

LES BOIS-FRANCS ANATOMIE D'UNE COLONISATION

MÉDÉRIC DESROCHERS

MÉDÉRIC DESROCHERS



LES BOIS-FRANCS
ANATOMIE D'UNE COLONISATION

ÉDITIONS MÉDÉRIC DESROCHERS



Le 27 février 1825, Charles Héon et sa famille quittent la paroisse de Bécancour pour se faire colons dans le township de Blandford. En visite au village, chargé d'une récolte quasi miraculeuse, Charles éblouit les jeunes démunis de la région. Ils vont le rejoindre et la colonisation des Bois-Francs est lancée.

Ceux qui ont suivi Charles Héon connaîtront d'abord la faim, les privations, l'insécurité de la vie en forêt et la voracité des propriétaires absents qui possédaient les terres qu'ils squattent. Leur nombre augmentant, les colons créeront des villages et s'inventeront de nouvelles misères en se chicanant au sujet de l'emplacement de l'église et de la pertinence d'écoles pour libé-

rer leurs enfants du joug de l'ignorance.

La colonie sera affectée par les améliorations technologiques, principalement les chemins de fer. Elle sera impliquée dans le grand commerce du bois qui sera source de revenus et parfois de misères.

Les voisins des pionniers, sont Irlandais, Écossais et Américains. Ils auront une influence bénéfique sur le développement de la colonie.

Les activités de défrichement des colons rognent lentement mais sûrement les territoires de chasse des indiens Abénakis qui se voient privés de leur principale source de subsistance. Ils seront les vrais perdants de cette saga.

La colonie sera affectée par les grands changements politiques que connaît alors le Canada et semblera, un moment, mise en péril par l'exode de ses habitants vers les villes de filatures de la Nouvelle-Angleterre. Heureusement, elle s'en remettra.

La colonie des Bois-Francs a été une réussite. Quand tout le territoire aura été défriché, à la fin du 19^{ème} siècle, ce coin de pays sera réputé pour son industrie laitière.

Les Héros méconnus de cette histoire sont nos ancêtres. Nous leur devons au moins de connaître un peu les misères qu'ils ont endurées pour le mieux être de leurs descendants.

Médéric Desrochers, l'auteur, est ingénieur en barrages à la retraite. Il a été élevé sur une ferme des Bois-Francs et a fréquenté une école du rang jusqu'à sa neuvième année, d'où son intérêt pour le terroir.

Les recherches qui ont mené à cet ouvrage se sont échelonnées sur près de 10 ans, les divers chapitres ayant d'abord été publiés sous forme d'articles dans la revue *Le Manousien*.

L'auteur a aussi publié, en collaboration avec sa sœur Marthe et son frère Raymond, une monographie ethnographique: *La vie sur la terre de Saint-Paul au temps de Marie-Louise et William*. (434 pp). Il a aussi publié, en collaboration avec son épouse, Françoise April, une monographie, ethno-historique et généalogique *À la recherche de l'insaisissable ancêtre Francisque April*. (178 pp).



ISBN 2-9804856-2-4

LES BOIS-FRANCS
ANATOMIE D'UNE COLONISATION

MÉDÉRIC DESROCHERS
2009

OUVRAGE PUBLIÉ PAR
LES ÉDITIONS MÉDÉRIC DESROCHERS
89 CHEMIN DU LAC SAINT-LOUIS
LÉRY (QUÉBEC) CANADA
J6N 1A2

COURRIEL : desrochers.mederic@videotron.ca

ISBN 2-9804856-2-4

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Nationales du Québec, 2009
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Nationales du Canada, 2009

Imprimé par :  Imprimerie Héon & Nadeau Inc. • 819 758-3133

PRÉFACE

Les noms de Saint-Albert, Victoriaville, Princeville et Plessisville sur les panneaux routiers de l'autoroute 20, allant de Montréal à Québec par la rive sud du Saint-Laurent, annoncent une riche région agricole axée sur la production laitière. Nous sommes à la périphérie du pays des Bois-Francs. Les épinettes, bouleaux et aulnes un peu chérifs de la plaine de Saint-Louis-de-Blandford, ne sont là que pour masquer cette belle région vallonnée, entrecoupée de jolies petites rivières. Les terres cultivées au fond des vallées vont se buter aux érablières qui coiffent les collines. Ces magnifiques feuillus sont à l'origine du nom des Bois-Francs. La région des Bois-Francs ne fait pas partie de la carte politique. Il y a bien des entités administratives portant le nom de *Bois-Francs Centre du Québec*, mais le territoire étiqueté *Bois-Francs*, ne correspond pas à la région qui, jadis portait ce nom. On n'est pas député ni maire des Bois-Francs et peu d'habitants de la région seraient en mesure d'en décrire les limites. Pourtant, on est fier d'y habiter ou à défaut, d'y avoir vécu au temps de notre jeunesse.

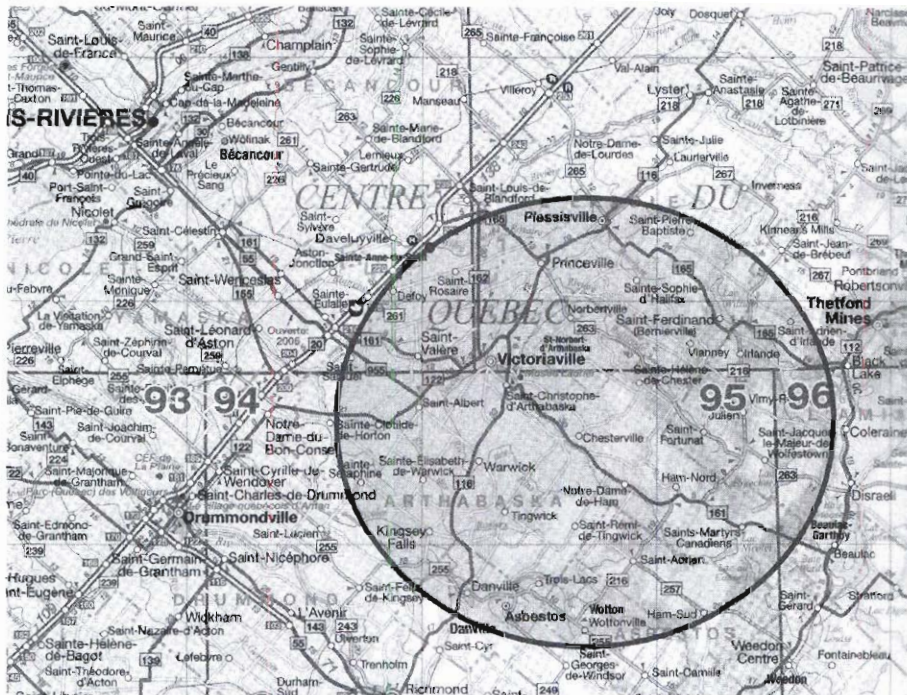
Ce charmant coin de pays a reçu son nom des premiers habitants des seigneuries voisines qui l'ont vu tout boisé au moment de la colonisation. La plus lointaine trace que j'ai trouvée du nom *Bois-Francs* me vient d'un contrat daté du 12 août 1776 en vertu duquel Joseph Bergeron reçoit en concession de Jean-Baptiste Noël, seigneur de Tilly et Bonsecours : «une terre de trois arpents de front sur quarante arpents de proffondeur en bois debout, sise et située dans le fief de Bonsecours, au troisième rang au vilage nommé *Bois Franc*, joignant et borné d'un cotté vers le nord est au domaine du notaire Chorrets et au sud'est aux terres non concédées, et en proffondeur en fin des quarante arpents ...» (L'orthographe de l'acte a été respectée). Le village mentionné dans l'acte est, je crois, une petite agglomération, aujourd'hui disparue, près de l'actuel village d'Issoudun. Comme il y a, en 1776, un petit hameau qui s'appelle Bois-Francs, ce nom est loin d'être nouveau quand

Mgr Signay, évêque de Québec, l'utilise en 1838 pour désigner la région où l'abbé Denis Marcoux doit exercer son apostolat.

Le pays des Bois-Francis aura été la première colonie québécoise francophone en dehors des seigneuries et c'est vers 1825 qu'elle prend naissance au milieu de la forêt.

Que sont les Bois-Francis ? Au fil de mon récit, je me suis permis d'en définir les limites et, d'un chapitre à l'autre, j'en ai réarrangé le contour. Ce pays couvre un peu plus de 2 500 km². Si vous voulez le localiser rapidement, voici un moyen facile. En prenant le village de Chesterville pour centre, vous tracez, sur une carte routière, un cercle de 30 km de rayon. Vous couvrirez alors toute la région et un peu plus.

Mon arrière grand-père, Charles Houde-dit-Desrochers a été le premier colon francophone à s'établir dans la paroisse de Saint-Paul-de-Chester (Chesterville) où je suis né et où j'ai passé les 17 premières années de ma vie.

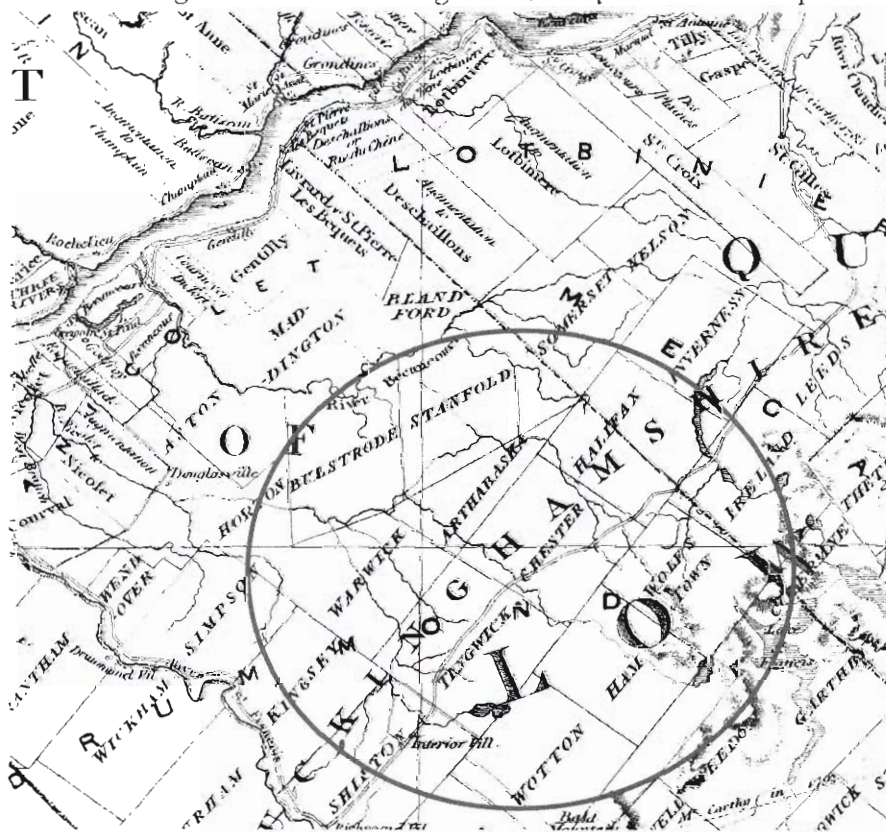


TERRITOIRE APPROXIMATIF DES BOIS-FRANCS TEL QU'IL SE PRÉSENTE AU
21^{ÈME} SIÈCLE

Les premiers colons des Bois-Francis ont eu leurs chroniqueurs. D'abord, un colon lettré du nom de François-Hyacinthe St-Germain a eu la bonne idée, à la fin de sa vie, d'écrire la biographie de Charles Héon, premier colon des Bois-Francis et fondateur de la paroisse de Saint-Louis-de-Blandford. Ensuite, l'abbé Charles Trudelle, l'un des premiers curés des Bois-Francis, nous a laissé un écrit de ses souvenirs des premiers temps de la colonie.

En 1863, Stanislas Drapeau, agent de colonisation et promoteur des «Sociétés de Secours» a fourni un état des lieux très détaillé dans son ouvrage : *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans (1851 à 1861)*

Un peu plus tard, l'abbé Charles-Édouard Mailhot qui a été le curé de deux paroisses des Bois-Francis et a connu certains des premiers colons, a entrepris, à sa retraite, l'écriture de l'histoire de sa région. Son oeuvre magistrale, en quatre tomes, a pour



LIMITE APPROXIMATIVE DES BOIS-FRANCIS SUR CARTE DU TEMPS DE LA COLONISATION

titre : *Les Bois-Francis*.

Deux autres auteurs m'ont fourni des récits de première main. D'abord Mme Catherine Day a écrit le magnifique récit *Pioneers of the Eastern Townships*. Ensuite, J. C. St-Amant, nous a laissé une histoire régionale fort complète, intitulée *L'Avenir. Township de Durham et de Wickham*. Tous deux ont merveilleusement décrit la vie des premiers colons, telle qu'elle leur avait été racontée par les vieux de leur époque. Finalement, en 1833, au moment où les *Canadiens* entrent dans les townships, un guide à l'intention des futurs immigrants est publié en Grande Bretagne. Il a pour titre *The Emigrant's Directory and Guide to Obtain Lands and Effect a Settlement in the Canadas*. Il a été écrit en 1832 par Francis A. Evans, agent pour les townships du Bas-Canada. Ce guide est remarquable par sa précision et l'abondance des détails qu'on y retrouve.

Tous ces chroniqueurs m'ont fait connaître non seulement les principaux événements de l'époque de la colonisation mais aussi le climat social et les souffrances journalières des colons. D'autres auteurs m'ont finalement permis, selon les sujets traités dans les divers chapitres, d'ajouter des pièces au casse-tête.



L'ABBÉ CHARLES-ÉDOUARD MAILHOT

Pour ne pas encombrer le texte de notes de bas de pages, j'ai choisi d'inclure, à la fin de l'ouvrage, une bibliographie suffisamment détaillée pour permettre au lecteur intéressé de retrouver les sources utilisées et la provenance des citations qui enrichissent le récit.

Il sera beaucoup question de *cantons* et de *townships* dans cet ouvrage. *Township* est le terme officiel alors que *canton* en est la traduction de l'écrivain Antoine Gérin-Lajoie dans son roman *Jean Rivard le défricheur*. Cette traduction a ensuite été acceptée par les écrivains francophones. J'utiliserai les deux termes

indifféremment.

Les colonies, au tout début, étaient identifiées par rapport aux cantons dans lesquels ils étaient situés. Saint-Louis-de-Blandford, par exemple, est toujours identifiée en fonction du nom du canton de Blandford. Chesterville, qui est le village de la paroisse de Saint-Paul-de-Chester, est une variation sur le même thème. Cette paroisse a d'abord été connue sous le nom de Chester-Ouest. D'autres colonies ont fait table rase de leurs noms originaux. Ainsi, la colonie connue sous le nom Stanfold, correspond maintenant à la municipalité de Princeville. De même, la colonie de Somerset est devenue Plessisville. La municipalité de Victoriaville, sise dans le canton d'Arthabaska, a d'abord reçu l'étiquette de colonie des *Pointes de la rivière du Loup*, la rivière du Loup en question étant la rivière Bulstrode. Ensuite, avec l'arrivée du train, le nom d'Arthabaskaville qu'on a donné à la gare est devenu celui de la colonie. Finalement, suite à une chicane entre les petits coqs du coin dont l'un voulait donner son nom au village, le nom de Victoriaville a été retenu en manière de compromis. Le beau nom d'Arthabaska, qui identifiait ce village des Bois-Francis chargé d'histoire, a été perdu dans les récentes fusions municipales.

Le système de mesures du régime français, avec ses lieues et arpents, s'entremêle au fil de mes histoires au système anglais avec ses milles et ses acres. Je donne les équivalences de temps à autre. Mais surtout, j'ai inclus en encarts à certains chapitres des tableaux d'équivalences auxquels le lecteur pourra se référer. Finalement, pour des raisons d'esthétique uniquement, j'ai ignoré le système de numérotation universel pour privilégier le système américain avec points aux décimales et virgules pour séparer les multiples de mille.

Chronologie

Dans le but d'aider le lecteur à s'y retrouver plus facilement, voici un résumé des principales phases qu'a connues la colonie des Bois-Francis. J'en ai identifié cinq qui sont :

1. **1825-1828** - La décision d'occuper les Bois-Francis. 1825, Charles Héon s'installe à Saint-Louis-de-Blandford; en 1828 cette colonie compte de 30 à 40 familles.
2. **1828-1838** - La période héroïque. Les nouvelles colonies se multiplient. Saint-Samuel, Saint-Valère, Princeville (Stanfold), Plessisville (Somerset), Victoriaville (les pointes de la

Bulstrode), Arthabaska et Saint-Ferdinand d'Halifax. La rapide occupation du territoire se traduit par une famine quasi continue. L'absence de chemins et la barrière créée par la savane font obstacle à l'aide de l'extérieur.

3. **1838-1848 – La structuration du territoire.** 1838 : Premier magasin et première chaudière à potasse dans les colonies. Un premier missionnaire est attiré à la région. 1839 : Premier moulin à scie et à farine; première potasserie et perlasserie. 1840 : Premier notaire. 1842 : premier médecin. 1846 : première école. Les grands propriétaires viennent rappeler à nombre de colons qu'ils squattent sur leurs terres. Ils en paieront le prix. En 1848, la population des Bois-Francis est d'environ 8 000 personnes.
4. **1848-1858 – l'explosion.** 1848 : le chemin d'Arthabaska est construit; les premières paroisses sont érigées canoniquement. 1849 : un chemin de fer passe juste au sud des colonies; une campagne d'encouragement à la colonisation mène, entre autres, à la création de la colonie de Wotton; le boom du commerce du bois stimule l'activité économique de la région. 1851 : 12 missionnaires des colonies déposent au gouvernement le mémoire *Canadien émigrant* en faveur de la colonisation. 1854 : Mise en service du chemin de fer *Le Grand Trunk* qui traverse les colonies; Jean-Baptiste Éric Dorion, premier député véritablement soucieux du bien-être des colons se fait élire. En 1858 la population des Bois-Francis est d'environ 23 000 âmes.
5. **1858-1880 – l'expansion.** 1858 : premier bureau d'enregistrement à Arthabaska. La construction d'écoles et d'églises sont sources de chicanes. L'industrie de la tannerie s'implante. 1863 : mise en service du *Petit tronç*. 1864 : première fromagerie au Canada. 1866 : première fromagerie au Québec. L'émigration vers les Etats-Unis s'accélère. En 1880, la population des Bois-Francis atteint près de 30 000 personnes. La région Victoriaville-Arthabaska est alors le pôle principal de population et d'activité industrielle. Warwick, Princeville et Plessisville en sont des pôles secondaires.

I – LES TIRAILLEMENTS DU DÉPART

Le 27 février 1825, au retour d'une tournée de prospection de deux semaines, Charles Héon décide de quitter la vie confortable de Bécancour et entraîne femme et enfants au défrichement d'un terroir du township de Blandford. Charles Héon est le fils d'un navigateur et marchand de Bécancour. Il est menuisier et ce métier lui aurait assuré une vie honorable au village. Mais, il voit plus grand. Il veut faire fructifier les terres vierges des townships aboutant aux seigneuries et, en même temps tâter un peu du commerce du bois.

Les voisins découragent la famille Héon

Le couple n'a pas sitôt annoncé sa décision de partir qu'on traite Charles de fou, d'égoïste, de sans-cœur. À madame Héon, on fait valoir les dangers en cas de maladie, l'isolement, l'ennui. On lui dit qu'elle est ensorcelée. On ne se gêne pas pour souligner que la terre à défricher est à quelque 15 milles (25 km) à l'intérieur des bois et qu'il n'y a ni maison ni voisin à 5 lieues à la ronde.

La famille Héon partira quand même, en plein hiver, le 13 mars 1825. Elle devra vivre dans un abri de fortune un mois entier, vu qu'il n'y a pas de maison pour se loger au bout du chemin. Avouez qu'il fallait être costaud pour affronter de telles difficultés.

Le curé décourage la famille Héon

Le curé, au temps de Charles Héon, est un personnage influent dans la paroisse. Il est instruit et peut ouvrir la porte du paradis. Son opinion est normalement respectée. C'est pourquoi j'en parle ici.

On ne sait pas si Charles Héon avait demandé conseil à son curé. Mais on a la chance de connaître le point de vue de ce dernier. En effet, le curé de Bécancour, François Lejamtel avait montré ses couleurs quelques années auparavant alors qu'il répondait, le 10 mars 1821, à une enquête sur l'état de l'agriculture au Bas-Canada. Après avoir affirmé que les jeunes gens en âge de s'établir avaient du mal à trouver des terres dans leur seigneurie, il écrit : «...Des particuliers m'ont dit que ce qui retardoit l'établissement des dites terres étoit que les Seigneurs exigeoient trop». Il poursuit,

collèges des années 1950.

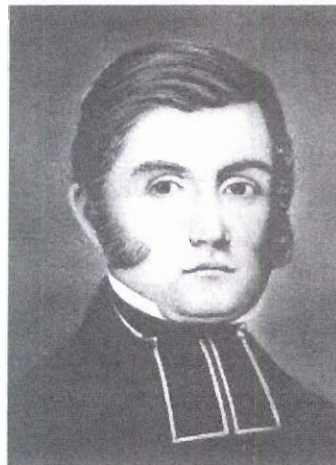
Pour comprendre l'intervention de ce curé, il faut savoir qu'à l'est de la région des « Eastern Townships », on avait dessiné, sur carte, quelques cantons en arrière des seigneuries, tel ce canton d'Ixworth, au bout des seigneuries de La Pocatière et de Rivière Ouelle. Vers 1815, les porte-parole canadiens font des représentations auprès du gouvernement et obtiennent des lots pour les fils des habitants des seigneuries bordant le fleuve. Au bout de 6 ou 7 ans, ces lots sont abandonnés par les quelques familles qui ont tenté l'expérience de la colonisation. Dans sa réponse à l'enquête sur les progrès de la colonisation, le curé Painchaud qui a été témoin de l'échec du canton d'Ixworth va dans le même sens que Lejamtel et donne les raisons suivantes pour expliquer le manque d'intérêt des Canadiens pour la colonisation des cantons, malgré l'accès facile à ces cantons à partir des vieilles paroisses :

- La première raison concerne les obstacles rencontrés pour obtenir des lots. Les postulants avaient dû recourir au patronage pour se faire concéder quelques 54 lots dans le canton d'Ixworth à cause des tracasseries administratives;

- La deuxième raison serait la crainte des colons de perdre leur lot une fois défriché. *« Les gens de nos campagnes, écrit le curé Painchaud, qui n'aiment point le mélange, sont intimement persuadés que les Townships ne sont point destinés aux Canadiens, ou que s'ils le sont, ils ne sauraient jamais y être à leur aise... »*

- La troisième raison serait la présence de lots réservés au clergé protestant, *« en voyons-nous un seul pouce pour le nôtre ? »* s'indigne le curé Painchaud. De plus, ajoutera-t-il, *« Où pourrions-nous y bâtir nos églises »*

- Finalement, se plaint M. Painchaud, *« on refuse à notre clergé son influence sur nos écoles, pour la donner à des Ministres Protestants, que serait-ce donc dans les Townships ?... »* Il fait ici référence aux écoles de l'Institut Royal qui constituent, selon la hiérarchie catholique, une grave menace à l'influence du



LE CURÉ PAINCHAUD

clergé catholique et une incursion dans une de ses chasses gardées.

L'influence de l'Ancien Régime

Le curé Lejantel, dont il a été question plus haut, fait partie d'un groupe d'une cinquantaine de prêtres réfractaires qui ont quitté la France à partir de 1791 pour échapper à la révolution. Ils se sont vus assigner, pour la plupart, des cures dans des paroisses de la région des Trois-Rivières. Ils étaient suffisamment nombreux pour qu'on donne à la région le nom de *La petite France*. L'homme fort de cette *Petite France* est l'abbé Jean Raimbault, supérieur du séminaire de Nicolet et curé de la paroisse. Et, cet abbé a été le tuteur du curé Painchaud. Voyons donc comment il explique le manque d'intérêt des habitants pour les townships: «Premièrement, l'isolement ou la privation de ses habitudes religieuses, le peu d'espérance qu'il auroit d'y voir des établissements nécessaires à sa Religion, surtout si on y maintenoit ces réserves en faveur d'un Clergé dont il ne se sert point, au lieu de les appliquer à encourager les bâtisses de son Culte, &c. La seconde, sont les mêmes réserves en faveur de la Couronne et du Clergé Protestant, considérés sous un autre point de vue. Ayant eu occasion de parcourir les Townships de la Rivière St-François, je n'ai entendu que des plaintes faites contre ces réserves, par les «Settlers», soit anciens, soit nouveaux; partout on les considéroit comme des entraves très nuisibles aux progrès de ces établissements, par des raisons très aisées à apercevoir, et qu'il seroit trop long de déduire. La troisième et la principale, je crois, est le système de concéder, ou plutôt de vendre ces terres en franc et commun soccage. Que dans un pays purement agricole, on préfère de s'affranchir de l'assujettissement des rentes, en payant les fonds, cela se peut concevoir; mais qu'on propose à un peuple à qui l'on désire inspirer le goût du Commerce, et que l'on veut faire prospérer par des relations commerciales, unies au produit territorial, qu'on lui propose, dis-je d'amortir son capital, s'il en a, ou d'en trouver un à défaut de quoi il ne peut obtenir des terres, et cela par préférence à des rentes successives qu'il est si aisé de trouver surtout si ces rentes sont de la nature du produit, ce nouveau système, dis-je est selon moi, une inconséquence palpable, ou au moins une contradiction avec les habitudes qu'on désire inspirer. Sous le gouvernement François où il n'y avoit presque point de commerce, c'étoit l'achat de terres qu'on auroit dû mettre en vigueur. Sous notre Gouvernement actuel, et avec le genre de prospérité où l'on veut élever le pays, ce seroit le système ancien de concessions qu'il faudroit étendre aux Townships. Que ne pourroit-on pas ajouter pour montrer que le système

de rentes modérées au profit du Gouvernement seroit un substitut aux taxes, etc ? Mais je crains d'avoir passé les bornes, et peut-être adopté un style peu convenable au sujet.»

Les arguments des trois curés nous indiquent qu'ils n'ont jamais encouragé l'émigration vers les townships. Les abbés semblent avoir peur que leurs ouailles n'arrivent plus à être desservis par leurs prêtres et se méfient des visées de l'Église Anglicane qui possède le 1/7^{ème} des terres des townships. Finalement, Raimbault, le chef de file, semble nostalgique des modes féodaux de l'Ancien Régime, les voyant très bien implantés dans les townships.

Sans vouloir faire la mauvaise langue et l'accuser de spéculation, il reste que l'Église Catholique est toujours, en 1825, un important propriétaire de seigneuries. Les terres à prix modique et non grevées de redevances qu'on peut obtenir dans les townships sont une nuisance pour ceux qui veulent maintenir le rendement des redevances dans les seigneuries.

Donc, si Charles Héon est allé voir son curé avant de se lancer à l'assaut du township de Blandford, il n'aura probablement pas été chaudement encouragé.

Le gouvernement n'encourage pas la famille Héon

Question de garder l'unité dans mes sous-titres, j'aurais aimé écrire : «Le gouvernement décourage...». Mais, lorsqu'en 1827 Charles Héon décide de se faire concéder la terre sur laquelle il s'est établi, force est de constater que le gouvernement ne lui met pas de bâtons dans les roues, bien au contraire. Il lui concède six quarts de lots (300 acres). Toutefois, en découpant la région en cantons et en lots, les autorités gouvernementales avaient en tête, pour ce pays, une autre clientèle que les *Canadiens*.

Pour bien comprendre le phénomène, il faut savoir que le gouvernement essayait depuis plus de 30 ans de peupler les Cantons de l'Est de colons américains et britanniques quand Charles Héon quitte Bécancour pour les townships.

Les Cantons de l'Est, c'est tout le territoire situé entre les rivières Richelieu et Chaudière d'ouest en est et entre la frontière américaine et le fleuve du sud au nord, à l'exception des terres des seigneuries qui sont concentrées le long du fleuve et de ces deux rivières. À partir de 1792, on s'est appliqué à découper quelque quatre-vingts townships ou cantons dans ce territoire. Certains de ces townships seront subdivisés ou modifiés par la suite.

Les premiers colons à occuper le territoire des townships arrivent des 13 colonies indépendantistes. Ils avaient décidé, à partir de 1777, de quitter leurs terres et d'émigrer vers le Nord par fidélité à leur monarchie. Ce sont les loyalistes. Leur nombre est estimé à environ 15.000. Ils s'établissent dans la province de Québec d'alors (aujourd'hui Québec et Ontario). Une petite colonie se forme dans la région de la baie Missisquoi, avec Philipsburg pour centre principal. Le gouverneur de l'époque, le général Haldimand, doutant de la fidélité des nouveaux arrivants, choisit de les relocaliser principalement dans des seigneuries appartenant à un sieur Gugy, d'origine suisse tout comme lui.

Les loyalistes n'aimant ni les contraintes du système seigneurial ni le milieu, «... *n'avaient cessé de se plaindre...*» écrira l'historien Ivanhoë Caron. Ils émigrent après 1778 dans ce qui deviendra en 1791 le Haut-Canada. En 1783, le premier township au Canada sera créé pour eux près du fort Frontenac, aujourd'hui Kingston. Quelques 500 loyalistes sont néanmoins demeurés dans le haut Richelieu en dépit des objections du Gouverneur.

Avant l'entrée en vigueur de l'Acte constitutionnel de 1791, un sieur William Smith, Américain qui s'était trompé de côté lors de la guerre d'indépendance, avait vendu au gouvernement anglais l'idée de créer, sur les terres des cantons de l'est, une super colonie fidèle à la Grande Bretagne. Cette colonie serait peuplée par des Américains désabusés de la nouvelle république ou victimes des accapareurs de terres qui les auraient dépossédés de leurs titres.

Le plan de Smith a un certain succès. En 1815, on compte environ 20.000 colons d'origine américaine dans la partie sud des cantons. Mais Smith, ses amis et ceux qui lui succèdent sont des spéculateurs. Ils accaparent pour eux les terres prévues pour les nouveaux arrivants. Les lots que se sont octroyés ces spéculateurs demeurent inoccupés et leurs propriétaires ne participent pas à la construction des chemins. Les administrateurs gouvernementaux de Québec, par leur incurie, abandonnent les nouveaux colons à leur sort, ne leur fournissant pas les moyens de rejoindre les centres de Montréal et de Québec pour écouler leurs produits et faire leurs achats.

Le chemin Craig, construit en 1810 selon un tracé dicté par le favoritisme, ne réglera rien. Nous parlerons, plus loin, de ce chemin que j'ai foulé dans mon enfance.

Plusieurs colons, las de se sentir isolés, iront rejoindre les loyalistes du Haut-Canada vers 1810 alors que d'autres, par un patriotisme retrouvé, retourneront aux États-Unis lors de la guerre de 1812-1814. Un bon nombre d'entre eux demeureront sur place.

Après 1814, c'est-à-dire avec la fin, ou presque, des conflits en Europe et en Amérique, on donne des *Billets de location* aux militaires démobilisés. Chaque *billet* identifie un lot que le détenteur est autorisé à occuper. Il en deviendra propriétaire une fois qu'il l'aura en partie défriché. La taille des lots variera selon le rang occupé par le militaire, les simples soldats recevant 100 acres, les officiers de rang plus élevé que major, 1,200 acres.

Dès 1815, trois cantons le long de la rivière Saint-François, soit les cantons de Grantham, Whickam et Melbourne seront ciblés pour y installer des soldats démobilisés qu'un colonel Heriot a pris en charge. Ces cantons avaient, en grande partie, déjà été octroyés à des spéculateurs que l'arrivée de colons protégés par la Couronne n'enthousiasme pas. Ils montrent peu d'empressement à collaborer. Cette colonie sera un succès malgré ces entraves.

Les immigrants arrivent en grand nombre de la Grande Bretagne (plus de 12,000 pour la seule année de 1819) mais très peu d'entre eux s'installent dans ces cantons, préférant le Haut-Canada et les USA. En 1818, des lots sont réservés pour les miliciens canadiens qui ont participé au conflit contre les américains. Ces lots sont situés dans les cantons de Leeds, Inverness, Halifax, Ireland et Chester, le long du chemin Craig et d'autres plus à l'est, tels Wolfestown, Weedon, Dudswell, Jersey et Broughton. Ces encouragements à la colonisation, comme les précédents, n'ont qu'un bien modeste succès.

M. Jean-Paul Vézina, historien régional de Ham Nord, fait état de la dilapidation de ces billets de location : «...dès que les soldats obtenaient leurs lettres patentes, ils vendaient alors leurs terres pour une bagatelle, bien souvent pour une simple bouteille de rhum... Ceci confirmerait une déclaration de William Roy faite à l'abbé Albert Gravel, vicaire à Ham Nord en 1922-23, à l'effet que son père, Marcelin, aurait acheté le lot 19 du rang # 4, directement d'un ancien soldat, dans une taverne à Lévis durant l'année 1852». Donc, si l'on se fie à ce témoignage, on fera encore le commerce des *Billets de concession*, plus de 30 ans après leur émission.

Un nouvel effort de colonisation est lancé vers 1833, alors que la *British American Land Company* (BALC) se fait concéder par la Couronne quelques 800,000 acres (320,000 hectares) à prix d'ami. La BALC s'engage à recruter des colons en Grande-Bretagne. Malgré une publicité qui ne le cède en optimisme à aucune chambre de commerce, l'opération «Colonisation» n'est pas un succès.

En 1861, soit quelques 70 ans après l'amorce des campagnes de colonisation des Cantons de l'Est, la population d'origine britannique n'y est que de 67,000 alors que celle d'origine française, commencée avec un retard de 35 ans, est du même ordre de grandeur.

Tout ça pour souligner que la terre qu'occupera Charles Héon dans le canton de Blandford, était d'abord destinée à des sujets britanniques qui ne se sont jamais présentés.

Charles Héon part et...ça marche

On ne peut pas dire que les esprits aient été bien préparés à briser la barrière invisible entre les seigneuries et les cantons, quand Charles Héon et les siens ont quitté la seigneurie de Bécancour pour s'installer dans le canton de Blandford. Pourtant, une fois que Charles eût osé, les filles et les fils d'habitants de Bécancour et des paroisses environnantes emboîtent énergiquement le pas. En 1825 et 1826, Charles Héon et son engagé Charlot Castin y sont les seuls colons. En 1827 on y retrouve 15 familles et près de 50 familles en 1830. Le même phénomène se répète dans Stanfold à partir de 1832 et dans les autres cantons par la suite.

Comment expliquer ce succès ? Deux raisons. D'abord, il n'y a pas d'autres carrières pour les jeunes que de se faire cultivateurs. Ensuite, les terres vierges dans les seigneuries sont refusées aux aspirants colons, les seigneurs espérant en tirer, plus tard, de meilleurs bénéfices. Et ils y arriveront. Nous en reparlerons plus loin. Pour expliquer le cul-de-sac dans lequel se retrouvent les jeunes de l'époque, permettez-moi de faire appel au chroniqueur F. Hyacinthe Saint-Germain. Ce monsieur d'une culture certaine, a été colon et cultivateur dans Saint-Louis-de-Blandford. Il a connu Charles Héon et lui a consacré un ouvrage. Un seul paragraphe de son merveilleux livre vous fera comprendre une partie du problème des jeunes dans les seigneuries : «À cette époque, le Bas-Canada était un pays agricole dans toute l'acceptation du mot ; il n'y avait pas, comme de nos jours, des

industries établies dans les villes et les villages ; il y avait le commerce de fourrures qui se faisait au Nord-Ouest, le commerce de bois sur l'Ottawa, point d'émigration aux États-Unis. Les jeunes gens n'avaient point d'autres carrières que les voyages au pays d'En Haut, à Bytown, la descente du bois en cage à Québec, et le service chez les cultivateurs, comme garçons de ferme !

« Tous ces emplois étaient payés à de bien petits salaires... »

La grande migration vers les États-Unis qu'on verra s'amorcer graduellement vers 1835 et tourner à l'hémorragie après 1850, n'est pas commencée lorsque Charles Héon quitte les seigneuries pour les cantons. En 1825, il ne reste que le métier de cultivateur au jeune désirant bâtir un foyer.

Pour devenir cultivateur, il faut d'abord se procurer une terre à cultiver. Mais, où trouver une telle terre ? En tous cas, pas dans les seigneuries. Il faut savoir que la formule des seigneuries ne correspond pas, en 1763, c'est-à-dire au début du régime anglais, à la politique de tenure des terres appliquée aux colonies Britanniques. Dans ces colonies on utilise la formule de tenure en *franc et commun soccage* selon laquelle, une fois que la terre aura été achetée à un spéculateur ou au gouvernement, on n'a pas d'autre redevance à payer que les frais d'hypothèque. Donc pas de redevances annuelles à verser à un seigneur. Mais, en 1763, on permet aux seigneuries existantes de continuer de fonctionner comme avant. Même que les nouveaux dirigeants mettent la main sur plusieurs seigneuries et adorent jouer au seigneur.

Voilà ! On ne peut plus, en vertu de la politique britannique, créer de nouvelles seigneuries ni, en principe, agrandir les anciennes. Les seigneurs réagissent. Pour augmenter leurs revenus ils créent une rareté des terres en déclarant non disponibles les lots non encore défrichés dans leur seigneurie. De plus, ils haussent les tarifs des redevances annuelles. Charles Beauchesne, le premier colon du township d'Arthabaska a connu la cruauté de ce système seigneurial nouvelle vague. Il travaille pendant 12 ans au traversier de la rivière Bécancour. Il amasse un pécule et se fixe à Gentilly comme cultivateur. À peine a-t-il été quelques mois sur sa terre qu'on lui fait payer les redevances dont elle était grevée par le censitaire qui l'a quitté ou qui en a été évincé. Ses épargnes y passent. Il abandonne sa terre en 1835 pour aller défricher, en «squatter», une terre qui deviendra la première exploitation agricole sur les bords de la rivière Nicolet dans la future paroisse de Saint-chrystophe d'Arthabaska.

Héon, Beuchesne et les autres pionniers auront plein de disciples. Les jeunes n'ont toujours pas de choix autres que de se faire cultivateurs. Ils n'ont pas d'argent et ne peuvent donc se faire concéder des terres dans les seigneuries. C'est ce qui explique que malgré les voisins, le curé et les autorités gouvernementales, ils suivent Charles Héon dans les townships où, pour la plupart, ils *squattent* des lots jusqu'à ce qu'ils soient rattrapés par les propriétaires spéculateurs qui en possèdent les titres.

Pour être juste envers tout le monde, je me dois de mentionner que l'Église catholique a, un peu avant 1850, changé son fusil d'épaule. Sa tiédeur envers la colonisation des townships se transforme alors en ferveur pour la cause et des prédicateurs, martelant le slogan : *Emparons-nous du sol !*, encourageant les Canadiens à peupler les cantons avec ce résultat que pour chaque nouveau citoyen britannique dans les cantons, on recense 3 nouveaux Canadiens. La *Quebec Gazette* et d'autres organes du parti Britannique commenceront à s'en émouvoir.

Une chose est certaine. En mars 1825, Charles Héon ouvre la porte à la colonisation des Bois-Francis.

Mais alors...

Mais alors si, mesdames, votre Charles Héon de mari, un bon 27 février, vous annonçait, au retour d'une randonnée de deux semaines, qu'il vous invitait à le suivre à quelques 25 km à l'intérieur des bois pour défricher une terre et si, vous proposant de partir dans deux semaines, il ajoutait nonchalamment, « *Oh ! en passant, j'oubliais de te dire qu'où je veux m'installer, il n'y a pas de maison et pas de voisins à 5 lieues à la ronde* ». Seriez-vous angoissée? Je dirais oui et, sans le laisser paraître, votre Charles Héon de mari le serait aussi.

2 – L'ARRIVÉE DANS LA COLONIE

Charles Héon, son épouse Louise Cormier, leurs deux enfants ainsi que Georges, le jeune frère de Charles, quittent la paroisse de Bécancour le 13 mars 1825 en compagnie de Charles Thibodeau dit Charlot Castin qu'Héon a retenu comme engagé. Le petit groupe remonte la rivière Bécancour et s'enfonce dans les bois pour s'établir sur un lot du canton de Blandford tout au bout de la seigneurie de Gentilly. C'est ici, à 15 milles de la civilisation, que Charles Héon entreprend sa carrière de défricheur.

Charles Héon avait fait un voyage de prospection en raquette du 15 au 27 février précédent avec deux *sauvages* de ses amis qui connaissent le territoire comme le fond de leurs poches. Lors de ce voyage, il a choisi les lots E et F du dixième rang du canton de Blandford et gravé à la hache son nom sur un arbre en guise de prise de possession.

De retour à la maison, aidé de son épouse, il a fait ses préparatifs au milieu des protestations de son entourage. Et... c'est le départ.

On construit la maison

Charles Héon laisse sa femme et ses enfants dans une petite cabane située à trois milles (5 km) de sa nouvelle terre. Cette habitation avait abrité un homme et son cheval lors d'un chantier de coupe de bois.

Notre héros, son frère Georges et Charlot Castin s'attaquent à la construction de sa première maison. Laissons ce merveilleux narrateur F. Hyacinthe St-Germain raconter la suite : «*Le quinze mars, il commence à jeter les bases de sa future maison, mais pour ce faire, il lui fallut enlever au-delà de cinq*



LE PIONNIER CHARLES HÉON

pieds d'épaisseur de neige, avant de pouvoir atteindre le sol.

«Le bois étant à proximité, on ne mit pas longtemps avant de mettre cette maison, qui était en troncs d'arbres à peine équarris, en état de recevoir la famille, qui, tout le temps de la construction, était restée logée au lieu où on l'avait débarquée.

«Je dis, amis lecteurs, que la maison était prête à recevoir la famille, mais n'allez pas croire que cette maison sera comme celle que vous habitez la plupart d'entre vous. Les murs en étaient faits en grosses pièces de bois, comme je l'ai dit, à peine équarris ; il n'y avait que les quatre murs, aucune séparation.

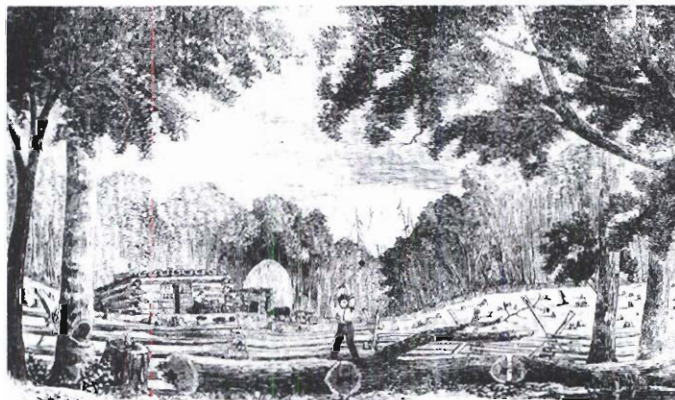
«Les planchers étaient faits, celui du bas avec des pièces de bois équarris, assez jointes entre elles, mais il n'aurait pas fait bon d'y laisser tomber une pièce de monnaie ; celui du haut, était fait avec des morceaux de bois blanc fendus, appelés calles ; la couverture de la maison était faite avec des auges qui étaient renversées l'une sur l'autre ; cette couverture était très étanche.

«Pour rendre la maison chaude, on jetait de la terre jaune sur le plancher du haut de la maison à une épaisseur de six pouces.

«Aussitôt que la maison fut prête, on s'empressa d'en prendre possession. Quel beau jour pour notre héros que celui de cette prise de possession de son château ! »

Charles-Édouard Mailhot, le grand historien des Bois-Francis, nous donne des détails additionnels sur la construction des premières habitations.

«Le premier soin d'un colon, en prenant possession de son lopin de terre, c'est de débarrasser le sol pour y construire une cabane. Pour cela il n'a besoin ni de maçon, ni de charpentier, ni de menuisier, ni de vitrier, ni de serrurier, ni de peintre, ni de tapissier ; je me trompe, il a besoin de tout cela, et le nouveau colon sait l'être, tout seul et sans aucun apprentissage. Quelques pièces de



LE COLON ET SA CABANE À L'ARRIÈRE

bois rond superposées et solidement enchevêtrées aux extrémités forment le carré. Des pièces, également de bois rond, sont disposées de manière à faire une couverture plate; les joints sont couverts d'écorce, et sur toute la surface de la toiture on étend une couche de terre pour empêcher l'eau d'y pénétrer. On emplit les joints du carré avec de l'étoupe, pour se mettre à l'abri du vent et de la neige. Un petit châssis est placé dans le côté, pour y faire entrer la lumière, et une seule porte brute y roule, souvent en jurant, sur de gros gonds de fer.

«Plus tard, les toits des maisons et des granges furent en chaume ou paille de blé ou paille de seigle. Nous voyions encore naguère dans les Bois-Francs quelques vieilles maisons et granges recouvertes de cette façon. Souvent les pentures des portes étaient en cuir et les clenches en bois.

«Voilà l'extérieur de la demeure du vrai défricheur canadien. À l'intérieur, le salon, la salle ordinaire de réception, la salle à diner, les chambres à coucher, la cuisine, tout est d'une seule pièce, de 18 pieds sur 15 (5,4 m x 4,5 m) au milieu de laquelle est placé le poêle, et dans un coin de cette pièce, assez souvent, quelques branches de sapin sur lesquelles reposent mollement les couvertures, pour les besoins de la nuit.

«Voici alors comment se confectionnaient les couchettes : En premier lieu on coupait des perches, deux de longueurs suffisantes pour les côtés et deux plus courtes pour la tête et le pied ; ensuite on les écorçait et les bouts étaient introduits dans des trous percés à cet effet dans quatre poteaux de même hauteur ; enfin, pour remplacer le sommier, on taillait des bandes d'écorce d'orme que l'on tressait solidement d'un côté à l'autre ; on faisait de même pour la confection des fonds de chaises au temps de jadis.

«...De même que les couchettes, les poêles d'autrefois n'étaient pas comme ceux d'aujourd'hui...

«C'étaient de grosses masses en fonte, aux quatre faces presque sans ornement, au dessus uni, n'ayant qu'un seul pont ou qu'un seul étage et le tout supporté par quatre grosses pattes de chien...

«Les poêles à un pont étaient surtout commodes pour y faire cuire la célèbre galette de sarrasin tant en vogue autrefois dans les Bois-Francs...

«...À défaut de poêle, en attendant, on confectionnait des cheminées avec de la terre. Un gros feu allumé dans ces cheminées donnait la chaleur et la clarté. On enfouissait dans les cendres bien chaudes la pâte, les patates pour les faire cuire. Quand il s'agissait de faire de la galette de sarrasin, on allait la faire cuire chez le voisin.»

On va chercher meubles et victuailles

Une fois la maison complétée, on rapporte de Bécancour le poêle, quelques meubles et des victuailles. St-Germain : *«Aussitôt sa famille à l'abri, Charles Héon reprend le chemin de Bécancour, avant que la neige ne fût disparue, pour rapporter le peu d'effets et provisions qui lui restaient ; il devait aussi ramener une vache, la première qui ait jamais franchi la ligne des seigneuries.*

«Deux de ses amis se joignent à lui, pour lui aider à conduire ce qu'il lui restait de meubles ; un autre de ses parents apportait, de son côté, du foin ainsi que du grain de semence.

«Cette fois, la séparation se fit sans reproches ; on commençait à croire que Charles Héon viendrait peut-être à bout de faire quelque chose. On se dit adieu, au revoir à l'an prochain. Il n'y avait pas à penser à aller 'En bas', à Bécancour, pendant la saison d'été.» Charles Beauchesne qui viendra s'établir à Arthabaska en 1835 imitera Charles Héon en tout.

L'ethnologue Germain Lemieux décrit le bagage et le mobilier du colon : *«Comme mobilier essentiel : un poêle à tuyau, une bouilloire, une table, des sièges (bûches), une huche à pain, quelques ustensiles...lampe (fanal) à l'huile, lit de sapin ou paillasse. On tentera de s'éclairer à la chandelle, mais où se la procurer? Il faudra attendre que l'on abatte les premières bêtes à cornes pour obtenir le suif dont on fabriquera les chandelles.*

«Pour les animaux, ajoute M. Lemieux, si l'on a un cheval, un bœuf, le paysan bâtera un abri de troncs d'arbres ; la partie qui sert de grange (foin, avoine, voiture) est plus aérée (on ne calfeutre pas les fentes qui ont été laissées entre les billots).»

Mailhot nous a laissé cette description de ce qu'Édouard Leclerc, cet autre pionnier, premier colon de Stanfold (Princeville), apporte dans son traîneau sur la glace de la rivière Nicolet au mois de mars 1832 : *«Dans les voitures on avait placé des provisions de bouche, des habits et des couvertes, un poêle "français", quelques ustensiles de cuisine, des haches ; on apportait aussi des pioches et des bêches pour remuer et cultiver la terre, en attendant qu'on puisse se servir de la charrue et de la herse».*

Dans son récit qu'on retrouve au chapitre 14, le pionnier Norbert Bourque mentionne les armes et les munitions parmi les articles de quasi première nécessité du défricheur.

Les premières productions

On a déjà fait un grand pas en construisant une cabane qui permet d'abriter la famille. Mais, le travail ne fait que commencer

et pendant tout ce temps, il faut s'alimenter. À long terme on pourra compter sur le blé, le maïs, la patate et le sarrasin, en plus des légumes du jardin, pour nourrir la famille. Les plus riches qui possèdent une vache, des bœufs ou un cheval, leur engrangeront de l'herbe du bord de la rivière. L'historienne Catherine Day a laissé une jolie description de ces travaux de survie : «*Ils avaient coupé le foin sauvage d'un marais de castors situé à trois milles de la maison afin de faire des provisions pour les animaux. Ces herbes avaient été séchées et empilées sur le sol pour être enlevés avant les premières neiges et transportées dans la grange.*»

Dans les années suivant les premières récoltes de blé, on engrangera du vrai foin de culture pour ces animaux. Enfin, la vente du surplus de blé permettra l'achat des outils et autres articles qu'on ne peut fabriquer soi-même.

À court terme, cependant, on ne peut compter que sur deux produits d'échange. Ce sont le sucre d'érable et la cendre de bois franc qui sera traitée et changée en potasse et perlasse par le marchand. Mais dans les premiers temps, il n'est pas facile de transporter la cendre, produit encombrant et corrosif. De plus, les marchands des vieilles paroisses ne sont peut-être pas tous assez familiers avec le commerce de la potasse pour accepter de la cendre en échange de nourriture sèche et de pièces de quincaillerie.

Le sucre du pays

Jean Rivard, le héros du roman d'Antoine Gérin-Lajoie, *Jean Rivard défricheur*, publié en 1862, arrive sur son lot en octobre. Il a donc toutes ses soirées d'hiver pour préparer, avec son engagé, les «goudrelles, auges, casseaux» et autres récipients nécessaires à la cueillette de l'eau d'érable. On imagine qu'il aura apporté des vieilles paroisses les grandes marmites nécessaires à l'évaporation.

Le printemps venu, il entaillera les érables avec une hache, insérera les *goudrelles* et récoltera l'eau qu'il réduira en sirop par



ÉVAPORATION DE L'EAU
D'ÉRABLE

évaporation dans le grand chaudron de fonte. Une évaporation additionnelle transformera ce sirop en tire qu'il versera dans des moules en bois. En refroidissant, la tire se cristallisera et deviendra le sucre du pays.

Un article paru dans *L'union des Cantons de l'Est* en 1870 et qu'a déniché pour nous l'historien régional de Ham-Nord, M. Jean-Paul Vézina, renseigne les habitants sur la fabrication du sucre. Je vous en fais un bref résumé.

L'article en question mentionne d'abord qu'on utilisait jadis des auges en bois pour recueillir l'eau d'érable mais que ces auges ont graduellement été abandonnées en faveur de «chaudières en fer-blanc» parce que le bois donne mauvais goût à l'eau d'érable et les auges facilitent l'évaporation au moindre vent. De plus, les écorces qui tombent de l'arbre s'y accumulent. Idem pour les *chalumeaux* que l'auteur appelle «gouttières». Ils étaient naguère faits de bois. Maintenant, on opte pour le *fer-blanc*.

Pour le charroi de l'eau, l'auteur émet l'évidence qu'un traîneau tiré par un cheval ou un bœuf rend le travail moins pénible que la seule force des bras comme par le passé. L'évaporation se fait comme suit : «Généralement, on emploie des chaudrons soit en fonte ou en cuivre. Le fer noircit le sucre et doit être faïencé pour donner un bon résultat; les chaudières en cuivre doivent être étamées...»

Après avoir mentionné que trois «chaudrons» sont normalement utilisés pour la fabrication, il continue : «Le premier recevrait le plus gros feu et le reste de la chaleur serait utilisé au profit des deux autres...

«La conduite de ces trois chaudrons demande une attention toute particulière. L'eau d'érable est d'abord versée du réservoir dans le premier chaudron... il est plus grand et doit être continuellement rempli. Il reçoit un peu de chaux (j'avoue que dans mes années de bouilleur d'eau d'érable, je n'ai jamais entendu parler de chaux dans l'eau à bouillir) puis on enlève les écumes à mesure qu'elles se présentent à la surface. Après que la sève ait été quelque peu concentrée, elle est versée dans le second chaudron, dont les écumes sont jetées dans le premier. Arrivée à une consistance sirupeuse, l'eau d'érable est enfin traversée (sic) dans le dernier chaudron après avoir passé à travers des sacs de flanelle placés au-dessus. Ensuite le sirop est amené à une concentration convenable pour la cristallisation».

Le colon en retirera des pains de sucre que les marchands seront prêts à échanger contre d'autres marchandises. Dans une saison

normale, deux hommes peuvent facilement fabriquer quelques 200 livres (90 kg) de sucre.

Francis Evans, dans son '*Emigrant Guide*', décrit, lui aussi, en détail le processus de la fabrication du sucre d'érable. Son manuel nous permettrait presque de fabriquer nous même les goudrelles et les auges pour recueillir la sève de l'érable. Evans mentionne aussi combien il en coûterait pour acheter ces articles d'un colon établi. Pas si cher, en fait. Il mentionne aussi des trucs tel tremper du gras de porc dans le sirop pour l'empêcher de déborder en bouillant. On utilisait encore parfois ce truc lors de la cuisson de la tire d'érable quand j'étais jeune.

Evans mentionne aussi que les *Canadiens* font trop bouillir le sirop avant de le mettre dans les moules. Alors, on doit gratter le sucre avec un couteau. Il recommande de moins bouillir le sirop avant de le mettre dans des barils pourvus de trous obturés par des chevilles dans le fond. Au bout de quelques jours, le sucre se sera cristallisé en surface et la *molasse* est tirée en enlevant les chevilles, laissant dans le baril un sucre propre et agréable, meilleur même que le meilleur des *muscovado*. Chez-nous, il fallait gratter le sucre pour se faire des *beurrées* avant d'aller chercher les vaches en été, mais je puis vous assurer que ça aussi, c'était meilleur que le meilleur *muscovado*.

Bien sûr, pour en arriver à fabriquer le sucre, il faut une bonne préparation et, surtout, des marmites et autres récipients. En d'autres mots, on doit avoir investi quelqu'argent pour les équipements et avoir fait les préparatifs nécessaires. Donc, le colon qui, comme Charles Héon, arrive sur son lot en fin d'hiver et doit d'abord construire sa cabane, n'aura pu faire ces préparatifs et ne pourra pas profiter de la première saison des sucres.

La cendre de bois franc

Le second produit d'échange du défricheur est la cendre de bois franc obtenue lors du brûlage des abatis. Cette cendre sera transformée en sel de potasse. Francis Evans, dans son *Emigrant Guide* écrit que les arbres donnant la meilleure cendre à potasse seraient, entre autres, les bouleaux de grande taille, le frêne, l'orme et l'érable. On doit recueillir les cendres de brûlis et les protéger de la pluie. Il recommande la construction d'une grande boîte au-dessus du sol, couverte contre la pluie car l'eau fera perdre à la cendre ses alcalis. Il recommande de construire cette

boîte suffisamment loin de la maison, au cas où les cendres chaudes y mettraient le feu. La cendre aura un rendement allant de 6 pence à 1 shilling le boisseau (environ 36 litres). Un acre de terre défrichée peut produire de 50 à 70 boisseaux de cendre.

Evans mentionne que les plus anciens colons établis fabriquent eux-mêmes leur potasse. Mais, comme la première chaudière à potasse n'entrera dans la colonie des Bois-Francis qu'en 1838, Charles Héon n'en est pas là. Son biographe ne mentionne pas, non plus, qu'il ait apporté de la cendre à Bécancour avec ses récoltes quand il se présente au village l'hiver suivant son départ.

Il n'en demeure pas moins que le marché de la potasse a été une bénédiction pour les colons. Dès les débuts du régime anglais, les usines de textile de la métropole constituaient un excellent débouché pour ce produit. L'historien Jean Provencher écrit que la Grande Bretagne produit alors près de la moitié de tous les tissus de coton vendus dans le monde et a, pour ce faire, un besoin quasi insatiable de la potasse nord américaine qui remplace graduellement celle des pays Baltes utilisée antérieurement.

Le colon défriche pour dégager le terrain. Il entasse les arbres, élève un bûcher et, pour satisfaire aux besoins en alcalis des usines britanniques, il recueille la cendre qu'il échangera à des marchands pour des biens de première nécessité tels le sel, les épices et autres denrées sèches.

Ainsi, à l'automne de la première année, s'il n'a pas perdu son temps, il aura défriché environ 5 arpents de sa parcelle de terre. Il devra s'atteler de nouveau à la tâche pour en faire autant au cours des années qui suivent.

Le bois de construction

Evans mentionne dans son *Guide* que les colons qui trouvent du bois de pin, d'épinette ou de cèdre près d'un cours d'eau peuvent le vendre livré au bord de la rivière. Il ne recommande toutefois pas au colon de livrer lui-même le bois aux quais de Québec. Il fait cette remarque en 1832 et il a tellement raison, comme nous aurons l'occasion de le constater plus loin au cours de notre récit.

On enseme et on attend la récolte

À mesure que le défrichage progresse, on en profite pour ensemer entre les souches le blé, le sarrasin, les patates, le blé d'inde et, si la saison n'est pas trop avancée, les légumes du jardin. Puis, on attend patiemment la récolte. L'attente sera très très longue pour la majorité des nouveaux venus.

3 - SURVIVRE

Charles Héon, assisté de son frère et de son engagé, a défriché plus de cinq arpents (1,7 hectares) au cours du premier été, nous apprend l'historien St-Germain.

Après avoir construit sa cabane, Charles était retourné à Bécancour pour rapporter ses meubles, des provisions et une vache. Mais on ne sait pas comment cette petite communauté a survécu jusqu'aux premières récoltes.

Toutefois, à partir de 1832, d'autres pionniers s'enfonceront plus profondément dans la forêt pour défricher ce qui deviendra les Bois-Francs et les missionnaires qui les visitaient ont écrit la chronique des labeurs et des misères vécus par ces chers colons au cours des premiers étés de défrichage. Leurs récits m'ont permis de vous présenter le portrait qui suit des débuts de cette colonie.

Granolas par nécessité

L'historien émérite Charles-Édouard Mailhot, dans son *Histoire des Bois-Francs*, nous informe que : *«La plus forte partie des colons qui montaient dans les Bois-Francs étaient pauvres et sans aucune avance. C'étaient, pour la plupart, des journaliers ou des habitants ruinés, qui n'apportaient avec eux que les ustensiles de première nécessité et de maigres provisions pour quelques mois. Plusieurs n'apportaient pour tout ménage que leur hache et un sac de farine sur le dos. Ils comptaient sur leur travail pour maintenir leur existence et celle de leur famille; mais ces familles souvent nombreuses et consommant sans cesse, avaient bientôt épuisé les petites provisions. Le manque de magasins dans les premières années ou le prix trop élevé des denrées ne permettaient pas de les renouveler. Aussi la disette était-elle dans leur cabane avant que la récolte ne fût dans la grange.»*

Contrairement à Charles Héon, les hommes arrivent souvent seuls et n'iront rejoindre leur famille restée dans les seigneureries qu'à l'automne, une fois la cabane construite et un premier défrichage complété. Les deux premières saisons seront particulièrement difficiles alors que la terre n'aura pas eu le temps de produire les céréales nécessaires à la subsistance de la famille. On devra alors avoir recours à divers expédients pour survivre.

Mailhot, dans sa description de la colonisation de Saint-Norbert d'Arthabaska, apportera ces témoignages révélateurs : «Vers 1841 arrivait à Saint-Norbert M. Alexis Turcotte, natif de Saint-Grégoire de Nicolet. Il apportait avec lui, pour toute fortune, deux quintaux de farine, quatre piastres et une vache, qui disparut au bout de quelques jours. Alexis Turcotte fut trois jours, pour ainsi dire, sans manger...

«Pierre Turcotte vint à Saint-Norbert avec environ \$200.00 en effets. Il eut beaucoup à souffrir. Il passa un mois entier aux patates...

«Antoine Lebel, Charles Grosleau, Rémi Trottier se sont nourris pendant quelque temps de sève de merisier, d'ail sauvage, de cerfeuil sauvage et de feuilles de bois blanc. Antoine Lebel descendit une fois au moulin de Gentilly (distance d'environ douze lieues), (1 lieue = 3 milles) tellement exténué par la faim, qu'il fut près de trois jours sans pouvoir prendre aucune nourriture substantielle. On croyait qu'il allait mourir...

«Charles Grosleau était tellement pauvre, qu'il n'avait pas de sel pour assaisonner sa nourriture, qui se composait d'herbes sauvages...

«Il est à remarquer que la soupe dont se nourrissaient ces pauvres pionniers, pendant les deux premières années de leur séjour au milieu de la forêt, et au plus fort de leurs travaux de défrichement, se composait d'un résidu d'ail sauvage et de feuilles, ce qui donnait après le repas une odeur tellement forte, qu'elle se répandait jusqu'à une distance assez notable.»

St-Germain en rajoute : «...les vivres, les provisions n'étaient pas en abondance; on souffrait de la faim, que l'on apaisait en faisant bouillir ou cuire des herbes grasses ; on mangeait, quand il y en avait, de la racine de fougère ou toute autre racine ayant une qualité plus ou moins nutritive!!!»

Enfin l'historien Charles Trudelle a côtoyé les premiers colons et nous a laissé des textes émouvants de leurs souffrances.

«Mais que faisaient les mères infortunées d'une famille en proie à la plus cruelle disette, pour conserver leurs jours pendant que leurs courageux époux allaient ainsi, au péril de leur vie, chercher un moyen de sauver leur existence?

«Croyez-le, quelque invraisemblable que cela doive paraître, un certain nombre de ces familles ne vivaient que d'herbes, de feuilles ou de racines bouillies. Elles se nourrissaient surtout d'une sorte d'ail sauvage que l'on trouvait en assez grande abondance : nourriture insupportable, surtout à cause de l'odeur qu'elle répandait. Dans la saison des fruits, les bluets, les framboises... étaient aussitôt dévorés. Il n'était pas rare d'entendre dire à quelqu'un, qu'il avait passé une, deux et même trois, journées sans manger.

Un des marchands actuels de Somerset, commis dans le temps chez un autre marchand de la même paroisse, m'a raconté lui-même qu'il fut envoyé un jour par son bourgeois pour faire la recette chez ces nouveaux colons et qu'il entra dans une petite maison où la femme était seule avec ses petits enfants. Pour toute réponse à la demande d'argent qu'il lui fit, celle-ci se prit à pleurer et, ouvrant un chaudron où cuisait à gros bouillons verts un mélange d'herbes et de racines : "Venez voir, dit-elle, ce que nous mangeons depuis plus d' un mois et jugez vous-même si nous pouvons vous payer". Ce brave commis, comme on peut bien le penser, ne crut pas devoir insister davantage.»

Le magasin général est vide

Tout au long de ces premiers étés, les habitants défrichent. Ce n'est qu'à partir de 1838, que s'ouvre à eux le commerce du *sall* (potasse). C'est une bénédiction. Ils se mettent alors en frais de transformer en *sall* les cendres du bois franc qu'ils brûlent. Ils échantent ce *sall* contre des victuailles.

L'augmentation de la population due à l'arrivée continuelle de nouveaux colons dans les townships amplifie les besoins en nourriture et autres produits de première nécessité.

Dans les colonies plus éloignées du fleuve, telles Somerset, Stanfold et Arthabaska, le marchand nouvellement installé pour desservir la collectivité ne peut s'approvisionner, lui-même, qu'en hiver en raison de la *savane*, ce marécage qui crée une barrière quasi infranchissable entre les nouvelles colonies et les seigneuries. La piste tracée par les premiers colons peut être franchie, après le gel du sol, en voiture tirée par des chevaux ou par des boeufs. On réussit, pendant la saison hivernale, à créer un pont de glace flottant sur la boue du marécage. Mailhot raconte : «Les marchands qui venaient de s'établir à Somerset et à Stanfold remplissaient bien pendant le cours de l'hiver leurs magasins de lard, de farine et de provisions de toute espèce ; mais l'immigration était toujours plus considérable qu'on n'avait prévu ; elle doublait les calculs les plus raisonnables..»

Parlant des nouveaux arrivants, Mailhot ajoute : «les arbres tombaient comme par enchantement, sous les coups redoublés de leurs haches; bientôt le feu les avait réduits en cendres; puis ils convertissaient en "sall" (salin) cette cendre, qu'ils portaient, ainsi transformée, aux marchands de l'endroit fabriquant la potasse et la perlasse. C'était, avec le sucre, produit de l'érable, leur seule ressource. Ils recevaient en échange des provisions de bouche et des vêtements. Mais les demandes étaient si multipliées, que ce

moyen de vivre s'épuisait bientôt; la manufacture du marchand était pleine de potasse et de perlasse et son magasin était vide de provisions. Le manque absolu de chemins, pendant l'été, ne lui permettait pas d'expédier ces alcalis aux marchés et, par la même raison, de renouveler ses provisions. Une grande partie de cette population se trouvait alors aux prises avec la faim qui ne marchande jamais.»

Les colons se font porteurs

Alors, c'est le gros travail de transport des victuailles qui commence comme l'écrit St-Germain : «Il est vrai qu'il y avait des marchands pour fournir les articles de première nécessité. Ces marchands achetaient leurs marchandises, leurs effets à Québec, à Montréal, et les faisaient transporter durant la saison d'hiver jusqu'à Stanfold, jusqu'à Somerset, mais, si par une cause ou par une autre, les effets, les marchandises restaient en chemin, à la rivière Bécancour, par exemple, une distance de trois lieues, il ne pouvait être question de leur faire traverser la savane de Stanfold par voiture à roues ; il n'y avait pas de chemin d'ouvert. Alors que faisait-on ? Le marchand de Stanfold, de Somerset ou ailleurs, donnait un bon à celui qui avait besoin de fleur (de l'anglais flour = farine) de lard, ou tout autre objet, pour aller chercher ce dont il avait besoin, chez Antoine Marchand, à la traverse de la rivière Bécancour, et là, se chargeaient d'un poids variant de cent à cent cinquante livres (45 à 70 kilos) sur le dos, reprenaient la savane, ayant très souvent de l'eau, de la boue à mi-jambe ; souvent on a trouvé de ces pauvres porteurs enfoncés dans la boue et incapables de sortir des fondrières où ils auraient péri s'ils n'avaient eu du secours.

«...on voyait souvent, très souvent, ces pauvres voyageurs avoir les jambes gonflées et trembler de tous leurs pauvres membres endoloris, pendant plusieurs jours.»

Question de ne pas être en reste, Mailhot en rajoute : «La potasse et la perlasse n'étaient quelquefois d'aucune valeur dans cette colonie, parce que le marchand, ne pouvant les expédier, refusait d'acheter la cendre et le "sall"... Que faire donc ? Se résigner à scuffrir et même à périr, ou se décider à aller porter eux-mêmes sur le dos, leur sall à Gentilly, à dix lieues de distance : point de milieu... On vit donc partir en différents temps, des Bois-Francis, des colons portant sur leurs épaules du sall enveloppé dans des écorces et des feuilles d'arbres. Mais toutes ces précautions n'empêchaient point cet alcali de leur faire sentir son effet corrosif. Après avoir brûlé une partie du sac qui le contenait et de leurs vêtements, il pénétrait dans la chair, et quand ils

arrivaient à Gentilly, leur dos était tellement brûlé, que quelques-uns n'en purent être parfaitement guéris.»

Les blessures sont parfois si graves qu'on en meurt. L'histoire de Georges Alboeuf-dit-Boutet, racontée par l'abbé Mailhot en témoigne.

«Comme la plupart des premiers colons, Georges Alboeuf-dit-Boutet fut obligé, pour nourrir sa famille de s'occuper de l'industrie du "sall". Un jour, en 1845, il transporta à Danville, sur son dos, dans un sac d'écorce de bouleau, une certaine quantité de cette perlassc. La transpiration causée par la chaleur et la fatigue du voyage détrempe cette composition corrosive et lui brûla une partie du dos. Il endura de grandes souffrances jusqu'à l'été de 1846, alors que la plaie s'agrandit tellement, qu'elle monta jusqu'à la tête et fit sortir un oeil de son orbite. Enfin, il devint gravement malade... (j'ai du mal à m'imaginer qu'ayant perdu un oeil, il n'était pas déjà très malade).

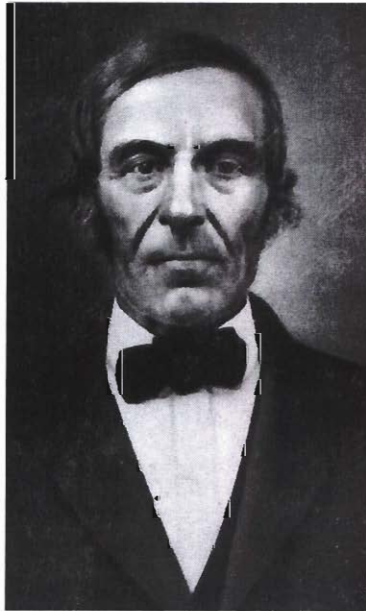
«...Georges Alboeuf-dit-Boutet mourut le 24 août 1846».

Un peu plus tard, vers 1850, les habitants de la nouvelle colonie de Chester doivent aussi transporter leur sall à Danville en empruntant le chemin Craig, tel ce Pierre Roberge qui se

fabrique un sac en écorce d'épinette blanche pour transporter son sall et se fait, lui aussi, brûler le dos en chemin vers la perlasserie. Plus tard, ayant fait l'acquisition d'un cheval, il se fabriquera un traîneau en forme d'auge, évitant ainsi les fatigues et les blessures.

Si l'on se fie à Antoine Gérin-Lajoie, il serait même arrivé que des habitants, partis pour prendre livraison de leurs marchandises aient trouvé, à leur retour, leur épouse et leurs enfants morts de faim.

Tout ça pour vous dire qu'on est alors bien loin des châteaux de bien-être social.



CHARLES BEAUCHESNE
PIONNIER D'ARTIBASKA

Mais dans la misère, on s'entraide

Les premiers arrivés dans une colonie sont toujours les plus mal en point. Ils doivent survivre sans le support d'une communauté qui n'existe pas encore. Mais, au fur et à mesure que les années passent, malgré l'isolement et l'absence de routes praticables, les ressources à l'intérieur de la communauté augmentent. De plus, ceux qui ont de la nourriture savent partager. L'abbé Mailhot raconte : *«Plus tard, lorsque des colons plus aisés, vinrent s'établir parmi eux, ils purent se procurer quelques livres de lard salé. Souvent le même morceau servait à faire la soupe de plusieurs familles voisines, car elles se passaient ce morceau de lard plusieurs jours de suite, jusqu'à ce qu'il fût réduit presque à rien, à la couenne.»*

L'abbé Mailhot cite en exemple le colon Pierre Landry, considéré comme le fondateur de Saint-Norbert. Pour soulager les nouveaux arrivants, il organise sa propre oeuvre de la soupe : *«M. Landry donna, pendant un temps d'indigence, quarante-cinq repas à des femmes et à des enfants dont la plus grande partie pleuraient de faim ! les autres avaient un peu plus de force, mais n'en souffraient pas moins.»*

Puis, il y a ceux qu'on oublie tout le temps dans ces histoires, les indiens Abénakis qui, au moment de la colonisation, utilisent ce territoire comme terrain de chasse. L'abbé Mailhot mentionne, en parlant de la colonisation de la paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska : *«La neige disparue, nos colons (il est question ici de Charles Beuchesne et de ses voisins) se mirent hardiment à l'oeuvre et défrichèrent une assez grande étendue de terre, qu'ils ensemencèrent aussitôt les chaleurs du printemps arrivées. Mais les provisions diminuaient à vue d'oeil. Les sauvages qui venaient faire la chasse dans les environs leur laissaient bien la chair des animaux qu'ils abattaient, mais faute de sel, on ne pouvait en conserver longtemps. Alors il fallait se contenter du consommé alors en usage. Il consistait en choux gras, feuilles de patates, feuilles de bois blanc, persil sauvage, pourpier sauvage et ail sauvage. Le tout, après avoir bouilli une couple d'heures dans de l'eau claire, était servi aux convives. Heureux quand on pouvait y ajouter un peu de lait.»*

Et pour finir en poésie

Pour finir, permettez-moi de partager avec vous cette petite anecdote racontée par Émilie Beuchesne, la fille de Charles Beuchesne, fondateur de la paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska. L'histoire se passe vers 1836 ou 1837. Il y avait alors, le long du chemin Craig, à l'endroit où se trouve le village de Chesterville, un résidant de langue anglaise, M. James

Goodhue, cultivateur et hôtelier desservant les voyageurs qui empruntaient cette route. Arrivé depuis peu à Arthabaska, Charles Beauchesne rend visite à ce Goodhue pour lui acheter des patates. Il est accompagné de son frère Pierre, lui aussi récemment arrivé dans les Bois-Francs. «Après avoir confectionné une petite embarcation, ils remontèrent la rivière Nicolet jusqu'au chemin Craig, dans Chester Ouest. Ils achetèrent une certaine quantité de patates qu'ils placèrent dans leur espèce de canot. Comme il se faisait tard, ils jugèrent bon d'attendre au lendemain pour revenir de Saint-Paul. Dans la nuit il plut tellement, que l'embarcation fut submergée et les patates furent emportées par le courant de l'eau.

«Le lendemain matin, les enfants de Charles et Pierre Beauchesne, s'amusant sur le bord de la rivière, furent tout étonnés d'y voir grand nombre de patates entraînées par le courant. Ils en ramassèrent autant que possible et les emportèrent à la maison où se trouvaient les deux femmes Beauchesne. En apprenant ce qui se passait à la rivière et voyant les patates, elles crurent de suite qu'un malheur était arrivé à leurs maris. Elles se mirent à fondre en larmes et dirent à leurs enfants : "Vos pères sont noyés, vous voilà orphelins". Quelle désolation !

«Deux femmes seules, ayant chacune sept à huit enfants en bas âge. Que vont-elles devenir ? Pourront-elles au moins retrouver les cadavres ? Elles sont accablées par la douleur et les inquiétudes. Elles supplient le ciel de venir à leur secours.

«Enfin après plusieurs heures d'angoisse, les enfants qui sont sur le rivage, pleurant, sanglotant, jettent des cris de joie.

«Ils aperçoivent, déjà tout près d'eux, leurs pères qu'ils pensaient noyés.

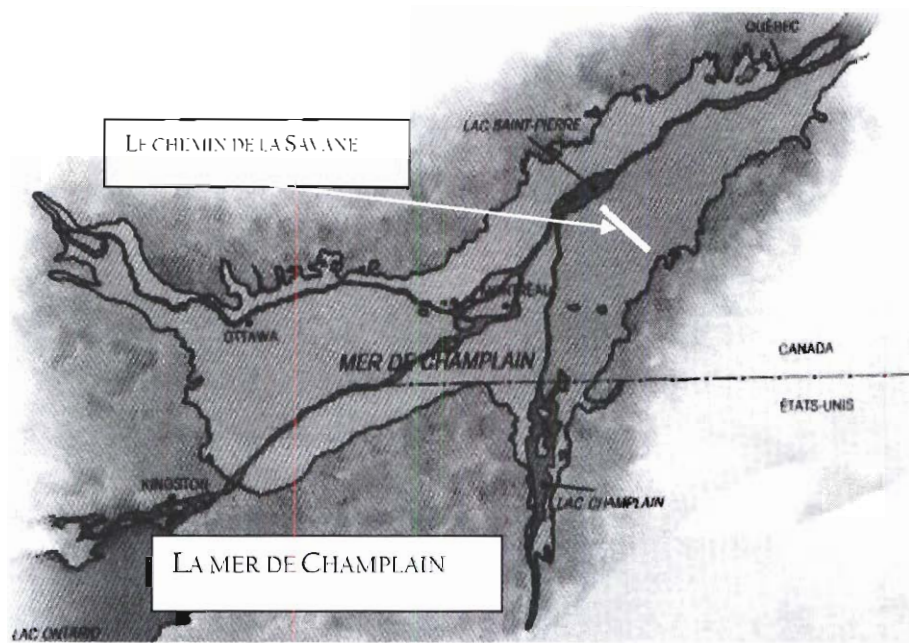
«Quelle consolation pour les deux mères éplorées de revoir leurs époux sains et saufs !»



ÉMILIE BEAUCHESNE
À L'ÂGE DE 91 ANS

La lumière au bout du tunnel

Survivre est une tâche de tous les instants. Toutefois, l'esprit d'entraide et la générosité des mieux nantis feront la différence. La colonie des Bois-Francis s'organisera et grandira rapidement.



4 – LE CHEMIN DE LA SAVANE ROUTE SUR LE FOND DE LA MER

Charles Héon et ses voisins de Blandford auront souffert au cours des premières années de survie. D'autres colons arriveront dans le canton de Stanfold en empruntant les rivières Nicolet et Bulstrode, transformées par le couvert de glace en chemins d'hiver. Une fois sur place, leurs plus proches voisins seront les colons de la petite communauté de Charles Héon. Les magasins les plus proches pour se ravitailler seront à Gentilly. Les colons de Stanfold, sont les plus éloignés des magasins et doivent traverser un très grand marécage qu'on a baptisé «*la savane*». On y a créé un chemin carrossable uniquement en hiver. C'est ce chemin dont parlaient les historiens au chapitre précédent. Il est maintenant utile d'expliquer ce qu'était le *chemin de la savane*.

Cette route allait de Gentilly à Saint-Norbert d'Arthabaska. Lors de la construction du premier tronçon, on l'appelait *La ligne à Michel Houle*. Certains lui ont donné le nom de *chemin de Stanfold*. Mais, de tous ses noms, celui que lui sied le mieux est : *Le chemin de la savane*.

Les routes sont la clé de la colonisation. On les emprunte pour transporter le cheptel, le ménage et les instruments aratoires, mais surtout, pour aller faire moudre les grains, vendre les produits de la ferme et se ravitailler. Le *chemin de la savane* est, au cours de ces premières années de misère, la première et presque unique voie d'accès aux colonies de Stanfold et de Somerset. Nos courageux ancêtres, les pionniers des Bois-Francs, l'emprunteront dans sa condition de piste non entretenue pendant plus de 15 ans. Elle a causé de si grands tourments à ses utilisateurs et possède une histoire si particulière qu'elle mérite d'être connue. Elle avait été construite en terrain inhospitalier. C'était une route sur le fond de la mer.

Charles Héon, Édouard Leclerc et les autres

Débrouillard, Héon se fera concéder un certain nombre de lots du township de Blandford en 1826. En 1827, il construira un moulin à scie et aura le plaisir d'accueillir 10 nouvelles familles de colons. Mais, il n'y a toujours pas de route entre sa petite colonie et Gentilly. Pourtant, les besoins en sont criants. Charles Héon

s'attaque à ce problème. Il est alors appuyé par des notables *Canadiens*, promoteurs ou spéculateurs, selon votre préférence. Ceux-ci avaient fait l'acquisition de terres dans le canton de Blandford et obtiennent, en 1829, un subside de £470, pour la construction d'un chemin allant du bout de la seigneurie de Gentilly à la colonie de Blandford. On doit ponter plus de la moitié des 15 milles que compte cette route. On met des fagots en travers de la voie qu'on recouvre de sable. Ainsi, en 1829, une piste permet aux colons de rejoindre les centres d'approvisionnement via Gentilly.

La colonie de Charles Héon est un succès. En 1830, on compte déjà près de 50 familles dans la petite communauté.

Au cour de l'hiver 1832, Édouard Leclerc remonte la rivière Nicolet puis sa tributaire, la rivière du Loup, maintenant appelée la rivière Bulstrode, pour se fixer dans le canton de Stanfold à l'endroit où se trouve maintenant le village de Princeville. Avant lui, plusieurs habitants des vieilles paroisses avaient commencé à s'établir le long de la rivière Nicolet et quelques-uns d'entre eux rejoignent le petit hameau de Leclerc qui s'agrandit rapidement.

Peu de temps après l'arrivée du premier colon dans Stanfold, on décide d'ouvrir un chemin en ligne droite menant à la colonie de Blandford. La distance entre les deux endroits est de 8 milles.

Mais la nouvelle piste doit traverser un immense marécage, *une savane* dit-on alors. Là, on ne semble pas avoir profité de l'aide gouvernementale. Ce sont les colons qui, écrit l'abbé Charles Trudelle, «avaient jeté des branches qui leur donnaient le moyen de se soutenir au-dessus des bourbiers sans fonds qu'ils rencontraient à chaque instant». Cet abbé Trudelle, considéré comme le premier historien des Bois-Francis, sait de quoi il parle. Lorsqu'il écrit ce texte en 1852, il est curé de Somerset (Plessisville), donc tout près du fameux chemin.

Le chemin de la savane

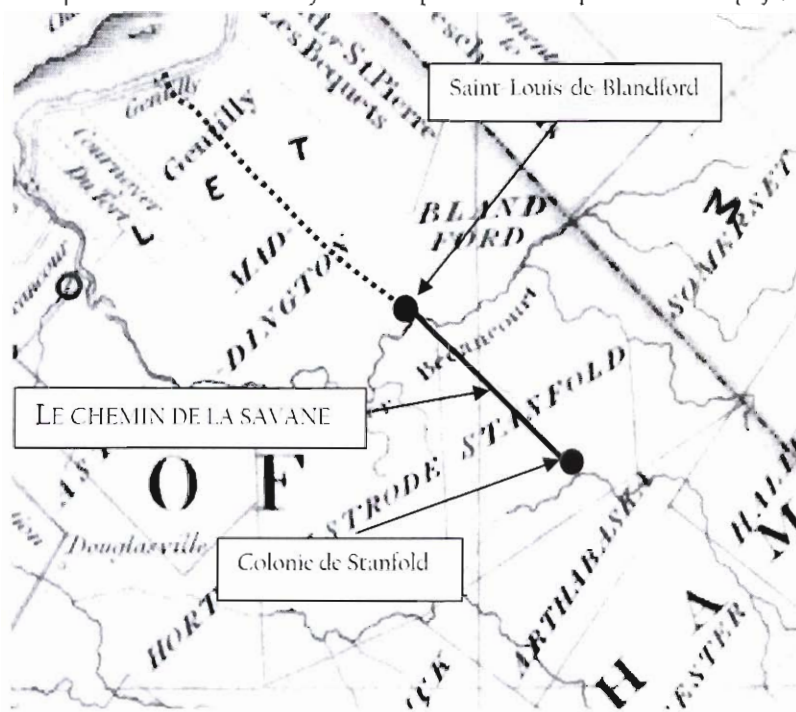
Le nouveau chemin entre les deux colonies n'est pas très pratique. Permettez-moi de vous citer encore une fois le curé Trudelle.

«Pour aller des paroisses du bord du fleuve aux Bois-Francis, il fallait d'abord passer la savane de Blandford, qui sépare la paroisse de Gentilly des nouveaux établissements de la rivière Bécancour, et à travers laquelle un chemin mal entretenu conduisait alors. Mais cela n'était rien à comparer à l'affreuse savane de Stanfold, que l'on ne pouvait passer qu'à pied pendant

près de sept mois de l'année; car il n'était possible aux voitures de la traverser que depuis le mois de décembre jusqu'au mois d'avril, lorsque le froid avait consolidé les eaux bourbeuses de ce vaste marais...

«...Pour rendre ce sentier praticable aux voitures d'hiver, on était obligé d'aller, par corvées de quinze à vingt hommes, battre la neige avec les pieds pour la détremper avec l'eau, sans quoi la glace ne se serait pas formée. Cela ne se faisait pas ordinairement sans que l'on vit plusieurs enfoncer jusqu'aux genoux, et souvent jusqu'au milieu de corps, dans cette eau fangueuse et à demi gelée. Si deux voitures se rencontraient, il n'était pas rare de voir les chevaux, qui mettaient le pied hors du chemin battu, disparaître presque entièrement dans les ornières, d'où on ne les retirait qu'au moyen de cordes et de leviers. Quelques-uns de ces pauvres animaux et plusieurs bêtes à cornes y sont (sic) même périés. Ce fut là cependant le chemin par lequel, pendant près de onze ans, des milliers de colons, hommes, femmes et enfants, ont dû passer pour se rendre dans les Bois-Francs...

«...Prisonniers au milieu des bois, comme sur une île au milieu de la mer, ils ne pouvaient attendre de secours de personne. Une seule planche de salut restait aux infortunés habitants de cette place riche et pauvre, abondante et manquant de tout : c'était de franchir à pied la savane qui les tenait captifs,



pour aller chercher sur leur dos des provisions dans les paroisses du bord du fleuve.

«Afin de pouvoir se porter secours, ils partaient par bande de dix à quinze hommes, pour faire ce périlleux trajet. On les voyait revenir portant sur leur dos soixante et quatre-vingt livres (25 à 35 kg) de farine et quelquefois bien davantage, souvent un sac de provision sur leur tête et dans leurs mains les ustensiles de cuisine les plus nécessaires. Quelques-uns même ne craignaient point de se mettre en route avec des plaques de poêle sur les épaules.

«Ainsi chargés, ils allaient l'un devant l'autre, le cou tendu, le corps penché en avant, ruisselant de sueurs, dévorés par les moustiques et les maringouins, le visage en feu, les veines enflées, l'œil rouge et les lèvres bleuâtres; quelquefois même on les voyait cracher le sang de leur poitrine enflammée. C'est que le sentier qu'ils parcouraient pouvait épuiser les forces de l'homme le plus vigoureux, à plus forte raison de ces voyageurs au courage invincible mais qui partaient épuisés par un jeûne presque continu et n'emportant, pour soulager leur estomac fatigué, qu'une tranche de mauvais pain sec.

«Le chemin ne leur paraissait pas mauvais, lorsqu'ils n'enfonçaient pas jusqu'aux genoux; car souvent, s'ils mettaient le pied à côté des branches et des racines, ils tombaient dans des mares d'eau bourbeuse où ils pouvaient être exposés à périr. On dit même qu'un jour l'un de ces voyageurs allait disparaître dans une de ces ornières sans le prompt secours de son voisin, qui eut à peine le temps de le saisir par les cheveux. Combien de fois ceux qui passèrent cette savane ont-ils trouvé des malheureux enfoncés jusqu'aux bras avec leurs charges dans ces bourbiers sans fond, se tenant aux racines qu'ils avaient pu saisir, et attendant quelquefois depuis plus d'une heure le secours sans lequel ils seraient (sic) infailliblement périés.

«Quand ils avaient fait sept ou huit arpents, ils tombaient de lassitude, et c'était souvent l'œuvre de toute une journée de faire ce périlleux trajet. Si la nuit les surprenait en chemin, il leur fallait se résigner à attendre le jour pour continuer: c'était s'exposer à y périr que d'y marcher sans lumière. Que de tristes nuits passées ainsi sans feu et sans couvertures, exposés quelquefois à une pluie averse, ou à la rigueur du froid, dans les longues nuits de l'automne! L'un de ces voyageurs, après m'avoir raconté d'une voix émue tout ce qu'il avait enduré lui-même, ajoutait: «Lorsqu'on sortait de ce marécage, on n'avait pas formance d'homme; la vase nous couvrait des pieds à la tête, et il ne nous restait que des habits en lambeaux.»

Tout ça pour vous dire que cette route n'était pas très bonne.

Le chemin sur le fond de la mer

Pourquoi avoir opté pour un tracé dans un tel marécage ? En vérité, les colons n'avaient pas le choix. Qui blâmer ? La mer de Champlain.

Il faut savoir qu'en remontant quelques 20,000 années en arrière, c'est-à-dire même pas hier sur le calendrier géologique, on retrouve le nord de l'Amérique sous un immense couvert de glace s'étendant vers le sud jusqu'à la latitude de la ville de New York. Les dépôts à son pied (moraine frontale) ont créé la plus célèbre relique de cet âge : l'île de Long Island. Dans notre région, on estime à 4 kilomètres l'épaisseur du couvert de glace. Cette masse de glace exerce une pression sur l'écorce terrestre, écorce d'une épaisseur d'environ 30 km, ce qui est, toutes proportions gardées, beaucoup plus mince que la coquille d'un œuf. Et, je ne veux pas vous énerver avec ça, mais elle est assise sur une base pâteuse dont la température est d'environ 700 °C.

L'écorce terrestre, chargée d'un tel poids de glace, s'affaisse. Une fois la glace fondue, elle rebondit pour retrouver, avec le temps, sa forme initiale. On ne parle pas de redressement spontané comme dans un lit d'eau mais le principe en est le même.

Le glacier disparaît il y a un peu plus de 10,000 ans et la croûte terrestre commence à se relever. Au début, le rebond est rapide. Il ralentit par la suite. Au moment où j'écris ces lignes, le sol sous les pieds des habitants de la vallée du Saint-Laurent continue sa remontée à un rythme variant entre 20 et 40 cm par siècle, l'écart étant fonction de l'expert qu'on consulte.

Au début du long processus de redressement, la dépression laissée par le glacier a créé des lacs d'eau salée dont celui qu'on a appelé : La mer de Champlain.

Cette mer de Champlain couvre toutes les plaines de la Montérégie, du Coeur-du-Québec et de la rive nord du Saint-Laurent. Elle remonte jusqu'aux Mille Îles sur le Saint-Laurent et jusqu'à Deep River sur l'Outaouais.

Avec les années, la croûte terrestre a continué à se redresser. Il y a de cela quelque 8,000 ans, la mer de Champlain s'est entièrement vidée dans l'océan. Comme la vidange a pris plus de 3,000 ans, tous les sédiments qui s'y sont déposés durant cette période en ont nivelé le fond et créé la plaine que l'on observe maintenant. Ces dépôts expliquent les épaisses couches d'argile que l'on retrouve en Montérégie. Au cours de la vidange, on peut imaginer d'abord un lac peu profond, ensuite un lac de boue à

travers lequel les eaux venant des Grands Lacs et des montagnes environnantes se frayent un chemin, formant les lits actuels du Saint-Laurent, du Richelieu, de la Yamaska, du Saint-Maurice, du Saint-François, de la Nicolet, de la Bécancour et d'autres rivières de moindre importance.

Avançons encore dans le temps. On peut maintenant marcher sur le fond de la mer mais, lors de la fonte des neiges et des grandes crues d'automne, les rivières sortent de leur lit. Les eaux, chargées de sédiments, ralentissent alors leur vitesse en raison du débordement. Ceci permet le dépôt de la majeure partie de ces sédiments aux abords immédiats de la rivière. Ils enrichissent le sol et relèvent le relief.

L'eau, en continuant de se répandre à l'intérieur des terres, aura déjà perdu presque toute sa charge de sédiments. Elle enrichira donc très peu le sol. Mais, pire encore, les dépôts aux abords immédiats de la rivière ont créé une levée (ou digue) qui empêchera l'eau qui se trouve dans les champs plus éloignés de retourner à la rivière une fois les crues terminées; d'où les terres marécageuses recouvertes d'une végétation famélique qu'on retrouve dans une partie de la plaine du Saint-Laurent.

Tout ça pour vous dire que les *savanes* ne sont pas des accidents. Bien sûr, les pionniers des Bois-Francis qui veulent rejoindre les paroisses au bord du fleuve pour vendre leurs produits et pour s'alimenter, n'ont pas le choix. Ou bien ils doivent faire un grand détour, longeant le pied des Monts Notre-Dame ou bien ils se résigneront à affronter les *savanes*.

Votre visite du chemin de la savane

Vous ai-je donné l'envie de visiter cette route allant de Gentilly à Saint-Norbert ? Je vous avertis, elle est un tantinet terne. Mais le périple prend moins de deux heures et, vous devez en convenir, c'est une balade incontournable pour tout enfant du pays qui s'intéresse à ses racines ancestrales. En effet, si vos ancêtres sont des Bois-Francis, il y a de bonnes chances qu'ils aient vécu les misères du **chemin de la savane**.

Ma visite habituelle du **chemin de la savane** débute à Gentilly et se termine à Saint-Norbert (Norbertville). Une route droite nous y mène. C'est la route des ancêtres revue et améliorée. On se dirigera vers Sainte-Marie-de-Blandford. En face de l'église, on tourne à gauche et, 5 km plus loin, rendu au chemin des pionniers ou du domaine, on tourne à droite, direction Saint-Louis-de-Blandford et Princeville. L'automne est la saison idéale

pour une telle randonnée. Je vous recommande une journée fraîche et ensoleillée bien sûr.

On notera que, dans les zones marécageuses aux environs de Lemieux et à quelque 5 km de Princeville, le chemin traverse des boisés, où prédominent les aunes. On observera aussi, le long de ce tronçon de route, sur les rebords des fossés, un sable fin à peine recouvert d'humus. Aujourd'hui, on a tiré profit de ces terres peu prometteuses en y faisant la culture des canneberges.

Pour la grande finale, je vous invite à vous rendre au parvis de l'église de Norbertville. Vous aurez eu la bonne idée d'arriver juste avant le coucher de soleil. Un fin brouillard commencera à se lever sur la plaine. Derrière vous, se dresseront les contreforts des Monts Notre-Dame. La mer de Champlain apparaîtra devant vous. En fermant les yeux, vous entendrez le clapotis des vagues de cette mer contre le pied des montagnes.

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec



TABLEAU DES MESURES

Mesures linéaires

Mesures anglaises	Égale	Équivalence
12 pouces	font	1 pied
3 pieds	font	1 verge
5 1/2 verges	16.5 pieds anglais	1 perche (rod)
40 perches	(660 pieds) ou (10 chaînes)	1 stade (furlong)
8 stades (furlong)	(80 chaînes) = 5280 pieds	1 mille
3 milles	font	1 lieu

Mesures françaises	Égale	Équivalence
12 pouces	font	1 pied
6 pieds ou 6.40 pieds anglais	font	1 toise
3 toises = 18 pieds français	19.1835 pieds anglais	1 perche française
10 perches	191.835 pieds anglais = 180 pieds français	1 arpent
84 arpents	font	1 lieu

Mesures de l'arpenteur	Égale	Équivalence
7.92 pouces	font	1 chaînon
25 chaînons	font	1 perche (rod)
4 perches	font	1 chaîne
10 chaînes	font	1 stade (furlong)
80 chaînes	font	1 mille

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec 

SÉLECTION DES MESURES ÉQUIVALENTES

Unité de mesure	Fonction	Longueur	Unité de Mesure
1 Arpent	=	191,835	Pieds
	=	180	Pieds français
	=	58,471 308	Mètres
	=	10	Perches de longueur
	=	2,906 590	Chaines
1 Centimètre	=	0,393 700 8	Pouce
1 Chaîne	=	100	Chainons
	=	66	Pieds
	=	61,928 22	Pieds français
	=	20,116 8	Mètres
	=	4	Rods linéaires
1 Chainon	=	7,92	Pouces
	=	0,201 168	Mètre
1 Décimètre	=	3,937 008	Pouces
	=	0,1	Mètre
1 Furlong	=	220	Yards (verges)
	=	201,168	Mètres
1 Kilomètre	=	3280,840	Pieds
	=	1 000	Mètres
	=	0,621 371 2	Mille
1 Mètre	=	39,370 08	Pouces
	=	4,970 970	Chainons
	=	3,280 840	Pieds
	=	3,070 433	Pieds français
	=	1,093 613	Yards (verges)
1 Mille	=	5 280	Pieds
	=	1 609,344	Mètres
	=	27,523 65	Arpents
	=	80	Chaines
1 Maille	=	,66pi	1/100 d'une chaîne

Répertoire de Droit - T.I.I. 427 - Avril 1984

Centre d'opérations de Gaspé juin 2004

5 – C'ÉTAIT LEUR CALIFORNIE

Revenons à Charles Héon et à ses aides qui ont défriché et semé blé d'inde et céréales au cours de leur première année dans le township de Blandford. Leur première récolte est quasi miraculeuse. L'hiver venu, on le voit réapparaître à Bécancour pour faire moudre son blé. Laissons son biographe F.H. Saint-Germain raconter la suite : *«Ce fut tout un événement. Il était à peine arrivé à destination, que toute la paroisse le savait. Charles Héon n'était pas mort, un tel l'avait vu, lui avait parlé, il était bien, n'avait pas été malade, et, par-dessus tout, il avait apporté avec lui une grosse charge du plus beau blé, pour le faire moudre au moulin du rapide.*

Aussi, il fallait voir si notre héros était fêté, choyé, si on le questionnait ; il n'y eut peut-être pas vingt personnes qui n'allèrent voir son blé ; on ne pouvait en croire ses propres yeux.

Ses parents, ses amis commencèrent à changer d'opinion ; ce n'était pas aussi loin qu'on l'avait cru d'abord, la terre était bonne, le climat favorable pour produire du blé comme celui qu'il avait, on n'avait jamais vu des épis de blé d'inde comme ceux qu'il avait apportés à son ami de qui il en avait eu la semence.»

Charles n'avait pas chômé. Saint-Germain le confirme : *«Les travaux de défrichement furent poussés avec tant de vigueur et de succès, que notre héros ensemençait dès la première année, plus de cinq arpents de la meilleure terre que l'on puisse voir dans les Cantons de l'Est. C'est un sol d'alluvions très riche.*

«L'été se passa à faire de l'abattis et à faire de la terre. Charles Héon avait été des plus heureux dans le choix qu'il avait fait de son terrain à coloniser, le sol était très riche, le bois très long, bien gros, mais clair semé ; c'était du noyer, de l'orme, du frêne, quelques merisiers, des arbres à pambina et quelques cerisiers. La forêt était très nette ; pas d'arbustes ni mauvaises herbes.

«La récolte de la première année fut des plus abondante. La récolte de blé seule fut de cent quatre minots du plus beau grain. Notre héros récoltait aussi de l'orge, de l'avoine, du sarrasin et une quantité de bien belles patates.

«Charles Héon aimait à raconter qu'il avait apporté, avec ses grains de semence, des épis de blé d'inde qu'un ami lui avait donnés.

«Dans le temps des semences il avait apporté sur lui quelques poignées de ce blé d'inde pour le semer : mais n'ayant pas de grappe à la main, il prit sa hache, et, frappant la terre avec le taillant, il jette deux ou trois grains de blé d'inde dans cette petite fosse improvisée et continue à faire la même chose, jusqu'à ce qu'il eût jeté en terre tout le grain qu'il avait sur lui...

«Ce n'était plus l'homme délaissé, l'exilé, l'homme perdu du désert que l'on avait prédit deux ans auparavant; on enviait son sort. Il n'arrivait pas un homme chez notre héros qui ne voulût voir sa récolte de blé et autres grains, que chaque nouveau visiteur grossissait à l'envie. Il était ni plus ni moins que dans *la Mésopotamie*».

Le succès de Charles Héon n'avait pas été un accident. Comme le mentionne l'historien Albert Gravel : «Les arbres sont éloignés les uns des autres, de sorte que l'on peut cultiver avant que les souches soient assez pourries pour pouvoir les arracher et cette terre semble prendre plaisir à donner une récolte dès la première année et ordinairement la meilleure».

La bonne récolte s'explique en partie, selon moi, par le brûlage des arbres. Aujourd'hui encore, dans des villages d'Afrique équatoriale que j'ai eu le plaisir de visiter, on coupe arbres et arbustes, on brûle et on enseme, les cendres de brûlis servant d'engrais. Au bout de quelques années, le rendement des terres diminue. On reprend le brûlis un peu plus loin. Selon l'anthropologue Nicole Lefebvre, il s'agit d'une forme d'écobuage qui se pratique aussi en Amazonie et dans d'autres parties du monde.

La migration

Charles Héon ne s'endort pas sur ses lauriers. Retournons à M. Saint-Germain : «L'hiver se passa à faire des préparatifs pour les travaux du printemps. Ce qui était le désert inconnu, deux ans auparavant, était aujourd'hui animé par le va et vient des hommes de chantiers. Un nommé Hall avait ouvert un chemin à travers le bois, pour alimenter ses chantiers de provisions pour ses hommes et pour ses chevaux...

«La récolte de mil huit (cent) vingt six fut très bonne, près du double de celle de l'année précédente.

«Dans le courant de l'automne, Charles Héon jetait les fondations d'une chaussée (barrage) ; il devait la terminer l'année suivante pour construire son moulin à scie, qu'il désirait tant.

«Charles Héon, désirant régulariser sa position de colon, fit des démarches

auprès des autorités. Il s'adressa au Gouvernement, au bureau des terres de la Couronne, et obtint, à titre de Premier Colon, une patente le constituant propriétaire de toute cette ligne du township de Blandford comprise entre la ligne de séparation des Cantons de Blandford et Maddington et le dixième rang du dit canton de Blandford, connue sous les numéros B,C,D,E,F,G, formant une superficie de plus de trois cent cinquante arpents de terre».

J'ai recoupé avec la Liste des terrains concédés par la Couronne dans la Province de Québec de 1763 au 31 décembre 1890. Il s'agit bien d'une concession à titre gratuit (H grants). Les lots sont dans le 10^{ème} rang de Blandford. On y retrouve les lots C,D,E et F, mais pas B et G. Les lots concédés couvrent une superficie de 290 acres. L'enregistrement en a été fait le 20 novembre 1830.

Les habitants de Bécancour et de Gentilly qui avaient vu Charles Héon rentrer au village avec une première récolte miracle suivie d'une deuxième du double de la première, se mettent à penser. Pourquoi pas nous ? Encore Saint-Germain : *«Aussitôt en possession de son nouveau patrimoine, désireux de se procurer ce précieux auxiliaire à tout citoyen vivant à la campagne, un voisin, Charles Héon ne fut pas égoïste : il voulut partager son terrain avec quiconque voudrait venir s'établir près de chez lui. L'offre était alléchante, aussi ils ne manquèrent pas ceux qui firent application, et dès l'année suivante, Joseph Gagnon, natif de la paroisse de Cap Santé, et Joseph Leblanc, plus connu sous le nom de Petit José Alexis, de la paroisse de Bécancour, venaient profiter de la générosité de notre héros et s'établir près de chez lui. Il avait déjà fait part à son compagnon Charlot Castin de soixante arpents de terre, sur lesquels il s'était mis à travailler avec ardeur».*

Les miliciens qui avaient participé au conflit de 1812 avaient reçu des billets de concessions qu'on appelait les *scripts* dans quelques cantons dont celui de Maddington, adjacent au canton de Blandford où Charles Héon s'était établi. Un seul, selon l'historien Saint-Germain, profitera de son *script*. Il s'agit du Capitaine Bruneau qui vient prendre possession de son lot en 1827. Un accident l'arrête mais, après une convalescence de deux ans il retourne avec ses beaux-frères Emmanuel Lamy, Narcisse Brissard, Pierre Normandeau et un certain Faucher.

La colonie est née. La bonne nouvelle des riches récoltes de Charles Héon s'est vite répandue et l'on emboîte le pas. On ne semble pas vouloir aller plus en amont le long de la rivière Bécancour mais des braves qui connaissent la rivière Nicolet

pour y être allés à la chasse, partent en 1830 dans le but de défricher des terres le long de ce cours d'eau. Ils remonteront donc la branche principale de la rivière Nicolet. À quelques 40 km de l'embouchure, ils suivront un affluent nord-est, que les Abénakis connaissaient sous le nom de Rivière du Loup et qui porte maintenant le nom de rivière Bulstrode. Un premier groupe de pionniers forme une petite colonie à l'endroit du village actuel de Saint-Samuel. Parmi ces colons, on retrouve Louis Héon et David Prince. Ils deviendront plus tard des pionniers de la colonie de Stanfold.

Ensuite, on ne donne pas de date, mais je suppose que c'est vers 1831, d'autres colons remontent la Rivière du Loup sur quelque 12 km et s'installent sur les pointes fertiles formées par les méandres. On retrouve parmi eux des Doiron (Poirier) et un Jean-Baptiste Landry. Ces braves utilisent les abris de chasse des Abénakis comme logis pendant qu'ils construisent leur propre cabane sur leurs lots respectifs. Leur colonie a pour centre le village actuel de Saint-Valère. Il est probable que tout le littoral favorable à l'agriculture en amont de cette colonie ait été occupé cette même année.

Au cours de l'hiver 1832, Édouard Leclerc remonte toujours plus loin la Rivière du Loup et s'installe le long des rives, dans les 5^{ème} et 6^{ème} lots du douzième rang de Stanfold, à environ 3 km du village actuel de Princeville. Il sera rejoint ce même printemps par d'autres colons dont les Pellerin, Béliveau, Poirier, Hébert et Bourque.

L'hiver 1835 sera marqué par l'arrivée de Charles Beauchesne qui, selon l'historien Mailhot, a un beau-frère déjà installé dans les pointes de la rivière du loup probablement depuis 1832 ou 1833. Charles Beauchesne emprunte la même piste que ce parent et poursuit vers le sud pour rejoindre la rivière Nicolet qui, à ce point, est à moins de 2 km de la Rivière du Loup. Il remonte la Nicolet sur environ 2 km, choisit un lot au bord de la rivière et commence à construire une cabane avec l'aide d'un homme engagé. Quelques jours plus tard, 16 jeunes hommes de son coin de pays viennent se choisir des lots autour du sien. Ainsi naît la colonie d'Arthabaska (Saint-Chrystophe).

D'autres colons, dans ces mêmes années, remontent la Rivière aux Pins, affluent de la branche gauche de la rivière Nicolet. Ils s'installent dans le canton de Warwick, à moins qu'ils ne soient arrivés en passant par la colonie voisine de Kingsey french, vieille

de plus de 6 ans. En 1815 l'arpenteur Joseph Bouchette nous informe que ce canton de Warwick n'est pas habité. En 1863, on y dénombre 400 habitants de langue anglaise pour 980 de langue française. On peut donc supposer qu'avant l'arrivée des colons de la région de Bécancour, il y avait une petite colonie anglophone.

L'élan est donné. À l'automne 1835, Jean-Baptiste Lafond de la Baie-du-Febvre, qui aurait déjà défriché le long de la Rivière du Loup, décide d'explorer plus en amont. Au lieu de s'arrêter à la petite colonie de Stanfold, il s'enfonce dans les terres et commence à construire une cabane sur le 8^{ème} rang du canton de Somerset, site de l'actuel village de Plessisville. Il y amènera sa famille au printemps de 1836. Presque en même temps, d'autres jeunes gens de Gentilly, de Bécancour et de Saint-Grégoire viennent s'installer sur des lots dans les rangs voisins. La colonie de Somerset (Plessisville) est fondée.

Vers 1840, Pierre Landry dit Bercase qui était établi sur un lot voisin de celui d'Edouard Leclerc dans Stanfold, déménage et recommence à défricher sur le 11^{ème} rang du canton d'Arthabaska. Il est le premier colon de Saint-Norbert.

Après 1840, il y a consolidation. Les nouveaux arrivants s'installent dans des colonies déjà établies. Les travaux de construction du chemin de fer entre Lévis et Richmond, la construction du chemin d'Arthabaska et les divers chantiers de coupe de bois, ont probablement contribué à attirer des colons de la région de Lotbinière et de Saint-Nicolas qui auront d'abord travaillé à l'un des chantiers pour ensuite décider de s'établir sur une terre des Bois-Francs.

L'arrivée, en 1849, de mon arrière grand-père, Charles Houde-dit-Desrochers, dans le canton de Chester ouest est soit reliée à ces chantiers, soit à une campagne en faveur de la colonisation où autorités civiles et clergé ont travaillé de concert pour peupler les townships. Mon aïeul deviendra le premier colon de la paroisse de Saint-Paul, si l'on fait abstraction de l'anglais Goodhue, déjà sur place à titre, selon moi, de tenancier du relais desservant les voyageurs du chemin Craig.

C'était leur Californie

«...la fécondité de ce nouveau sol semblait tenir du prodige. Le bruit de cet heureux résultat, si propre à donner les plus belles espérances, se répandit avec rapidité dans les paroisses du district des Trois-Rivières, au sud et même au nord du fleuve. Il y eut alors un élan général vers cette région fortunée; on ne parlait que des Bois-Francs. C'était leur Californie du temps.

«Mais la découverte de cette terre devait produire en quelque sorte les mêmes résultats que celle des mines aurifères des bords de l'Eldorado, c'est-à-dire, que les chercheurs ne devaient jouir de leurs biens qu'après des privations et des souffrances presque incroyables...» Ainsi s'exprime Charles Trudelle en 1852 alors qu'il est curé à Somerset.

L'historien Charles Édouard Maillhot confirme : «C'est alors qu'on voyait, au Domaine de Gentilly, presque tous les jours, passer des colons qui se dirigeaient vers les Bois-Francis ; que souvent on voyait un chien attelé sur un petit traîneau transportant un ou deux enfants, et que ce véhicule d'un genre bien modeste était suivi d'un homme et d'une femme, au front anxieux, mais remplis d'un courage héroïque».

Le mouvement de colonisation, amorcé à l'initiative du débrouillard Charles Héon, est dès lors appuyé, à ses débuts, par au moins un clerc. Il s'agit du curé Claude-Gabriel Courtin de la paroisse de Gentilly. Ses encouragements ajoutés à la publicité créée par les récoltes miracle de Charles Héon provoquent la ruée.

L'envoûtement pour la colonie crée alors un sérieux problème de logistique. Les nouveaux arrivants sont trop nombreux pour la nourriture disponible. De plus, les colonies sont encore trop petites pour abriter les colons lors de la construction de leur cabane. Mais, on a l'habitude de l'entraide. Pierre Landry dit Bercase, fondateur de la paroisse de Saint-Norbert a nourri, on se le rappelle, quarante cinq femmes et enfants pendant un certain temps. Pour le gîte, on souffre tout autant; ainsi ce Joseph Labonté qui hivernera dans un caveau. Mais là aussi, on rencontre des bons samaritains. L'abbé Maillhot raconte : «Joseph Houle, un des plus anciens colons de Stanfold, m'a raconté bien des fois que dès la première année que son père, M. Charles Houle, eût pris possession de son lot, il s'était bâti, à côté de sa cabane, une bonne demeure de pièces équarries qu'il avait couverte en écorce, de 28 pieds de longueur et de 24 pieds de largeur, et que lui-même il avait souvent vu le plancher du bas de la maison littéralement couvert de colons qui venaient y prendre le repos de la nuit, après avoir passé la journée à parcourir le canton pour s'y choisir, à leur goût, un lot de terre».

Mes Bois-Francis historiques

Qu'étaient les *Bois-Francis* ? Je l'ai mentionné plus haut, Charles Héon aurait raconté à son biographe Saint-Germain, en décrivant son lot au bord de la rivière Bécancour : «...le bois (était) très long,

bien gros, mais clair semé ; c'était du noyer, de l'orme, du frêne, quelques merisiers, des arbres à pambina et quelques cerisiers. La forêt était très nette ; pas d'arbustes ni mauvaises herbes.»

Plus loin, Saint-Germain, en parlant des autres pionniers qui ont suivi, raconte : «...des citoyens entreprenants et courageux attaquaient de leur côté la forêt, par la voie de la rivière Nicolet. «Edouard Leclair, François Pellerin et autres, faisaient des défrichements considérables dans le township de Stanfold, à l'endroit appelé de nos jours La Rivière Nicolet.

« La fertilité du sol, la beauté de la forêt, qui était toute boisée de bois-francs, érable, hêtre, merisier, orme, frêne, tous arbres de la plus belle venue, ne tarda pas à attirer les regards de tous les habitants du district de Trois-Rivières ; aussi il n'était question que des Bois-Francs. On comprenait sous ce titre les Cantons de Stanfold, Somerset, Arthabaska, Halifax, Chester, Warwick, Tingwick, Ham, etc... «On ne se fait pas une idée, de nos jours, (le livre est publié en 1905) de la beauté de ces forêts séculaires, où pas un seul arbre n'avait été enlevé; on aurait pu circuler en voiture d'été presque partout.»

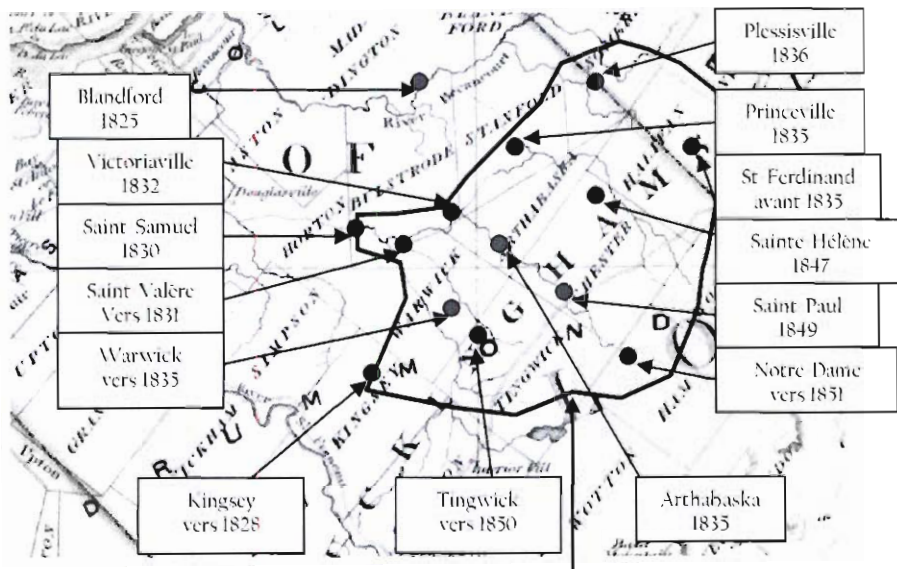
Le curé historien Charles Trudelle définit lui aussi ses Bois-Francs : «Disons tout de suite que le nom de Bois-Francs ne fut donné d'abord qu'aux seuls cantons de Somerset, de Stanfold et d'Arthabaska ; mais que, depuis, cette dénomination s'est étendue aux cantons d'Inverness, d'Halifax, de Chester, de Warwick et de Ham.

Enfin, l'historien des Bois-Francs, l'abbé Mailhot y va de sa définition : «...Ce cachet spécial des terrains où se portait le courant colonisateur ne tarda pas à les désigner : on allait prendre une concession, on allait s'établir dans les Bois-Francs. L'expression se popularisa promptement et, dès le mois de septembre 1838, un document signé par l'archevêque de Québec chargeait un prêtre de visiter «les habitants des Bois-Francs» (c'est moi qui souligne). Dans sa lettre, l'archevêque mentionne les colonies des cantons de Blandford, Stanfold, Somerset, Arthabaska, Warwick et Bulstrode.

L'abbé Mailhot avait aussi mentionné : «Le nom de Bois-Francs fut primitivement limité aux colonies françaises qui se fondèrent dans les comtés d'Arthabaska et de Mégantic».

Plus près de nous, les Bois-Francs, tels que délimités dans le découpage des régions touristiques et administratives du Québec comprennent les anciennes seigneuries le long du fleuve et tout le cours inférieur de la rivière Saint-François en plus des townships colonisés entre 1825 et 1850.

Comme tout le monde y est allé de sa définition, je me suis donc permis de créer ma propre carte historique des Bois-Francis. On devrait y retrouver en premier lieu une forêt comme la décrit M. Saint-Germain et une colonie francophone qui s'implante au cours de la période allant de 1825 à 1870. Le premier critère nous force à exclure le canton de Blandford où l'on ne retrouve du bois franc que le long de la rivière Bécancour. Le reste de ce canton ainsi que toute la partie nord des cantons de Bulstrode, de Stanfold et de Somerset sont aussi exclus, le terrain n'y étant qu'un immense marécage. Les cantons de Kingsey, de Warwick et de Tingwick qui répondent bien au critère du couvert végétal ne sont inclus que partiellement, dans leur partie nord, leur partie sud étant déjà occupée par des anglophones, fils et filles des immigrants américains arrivés à la fin du dix-huitième siècle. La carte ci-après donne l'étendue de mes Bois-Francis historiques. Mais inutile de la mémoriser. Une importante campagne de colonisation menée en 1848 et en 1849 en étendra les frontières, comme on le verra plus loin.



LIMITE DE MES CANTONS HISTORIQUES

6 – VERS LA MÉSOPOTAMIE

Les succès de Charles Héon et l'engouement des jeunes des seigneuries pour les townships inspirent les historiens différemment. Le curé Charles Trudelle, dans son récit des débuts de la colonisation, y voit une similitude avec la ruée vers l'or de la Californie en écrivant : «*C'était leur Californie*». L'historien laïc Hilaire Saint-Germain se fait biblique en parlant de la première récolte de Charles Héon qui tiendrait du miracle. «*Il était ni plus ni moins que dans la Mésopotamie*» écrira-t-il en faisant allusion à cette région fertile arrosée par les fleuves Tigre et Euphrate, au centre de l'Irak actuel et dont les chroniqueurs anciens vantaient la richesse.

Une chose est certaine : on s'y rend par diverses routes à cette Mésopotamie et, là-bas, on se visite et on organise les services de première nécessité.

Trois voies de pénétration et deux pistes intérieures

Comment ces jeunes gens rejoignent-ils leur nouvelle colonie ? La réponse se trouve chez deux de nos historiens. L'abbé Mailhot, dans son œuvre *Les Bois-Francs*, établit une chronologie de la première occupation de chacune des colonies qui deviendront les paroisses qu'on connaît aujourd'hui. Le frère Jules Martel, dans une thèse de 1960, intitulée *Histoire du système routier des cantons de l'Est avant 1855*, donne la chronologie des travaux routiers dans les townships. Ces deux documents m'ont permis d'imaginer un scénario de peuplement des Bois-Francs. J'y ai identifié trois voies de pénétration, soit :

- 1- le *chemin de Gentilly* vers la colonie de Charles Héon sur les bords de la rivière Bécancour,
- 2- le *chemin de la rivière Nicolet* et,
- 3- le *chemin Gosford*.

Les colons doivent s'enfoncer de plus en plus loin dans les townships pour trouver des lots disponibles. Ils sont ensuite appelés à circuler à l'intérieur du territoire pour faire moudre le grain et s'approvisionner. J'ai identifié deux pistes intérieures. Ce sont :

des vestiges de ce fameux chemin de Hall sur le neuvième lot du onzième rang du canton de Maddington.»

Ce Hall est alors un jeune homme à l'aube d'une grande carrière dans le commerce du bois. Son mariage, en 1843, avec l'héritière du grand négociant Peter Patterson ne lui nuira pas par la suite. Hall ou Patterson peuvent avoir encouragé Charles Héon à se construire un moulin à scie dès 1827. Il est probable que le chemin de chantier de Hall ne se soit pas rendu à Bécancour, loin de là. La famille Héon aura plutôt remonté la rivière Bécancour jusqu'à la chute Maddington, le *grand sault blanc*, et aura ensuite trouvé le chemin de Hall et l'aura emprunté.

Des colons ont suivi Charles Héon en 1827 et en plus grand nombre encore en 1828. La minuscule communauté s'attaque alors, avec les seules maigres ressources de la colonie, à la construction d'un chemin d'hiver. St-Germain écrira : *« Malgré tout le travail que l'on s'imposa, on ne fit qu'ébaucher un chemin d'hiver. Il ajoute : On dut abandonner ce projet pour faire place à l'ouverture de la fameuse route de Gentilly, à une distance d'une lieue de la ligne séparant Blandford et Maddington.»*

Les Langevin, Turgeon, Massue, Lagueux et compagnie, qui avaient lancé une opération de peuplement connue sous le nom de *domaine de Gentilly*, contribuent à la création de la route. *« Les établissements au domaine de Gentilly furent défrichés avec assez de rapidité. Monsieur Lagueux prêchait par l'exemple, en se faisant une belle grande ferme sur laquelle il construisit une magnifique résidence et de spacieuses dépendances. Les chemins s'ouvrirent jusqu'à la partie sud du domaine, faisant une trouée à travers la forêt, en réduisant l'épaisseur à trois lieues... C'était beaucoup de gagné, mais malheureusement l'endroit était mal choisi pour ouvrir un chemin pour aller rejoindre les établissements ouverts le long de la rivière Bécancour : ce n'était ni plus ni moins qu'une savane sans fond que l'on serait obligé de traverser ; l'avenir prouvera que les prévisions étaient justes. »* écrit St-Germain.

Les propriétaires du domaine de Gentilly ont des relations que le simple colon ne possède pas. Ils se font ainsi voter un subside pour la construction d'une vraie route. Encore St-Germain : *« Tous ces nouveaux propriétaires connaissaient la position, les besoins de ces nouveaux établissements. Aussi ne tardèrent-ils pas à se mettre à la tête d'une requête qu'ils firent signer par tous les intéressés, demandant au gouvernement de l'aide pour l'ouverture d'une route à travers le Canton de*

Blandford, à partir du domaine de Gentilly jusqu'aux nouveaux établissements déjà ouverts sur les bords de la rivière Bécancour... Le gouvernement ne fut pas sourd à la demande et votait tout de suite une certaine somme d'argent pour la confection du chemin tant et depuis si longtemps désiré. »

Les promoteurs du domaine de Gentilly avaient reçu un subside de £470 en 1829 pour la route en question qui fait trois lieux entre ce domaine et la colonie de Charles Héon. On construisit alors une route à travers un marécage, nous dit St-Germain : « ...au milieu d'une savane sans fond ; on était obligé de charroyer le sable pour couvrir les fascines et les pontages d'une distance de plus d'un mille et demi ; là où il n'y avait pas de fondrière, le terrain était couvert de roches... On avait enfin un chemin ; ce n'était pas une voie macadamisée, mais tout de même on pouvait y passer... Charles Héon, me parlant de la difficulté des mauvais chemins, me disait qu'il était parti un jour, la veille de Noël, vers le soleil levant, pour revenir chez lui, du quatrième rang de la paroisse de Gentilly, avec une charge du poids de cinq cents livres, ayant un très bon cheval, et que ce ne fut qu'à minuit sonnante qu'il entra chez son ami Antoine Marchand, le premier colon habitant près des bords de la rivière Bécancour. » Pourtant, ce bout de chemin qui rejoint le chemin de la savane n'est pas, et de loin, le pire tronçon de la route qu'empruntent ceux de Stanfold de même que les autres qui vont les rejoindre en grand nombre pour tenter leur chance dans les Bois-Francis.

On sait qu'à l'été 1833, François Marchand y passe en voiture pour aller, avec son épouse, faire baptiser leur fils Onésime à Gentilly. Le chemin est alors en piètre état. En 1855, notre commerçant, George Benson Hall, se fait octroyer cette route pour 99 ans, avec privilège de frais de péage en échange desquels il se chargera de l'entretien des 3 lieues de chemin entre les bâtiments du domaine de Gentilly et la colonie de Charles Héon.

Le chemin de la rivière Nicolet

Les jeunes gens de Bécancour et de Gentilly qui ont emboité le pas à Charles Héon doivent peiner à travers les marécages pour rejoindre leur terre d'adoption et se ravitailler une fois qu'ils y sont installés. Ceux des paroisses plus en amont le long du fleuve; Saint-Grégoire, Nicolet et Baie-du-Febvre, ont sûrement la vie plus facile. La voie est déjà tracée depuis un bon moment. Les toutes premières colonies des townships du Bas-Canada sont peuplées d'Américains dépossédés de leurs titres chez eux. À l'invitation de promoteurs britanniques, ils viennent s'établir,

entre 1792 et 1800, dans les environs de Sherbrooke, le long de la rivière Saint-François et de ses affluents. Ces colons font d'abord une grande partie de leur commerce avec leurs anciens concitoyens, les Américains au sud de la frontière. Ils écoulent néanmoins certains de leurs produits à Québec et en Grande-Bretagne via les marchands de Trois-Rivières. L'*Embargo Act*, voté par le gouvernement américain en 1807, les forcera à écouler la totalité de leurs produits à Montréal, à Trois-Rivières ou à Québec et à s'y approvisionner, à l'exception, bien sûr, des audacieux qui optent pour la contrebande. La rivière Saint-François devient alors un chemin privilégié de transport. On la descendra d'abord en canot. Ensuite, en 1812, un sieur Elim Warner construit un super radeau de 60 pieds de long pouvant transporter six tonnes de marchandises. Pour passer les nombreuses chutes et les rapides, il le charge sur de grandes charrettes fabriquées sur mesure. Malgré les difficultés, l'Arpenteur-Général Bouchette nous informe qu'en un seul été, on a transporté ainsi 1500 barils de potasse à Trois-Rivières.

Le mauvais état du chemin Craig, construit en 1810, et la pression des habitants des cantons de la région de Sherbrooke conduisent à la construction de routes de chaque côté de la rivière Saint-François. C'est la voie privilégiée. On suit cette rivière jusqu'au fleuve. On débouche à Port Saint-François. De là, on traverse le lac Saint-Pierre en direction de Trois-Rivières. Très tôt, on veut raccourcir le trajet en coupant au plus court à partir d'une longue courbe dans la rivière Saint-François connue sous le nom de *Longue Pointe*. De là, on va en ligne droite à Saint-Grégoire. Des embranchements sont ajoutés à ce chemin entre 1816 et 1830, permettant de rejoindre le fleuve en cinq points différents. La majorité des diverses bretelles ne sont carrossables qu'en hiver. Le dernier et le plus rapide des parcours semble être le tracé vers Saint-Grégoire qui est terminé en 1830 à l'aide d'un octroi de £760.

Une nouvelle colonie pour les vétérans de la guerre 1812-1814 avait été fondée dans la partie inférieure de la Saint-François, à Drummondville en 1815. Déjà en 1832, une diligence fait le trajet de Trois-Rivières à Sherbrooke depuis je ne sais combien de temps. Ainsi, depuis vingt ans, les habitants des seigneuries voient des personnes sortir des townships et y entrer. J'imagine qu'à force de voir passer le monde, on a envie de le suivre. C'est pourquoi, du côté de la rivière Nicolet, on n'a pas eu besoin de

l'exemple de Charles Héon pour aller fonder des colonies. Dans son dictionnaire de 1831, le Topographe Général pour le Bas-Canada, Joseph Bouchette, fait allusion à une colonie dans le township de Kingsey : « *Plusieurs branches de la rivière Nicolet l'arrosent de façon assez avantageuse ; sur les rives de ces cours d'eau, quelques colons se sont installés...* ». Jules Martel cite une lettre datée d'avril 1829 d'un certain R. Beard au Gouverneur. Il y est fait mention d'une colonie appelée *Kingsey French* sur la rivière Nicolet. Finalement, Mailhot mentionne que **Jean-Baptiste Lafond**, le fondateur de Somerset, résidait dans le canton de Kingsey en 1829.

La chronologie des établissements donnée dans Mailhot nous permet de suivre la progression des pionniers dans les cantons, de l'aval vers l'amont de la rivière Nicolet et de ses tributaires. À partir de 1830, des petits groupes voyageant en hiver empruntent le chemin de la Longue Pointe jusqu'à la rivière Nicolet qu'ils remontent. Ils empruntent ensuite la Rivière du Loup (maintenant la rivière Bulstrode). Une première communauté s'implante au village actuel de Saint-Samuel. Plus tard, d'autres groupes remontent toujours cette rivière et trouvent de bonnes terres dans la région du futur village de Saint-Valère. Enfin, d'autres s'établissent à l'emplacement de Victoriaville. On finit par retrouver des colons s'échelonnant tout au long de ce bout de rivière sur les terres qu'on appellera les *Pointes de Bulstrode*.

Remontant les rivières toujours plus en amont, en 1832, Édouard Leclerc, originaire de Saint-Grégoire, s'installe sur un lot du canton de Stanfold en compagnie de **François Pellerin** et de **Narcisse Béliveau**, tous deux de Nicolet. La petite agglomération ainsi créée deviendra Princeville.

Le pionnier **Jean-Baptiste Lafond** s'amuse à jouer à saute-mouton. Originaire de Baie-du-Febvre, on le retrouve à Kingsey en 1829. Il fait alors baptiser ses enfants à Saint-Grégoire, comme l'indique le registre de la paroisse. En 1835, il est rendu dans le canton de Bulstrode, probablement le long de la rivière du Loup. Non satisfait de sa situation, il remonte la rivière du Loup, oblique vers le Nord pour rejoindre la rivière Blanche, affluent de la rivière Bécancour. Il fondera Somerset (Plessisville) en 1836. Le chemin de la rivière Nicolet a donc été une porte d'entrée importante dans la création des colonies de Victoriaville, de Princeville et de Plessisville ainsi que des villages le long de la rivière Bulstrode

Le chemin Gosford

Selon un objectif non publiquement avoué, le tracé du chemin Craig devait passer dans tous les townships que le vieux Frobisher s'était appropriés vers 1802, en vue d'en favoriser le peuplement et de gonfler sa fortune. On avait dû faire zigzaguer ce chemin pour l'accommoder. Malheureusement, les espoirs de colonisation le long de cette route ne se matérialiseront pas. Ainsi, nous dit Martel : « En 1832, deux familles seulement étaient établies le long du chemin Craig entre Ireland et Tingwick ». Une de ces familles a pour chef le sieur James Goodhue. Il est installé à Chesterville à l'emplacement du village actuel où il tient un relais pour les voyageurs du chemin Craig. En 1829, une commission gouvernementale propose le redressement du chemin Craig. Martel commente : « ...on voulut aller au plus court en coupant par le centre de ces cantons pour venir rejoindre ensuite le chemin de Dudswell à Maple Grove, au sud du lac William ». Les conclusions de la commission mèneront à une action concrète. En 1830 on débute la construction et, nous dit Martel : « ...en 1832, vingt milles de bon chemin traversaient les seigneuries de Saint-Gilles et Sainte-Croix, le canton de Nelson et celui d'Inverness. » Ce chemin n'attirera pas beaucoup de colons dans les townships. Pas à ses débuts, en tous cas.

En 1834, l'abbé Ferdinand Gauvreau, alors curé de Saint-Sylvestre dans la seigneurie de Saint-Gilles, mène un groupe d'intrépides jeunes gens de sa paroisse au bord du lac William en vue de fonder une petite colonie. Et, ça marche. La paroisse de Saint-Ferdinand-d'Halifax est née.

Le chemin Gosford a surtout son importance pour d'autres raisons. Il donne aux habitants des Bois-Francs un accès plus facile vers Québec. La présence de cette route peut aussi avoir influencé le choix de Somerset comme premier village structuré dans les Bois-Francs avec prêtre, notaire et marchand en 1840, puis moulin à farine en 1841, même si cette agglomération se trouve à la périphérie des colonies déjà établies. De Somerset, grâce au chemin Gosford, on accède facilement à la ville de Québec par un chemin non marécageux. Le chemin Gosford, en traversant la seigneurie de Sainte-Croix, a peut-être contribué à la venue des descendants de Louis Houde dans les nouvelles colonies. Mon arrière-grand-père, Charles Houde dit Desrochers y a-t-il transité ? On ne le saura jamais avec certitude, mais c'est très probable.

L'affreux chemin de la savane

Les lecteurs sont maintenant familiers avec cette piste intérieure. Je ne ferai que reproduire de courts paragraphes pour évoquer les souffrances des pionniers qui s'y sont aventurés. D'abord Trudelle : « Pour aller des paroisses du bord du fleuve aux Bois-Francis, il fallait d'abord passer la savane de Blandford, qui sépare la paroisse de Gentilly des nouveaux établissements de la rivière Bécancour, et à travers laquelle un chemin mal entretenu conduisait alors. Mais cela n'était rien, comparé à l'affreuse savane de Stanfold, que l'on ne pouvait passer qu'à pied pendant près de sept mois de l'année ; car il n'était possible aux voitures de la traverser que depuis le mois de décembre jusqu'au mois d'avril, lorsque le froid avait consolidé les eaux bourbeuses de ce vaste marais. »

Cette terrible piste correspondait au chemin actuel entre Saint-Louis-de-Blandford et Princeville. Les futurs colons des paroisses de Bécancour et de Gentilly l'empruntent pour aller se choisir un lot et y transporter leur famille. Mais, bien plus, une fois rendus dans les cantons, ils l'empruntent toujours pour aller s'approvisionner. Permettez-moi de répéter ce paragraphe de Saint-Germain que j'ai déjà cité au chapitre 3 : « Il est vrai qu'il y avait des marchands pour fournir les articles de première nécessité. Ces marchands achetaient leurs marchandises, leurs effets à Québec, à Montréal, et les faisaient transporter durant la saison d'hiver jusqu'à Stanfold, jusqu'à Somerset, mais, si par une cause ou par une autre, les effets, les marchandises restaient en chemin, à la rivière Bécancour, par exemple, une distance de trois lieues, il ne pouvait être question de leur faire traverser la savane de Stanfold par voiture à roues ; il n'y avait pas de chemin d'ouvert. Alors que faisait-on ? Le marchand de Stanfold, de Somerset ou ailleurs, donnait un bon à celui qui avait besoin de fleur (farine – de l'anglais flour) de lard, ou tout autre objet, pour aller chercher ce dont il avait besoin, chez Antoine Marchand, à la traverse de la rivière Bécancour, et là, se chargeaient d'un poids variant de cent à cent cinquante livres (45 à 70 kilos) sur le dos, reprenaient la savane, ayant très souvent de l'eau, de la boue à mi-jambe ; souvent on a trouvé de ces pauvres porteurs enfoncés dans la boue et incapables de sortir des fondrières où ils auraient péri s'ils n'avaient eu du secours... on voyait souvent, très souvent, ces pauvres voyageurs avoir les jambes gonflées et trembler de tous leurs pauvres membres endoloris, pendant plusieurs jours ».

Et Trudelle de rajouter : « Ce fut là cependant le chemin par lequel, pendant près de onze ans, des milliers de colons, hommes, femmes et enfants, ont dû passer pour se rendre dans les Bois-Francis. Qui pourrait dire les

misères et les souffrances de tout genre qui y furent endurées ? Le cœur saigne au récit qu'en font les premiers habitants de ces contrées. »

Le chemin de la savane sera néanmoins un lien clé entre la colonie et les vieilles paroisses. Ce n'est qu'en 1848, grâce au député Dominick Daly, prétend le curé Trudelle, que le chemin de la savane sera rendu carrossable grâce à une aide gouvernementale. Aujourd'hui, c'est une route aux allures bien inoffensives qui suit le tracé de la piste de la savane. Seul un monument à la mémoire du curé Bélanger et du colon Pépin qui y ont perdu la vie, vient rappeler les souffrances dont il a été le théâtre.

La piste de la grande ligne

Ce chemin, bien modeste par rapport à la piste de la savane, est en fait la ligne de séparation entre les cantons de Bulstrode et de Stanfold. Il aura été tracé par les arpenteurs de ces cantons et peut-être entretenu pour les chantiers de coupe de bois dont la coupe à Walker. Mailhot parle de François Marchand de Bécancour qui est installé aux Pointes de la Bulstrode et qui, en 1833, fait le voyage avec son épouse le long de la grande ligne pour aller faire baptiser leur fils Onésime à Bécancour. En 1835, leur beau-frère Charles Beauchesne de Gentilly emprunte aussi cette piste dans l'autre sens pour se rendre sur son lot au bord de la rivière Nicolet, dans la future paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska. Il s'arrêtera chez ce parent pour y passer une nuit. Comme la piste de la grande ligne débouche tout près de la colonie de Saint-Louis-de-Blandford, on n'aura pas tardé à la repérer. Elle aura sans doute été utile aux colons qui font moudre leur grain chez Charles Héon, avant d'avoir leur propre moulin vers 1839.

L'accès à Somerset

Je ne sais à peu près rien de cet accès, sinon ce qu'en dit Mailhot : *«Après la confection plus ou moins rudimentaire de la route du Domaine de Gentilly à la Rivière Bécancour, en été, on transportait les marchandises en voiture jusqu'à l'endroit où la rivière Blanche, qui traverse le village de Plessisville, se jette dans la Rivière Bécancour. Là, on déposait les marchandises dans un chaland que l'on faisait traîner par des bœufs jusqu'au village. Quelquefois les hommes eux-mêmes, se mettant à l'eau, accomplissaient ce travail pénible et ardu. »* L'accès par un chaland a-t-il influencé le choix de Somerset comme premier village de la colonie ? Je ne saurais le dire.

On vient explorer et on se choisit un lot

On se rappelle ce paragraphe de l'historien Charles-Édouard Mailhot parlant de Charles Houle, qui, au rez-de-chaussée de sa grande habitation, accueille les explorateurs : *«...il avait souvent vu le plancher du bas de la maison littéralement couvert de colons qui venaient y prendre le repos la nuit, après avoir passé la journée à parcourir le canton pour s'y choisir, à leur goût, un lot de terre»*. Ces futurs colons doivent en effet marcher beaucoup avant d'arriver à se choisir un lot. D'abord, on ne peut corder beaucoup de colons sur un mille carré de territoire. Les lots choisis, sont, selon la définition du gouvernement, des quarts de lots. Ils ont normalement une profondeur d'un mille et une largeur de 2,5 arpents. Un mille carré représente 28 arpents x 28 arpents. On peut donc établir onze colons sur une surface d'un mille carré. Certains, comme Édouard Leclerc et Charles Héon, seront plus gourmands et se réserveront plus d'un lot, d'où une encore plus faible densité sur le territoire. Les premiers occupants choisissent leurs lots aux abords des cours d'eau. Mme Katherine Day, l'historienne des cantons du sud constate le même comportement dans la période de 1792 à 1800. Elle note que les lots en bordure des rivières sont réputés plus fertiles.

D'autres raisons peuvent expliquer l'attrait pour les abords des cours d'eau. D'abord, les premiers colons arrivent, la plupart du temps, en hiver par la rivière. Les lots en bordure sont visibles de la rivière et sont d'un accès plus facile. Ensuite dans les rivières à méandres telles la partie inférieure de la rivière du Loup (Bulstrode), l'absence de couvert forestier en raison des crues printanières offre certains avantages dont le défrichage plus rapide. De plus, en été, il y pousse du foin sans qu'on ait dû ensemençer. Ainsi, les colons qui arrivent avec une vache, un cheval ou un bœuf, auront du fourrage dès la première année, comme l'a souligné Mme Day. Le désir de proximité des cours d'eau, ajouté à la mauvaise qualité des terres loin des rivières dans les cantons de Bulstrode et de Blandford, expliqueraient ainsi l'étendue importante des colonies, compte tenu de leur faible population qui est d'environ 3000 âmes en 1840, la colonie de Charles Héon comprise.

Le choix d'un bon lot peut aussi être toute une histoire. Les balises qu'ont plantées les arpenteurs pour délimiter les lots sont peu nombreuses et parfois cachées par le couvert forestier. Après quelques années, ces piquets auront pu pourrir ou être enlevés

par les chasseurs mais surtout par les *jobbers* des chantiers forestiers qui, comme on le verra plus loin, arrachent les piquets de bornage des lots pour piller le bois plus à leur aise.

Enfin, il y a cette histoire de Pierre Roberge, l'un des premiers colons de Chester-Ouest (Saint-Paul) : «...Pierre Roberge arriva avec un groupe de parents et d'amis à l'automne 1850. Il s'enfoncèrent dans l'épaisse forêt de Chester-Ouest avec, comme seuls guides, de petits poteaux de bois plantés à environ 1 mille d'intervalle pour délimiter le cordon du 9^{ème} et du 10^{ème} rang de Chester. Tout au long du parcours, certains de ses compagnons se choisissaient déjà un lot. Lorsque Pierre Roberge vit une petite clairière, il dit : «voilà un excellent endroit pour construire ma cabane». Après l'avoir exploré, il se mit aussitôt à l'œuvre pour abattre des arbres et construire une cabane. Sans le savoir, il la construisit au bout du lot du 10^{ème} rang au lieu de la construire sur son lot du 9^{ème} rang : « On ne peut pas toujours marcher en ligne droite dans la forêt, surtout en montagne » en a-t-il conclu. » Si l'arpenteur a eu la bonne idée de mettre des poteaux de délimitation des lots aux abords des cours d'eau, les futurs colons auront alors moins de difficulté à s'orienter.

S'emparer du sol

Au fur et à mesure que la colonie s'agrandit, les nouveaux venus peuvent compter sur l'aide des anciens au cours de la difficile première année de survie. Mais, les colons ne sont pas pour autant au bout de leurs souffrances et à l'abri du harcèlement des propriétaires spéculateurs qui attendent leur heure pour ensuite se manifester.

Township of:

These are to certify that..... is entitled to the..... half of Lot No..... containing One Hundred Acres or thereabouts in the..... Range of the Township of..... upon condition that he or his family do remain thereon for the Period of Three Years and that four acres thereof at least be cleared and cultivated during that period and a Dwelling house erected. The said lot or tract of land not transferable by the said..... or his family during the period of three years and at the Expiration thereof a Deed will be issued to the said..... for the said lot, provided that he shall have complied with the above recited conditions of which he must have a certificate from the Superintendent General or from such person as may be hereafter directed to give the same.

Signed.....

Superintendent General.

MODÈLE DE BILLET DE LOCATION POUR LES SOLDATS ET OFFICIERS
(1815)

Le Porteur, ayant droit à acres de Terre, en vertu d'un Ordre du Gouverneur en Conseil, jour de 18..... Je transporte par le présent audit, convention que lui, ledit s'y établira immédiatement, et que lui, ou sa famille, y demeurera pendant le trois années, depuis la date de ce Certificat, et que quatre acres au moins de la dite Terre seront défrichés et cultivés durant ce période, et qu'avant l'expiration de ce période il sera bâti une maison habitable sur ladite terre. Au bout du quel terme de trois années, (pourvu que le dit se soit entièrement conformé aux conditions dessus, et non autrement), il aura une concession de ladite terre pour lui, ses heirs ou légataires, en bonne forme, ou à tels autres termes et conditions qu'il plaira à Sa Majesté d'ordonner. Et il est de plus stipulé et pourvu, qu'il ne sera pas permis de vendre, d'aliéner, transporter ou autrement disposer de ladite terre ou d'aucune partie d'icelle, ni d'en avoir droit ou titre que ledit pourra réclamer à icelle en vertu de ce transport, ou autrement, jusqu'à l'expiration dudit Terme de trois années, ni jusqu'à ce que ledit ait rempli toutes les conditions dessus spécifiées. Et toutes personnes sont requises de prendre avis que ce Certificat et tous autres de même nature, ne peuvent être transportés par Vente, Donation ou autrement, sous quelque prétexte que ce soit, si ce n'est par un acte sous le Sceau du Comité pour les Terres, lequel doit être endossé sur ce Certificat.

Donné au Bureau de l'Arpenteur-Général, ce jour de mil huit cent ...

Extrait d'un rapport du Comité de tout le Conseil, daté du 14 août mil huit cent dix-huit.

Approuvé par Sa Grâce le gouverneur en Chef en Conseil, le 29 août 1818.

Sur une requête pour exemption de résidence personnelle sur les Terres recommandées à être concédées au Pétitionnaire

Le Comité fait humblement rapport, que, la condition du Certificat de Location étant "que lui ou sa famille y demeurent l'espace de trois années, et que quatre acres, au moins de ladite Terre soient défrichés et cultivés durant ce période, et qu'une Maison habitable y soit bâtie", il est humblement d'opinion que le Pétitionnaire n'est pas tenu de résider personnellement sur la Terre en question, et que l'accomplissement des conditions par quelque personne que ce soit, qu'il y mettra, sera suffisant.

Certifié.....

W. D. RYLAND,
Asst.-Greff. Conseil Exécutif.

7 – EMPARONS-NOUS DU SOL

Emparons-nous du sol ! ... Ce slogan, attribué à l'abbé Jean Holmes, est la planche de salut que l'on tend aux jeunes gens sans avenir dans les seigneuries. Ils sont «... pour la plupart, des journaliers ou des habitants ruinés...» écrira le curé Charles Trudelle. Le biographe Saint-Germain ajoute : « Les jeunes gens n'avaient point d'autres carrières que les voyages au pays d'En Haut, à Bytown, la descente du bois en cage à Québec, et le service chez les cultivateurs, comme garçons de ferme ! »

La première trace écrite d'une incitation aux *Canadiens* à s'emparer du sol vient de l'arpenteur de Pincier de Sorel. Cet homme bizarre et excentrique est quasiment sorti d'un roman à l'eau de rose. Il est le fils naturel du duc Charles William Ferdinand de Brunswick, prince allemand qui s'est porté, sans succès à la défense de la royauté française en 1792.

Son fils, pas heureux d'être un «bâtard», se retrouve arpenteur à William-Henry, aujourd'hui Sorel. Et, là, il trace tout un programme de colonisation dans une lettre au sieur Robert Jones, en date du 24 décembre 1806. Il propose de solliciter les curés de Sorel et de Berthier pour qu'ils lancent une campagne de propagande dans le but d'attirer les *Canadiens* sur les terres non concédées hors des seigneuries. On y retrouve ce qui suit : «*Afin de stimuler le zèle des curés, dites-leur qu'on attend une bande d'Américains des Etats-Unis aussitôt que les chemins seront propices, mais qu'on préfère donner ces terres à des Canadiens... Soyez sûr que le curé d'ici sentira aussitôt le préjudice que cela lui causera et à ses successeurs de voir passer une partie de ces biens à des hérétiques... Adieu ! la belle dîme ! Ces terres neuves ne manqueront pas de pousser en quelques années d'abondantes récoltes en proportions incalculables dans la suite. Mm les curés seront frustrés de leur quote-part si le Huguenot les possède... Notre curé d'ici deviendra en cachet votre enrôleur, vous aurez des recrues par son entremise.*»

Son interlocuteur n'aura peut-être pas collaboré à diffuser le message ou, comme on va le voir plus loin les curés auront choisi de rester loin de cette initiative. Donc, on ne se précipite pas.

Pour certains, s'emparer du sol est synonyme de spéculation. Ainsi, écrit pieusement l'historien Mailhot : « Heureusement que parmi les premiers colons il se trouvait des hommes riches, des hommes influents qui, ayant fait l'acquisition de scripts, droits de propriétés des miliciens, désiraient tirer profit de ces terres. Parmi ces derniers étaient Messieurs Charles Langevin, Jean Langevin, père de Sir Hector, Charles Turmel, Louis Massue, P. Lagueux et autres ».

On sait, en effet, que 232,281 acres de terre avaient été octroyées aux miliciens et soldats suite à la guerre de l'Indépendance américaine de 1775 et un autre 217,840 acres après celle de 1812. On sait aussi, que ces *scripts* avaient été vendus en grand nombre par les détenteurs initiaux, parfois même aux portes des tavernes. Enfin, les abus des spéculateurs ont été l'objet d'un examen détaillé dans le cadre de la Commission d'enquête de Lord Durham à laquelle Jean Langevin a participé à titre de secrétaire, en 1839.

Le biographe St-Germain précise les intentions des spéculateurs : « Pendant que notre héros (il s'agit de Charles Héon) et ses amis faisaient des travaux de défrichement dans la partie sud du township de Blandford, un riche citoyen de Québec, ancien voyageur au Nord-Ouest, monsieur Lagueux (sic), faisait l'acquisition d'une partie du canton de Blandford et commençait un établissement dans la partie connue sous le nom de **domaine de Gentilly**. Monsieur Lagueux concédait ses terrains aux mêmes conditions que le faisaient les seigneurs dans leurs seigneurics et fiefs.

(Les soulignés sont de moi). *Quelques terrains furent aussi concédés à ces conditions dans le township de Maddington... Monsieur Lagueux vendit ses propriétés à Monsieur Louis Massue, de Québec. M. Massue a toujours été considéré comme un des bienfaiteurs des cantons de Blandford et Somerset. »*

Ces affirmations sont confirmées par le registre des terres concédées dans Blandford en 1823 et 1824. Celles-ci s'élèvent à plus de 40,500 acres, soit plus des 2/3 du canton. On comprend, du texte de Saint-Germain, que Lagueux et ensuite Massue veulent recréer les seigneuries à l'intérieur des townships, c'est-à-dire, perpétuer un régime d'une autre époque.

Le curé de Gentilly, l'abbé Courtin, encourage les jeunes de sa paroisse à s'établir au Domaine de Gentilly. Cependant, lors d'une enquête de l'Assemblée Législative du Bas-Canada en 1821, il avait exprimé l'opinion que les habitants de sa paroisse n'allaient pas s'établir dans les Townships «...en raison de la

difficulté de payer un lot...». Il était, selon lui, «...plus commode de payer tous les ans une petite rente que le prix d'une terre».

Le point de vue du bon curé m'a un peu dérangé et j'ai voulu y regarder d'un peu plus près.

L'Ancien Régime débarque au Canada

L'abbé Courtin est débarqué au Canada en 1795 avec une douzaine d'abbés français identifiés à l'équipe perdante lors de la Révolution Française. Selon la tradition, il aurait été accompagné d'un fils naturel du roi Louis XV. Des rumeurs couraient même à l'effet qu'il ait caché une personne dans son presbytère.

D'autres prêtres français se joindront à eux et ils seront environ 50 en tout. Ces braves abbés sont principalement affectés à la région des Trois-Rivières avons-nous mentionné au premier chapitre et les cures qu'ils occupent sont alors connues sous le nom de *la Petite France*.

En 1807, un prêtre assez exceptionnel rejoint *la Petite France*. Il s'agit de l'abbé Calonne, frère du Contrôleur général des finances et ensuite ministre principal de Louis XVI de 1783 à 1787. L'abbé vit alors dans le *Grand Monde*. Son frère, qui a eu ses hauts et ses bas, s'établit à Coblençe au plus fort de la Révolution Française et y jouera le rôle de premier ministre du gouvernement en exil.

Le bon abbé, écrira son biographe Claude Galarneau, «*mènera alors une vie agitée tout au service de la contre-révolution*». Au même moment, le général Craig, futur gouverneur du Canada, est le commandant d'une armée en attente au Pays-Bas. Il y attend un soulèvement du nord-ouest de la France pour aller écraser la révolution. Et, bien sûr, tout ce beau monde doit se parler.

Le gouvernement en exil de Calonne fera long feu et Craig, de



CALONNE LE MINISTRE ET CALONNE LE PRÊTRE

son côté, n'aura pas l'opportunité d'en découdre avec les méchants révolutionnaires.

Mais, ô Surprise ! l'abbé Calonne, qui n'en est pas à son premier voyage en Amérique britannique, débarque au Canada en octobre 1807, dans les bagages, pourrait-on dire, de Craig qui arrive en même temps pour y occuper sa charge de Gouverneur des deux Canada. Le bon abbé devient vite un proche de Mgr Plessis, évêque de Québec et, en 1810, les deux hommes d'Église seront invités à faire partie du Conseil législatif du Bas-Canada.

Craig quitte le Canada dès juin 1811 et la nomination de Calonne ne sera pas confirmée. Celle de Plessis ne le sera qu'en 1817.

L'abbé Calonne, à n'en point douter, est bien connecté mais sa feuille de route le met dans le camp des réactionnaires. Son biographe écrira : « *Les religieuses le considéraient comme un saint...* ».

De mon côté, je serais porté à dire : « *saint peut-être, maniganceux, sûrement* ».

L'abbé Raimbault est un autre prêtre influent de *la Petite France*. Si vous retournez au premier chapitre, vous constaterez que dans les raisons pas trop limpides qu'il invoque lors de l'enquête de 1821 pour justifier l'absence de colons canadiens dans les townships, Raimbault mentionne qu'on devrait offrir les terres dans les townships aux conditions des seigneuries. Il écrit en effet : « *Sous notre Gouvernement actuel, et avec le genre de prospérité où l'on veut élever le pays, ce seroit le système ancien de concessions qu'il faudroit étendre aux Townships. Que ne pourroit-on pas ajouter pour montrer que le système de rentes modérées au profit du Gouvernement seroit un substitut aux taxes, &c ?* ».

Tout ça pour dire que les Canadiens des seigneuries ne peuvent compter sur les curés de *la Petite France* pour les pousser à occuper les townships. Ces bons abbés voient dans le mode seigneurial du Domaine de Gentilly la formule rêvée pour le bonheur du petit peuple.

Holmes et O'Reilly, autre consonance, autre approche

Jean Holmes n'a pas le problème de crédibilité du curé Courtin et de ses collègues de *la Petite France*. Ses intentions, en lançant son slogan « *emparons-nous du sol* », ne sauraient être équivoques. Jean Holmes,

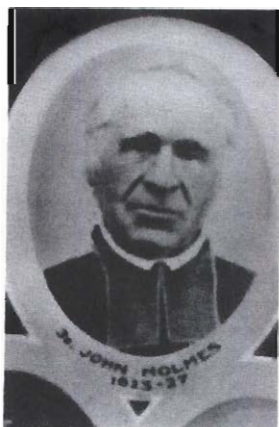


L'ABBÉ RAIMBAULT

c'est d'abord John Holmes, jeune homme de 16 ans qui quitte la ferme paternelle de la Nouvelle-Angleterre en 1815 à la conquête du Canada. Il est d'abord garçon de peine chez un tanneur à Sherbrooke et se retrouve, peu de temps après, chez un M. Burroughs, instituteur à Trois-Rivières. Il y rencontre le curé Écuyer de Yamachiche qui le convertit au catholicisme. Il entre au séminaire de Nicolet et est ordonné prêtre en 1823. Il devient, en 1825, le tout premier missionnaire de la colonie de Drummondville et de toute la région sud des townships.

Il est assigné au Petit Séminaire de Québec en 1827. Il innove en introduisant les sciences physiques dans un curriculum alors «*composé presque exclusivement de latin et de français*» écrira l'honorable P. J. O. Chauveau dans un article qu'il lui consacre. Holmes écrit un remarquable traité de géographie qui sera la référence sur le sujet encore longtemps après sa mort. Ses conférences, d'un niveau élevé d'érudition, seront très courues. Il est populaire auprès de ses élèves et un mythe se créera autour de sa personne. On prétendra que son ambition de jeunesse était, en venant au Canada, de convertir les catholiques à la *vraie religion*.

Dès le début de son ministère, cet Américain à l'esprit démocratique s'est identifié à ses nouveaux compatriotes. La rébellion avortée de 1837-1838 au Bas-Canada et l'exode des Canadiens vers les USA, peuvent avoir inspiré son slogan «*Emparons-nous du sol !*». Les jeunes qui l'ont devancé ou écouté, iront, en grande majorité, se faire *squatters* dans les Bois-Francs. Et, comme on le verra plus loin, leur statut d'irréguliers sur des terres appartenant à des propriétaires anonymes coûtera cher à plusieurs.



L'ABBÉ JEAN HOLMES

Jean Holmes n'est pas seul à pousser à la roue. Il y a aussi ce prêtre dynamique, Bernard O'Reilly, qui, vers 1848, se fait le promoteur des sociétés de colonisation destinées à enrayer l'émigration aux États-Unis. O'Reilly, qui a sûrement côtoyé Holmes alors que les deux sont à Québec de 1842 à 1846, est curé de Sherbrooke en 1847, au plus fort de cette croisade. Je vous reparlerai de lui dans un prochain chapitre.

Je vous ai raconté tout ça pour vous faire partager mon admiration à l'endroit de

ces missionnaires issus l'un de la culture américaine et l'autre de la culture celtique. Ils ont été d'énergiques défenseurs des défricheurs canadiens laissés trop longtemps à eux mêmes dans les townships.

Charles Héon et le Domaine de Gentilly là dedans ?

Charles Héon a quitté la tranquillité du village de Bécancour en 1825 pour se faire colon. Les sieurs Lagueux, Massue et compagnie ont-ils, à un moment ou un autre, été en contact avec lui, dans l'espoir que son exemple ait un effet d'entraînement permettant de peupler plus rapidement le Domaine de Gentilly ? Massue a fourni à Charles Héon l'équipement de son moulin à farine en 1829. Peut-on y voir un investissement de la part de l'homme d'affaires en vue d'attirer des colons dans la région ? Je doute qu'on ne le sache jamais.

Il y a aussi les sous-traitants des grands marchands de bois qui s'intéressent à une main d'œuvre et à des services accessibles lors de leurs travaux de coupe et de drave. On se rappellera la hâte de Charles Héon à s'attaquer à la construction d'une petite *chaussée* dès le premier automne sur son lot. Il planifie la construction d'un moulin à scie. Aussi, il emprunte le chemin de chantier construit par un certain Hall dans le dernier bout de route menant à sa concession.

Ce brin de commérage ne doit pas ternir la réputation de Charles Héon. L'absence de support des siens alors qu'il quitte sa paroisse et la qualité de la première récolte qu'il rapporte à Bécancour à l'hiver de 1826 sont des preuves d'énergie et de ténacité. Les jeunes gens des seigneuries en seront éblouis et se ruèrent sur les townships.

On ne sait pas si l'entreprise de colonisation du Domaine de Gentilly a été un succès. Saint-Germain se borne à dire que « *des terrains étaient ainsi concédés* ».

Passer à la caisse

S'emparer du sol est une chose relativement simple. On se choisit un lot, on se construit une cabane, une étable et ensuite une maison plus confortable tout en continuant le défrichage. Mais, la majorité des lots sont déjà la propriété de spéculateurs qui, une fois les colons bien installés, envoient leurs agents pour faire valoir leurs droits. C'est alors que les pauvres défricheurs doivent passer à la caisse.

En 1851, l'Assemblée Législative crée un comité spécial pour faire le point sur l'état de l'agriculture au Bas-Canada. Un groupe de

12 prêtres, missionnaires ou curés y déposent un mémoire fort bien rédigé et intitulé : *Le Canadien Émigrant par douze missionnaires des townships de l'Est*. Il trace un portrait sans complaisance de la condition des colons dans les Bois-Francs.

Lors d'audiences du comité, on recueille les témoignages des intéressés. Le rapport de ce comité est en quelque sorte un instantané de l'état des colonies, exposant les progrès accomplis et les obstacles à surmonter. Permettez-moi ce résumé.

Les propriétaires se manifestent

Les cantons avaient, bien avant l'arrivée des pionniers, été l'objet de convoitises de la part de spéculateurs. La corruption et les amitiés ont permis à un petit groupe de privilégiés autour du gouverneur de mettre la main sur la plus grande partie des terres de la Couronne. Le lieutenant-gouverneur du temps (vers 1800), Robert Shore-Milnes, participe lui-même à la curée, se faisant octroyer plus de 48,000 acres de terre.

Cette curée se poursuit longtemps par la suite. Les excuses ou stratagèmes utilisés pour mettre la main sur les terres de la Couronne seront appelés dédommagements, compensations ou ventes à l'encan réservées aux proches du gouverneur. Ainsi, Herman Witsius Ryland, important fonctionnaire entre 1799 et 1838, met la main sur 2,205 acres de terre dans les cantons de Tingwick et Chester en 1830. Et il n'est qu'un parmi plusieurs.

Charles Héon, possédant un peu d'instruction et un sens inné des affaires, a su, dès 1827, se constituer propriétaire de six quarts de lots dans le canton de Blandford où il est établi. Mais, il n'en est pas de même pour le colon moyen.

Le gouvernement, par négligence ou par connivence, ne force pas les propriétaires à s'enregistrer. Voyons ce qu'en disent nos douze abbés en 1851 : « Dans le township de Bulstrode, où il y a près de cinquante familles établies sur les 11^{ème} et 12^{ème} rangs, trois et même quatre individus se présentent chaque année, patentes à la main, se disant propriétaires des terres occupées par les colons; assurément quelques-uns d'eux comptent sur l'ignorance et la bonne foi de ces pauvres gens. Pendant ce temps, on dépouille la terre du colon de son meilleur bois, sans qu'il puisse s'opposer à cette injustice. Cela n'arriverait point si la loi obligeait les grands propriétaires à enregistrer, chez le greffier du conseil municipal de chaque township, leurs noms le lieu de leur résidence et les numéros des lots de terre qu'ils possèdent ».

Dans les Bois-Francis, quelques grands propriétaires se démarquent par leur cupidité. Il y a d'abord George Gregory. Il est le descendant du commerçant de fourrure John Gregory qui s'était fait octroyer le quart du canton d'Arthabaska en 1802. Le mémoire des prêtres est sévère à son endroit Il y a ce Louis Joseph Massue, le riche marchand de Québec dont on a parlé plus haut. Il a racheté, via une société, *Les américains entreprenants*, des *scripts* ou billets de location donnés aux soldats démobilisés en 1814. En 1838, il est propriétaire de 40,000 acres de terre. En 1842 et 1843, il achète 3600 acres dans plusieurs cantons dont ceux de Blandford et Bulstrode. En 1849, il est ruiné. On peut penser que ses terres ont passé aux mains de ses créanciers.

Matthew Bell, qui a été directeur des forges de Saint-Maurice, possédera près de 40,000 acres à sa mort en 1849. De plus, il possède un moulin à scie à Champlain dans la région des Trois-Rivières. Il doit trouver du bois pour alimenter ce moulin.

Le plus vorace semble avoir été Peter Patterson, le beau père de George Benson Hall dont il a été question plus haut. Patterson est un très important marchand de bois. Il habite la *Haldimand House* en haut des chutes Montmorency et possède un moulin à scie au bas de la chute. Il louera aussi, de 1830 à 1846, le moulin à scie de Claude Dénéchaud sur la rivière Bécancour. Nous reparlerons de ce Patterson et de son gendre Hall dans un autre chapitre.

Points de vue divergents

Selon le mémoire des abbés, les grands propriétaires opèrent de la façon suivante :

« Un certain nombre des grands propriétaires sont inconnus, soit qu'ils trouvent leur compte à ne pas se faire connaître d'abord, pour venir plus tard déposséder d'une terre considérablement augmentée en valeur par plusieurs années de travail, un possesseur de bonne foi qui s'en était emparé dans l'intention d'en payer la juste valeur lorsqu'il viendrait à en connaître le maître; soit qu'ils y trouvent leur avantage, afin de s'exempter des travaux que doivent partager tous les propriétaires.

«...D'autres ont des agents qui ont bien le droit de vendre des terres, d'en retirer le paiement, qui savent bien faire payer le bois qu'on enlève de leurs terres, mais qui ne sont nullement autorisés à payer les frais de chemins et autres qu'ils doivent supporter. Jusqu'à dernièrement on n'a pu poursuivre ces agents pour leur faire faire et entretenir les parts de chemins dévolues aux terres dont ils sont constitués les gardiens. De sorte que ces heureux

propriétaires ont pu, à l'aide d'un petit tour de passe-passe de ce genre, s'exempter de leur part des travaux publics, sans perdre une obole des profits que ces terres pouvaient leur apporter. Ils ont pu, par ces moyens, faire retomber sur le petit nombre des cultivateurs, généralement peu fortunés d'un township nouvellement établi, la charge si onéreuse de faire, d'entretenir les chemins, les ponts etc., ou bien il a fallu s'en passer et demeurer dans un état de gêne que ceux-là seuls peuvent comprendre qui ont eu occasion de voir quelques-uns des chemins donnant une sortie dans des localités nouvellement établies».

Un autre son de cloche un tantinet cynique vient d'un sieur John Hume lors de son témoignage au Comité spécial de l'Assemblée Législative : «Les *squatters*, ainsi qu'on les appelle, appartiennent généralement à la classe pauvre, et comme la plupart d'entre eux n'ont ni la perspective ni la certitude de devenir propriétaires du sol qu'ils occupent, ils ne prennent aucune peine ni aucun intérêt à la culture du sol ou à la construction des bâtiments et clôtures nécessaires. Leur unique objet est d'obtenir pour le présent autant que la terre peut produire, sans s'occuper aucunement de l'avenir. Les défrichements faits par les *squatters* proviennent généralement d'une surabondance de récolte. Quand ils ont en premier lieu défriché la terre, ils l'abandonnent et la laissent épuisée. Ces lots ne sont pas suffisamment clôturés, et les bâtiments ne sont ni commodes ni confortables. Le même lot étant souvent réclamé par différents individus, il en résulte de fréquentes disputes, qui deviennent la source de nombreuses discordes».

On a l'impression, par sa réponse, que ce bon M. Hume se plaint du manque d'effort des *squatters* pour valoriser des lots que les spéculateurs espèrent reprendre ou leur vendre à gros prix plus tard. Je concède toutefois à M. Hume qu'avant même que le premier chaudron à potasse n'arrive dans les Bois-Francs, on retrouve, «occasionnellement, des défricheurs pour la potasse seulement» dans d'autres townships.

Ce même sieur Hume donne une idée de l'importance du phénomène des *squatters* : «...en différents townships, le nombre de personnes qui se sont établies sur ces terres sans aucun droit quelconque surpasse de beaucoup ceux qui ont des titres. On ne peut parler trop fortement des inconvénients qui résultent de l'occupation des terres sans autorisation».

En rapprochant les doléances du sieur Hume de celles des douze missionnaires, on saisit un peu la nature du problème. Le propriétaire dit : «Les *squatters* violent les lois de la propriété. Ils sont

hors la loi». Les missionnaires disent : «*Les propriétaires se cachent pour se défilier de leurs obligations et pour profiter des travaux effectués gratuitement par les squatters*».

Un gouvernement biaisé

Le gouvernement, souvent de collusion avec les grands propriétaires, a fermé les yeux, se drapant au besoin dans l'inviolabilité de la propriété, tout en refusant de taxer ces mêmes propriétaires absents et négligents de leurs obligations.

On ne manque pas de blâmer ces pauvres colons qu'on a laissés dans la misère et l'ignorance dans les seigneuries. On les blâme de ne pas être assez riches ni assez instruits pour faire les démarches d'achat avant d'occuper leur lot. La triste vérité est que ces démarches auraient mené à un cul de sac. Le sieur Hastings Kerr, agent pour les particuliers qui veulent acheter de la terre, est très critique à l'endroit de la bureaucratie lors de son témoignage à la commission Durham et se plaint d'avoir l'impression d'être dans un véritable labyrinthe. Question 330 de l'enquêteur : «*Quel a été la conséquence d'avoir à vous adresser à un si grand nombre de personne ?* Réponse de Kerr : «*Une perte totale, dans un bureau ou un autre de plusieurs références et de documents les concernant. J'ai connu des cas où j'ai à faire trois fois des demandes pour la même lettre patente, les documents ayant été perdus les deux premières fois. Parfois on arrivait à retrouver les documents mais trop tard*». On comprend que dans un tel contexte, le propriétaire abusif peut s'en donner à cœur joie, les pauvres colons n'ayant ni les moyens ni les connaissances pour envisager la moindre démarche.

C'est donc la majorité des colons qui est ainsi victime des spéculateurs. S'installer dans les cantons, devient alors un peu comme jouer à la roulette russe en mettant quatre balles dans le magasin du pistolet et en laissant deux cases libres.

Les colons dont les travaux de défrichage et de construction sont les plus avancés signeront des contrats d'achat, parce qu'ils ont plus à perdre. Voyons ces contrats.

Le missionnaire Antoine Racine défend les colons

Bien préparé lors de son témoignage au Comité spécial de l'Assemblée de 1851, l'abbé Antoine Racine, signataire et probablement principal artisan du mémoire des missionnaires *Le Canadien émigrant*, dépose neuf contrats de vente de lots à des colons. Il donne l'exemple de ce contrat de vente de cinquante acres par George Gregory à Joseph Lavigne au prix de 37 £ 10

shillings, ce qui donne 15 shillings l'acre alors que les lots du gouvernement sont cédés pour 4 shillings l'acre. L'acquéreur, en plus du prix cité, doit payer toutes les charges prévues par les lettres patentes. J'imagine qu'il s'agit des frais d'arpentage et d'enregistrement. Il doit, de plus, occuper son lot sans interruption. S'il déménage, il en perd la propriété et risque de payer des indemnités en dommages et intérêts. Il n'a pas le droit : «...de couper, vendre, ni disposer des bois de pin, épinette, ni autres bois de quelque espèce que ce soit, qui peuvent être sur le lot de terre, tant que le prix et somme ci-après convenus n'aura pas été dûment payée et acquittée...Fait réserve, le dit vendeur, de toutes places, terrains et sites propices et convenables à y bâtir et construire des moulins et manufactures, s'il se trouve une ou plusieurs places, terrains et sites convenables et propres pour ces objets...». L'abbé Racine ajoute : «Je prie le comité de remarquer que M. Gregory possède dans Arthabaska 10,800 acres de terre, et qu'il ne consent à vendre ses terres qu'aux conditions très onéreuses que je viens d'exposer».

Les autres contrats que dépose l'abbé Racine contiennent des iniquités aussi choquantes. Chiffres à l'appui, il mentionne que les terres du clergé anglican, qui couvrent 1/7 du territoire des townships, sont cédées à des conditions presque aussi abusives.

Les commerçants spéculateurs, les Peter Patterson, Matthew Bell et Benson Hall possèdent des moulins à scie et sont de grands fournisseurs de bois à la mère patrie. Ils ont compris qu'il était plus rentable de se conserver une source d'alimentation en bois gratuite que d'avoir à payer pour s'approvisionner.

L'effet du *Grand Trunk*

Spéculateurs un jour, spéculateurs toujours. Lorsque les proches du pouvoir apprennent le tracé du chemin de fer *Grand Trunk*, ils refusent de vendre toute parcelle de terrain à proximité de la voie ou demandent des prix jusqu'à douze fois le prix des terres de la couronne.

L'historien Claude Raymond mentionne que sur le territoire de Princeville, le



MGR ANTOINE
RACINE,
MISSIONNAIRE,
PREMIER CURÉ DES
BOIS-FRANCS ET
PREMIER ÉVÊQUE DE
SHERBROOKE

grand propriétaire original était Jenkin William. William Wilson, marié à sa petite fille, semble avoir hérité de ses terres. Malheureusement, ce brave Wilson ne sait vraiment pas comment s'y prendre pour se faire des amis. L'historien Mailhot raconte : *«En 1851, Léon Pépin vint s'établir dans les Bois-Francis. Pendant trois ans, il défriche une terre dans Stanfold. Il commence à y gagner sa vie sans misère. Mais voilà qu'au milieu de la nuit, au fin coeur de l'hiver, un huissier se présente à l'humble logis de Pépin et l'oblige d'aller passer le reste de la nuit, avec sa femme et un jeune enfant, dans une ancienne perlasserie, espèce de caveau, sans feu et exposé à tous les vents. La terre appartenait à ce fameux William Wilson que l'on pourrait appeler le bourreau des premiers colons de Stanfold».*

Un gendre dépareillé

Joseph Pellerin arrive dans le canton de Stanfold vers 1837. *«À peine M. Joseph Pellerin était-il arrivé à Stanfold et avait-il commencé sérieusement les travaux de défrichement sur le lot qu'il s'était choisi, écrit l'historien Mailhot, qu'il découvrit que cette terre n'entrait pas dans le domaine du Gouvernement, mais qu'elle était bien et dûment la propriété de quelques gros capitalistes anglais, qui savaient si bien, dans ces temps, jouer à la cachette avec les colons.*

«...Sans hésiter un seul instant, M. Pellerin céda son lot à son beau-père, M. Charles Houle et se plaça sur le lot voisin, le huitième lot du neuvième rang, qui appartenait à la Couronne. Ce fut son bonheur, car M. Joseph Pellerin est demeuré tranquille possesseur de son champ jusqu'au jour de son décès...»

Et le beau-père ? L'abbé Mailhot nous informe de ses déboires. *«Joseph Houle, garçon de Charles, disait : « Notre terre nous a coûté bien des sueurs et beaucoup d'argent. Je crois, ajoutait-il, que si tout l'argent qu'il nous a fallu donner au propriétaire anglais était en billets d'une piastre, nous pourrions en couvrir une bonne partie de notre terre».*

Les colons résistent

Malgré les difficultés que leur infligent les propriétaires spéculateurs et peut-être pour faire mentir le sieur John Hume dont nous avons parlé plus haut, les courageux colons n'abandonnent pas leur terre et la colonie s'agrandit sans cesse. Ces héros malgré eux ne sont toutefois pas au bout de leurs peines comme on va le voir dans la suite de notre récit. Pour l'immédiat, je vous propose plutôt un petit cours 101 sur les cantons avec, en prime, un portrait de famille des accapareurs de terres des townships.

8 – DES RANGS ET DES CANTONS

Il a été question de townships, de cantons, de lots et de rangs au cours des premiers chapitres. Il est temps de faire un peu de lumière sur ces termes.

Je suis né et j'ai vécu pendant 16 ans sur une ferme du onzième rang de Saint-Paul-de-Chester dans les Bois-Francs. J'allais à l'école à la croisée du rang 11 de Saint-Paul et du rang 6 de Tingwick. Mais, je dois avouer ne jamais m'être arrêté à comprendre la signification de ces noms et de ces chiffres. Je ne me suis penché que récemment sur le sujet. Je vous transmets donc, tous frais, les résultats de mes recherches.

Le géographe Louis-Edmond Hamelin a écrit un traité de 328 pages intitulé : *Le rang d'habitat le réel et l'imaginaire* où les concepts de rang et de township (ou canton) sont examinés sous toutes leurs coutures. Dans les quelques pages qui suivent, je vais me limiter à l'essentiel pour la compréhension du reste de mon histoire.

Les noms de Chester et de Tingwick dont il vient d'être question, sont les noms de deux des cantons (ou townships) de l'Est. Les chiffres 6 et 11 correspondent à des rangées de lots dans les cantons en question. Finalement, Saint-Paul est le nom de ma paroisse natale qui se trouve dans le canton de Chester. Ce coin de canton était à l'origine connu sous le nom de Chester-Ouest. Il est utile de mentionner que le territoire des paroisses est souvent confiné à l'intérieur d'un même township mais pas toujours. Ainsi, la paroisse de Saint-Paul, entre autres, déborde un peu dans le canton de Tingwick, alors que la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska déborde dans le canton de Chester.

Les cantons (townships)

On entend parler des cantons pour la première fois dans l'histoire canadienne en 1763, c'est-à-dire au début du régime anglais. Il faut savoir qu'après cinq ans de guerre, la France dépose les armes en 1760 dans sa colonie de Nouvelle-France.

En 1763, par le *Traité de Paris*, la colonie passe aux mains de l'Angleterre. Dans ses instructions au gouverneur James Murray

étendue pour contenir le nombre de familles que vous jugerez à propos d'y établir...

«Son site devra être choisi, autant que possible, sur le bord d'une rivière navigable ou sur la côte ou aussi près que possible de ces endroits...»

La teneur de ces alinéas révèle bien l'intention derrière la définition du township qui sera une région agricole desservie par une petite ville située préférentiellement en son centre. Les dimensions du township seront telles qu'une personne demeurant en périphérie pourra se rendre à la ville à pied ou en voiture pour y échanger ses marchandises, assister aux services religieux puis rentrer à la maison en-dedans d'une demi-journée.

Un peu de macro géographie historique

On ne commence l'octroi de lots à l'intérieur des cantons du Bas-Canada qu'après l'entrée en vigueur de l'Acte constitutionnel de 1791.

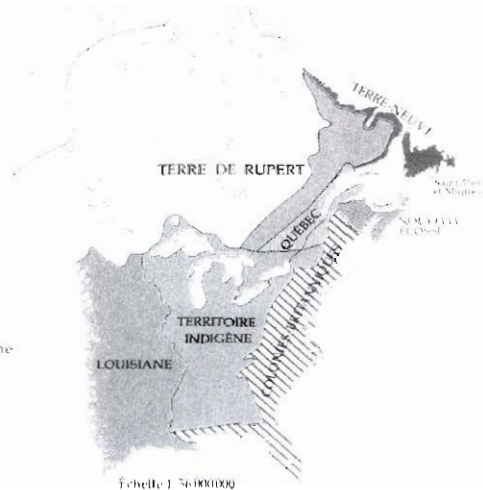
Pour mieux situer cet Acte constitutionnel et les régions géographiques qui sont concernées, il est nécessaire de faire un retour en arrière à partir de la cession des colonies françaises en Amérique à l'Angleterre en 1763. Cet exercice nous permettra de mieux situer les Cantons de l'Est et par le fait même les Bois-Francs dans la géographie nord américaine. Rappelons quelques événements.

1763 - La partie du territoire de la Nouvelle France qui devient la Province de Québec couvre la vallée de la rivière des Outaouais et la vallée du Saint-Laurent en aval de ce qui est aujourd'hui

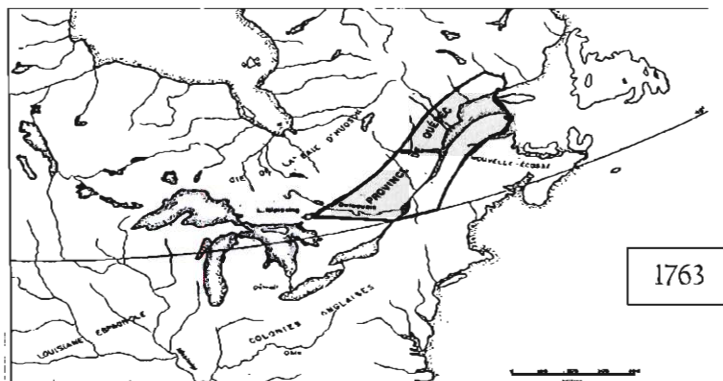
LE TRAITÉ DE PARIS ET LA PROCLAMATION ROYALE DE 1763

En vertu du traité de Paris du 10 février 1763, la France cède à la Grande-Bretagne toutes ses possessions et tous ses droits en Amérique du Nord, à l'exception des îles Saint-Pierre et Miquelon, de droits de pêche sur la côte de Terre-Neuve, et de la Louisiane qui va à l'Espagne. Les nations indigènes sont exclues du traité bien que leurs territoires en tasserent principalement l'objet. Elles soutiennent que le roi de France n'a pas le droit de donner ce qui ne lui a jamais appartenu et se préparent à la guerre. La proclamation royale de 1763, visant à prévenir cette éventualité, arrive trop tard.

Britannique	Français
Québec	Saint-Pierre et Miquelon
Nouvelle-Écosse	Droits de pêche
Terre-Neuve	Espagnol
Colonies britanniques	Indigène
Terre de Rupert (Compagnie de la Baie d'Hudson)	

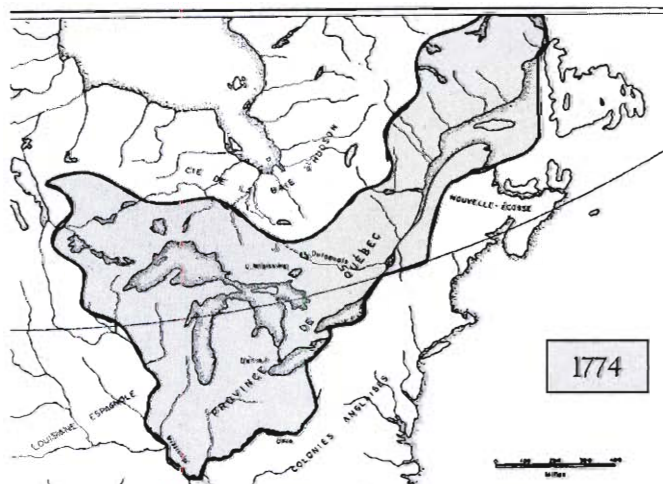


L'AMÉRIQUE DU NORD EN 1763



Cornwall. Le reste de la Nouvelle-France, c'est-à-dire, la région des Grands lacs et les terres en rive droite du Mississipi, devient territoire indigène.

1774 - Sentant l'approche de la rébellion des colonies américaines et aiguillé par les magnats de la fourrure, le gouvernement britannique augmente le territoire de la province de Québec pour y inclure une partie du Territoire indigène. La province acquiert ainsi le bassin des Grands lacs jusqu'au confluent des rivières Ohio et Mississipi ainsi qu'une partie du Labrador. Au cours de la guerre d'indépendance américaine (1775-1782), nombre de sujets des colonies du nord prennent les armes pour le roi d'Angleterre. Ce sont les loyalistes. Leurs familles quittent leurs terres et se rendent dans la province de Québec. Ils s'établiront temporairement au bord du lac Champlain et de la baie Missisquoi. Certains s'y installent à demeure.

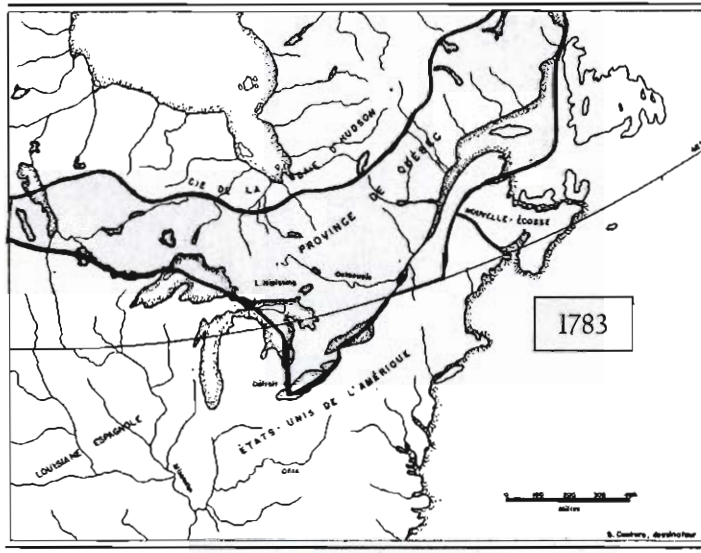


1783 - Le traité de Versailles confirme l'indépendance des colonies américaines. Les territoires indigènes passent aux américains. La province de Québec perd les territoires au sud des grands lacs mais conserve le reste. Les loyalistes, au lieu de rentrer triomphants dans leurs 13 colonies, doivent se refaire une vie au nord.

Haldiman, le gouverneur de l'époque dans la Province de Québec, doutant de la fidélité de ces nouveaux venus à leur roi, n'avait pas été enthousiasmé par leur arrivée en 1778. Surtout que ceux-ci s'installaient un peu trop près de leurs anciens concitoyens qui, au même moment, luttèrent pour leur indépendance.

Appuyé par ses patrons de Londres, il invite donc les loyalistes à s'installer plus profondément à l'intérieur. Ainsi, dès 1778, il les pousse vers la seigneurie de Yamachiche, près de Trois-Rivières, qui appartient justement au sieur Gury, un néo-britannique d'origine suisse tout comme lui. Les nouveaux citoyens loyalistes, dispersés dans une société francophone et dans une seigneurie où ils ne peuvent pas posséder leur terre en propre, ne cessent de se plaindre.

Toujours à la suggestion de Haldiman, on examine la possibilité de les installer dans le haut Saint-Laurent. Les premiers arpentages se font en 1783. Le premier canton du Canada est alors ouvert à la colonisation à Cataraqui, (Kingston) sur le Saint-Laurent. Il s'agit vraisemblablement d'une région déjà



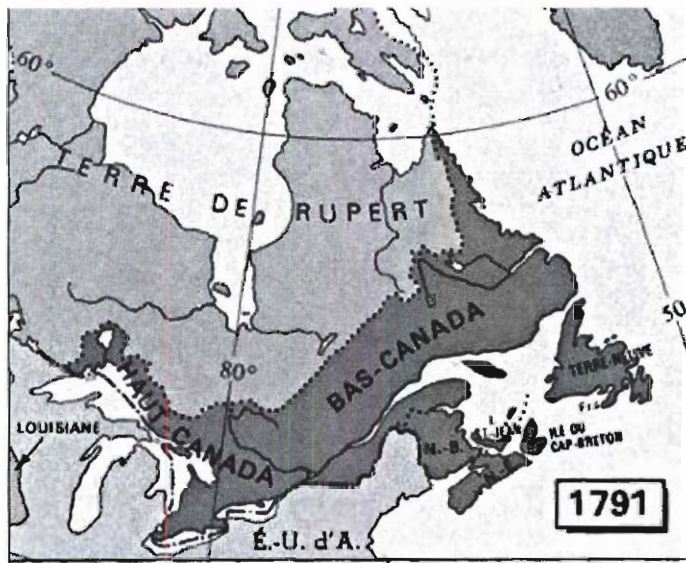
habitée par des cultivateurs qui assuraient sa subsistance à la garnison du fort Frontenac sous le régime français.

1791 marque le début d'un timide régime parlementaire connu sous le nom de l'*Acte constitutionnel*. La province de Québec est séparée en *Haut-Canada* et en *Bas-Canada*. Le territoire du Haut-Canada comprend toutes les terres au nord des grands lacs et les terres entre l'Outaouais et le Saint-Laurent, exception faite des seigneuries de la région de Vaudreuil-Soulange. Celui du Bas-Canada comprend le reste du territoire défini en 1783 plus une partie du Labrador.

Les marchands anglais de Montréal ainsi que les loyalistes voulaient retrouver les institutions parlementaires des colonies américaines tout en n'étant pas mis en minorité par l'élément francophone. La séparation de la province en 1791 règle le problème des loyalistes mais non celui des marchands montréalais.

Une proclamation de 1792 définit les cantons. En voici les points saillants :

- Les cantons situés le long des cours d'eau auront 9 milles de front par 12 milles de profondeur et les lots de l'intérieur auront 10 milles carrés;
- Les terres seront concédées en franc et commun soccage; expression signifiant que chacun sera propriétaire de sa terre en propre, contrairement aux seigneuries où la terre est sous la juridiction d'un seigneur qui agit à titre de fiduciaire du roi pour



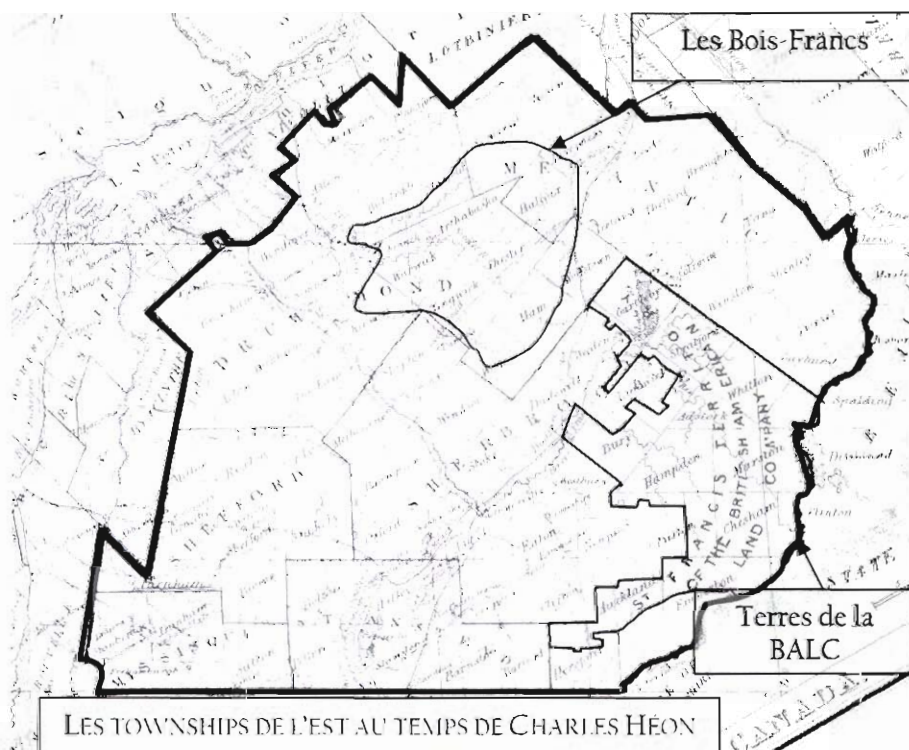
lesdites terres;

- Les lots auront 200 acres de superficie, sauf exception;
- Les demandeurs devront démontrer qu'ils sont en état de cultiver la terre;
- Les terres seront gratuites, sauf pour les frais de lettres patentes;
- Il ne sera concédé d'un township que ce qui restera après avoir réservé une septième partie d'icelui pour le maintien d'un clergé anglican et une autre septième partie dont la Couronne disposera à l'avenir.

Après de nombreuses tractations de la part du clergé anglican concernant la localisation de ses lots, les cantons prennent la forme montrée au diagramme en fin de chapitre.

Cantons de l'Est et Bois-Francs

Le nom de *Cantons de l'Est*, traduit du terme *Eastern townships* a ainsi été donné pour les distinguer des tout premiers cantons ouverts à la colonisation au bord du lac Ontario dès 1783. Comme les cantons du Bas-Canada sont situés à l'est de ces cantons initiaux, on les désignera par l'expression *Eastern Townships*. Ils comprennent tous les cantons situés dans le quadrilatère formé par le fleuve, la frontière américaine, la rivière Richelieu et la rivière Chaudière, à



l'exclusion des terres occupées par les seigneuries qui, elles couvrent tout le littoral du fleuve Saint-Laurent et des rivières Richelieu et de la Chaudière. Les dites seigneuries s'étendent, en moyenne, à quelques 10 kilomètres (6 milles) à l'intérieur des terres.

Dans une publicité datant de 1833, la puissante British American Land Company (BALC) qui possède un million d'acres dans les cantons estime à 80 le nombre de cantons de l'est. On en compte aujourd'hui quelque 95. D'où provient cette différence? Surtout de redécoupages des townships existants pour satisfaire les amis des gens au pouvoir. Ainsi, une carte des années 1830 montre les townships de Shipton et de Melbourne qui se touchent. En 1855, apparaît le canton de Cleveland, probablement en faveur du sieur Cleveland qui en mène large dans le village de Danville. Son canton gruge le territoire des deux autres. De même, le canton de Ham est scindé en Ham-Nord et Ham-Sud. Ce sont deux exemples parmi d'autres.

Les rangs

Les numéros sur la gauche du diagramme en fin de ce chapitre correspondent aux rangs. En anglais, on utilise le terme «*range*». Les numéros de rangs qu'on retrouve sur les panneaux routiers de la région correspondent à ces numéros. Donc, chez-nous, la terre était située dans la dernière rangée de lots (rang no. 11) du canton de Chester. Le chemin qui desservait nos lots portait aussi le nom de rang numéro onze. Chez nous, le chemin passait au milieu de la terre. Il ne desservait que les lots de notre rang. On disait que c'était un rang simple. Dans d'autres cas, le chemin passait sur la ligne séparant deux rangées de lots. C'était les rangs doubles.

Les chemins qui reliaient les chemins de rangs entre eux étaient les chemins de traverse, terme vraisemblablement tiré de l'anglais *cross roads*. Près de chez-nous un chemin célèbre, le *chemin Craig* faisait office de chemin de traverse.

Les lots

Un canton intérieur, c'est-à-dire ne donnant pas sur le fleuve ou une grande rivière, aura, selon les directives de Londres, 10 milles par 10 milles. Il contiendra 11 rangées de 28 lots chacune, chaque lot ayant une profondeur de 1 mille. En principe les lots auront 28 arpents de profondeur par 10 arpents de large, donnant 280 arpents ou 200 acres, en termes très relatifs. Comment peut-on placer 11 rangées de rangs de 1 mille de profondeur chacun dans un canton de 10 milles de profondeur? Cela relève de la magie. En pratique, on

triche un peu en étirant la taille du canton au-delà des 10 milles et d'autre part, on rogne sur la longueur des lots.

Le mélange des mesures de l'ancien système français avec ses arpents à celles du système anglais avec ses acres, les deux systèmes ayant pour base un «pied» de longueur différente, ont sûrement contribué à un peu plus de confusion. Nous avons inclus des tableaux d'équivalence dans les divers encarts (voir table des matières), question de permettre aux forts en thème de s'y retrouver.

Les chiffres au haut du diagramme ci-après donnent le numéro de lot. Notre terre était sur le quinzième lot.

J'ai mentionné plus haut qu'au carrefour de notre école, le sixième rang de Tingwick rencontrait le rang numéro 11 de Saint-Paul. Si les chemins de lots sont tous parallèles, comment peuvent-ils se rencontrer? La raison en est simple. Les cantons de Chester et de Tingwick sont adjacents. L'arpenteur qui a fait les levés du canton de Tingwick a décidé d'orienter les rangées de lots à angle droit de celles du canton de Chester. Ainsi, les chemins desservant ces lots sont à angle droit des nôtres. On n'a eu qu'à prolonger le chemin du sixième rang de Tingwick pour qu'il rencontre le chemin de la dernière rangée de lots de Chester.

Le peuplement des cantons

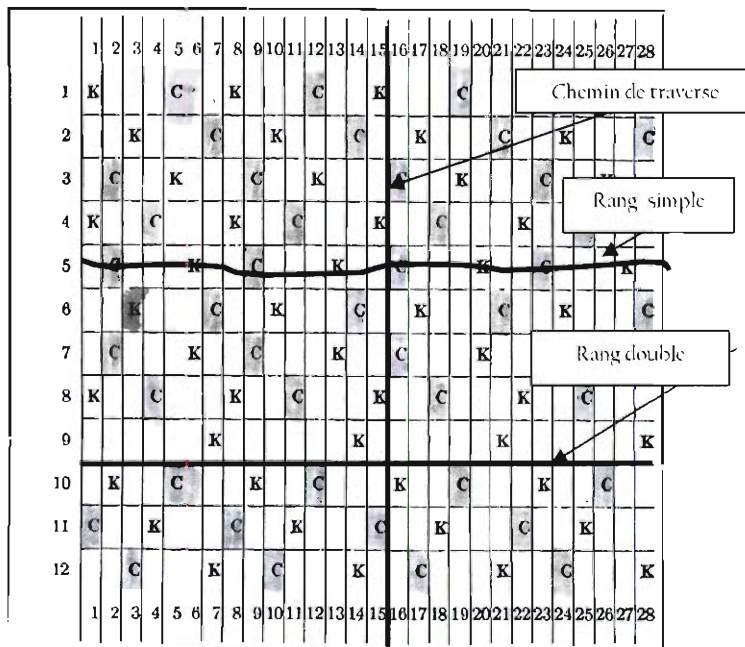
Aucun peuplement des cantons de l'est ne semble s'être fait avant la création des cantons en 1791, à l'exception des quelques familles américaines qui s'y sont établies durant la guerre d'indépendance américaine. Il y a alors, aux nouvelles colonies indépendantes (États-Unis), une période de flottement. On a connu une vague de fraudes, de spéculations et même de chasses aux sorcières à l'endroit de ceux qui ne s'étaient pas montrés suffisamment patriotes durant la guerre d'indépendance. Plusieurs colons qui avaient triché dur sur leur terre en perdent alors les droits de propriété. Apprenant qu'ils peuvent obtenir des terres gratis au nord de la frontière, plusieurs viennent s'établir, principalement dans les cantons de Sutton, Potton, Stanstead, Hatley, Dunham, Shipton, Ascott, Compton et Eaton. En 1815, ces cantons comptent une population d'environ 20,000 personnes.

En 1833, la BALCO obtient une charte pour le peuplement et l'exploitation des cantons. Elle se porte acquéreur d'environ un million d'acres de terres. Elle recrute beaucoup en Écosse et en Irlande. Plus de 9,000 immigrants viennent s'établir le long de la

partie nord du chemin Craig. Plusieurs en repartiront pour aller soit aux États-Unis, soit vers le Haut-Canada.

Tout change

Aujourd'hui, tout change. On croit faire pour le mieux, mais on efface des traces de notre histoire. Ainsi, lors d'une récente visite à Saint-Paul, j'ai découvert que le rang no 10 s'appelait le chemin ou la route de l'Accueil et le rang no 11 s'appelait le rang Hince. Je n'ai rien contre les Hince, ma grand-mère paternelle en était une. Mais, aujourd'hui, il n'y a plus de Hince dans le rang et on a perdu l'appellation d'origine.



Les lots marqués **K** sont les futures réserves de la Couronne (**K**ing).

Les lots marqués **C** sont les futures réserves du clergé anglican.

Chaque lot : 73 chaînes et 5 chaînons en longueur; 28 chaînes et 75 chaînons en largeur

(4821,3 pieds x 1897,5 pieds)

Soit : (25,13 arpents x 9,891 arpents) ou (0,913 mille x 0,359 mille). Surface : 210 acre par lot. On enlève, je crois, 10 acres pour le passage des chemins.

Total des lots : 308 de 200 acres chacun. Total des réserves : 88

Longueur du canton : 10 milles 5 chaînons. Largeur totale du canton : 10 milles 55 chaînons.

9 – LES JOIES DE LA SPÉCULATION

La population francophone du Bas-Canada s'est accrue à tel point depuis le début du régime anglais que vers 1820, les terres disponibles dans les seigneuries sont toutes occupées et surexploitées. Les concessions initiales ont été tellement parcellées que les habitants arrivent à peine à nourrir leur famille. C'est ainsi qu'en suivant Charles Héon et d'autres comme lui, les jeunes ont choisi d'investir les townships au sud du fleuve entre le Richelieu et la rivière Chaudière et d'y occuper les terres vierges en *squatters*. Une fois installés dans les townships, les mauvais chemins ou même l'absence de voies carrossables rendent difficiles les contacts avec leurs paroisses d'origine. Ces nouveaux colons sont donc forcés de vivre en autarcie. Ils vendent peu mais, aussi, ils n'achètent que ce qu'ils ne peuvent fabriquer eux-mêmes. Occupés à défricher, ils produisent peu pour le commerce, si ce n'est, comme on l'a vu, les cendres d'abatis et le sirop d'érable. De plus, ils ont du mal à écouler le peu de surplus qu'ils peuvent vendre en raison, toujours, des mauvais chemins.

Cette absence d'infrastructures qui gêne les nouveaux colons est causée par une méthode de distribution des terres vierges basée sur les bonnes vieilles règles du favoritisme. Un petit nombre de personnes proches du ou carrément dans le gouvernement se sont appropriés, dès avant l'année 1800, une large part de ces terres. Ensuite, de ce qui reste, environ 1 million d'acres (400,000 hectares) sera vendu par la Couronne à vil prix en 1833 à la British American Land Company (BALC), une compagnie dite de colonisation.

Tous ces grands propriétaires n'ont qu'un intérêt : la spéculation. À l'exception de la BALC, ils n'investissent pas dans la mise en valeur de leur patrimoine. Et, si les colons le font pour eux en ouvrant des chemins et en défrichant, il arrive parfois qu'ils soient chassés sans dédommagement parce que le prix exigé pour les terres qu'ils *squattent* par des propriétaires qui se manifestent soudainement est au-delà de leurs moyens.

Le gouvernement

Au moment de la conquête de la Nouvelle-France, plusieurs marchands des 13 colonies américaines, les futures USA, viennent s'établir à Montréal et à Québec pour prendre en mains le commerce de la colonie, plus particulièrement celui de la fourrure. Ils voudront bientôt être dirigés par un gouvernement où la voix du peuple serait entendue. Leur demande créera des problèmes. D'abord, vu de Londres, la trop grande autonomie des 13 colonies avait peut-être été la cause de leur volonté d'indépendance. Ensuite, en raison du nombre de *Canadiens* dans la province, les nouveaux arrivants seraient en minorité au parlement. Ils ne pourraient donc contrôler leur destinée.

Le gouvernement britannique trouvera une solution de compromis en découpant un territoire où les loyalistes seront majoritaires, le Haut-Canada, et un autre le Bas-Canada où les commerçants devront partager le pouvoir avec les *Canadiens*.

Le gouvernement de chaque nouvelle province sera composé de trois chambres : le Conseil exécutif (9 membres nommés à vie au Bas-Canada), le Conseil législatif (15 membres nommés à vie au Bas-Canada) et l'Assemblée législative (50 membres élus pour 4 ans). L'Assemblée législative vote les subsides mais le Conseil exécutif gère les fonds.

Dans la première administration sous ce gouvernement, tous les membres du Conseil exécutif sont aussi membres du Conseil législatif. Ainsi, une poignée de personnes gravitant autour du gouverneur aura le contrôle de la province. Deux de ces potentats valent la peine d'être présentés. Le premier est William Smith qui préside à tout ce qui peut être présidé en plus d'être juge en chef de la Province. Le second s'appelle Hugh Finlay.

Les townships

En 1792, la Couronne britannique, encouragée par William Smith, planifie la colonisation de terres du Bas-Canada par des anglo-saxons protestants. La région désignée pour la première colonie comprend toutes les terres hors seigneuries au sud du fleuve Saint-Laurent entre les rivières Richelieu et Chaudière.

On utilisera, comme on l'a vu, la formule des *townships* pour les implantations. Un comité du Conseil exécutif, le *Comité des terres*, est formé pour évaluer les pétitions de la part de potentiels Chefs de cantons (*Township agents*). Il semble en découler un *Bureau des terres* pour l'administration au jour le jour des demandes, du suivi

des requêtes et des arpentages. Le *Comité des terres* est formé de Smith, de Finlay, d'un sieur Baby et d'un sieur Dunn.

Depuis mars, on avait émis des autorisations d'arpentage pour 173 cantons alors que la région désignée par la Couronne pouvait en contenir moins de 90. Soudainement, on arrête tout en juillet 1793. On refuse d'accepter toute nouvelle demande. Cet arrêt coïncide avec la mort de Smith. Les deux événements sont-ils reliés ? Je le crois.

Toutefois, Finlay continue plus que jamais à s'intéresser aux terres. En 1794, il prépare un barème pour les frais d'arpentage. En récompense de son labeur il est nommé *Auditeur* pour les concessions de terres le 17 juin 1795.

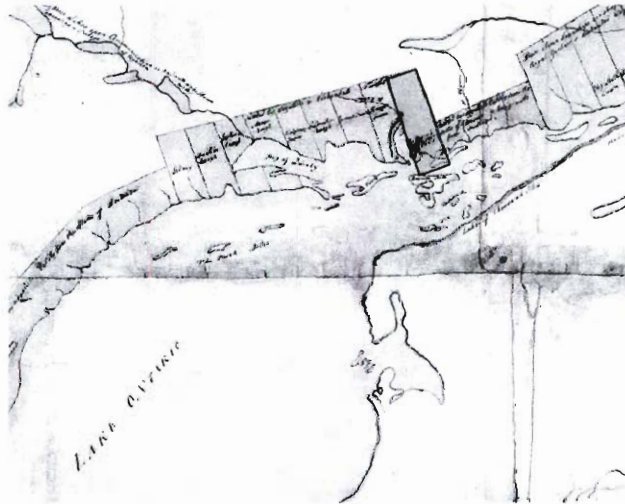
Finlay n'a plus de nouveaux townships à offrir aux pétitionnaires potentiels mais, comme en 1795 aucun township n'a officiellement été concédé, il se permet de mettre de côté certains pétitionnaires de bas de gamme pour faire de la place à des personnages plus rentables.

Le règne de Haldiman

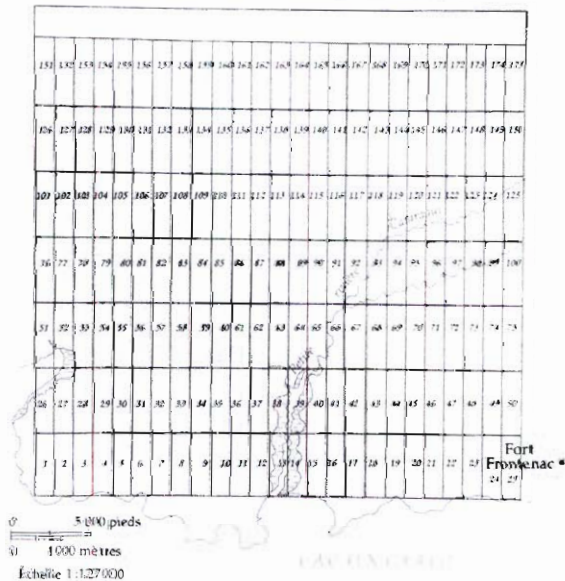
Retournons un peu en arrière. Les loyalistes, c'est-à-dire, ces américains qui durant la rébellion des 13 colonies veulent rester fidèles à la couronne britannique, commencent à entrer dans la province de Québec à partir de 1778, avons-nous vu au chapitre précédent. Le gouverneur de la province est alors Frédéric Haldiman (le manoir près des chutes Montmorency était son humble demeure). Après avoir tenté de leur faire une place le long du Saint-Laurent à la hauteur du lac Saint-Pierre, il les installe dans les premiers cantons (Townships) créés au Canada. Ces cantons sont situés aux environs du fort Frontenac (Kingston). La décision de Haldiman aura des conséquences majeures sur la géographie du Canada. En effet, ces premiers immigrants sur le territoire, qui deviendra le Haut-Canada après 1791, empêcheront les américains de mettre la main sur le pays à l'ouest de l'Outaouais lors de la guerre de 1812 à 1814.

Haldiman, un militaire, a alors des vues de stratégie pour le territoire du Québec actuel. Pour lui, pas question d'installer les loyalistes trop près des frontières américaines en raison du risque de les voir fraterniser avec leurs voisins du sud et ainsi d'importer la révolution dans ce qui reste de colonies britanniques. Il préfère, dans un premier temps, garder ces terres inhabitées de façon à créer une zone tampon. Se ravisant par la suite, il préconise leur colonisation par des Canadiens. Ceux-ci

étant de langue française et de religion catholique auront moins d'affinités avec leurs voisins et seront alors plus fiables pour garder la frontière. Il aura partiellement raison. Les vrais loyalistes du temps de la guerre de sécession qui sont bien implantés au Haut-Canada en 1812 défendront énergiquement la Couronne britannique. Toutefois, les immigrants dans les cantons du Bas-Canada qui se sont établis après 1791, en raison



PREMIER CADASTRE POUR LA COLONISATION
Canton n° 1 de Cataraqui, colonie de Québec



de la gratuité des terres, seront ambivalents. Certains se sentant un patriotisme américain, retourneront aux États-Unis en 1812.

Le règne de William Smith

On oubliera vite la politique de Haldiman après son départ en 1786. À partir de cette date, c'est la politique de William Smith qui sera retenue. Ce monsieur avait été juge à New-York et grand spéculateur Yankee dans les Grants. Il avait dû fuir New-York en 1784 parce qu'il avait choisi le mauvais côté lors de la guerre d'indépendance américaine. Il se rend d'abord à Londres où il cuisine si bien le gouverneur en titre, l'ancien Gouverneur Carleton, redevenu gouverneur avec le titre de *Lord Dorchester*, qu'il l'accompagne à Québec et se fait nommer juge en chef de la province et, en 1787, président du nouveau *Bureau des terres*. Finalement, en 1791, il ajoute à ces charges la présidence du Conseil exécutif et du Conseil législatif du Bas-Canada nouvellement formé.

Dès son arrivée au pouvoir, Smith s'entourera d'Américains, à tel point que le lieutenant gouverneur Hope, dans une lettre à Haldiman, écrira qu'il veut tout angliciser et que les Américains seuls sont en faveur auprès du gouvernement. Le juge Mabane exprimera la même inquiétude. Pour être franc, si Smith veut tout angliciser, il n'a pas le choix. En effet, les authentiques anglais de Grande-Bretagne sont peu nombreux. En 1808, un voyageur, John Lambert, estime qu'ils ne sont alors pas plus de 12 à 14 sur une population de 20,000 anglophones au Bas-Canada. Les autres sont américains, écossais ou irlandais. Il me semble toutefois que Lambert ait été un peu conservateur dans son évaluation.

Toujours est-il que ce bon Smith a convaincu le gouvernement de Londres qu'en attirant au Bas-Canada aussi bien les anciens rebelles que les loyalistes, on allait rapidement démontrer que la vie à la mode coloniale était nettement supérieure à la recette républicaine américaine.

Lors de la création de l'Assemblée Constitutionnelle en 1791 (le Bas et le Haut-Canada) le gouvernement de Londres avait autorisé le don de lots sur les terres vierges des cantons à tous ceux qui voulaient s'y établir. Ces lots auraient une superficie de 200 acres (80 hectares); un habitant n'étant pas autorisé à n'en détenir plus d'un, **sauf exception**. Il devait le mettre en culture et y habiter. Et l'**exception** en question permettait, dans certains cas, à un individu de recevoir 1200 acres, donc 6 lots au lieu d'un

seul. Dans sa *sagesse*, le ministère anglais des colonies avait aussi statué que les bénéficiaires de tous les lots devaient défrayer les coûts rattachés aux *lettres patentes* sur leur lot.

Le sieur Smith exploitera l'expression **sauf exception** pour expliquer à tout le monde que c'était l'intention derrière ces directives qui comptait. Et cette intention passera par la création de groupes de pétitionnaires pour chaque canton.

Smith fait comprendre à son monde que les petits aspirants colons sont généralement pauvres. Ils n'auront donc pas les moyens de payer les frais des *lettres patentes* pour un seul lopin de terre. Ayant tout prévu, il a imaginé un système dans lequel ils seront représentés par un *chef de canton* qui déposera une pétition qu'ils cosigneront à titre d'associés pour la circonstance. Le *chef de canton* sera suffisamment nanti pour payer les frais de l'arpentage et des *lettres patentes*. Il se chargera de toutes les démarches au nom de ses associés et pourra se faire dédommager pour ses efforts en se faisant rétrocéder des terres par ceux-ci. On invoquera l'**exception** pour tous les associés qui réclameront chacun 1200 acres. Il en garderont 200 pour eux et en rétrocéderont 1000 au chef de canton pour couvrir les coûts qu'il a encourus et le travail de démarchage qu'il a réalisé pour arriver à se faire octroyer le canton. Il pourra disposer de ce qui lui est retourné par les associés à sa convenance. L'historienne Catherine Day a inclus en page 37 de son magnifique livre *Pioneers of the Eastern Townships...*, un échantillon de contrat type de concession avec rétrocession que le chef de canton John Savage utilisait à l'endroit de ses associés. Je l'ai retranscrit à la fin du chapitre.

Le plan Smith sur le terrain

Le territoire du Bas-Canada que la Couronne ouvre à la colonisation en 1791, peut contenir un peu moins de 90 cantons de 100 milles carrés chacun. En moins de quelques mois, 107 demandes ont déjà été présentées. Et, là-dedans, pas un seul cultivateur ne semble avoir agi à titre de *chef de canton*. La deuxième de ces demandes au *Bureau des terres* porte la signature du propre fils de Smith.

Pour étoffer leur dossier, certains pétitionnaires seront plus créatifs que d'autres. Ainsi, le sieur Levi Allen qui veut se réserver quelques terres sans avoir recours aux comédies de rétrocession de la part de ses *associés* est soupçonné d'avoir forgé

1779 signatures de pétitionnaires sur un total de 2090 signatures déposées. Si mon calcul est correct, ce bon citoyen aurait, avec un si grand nombre de signatures, demandé pas moins de 9,5 townships, soit plus de 10% de toutes les terres mises à la disposition des agriculteurs du Bas-Canada.

Et, bien sûr, si une pétition est jugée légitime suite à son évaluation par le *Bureau des terres*, on procédera aux levés sur le terrain. Et, à l'instar de tous ces projets lancés par des politiciens à grandes gueules, l'intendance, comme on dit, ne suit pas. Selon le rapport d'enquête Durham de 1839, les résultats d'arpentage n'ont, souventes fois, eu qu'une lointaine ressemblance avec la réalité : lots inexistants, lacs qui occupent parfois tout un lot et ne sont pas notés au cadastre, variations dans la superficie des lots dépassant parfois 50% en plus ou en moins par rapport au chiffre magique de 200 acres et j'en passe. Le sieur Buller, commissaire pour le rapport Durham, explique : « *Sous le système suivi dans les premiers temps, la plus grande partie des arpentages étaient faits par des personnes qui n'étaient que nominalelement sous le contrôle de l'arpenteur général. L'arpenteur employé était payé par la personne à laquelle le terrain devait être concédé après l'arpentage et l'on employait les arpenteurs qui s'engageaient à faire l'ouvrage au plus bas prix. C'est pourquoi beaucoup de ces prétendus arpentages furent faits par des personnes qui ne se rendirent jamais sur le terrain. On tirait les lignes extérieures des cantons; mais quant au plan de l'intérieur, l'arpenteur ne le remplissait que par ce qu'il prenait dans son imagination ou ce que lui rapportaient les Sauvages ou les chasseurs qui connaissaient d'une manière générale la nature du terrain compris dans les limites du canton* ». C'est fou comme ceci me rappelle les temps héroïques du lancement du projet de la Baie James, alors que les ressources professionnelles avaient été lancées à une vitesse folle pour satisfaire un plan politique.

Néanmoins, tout se passe plutôt bien dans ce système de pillage jusqu'à ce que le bon sieur Smith ait la mauvaise idée de trépasser en 1793. Le processus si bien lancé s'arrête brusquement. Pas un seul canton ne sera octroyé avant 1796.

Finlay

On ne peut octroyer de terres mais on peut continuer à manœuvrer en coulisses. Il y a d'abord le clergé anglican qui veut voir ses lots (1/7 des terres de chaque canton) éparpillés à travers le canton et qui a gain de cause. Il ne mettra pas ses terres en valeurs et créera des embêtements pour les voisins de ces lots qui

doivent construire et entretenir les chemins qui les traversent. Il y a ensuite le problème des *chefs de cantons* qui vivent dans la région immédiate du canton et qui ne sont donc pas à Québec pour se défendre contre les prédateurs. Se méfiant des bureaucrates de Québec et préférant parler à Dieu en Grande-Bretagne plutôt qu'aux saints au Canada, ils enverront Samuel Gale dans la capitale britannique pour les représenter. Et, c'est une bonne décision ! Leurs arguments sont solides. Ils ont investi, se sont installés sur leur township et ont recruté efficacement. Ils auront gain de cause et les tenants de la colonisation en seront récompensés. En effet, le dictionnaire topographique de 1815 de l'arpenteur général Joseph Bouchette montre clairement que seuls leurs cantons ont progressé, dans les vingt et quelques années passées depuis l'amorce du processus.

L'âme dirigeante de l'après Smith, avons-nous dit plus haut, est le sieur Hugh Finlay. Il était avec Smith au Conseil exécutif, au Conseil législatif et, finalement, au *Bureau des terres* dont il hérite de la présidence. Son nom est rattaché à une histoire de manipulation pour procurer des cantons aux membres du *Beaver Club* de Montréal. Ces cantons il les qualifiera de *Terre de Naboth*.

En 1796, un lord Dorchester un peu désillusionné rentre en Angleterre et le sieur Robert Prescott le remplace au poste de gouverneur des deux Canadas. Ce dernier, d'entrée de jeu, dénonce toutes les tricheries. Il se met alors tous les magouilleurs, c'est-à-dire toute l'administration, à dos. Il doit être rappelé en 1799, mais le gouvernement de Londres, après l'avoir entendu, comprendra qu'il a raison et ne lui enlèvera pas son titre ni son salaire de gouverneur. Son remplaçant, Robert Shore Milnes, doit se contenter du seul titre de lieutenant gouverneur. Milnes semble avoir eu ses ordres de marche avant de venir occuper son poste. Il a pour mandat de dénouer l'impasse. De concession en concession de la part du gouvernement anglais, il arrive à octroyer 1,2 millions d'acres aux plus méritants des amis du gouvernement. Le seul frein que l'intervention de Prescott semble avoir apporté a été d'éliminer une partie des simulacres et de réduire l'ampleur de la dilapidation. Certains pétitionnaires qui n'ont pas visité le canton qu'ils sollicitent n'en recevront que le quart. Grosse punition !!!

des treize colonies ont des velléités d'indépendance. Le gouvernement britannique aurait bien voulu introduire des colons anglophones et protestants dans leur nouveau territoire pour renforcer l'esprit d'appartenance à la Couronne. Ce projet est toutefois mis en veilleuse quand les sujets anglo-américains de Sa Majesté revendiquent et agitent. Les autorités ont donc moins la tête à la colonisation des nouvelles acquisitions au nord. La guerre d'indépendance que livrent les habitants des 13 colonies ne tourne pas à l'avantage de la Métropole. Des cantons sont alors créés, avons-nous dit, dans la région du Fort Frontenac (Kingston Ontario) à partir de 1783 pour accommoder les loyalistes qui ont quitté les 13 colonies à partir de 1778. Mais, c'est après 1791 que seront créés des cantons dans le territoire actuel de la province de Québec.

On a vu que William Smith avait parti le bal de la spéculation. *Auditeur* pour l'octroi des terres depuis juin 1795, Hugh Finlay écrit à son agent américain, un certain John Ruitter, le 31 décembre 1795, lui demandant de recruter des *Associés* pour certains townships. Dans une lettre au même Ruitter, le 18 août 1796, il fournit plus de détails : «Aussitôt que l'on recommencera à distribuer des concessions, mes amis auront la chance avec leurs associés de s'emparer de ce que j'appelle la Terre de Naboth, c'est-à-dire, dix townships voisins l'un de l'autre et dans lesquels ils ont l'intention d'établir un grand nombre de colons».

Cette petite phrase a attiré mon attention et je me suis demandé...

- Où étaient ces dix townships ?
- Qu'était la «Terre de Naboth» ?
- Qui étaient les «amis» ?

Les dix townships

L'historien Mgr Albert Gravel donne sa liste des dix townships. Elle ne correspond pas en totalité à la mienne mais s'y approche. Une carte bien connue de cet historien, la carte de «Gale – Duberger», datant de 1794 et 1795, montre un espace non découpé en townships. Cet espace est entouré de toutes parts de townships et de Seigneuries. Une carte de 1833 nous permet de constater qu'il a été rempli par dix townships. Ce sont les Cantons d'Arthabaska, de Chester, de Coleraine, de Garthby, d'Halifax, d'Inverness, d'Ireland, de Nelson, de Warwick et de Wolfstown.

Nous verrons par les heureux gagnants de ces townships en 1802, qui étaient les *amis*.

Naboth et compagnie

Monseigneur Gravel ne se pose pas de questions sur l'expression *Terre de Naboth*. Moi qui ne suis pas chanoine, même pas abbé, j'ai par contre, dès le début de mon enquête, eu le réflexe, de me tourner vers la bible. Et j'y ai trouvé plein de choses.

Nous sommes à Samarie, capitale du royaume d'Israël vers l'an 860 avant Jésus-Christ. Le roi Achab vient de remporter une victoire sur son voisin Benhadad, roi de Syrie. Il est gonflé à bloc et, dans un réflexe à la Louis XIV, il veut agrandir son humble palais. Il va voir son voisin Naboth pour lui acheter sa vigne du côté où l'agrandissement est planifié. Naboth lui dit NIET! Pas question de céder l'héritage de mes pères.

Achab en perd l'appétit. Le soir même, il ne mange pas sa soupe.

«*Qu'est-ce qu'il a mon gros nounours ?*» lui demande son épouse Jézabel en hébreu biblique.

«*Naboth ne veut pas me vendre sa vigne*», répond Achab les yeux roulant dans l'eau.

«*Mange ! mon pitou, ta petite Jéza va t'arranger ça*».

Jézabel écrit alors au nom d'Achab des lettres aux Anciens et aux notables demandant de publier un jeûne. «*Faites-le accuser par deux des fils de Béliel (les Hell's Angel de l'époque) qui diront : «Naboth a maudit Dieu et le Roi*». (1° livre des rois, chap. 21 versets 1 à 19).

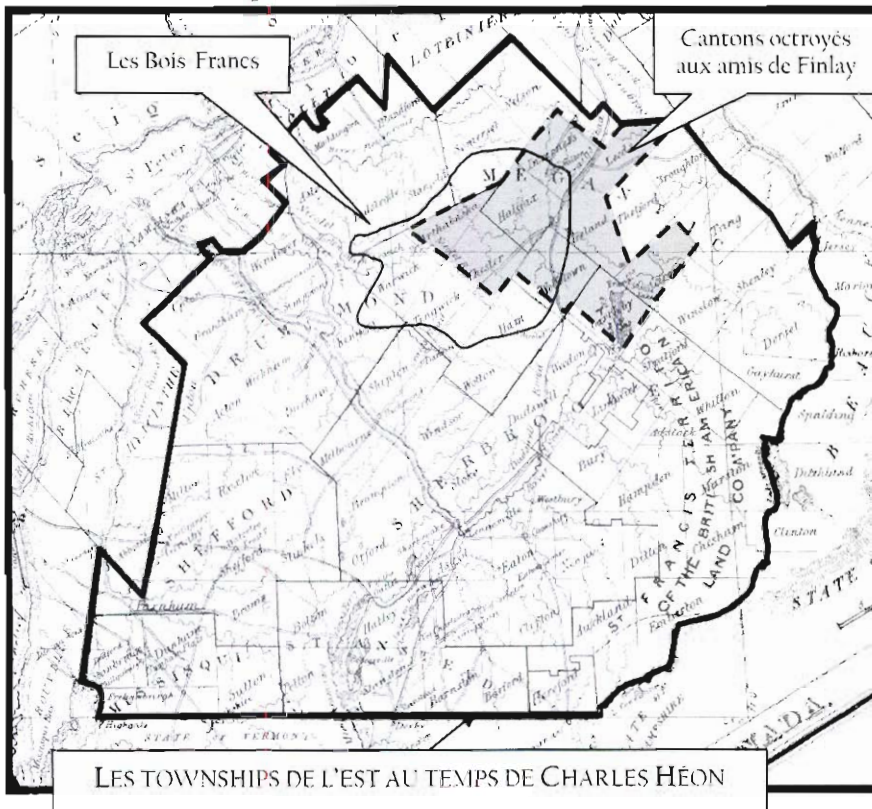
Cette bonne Jézabel avait tout prévu et la manœuvre fonctionne. Naboth meurt lapidé et Achab met la main sur la vigne. Le prophète Élie sermonne Achab qui répond : «*Je l'ferai plus*», mais qui néanmoins garde la vigne de Naboth.

Le chroniqueur biblique enlève des points à Achab en raison du petit côté meurtre attaché à l'incident. Finlay qui, visiblement est, comme les hommes de son temps, un lecteur de la Bible, n'achète pas le point de vue du chroniqueur. Pour lui, quand le *gros* veut s'installer, le *petit* doit se tasser et laisser la place. Donc, on peut soupçonner, par son allusion biblique, que Finlay se prépare à déposséder des *petits* pétitionnaires pour faire plaisir à ses *amis*. Ce fait est confirmé par la déposition d'un certain Simon Z. Watson arpenteur distingué qui aurait refusé de travailler pour des spéculateurs désireux de s'approprier des *townships* déjà réclamés et arpentés. La correspondance entre Finlay et Ruiter

ainsi que l'affidavit de Watson sont utilisés comme preuves par le Gouverneur Prescott, dans la dénonciation qu'il fait au duc Portland, son patron à Londres lors de son rappel. Le Gouverneur comme on l'a mentionné, est alors dégoûté par les magouilles des principaux leaders de son administration.

Les Amis

Et les amis, qui sont-ils ? J'ai pu le trouver en examinant les titulaires des townships dans la région non découpée de la carte de Gale-Duberger. Neuf cantons qui s'y trouvent ou qui y sont adjacents, dont celui de Chester qui m'intéresse à cause de mon ancêtre, sont octroyés à des membres du *Beaver Club*, c'est-à-dire, les dirigeants de la Compagnie du Nord-Ouest engagée dans le commerce des fourrures. Ce sont Gregory (Arthabaska), McTavish (Chester et Garthby), Jobert (Halifax), McGillivray (Inverness), Joseph Frobisher (Ireland), Montour (Wolfstown) et Todd qui reçoit le township de Coleraine et un autre township, celui de Leeds, qui est tout contre la région qui nous intéresse et qui portait le nom de Uxbridge sur la carte de Gale-



Duburger. On aura donc un peu débordé le cadre des dix cantons initiaux dans la manœuvre d'octroi de la *Terre de Naboth*.

Comme ces *amis* n'ont même pas visité le canton dont ils héritent, ils n'en recevront que le quart à titre personnel, conformément à la nouvelle règle établie par Londres. Mais, qu'à cela ne tienne ! La Compagnie du Nord-Ouest est une organisation plutôt vigoureuse. Elle compte en 1802 quelques 1058 employés. Elle utilisera le nom de certains d'entre eux à titre de prête-noms pour accroître la part de Cantons octroyés à messieurs les patrons apprend-on dans une déclaration lors de l'enquête Durham en 1838.

La fin de Finlay

Hugh Finlay obtient pour lui-même une part du township de Stanbridge en 1800. Mais, il est un affairiste. À titre de directeur de la poste, dès 1773 il avait monté le premier service de *malle* entre Québec et New-York. En ces temps héroïques, il semble que la séparation entre les affaires personnelles et la gestion des affaires de l'État ait été plutôt floue. Et de plus, lors de ces premières expériences de services publics privatisés, on ne connaissait pas encore bien la recette ultime de la rentabilité. On privatisait donc les déficits aussi bien que les profits. Résultats ? Finlay se retrouve coulé de dettes au moment de son décès le 26 décembre 1801. Ses biens fonds seront saisis par ordre du gouvernement et deux des membres du Beaver Club, Todd et McGill se porteront acquéreurs du canton de Stanbridge qui lui avait été concédé 15 mois auparavant.

Et le bon historien mais non moins chanoine Gravel, qui m'avait mis sur la piste de cette histoire, de remarquer: «*Sa famille restait dans un état misérable. Les amis qu'il avait favorisés ne sont pas venus à son secours*». Je n'ai pas poussé plus avant ma recherche sur le sujet mais je trouve que les *amis* sont très près de l'action au moment où les biens de Finlay sont saisis. À preuve la main mise sur le canton de Standbridge par Todd et McGill. Je soupçonne donc que les *amis* sont aussi des bailleurs de fonds qui ne veulent pas perdre leur mise.

Il est utile de souligner qu'à la mort de Finlay, aucun des *amis* n'a encore reçu le ou les townships qu'il convoite. Tous les recevront quelques 7 à 8 mois plus tard. Mais, bien avant le décès de Finlay, ils semblent pas mal sûrs de leur coup. À preuve, dès l'an 1800, Joseph Frobisher fait arpenter le tracé d'un chemin devant mener

à son futur canton d'Ireland. Ce tracé servira, 10 ans plus tard, à la construction du Chemin Craig, une histoire que je raconte au chapitre 26.

Hugh Finlay n'est finalement qu'un notable de son époque qui vit à la limite des nouvelles frontières et selon les règles des aventuriers des frontières. En tous cas, il n'est pas le seul mouton noir de la bergerie. Dans sa dénonciation des politiciens spoliateurs, en 1798, le gouverneur Prescott dira que Finlay n'était pas plus coupable que d'autres membres du Conseil exécutif. Cette complaisance des autorités est aussi exprimée par la récompense que reçoivent en 1809 les dames Suzan et Margaret Finlay sous forme de 8,300 acres de terres dans le township de Sherrington sur recommandation du lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes pour le bon travail de leur père à titre d'Auditeur des terres. On voit par là que dans le Grand-Monde, on savait se soutenir.

Les joies de la spéculation

Quels avantages financiers les spéculateurs comptaient-ils retirer de leurs tractations pour dépenser tant d'énergie à se faire octroyer des *townships* ? Une partie de la réponse nous vient du lieutenant gouverneur Milnes. En 1800 il fait son rapport à son patron de Londres, le duc de Portland, sur l'octroi des terres. Milnes souligne que les membres du Comité des terres ont travaillé très fort. Il suggère donc qu'on octroie à chacun, incluant lui-même, un township entier. Portland, pour réponse, lui demande en 1801 de lui faire connaître la valeur commerciale d'un *township*. Milnes répond qu'à un prix unitaire estimé à 15 sous l'acre, la valeur nette réelle d'un *township* est de £2500, après avoir enlevé les réserves de la Couronne et du Clergé et les frais reliés à l'octroi des Lettres Patentes. Et cette valeur de £2500, est-ce beaucoup ? Est-ce peu ? Allons-y par une comparaison avec les rémunérations des fonctionnaires de l'époque.

Le salaire annuel du gouverneur Prescott est de £2500. Le lieutenant gouverneur Milnes reçoit £1500 par année. Le juge en chef du Bas-Canada en reçoit £1200, le procureur général £300, l'arpenteur général £300 et les shérifs de districts de £50 à £100. Sur cette base, on est forcé de conclure que l'effort en valait la chandelle. Tout ceci sans compter le sentiment du devoir accompli par tout bon magouilleur qui vient de décrocher ce qu'il visait.

Autre question que je me suis posée. Le lieutenant-gouverneur Milnes a-t-il tenté de diminuer le tarif à l'acre de façon à faire paraître plus modeste le cadeau qu'il sollicitait pour lui et ses copains. C'est très possible. En effet, en 1802, soit peu de temps après avoir donné sa réponse au duc de Portland, son gouvernement met des terres en vente à 30 sous l'acre, soit le double du tarif utilisé dans son estimation. Pas un seul acre n'aura cependant été vendu en 1804. Mais cela, Milnes ne pouvait le deviner en établissant son tarif.

Et, pour la petite histoire, Milnes recevra l'équivalent d'un canton en récompense de son bon travail, mais il devra insister et attendre à 1810 pour se faire délivrer les titres. Quelques 48,062 acres lui seront alors octroyées dans les cantons de Compton, Stanstead et Barnston. Il est de retour en Angleterre depuis trois ans, donc pas en position de mettre ses terres en valeur. En 1825 il les met donc en vente à 7 sous l'acre. Il ne trouve pas preneur. Finalement, en 1834, il cède le tout en bloc à 5 sous l'acre. Il est bien loin des £2500 espérés. Il en recevra le tiers. Mais, je le répète, pour le vrai politicien spéculateur, le plaisir vient moins des sommes retirées d'une opération que du sentiment de réussite après avoir mis ses griffes sur la proie convoitée.

TEXTE INTÉGRAL DE LA LETTRE DE MGR JOSEPH SIGNAY, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC À L'ABBÉ DENIS MARCOUX OÙ LE TERME « BOIS-FRANCS » EST UTILISÉ UNE PREMIÈRE FOIS POUR DESIGNER LA RÉGION.

Archevêché de Québec, septembre 1838.

Mon cher Monsieur,

*Je vous nomme, par les présentes, vicaire à St-Edouard de Gentilly, avec la charge d'aller visiter les **nouveaux colons** de Blandford, Stanfold, Sommerset, Arthabaska, Warwick et **Bulstrode**, en un mot tous les habitants des Bois-Francis, désignation ordinaire aujourd'hui de ces places nouvelles.*

*Je vous souhaite **cou**rage et santé pour l'accomplissement de votre nouvelle mission.*

*Je suis, **cher** Monsieur,*

Votre serviteur,

*Joseph Signay, **Archevêque** de Québec*

Exemple de contrat de rétrocession tiré de *Pionneers of the Eastern Townships* de Mme Catherine Day

Whereas, John Savage, of the county of _____, in the province of Lower Canada, Gentleman, hath, earvense and trouble, obtained a Warrant of for himself and his associates, for a tract of land in the township in the Province of Lower Canada, now known by the name of Shefford, and is further subjected to the payment of considerable sums, for allotting said township, and for official fees in order to obtain Patent thereof, the burthen and expense of which he hath taken upon himself :

AND WHEREAS, the said John Savage hath, of his free will, chosen and named me, _____, for one of the associates in the Patent of the said township, or described tract, for the express purpose of re-conveying a part of the same to him, agreeable to my contract to reimburse him for his said expenditure, and as a remuneration for his trouble :

AND WHEREAS for the said purpose of indemnifying the said John Savage as well as for the heavy expenses which he hath incurred, as aforesaid, as for his trouble and other charges attending the said business : and to carry into effect the true intent and meaning of my bargain with him ; as also for other considerations me thereunto moving, that on having my name inserted as a tenant in common, in the Patent for the said tract of land or township now known by the name of Shefford or by whatever other name the above described tract of land or township may be hereafter known or called, I or they shall and will immediately, and without delay, and in due form of law, agreeably to the laws of the Province of Lower Canada, execute a sufficient Deed of Conveyance to the said John Savage, his heirs or assigns, or to such person or persons as he may order or appoint to receive such Deed of all the right or share to which I may or shall be entitled in the said tract of land or township, by virtue of my being so introduced as an Associate, and of my name being inserted in the Patent thereof, to the name in fee simple, to him or them, and to his or their heirs and assigns, forever, except two hundred acres which it was agreed by the said John Savage and me, that I should hold, improve and possess :

AND WHEREAS I, the said _____, did thereby freely acknowledge and declare that though in virtue of mp being introduced as an Associate, I may obtain a grant of one full share as a tenant in common in the Patent of the afore described tract of land or township now known by the name of Shefford, yet, in consideration of the premises, the true intent and meaning is, and it is so agreed and covenanted by and between the said John Savage and me, that I shall not possess in my own right more than two hundred acres therein ; but that I shall reconvey the remaining part of my said right or share to him; the said John Savage, his heirs or assigns:

Now Know ALL MEN, that for the purpose of carrying into full effect the true intent and meaning of my agreement as covenanted in my said herein recited act or deed, I have, by these presents, irrevocably made, ordained and constituted, and hereby do irrevocably make, ordain and constitute, and in my place and stead put and depute my trusty loving friends _____ for me and in my name as soon after the signing and ensealing of the said Letters Patent for the said township of Shefford, or of any part thereof, as conveniently as may be, to cede, assign, convey, transfer, alien and confirm to the said John Savage, his heirs or assigns, or to such person or persons as he may order or appoint, to receive such deed of all the right or share to which I may or shall be entitled in the said tract of land or township, by virtue of my bein^s so introduced as an Associate, and of my name being inserted in the Lettera Patent thereof, in fee simple, to him or them, and to his or their heirs and assigns, forever, with all my estate, right, title, interest, claim and demand whatsoever, in and unto the said premises and every part and parcel thereof, except two hundred acres,* which it is covenanted and agreed between the said John Savage and me, that I should hold, improve and possess, subject to certain conditions, as in the said agreement stipulated : as also for me, and in my name, place and stead, and as my proper act and deed to execute, seal, and deliver such conveyances and assurances of the said premises as shall be requisite in that behalf ; and, generally, all and every other act and acts, ihing and things, device and devices in the law whatsoever, needful and necessary to be done in and about the premises for me, and in my name to do, execute and perform, as fully, largely and amply, to all intents and purposes, as I, myself, might or could do if I was personally present, or as if the matter required more special authority than is herein given : ratifying, allowing and holding for firm and effectual all and whatsoever my said Attorneys sliall lawfirly do in and about the premises by virtue thereof In witness whereof, I have hereunto set my hand and seal at _____, this _____ day of _____, in the _____ year of His Majesty's Reign, and in the year of our Lord one thousand _____

Signed,
Scaled and delivered in the presence of

10- PAS ENCORE SORTIS DU BOIS

Le travail ne manque pas dans la nouvelle colonie créée sous l'impulsion de Charles Héon et de ses intrépides amis.

On défriche, on ensemence et on récolte

Charles Héon, aidé de son frère Georges et de son engagé Charlot Castin, défrichera 5 arpents au cours de sa première année à Blandford. Mes sœurs et frères, qui ont connu le défrichage, sont d'avis que, *faire de la terre* à un tel rythme exige des efforts de tous les instants. Les années suivantes, les terres déjà défrichées doivent être cultivées, d'où moins de temps réservé pour en accroître la superficie. Donc, une moins grande plaque de terre peut être soustraite à la forêt d'une année à l'autre. Un calcul rapide m'a permis d'estimer qu'un quart de lot (70 arpents), aura été défriché aux deux tiers en douze à quinze ans. L'autre tiers sera conservé en forêt pour le bois de chauffage et la fabrication du sucre du pays.

On va faire moudre le grain

À l'hiver de 1826, Charles Héon descend à Bécancour pour faire moudre son grain. En 1827, il construit un barrage, une *chaussée* comme il dit, et un moulin à scie, mais pas de moulin à farine. Compréhensible ! Il aurait alors été quasiment le seul client de son moulin à grain. En 1829, la colonie s'est développée et Charles se procure des meules du sieur Massue. Le grain peut-être moulu sur place. Qu'en est-il des colons de Stanfold et des pointes de Bulstrode, le long de la rivière du Loup ? On sait qu'en 1839, un sieur Rivard-dit-Lavigne construit un moulin à Victoriaville. Ce moulin peut desservir toutes les colonies le long de la rivière du Loup. Un second moulin sera construit à Somerset en 1841. Mais avant 1839, comment se débrouille-t-on ? L'historienne Mme Katherine Day parle de mortiers de gros gabarits pour moudre les grains vers 1795 dans les cantons du sud. A-t-on eu recours à un tel procédé dans les Bois-Francs ? Les historiens régionaux n'en parlent pas. Il est probable que les colons des pointes de Bulstrode (Saint-Samuel, Saint-Valère et Victoriaville) auront apporté leur blé au moulin de Charles Héon à Blandford en passant par le chemin de la grande ligne.

Ceux de Stanfold attendront l'hiver et ses chemins flottants de la savane pour s'y rendre.

On se lance dans la potasse

En 1838, Joseph Hébert de Saint-Grégoire s'amène à Stanfold avec une chaudière à potasse. Il la prête à ses voisins les frères Richard. À l'été de cette même année, après une équipée héroïque avec leurs deux bœufs Storn et Bock qui tirent leur charette, ils arrivent à Gentilly où ils vendent leur production au marchand Adolphe Stein. Avant cette époque, il ne semble pas être question de la potasse. J'ai l'impression qu'il en sera de même pour le sucre d'érable. Pas de grande marmite, pas d'évaporation d'eau d'érable.

Cette industrie prend rapidement racine. On voit apparaître une perlasserie et une potasserie à Stanfold en 1839. La même année, des perlasseries sont construites à Victoriaville et à Somerset.

La fabrication de la potasse n'est pas une activité nouvelle. L'historienne Day nous parle de M. Henry Lawrence qui, en raison de l'*Embargo Act* de 1807 à 1809, transporte sa potasse du canton de Stukely à Montréal pour la vendre. Auparavant, il en faisait le commerce avec les Américains.

Le procédé de fabrication de la potasse

Les divers auteurs que j'ai consultés semblent avoir des recettes légèrement différentes pour l'extraction de ce produit. Pour certains, on dépose la cendre dans une grande marmite et on ajoute de l'eau. On fait bouillir le tout jusqu'à ce que le liquide soit concentré. On retire alors la cendre et on fait cristalliser le jus alcalin. Pour d'autres, on se sert de la cendre comme d'un filtre. On verse de l'eau chaude à travers ce filtre et on recueille l'eau chargée de sels. On évapore ensuite et on fait cristalliser. Je vous décris cette deuxième méthode illustrée dans le livre intitulé : *La vie paysanne 1860-1900* de l'ethnologue M. Germain Lemieux s.j.. Le texte est inspiré de la description qu'en fait Vézina : « La potasse (*Pot ash*) servait à la teinture des étoffes, à la fabrication du verre et du savon. Les cendres de bois franc recueillies étaient entassées « réduites en poudre et compactées », ajoutera un autre expert dans un périodique de l'époque, *The Canada Farmer* : « dans des bassins à fonds percés et placés au-dessus de cuves de bois. Par la suite, les colons arrosaient les cendres à grande eau et recueillaient le liquide contenant des sels de potassium, qu'ils faisaient ensuite bouillir dans des chaudrons de fonte afin d'obtenir la concentration. En refroidissant, le

contenu se solidifiait et formait des blocs moulés semblables au sucre du pays.

«Ces corrosifs étaient transportés chez le propriétaire d'une perlasse qui lessivait la potasse dans de grandes cuves, la mettait ensuite dans un fourneau et la faisait chauffer jusqu'à cristallisation.

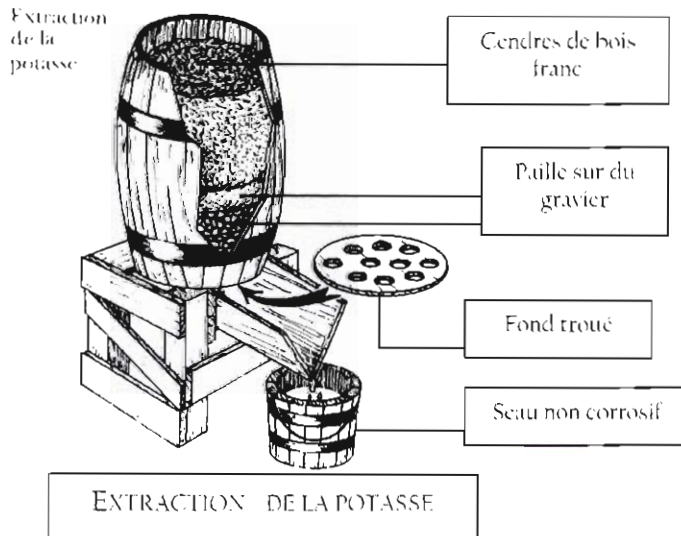
«La perlasse (pearl ash) qui prenait le nom générique de « Salt » était mise dans des «quarts» tonneaux de cinq cent soixante livres, puis transportée à Québec ou aux Trois-Rivières pour être chargée sur les navires vers l'Europe.

«Les revenus tirés de la vente de ce produit étaient appréciables pour le colon qui, pour faire de la terre (défricher), devait faire disparaître le bois coupé, par le feu.

«Un acre de bon bois franc donnait environ quatre-vingt minots (environ sept cents livres) pour faire cent livres de «salt» vendu au prix de \$2.50 les cent livres durant les années 1850-1870. (Après calcul, le «salt» tiré d'un acre de terre pouvait rapporter environ \$10.00...)»

On brûle et on bouille quasiment jour et nuit. Il arrivera que la femme du colon s'occupe de l'évaporation de la potasse durant la nuit alors que le mari prend du repos pour continuer à bûcher, débiter et brûler les arbres.

La description de fabrication de la potasse de Francis Evans, dans son *Emigrant Guide* qui a précédé et probablement inspiré celle de Vézina en est presque identique.



En plus du travail ardu, il y a la misère

L'expression voulant qu'il faille manger son pain noir en premier s'applique aux pionniers de la colonie. En plus des sueurs qu'exige le défrichage, même après que la colonie fût assez forte pour aider les nouveaux venus, il arrive que le mauvais temps impose des privations. Ajoutés au manque de confort des premières habitations et au harcèlement des grands propriétaires spéculateurs, ces jeunes forcés rendent la vie des courageux colons très difficile. Malgré tous ces inconvénients, les pionniers commencent à s'en sortir. La colonie, c'est encore un peu beaucoup la forêt et certains drames, petits et grands, rappellent aux colons qu'ils vivent à la frontière.

Les bons chemins

Les colons ont horriblement souffert de l'absence de chemins dans un premier temps et de leur condition déplorable par la suite. Nous en avons parlé et nous y revenons.

Vers 1845, grâce à l'intervention du député Daly qui, selon l'historien Jules Martel, obtient un octroi de £12 500, on construit le chemin d'Arthabaska qui aurait apporté une nette amélioration. Qu'en est-il en 1851 au moment d'une enquête du Comité spécial de l'Assemblée du Canada-Uni ?

Lors de son témoignage devant ce comité, notre Charles Héon, qui est alors un chef de file de la colonie de Saint-Louis-de-Blandford, prétend que le chemin reliant sa paroisse à Gentilly n'est pas en si mauvais état qu'on le dit. Quelques fossés et la route sera en parfaite condition. Charles Héon, le commerçant, voudrait que les fonds gouvernementaux aillent à son chemin plutôt qu'à la construction de chemins alternatifs.

Mais voyons ce qu'en disent les autres. Je me limite à quelques témoignages contenus dans des affidavits : *«Je soussigné, par ma marque ordinaire d'une croix, dis et déclare...que rendu dans le haut du dit Domaine j'ai été obligé d'y laisser ma voiture et de me rendre à pied à la rivière Bécancour, parce que le chemin entre ces deux endroits était dans un très mauvais état...que j'ai trouvé sur le chemin de place en place, jusqu'à deux pieds d'épaisseur d'eau...Je dis en outre avoir vu, en descendant, des animaux embarrassés et pris entre les pièces de pontage (round logs) sur le milieu du chemin susdit, et que les conducteurs se sont vus obligés de les faire passer dans les fossés à côté du chemin, où ils nageaient dans l'eau et dans la vase. Alexis Richer 14 juillet 1851...»*

«Je, soussignée, par ma marque ordinaire d'une croix après serment prêté sur le saint évangile, dis et déclare avoir passé avec Alexis Deshaies dit Tourigny mon mari, depuis le huit du courant dans le chemin actuellement ouvert sur le township de Blandford depuis la paroisse de Gentilly à aller à la rivière de Bécancour ; que ce chemin est très mauvais et même périlleux dans certains endroits : que le cheval qui nous menait a calé dans le dit chemin et enfoncé dans l'eau et la vase jusque par dessus le dos : que moi-même je suis tombée hors de la voiture dans le milieu du chemin ordinairement fréquenté et ouvert par le gouvernement, et là dans un précipice où je n'ai trouvé le fond et duquel je n'aurais pu assurément me retirer sans le secours de mon mari et d'une autre personne de l'endroit qui conduisait notre voiture. Lucie Levasseur 14 juillet 1851.»

J'allais oublier de mentionner que ces chemins ne sont pas asphaltés.

L'insécurité de la frontière

La colonie est d'abord un regroupement de personnes qui, même si plusieurs d'entre elles arrivent des mêmes paroisses, se connaissent d'abord assez peu. Il n'y a pas de cadre social établi. Viennent ensuite les institutions, les habitudes de vie collective, la routine. Avant d'en arriver là, des incidents, parfois dramatiques, rappellent aux colons qu'ils ne sont pas encore protégés par la proximité qu'assure une communauté compacte et structurée.

Des enlèvements

Je vous raconte, à titre d'exemple de la vie des colonies isolées, cette expérience dramatique qu'a vécue, pendant plusieurs années, Philomène Desharnais de Stanfold.

On est au printemps 1846 ou 1847, les auteurs ne s'entendent pas sur l'année. Philomène, âgée de cinq ans, est à la cabane à sucre avec son père et son oncle. Les deux hommes vont cueillir l'eau d'érable et à leur retour, l'enfant a disparu. On la cherche partout sans succès. On la croit dévorée par un ours.

Les parents font leur deuil alors que, nous raconte l'abbé Mailhot : *«Des indiscrétions commises par certains sauvages eurent pour effet de fixer l'attention. On apprit par ces racontars que des sauvages étrangers à la tribu des Abénaquis (les amérindiens vivant dans la région), dans le but de se venger de certaines prétendues injustices, avaient enlevé une petite fille blanche ; mais on ne disait pas dans quelle partie du pays avait été commis le vol, ni où se trouvait la captive.*

«Durant le temps que l'on faisait des conjectures, la pauvre petite fille était bel et bien en la possession de sauvages qui, pour éviter d'être appréhendés, emmenèrent leur petite captive avec eux jusqu'au Saguenay, où ils demeurèrent tout l'été et l'hiver suivant.

«Pendant tout ce laps de temps, la pauvre petite fille avait à souffrir les plus cruels tourments de la part de ses ravisseurs.

«Ils lui arrachaient les cils, les sourcils, lui faisaient brûler les ongles des doigts et des orteils dans des fourneaux de calumet. On lui enduisait le corps d'une matière grasse, et on l'exposait ainsi à la fumée d'un bûcher, dans le but de lui donner une couleur basanée comme celle des enfants des bois».

Au printemps 1847, le groupe de sauvages qui garde Philomène descend la rivière Saint-Maurice, traverse le fleuve et se rend à Saint-Grégoire. On s'aperçoit bien vite qu'une petite fille ne ressemble pas aux autres.

«Par des moyens détournés, surtout en faisant parler la petite, on constata, à ne plus douter, qu'elle était réellement de famille canadienne ; car, bien qu'elle s'exprimât assez bien en faisant usage de la langue de ses détenteurs, son accent canadien la trahissait.

«...Une demoiselle Hébert, qui visitait assez souvent les sauvages de l'endroit et qui possédait leur confiance, eut l'idée d'arracher des mains de ces misérables la petite esclave.

«On avisa donc avec beaucoup de prudence aux moyens d'opérer la délivrance de la petite prisonnière. Un moment favorable se présenta. Mlle Hébert et un M. Larivière, de Saint-Grégoire, enlevèrent secrètement la petite Philomène et la firent conduire chez ses parents à Stanfold».

Les amérindiens n'abandonnent pas la partie. Les voyant rôder dans Stanfold, la famille doit placer l'enfant dans un couvent à Sainte-Croix de Lotbinière. Les indiens la retracent et la réclament mais ils en sont empêchés par les autorités civiles. On doit tout de même transférer Philomène à Québec où elle sera finalement en sécurité.

Longtemps plus tard, elle revient chez ses parents et se marie à M. Esdras Beaudet.

Le récit des tourments vrais ou prétendus qu'aurait subis Philomène aux mains de ses ravisseurs n'est pas, aujourd'hui, politiquement correct. Une chose est certaine, c'est qu'elle est quand même passée au travers, comme l'indique le récit de Mailhot : «Madame veuve Esdras Beaudet vit encore (1914). Elle demeure

à Victoriaville. Elle est la mère de M. l'abbé Alfred Beaudet, professeur au séminaire de Nicolet.

En 1855, un autre incident, chez Antoine Grenier, cultivateur dans le 9^e rang, toujours dans le canton de Stanfold, nous est raconté par l'historien Hilaire Saint-Germain: «Madame Grenier n'était que quelques instants hors de chez elle, et revenait de suite reprendre le soin de sa maison.

«Mais quelle ne fut pas sa surprise, son horreur lorsqu'en entrant chez elle, de trouver deux de ses enfants en pleurs, tout transis d'effroi incapables de proférer une parole ; le troisième, un petit garçon âgé de trois ans, était disparu, n'y était plus.

«Jugez, amis lecteurs, du désespoir de la pauvre mère affligée. À l'instant, l'enlèvement de l'enfant Desharnais lui revient à la mémoire, et le récit des tortures endurées par la pauvre petite martyre lui passa devant les yeux, imprimé en lettres de sang ! Quel moment pour une mère !

«L'aînée des enfants laissés à la maison pendant l'absence de Madame Grenier, une petite fille âgée de six ans, aussitôt qu'elle put parler, déclara que son jeune frère avait été emporté par un gros homme noir, qui était entré dans la maison aussitôt après le départ de sa mère. La petite fille ajouta qu'elle avait eu tant peur, qu'elle n'avait pas regardé partir le ravisseur de son petit frère, et qu'elle ne savait pas de quel côté il était allé».

«...Durant quelques années on fut toujours sur le qui-vive, dans de cruelles transes; on appréhendait quelque nouveau malheur, on ne laissait jamais la maison sans qu'il y eût un gardien».

Lorsque nous étions jeunes à Saint-Paul-de-Chester, des itinérants, les *campions*, les appelait-on, parcouraient les chemins de la paroisse durant l'été, demandant l'aumône et volant un peu dans les champs de patates et les jardins pour survivre. Nos parents ne voulaient pas qu'on les approche parce qu'ils avaient la réputation d'enlever les enfants. Leur mise en garde était-elle le résultat de ces pénibles souvenirs ou seulement question d'une élémentaire prudence ? Je ne le sais trop.

Une lourde perte

En 1845, un incident d'une tout autre nature a jeté la consternation dans la colonie.

Fin novembre, l'abbé Charles-Édouard Bélanger, missionnaire de Somerset, part immédiatement après les vêpres du dimanche, pour Saint-Louis-de-Blandford afin de finaliser un contrat d'achat de terrain pour la construction d'une école. Il est



M. L'ABBE CHARLES EDOUARD BELANGER

Decédé le 24 novembre 1845

accompagné du notaire Cormier et d'Ambroise Pépin, cultivateur, qui sert de guide. Malgré les conseils d'habitants le long de la route, le trio persiste dans le projet d'attaquer le redoutable chemin de la savane avant la nuit. L'abbé Bélanger doit être de retour à Somerset pour célébrer trois mariages le mardi. Il veut donc se

rapprocher de Saint-Louis le plus possible dans la journée de dimanche.

Le plan du petit groupe est de coucher dans la cabane du *bonhomme Grondin* située au milieu de la savane, au bord de la rivière Blanche (aussi appelée rivière Saint-Rosaire). Mais nos trois marcheurs sont surpris par l'obscurité et, voulant contourner un borbier plus profond que les autres, se perdent et tournent en rond. Ils s'écroulent l'un après l'autre. Au matin, Bélanger et Pépin sont retrouvés morts.

Ce triste accident a tellement marqué la mémoire collective de Somerset (Plessisville) que ma soeur Thérèse qui a habité Plessisville de 1943 à 1964 m'en a fait le récit à peu près comme l'ont fait les historiens du temps.

Parfois les disjoncteurs sautent

En 1861, un colon de Stanfold du nom de Fabien Bourret, non content des revenus de sa terre, quitte sa famille pour aller aux États-Unis où il s'embauche pour faire les foins, ce qui lui rapporte \$25 à \$30 par mois. Il y a cependant un petit problème. Pendant qu'il est parti, sa femme doit s'occuper non seulement de la ferme mais aussi élever leurs huit enfants.

En plus des soins de la ferme, madame Bourret, née Louise Laventure, effectue des travaux de filage pour des voisins qui la paient en nature, «*en effets qui devaient servir à la nourriture de ses enfants*» écrira l'historien Saint-Germain.

Quelques jours après le départ de son mari, Mme Bourret retourne l'ouvrage que ses voisins lui avaient confié, expliquant

qu'elle ne se sent pas en mesure de remplir ses engagements, ayant trop présumé de ses forces. Elle ajoute avoir un présage d'une mort prochaine. Elle a le moral dans les talons et ses voisines s'efforcent de l'encourager.

Sa fille de seize ans demeure alors chez son oncle. Un jour, elle visite sa mère et celle-ci insiste pour qu'elle passe la nuit à la maison. La jeune fille accepte de passer la veillée avec sa maman et ses frères et ses soeurs mais va coucher chez une amie. Le lendemain matin, avant de retourner chez son oncle, elle repasse à la maison pour saluer sa mère. Saint-Germain raconte : *«Quelle ne fut pas sa surprise de trouver la porte d'entrée de la maison barricadée en dedans, et la seule fenêtre qu'il y eût, hermétiquement fermée ! après avoir vainement frappé et appelé, la pauvre jeune fille aperçoit, par une petite ouverture de la porte, sa pauvre mère étendue sur le plancher, immobile et ne paraissant pas donner signe de vie ! Affolée, elle part en courant avertir le plus proche voisin de ce qu'elle venait de voir.*

«On revient en hâte, on essaie d'ouvrir la porte ; rien ne cède, tout est barricadé ; alors on se fait une entrée à coups de hache.

«Spectacle horrible ! la maison est transformée en abattoir : huit cadavres sont là gisant dans le sang !

Quelle boucherie ! après quarante trois ans, je me retrouve au milieu de ces cadavres, à chair encore palpitante, et je me les représente tous tels que je les vis à dix heures de l'avant-midi, le jour de cette horrible tragédie.

«Imaginez-vous, amis lecteurs, voir devant vous une chaumière de dix huit pieds de longueur par une largeur de quinze pieds, toute basse, n'ayant qu'une porte et un petit châssis, des planchers tout raboteux et disjoints, de petites couchettes faites avec du bois rond, n'ayant qu'un seul pied ou poteau, assemblé avec une tarière, une petite table, quelques chaises plus ou moins boiteuses, un poêle; voilà, l'ameublement de cette pauvre chaumière! ajoutez à cela du sang, toujours du sang, couvrant le plancher et les pauvres meubles.

«Trois cadavres sont dans le haut de la maison ou grenier ; le sang de ces pauvres victimes, après avoir coulé à flots à travers le plancher disjoint du haut de la maison, s'écoule maintenant goutte à goutte et reste figé, coagulé, suspendu aux poutres et au plancher.

«On dit quelquefois, au figuré, que l'on marchait dans le sang à la hauteur de la cheville du pied. Eh bien ! si en aucune circonstance on a pu le dire avec un semblant de raison, c'est bien lors du massacre de Stanfold.

«La plus âgée des victimes, un garçon de quatorze ans, de taille assez bien prise, avait dû opposer beaucoup de résistance à la pauvre mère ! ce jeune homme avait été frappé de sept coups de hache dans le dos ; quelques-uns de ces coups de hache traversaient de part en part, et se laissaient voir au milieu de l'estomac. Une autre de trois ans avait le cou coupé, la tête n'étant retenue que par un lambeau de chair. Vous pouvez juger des autres par ce que je vous dis de celles-ci. La pauvre mère avait mis fin à ses jours en se coupant le cou avec un rasoir».

J'espère que vous n'irez pas vous coucher tout de suite après cette lecture.

Et pourtant la colonie progresse

La population de la colonie augmente. Des médecins viennent s'y installer ainsi que des notaires qui, dans ce pays d'illettrés jouent un rôle des plus importants. On construit des écoles et des églises.

On se rapproche d'une existence normale.

LES MONNAIES

Si l'utilisation simultanée des systèmes de mesures anglaises et françaises, au temps de la colonisation, crée parfois de la confusion dans l'esprit du lecteur, le système d'unités monétaires en crée encore plus.

En 1832, au moment où les jeunes gens des seigneuries prennent les Bois-Francis d'assaut, les monnaies en usage au Canada et en Angleterre sont comme suit :

En Angleterre, le système est basé sur la livre sterling (£). Une livre (£) égale 20 shillings (s). Un shilling égale 12 pence (d).

Au Canada, la livre de Halifax a cours. Elle est légèrement dévaluée par rapport à la livre sterling. En effet, 100£ = 110 livres de Halifax. On utilise aussi, à Halifax, le dollar au tarif de 5 shillings pour 1\$ Halifax.

Il y a, de plus, un dollar de New York dont le cours est de 8 shillings mais le shilling américain est plus léger, ne valant que le 5/8 du shilling de Halifax.

Finalement, il y a la piastre espagnole qui, à ce qu'il semble, équivaut au dollar de New York.

Tout ça pour dire que l'immigrant qui débarque à Québec a tout intérêt à être vigilant quand il se fait proposer des affaires.

Données tirées de : Evans, Francis A. 1833. *The Emigrant's Directory and guide to Obtain Lands and Effect a Settlement in the Canadas*. William Curry, Jun, And Co., Dublin.

II – ENFIN DES VILLAGES AVEC CURÉ, NOTAIRE ET MÉDECIN

«C'était un lieu exempt de ces trois grands fléaux de l'humanité, les prêtres, les hommes de loi et les médecins... les habitants étaient encore trop pauvres pour nourrir ces doctes personnages.» Voilà ce qu'écrivait l'éminent William Byrd dans son « *History of the dividing line* » rédigé au retour de son expédition d'arpentage de la frontière entre la Virginie et la Caroline du nord en 1728.

Cette citation contient une bonne part de vérité. Les premiers services utiles aux colons ne seront pas d'abord fournis par des professionnels mais par des marchands.

On produit presque tout

Produire, c'est d'abord cultiver de quoi se nourrir et se donner une monnaie d'échange pour les objets qu'on ne peut fabriquer soi-même. Pour ces quelques paragraphes, je ferai appel, bien sûr, aux documents des chroniqueurs de l'époque mais aussi à quelques vagues souvenirs personnels. La crise économique a fait que le temps s'est arrêté en 1929 pour ne repartir que vers 1941 avec le stimulus de la guerre. Entre-temps, les produits agricoles se vendent mal. On doit donc continuer à vivre en autarcie à la manière de nos arrières grands-parents. Temps difficiles pour ceux qui les ont vécus mais du bon matériel pour celui qui tente de recréer les conditions de vie dans les colonies des Bois-Francs.

Se nourrir passe d'abord par la culture et l'élevage. On cultive les patates, les choux de siam (navets), le blé pour le pain, le sarrasin pour la galette, les pois pour la soupe. On élève le cochon pour le lard salé et on garde quelques vaches pour le lait, le beurre et le fromage. Des poules picorent dans la cour et fournissent les œufs, surtout en été. On en mange une à chaque fois qu'il nous vient de la visite. Du jardin, on tire le blé d'inde, les tomates qu'on mettra en pots si l'on en possède, les fèves jaunes et vertes, et toutes les gâteries telles la laitue, les radis, le céleri qui agrémentent les repas d'été. Ces gâteries ne sont peut-être pas encore à la mode au temps de la colonisation.

On gardera des moutons pour la laine utilisée dans la fabrication de la majorité des vêtements de tous les jours. On engrangera

l'avoine et le foin pour les vaches, boeufs et chevaux. Finalement, onensemencera le lin pour les nappes, les draps et les serviettes. Pour faire la cuisine et chauffer la maison, on coupera et fendra le bois, du bois franc de préférence.

Les produits d'échange sont les surplus de la terre qu'on vend pour nourrir les gens des villages et des villes, les garder au chaud et nourrir leurs chevaux. Au temps de la colonisation, le défrichage crée des surplus de bois franc. À partir de 1838, on apprend à extraire la potasse des cendres qu'on a eu soin de recueillir lors du brûlage.

Malheureusement, l'absence de chemins carrossables empêche le colon de profiter pleinement de ce commerce. Seule la potasse, et peut-être le blé qui sont de bon rendement, seront transportés pour l'exportation en Angleterre. Les surplus de sucre d'érable seront vendus sur le marché local.

L'arpenteur Jessie Pennoyer, dans un plaidoyer en faveur d'une route entre les townships du sud et Québec, donne, en 1806, une liste de produits qui pourraient être acheminés vers la capitale. «...les cantons bien établis de Stanstead, Barnston... produisent une grande quantité de produits propres au marché Québécois, comme potasse, perlasse, boeuf, beurre, fromage, lin, chanvre...le blé, maïs... »

Mailhot ajoute à cette liste les dormants de chemin de fer, en demande lors de la construction de la ligne Québec-Richmond (le *Grand Trunk*) mise en service en 1854 et celle entre Sainte-Angèle (en face de Trois-Rivières) et Arthabaska, terminée en 1864.

L'écorce de pruche est en forte demande pour un temps. On en tire le tanin utilisé dans l'industrie du cuir.

J'ai été témoin et parfois participant aux diverses productions agricoles à l'exception de la potasse, du chanvre et du tanin. Pour le lin, j'avoue que mes souvenirs sont plus que vagues.

On fabrique presque tout

Ici, l'équation est plutôt simple. J'exagère à peine en disant que si ce n'est pas en vitre, en fer ou en papier, on le fait soi-même. Le bois, le cuir pour les souliers et les harnais, n'ont pas de secret pour le colon. Pour les fenêtres, si la vitre manque, on utilise du papier enduit de graisse.

Chez nous, les charpentes de la grange et de la maison étaient de bois équarri à la hache. Et, comme la maison était construite « *pièce sur pièce* », c'est-à-dire de poutres de 10 pouces X 10 pouces empilées l'une sur l'autre, on peut imaginer le travail.

Dans la grange, les pièces de la charpente, équarries à la main, étaient retenues entre elles par des goujons de bois franc aussi taillés à la main. La méthode de construction des colons s'était rendue jusqu'à nous.

Je me rappelle aussi que le métier à tisser de ma mère était de bois franc taillé à la main. Le ros était la seule pièce de métal de l'appareil. Tout le reste, incluant les engrenages étaient de bois, poli par l'usure. Le dévidoir à laine et les chaises dont le fond était de *babiche* étaient aussi en bois *gossé*.

Le cuir servait à fabriquer et à réparer les harnais et les chaussures. Chez nous, dans ma jeunesse on faisait toujours un grand usage de cette *babiche*, genre de lanière de cuir utilisée à une foule de réparations. Mailhot explique : *«La chaussure la plus en vogue, au moins la semaine, était faite en cuir rouge, cousu avec de la babiche de peau de chat. Les souliers des hommes avaient des hausses en peau de veau ou de mouton, que l'on ramenait sur le bas du pantalon replié. Beaucoup de cultivateurs ne portaient pas d'autres chaussures et la plupart les confectionnaient eux-mêmes. On ne faisait travailler le cordonnier que rarement.»*

On fait de la potasse

Personne ne fabrique la potasse avant 1838, alors que Joseph Hébert apporte la première chaudière à potasse dans les Bois-Francs. On doit alors aller vendre le produit aux Trois-Rivières et l'on découvre vite qu'il s'agit d'un commerce lucratif. *«...il n'était pas rare de voir défiler vingt ou vingt cinq voitures attelées de boeufs, chargées de ces précieux mais très lourds produits.»* écrit l'historien Saint Germain. Mais peu de temps après l'arrivée de Joseph Hébert, Joseph Girouard vient s'installer à Stanfold et construit une perlasserie. Dans les mêmes temps, le capitaine Lupien installe une perlasserie à Somerset. Le colon peut ainsi éviter de traverser la savane avec sa potasse corrosive.

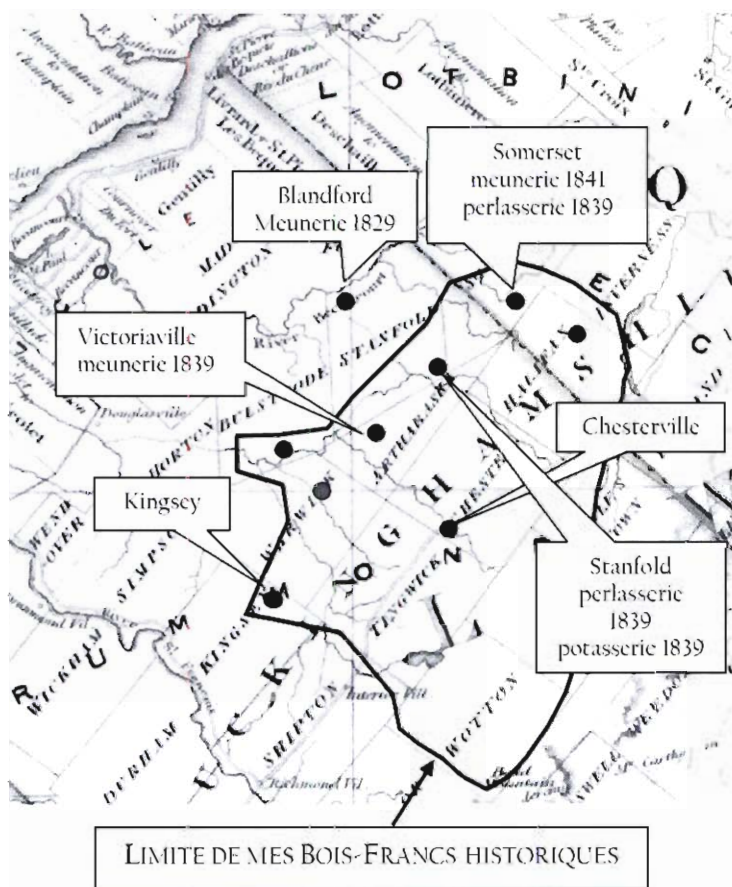
Je soupçonne que ces commerçants locaux ne donnent pas les meilleurs prix pour la potasse parce que Georges Alboeuf dit Boutet qui est installé dans le canton d'Arthabaska va vendre sa production à Danville en 1845 au lieu de la vendre près de chez lui. De même, Pierre Roberge de Saint-Paul-de-Chester ira porter sa potasse à Danville au début des années 1850.

Mais il faut quand même acheter

On ne fait pas tout. Les pièces en fer doivent être achetées, en commençant par le poêle sur lequel on fait cuire la célèbre

galette de sarrasin; le fer, aussi pour cercler les roues des voitures et ferrer les chevaux; le fer pour les chaînes si importantes pour arracher les souches; le fer pour les socles de charrues, les haches de toutes sortes, pour couper, équarrir ou creuser des auges. Les lames de faux et de faucilles, les couteaux et les grands chaudrons pour la potasse et la fabrication du sucre d'érable, voilà autant d'articles en fer ou en acier qu'il faut se procurer au magasin. Finalement, les seaux et les marmites doivent être fabriqués par le ferblantier ou achetés chez le marchand du village.

On doit, enfin, acheter certains additifs pour la cuisine tels le sel pour la cuisson, la saumure et autres agents de conservation, le poivre, la levure pour le pain, la poudre à pâte, la *poudre allemande*,



disait-on, le caustique pour la fabrication du savon et quelques autres articles encore.

Le colon s'épargne beaucoup de souffrances si un marchand est installé à proximité, comme c'est le cas, après 1838 dans les plus grandes agglomérations. Hélas, quand ce marchand est en rupture de stock, il acceptera la potasse et le sucre d'érable du colon à la place du numéraire que celui-ci ne possède pas, mais lui remettra, au lieu de la marchandise désirée, un coupon lui permettant d'en prendre livraison à Blandford, de l'autre côté de l'affreuse *savane*. Le pauvre colon doit alors faire des kilomètres à travers un marécage, parfois dans l'eau jusqu'aux genoux, chargé comme un mulet et attaqué par les maringouins : « *Afin de pouvoir se porter secours, ils partaient par bande de dix à quinze hommes, pour faire ce périlleux trajet. On les voyait revenir portant sur leur dos soixante et quatre vingt livres de farine et quelquefois bien davantage, souvent un sac de provision sur leur tête et dans leurs mains les ustensiles de cuisine les plus nécessaires. Quelques-uns même ne craignaient point de se mettre en route avec des plaques de poêle sur les épaules* » écrit l'abbé Trudelle.

Inutile de pousser plus loin la démonstration pour faire comprendre les bienfaits d'un magasin local qui peut prendre livraison des produits d'échange du colon et qui a, en stock, les articles dont il a besoin.

Le magasin

En 1838, Joseph Girouard ouvre un *petit magasin* à Stanfold. En 1839, Jean Labonté ouvre aussi un *petit magasin* dans les pointes de Bulstrode (Victoriaville). Enfin, un sieur Pierre-Célestin Bourk ou Bourque ouvre un magasin à Somerset vers 1845. Il aurait utilisé un bac pour transporter ses marchandises de Blandford. Son organisation semble plus importante que les deux autres. Tous ces marchands sont souvent en rupture de stock et imposent les troubles du transport à leurs clients, et ce, jusqu'en 1848. Alors, un chemin convenable entre Blandford et Stanfold permettra enfin de garder les magasins bien pourvus en produits de toutes sortes.

Pierre Prince, qui lui aussi, avait ouvert un *petit magasin* à Stanfold en 1841, en ouvre un autre plus grand en 1851, un *magasin général*. Il peut alors répondre aux besoins des colons en presque toutes choses. Il doit en mener pas mal large à l'époque puisque la municipalité de Stanfold est nommée Princeville en son honneur en 1856, alors qu'il n'y réside même plus depuis un an.

Le moulin à farine

Le colon qui s'est établi, à Stanfold, juste au bout du chemin de la savane, vers 1832 ou 1833, devra, pendant six ou sept ans, attendre les chemins d'hiver pour transporter son grain à la meunerie avec son traîneau tiré par un cheval ou un bœuf. Au retour, il rapportera les biens de première nécessité. En 1839, il



PIERRE PRINCE

peut profiter du moulin de Valère Richard-dit-Lavigne sur la rivière Nicolet à Arthabaska pour faire moudre son grain de ce côté-ci de la savane. En 1841, il aura un choix. Un sieur Champoux construit un moulin à Somerset (Plessisville). Le grain et la farine n'auront plus, dorénavant, à faire l'aller-retour dans la savane.

De tout ceci, on comprend qu'une partie importante des misères des premiers colons provient du manque d'approvisionnement convenable à portée de main. Ce manque est surtout causé par

l'absence de chemins ouverts à l'année.

Les missionnaires

Le missionnaire qui deviendra par la suite le curé, est le *grand consolateur* en ces premières années de misères. On espère sa visite. Le personnage rassure. Il est aussi un homme lettré qui, je l'imagine, aidera à déchiffrer les sommations que les moins chanceux des colons *squatters* recevront des fondés de pouvoir de propriétaires absents.

Avant l'arrivée des missionnaires ou, en leur absence, nous dit Mailhot : « *les dimanches et les fêtes, jours de repos consacrés au Seigneur, ils s'assemblaient au pied d'un tronc d'arbre sur lequel ils plaçaient l'image du Christ et adressaient au ciel de ferventes prières. On lisait dans ces réunions quelques pages d'un livre édifiant ; on récitait le chapelet et on chantait quelques cantiques, de ceux si aimés de notre population.* »

Les colons ne transportent pas tous leurs morts aux vieilles paroisses pour leurs obsèques, comme l'avait fait Charles Héon en 1828. On leur construit un cercueil primitif et on les enterre dans une fosse que bénira le missionnaire lors de son passage. Mailhot nous décrit le cercueil : « *Autre manière de fabriquer des cercueils, au dire des anciens : On coupait, de la longueur voulue, le tronc*

d'un gros arbre creux ; on y introduisait le mort au moyen d'une corde passée à son cou et on l'enfouissait dans la terre. La seule pensée d'un tel enterrement attire les larmes. »

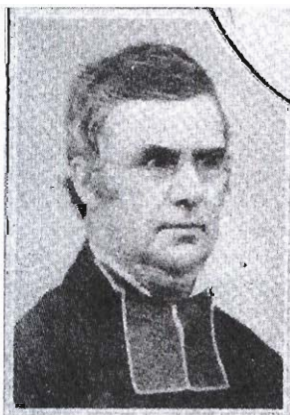
La première présence d'un missionnaire attiré, dans les Bois-Francis, est retracée dans la correspondance de l'archevêque de Québec adressée à l'abbé Denis Marcoux vicaire à Saint-François-du-Lac et datée de septembre 1838 : « Mon cher Monsieur, Je vous nomme, par les présentes, vicaire à Saint-Édouard de Gentilly, avec la charge d'aller visiter les nouveaux colons des cantons de Blandford, Stanfold, Somerset, Arthabaska, Warwick et Bulstrode, en un mot tous les habitants des Bois-Francis, désignation ordinaire aujourd'hui de ces places nouvelles. Je vous souhaite courage et santé pour l'accomplissement de votre nouvelle mission. » En passant, il s'agirait, selon Mailhot, du premier document utilisant l'appellation de "Bois-Francis" pour désigner cette région.

L'abbé Marcoux est soit en mauvaise santé ou bien n'a que peu, un tempérament de missionnaire. Toujours est-il que l'archevêque doit relancer le vicaire en septembre 1839, un an plus tard. Il enlève ses gants blancs. « À présent que j'ai lieu de croire que vous vous êtes suffisamment reposé dans votre famille, je vous informe qu'il faut vous remettre à l'ouvrage et que la paroisse de Gentilly, ainsi que les divers établissements qui se trouvent derrière cette paroisse et celles du voisinage, sont le théâtre où vous allez exercer votre zèle. Vous aurez donc soin de vous mettre en route pour votre nouvelle destination de manière à y être rendu, s'il est possible, pour dimanche prochain. En attendant que vous receviez de moi des pouvoirs plus détaillés, je vous autorise à exercer à Gentilly les pouvoirs de vicaire, et pour les townships, si besoin est, ceux que M. Larue est autorisé à y exercer.

Avant le vicaire Marcoux, les colons de Blandford, arrivés dans leur colonie à partir de 1825, seront visités par les desservants de Gentilly, à quatre



PREMIERE EGLISE DES BOIS-FRANCIS
Bâtie en 1835. Incendrée le 31 août 1913.



L'ABBÉ DENIS MARCOUX

reprises entre 1828 et 1832. En 1833, Mgr Signay, archevêque de Québec, les autorisera à construire une chapelle qui sera terminée en 1835.

De 1832 à 1840, la colonie de Blandford sera visitée par le desservant de Gentilly environ 20 fois, soit de 2 à 3 fois l'an. En 1839, c'est le vicaire Larue qui visite Blandford. En 1838 on bâtit même une résidence pour le prêtre visiteur. On devra néanmoins attendre 1862 pour recevoir un curé attitré.

Dans Stanfold qui est la seconde colonie à se développer, le premier missionnaire est aussi le desservant de Gentilly. Il vient pour la première fois en mars 1834 et, entre autres offices, il bénira la fosse d'un homme décédé l'année précédente. Il faudra attendre jusqu'en 1838 pour la prochaine visite d'un missionnaire. Le curé, Olivier Larue de Gentilly baptisera alors les enfants nés en 1837 et bénira des fosses de personnes décédées.

L'abbé Larue visitera encore cette colonie en 1839 et en 1840, en remplacement du vicaire Marcoux qui ne s'est pas encore matérialisé dans la colonie.

Le haut clergé aura attendu 13 ans avant de dépêcher formellement un pasteur dans les townships nouvellement colonisés si l'on fait abstraction des visites d'un vicaire de Gentilly à Blandford. Et, le premier pasteur désigné ne semble pas avoir été débordant d'enthousiasme. Entre temps, on doit se déplacer à Gentilly, à Bécancour, ou à Saint-Grégoire pour le baptême des enfants, comme le font François Marchand de Bulstrode ou Jean-Baptiste Lafond de Kingsey.

On sait que l'abbé Marcoux, enfin mobilisé, se rendra à Stanfold en février 1840. Il baptisera 20 enfants.

Il sera présent à Blandford à 4 ou 5 reprises en 1840. On le retrouve au moins deux fois dans chacune des colonies que l'archevêque lui a ordonné de couvrir. Son ministère dans les colonies s'arrête là semble-t-il.

Dès 1840, l'abbé Marcoux est remplacé par un super missionnaire, l'abbé Clovis Gagnon qui est nommé missionnaire des Bois-Francis en septembre 1840. Il prend résidence à Somerset, à la grande déception des habitants de Stanfold qui



L'ABBÉ OLIVIER LARUE

ont une colonie beaucoup plus importante (177 âmes pour Somerset contre 425 âmes pour Stanfold). Le choix de Somerset qui est à la périphérie des colonies que l'abbé Gagnon est appelé à desservir, est-il dicté par la proximité du chemin Gosford qui permet de rejoindre Québec plus facilement ? Je n'en sais rien. En tous cas, l'abbé Trudelle qui a été curé à Somerset, fait mention de ces voyages sur le chemin Gosford : *«Il fallait autrefois, pour descendre des Bois-Francis à Québec, passer des journées entières à compter les roches et les ornières de l'ancienne et ennuyante route Gosford»*. Clovis Gagnon, en s'installant à Somerset, devient le premier missionnaire résident des Bois-Francis.

L'énergie du missionnaire Clovis Gagnon devient rapidement légendaire. Mailhot écrira : *«Le souvenir des courses pénibles de ce premier missionnaire des Bois-Francis est encore gravé dans la mémoire des anciens habitants de ces cantons. Il avait à parcourir un territoire immense. Il y avait alors des chemins si peu praticables, qu'il ne pouvait le plus souvent aller administrer les malades et dire la messe dans les missions qu'il avait fondées, qu'à pieds ou à cheval. Bien des fois, pour aller à la mission de la rivière Bécancour, il eut à passer la savane de Stanfold, si célèbre par son mauvais état. Quelquefois même il ne craignit pas de la traverser pendant la nuit. Celui qui l'aurait rencontré alors dans cette forêt, son bréviaire suspendu au cou, un bâton dans une main et une torche dans l'autre, aurait bien reconnu le vrai missionnaire.»*

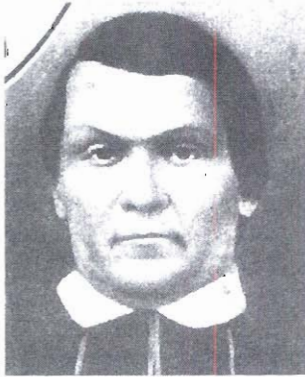
Mailhot raconte à son sujet une anecdote qui vaut la peine d'être reproduite. En 1846, Georges Alboeuf-dit-Boutet se meurt des suites de blessures qu'il s'est infligées en transportant du *sall* (potasse) sur son dos. On demande à Eustache Baril d'aller quérir le missionnaire Gagnon pour administrer les derniers sacrements. De retour à sa maison accompagné de l'abbé Gagnon, Eustache se fait remplacer par son fils Cinna pour le reste du voyage. On arrive à la résidence d'Alboeuf à la brunante. *«Le prêtre administra les sacrements au mourant et reprit, avec son jeune compagnon, le sentier conduisant chez M. Eustache Baril, où M. Gagnon voulait passer le reste de la nuit. Au milieu de la route, la chandelle s'étant épuisée, nos deux voyageurs furent plongés dans l'obscurité. Que faire ? M. Gagnon, qui en avait vu bien d'autres et qui n'était jamais à bout de ressources, dit au jeune Cinna d'ôter ses chaussures, afin de mieux suivre le petit sentier. Par ce moyen, on pût se rendre à la rivière Nicolet sans s'écarter dans la forêt. Le lendemain, M. Gagnon reprit seul le chemin de Saint-*

Norbert.» Mailhot ajoute : «*Georges Alboeuf-dit-Boutet mourut le 24 août 1846 et fut enterré dans le cimetière de la chapelle des Bras. Son cercueil fut, dit-on, bien primitif. On creusa un gros arbre dans lequel on plaça le cadavre et on le recouvrit avec une planche préparée à la hache et fixée avec des chevilles de bois.*»

En 1844, n'arrivant plus à desservir seul un si grand territoire, de plus en plus peuplé, l'abbé Gagnon est remplacé à Somerset par l'abbé Charles Édouard Bélanger qui connaîtra une fin dramatique dans le chemin de la savane en novembre 1845. En laissant Somerset, l'abbé Gagnon ira alors s'installer à Saint-Norbert d'Arthabaska d'où il continuera son ministère. Après ce bon départ, les prêtres et missionnaires se font plus nombreux et joueront un rôle de tout premier plan dans la défense des intérêts des colons. Ainsi, sous l'impulsion du curé Antoine Racine, futur évêque de Sherbrooke, douze d'entre eux signeront, en 1851, un mémoire préparé à l'intention d'une commission de l'Assemblée du Canada-Uni, mémoire fort bien articulé, ayant pour titre « *Le Canadien émigrant* ». Les signataires s'alarment de l'exode des habitants des townships qui délaissent leur terre pour aller travailler dans les usines de coton aux États-Unis. Leur mémoire décrit les causes de l'émigration et propose des remèdes.

Clovis Gagnon, pour son bon travail, est promu curé de la paroisse des *Éboulements* en 1848. Il y restera pendant 26 ans et y mourra à l'âge de 66 ans.

Tout ceci pour dire que l'Église n'a pas été à l'avant garde du mouvement de colonisation des Bois-Francis, mais une fois ce mouvement bien amorcé, les missionnaires s'impliqueront et en seront des acteurs de premier plan.



L'ABBÉ CLOVIS GAGNON,
LE SUPER MISSIONNAIRE

Pour en finir pour le moment sur le sujet, il est nécessaire de souligner que l'hésitation du haut clergé catholique à s'implanter dans les townships est probablement due, en partie au statut légal de l'Église qui était précaire avant 1839 en-dehors des seigneuries. Mais l'Église, lors de la crise qui a mené à la rébellion de 1837-1838, s'était rangée du côté de l'Administration. En récompense de son loyalisme, elle regagne, en cette

même année, son statut légal. Toutefois, la raison que je viens de donner n'explique pas tout. En effet, un prêtre missionnaire, John Holmes, avait résidé dans le canton de Wickham, à l'extérieur des seigneuries et tout à côté des Bois-Francis dès 1825. Pourquoi avoir tant tardé dans les Bois-Francis ? Je ne sais.

Le médecin

Le médecin, à l'instar du curé, apporte espoir et parfois un peu de soulagement. Il doit cependant, lui aussi, vivre aux frais du colon. Or, dans les nouvelles colonies, la population est dispersée et, surtout, très pauvre. Le médecin doit, de plus, se choisir un point d'attache qui sera le village. Comme le site du village est dicté par l'emplacement de la chapelle, il est normal de ne pas les voir apparaître avant l'arrivée d'un missionnaire résident. Et, des médecins, on n'en verra pas dans tous les villages. En trop grand nombre, ils crèveraient de faim.

Le premier médecin à se faire connaître dans les Bois-Francis est le docteur Joseph Bettez. Son ancêtre, Jacob Bettez est Suisse et protestant. Il arrive au Canada en 1762, alors que les Anglais occupent la Nouvelle-France. Je soupçonne que les anglais doivent alors rechercher ces Suisses qui sont de la bonne religion et parlent la langue des nouveaux sujets. Le gouverneur Haldiman en est un bon exemple.

Toujours est-il que Bettez se convertit, s'intègre à la communauté et épouse la fille d'un chirurgien. Son petit fils Joseph est né à Yamachiche, sur une seigneurie qui appartient, si je ne m'abuse, au descendant d'un compatriote Suisse, le sieur Gugy.

Joseph Bettez étudie la médecine sous la direction des docteurs Lord et Badeaux à Trois-Rivières et suit ensuite des cours d'anatomie à Québec sous celle du docteur Marsden. On ne parle pas à l'époque de faculté de médecine bien structurée. On se trouve un bon maître et l'on apprend ce qu'on peut. L'apprentissage de Bettez aura quand même duré de 1836 à 1841. Le rapport Durham est d'ailleurs sévère à l'endroit des médecins, dénonçant : « *la condition basse et ignorante de la profession médicale dans les districts ruraux...* ».

On n'en sait pas plus sur la carrière de Bettez sauf qu'elle est très longue, soit 65 ans, et qu'elle se déroule à Somerset, à l'exception de la première année. Le bon air des Bois-Francis a dû lui être bénéfique parce qu'il meurt à l'âge vénérable de 89 ans. On sait aussi que sa femme pèse 400 livres au moment de son

décès en 1884. On peut au moins en conclure que la période de famine est alors bel et bien terminée. Pour la famille Bettez, en tous cas.

Le docteur Bettez sera le seul médecin de la région de 1842 à 1848, année où le docteur Urgèle-Médéric Poisson vient s'établir à Stanfold. Il y pratique pendant quelques onze années avant d'aller résider à Saint-Christophe d'Arthabaska. Son frère Édouard-Modeste vient le rejoindre dans les Bois-Francis en 1851. Je ne sais rien de la formation de ces deux docteurs pionniers. Comme ils sont nés au village de l'Assomption, on peut supposer qu'ils auront reçu leur formation à Montréal.

L'abbé Mailhot qui nous parle des deux médecins est discret sur la pratique d'Urgèle-Médéric. On est toutefois forcé d'admettre qu'il a un fort beau prénom.

Son frère Édouard-Modeste a droit à plus d'égard de la part de l'historien des Bois-Francis. Il nous fait comprendre qu'en ces temps héroïques, on ne se contente pas de faire du bureau. Mailhot relate une visite du médecin Édouard-Modeste : « *La plupart des voyages au médecin devaient donc se faire à cheval ou à pied. Or, un soir on vint chercher le docteur Poisson pour une malade qui demeurait à vingt milles. Le cas paraissait urgent, disait le messenger, dont la bête haletante indiquait qu'on venait de faire une course effrénée. Le docteur immédiatement enfourcha son cheval et partit, précédé de son guide. Il faisait une nuit noire, (on se croirait dans un roman de Snoopy) une de ces*



LE DOCTEUR JOSEPH BETTEZ ET MADAME BETTEZ QUI N'EST PAS RENDUE À 400 LIVRES MAIS QUI TRAVAILLE LÀ-DESSUS

nuits d'octobre, lorsque le ciel nuageux nous dérobe ses étoiles, une nuit rendue plus sombre encore par la haute futaie qu'il fallait traverser.

«À cette époque la lumière électrique était inconnue ; et même la lampe à pétrole n'avait pas encore fait son apparition.

Aussi la bougie, ou pour parler plus vulgairement, la chandelle de suif jouissait d'une vogue incontestée.

«Pour les travaux domestiques de la ferme et pour se guider dans les courses faites pendant les nuits noires, on se servait d'un fanal de ferblanc. C'est muni de cet appareil que notre docteur, ce soir d'octobre, se dirigeait vers sa malade. Après plusieurs heures d'une course qui, grâce aux aspérités de la route, les avaient secoués comme des mannequins sur leur monture, ils arrivèrent à l'humble chaumière où gisait la patiente. C'était une jeune femme qui relevait difficilement d'une maladie grave et dont la langueur et l'épuisement inquiétaient la famille.

«Le médecin eut vite constaté que la malade se mourait d'inanition, et alors il prescrivit un bouillon. « Préparez-le au plus tôt, dit-il, et faites-lui en prendre une tasse à thé. Deux heures plus tard, vous me réveillerez et je pourrai en voir l'effet. » Il était une heure du matin, et quoique le grabat, dissimulé dans un coin, ne l'y invitait guère, il s'y jeta et s'endormit. Les deux heures expirées, on le réveille ; il se rend auprès de la malade dont l'oeil plus vif, le teint moins pâle indiquaient qu'elle n'avait pas besoin d'autres prescriptions que celle-là.

«Vous sentez-vous mieux, lui dit-il, et avez-vous pris le bouillon avec goût ?

«Ah ! oui, répondit-elle, et je sens qu'il me fait du bien.

«Alors le médecin prescrivit à la famille de continuer à la soigner ainsi, en lui faisant prendre du bouillon, toutes les deux heures. Sa présence n'étant plus nécessaire, il songea au départ et demanda son fanal. Mais cette simple question sembla les mettre dans un grand embarras, et ils se regardèrent les uns les autres, s'interrogeant anxieusement sur ce qu'ils devaient répondre. «La mère de la malade, enfin, rompant ce silence qui devenait lourd à supporter, dit : « Il fait bien noir, docteur, la route est longue,



DR ÉDOUARD-MODESTE POISSON

vous feriez mieux d'attendre le jour qui va poindre dans trois ou quatre heures à peine. »

« Mais comme il insistait pour partir et qu'il réclamait son fanal, elle balbutia : « Mais, votre fanal, docteur... votre fanal... ça me fait bien de la peine, mais il ne peut plus vous servir ».

« Eh ! bien ? »

« On a pris la chandelle ! » « Jugez de la surprise du docteur et de la pitié qui le secoua à l'aspect d'une telle misère.

« Force lui fut donc de passer la nuit sous ce toit, car il eût été imprudent de s'aventurer sans lumière à travers la forêt. Il reprit donc sa place sur le grabat et au point du jour, il laissa ce pitoyable foyer, après avoir constaté que la malade était en bonne voie de guérison. »

Cette petite histoire nous montre que la vie n'est facile pour personne en ces temps héroïques. Le médecin, tout comme le missionnaire, doit s'attendre à faire de longs trajets, prendre des risques, se débrouiller avec une médecine de brousse et, souvent, ne pas être payé.

Il faut se rappeler que cette histoire se passe après 1851, alors que les problèmes de famine aigüe sont supposés être choses du passé. Mais, on ouvre encore des nouvelles colonies dans les townships de Chester et de Ham. Les colons y mangent leur pain noir en premier et il y en a beaucoup de ce mauvais pain.

Le notaire

Le notaire est peut-être la dernière personne à laquelle on penserait dans un pays de colonisation où la tâche première de chacun est de défricher et de survivre. Il reste que le clerc se révélera ou bien un personnage redouté s'il se présente à titre d'avoué d'un propriétaire absent ou un spécialiste incontournable pour consigner les droits de propriété.

Il faut se rappeler que les colons sont illettrés en très grande majorité. On n'a qu'à examiner les affidavits déposés à la commission parlementaire de 1851 sur l'état de l'agriculture du Bas-Canada pour s'en convaincre. Leur handicap est sans importance quand ils doivent traiter avec des voisins amicaux ou avec le marchand du coin. Pour des transactions majeures, telles un legs ou une donation, il impose le recours à l'écrivain public qu'est le notaire. Je n'ai retrouvé, dans mes recherches, qu'un seul notaire dans la colonie avant 1850. Il s'agit d'Olivier Cormier qui arrive à Somerset, tout comme le missionnaire Clovis Gagnon, en 1840.

On a du mal à imaginer un notaire mettant sa vie en danger pour passer un contrat. C'est pourtant ce qui arrive au sieur Cormier. Il part avec le curé Bélanger pour officialiser une transaction concernant l'achat d'un terrain dans la colonie de Blandford pour y construire une école. Le curé Bélanger et le notaire partent accompagnés du colon Ambroise Pépin le 23 novembre 1845. Le petit groupe se met en route trop tard dans l'après-midi. On a du mal à suivre la piste. Cormier essaie d'allumer la chandelle de leur fanal mais, comme il fait tempête, tout est mouillé. On n'arrive pas à se faire de la lumière et le petit groupe perd son chemin. Pépin s'affaisse le premier. C'est ensuite au tour du curé de tomber.

Deux habitants qui, le lendemain, empruntent la piste de la savane, découvrent la tragédie nous dit le curé Trudelle : *«À peine eurent-ils fait quelques arpents qu'ils entrevirent, non loin du sentier, quelque chose qui remuait et que l'obscurité ne leur permettait pas de reconnaître. Ils crurent d'abord que c'était un ours ; mais, en examinant mieux, ils reconnurent un homme qu'ils soupçonnèrent aussitôt être un des trois voyageurs partis la veille. C'était, en effet, le notaire Cormier, luttant contre la mort. Ils volent à lui, et le trouvent couvert de boue glacée, les membres raides, et donnant à peine quelques signes de vie. Ne pouvant seuls le transporter aux maisons, l'un d'eux court au village de Stanfold, où l'on avait quelque pressentiment de ce qui était arrivé pendant la nuit. L'alarme est aussitôt donnée : tout le monde accourt avec empressement, et plus de quinze hommes entrent dans la forêt, d'où bientôt on les voit sortir, portant le notaire sur un brancard.»* On ramène le notaire à la maison de Pierre Richard à Stanfold. Il reprend connaissance au cours de l'après-midi. Trois jours plus tard, il peut retourner dans sa propre maison.

Le colon et le curé n'ont malheureusement pas été aussi chanceux que le notaire et laissent leur vie dans cette randonnée



LE NOTAIRE
OLIVIER CORMIER

fatale. Le notaire Cormier vivra encore 44 autres années. Il s'éteindra à Somerset à l'âge de 72 ans.

Je retiens aussi de cette histoire qu'en 1845, les ours partagent encore le territoire avec les colons. Tout ceci pour montrer qu'en ces temps héroïques, il n'existe pas de profession pantouflarde.

L'exemple

Dans les colonies des Bois-Francis, comme dans toutes les autres colonies, on fonctionne par imitation. D'abord un brave du nom de Charles Héon ose franchir la barrière des seigneuries en 1825. Il gagne son pari en démontrant que la terre des townships est fertile et qu'on peut en tirer sa subsistance. C'est alors la ruée.

Treize ans plus tard, en 1838, les frères Richard qui, je le suppose, avaient emprunté la chaudière à potasse de Joseph Hébert lancent la mode de fabriquer la potasse. Cette production génère d'intéressants bénéfices. Tout le monde s'y lance.

Dans cette foulée, quelques débrouillards montent, chez eux, des perlasseries pour fournir aux Trois-Rivières, un produit plus raffiné. Ils ont aussi la bonne idée de rapporter de la ville des marchandises qu'ils échangent aux colons en paiement de la potasse qu'ils reçoivent. Les magasins sont alors créés.

Une fois la vie économique bien enclenchée, soit vers 1840, viendront s'y greffer ceux que le sieur William Byrd a qualifiés des «*trois grands fléaux de l'humanité, les prêtres, les hommes de loi et les médecins.*»

Pour que tout fonctionne à peu près correctement, on a besoin de meilleurs moyens de communication. Ils viendront sous forme d'une route à peu près carrossable entre Stanfold et Blandford. Cette route remplacera le terrible chemin de la savane. Mieux encore, la voie ferrée Québec-Richmond est mise en service en 1854. Elle apportera d'énormes avantages à la colonie, mais contribuera aussi à la vider de ses habitants qui iront, en masse, dans les usines de coton de la Nouvelle-Angleterre.

On est quand même, après 1850, à peu près sortis du bois.

12 – LES TEMPLES À L'AMOUR ET À LA CHICANE

Le mouvement de colonisation lancé par Charles Héon dans un climat de scepticisme a été un franc succès. En mars 1825, la colonie se limite à six personnes : Charles Héon, son épouse, leurs deux enfants, Georges, le frère de Charles et l'engagé, Charlot Castin. Les colonies implantées sur le territoire des Bois-Francs comptent plus de 3,000 personnes en 1840, 8,000 en 1850 et 23,000 en 1860. Toute une réussite. Et ce, malgré la saignée causée par l'émigration vers la Nouvelle-Angleterre.

Les famines des premières années sont choses du passé sauf, peut-être, à la frontière des nouvelles colonies de Chester et de Tingwick. Et, là encore, on peut aller chercher du secours parce que les voies de communication sont adéquates et les marchands des villages mieux pourvus.

Le haut clergé a réagi à l'explosion des colonies en assignant, en 1838, des missionnaires aux colonies de Stanfold, de Somerset, d'Arthabaska et de Warwick. Plus tard, on nomme des curés. Ainsi, Antoine Racine, futur premier évêque de Sherbrooke, sera le premier curé de Stanfold en 1848, Édouard Dufour devient curé de Somerset aussi en 1848, suivi de Charles Trudelle en 1850. Philippe-Hippolyte Suzor devient curé d'Arthabaska en 1851 et J. O. Prince devient curé de Saint-Norbert en 1855.

L'accroissement rapide de la population et l'arrivée des missionnaires conduisent à la construction, puis à l'agrandissement de chapelles.

Des églises sur roulettes

Mais tout ne se fait pas sans tiraillements. Et ces tiraillements concernent surtout l'emplacement de l'église pour une bonne et simple raison : l'emplacement de l'église situe le village. Le magasin général, le forgeron, le cordonnier et le ferblantier s'installeront à proximité de l'église. Ainsi, au sortir de la messe du dimanche, on fait les commissions en ces divers endroits avant le retour à la maison. Et, pour l'habitant, être à un demi mille du village est pas mal plus commode que d'être à un mille et demi. Cet énoncé était encore vrai quand j'étais jeune et le sera

jusqu'à ce que l'automobile n'envahisse les campagnes dans les années 1950.

Les autorités religieuses, qui veulent ouvrir une nouvelle mission ou une nouvelle paroisse savent, d'entrée de jeu, qu'en choisissant l'emplacement de la chapelle, ils auront l'accord d'une moitié des paroissiens et déplairont à l'autre moitié. On peut compter sur les propriétaires du moulin à farine, de la perlasserie et du magasin général pour sonner la charge. Ils attireraient tout naturellement les colons chez eux avant l'arrivée de la maison de Dieu. Ils veulent que celle-ci soit un pôle additionnel d'attraction et non une nuisance à leur commerce.

Il y a beaucoup de coups de gueule et parfois de l'action. On fabrique même des miracles. Ainsi, à Stanfold, une croix est déplacée par miracle en pleine nuit. Par une nuit sombre, le chemin de croix et des tableaux de la chapelle d'Arthabaska sont déménagés, toujours par miracle.

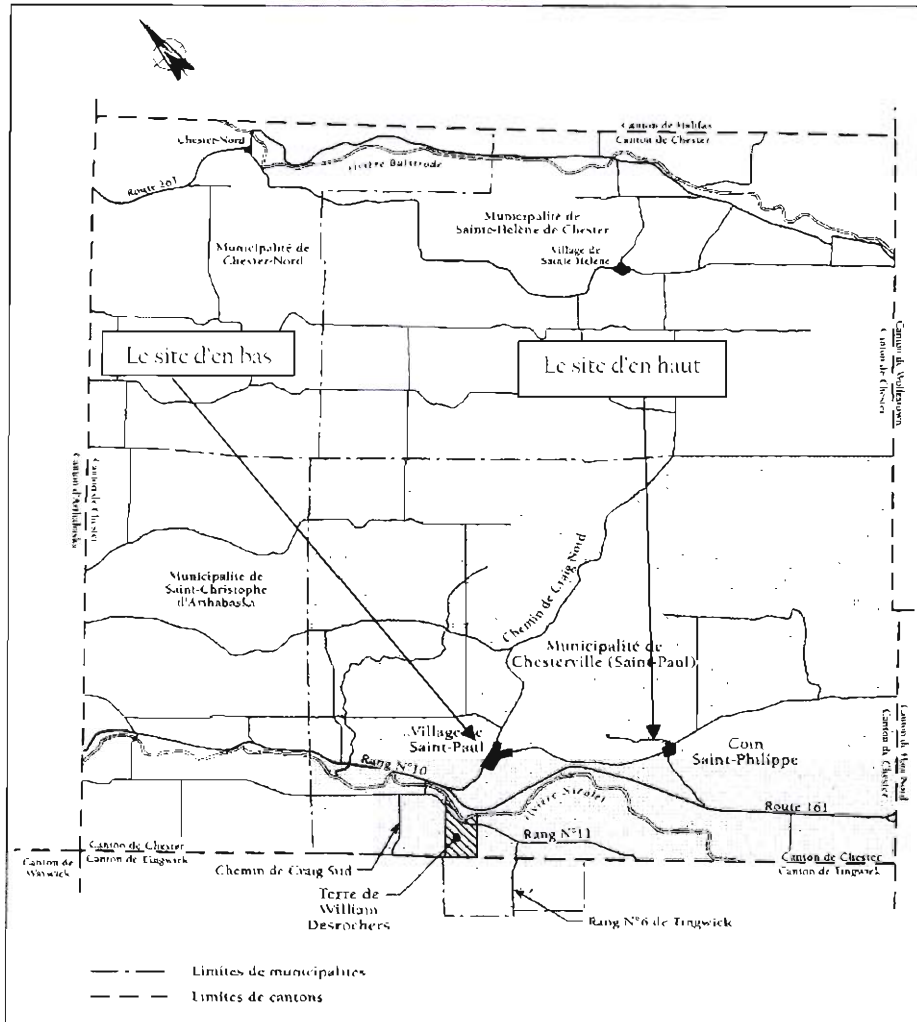
En général, la crise atteindra son paroxysme quand l'évêque décide de déménager une chapelle déjà construite mais qui, selon lui, est érigée au mauvais endroit. Les habitants des environs de la première chapelle se sentent trahis, en commençant par les propriétaires du magasin général, de la forge et de la cordonnerie. Comme leurs clients combinent services religieux et *commissions* au village, l'éloignement de la chapelle risque de mettre leur commerce en péril. Adolphus Stein qui tient magasin et perlasserie à Saint-Paul et à Arthabaska, en sait quelque chose. Il exploitait un magasin général à Gentilly. L'église a déménagé et son commerce a périclité. Il a dû fermer et repartir à zéro dans les Bois-Francis.

Et, pourtant, les curés et l'évêque semblent toujours avoir une envie irrésistible de déménager la première chapelle. On déménage la chapelle de Saint-Norbert dans un climat d'affrontement. Il en est de même pour la chapelle du *Bras* à Arthabaska.

Le cas spectaculaire de Saint-Paul

Une histoire de chicane les résume toutes. Il s'agit de celle de Saint-Paul-de-Chester que je vais vous raconter, d'abord parce que l'abbé Mailhot qui en donne les détails dans son oeuvre historique "*Les Bois-Francis*" a été curé de Saint-Paul de 1898 à 1908 et a donc connu certains des protagonistes. Ensuite, dans ma jeunesse à Saint-Paul, cette histoire faisait encore partie du folklore local.

La paroisse de Saint-Paul n'est pas exactement la ville de Montréal et même s'il s'agit d'un des beaux diamants cachés du Québec, il se peut que tous n'en connaissent pas l'existence. Mais n'allez pas croire que sa taille modeste en a fait une communauté banale. Il y avait, dans le temps, passablement d'action dans ce coin de montagnes... et pas n'importe quelle action. Un schisme, en ces temps de foi quasi aveugle, pourrait-il satisfaire votre appétit de spectaculaire? Schisme il y a eu et il provient d'une chicane entre deux groupes qui voulaient avoir la nouvelle chapelle paroissiale près de chez eux.



CANTON DE CHESTER ET PAROISSE DE SAINT-PAUL

D'un côté, il y a ceux du *haut* de la paroisse. Ils s'activent pour que ce temple de l'amour et du recueillement soit implanté dans leur hameau appelé "*Le coin Saint-Philippe*" à propos duquel l'historien de Saint-Paul écrit : "*Dès 1855, cette agglomération dans le 10^{ème} rang, sur le chemin Saint-Philippe, rivalisait d'importance avec ce qu'il convient d'appeler le village*". De l'autre, ceux du *bas* de la paroisse veulent l'église le long du chemin Craig où le vieux James Goodhue a longtemps tenu auberge et où sont regroupés quelques commerces dont certains sont tenus par des anglophones. Le *haut* et le *bas*, dans ce contexte, sont déterminés par la localisation des terres par rapport à la rivière Nicolet qui traverse la paroisse; ceux d'*en haut* possédant les terres en amont. Voici la chronologie de ce drame.

1855 - Depuis leur arrivée en 1849, les premiers colons doivent se rendre dans le canton d'Arthabaska, donc parcourir 7 à 8 milles à pieds pour faire baptiser les enfants et se marier.

Une première messe est célébrée dans Chester-Ouest (futur Saint-Paul) en juin 1855. La maison privée de Moïse Dupuis, dans l'agglomération d'*en haut*, sert de temple pour la célébration. En cette même année 1855, une requête est adressée à Mgr Cooke, évêque des Trois-Rivières, pour la construction d'une chapelle. Je n'ai pas mis la main sur la liste des signataires de la requête, mais il y a des chances qu'ils aient tous été des citoyens du *haut*. En août, l'évêque dépêche le curé Jean-Octave Prince de Saint-Norbert pour évaluer le sérieux de la requête. Ce dernier, en compagnie de l'abbé Suzor, curé de Saint-Chrystophe, se rend à Saint-Paul pour choisir l'emplacement de ladite chapelle.

Seulement, le bon abbé Prince n'a pas appris la méthode matricielle d'analyse comparée des sites et n'a jamais, non plus, utilisé l'approche "win-win" dans la résolution des conflits. D'où le problème.

L'idée du curé Prince est un peu faite à l'avance. Il privilégie l'emplacement d'*en bas* qui est au carrefour du chemin Craig et d'un chemin dit chemin Saint-Philippe, qui, justement, mène à l'emplacement préconisé par ceux d'*en Haut*. L'emplacement proposé par ceux d'*en bas* a probablement la préférence de tous ceux qui ont leur terre dans la direction de Saint-Hélène-de-Chester, vu qu'ils seront moins loin de l'église. L'avantage de cet emplacement vient donc de sa situation à la rencontre de deux routes.

De son côté, l'abbé Suzor qui est le missionnaire attitré de Saint-Paul ne peut être contre cet emplacement. Résidant à Arthabaska, il aura un chemin plus court à parcourir lors de ses visites.

Le curé Prince rencontre d'abord les représentants d'en *bas*. Il n'a pas le choix. En venant d'Arthabaska ou de Saint-Norbert, le seul chemin pour aller en *haut* passe par ce carrefour. L'affaire est classée. Les gens d'en *bas* lui proposent un emplacement. Il en est satisfait et leur commande une croix qu'il plantera après avoir rencontré ceux d'en *haut*, de qui, comme je l'ai dit, émanait probablement la requête.

Ceux d'en *haut* ne l'entendent pas ainsi. Ils font valoir que le premier endroit n'est pas plus central que leur site, ce qui est vrai si l'on ne regarde que les emplacements sur une carte sans considérer les voies de communication que doivent emprunter les paroissiens pour s'y rendre.

Ils ont, disent-ils, la plus grande partie de la population près de chez eux et ils peuvent desservir ceux du canton de Ham qui, eux non plus, n'ont pas encore de chapelle. Et, je me plais à imaginer leur argument massue qu'ils gardent pour la fin : «*Le terrain de ceux d'en bas appartient à un protestant. Planter une croix en terre hérétique !? Vous n'y pensez pas Monsieur le curé !*»

Le sang du bon curé Prince n'aura fait qu'un tour. Il est mûr pour être ferré : «*Justement, nous, on est prêts à vous fournir un lopin de terre gratis. Et, on a une croix toute faite.*» L'abbé Prince fait donc planter sur le petit terrain marécageux qu'on lui offre, une croix que les brillants stratèges d'en *haut* avaient déjà fabriquée. La chapelle sera érigée en *haut*.

Prince doit maintenant retourner à Arthabaska, et, pour ce faire, repasser par le site d'en *bas*.

Ceux d'en *bas* ont été mis au courant des développements d'en *haut*. Côté croix, ils ont momentanément un surplus d'inventaire qu'ils seraient bien prêts à utiliser pour empaler ce curé qui leur avait fait toutes sortes de belles promesses il y a à peine quelques heures. Ils apostrophent l'abbé Prince alors qu'il rentre chez lui et ne sont pas contents du tout. Les deux curés Suzor et Prince ne descendent pas de leur voiture pour tenter de dialoguer. Ils n'ont pas l'habitude de ces brebis rugissantes. Ils commandent à leurs chevaux d'avancer pour se sortir du pétrin.

Prince a fait trois erreurs : 1. Il n'a pas suivi son plan de match ; 2. Il a pris des décisions avant d'avoir en mains tous les éléments ; 3. Il a refusé de s'asseoir avec ceux d'en *bas* et de discuter, aussi déplaisante qu'aurait pu être cette discussion.

On n'entendra plus parler du curé Prince dans la suite de cette histoire. La même année, il est muté à la paroisse de l'Avenir, qui est en bordure des colonies des Bois-Francis. Sa maladie ne l'empêchera pas de devenir chanoine à la cathédrale des Trois-Rivières.

En novembre 1855, le site choisi malhabilement par l'abbé Prince est confirmé par l'évêque Cooke.

1857 - La construction de la chapelle est terminée et l'on procède à sa bénédiction. L'évêque n'est pas satisfait, les colons n'ont pas prévu d'ajout pour loger le missionnaire.

1863 - Chester-Ouest héberge un prêtre résident depuis 1860. En 1861, la mission est érigée en paroisse canonique et le résident, Damasc Decarufel, en est le premier curé. En 1862, le presbytère projeté est à peine logeable. L'évêque menace même de retirer le curé si des améliorations ne sont pas apportées. Et, pour la première fois, Mgr Cooke vient, à la fin juin 1863, visiter sa nouvelle paroisse. Il n'a probablement jamais aimé le site choisi par le curé Prince et, sur place, il s'en ouvre : "Barbassière", "trou de bouette" tonne-t-il. Il accepte néanmoins qu'on répare et améliore la chapelle dans l'immédiat vu que les habitants n'ont pas d'argent pour faire plus. «Je consens à ce qu'elle reste ici tant qu'elle sera assez grande et convenable ; après cela il faudra changer de place».



M. L'ABBE J.-O. PRINCE
Premier curé de St-Norbert d'Arthabaska.



MONSIEUR P.-H. SUZOR

Le coeur n'y est plus. Ni ceux d'en *bas* qui n'ont pas aidé à la construction ni ceux d'en *haut* qui savent que leur chapelle est condamnée, ne se précipitent pour accommoder le bon évêque et exécuter les améliorations à court terme qu'il a demandées.

Ceux d'en *bas*, sentant leur heure arrivée, en profitent pour demander qu'on reconstruise la nouvelle chapelle tout de suite. Le fruit n'est pas mûr. L'évêché ne répond pas à leur requête.

1869 - En 1866, Monsieur Agénor Moreau est nommé curé de la paroisse de Saint-Paul. C'est un jeune freluquet, sorti du séminaire il y a tout juste deux ans. En ces temps héroïques, les promotions sont rapides.

En 1868, l'évêque coadjuteur des Trois-Rivières, Mgr Laflèche, constate lors de la deuxième visite épiscopale de la paroisse, que la chapelle est beaucoup trop petite pour une paroisse qui compte maintenant 1930 âmes. Mais, il ne veut pas reconstruire, les paroissiens n'en ayant pas les moyens. Il recommande donc d'agrandir. Après son départ, rien n'est fait.

Une deuxième requête est présentée à l'évêché le 11 juillet 1869, par «*la majorité des francs tenanciers de Saint-Paul-de-Chester*», pour la construction d'une nouvelle chapelle. Le curé Suzor d'Arthabaska est, cette fois, envoyé en mission sur le terrain. Il avait appris de l'épisode Prince, y ayant participé et, aguerrri, ne se met pas les pieds dans les plats.

Son rapport inspire une lettre pastorale dans laquelle Mgr Laflèche informe ses ouailles que bientôt la chapelle actuelle ne répondra plus aux besoins. La nouvelle chapelle sera construite, tel que décidé par l'évêché, à l'endroit proposé par le curé Suzor, c'est-à-dire sur le site d'en *bas*.

La lettre doit être lue au prône le premier dimanche après sa réception. Le curé Moreau qui est encore jeune et tient à la vie, décide d'oublier de lire la lettre.

1871 - Le centre de gravité de la population ne se trouve plus au coin Saint-Philippe, vu que les paroissiens de Ham ont maintenant leur propre église, dans la nouvelle paroisse de Notre-Dame.

Les gens d'en *bas* qui avaient sûrement été informés de la lettre pastorale de 1869, doivent se sentir encouragés. En 1870, ils obtiennent d'un sieur Emerson, le don d'un terrain pour la construction de la nouvelle chapelle. Il semble que cet Emerson est notre protestant de 1855. Un panneau, qu'on peut consulter sur le terrain de l'église de Saint-Paul, nous apprend qu'il n'aurait

jamais été propriétaire du terrain qu'il a cédé à l'Église. Il aurait donc donné un bien ne lui appartenant pas.

Quoiqu'il en soit, Mgr Laflèche passe à l'action. Il autorise la construction de la nouvelle chapelle sur le terrain de ceux d'en bas.

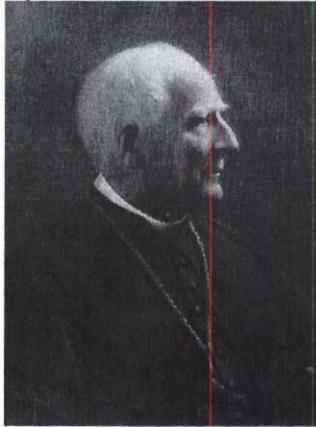
On peut imaginer que les gens d'en haut ne sont pas contents. Si bien que le prélat sent le besoin de venir en personne, en cette année 1871, défendre son projet. «*La scène fut disgracieuse et bien pénible*» écrit le brave historien, mais néanmoins abbé Mailhot. On peut supposer, par cette phrase laconique, que Mgr Laflèche s'est fait brasser la cage. Deux paroissiens apostasient alors publiquement.

Les gens d'en haut disent que, vu que ceux d'en bas ne les avaient pas aidés lors de la construction de la première chapelle, ils n'aideront pas à la construction de la seconde. «*Fait rien, de répondre ceux d'en bas, on est capables de construire la chapelle sans vous autres !*»

Et, sur ce fond d'amour et de charité chrétienne, démarrent les travaux de la nouvelle chapelle.

1873 - Les gens d'en bas, stimulés par leur victoire sur ceux d'en haut, travaillent si fort que le 30 janvier 1873, la nouvelle chapelle est terminée et bénie.

Bénie mais pas utilisée pour les cérémonies du culte. En effet, le marguillier responsable s'oppose à la translation des vases sacrés et des ornements. Un homme garde même l'ancienne chapelle chaque nuit, fusil en mains, pour empêcher la récupération des objets du culte. Au mois de mars, la garde s'étant relâchée, deux



Mgr LOUIS-FRANÇOIS LAFLECHE
Deuxième Evêque des Trois-Rivières (1818-1898)

paroissiens d'en bas vont enlever les ornements et les vases sacrés «*à la faveur de la nuit*» écrit l'abbé Mailhot. L'un de ces braves a le nom prédestiné de Dieudonné Côté. L'autre, au nom plus prosaïque, est Grégoire Lafontaine.

On devine que toutes ces passes d'armes ne sont pas de nature à favoriser la méditation. Mais la Sainte Église Catholique et Apostolique en a déjà vu d'autres. En près de 2000 ans d'existence,

son arsenal d'armes défensives s'est bien développé. De plus, la célèbre chicane des chapelles de la *Swamp* et de la *Montagne* d'Arthabaska, 24 ans plus tôt, lui a servi de répétition générale.

Donc, l'évêché est fin prêt. Il lance d'abord un *Interdit Perpétuel* de l'ancienne chapelle. Pas question d'y accomplir des rites du culte sous peine de suspension du célébrant. Ensuite, il y va d'une *Monition* aux marguilliers Israël Comtois et Richard Vachon qui ont empêché la translation des objets sacrés. «*Que l'on ne vous y reprenne plus, sinon vous serez excommuniés*», est le message que l'on envoie par ladite monition.

Mais, tout n'est pas fini. Au mois de mai, une quarantaine de chefs de foyer d'en haut se présentent chez l'avocat Pacaud d'Arthabaska pour se faire protestants. L'historien Mailhot, qui s'est fait raconter l'affaire par l'un des quarante, narre l'évènement : «*Entrés chez M. Pacaud, «nous venons, disent-ils, nous mettre protestants. On nous a enlevé notre chapelle. On ne veut pas nous rendre justice ; nous nous tournons protestants*». «*C'est bien grave ce que vous entreprenez là, mes amis, dit M. Pacaud. Pensez qu'un jour il faudra mourir.*

«*Ah ça ! nous ne voulons pas mourir protestants ; nous voulons nous mettre protestants pour un an ou deux seulement. C'est afin de forcer l'évêque à remettre l'église à la même place.*

«*Mgr Laflèche n'a fait son devoir, reprend M. Pacaud. Il était obligé de se conformer aux désirs de la majorité. D'ailleurs, je connais Mgr Laflèche ; vous ne le connaissez pas. Il ne se laissera pas effrayer par cela.*

«*Nous voulons essayer tout de même. Combien est-ce que ça va coûter ?*

«*Cent piastres chacun, répond Pacaud.*

«*C'est bien cher ; ça va faire quatre mille piastres ?*

«*Vous n'y pensez pas ?*

«*Oui j'y pense ; c'est vous autres qui ne pensez pas à ce que vous voulez faire. Retournez-vous-en chacun chez vous et restez catholiques. C'est ce que vous avez de mieux à faire.*

«*Nos gens revinrent à Saint-Paul, commençant déjà à regretter leur démarche inconsidérée et répréhensible. La leçon avait été bonne et elle fut profitable au plus grand nombre*».

En juillet 1873, Mgr Laflèche fait ce qu'il fallait faire. Il vient visiter ses paroissiens pour tenter de ramener au bercail les récalcitrants d'en haut qui refusent toujours de fréquenter la nouvelle chapelle.

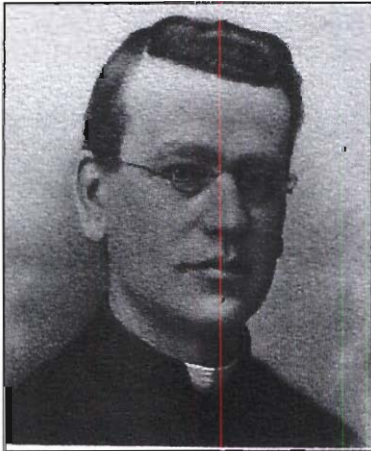
Enfin, le 10 octobre 1873, il autorise la vente du terrain de l'ancienne chapelle.

Un texte de l'historien Maurice O'Bready nous informe que douze paroissiens d'en haut apostasieront, dont Moïse Dupuis chez qui la première messe avait été célébrée et qui, en 1855 et 1856, avait prêté sa maison à l'abbé Suzor, «pour y dire la messe, confesser, prêcher et baptiser».

1875 - Mailhot nous informe aussi que les irréductibles : «...prirent, malheureusement, le chemin des États-Unis, où ils firent naufrage dans la foi.»

On avait espéré que le passage de l'évêque aurait ramené la paix. «Mais, nous dit Mailhot, voilà que ceux qui avaient émigré aux États-Unis pour y apostasier plus librement revinrent dans la paroisse. Ils furent cause que les dissensions recommencèrent et se prolongèrent encore pendant quelques années.

«Ces apostats appelèrent à leur secours des ministres chiniquistes, qui employèrent tous les moyens diaboliques pour faire pénétrer de nouveau dans la paroisse les démons de la discorde et de l'insubordination. Ils réussirent à maintenir dans leurs tristes égarements les pauvres fourvoyés; mais leur mission dans la véritable vigne du Seigneur se réduisit, en définitive, à créer des misères et des ennuis au pasteur de la paroisse.



L'abbé Moreau, curé de Saint-Paul de 1866 à 1875, soit durant la période de troubles. Il mourra noyé, dans un moment de démence en 1891. A-t-il été affecté par la saga de l'église de Saint Paul à ce point ?

«En face des dangers auxquels étaient exposés les paroissiens de Saint-Paul, Mgr Lafèche leur écrit une lettre pastorale pour les mettre en garde contre les faux prédicants, contre leurs doctrines pernicieuses, et défendre aux parents d'envoyer leurs enfants aux écoles qu'ils avaient ouvertes».

Permettez-moi de citer un passage de cette longue lettre de Mgr Lafèche qui, en passant, n'est pas un modèle de souplesse et d'ouverture d'esprit : «Votre devoir est donc d'éviter avec soin ces faux pasteurs, ces docteurs de l'erreur et du mensonge, qui viennent à vous

couverts de la peau de brebis, mais qui n'ont aucune mission, et ne sont nullement envoyés par l'autorité légitime. Vous ne devez ni les écouter, ni recevoir leurs livres mensongers, ni leurs bibles ou testaments falsifiés ou tronqués. Vous devez, à plus forte raison, ne point les recevoir dans vos maisons ni leur permettre de débiter leurs erreurs, leurs mensonges et leurs calomnies contre notre sainte religion devant vos familles. De là, vous comprenez combien se rendraient coupables les parents qui leurs confieraient leurs enfants pour les emmener dans leurs écoles hérétiques, et leur arracher cette foi catholique qui est le bien le plus précieux que nous ont légué nos pieux ancêtres».

Au cas où ses sages conseils ne seraient pas compris, Mgr Laflèche y va de la menace : «...Nous les engageons donc à ouvrir les yeux sur la grandeur de ce mal. Nous les engageons, de toute l'affection de notre cœur et pour le salut de leurs âmes, à sortir de cette voie funeste, et à revenir à leur Mère la Sainte Église Catholique. Nous leur déclarons de plus que *si quelques-uns en étaient venus jusqu'à apostasier la foi catholique et à se faire réellement protestants par un acte formel d'hérésie, ils auraient commis un crime si grand, qu'ils seraient par le fait même excommuniés de l'excommunication majeure réservée au Pape.*» (Les caractères gras sont de moi).

Après ça, on ne peut pas dire que les apostats n'aient pas été avertis.

1876 - Inquiet et vigilant, Mgr Laflèche revient en visite épiscopale à Saint-Paul. Pas question de laisser le haut du pavé aux agitateurs. Selon l'abbé Mailhot, l'évêque affiche un optimisme de bon aloi.

1880 à 1895 - Les chefs de familles qui ont refusé de retourner à la religion catholique envoient leurs enfants dans des écoles méthodistes dans les années 1880.

En 1894, Mgr Gravel, évêque de Nicolet qui en est à sa troisième visite de la paroisse, trouve la chapelle, maintenant située en bas, dans un état pitoyable et «*si peu en rapport avec la majesté divine qui habite nos temples, avec les sentiments*



LA NOUVELLE CHAPELLE D'EN BAS QUI A OCCASIONNÉ LE SCHISME

religieux de paroissiens et avec leurs moyens».

En clair, l'évêque demande à ses ouailles d'investir dans une nouvelle église.

Les habitants ne sont pas heureux d'ouvrir leurs goussets pour un temple trop somptueux, mais le désir d'affrontement n'est plus là. Après quarante ans de tiraillage pour l'emplacement d'une chapelle, la tempête a perdu de sa fureur. Et Mailhot d'ajouter : *«L'ennemi essaya de souffler l'esprit de la discorde et de l'opposition. Le feu qui couvait sous la cendre depuis 1873 menaça, pour un temps, de se rallumer, mais ce ne fut qu'un nuage passager».*

On en parlait encore dans mon temps

Quand j'étais jeune, l'histoire du schisme du *Coin-Saint-Philippe* était encore évoquée et l'on parlait du fameux prédicateur Chiniquy, auquel Mailhot a fait allusion (*ministres chiniquistes*). Je pensais même que ce controversé personnage avait habité le *Coin-Saint-Philippe*. Ce n'a, bien sûr, pas été le cas.

L'historien émérite Marcel Trudel a écrit un livre sur ce prédicateur transfuge qu'était Chiniquy. Prédicateur populiste lors des campagnes en faveur de la tempérance, Chiniquy

s'intéresse un peu trop aux ménagères des curés qu'il va visiter. Il est invité par l'évêque de Montréal à poursuivre son apostolat aux États-Unis. Sur place, il se dispute avec son évêque au sujet de la propriété de l'église où il était desservant et aurait peut-être été un peu trop créatif dans sa comptabilité. Il poursuit son évêque en justice et prétendra avoir alors été représenté par nul autre qu'Abraham Lincoln. Finalement, il a été trop turbulent et l'Église l'excommunie. Homme de ressources, il forme sa propre église. Ça marche plus ou moins. Il choisit de se rattacher aux presbytériens des USA. Il se dispute une fois de plus avec ses supérieurs et rentre au Canada où



NOUVELLE ÉGLISE DE
SAINT-PAUL

il devient le prédicateur officiel des presbytériens pour les Canadiens-Français.

J'assistais à une conférence de Marcel Trudel (vous noterez la qualité de mes fréquentations) sur le sujet de Chiniquy. Selon lui, sa présence à Saint-Paul n'est pas impossible mais peu probable. Les chicanes de localisation de l'église étaient choses habituelles et les protagonistes avaient souvent tendance à prétendre à des interventions de Chiniquy alors qu'en fait, il serait rarement intervenu.

Une communauté de l'Église Méthodiste était alors active à Danville, à quelques 18 km de Saint-Paul. Les ministres seront probablement venus alors y prêcher. Les Méthodistes possédaient aussi une école, l'*Institut Méthodiste* au coin des rues Sainte-Élisabeth et Craig à Montréal. Quelques jeunes de Saint-Paul y sont allés faire des études, dont un monsieur W. H. Perron qui, par la suite, a continué ses études et est devenu un agronome bien connu. Son catalogue de graines de semences était une référence incontournable au Québec, il n'y a pas si longtemps. Ce M. Perron était un bon ami de mon beau père, Nolasque April, lui aussi agronome.

La communauté protestante de Saint-Paul a érigé une chapelle au *Coin-Saint-Philippe* vers 1893, avec salle de classe à l'étage. Cette chapelle fermera ses portes en 1917.

À ma connaissance, il ne restait qu'un seul protestant à Saint-Paul, au temps de ma jeunesse. C'était M. Benjamin Perron, frère de l'agronome. Il ne venait jamais aux offices religieux catholiques, mais cela ne l'a pas empêché d'être un cultivateur prospère, respecté et aimé de tous. Il a obtenu la confiance de tous ses concitoyens au point qu'ils l'élisent maire de la municipalité. Les conseils de son frère y ont peut-être été pour quelque chose dans sa réussite en agriculture.



INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE ACTUELLE

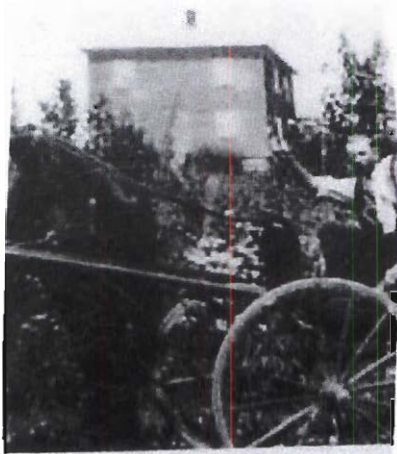
Une lueur d'indépendance

Nous serions tentés de ne voir dans ces chicanes de clochers que des signes d'immaturité. Il y a sûrement de cela, mais j'ose penser qu'il y a plus. En laissant les seigneuries, les colons se sont libérés de la domination et de l'arbitraire du seigneur.

L'Église, par les épouvantails qu'elle agite concernant la damnation éternelle a, de tous temps, exercé une tutelle sur ses fidèles. Maintenant, après avoir peiné tant d'années pour se construire quelque chose à soi, que ce soit une exploitation agricole ou un commerce, le colon s'est acheté, avec ses sueurs, un peu d'indépendance.

Quand le clergé va dans le sens des gens de la communauté, l'obéissance est facile. Quand il va dans le sens contraire, le troupeau n'a plus la docilité d'autrefois et, obéissants, on l'est moins. On ne se gêne pas pour faire éclater son mécontentement à la figure des plus hauts dignitaires de la robe. Et les plus obstinés ne semblent pas hésiter à aller voir ailleurs.

Tout cela pour dire que l'effort de colonisation a sûrement changé les hommes. Notre mère la Sainte-Église n'a plus alors, pour un temps en tous cas, le contrôle absolu sur son troupeau qui montre des signes d'affranchissement. L'ancien colon devenu cultivateur s'affranchira un peu plus encore lorsqu'il brisera le joug de l'analphabétisme. Et ça, les écoles de rang qui s'en viennent, le permettront. Et, encore là, le tout ne se déroulera pas sans douleur.



L'église protestante des dissidents
au coin Saint-Philippe avec l'école à
l'étage



Mgr Cooke
Il a condamné la chapelle du
coin Saint-Philippe lors de
sa visite de 1863 en
qualifiant le site de «*trou de
bouette et de barbassière*»

13 – UNE NOUVEAUTÉ, L'ÉCOLE DU RANG

Le 22 novembre 1845 ! Journée tragique dans les Bois-Francs. Le missionnaire Charles Édouard Bélanger de Somerset et le colon Ambroise Pépín perdent la vie dans la *savane* en tentant de se rendre à Saint-Louis-de-Blandford. Le notaire Olivier Cormier qui les accompagne sort vivant de l'expédition, mais de justesse, étant pendant quelques jours alité dans la maison d'un bon samaritain de Stanfold. Il est alors trop faible pour réintégrer son domicile.

L'ampleur de la tragédie fait oublier le but du voyage. Le colon Jacques Dion de Blandford cède à la corporation scolaire, et à un prix nominal, un terrain pour construire une maison d'école. Il s'agit, selon moi, d'une première dans les Bois-Francs et presque un miracle dans ce milieu tellement négligé par l'État.

Une paysannerie analphabète sous le régime français

L'enseignement, sous le régime français, relève de l'Église. Selon l'abbé historien Amédée Gosselin, les écoles primaires des villes de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières sont assez bien organisées. Il en serait de même pour quelques paroisses privilégiées à proximité des villes. Pour les autres, ce n'est pas très fort. Gosselin : *«En 1707, l'intendant Raudot, dans une lettre topique, affirmait au ministre qu'il n'y avait pas de maîtres, d'école dans les côtes. L'année suivante, il écrit au même, que là où les Sœurs de la Congrégation ne sont pas établies, les enfants n'apprennent rien et ne savent pas lire.»*

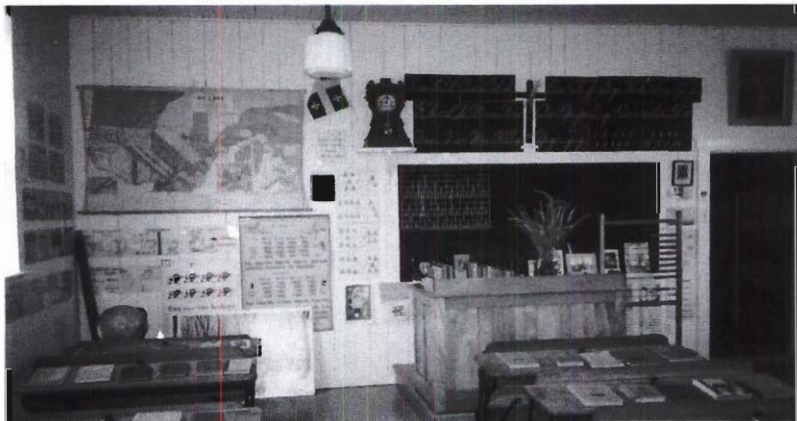
Quelques efforts sont tentés pour améliorer cet état de chose mais, il semble qu'à chaque tentative, les sources de financement ne suivent pas. Une fois, on demande de piger dans le fonds de dotation des filles du roi pour financer les écoles. Une autre fois, c'est le revenu ordinaire des curés qu'on veut grever; deux méthodes qui garantissent l'échec du projet.

On ne se prive pas non plus d'excuses. Ainsi, en 1718, l'intendant Bégon, expliquant qu'il y a déjà des écoles pour garçons dans les villes, ajoute : *«...dans les côtes, les habitants n'étant point rassemblés dans des villages et étant éloignés les uns des autres... les maîtres d'école ne sont point en état de donner aux jeunes garçons d'instructions qui ne pourraient se réduire les fêtes et les dimanches qu'à des catéchismes que les curés font.»*

Comment expliquer ce désintéressement des autorités pour l'instruction ? L'historien Gosselin répond à cette question en évoquant la situation de la France de cette fin de l'Ancien Régime. Après avoir démontré, statistiques à l'appui, que l'Église de France avait fait de son mieux pour remplir sa mission d'éducation, il signale, en historien rigoureux, que les historiens français de son époque sont peu impressionnés par l'effort de l'État pour l'alphabétisation des campagnes. Il se réfère à un historien français l'abbé Gagnol, son contemporain qui écrit en 1898 : «...qu'avant la Révolution, l'État se désintéressait à peu près complètement de l'enseignement, et, n'exerçant sur lui qu'un droit de contrôle fort superficiel, se désintéressait aussi de ses moyens d'existence... Les écoles primaires vivaient de fondations, de subventions municipales ou simplement de la générosité des congrégations religieuses qui les tenaient». Les historiens français de Waresquiel et Yvert confirment que les choses n'ont pas évolué en France en 1820, après la Révolution : «...malgré les efforts des évêques, écrivent-ils, l'école primaire ne compte qu'un million d'élèves sur environ six millions d'enfants...»

Pas grand-chose au début du régime anglais

Le gouverneur Murray constate, peu de temps après son arrivée en 1762 que : «Les Canadiens sont très ignorants et très attachés à leur religion». Il revient sur la question : «...en général, ils sont excessivement ignorants ; le gouvernement d'autrefois n'a jamais permis l'établissement d'une presse dans la colonie et très peu savent lire et écrire. Tous ajoutent foi aux plus évidentes faussetés et aux plus atroces mensonges systématiquement semés par ceux qui avaient le pouvoir. »



L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE-MUSÉE DE CINQ CHICOTS DANS ARTHABASKA. TYPIQUE DE L'INTÉRIEUR DES ÉCOLES DU DÉBUT DU 20^{ÈME} SIÈCLE.

Murray et son successeur Carleton laisseront l'éducation des enfants aux mains des diverses autorités religieuses. Les anglo-protestants fondent leurs écoles et les catholiques poursuivent comme au temps du régime français. Et, pour les enfants des campagnes, ce n'est pas une bonne nouvelle. Les marchands anglais de Québec, comme ceux de Montréal, dans leurs rapports sur les affaires commerciales, constatent l'ignorance généralisée en régions rurales.

L'évêque du temps, Mgr Jean-François Hubert, justifie l'ignorance de ses ouailles en recyclant l'argument Bégon de 1718. *«La rudesse du climat de ce pays, la dispersion des maisons dans la plupart de nos campagnes, la difficulté pour les enfants d'une paroisse de se réunir tous dans un même lieu, surtout en hiver, aussi souvent qu'il faudrait pour leur instruction, l'incommodité pour un précepteur de parcourir successivement chaque jour un grand nombre de maisons particulières : voilà des obstacles qui ont rendu inutiles les soins de plusieurs curés que je connais et leurs efforts pour l'instruction de la jeunesse dans les paroisses.»*

L'historien Louis-Philippe Audet de commenter : *«Sommes-nous justifiés de rendre le nouveau régime responsable de cet état de choses ? Non, car il s'abstint de toute action directe dans le domaine de l'éducation, même pour les Anglais nouvellement établis au Canada. Et cependant, les écoles protestantes se fondèrent assez rapidement pour répondre aux besoins de la jeunesse d'alors ! Pourquoi les Canadiens français catholiques ne manifestèrent-ils pas le même zèle pour l'éducation de leurs enfants ? »*

Bonne observation monsieur Audet.

L'Institution royale de 1801

Audet nous informe que dans les campagnes, en 1790, on a une trentaine d'écoles pour une population de 128,100 habitants. L'historien Yvan Lamonde y va aussi de statistiques : En ville, les catholiques ont une école pour 1660 habitants et en campagne, le ratio est d'une école pour 4270. Les protestants, eux, ont une école pour 588 habitants. On a beau prétendre que les Anglais sont plus riches et que les français ont été gênés par l'absence de manuels scolaires, il reste, j'en ai l'impression, que le clergé catholique, toujours jaloux de son exclusivité sur l'éducation, s'est endormi sur la switch.

En 1801, une loi scolaire crée l'*Institution royale pour l'avancement des sciences*. *«La loi de 1801, écrit Lamonde, constitue la première volonté de prise en charge de l'éducation par l'État. Il n'y est pas fait mention des aspects*

religieux et linguistique: l'article 4 précise que les écoles privées confessionnelles ne sont pas soumises à la loi et les règlements 20 et 23 stipulent que les dénominations religieuses ont autorité sur le choix des manuels scolaires. L'article 8 indique que la fondation d'écoles royales relève de la décision de la majorité des habitants d'un lieu. »

L'évêque anglican Inglis, précurseur de la loi et son collègue Mountain son parrain ont, dans leurs écrits, indiqué clairement leurs intentions assimilatrices en formulant cette législation. Le clergé catholique et les membres de la Chambre d'Assemblée auront su jouer de leur influence et la loi ne s'appliquera pas aux écoles confessionnelles privées, comme on l'a vu ci-dessus. Les règlements stipulent que le choix des manuels scolaires est du ressort des diverses dénominations religieuses. Finalement, on ne peut ériger une école à moins que la majorité des habitants d'une communauté n'en fasse la demande. Le lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes écrira à son patron le duc de Portland : «*La loi n'est pas tout ce qu'on pourrait désirer...*».

La loi prévoit un bureau de direction de l'*Institution royale*. L'évêque Mountain en est nommé président. Je n'ai pas encore trouvé le nombre de membres qui forment le bureau mais, mentionne l'historien Chapais : «*...la plupart des membres choisis pour y siéger furent des protestants.* »

Vigilants, les curés se sont assurés que les habitants ne réclament pas d'écoles. Le nombre de ces écoles en milieu francophone ne semble pas avoir dépassé la quinzaine sur un total de 84 en 1829. Les historiens modernes considèrent que, sur le terrain, la loi a été appliquée sans trop de mesquinerie et de prosélytisme. Si l'on se fie à la consonance du nom des maîtres en milieu francophone, on peut douter de l'efficacité de l'effort d'anglicisation, si effort il y a eu.

L'historien canadien Robert Christie, un protestant, écrit vers 1850 : «*Cet acte fut un fiasco... L'institution fut soutenue d'année en année par les subsides que la chambre votait pour le paiement des instituteurs et d'autres employés. La hiérarchie et le clergé catholiques romains dans la province lui refusèrent unanimement leur concours dès l'origine, non pas, comme on l'a cru, par éloignement pour la diffusion de l'instruction, mais par suite d'objections à la composition du bureau, en grande partie, sinon complètement protestant, avec l'évêque protestant de Québec comme chef, ce qui, à leurs yeux en faisait une institution sectarienne. Le projet était voué à l'avortement, comme on aurait dû le prévoir, à cause du défaut de*

coopération et d'appui cordial, pour ne pas dire de l'opposition d'un corps aussi influent que le clergé catholique romain qui insiste avec raison, comme toutes les autres dénominations religieuses, pour diriger exclusivement l'éducation de son propre troupeau.»

En clair, M. Christie exprime une évidence. Quand on tente d'envahir la cour du voisin, il ne faut pas s'attendre à ce que ce voisin collabore avec enthousiasme.

Pendant ce temps, les enfants dans les seigneuries n'apprennent rien et seuls les anglophones profitent de l'argent de l'État qui paie les salaires des maîtres.

Les écoles de Fabrique de 1824

Le gouverneur Dalhousie constate l'échec de la loi en milieu francophone. Dans une correspondance de 1821, il s'émue de la situation de dépendance du clergé catholique envers le clergé anglican dans le cadre de la loi de l'Institution royale. Des enquêtes sont ouvertes pour tenter de changer les choses. Trois ans et deux comités d'enquête plus tard, la Chambre d'Assemblée accouche d'une loi dite des Écoles de Fabriques. Audet : *«Elle permettait d'établir une école dans chaque paroisse de moins de 200 familles, avec faculté d'en ajouter une par surplus de 100 familles. Les Fabriques devaient en avoir la direction absolue ; le curé et les marguilliers étaient autorisés à utiliser, pour financer ces écoles, un quart des revenus paroissiaux de l'année».*

Il est à noter en regard de ces chiffres, que l'école de rang que j'ai fréquentée pendant 9 ans de 1942 à 1951, desservait moins de 20 familles et comptait 30 élèves.

Le haut clergé a donc obtenu ce qu'il veut ; le contrôle absolu de l'éducation de ses paroissiens. Mais, d'ajouter Audet : *«La loi des Écoles de Fabriques ne donna pas tous les résultats qu'on en attendait, quatre années après son adoption, elle avait permis l'établissement de 48 écoles seulement... »*



L'ÉCOLE DU RANG NO. 11 EN 1942 OU 1943. L'ÉCOLE EST SOUS LA PROTECTION DE SAINTE THERÈSE. MAM. RITA DESMARAIS EST LA MAÎTRESSE.

Ce résultat ne surprend nullement. D'abord, la loi, si j'en interprète bien le sens, permettra d'établir de deux à trois écoles pour des agglomérations de 300 familles, alors qu'on en aurait besoin de huit fois plus pour instruire tous les enfants. Ensuite, on demande aux curés de travailler plus fort et, en même temps, de sacrifier une partie de leurs revenus au profit du maître d'école. Ils ne sont donc pas débordants d'enthousiasme.

On invoque des tonnes de raisons pour justifier le peu d'intérêt pour l'éducation dans les campagnes : pauvreté des habitants, dispersion des habitations, apathie des parents, avarice et j'en passe. Il y en a une qui ne me semble pas mise de l'avant par les historiens mais qui les dépasse peut-être toutes. Il s'agit de l'attitude du clergé exprimée par Mgr Hubert devant le comité sur l'éducation quelques 35 années plus tôt, en 1790 et rapportée par Lamonde : «... Ils ne voyaient pas (en parlant des analphabètes) l'utilité des arts libéraux pour l'agriculture et avaient besoin de bras pour défricher et récolter». Il y a aussi cette phrase du curé Painchaud qui écrit au début des années 1820 : «... je me demande si de tous temps l'ignorance des champs n'a pas été le séjour du bonheur plutôt que la science et les beaux-arts des cités.» Et cette phrase ne vient pas d'un être primaire mais d'un prêtre qui a investi une partie de sa fortune pour la fondation du collège de Sainte-Anne-la-Pocatière et est le promoteur de l'école d'agriculture qui y sera rattachée.

L'attitude du clergé vient, selon moi, de la mentalité d'Ancien Régime de France. Les paysans doivent être ignorants pour demeurer dociles. Et les quelques 50 prêtres venus de France entre 1793 et 1802, chassés par la révolution française, y sont peut-être pour quelque chose.

Les Écoles de Syndic de 1829 à 1836

«La bourgeoisie de professions libérales canadienne-française qui est en ascension, écrit Yvan Lamonde, «et qui, avec des marchands francophones, donne au Parti patriote une majorité en Chambre, réussit à faire voter en 1829 une loi des écoles dites d'Assemblée que le clergé appréhendait : «L'horizon se noircit d'une manière alarmante ici comme en Europe, déplore l'abbé Painchaud. Un esprit d'insubordination et d'irrégion machine dans les ténèbres un système de subversion générale... On cherche à faire ici ce qu'on vient de faire dans la trop malheureuse France, soustraire l'éducation au contrôle ecclésiastique, c'est-à-dire porter un coup mortel au sanctuaire... Empressons-nous de nous emparer sagement et à temps opportun des lieux forts avant que l'ennemi s'y fortifie»

On a deviné que le curé Painchaud n'est pas débordant de joie quand la loi des écoles d'Assemblée est votée. Cette loi prévoit des subsides pour la maison d'école, un salaire au maître et des gratifications pour les élèves les plus pauvres.

On améliore la loi en 1832, 1833 et 1834, créant «un véritable code scolaire» écrira Audet. La loi est améliorée, mais, il s'agit d'une loi temporaire. Le conseil législatif en bloque la prolongation après 1836.

Le succès de cette loi a pourtant été immédiat. «En 1828, note Audet, il y avait dans le Bas-Canada, 325 écoles accueillant 11,679 élèves ; trois ans plus tard, au début de 1832, on comptera 1305 maîtres enseignant dans 1282 écoles à 45,202 écoliers».

Trop beau à mon goût. Je peux comprendre que la gratification aux pauvres éligibles attire les enfants. Mais le nombre de pauvres éligibles est limité. Comment peut-on, par ailleurs, trouver soudainement 1300 maîtres compétents dans cette société peu alphabétisée. Une partie de la réponse est donnée par Jean-Baptiste Meilleur, le premier Surintendant pour l'Instruction publique au Bas-Canada, qui, dans son *Mémorial*, fournit un indice en parlant des maisons d'école : «Il fut accordé, en vertu de la loi de 1829, une aide annuelle pour la construction de maisons d'écoles, qui ne pouvait dépasser la somme de £2,000 par an ; mais ces maisons ayant été généralement mal construites et abandonnées en 1836, elles étaient presque toutes inserviables (sic) en 1842». Donc, on aura rogné sur la qualité. L'autre partie de la réponse est donnée dans le rapport Durham : «...il semble que la surintendance et le patronage de ces écoles étaient, par la loi expirée, dévolus aux députés des comtés à qui on avait permis de gérer ces fonds sans même un semblant de responsabilité. Les membres de l'Assemblée avaient ainsi un patronage, dans ce seul ministère, d'environ £25,000 par année, un montant égal à la moitié de toutes les dépenses ordinaires de la province. Ils n'ont pas été lents à profiter de l'occasion placée dans leurs mains ; et, comme il n'existe pas dans la Province un réservoir adéquat de maîtres compétents, ils ont néanmoins rempli immédiatement les postes avec des personnes complètement et clairement incompetentes, une grande portion des professeurs ne pouvant ni lire ni écrire. La personne que j'ai mandatée pour l'enquête sur l'état de l'éducation dans la Province, m'a montré une pétition de certains maîtres d'école qui lui était parvenue et la majorité des signatures étaient des croix.»

Pour les députés, la qualité du produit n'est pas un critère vu qu'il est payant d'ouvrir des écoles. Il reste que le Conseil législatif, dominé par des marchands, des grands propriétaires et des gens d'église conservateurs, tous non élus, n'a pas cherché à corriger la loi pour obtenir un meilleur contrôle de la qualité. Ces personnes font des économies en l'abolissant. Et que dire du clergé catholique pour lequel Durham n'a que des éloges : « *l'Église catholique* », écrira-t-il, « *a présenté le seul semblant de stabilité et d'organisation et fournit le seul support efficace pour la civilisation et l'ordre. Le clergé catholique du Bas-Canada a droit à l'expression de mon estime... en raison de ma reconnaissance pour d'imminents services en résistant aux artifices des désaffectés...en ces temps troublés* ». Ce clergé, dis-je, a-t-il vu dans l'abolition de la loi, une façon de reconquérir « *un lieu fort* », comme l'a si bien écrit le curé Painchaud ? Ma réponse toute personnelle serait oui.

Résultat ! Les enfants des campagnes paient pour ces chicanes. On les laisse encore un peu plus longtemps dans l'ignorance.

Les lois scolaires du Canada uni

L'abandon de la loi de 1831 porte Mgr Signay, évêque de Québec, à raviver les écoles de Fabriques. L'opération n'est pas un succès.

On connaît la période des troubles de 1837-1838 dans les deux Canada suivie de la venue de lord Durham qui produit son célèbre rapport. Il en découle un nouveau système politique. C'est le gouvernement de l'Union du Bas et du Haut Canada.

Dès 1841, on vote une loi toute laïque sur l'éducation. L'administration est sous la direction de surintendants. Au niveau local, l'école relève de commissaires élus qui se rapportent à une corporation municipale, genre de super municipalité dont le préfet, *Warden*, est nommé par le gouverneur. Le premier gouverneur sous l'Acte d'Union, Poulett Thomson, devenu lord Sydenham, a la mauvaise idée de nommer des *Warden* anglophones dans les 2/3 des municipalités du Bas-Canada. Une taxe obligatoire permet de générer les fonds nécessaires au financement des bâtiments et au paiement des maîtres.

Cette loi n'est pas populaire. Le clergé qui y a perdu une très grande partie de son influence la dénonce avec virulence, selon l'historien Lionel Groulx. Aussi, les grands propriétaires doivent payer, ce qui ne leur plaît pas.

Les pressions des uns et des autres, mènent à une nouvelle loi, en 1845. Cette loi procure une structure propre à l'éducation ne

relevant plus d'une corporation municipale. Un corps de commissaires, qui relève directement du surintendant de l'instruction publique, est élu dans chaque municipalité. L'Église ne s'est pas oubliée. «...le chef religieux d'une paroisse est membre de la commission scolaire sans avoir été élu» écrit l'abbé Édouard Fournier dans un mémoire déposé à l'université Laval en 1954 sur le sujet de la guerre des éteignoirs.

Le grand défaut de cette loi est le système de perception des taxes qui est remplacé par des contributions volontaires. On peut imaginer le cauchemar des commissaires qui tenteront de percevoir les dites contributions.

Audet indique que le nombre d'écoles augmente rapidement durant cette période, mais, sur le terrain, les progrès doivent être inégaux. Hyacinthe Saint-Germain, biographe de Charles Héon, raconte : «Un citoyen aisé, aimant l'instruction et désirant faire instruire ses enfants, engageait un instituteur, maître d'école ambulant, le nourrissait, le logeait, le payait de ses deniers ; quelquefois deux ou trois voisins amis se joignaient à lui ; alors, on gardait cet instituteur cinq ou six mois ; c'était tout pour cette année là, et le maître d'école allait planter sa tente dans une autre paroisse.

«Plus tard, on s'aperçut que, sans instruction, sans éducation, on ne pouvait lutter avec les étrangers qui venaient s'établir dans le pays : eux étaient instruits.

«On organisa des écoles, on engagea des instituteurs que l'on payait au moyen de *contributions volontaires*. Les parents à proximité de la maison d'école, qui se trouvaient dans une position aisée, se chargeaient, à tour de rôle, d'héberger le maître d'école.

« Ce mode d'enseignement subsistait encore en *mil huit cent quarante-quatre*, date où je fis mon entrée à l'école de monsieur Alexandre Moffet... »

Si l'on est en 1844, on n'est pas encore sous l'effet de la loi de 1845 et on semble se débrouiller dans un système privé parallèle au système public. Le discours de Saint-Germain indique aussi qu'on commence à être plus sensibles à l'importance de l'éducation. Dans la colonie de Blandford, évoquée au début du chapitre, les membres sont influencés par le dégourdi Charles Héon et sont épaulés par le missionnaire local qui est commissaire d'école d'office à partir de 1845. On peut comprendre que tout concorde alors à la construction d'une école. Le choix de l'emplacement de l'école, comme celui de l'église est toutefois une cause de discorde. On mentionne, dans

l'album souvenir du 150^{ième} de Saint-Louis-de-Blandford cette phrase : «...Bélanger...est mort d'épuisement...en se rendant au village de Blandford pour y régler une difficulté d'école.» La nature de cette difficulté est expliquée dans la biographie de Charles Héon par Saint-Germain. Deux citoyens veulent faire don d'un lopin de leur terre pour y construire l'école, s'assurant ainsi d'une courte distance pour envoyer leurs enfants à cette fontaine de connaissances. Le bon curé Bélanger doit trancher.

On ne fait pas référence, dans l'album de Blandford, à une commission scolaire avant 1866. A-t-on été découragé par l'accident fatal du missionnaire Bélanger ?

Le début de la contestation

Le marathon de lois ne se termine pas en 1845. En 1846, on amende la loi pour rendre la perception des taxes obligatoire. C'est alors la levée de boucliers. Des anticléricaux que le curé Painchaud rendait responsable de : «...un esprit d'insubordination et d'irrégion... (pour)...soustraire l'éducation au contrôle ecclésiastique» se mettent de la partie. Mais les plus actifs semblent être les politiciens : « En tête des opposants se placent les politiciens. Ceux-ci voient disparaître un bon patronage et ils voudraient revenir au système de 1832. » écrit l'abbé Fournier. Dans la région de Nicolet, l'opposition est virulente. Elle est organisée par un sieur Joseph-Édouard Turcotte, député de la région et Luc-Michel Cressé qui est juge de paix en plus d'être fondé de pouvoir du sieur Chandler, seigneur de Nicolet. Dans la région de Leeds, Saint-Sylvestre et Saint-Gilles, les immigrants irlandais qui ont d'amers souvenirs de la taxation anglaise dans leur mère patrie sont de féroces opposants à la loi. Ils influenceront ceux de Saint-Ferdinand.

Et viennent les «Éteignoirs»

Finalement, écrira Fournier : «...un autre groupe d'opposants se présente, dont l'influence est importante. Ce sont tous les créateurs d'embaras: avocats sans cause, petits notaires de paroisses, anticléricaux, intellectuels avancés, surtout à Montréal, libéraux-démocrates, gens qui veulent des écoles gratuites et neutres dans tout le pays. À ceux-ci se joignent tous les riches propriétaires terriens qui cherchent à se soustraire à la taxe. Tous ceux aussi, qui n'ont pas d'enfants en âge de fréquenter les écoles ou qui ont les moyens de faire instruire leurs enfants dans des écoles spéciales, acceptent difficilement de fournir leur part pour l'éducation publique. Les chefs "Éteignoirs" trouvent facilement dans ces gens des collaborateurs empressés».

Le terme *Éteignoirs*, qui apparaît à cette époque, est bien choisi. Les nantis et tous les autres qui ne profitent pas de l'école publique se sont joints aux politiciens qui veulent retourner aux beaux jours des *Écoles de Syndic* où ils tenaient les cordons de la bourse de l'Instruction publique et en profitaient pour se servir et se faire du capital politique en choisissant eux-mêmes les heureux gagnants pour la construction des écoles et l'enseignement. Tout ce beau monde perd argent et influence. Il mettra beaucoup d'énergie à faire dérailler la réforme.

Lamond qui s'est posé des questions sur le sujet, y va d'un commentaire éclairant : *«La loi scolaire de 1846 est présentée par les grands propriétaires terriens et par les seigneurs comme une machine à taxation à une population paysanne déjà astreinte à des obligations seigneuriales, à la dîme et aux coûts d'un banc à l'église.»*

Certaines des méthodes employées par les auteurs de troubles sont imaginatives. Par exemple : *«introduire des livres protestants dans les écoles et glisser des livres infâmes comme prix aux enfants...»* Michel Bourque (surnommé "Le Croche"), Alexis Thibodeau et



L'ÉCOLE DU RANG NO. II DE SAINT PAUL DE CHESLER A L'AUTOMNE 1944. MARTHE DESROCHERS, (ENCADREE) EST MA SŒUR ET DÉBUTE SA 9^{ME} ANNÉE. ELLE TRA EN SUITE A L'ÉCOLE NORMALE DE NICOLIT PENDANT DEUX ANS. ELLE DÉBUTE L'ENSEIGNEMENT A L'ÂGE DE 17 ANS DANS DES ÉCOLES DE SAINT PAUL. ELLE SERA MA MAÎTRESSE D'ÉCOLE LORS DE MA 6^{ME} ET MA 9^{ME} ANNÉE. MÈDERIC DESROCHERS (ENCADRE) C'EST MOI. JE SUIS ALORS EN 3^{ME} ANNÉE. JE CONTINUERAI JUSQU'À MA 9^{ME} ANNÉE A L'ÉCOLE DU RANG.

Joseph Luc Poulin de Courval (notaire) sudoient une femme pour lui faire jurer sous serment que le curé Harper de Saint-Grégoire avait eu «*un commerce illicite avec elle*». Peut-être lui a-t-il acheté des cigarettes de contrebande ? me suis-je dit. Non, ça semble être autre chose.

Les choses se gâtent quand on commence à brûler des bâtiments de fermes et des écoles. On brûle, en 1850, la grange de Norbert Béliveau. Les soldats doivent intervenir. «*Une cinquantaine de personnes furent arrêtées et, après enquête, on s'aperçut que les principaux responsables étaient des étrangers*» écrit Fournier. À Saint-François du lac, on saccage la salle du bureau d'enregistrement. On brûle ensuite une maison d'école à Saint-Michel de Yamaska. On brise des fenêtres d'écoles, on incendie le moulin à scie de Jonathan Wurtele. Les Irlandais de Sainte-Monique brûlent la grange d'un des leurs. On doit envoyer dans la région un détachement de soixante hommes de cavalerie en juin 1850. Le plus grave est que les coupables qui passent en jugement à l'automne de la même année, sont acquittés. Les casseurs reprennent donc leurs activités de plus belle. On brûle la grange du secrétaire trésorier de la commission scolaire de Nicolet, on incendie une école à Yamaska et on brise les ouvertures d'une autre. On prend alors certains des malfaiteurs qui sont condamnés à la prison et à l'amende. Tout le monde se calme. À Saint-Michel de Yamaska, le désordre a été tel qu'on doit former une commission scolaire pour chaque école, système qui a été en place jusqu'à la réforme de l'éducation après 1960.

Et dans les Bois-Francis, ça se passe comment ?

Dans les Bois-Francis, les colonies sont maintenant assez importantes pour envisager l'implantation d'écoles, mais les colons pauvres et illettrés n'ont pas le cœur à l'instruction. Le super missionnaire Clovis Gagnon qui s'est dépensé sans compter pour ses ouailles est soudainement muté à la paroisse des Éboulements, quelques 300 km plus loin en 1848. Que s'est-il passé ? La réponse en est donnée par les chercheurs de ce rigoureux ouvrage historique *Victoriaville 2000*. Le missionnaire, par la loi de 1846, aurait dû en principe, devenir l'un des commissaires d'école. Ça ne semble pas avoir été le cas, mais, il met tout de même, dans son rôle de promoteur de l'instruction, le même zèle que dans son ministère de protecteur des âmes. Il n'est toutefois pas supporté dans ce nouvel apostolat. Le chef des dissidents semble être un certain Hamel qui refuse un poste de

commissaire et entrave le travail des agents venus évaluer sa propriété. Il n'est pas seul à créer des difficultés. L'abbé Gagnon écrivait alors à son évêque en novembre 1846 : « Ils sont comme des forcenés, ils ne respirent que rage et ne vomissent que des paroles injurieuses contre le bill et ceux qui l'approuvent », lit-on dans *Victoriaville 2000* dont le narrateur continue comme suit : « Un parti de sept francstenanciers, plus engagés que leurs voisins dans le débat, déposèrent auprès de l'autorité diocésaine une plainte formelle contre le missionnaire. Les contestataires et leurs partisans retirèrent leurs enfants de l'école n° 2... Les plus enflammés intimidèrent personnellement l'abbé et d'autres notables assez hardis pour se montrer en faveur (de l'éducation). L'école n° 2 fut effectivement détruite au printemps 1847, précisément au moment où s'exprimait cette opposition... L'abbé Gagnon, qui avait failli être désigné comme commissaire d'école par le Conseil privé, était trop engagé dans le processus scolaire, selon les colons locaux pour être le candidat de la réconciliation. Les mauvais rapports qu'entretenaient les colons d'Arthabaska avec leur missionnaire obligèrent l'archevêque de Québec à procéder à un changement. »

On retrouve le sieur Hamel dans une autre bataille. Celle-là concerne le déménagement de la chapelle du Bras à la montagne. Décidément, ce monsieur doit être la *grande gueule* de la place.

La suite des choses m'est inconnue, les commissions scolaires avec livres des minutes ne commençant dans Arthabaska que vers 1877 ou 1878. Il y a sûrement eu des écoles qui ont suivi cette guerre des *Étécnoirs*. Le clergé et le surintendant de l'éducation y auront vu. Toutefois, je n'en ai pas encore trouvé les traces.

À Stanfold, la première réunion des commissaires scolaires a lieu le 24 août 1846, selon l'historien Claude Raymond. Mailhot note que le 10 avril 1848, les syndics de la fabrique achètent un terrain pour la construction de l'église. Il ajoute qu'une partie du même lot avait été vendue quelques temps auparavant pour l'école qui fut fréquentée jusqu'en 1854, année de son déménagement, parce que située sur la ligne projetée du chemin de fer. On ne fait pas état de grogne mais il doit sûrement y en avoir eu. Si le climat ne s'est pas détérioré, les raisons en auront été le prestige et les prises de position éclairées des chefs de file de la communauté dirigée, à partir de 1848, par le brillant prêtre Antoine Racine, futur évêque de Sherbrooke.

On a connu des problèmes d'acceptation de l'école à Saint-Ferdinand-d'Halifax. Le curé du temps est Louis-Adélar-

Adolphe Dupuis, en place depuis 1847. Ce monsieur Dupuis est une force de la nature, capable de se faire écouter. Il dessert une communauté mixte, francophone et irlandaise. Maihot écrit : «M. Dupuis organisa les écoles, mais non sans difficulté. Il paraît que ses paroissiens n'étaient pas tous des Mécènes, amis des sciences et des arts. Il fit plusieurs assemblées pour cette organisation, entre autre une qui fut passablement orageuse. Cette assemblée fut tenue dans la sacristie d'alors, qui était un faible apprentis, placé près de la porte du chœur de la chapelle. Quelques degrés allaient de la sacristie au chœur. C'est sur ces marches que M. Dupuis se plaça pour adresser la parole à l'assemblée. Comme il était très élevé de taille, une taille d'athlète, il touchait presque au plafond de la petite sacristie ; ce plafond était probablement peu cloué. Les criaileries des turbulents couvraient sa voix. Emporté par un mouvement primoprini, M. Dupuis lance un coup de poing dans le plafond et décloue deux planches qui retombent de chaque côté avec grand bruit. Surpris par ce bruit soudain, les assistants crurent que le plafond leur tombait sur la tête. Le silence se fit immédiatement, et M. Dupuis de leur dire "le premier qui va ouvrir la bouche maintenant, je l'écrapoutis.»

«Il paraît que la force matérielle était l'argument le plus convaincant dans ce temps que j'ai appelé avec raison héroïque».

Après 1850, les esprits se calment. Le Journal de l'Instruction Publique publie des plans de maisons d'école «faits pour ce pays, par M.P.L. Morin, aussi d'autres plans empruntés au Haut-Canada ou aux États-Unis. On donnait en même temps des dessins des sièges et des pupitres isolés et gradués en usage dans ces pays, et qui sont très préférables au banc et au pupitre traditionnels, sous le rapport de la santé des élèves et de la discipline scolaire»

La qualité des maîtres doit, je l'imagine, être assez inégale. En 1857 on inaugure les premières écoles normales. Mgr Bourget avait fait un voyage de recrutement en France en 1841 qui avait porté fruit vu que plusieurs communautés religieuses sont alors venues s'établir au Canada pour participer à l'instruction des enfants. Ce fut un bon début. Mais la carrière d'enseignant est impopulaire comme le souligne M. Chauveau, le second surintendant de l'Instruction publique dans son ouvrage sur l'Instruction publique au Bas-Canada : «Dans toutes les provinces un assez petit nombre de jeunes de gens se font de l'enseignement une carrière permanente... tant d'autres carrières beaucoup plus lucratives, quelque chose

que l'on fasse, sont ouvertes à la jeunesse, que l'on ne peut guère espérer retenir longtemps dans l'enseignement les hommes de talent et d'ambition.»

Ce n'est pas lucratif parce que les commissaires y voient. Ils se sont fait tirer l'oreille quand est venu le temps d'implanter des écoles dans leur patelin parce que c'était trop coûteux. Quand il s'agit d'embaucher un maître, ne croyez pas qu'ils vont baisser la garde. Chauveau : *«les commissaires d'écoles, il est vrai, font dans beaucoup d'endroits preuve à cet égard de mauvaise volonté, de mesquinerie, ou tout au moins d'une négligence coupable. Le maître et souvent la maîtresse d'école à bon marché sont plus en vogue qu'ils ne devraient être, et même le mince traitement dont on est convenu n'est pas toujours payé régulièrement, soit par le peu de soin que l'on met à faire rentrer les contributions scolaires, soit par la malhonnêteté de quelques secrétaires-trésoriers.»*

En 1870, à Chesterville, Saint-Paul pour les intimes, on compte 6 écoles fréquentées par 205 élèves. Les institutrices sont alors payées \$70 par année. En 1888, à Tingwick, la paroisse voisine, les commissaires sont plus fins négociateurs. La corporation consent à payer \$50 par année pour une institutrice à condition qu'au moins 10 enfants fréquentent l'école. Mais, le bois de chauffage est fourni. À titre de comparaison, en l'année 1947, ma sœur Marthe était payée \$300 par année pour enseigner à Saint-Paul.

Il y a aussi ces histoires de détournement de fonds. On en retrouve un bel exemple dans l'histoire de Ham-Nord, une autre paroisse voisine de Saint-Paul. En mai 1864, Octave Gaudet est trésorier. Le surintendant Chauveau demande qu'il soit remplacé, le qualifiant d'incapable. Toujours en mai 1864, une lettre adressée au surintendant l'informe que Mlle Chrétien, l'institutrice, a été payée le 21 courant. Un acte daté du 28 juillet 1865 permet de comprendre ce qui s'est passé. Il se lit comme suit : *«Jos Octave Gaudet, Esdras et Hilaire Boudreau, nous nous reconnaissons conjointement et solidairement endettés envers la corporation scolaire de Ham en la somme de \$600.00, en garantie pour l'unique et au profit de ladite Corporation scolaire. En présence de Calixte Provencher et de Firmin Duquet, les témoins, nous nous obligeons par le parfait et entier paiement de la dite somme et nous hypothéquons spécialement les propriétés... »* suivent les numéros de lots des propriétés. *«Les dites cautions d'Esdras et Hilaire Boudreau ont été, par le président des dits commissaires d'écoles,*

approuvées comme cautions et reconnues devant le juge de paix pour le paiement.» Et, Vézina, l'historien de Ham-Nord d'ajouter : «Ceci illustre assez bien le désir louable de certaines personnes de faire avancer l'éducation dans notre paroisse en acceptant d'hypothéquer tous leurs biens comme l'ont fait ces trois personnages.»

J'en doute monsieur Vézina. Je crois plutôt que Gaudet et ses deux acolytes ont reçu de l'argent et l'ont mis dans leurs poches au lieu de payer Mlle Chrétien et de régler les autres engagements de la commission scolaire. Ils ont été pris et doivent hypothéquer leurs propriétés pour garantir le retour des sommes détournées. Cette histoire illustre les méfaits des malversations qui, autant que les campagnes des « éteignoirs », ont nui à la cause de l'instruction des enfants des campagnes, dans les colonies des Bois-Francis comme ailleurs.

Et ces éteignoirs ? Ils sont de moins en moins écoutés mais ils ne désarment pas, comme le montre ce passage dans le très conservateur "Journal des Trois-Rivières" du 20 juin 1865 et rapporté dans Vézina : *« L'enfant du laboureur élevé à l'école est à quinze ans, inhabile aux travaux de la ferme et bien pis, il n'en a pas le goût... la science a flatté son orgueil, diminué son respect pour les parents et allumé son ambition qui ne s'éteindra plus. Les yeux continuellement fixés sur un seul but, la conquête du bien-être par la richesse, il vivra malheureux et son malheur rejaillira sur ceux qui l'entourent. »*

Dans notre temps aussi, les maisons étaient dispersées

À la lecture des textes traitant de l'histoire de l'instruction publique, j'ai été frappé par l'argument de la dispersion des maisons en campagne pour expliquer en partie le retard donné à l'éducation des enfants des cultivateurs. Quand j'étais jeune, on devait marcher pour aller à l'école et, grâce à la mécanisation, les terres étaient plus grandes qu'au temps des seigneuries. Il s'en suivait donc que les habitations étaient plus éloignées les unes des autres qu'aux temps du gouverneur Vaudreuil et de Mgr Hubert. L'école du rang no. 11 de Saint-Paul que j'ai fréquentée de la première à la 9^{ième} année, accueillait une trentaine d'enfants dans l'unique salle de classe où les enfants de 1^{ière} année cohabitaient avec ceux de 9^{ième}. La maîtresse trouvait le temps de s'occuper des élèves de chaque niveau. Les enfants des bouts de rangs, et c'était notre cas, devaient marcher un mille matin et soir. À notre première journée d'école, nous étions âgés de six ans et arrivions à faire ce trajet deux fois par jour. Le curé, de son

côté, exigeait que tous les enfants de sixième année suivent des cours de catéchisme dispensés à l'église. Ils devaient se déplacer du lundi au vendredi pendant deux semaines consécutives à l'automne et trois semaines au printemps. On appelait ça marcher au catéchisme. Et marcher était le bon mot. Les petits Verville qui demeuraient à l'emplacement de l'actuelle usine des fromages Tournevent (la maison des Verville était toujours là en 2005) fréquentaient mon école. Ils devaient se farcir 3 milles matin et soir pour recevoir cette instruction religieuse. Le bon prêtre ne semble pas en avoir eu d'états d'âme.

Cette histoire de dispersion évoquée à diverses reprises n'a été, selon moi, qu'une excuse pour faire des économies sur le dos des paysans. On garde ainsi le peuple des campagnes dans ce que le curé Painchaud a appelé : «*l'ignorance des champs*»... qui serait...«*le séjour du bonheur plutôt que la science et les beaux-arts des cités*».

Et pour finir

Tout ça pour vous dire que si l'on vous demande quand a commencé l'institution de l'Instruction publique des enfants dans les Bois-Francs, vous pouvez dire, sans grand risque d'erreur, que c'est vers 1846. Vous pourrez ajouter que les colons des Bois-Francs n'ont pas été en retard sur les habitants des terres des seigneuries. En fait, ils ont été à l'avant-garde. Alors que dans les seigneuries, on commence à incendier les maisons d'école en 1850, on le fait déjà dans Arthabaska en 1847.

Et, sachez qu'il faudra attendre encore 97 ans (1943) avant que l'Instruction primaire ne devienne obligatoire après une résistance farouche de la hiérarchie catholique qui, dans cette dernière bataille, joue le rôle d'éteignoir.



Le missionnaire Antoine Racine fabriquait des illettrés

Le missionnaire Antoine Racine est le plus marquant des missionnaires de la période de colonisation des Bois-Francis. Il a été un défenseur articulé des colons et sera le premier curé de la colonie en 1848 alors qu'il est nommé à la cure de Saint-Euzèbe-de-Stanford. Sa nomination au titre de premier évêque du nouvel évêché de Sherbrooke, en 1874, aura été des plus avisées.

Mon arrière grand-père, Charles Houde-dit-Desrochers a eu l'honneur d'être marié par ce digne abbé en 1849. Mais, est-ce bien l'abbé Racine qui l'a marié ?

L'examen de l'enregistrement du mariage de cet ancêtre aux livres de la paroisse de Saint-Euzèbe a révélé une petite faille dans l'armure de Mgr Racine.

Le curé Racine écrit au registre, à l'entrée du 26 novembre 1849 : «...nous prêtre, curé soussigné, avons reçu leur mutuel consentement... ..lesquels ainsi que les dits époux, ont déclaré ne savoir signer.»

Autre paroisse, autre entrée : Le 13 novembre 1879, lors du décès de sa mère, Marie Guilmet, le même Charles Houde-dit-Desrochers appose une signature fluide et assurée au registre. Un mois plus tard, il signe aussi un contrat de donation.

Rendu suspicieux par ces découvertes, je suis retourné aux registres de Princeville (Saint-Euzèbe-de-Stanford) pour en avoir le cœur net.

J'ai alors parcouru le registre pour la période allant du 26 octobre 1849 et du 7 avril 1850. Pas une seule personne n'avait été déclarée apte à signer, selon les entrées toutes signées par Antoine Racine.

Autre découverte : On passe, dans ce registre, d'une entrée, du 10 décembre 1849 à une entrée datée du 26 novembre 1849. Comme le registre est un cahier déjà relié, au moment de la consignation des actes, un tel retour en arrière aurait été impossible si les enregistrements avaient été réalisés au moment des cérémonies.

Enfin, j'ai constaté qu'une série d'entrées concernant des cérémonies tenues dans la paroisse de Saint-Euzèbe était suivie d'une autre série concernant la mission de Bulstrode, suivie de celles d'Arthabaska et, enfin, de celles de Somerset.

De tout ceci j'ai pu déduire que, comme Saint-Euzèbe et Saint-Calixte de Somerset étaient alors les deux seules paroisses possédant des livres d'enregistrement, les officiants des missions limitrophes notaient, au moment des cérémonies, le nom des époux et des témoins dans un carnet qu'il remettait par la suite au curé Racine qui, de temps à autre, couchait ces notes au registre dans la paix de son presbytère. Il utilisait alors la même formule qu'il aurait utilisé s'il avait officié lui-même à la cérémonie. De plus, comme au moment des écritures, les époux étaient absents, il les déclarait alors inaptes à signer.

La nécessité imposait ce genre d'accroc à l'exactitude et n'entache aucunement la réputation de ce magnifique prêtre.

Un rapide examen du registre de la paroisse de Saint-Chrystophe d'Arthabaska m'a permis de constater que le curé Philippe-Hippolyte Suzor aurait, de 1852 à 1858, usé du même procédé.

La méthode de remplir les registres après le fait semble s'être perpétuée beaucoup plus tard, alors même que les voyages dans les missions n'était plus une excuse pour ne pas signer le registre au moment de la cérémonie. En effet, Charles Desrochers que le curé Charles Trudel fait signer le 13 novembre 1879, lors de l'inhumation de sa mère à Saint-Paul, est déclaré incapable de signer par le même curé Trudel le 30 décembre 1879, donc 6 semaines plus tard, lors de l'inhumation de son épouse Hermine Tourigny, toujours à Saint-Paul.

Tout ça pour souligner qu'on ne doit pas se fier aux seuls registres de paroisse pour juger de la capacité de signer de leurs fidèles en ces temps héroïques.

14 – DÉBUTS ET AVENTURES D'UN COLON

L'année 1848 est marquée par un vent de changements. En France, on se libère de la monarchie de la variété *Capet*. En Italie, le mouvement d'unification du pays qui verra son aboutissement 22 ans plus tard, se met en marche. Au Canada, les *Réformistes* prennent le pouvoir. Des associations, dont l'*Institut canadien*, existent depuis quelques années. Elles permettent de débattre des idées modernes. On lance des journaux dont *L'Avenir* qui paraît à partir de 1847 et véhicule des idées avant-gardistes. La hiérarchie catholique est ulcérée par cet excès de libéralisme. L'évêque Bourget de Montréal défend à ses curés d'absoudre au confessionnal les lecteurs de *L'Avenir* dès le début de 1849 et en 1858 refusera les sacrements aux membres de l'*Institut canadien*.

Le vent de libéralisme aura toutefois, pour quelques années, contribué à un mouvement concerté en vue d'encourager la colonisation des townships. L'État et l'Église collaboreront à ce projet.

Dans les deux chapitres qui suivent, il sera question de ce mouvement connu sous le nom de *Terres des prêtres*.

Permettez-moi de vous présenter d'abord le témoignage éloquent d'un colon qui a profité de ce programme. Il s'agit de Norbert Bourque. Dans le chapitre suivant, je vous ferai part de l'état de mes connaissances sur *La terre des prêtres*.

L'article de monsieur Norbert Bourque a été publié dans le journal *Le Pionnier* le 16 octobre 1890. Il est reproduit dans le libellé de la publication originale.

Je laisse donc, pour ce chapitre, la parole à Norbert Bourque.

Débuts et Aventures d'un Colon

Par : Norbert Bourque

1 - Le jeune Colon à la recherche d'une terre

C'est avec la plus grande satisfaction que je réponds à l'appel du *Pionnier*. Abonné depuis environ vingt-trois ans à ce journal qui fut le premier organe des Canadiens-français dans les Cantons de

l'Est, ayant eu souvent l'occasion de rendre quelques petits services aux courageux rédacteurs de cette feuille si dévouée aux intérêts de notre population et surtout des cultivateurs, cet anniversaire est pour moi comme une fête de famille.

Cependant, au moment de mettre la main à la plume, je ne suis pas sans éprouver une certaine appréhension. Le numéro spécial du *Pionnier* sera écrit en grande partie par des littérateurs de talent, et je ne suis, moi, qu'un de ces hommes des champs pour lesquels c'est tout un événement quand il s'agit d'écrire une simple lettre.

Bien volontiers donc je déclinerais l'honneur, mais mon cœur me dit qu'en prenant part à cette petite fête je remplis un devoir patriotique et je n'hésite plus.

Ne pouvant traiter une de ces grandes questions d'économie politique ou sociale qui occupent tant les esprits sérieux, je raconterai les débuts et les aventures d'un colon.

Qui sait si l'un ou l'autre de mes lecteurs ne trouvera pas dans ce récit des enseignements utiles.

Le 30 janvier 1848, un jeune homme de 20 ans et 10 mois (je précise comme on le voit) épouse dans la paroisse de St. Hugues, comté de Bagot, une brave et honnête fille à peu près de son âge.

Le jeune ménage s'établit provisoirement à St. Marcel, dans le comté de Richelieu, sur une petite terre appartenant au père du mari, terre qu'il devait cultiver à moitié fruits.

Pendant l'été de la même année, un bruit se répandit parmi la population de la campagne et y causa une grande agitation. On disait que, dans quelques parties des Cantons de l'Est, il y avait des terres qui se donnaient pour rien, et que chaque colon pouvait y choisir son lot. On se faisait inscrire chez l'agent des terres, et tout était dit.

Qui accordait ces terres aux défricheurs ?

Les bruits les plus contradictoires couraient à ce propos. Les uns disaient que c'était le gouvernement, les autres prétendaient que c'était le clergé. Pour tous ceux qui désiraient profiter de l'occasion, l'essentiel était de savoir que ces terres existaient.

Ce qui faisait le plus grand plaisir, c'est que, d'après les bruits, les terres étaient très bonnes et traversées par de bonnes routes, auxquelles viendraient s'ajouter de nombreux chemins dont les principaux étaient déjà tracés.

Notre jeune colon et sa compagne n'échappèrent pas à la fièvre d'émigration, et après un petit conseil de famille, il fut résolu et

décidé que le mari partirait en éclaireur pour étudier la situation avant de prendre un parti définitif.

La perspective de travailler pour leur propre compte, sur leur terre à eux, leur souriait si bien, qu'ils étaient prêts aux plus grands sacrifices pour réaliser ce beau rêve.

Où étaient situées ces terres promises?

Pour beaucoup de colons, les renseignements précis faisaient complètement défaut.

Au courant de l'automne, notre jeune pionnier se mit en route en compagnie d'un nommé Antoine Bellisle, qui avait une nombreuse famille à établir.

Les voyageurs se dirigèrent donc vers l'Est, passant par Drummondville et Melbourne et s'informant à toute occasion, afin de savoir s'ils approchaient de la contrée désirée. Mais nulle réponse satisfaisante ne vint les tranquilliser jusqu'à ce que, arrivés à Danville, ils apprirent, à leur grande joie, qu'ils n'avaient plus que six à sept milles à faire pour atteindre la frontière de la Terre Promise.

2 - Propriétaire

Voilà nos deux compagnons de voyage tout ragaillardis ! Après quelques instants de repos, ils se remirent bravement en route et ils arrivèrent chez un nommé J. E. Goubout, établi sur les bords du Lac Nicolet et sur la frontière des cantons de Wotton et de Tingwick.

La famille Goubout pratiqua envers les explorateurs cette bonne et fraternelle hospitalité française, dont les traditions sont encore si vivaces dans les campagnes canadiennes. Elle était heureuse de voir arriver des «Compagnons d'armes», c'est-à-dire des défricheurs et de bons voisins. Elle put aussi leur faire connaître les conditions d'installation sur les terres concédées.

Voici ces conditions : Pour obtenir 50 acres de terre, on devait commencer par se faire inscrire chez l'Agent. On devait construire sur la terre une maison de 16 pieds sur 18, y résider et défricher trois acres par année les quatre premières années. Ces conditions accomplies, on obtenait sa patente du gouvernement, on était propriétaire incontesté et incontestable.

Les voyageurs apprirent encore qu'un jeune irlandais du nom de Patrick O. Brady, les avait précédés et qu'il était établi, tout seul, au milieu de la forêt.

Mentionnons ici que M. Brady, qui est devenu l'ami intime d'un des voyageurs, se trouve aujourd'hui en possession d'une belle

fortune, qu'il ne doit qu'à son travail et à sa bonne conduite. Ce n'est plus au milieu de la forêt qu'il vit et qu'il travaille, comme en 1848, mais sur un magnifique domaine, dans une vaste ferme, où il ne manque aucune des constructions nécessaires à une exploitation agricole modèle. De plus, il possède une beurrerie munie des appareils les plus nouveaux et les plus perfectionnés, et ce sont ses propres vaches qui lui fournissent tout le lait.

Après une bonne et longue veillée et une nuit de repos dans l'hospitalière demeure de M. Goudbout, les voyageurs se remirent en route, pour aller visiter les terres à prendre le long du Grand Chemin, comme on appelait la route alors en construction et qui se termina la même année.

3 - L'installation

Les deux explorateurs firent leur choix et M. Bellisle prit son billet de location. Cependant, il ne persévéra pas et trouvant la contrée trop éloignée d'un grand centre pour y envoyer ses fils, il renonça à la concession.

Son jeune compagnon, au contraire, était d'avis que l'endroit était convenable et qu'avec du courage et de la persévérance on pouvait s'y créer une bonne position.

Il retourna donc auprès de sa femme, lui rendit compte de tout ce qu'il avait vu et projeté et décida avec elle qu'ils partiraient ensemble pour explorer la contrée.

En janvier 1849, ils se mirent en route. Arrivés à la colonie naissante, ils y trouvèrent bien du changement. Le chemin était terminé, plusieurs habitations en bois rond occupaient le centre de petits défrichements faits à la hâte, et les colons, qui paraissaient tous contents de leur sort, engagèrent vivement les visiteurs à s'établir dans leur voisinage.

Quand l'espace ne manque pas, un nouveau venu n'est pas un concurrent mais un allié et un ami.

La jeune femme, aussi courageuse et aussi entreprenante que son mari, trouva tout de son goût et Wotton - tel était le nom de la future paroisse - comptait une famille de plus.

Tous les commencements sont difficiles, mais c'est surtout dans les colonies naissantes que les bons bras et les volontés énergiques viennent bien à propos.

Wotton se trouvait en pleine forêt. Pas de moulin à scie pour fournir le bois nécessaire à la construction des maisons et la hache devait, avec quelques autres outils à la main, transformer

en habitations confortables et même en meubles les troncs élancés des épinettes et des autres géants de la forêt.

Tout cela n'effraie pas le vrai colon. Notre jeune compatriote se construisit un «log-house» qui ne différait en rien de ceux de ses voisins. Des billots grossièrement équarris à la hache pour les murs, de la mousse dans les interstices, de l'écorce pour le toit, des épinettes fendues pour le plancher. Plus tard, on couperait du madrier, à la scie de long, pour le plafond. Deux petits châssis à quatre carreaux, une porte en bois blanc avec des pentures et un loquet également en bois complétaient cette habitation rustique.

On n'était pas riche, on ne possédait pas un palais, mais on comptait sur la Providence, on avait bon cœur et bons bras, on était indépendant, on était heureux !

On était «chez soi».

4 - Une Poudrerie

Mais nos jeunes colons n'étaient pas au bout de leurs épreuves.

Par une froide nuit de février de l'an 1850, ils furent brusquement réveillés. Leur maison tremblait de la base jusqu'au sommet et il y neigeait comme en pleine forêt. Une tempête terrible sévissait au dehors ; c'était une de ces poudreries qui comblent les ravins, rendent les chemins impraticables et amoncellent la neige contre les maisons et les granges à des hauteurs incroyables.

Le vent avait enlevé une partie du toit et continuait en mugissant son œuvre de destruction.

Il n'y avait pas de temps à perdre en lamentations ni même en délibérations. Bravant les cruelles morsures du froid, la vaillante jeune femme monta sur le toit, pour maintenir l'écorce que soulevait chaque souffle de la bise, pendant que son mari, pieds et jambes nus, courait dans la neige après les débris de la toiture. Les morceaux d'écorce, recueillis à grand'peine, furent remis en place après avoir été ramollis à la vapeur produite par quelques verres d'eau jetés sur le feu.

N'est-ce pas là une scène dont Jules Verne ferait tout un roman ?

5 - Une nuit tourmentée

Le plus méchant ennemi des défricheurs est le brûlot, une petite mouche noirâtre, dont la piqure rappelle celle d'une épingle très fine chauffée à blanc. Quand ces petits êtres malfaisants s'attaquent au cheval le plus doux, ils en font une bête furieuse. Impossible de travailler quand ses légions innombrables viennent vous harceler.

Au milieu de l'été de 1850, après une journée chaude, pluvieuse, malsaine, était venue une de ces nuits lourdes, sans air, qui oppressent la poitrine et rendent le sommeil et le repos impossibles.

Après les rudes travaux d'une journée bien employée, notre jeune couple avait pu, vaincu par la fatigue et malgré les piqûres des brûlots, s'endormir d'un sommeil agité. Leur enfant reposait près d'eux, dans son petit berceau fait de branches fendues et d'écorce.

Tout à coup, le père, la mère et l'enfant s'éveillèrent brusquement. Pendant que ses parents se grattaient et se demenaient comme des possédés, le bébé chantait un de ces airs peu harmonieux qui prouvent que les jeunes paroissiens ont les poumons solides et le mécontentement tapageux.

Des nuées de brûlots s'étaient introduits dans la cabane, se glissaient partout et piquaient comme des enragés.

Comment se débarrasser de cette invasion ?

Le défricheur a remède à tout...

Se lever, faire un bon feu dans le poêle dont la petite porte ouverte trace un rayon lumineux sur le plancher, est l'affaire d'un instant. Cette vive clarté éblouit, fascine, attire les brûlots. Ils se forment en colonne serrée, s'approchent de la fournaise ardente... et le gouffre minuscule les aspire, les absorbe du premier jusqu'au dernier. Nos colons purent alors dormir en paix jusqu'aux premières lueurs du jour.

6 - Premières ressources

Le jeune colon n'était guère habitué aux rudes travaux du défrichage et ce n'est pas peu de chose que de se tailler un domaine dans la forêt vierge. L'apprentissage fut donc rude, mais avec de la bonne volonté on surmonte les plus grands obstacles.

Il ne s'agissait naturellement pas de vendre du bois de chauffage ou de commerce. Les arbres, si beaux ou si gros qu'ils fussent, débités en tronçons, devaient former d'immenses bûchers que la flamme dévorerait. Pour de si pénibles travaux, rien que des tas de cendres !

Mais ces cendres produisent les sels dont on fait cette excellente potasse célèbre dans le monde entier et sont par conséquent une première récolte pour le défricheur.

Ces potasses se transportaient à dos d'homme, dans des paniers d'écorce, jusque chez le marchand, où on les échangeait contre des vivres, des vêtements, des outils, des armes, des munitions,

ou tout autre objet utile. Ceci est bien plus facile à dire qu'à exécuter. La corvée était rude, car la charge était lourde, la route mauvaise et la distance à parcourir très grande. Mais on ne s'occupe pas de tout cela quand on veut réussir. On y va de bon cœur, quand on compte sur un triomphe assuré.

La femme travaillait avec son mari, qui, seul, n'aurait pu tasser les gros billots. L'enfant, roulé dans une couverture, dormait sur un tas de branchages et d'herbes sèches, faisant ainsi au début de la vie son rude apprentissage de colon.

7 - Premières funérailles

Pas d'asile où ne pénètre la mort, quand son heure a sonné.

Le premier colon de Wotton qui lui paya son tribut, fut un nommé Bertrand, du deuxième rang. Pas de route pour transporter sa dépouille mortelle jusqu'au grand chemin. Ses amis déposèrent le défunt dans une de ces grandes auges dont on se sert pour charroyer les cendres, deux bœufs traînèrent la lugubre charge jusqu'au moment où elle put être placée sur une charrette et conduite au cimetière.

Les colons de Wotton suivirent avec recueillement, jusqu'à sa dernière demeure terrestre, l'excellent ami qu'ils venaient de perdre. M. Bertrand était pour ainsi dire l'âme de la jeune colonie et ses bons conseils comme ses bons exemples y ont porté les meilleurs fruits.

Quand un missionnaire de passage venait célébrer le saint sacrifice, toujours M. Bertrand était son premier chantre et il profitait de la visite du prêtre pour le mettre au courant des besoins de la mission et des progrès réalisés.

8 - Une noce

Il va sans dire qu'on se mariait à Wotton comme partout ailleurs, malgré la difficulté d'y célébrer les noces avec toute la pompe désirable.

Onésime Barie et Orélie L'heureux furent les premiers qui s'embarquèrent dans l'esquif du mariage. Le grand jour venu, on se demanda comment il fallait s'y prendre pour conduire l'heureux couple à la mission distante de plusieurs milles.

Il n'y avait pas de chevaux, car ces animaux ne sauraient vivre de ce qu'ils trouvent dans la forêt. Force fut donc de se contenter d'un char rustique, attelé de deux bœufs, sur lequel prirent place les fiancés, la famille et quelques amis.

On s'amusa bien, malgré cela, et bien peu de couples entrent plus gaiement dans la vie conjugale que nos jeunes colons de Wotton.

Tout cela peut paraître bien étrange, bien pénible même, aux gens du vieux pays, habitués à trouver à leur portée tout ce qui peut leur être utile ou agréable. Mais ici on ne s'inquiète pas à propos de ces petits riens. On se moque des difficultés, on brave et on surmonte les obstacles, parce qu'on sait que tout cela ne dure guère et que le bien-être, vaillamment conquis, est plus durable que la fortune trouvée sous l'oreiller de l'enfant riche.

9 - Les débuts d'une colonie

Pendant les deux ou trois premières années de l'ouverture de la nouvelle colonie de Wotton, les colons étaient obligés de s'approvisionner au port de Saint François, c'est-à-dire à une distance de 75 à 80 milles. Ils portaient là-bas leur « perlasse » et revenaient avec des marchandises. Un charretier mettait ordinairement quatre jours à faire ce voyage. Avec quelle impatience on attendait son retour ! On le saluait de loin, on l'accueillait avec joie. Alors commençait la distribution des vivres et du reste, chacun prenant sa petite part.

Quelle fête lorsque, quelques années plus tard, les colons pouvaient se rendre à Richmond pour y vendre leurs produits et faire leurs emplettes. Un peu plus tard, c'est à Danville que se faisait tout cela : le chemin de fer du Grand Tronc était ouvert au commerce.

10 - Le Grand Tronc

Grande et bienfaisante fut l'influence du premier chemin de fer pour le développement et la prospérité de nos Cantons de l'Est. Grâce à ce chemin de fer, les communications devinrent faciles et rapides et les colons n'eurent plus à lutter contre les grandes difficultés qu'avaient rencontrées leurs prédécesseurs dans la forêt. Le premier prêtre résidant à Wotton, fut le Révd. M. Duhaut, qui avait en outre à desservir les missions de St. Camille, Ham Sud, Weedon, Garthby, Stratford et Wolfestown.

Que de changements depuis !

Toutes ces missions d'autrefois sont aujourd'hui des paroisses florissantes dont les clochers, brillant au soleil, proclament la miséricorde du Seigneur et racontent les exploits des premiers colons et les dévouements des missionnaires. À leur tour, ces paroisses ont fondé des missions, précieux noyaux de nouveaux centres et ainsi, le colon, guidé par le prêtre, fait la conquête de la forêt, agrandit en quelque sorte le pays et augmente la prospérité publique. Je puis citer, parmi ces dernières paroisses, qui, il y a peu d'années, n'existaient pas même de nom, St. Georges de

Windsor, St. Anges, St. Adrien de Ham-Nord et Marbleton ou Dudswell.

Maintenant, M. le Directeur, vous êtes peut-être aussi curieux que vos lecteurs de connaître le nom du jeune colon dont je viens de vous raconter l'histoire...

Aujourd'hui que ses peines sont passées et qu'il jouit en paix du fruit de ses travaux, il est heureux et fier de pouvoir se rendre utile à ses compatriotes en les aidant de ses conseils et en leur prouvant, par le récit de ses aventures, que le travail persévérant vient à bout de tout. Vous trouverez peut-être orgueilleux de se poser ainsi comme exemple ; d'autres peuvent dire comme lui : «J'ai lutté, j'ai persévéré, j'ai triomphé.» Il a écrit autant pour eux que pour lui même.

Enfin, puisqu'il faut bien faire taire sa modestie, il vous dira que ce colon qui s'installa dans la forêt, n'ayant pour toute fortune que sa confiance en Dieu, ses deux bras et le concours précieux d'une vaillante compagne, c'était l'abonné fidèle du *Pionnier*, votre vieux camarade et ami.

Norbert Bourque.



NORBERT BOURQUE ET LOUISE HOULE

ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec



TABEAU DES MESURES

Longueurs	Équivalence
1 acre	208.71 pieds anglais (côte)
1 acre	195.834 pieds français (côte)
1 arpent	191.835 pieds anglais
1 arpent	180 pieds français
1 arpent	10 perches françaises
1 aune	3937 pieds anglais
1 centimètre	3937 pouces anglais
1 chaîne	66.5 pieds anglais
1 chaîne	100 chaînons
1 chaîne	4 perches (rods)
1 chaînon	7.92 pouces anglais
1 fathom (brasse)	6 pieds anglais
1 furlong (stade)	10 chaînes
1 furlong	850 pieds anglais
1 furlong	40 perches (rods)
1 furlong	1/8 de mille
1 kilomètre	3200.84275 pieds anglais
1 kilomètre	0.6313718 mille
1 mètre	3.28084275 pieds anglais
1 mètre	0.04971 chaîne
1 mètre	1.09301425 verges
1 mille terrestre	5280 pieds anglais
1 mille terrestre	1700 verges
1 mille terrestre	27.52365 arpents
1 mille terrestre	8 furlongs (stades)
1 mille terrestre	80 chaînes
1 mille terrestre	1.80933 kilomètres
1 mille terrestre	1609.33 mètres
89.05 milles terrestres	60 milles géographiques
89.05 milles terrestres	1 degré à l'équateur
1 nœud	1.15152 mille terrestre
1 perche française	19.1835 pieds anglais
1 perche française	18 pieds français
1 rod	16.5 pieds anglais

Nota : On lit à la quatrième ligne du bas : 1 nœud = 1,15152 mille terrestre.
On devrait lire : 1 mille marin = 1,15152 mille terrestre
(Un nœud est une mesure de vitesse et non de distance en langage maritime)

15 – LES TERRES DES PRÊTRES

Ce chapitre devait d'abord se limiter à quelques paragraphes en hommage à l'abbé Bernard O'Reilly.

Au moment de la rédaction, j'ai découvert le texte de Norbert Bourque qui a piqué ma curiosité et m'a poussé à y voir de plus près. Voici les résultats de ma recherche.

Norbert et Marie-Louise Houle se marient à l'église de Saint-Hugues de Bagot en janvier 1849. «*Pendant l'été de la même année, un bruit se répandit parmi la population de la campagne et y causa une grande agitation. On disait que, dans quelques parties des Cantons de l'Est, il y avait des terres qui se donnaient pour rien...*

«*Au courant de l'automne, notre jeune pionnier se mit en route en compagnie d'un nommé Antoine Bellisle, qui avait une nombreuse famille à établir...*

«*... arrivés à Danville, ils apprirent, à leur grande joie, qu'ils n'avaient plus que six à sept milles à faire pour atteindre la frontière de la Terre Promise.*

«*Voilà nos deux compagnons de voyage tout regaillardis ! Après quelques instants de repos, ils se remirent bravement en route et ils arrivèrent chez un nommé J. E. Godbout, établi sur les bords du Lac Nicolet et sur la frontière de Tingwick.*», avons-nous lu dans le récit de Bourque. Il nous fait découvrir l'existence d'une des colonies qui avait été organisée sous l'impulsion de l'abbé O'Reilly et d'autres apôtres de la colonisation. Ma recherche subséquente m'a fait découvrir l'*Histoire de Wotton* de l'abbé Maurice O'Bready. Ce prêtre était non seulement un fils de la région mais possédait, en plus, de solides connaissances en histoire et un intérêt pour les recherches dans ce domaine. Il deviendra, à la fin de sa vie, titulaire d'une chaire d'histoire régionale à l'Université de Sherbrooke. Son *Histoire de Wotton* fait la lumière sur ces terres offertes aux colons et en définit l'étendue. Elles seront connues sous le nom de : *terres des prêtres*.

Solidement documentée et bourrée de statistiques, l'*Histoire de Wotton* met en lumière l'élan donné à la colonisation et à l'agriculture en général par le Gouvernement et l'Église qui, pour un temps, décident de collaborer à l'avancement de la classe paysanne. Celle-ci ne décevra pas leurs attentes.

L'Église devient le moteur de la colonisation

Pour toutes sortes de raisons, l'Église catholique n'a pas vraiment encouragé l'émigration des paysans des seigneuries vers les townships entre 1791, qui correspond au début du découpage des terres du gouvernement en cantons, et la fin des années 1840, même si les jeunes ne peuvent plus se procurer des terres dans les seigneuries à des conditions abordables.

En dépit du manque d'encouragement, quelques jeunes gens des seigneuries avaient tout de même émigré vers les cantons et n'avaient pas été laissés totalement à eux-mêmes. En 1815, le colonel Heriot, un huguenot qui avait combattu les armées américaines de 1812 à 1814, implante une colonie, formée de soldats démobilisés, dans le township de Wickham. Elle deviendra la ville de Drummond. Certains d'entre eux sont catholiques. Quelques jeunes des vieilles paroisses viennent les rejoindre. L'évêque de Québec y délègue en 1823 un missionnaire, le père John Holmes, pour couvrir à la fois la nouvelle colonie et les cantons plus au sud, dans la région de Sherbrooke.

Une décennie plus tard, le haut clergé catholique canadien appuie le gouverneur et l'exécutif du Bas-Canada lors des affrontements qui dégénèrent en luttes armées en 1837-1838. Il en sera récompensé.

L'historien Yvan Lamonde y va de son éclairage : « *L'Église catholique romaine, qui avait perdu son statut légal en 1791, et dont le loyalisme ne s'était pas démenti au fil de l'affirmation de l'alliance du Trône et de l'Autel, avait fait l'ultime preuve de sa fidélité à l'occasion des rébellions de 1837 et de 1838. Ce loyalisme lui avait permis de regagner en 1839 un statut légal, c'est-à-dire un droit de personne morale capable de posséder des biens sans risque de confiscation. Elle pouvait dorénavant investir en toute assurance dans le foncier et l'immobilier.* »

Je ne sais si l'anticipation de changements dans le statut légal de l'Église en est la raison, mais, dès septembre 1838, Mgr Signay, évêque de Québec, mandate le vicaire de Gentilly, l'abbé Denis Marcoux, pour desservir les colonies des Bois-Francis.

Dès 1839-1840, des missionnaires dynamiques apportent un réconfort aux colons des nouvelles colonies des Bois-Francis. Ils se feront, à partir de 1845, les promoteurs de l'instruction publique en milieu rural. Ils poussent énergiquement à la construction d'écoles et forcent les colons à investir dans l'embauche de maîtresses pour y enseigner.

Ainsi, forte de son existence légale retrouvée, l'Église deviendra l'un des moteurs de la colonisation. Certains des missionnaires, tels l'abbé Clovis Gagnon, se sentent visiblement à l'aise dans les sentiers boueux, passant d'une colonie à l'autre, même en pleine nuit, le bréviaire attaché au cou. D'autres, tels Antoine Racine, iront à l'avant scène pour défendre les colons devant une commission de l'Assemblée législative. C'est probablement grâce à la protestation des prêtres missionnaires et à leur collaboration avec des politiciens engagés qu'en 1854, le gouvernement décide finalement de taxer les terres des grands propriétaires absents et à prêter assistance aux colons.

Un gouvernement utile malgré lui

Les *Troubles* de 1837-1838 amènent le gouvernement impérial britannique à mander au Canada le sieur John George Lambton, 1^{er} comte de Durham, pour régler, une fois pour toutes, le problème canadien. L'affaire finit par l'union des deux Canadas, formule attendue depuis longtemps par une partie des politiciens anglo-saxons du Bas-Canada.

La restructuration du gouvernement, qui a mené au gouvernement du Canada-Uni en 1839, a eu mauvaise presse. On jugeait, avec raison, que le gouvernement Anglais avait décidé de neutraliser les politiciens francophones dont les griefs à l'endroit de l'exécutif politique du Bas-Canada étaient pourtant légitimes. Cette restructuration n'a pas eu exactement les effets escomptés par ses promoteurs et a même eu de bons côtés.

D'abord, l'Église catholique ressort gagnante de l'opération. Sa prudence et son conservatisme l'ont amenée à rester loin des démarches des réformistes des années 1830. Elle a donc reçu de Lord Durham la reconnaissance de sa fidélité, comme on l'a vu plus haut, en récupérant son existence légale.

Ensuite, on assiste à un début de régime de responsabilité parlementaire. Les initiatives des élus sont souvent contrecarrées mais ne sont plus systématiquement bloquées, comme c'était le cas sous le régime antérieur alors que 302 lois votées par l'Assemblée avaient été bloquées en moins de 15 ans par un conseil législatif non élu et partial.

Finalement, les Haut-canadiens qui sont plus instruits et plus habitués à faire valoir leurs revendications, permettent au Bas-Canada de profiter des retombées de leurs démarches. Les lois sur l'éducation ont été un cas d'espèce. Il en a été de même pour les

lois sur la tenure des terres et la taxation des terres des grands propriétaires absents.

Le gouvernement du Canada-Uni a permis à plusieurs petits futés de s'enrichir mais, en 1848, alors que commence notre histoire, il aura permis aux élus de faire de la place aux enfants des vieilles paroisses qui avaient l'énergie nécessaire pour se faire colons mais ne pouvaient trouver de terres dans les seigneuries.

Ce régime a été caractérisé par de nombreux affrontements entre francophones et anglophones, mais a tout de même un peu desserré l'emprise des privilégiés sur les terres non défrichées.

Bernard O'Reilly

«On disait que, dans quelques parties des Cantons de l'Est, il y avait des terres qui se donnaient pour rien, et que chaque colon pouvait y choisir son lot. On se faisait inscrire chez l'agent des terres, et tout était dit...»

«Les bruits les plus contradictoires couraient à ce propos. Les uns disaient que c'était le gouvernement, les autres prétendaient que c'était le clergé. Pour tous ceux qui désiraient profiter de l'occasion, l'essentiel était de savoir que ces terres existaient.»

Voilà comment Norbert Bourque aurait appris, en 1848, l'existence des terres à concéder.

Bourque poursuit son récit : *«...Pour obtenir 50 acres de terre, on devait commencer par se faire inscrire chez l'Agent. On devait construire sur la terre une maison de 16 pieds sur 18, y résider et défricher trois acres par année les quatre premières années. Ces conditions accomplies, on obtenait sa patente du gouvernement, on était propriétaire incontesté et incontestable».*



L'Évêque et Bienvenu
(Archives du Séminaire de Québec)

Bernard O'Reilly

Que se passe-t-il ? Comment en est-on arrivé à donner des lots gratuitement alors que tout à côté, dans les townships d'Arthabaska, de Stanfold et de Somerset, les colons se font saigner à blanc par les grands propriétaires spéculateurs à qui appartiennent les terres sur lesquelles ils *squattent*? La réponse se trouve dans l'émergence des associations de colonisation et le passage météorique d'un certain Bernard O'Reilly.

Bernard O'Reilly est né en Irlande. Il immigre au Canada, on ne sait en quelle année. On le retrouve au séminaire de

Nicolet où il enseigne l'anglais tout en étudiant la prêtrise. Il est ordonné prêtre en septembre 1842 et est tout de suite nommé vicaire à la cathédrale de Québec. Il y restera jusqu'en 1846. Il s'occupe de sociétés d'entraide en plus de son ministère. Il rencontre alors l'abbé John Holmes, professeur au séminaire de Québec.

En 1846, l'évêque de Québec est à la recherche d'un prêtre connaissant bien l'anglais pour remplir la cure de Sherbrooke. O'Reilly est l'homme de la situation. Il découvre alors la réalité des Canadiens français *squatters* qui subissent toutes sortes d'abus de la part de propriétaires absents et d'arnaqueurs qui, avec des faux titres de propriété, se font passer pour des propriétaires. Ils vendent les terres aux paysans illettrés. Les moins allumés parmi les colons se feront prendre à répétition, tel ce pauvre Jutras de Somerset qui paie 4 fois sa terre. O'Reilly constate aussi, écrira l'historien Pierre-Maurice Hébert, «...que les Irlandais et les Écossais se regroupaient ensemble et s'entraidaient, alors que les Canadiens français vivaient éparpillés, sans protection et à la merci des circonstances.»

En effet, les Irlandais et les Écossais avaient appris depuis longtemps à créer des sociétés d'entraide permettant de recueillir des fonds pour aider leurs concitoyens démunis désireux de s'établir aux Canadas. Ils aidaient ainsi à payer leur voyage et les prenaient en charge à leur arrivée à Québec. Ainsi, James Bell Forsyth, lors de son témoignage à la commission Durham en 1839, fait état des «*Emigrant Societies*» qui aident les pauvres à venir au Canada. L'historien Ivanhoë Caron mentionne que vers 1818, «*Un groupe de citoyens avait formé une société dite « Société des émigrés » dans le but de recueillir des fonds pour secourir les indigents. Dans l'automne de 1819, les membres de cette société demandèrent au public de l'Angleterre et de l'Irlande, de vouloir bien fournir sa part des contributions au fonds de secours des émigrés.*» Il s'agit ici des immigrants démunis qui arrivent à Québec et doivent être pris en charge.

La campagne O'Reilly

La première trace que j'ai retrouvée d'une intervention de Bernard O'Reilly date de 1847 alors qu'il est curé de Sherbrooke. Philippe Sylvaïn, le biographe de Jean-Baptiste-Éric Dorion, écrit : «*Il n'est pas étonnant que ce soit Dorion qui prenne l'initiative d'inciter l'Institut canadien et la Société mercantile d'économie à se pencher sur le problème de la colonisation, après que l'abbé Bernard O'Reilly, jeune prêtre irlandais exerçant son ministère auprès des colons des Cantons de l'Est, eut inséré dans*

le *Canadien* (Québec) du 12 octobre 1847 un article qui soulignait l'importance pour la collectivité canadienne-française de provigner sur ce territoire, au lieu laisser ses fils franchir la frontière américaine».

Dans une lettre datée de janvier 1848, O'Reilly formule son approche pour rendre justice à ses compatriotes d'adoption et venir en aide aux candidats à la colonisation. Il écrit : «L'important, c'est d'avoir une **Organisation universelle**, immédiate, compacte et énergique, (...) Que l'on cesse, à l'avenir, de concéder à des individus, demeurant hors des townships, ou hors de la province, des milliers d'arpents de terre en bois debout, quelques fois des townships entiers, sans exiger que ces individus veillent à l'amélioration de leurs propriétés, au bonheur de ceux qui s'y fixent... (...) Que toutes ces terres, depuis Nicolet jusqu'à Sainte-Marie de la Beauce, soient à vous, Canadiens français, à vous à jamais, mais dès maintenant.»

«Il a, écrit l'historien Pierre-Maurice Hébert, fait des démarches auprès de A.T. Galt qui s'occupe de la Compagnie britannique des Terres. Les lots y sont plus chers qu'au Saguenay sans doute ; par contre, ils sont plus près des chemins et des grands centres.»

L'abbé O'Reilly voit le salut dans les Associations de colonisation, genres de sociétés gérées par le clergé, alimentées par les dons des paroissiens d'un peu partout et supportées par des dons de terres de la part du Gouvernement. Il n'est pas l'inventeur de ces associations de colonisation. Des tentatives avaient été faites vers 1839 et une colonie réussie avait déjà vu le jour sur les rives de la Rivière-aux-Sables (Jonquière) au Saguenay en 1847. Il s'est rapidement mis en contact avec les promoteurs de la colonie du Saguenay et collabore, en même temps, avec son voisin de paroisse, le jeune prêtre Pierre-Jacques Bédard, curé de Kingsey French depuis 1846. Bédard est aussi un fervent promoteur de la colonisation des townships de l'est.

O'Reilly, qui est un organisateur plein d'idées, possède l'énergie et l'audace nécessaires pour les faire avancer. Il est, de plus, un orateur remarquable. Des réunions monstres sont tenues à Québec (3000 personnes) et à Montréal (9000 personnes) pour sensibiliser la population et recueillir des fonds. On l'invite même au Haut-Canada pour connaître ses projets.

Sur les entrefaites, l'ancien *Patriote* Louis-Joseph Papineau se met de la partie. Ce ténor de la politique avait dû s'exiler en décembre 1837 alors que sa tête était mise à prix. Il est rentré au pays à la fin de 1845 et semble avoir été l'instigateur d'une pétition à

l'intention du gouverneur Elgin. Cette pétition, signée en 1848 par 15 personnalités de l'époque, en tête desquelles on retrouve Mgr Bourget évêque de Montréal, a pour objet d'obtenir, à titre gratuit, des terres du gouvernement pour de futurs colons. Dans cette requête, on rappelle, écrit l'historien Hébert, que l'association : «...n'est pas une corporation ; elle n'a pas un sol dont elle doit et puisse disposer pour elle-même ; elle ne peut pas être avide, ni spéculatrice, elle travaille pour autrui... «...D'après les informations encore incomplètes que l'association a reçues, le bassin du Saguenay ; les comtés de Sherbrooke et Mégantic ; ceux de Drummond et Shefford et celui d'Ottawa, sont les quatre centres du domaine public où la couronne conserve de plus grandes étendues de terres vacantes...»

«L'association réaffirmait, de poursuivre Hébert, qu'elle ne demandait l'exclusion contre personne, contre aucune nationalité britannique ni étrangère...

«Le gouvernement, de son côté, donnerait 50 acres à chacun avec un billet pour quatre années de bail...Le porteur du billet pourrait obtenir un titre de pleine propriété, en prouvant qu'il y a six arpents de terres défrichées et une maison. Lord Elgin a répondu favorablement à cette demande, en exigeant toutefois 16 acres défrichés par chaque colon, comme dans le Haut-Canada. On pourrait agrandir sa terre jusqu'à 150 acres par la suite, à condition de payer 4 chelins l'acre. On retrouvera, ajoute l'historien Hébert, ces conditions d'établissement dans les townships offerts dans les journaux par différents agents des terres.»

L'allusion au Haut-Canada me porte à croire que ces sociétés de colonisation existaient peut-être de ce côté de l'Outaouais et ont été copiées. Je n'ai pas encore fait de recherche sur le sujet.

O'Reilly, l'orateur enflammé, est en demande partout. Sur cette lancée, on fait des quêtes auprès des habitants des villes et des vieilles paroisses qui répondent généreusement.

Dans un écrit paru en novembre 1848, O'Reilly mentionne : «Plus de cent habitants de Gentilly s'établissent ensemble sur les belles terres de Wotton, Bécancour, Saint-Pierre, Nicolet, Sainte-Monique et les paroisses voisines fournissent chacune leurs centaines de familles. Et ce ne sont pas des pauvres ni des paresseux. Voilà donc le problème de la colonisation résolu. Nous avons maintenant la certitude que cette portion des townships de l'Est qui environne les grands lacs (Saint-François et Aylmer) présentera, dès cet hiver, l'aspect d'une vaste et prospère colonie.»

Mais jeune, enthousiaste et sûrement un peu naïf, O'Reilly ne surveille pas suffisamment ses fréquentations. Louis-Joseph Papineau, l'orateur, l'a retrouvé sur les tribunes. Il y exploite la cause du pauvre habitant abusé par l'exploiteur anglais. Il est bien tombé : des preuves d'abus existent en grand nombre. Mais, voilà ! Les choses se gâtent. Mgr Bourget qui veut se distancer de Papineau l'ancien révolutionnaire, démissionne de la société en septembre 1848 et, au cours du même automne, O'Reilly disparaît de la circulation. Il est entré chez les Jésuites.

L'Église de Montréal aura néanmoins eu le temps de créer la colonie de Roxton. Mario Gendron et les historiens de *Histoire du Piémont des Appalaches* écrivent : «L'entente conclue entre l'Association pour l'établissement des Canadiens français dans les townships et la BALC, qui consacre en quelque sorte la faillite de l'immigration britannique, prévoit la mise en vente à des conditions avantageuses de toutes les terres que la compagnie possède dans Roxton...En septembre 1849, un an après le début du mouvement, la petite colonie compte déjà 80 familles et 330 habitants...L'expérience de Roxton constitue le premier effort systématique de colonisation canadienne-française du Piémont.»

Ces terres, à l'extérieur de la région des Bois-Francs, sont sous les auspices de l'évêché de Montréal alors que la région de Norbert Bourque dont nous allons parler relève de l'évêché de Québec.

Elgin qui s'était montré sympathique aux efforts de colonisation, comme le prouve les arrangements mentionnés plus haut, écrira au sujet de Papineau : «Papineau s'est rué sur cette association comme un moyen de se rendre important aux yeux de ses compatriotes et de satisfaire sa passion de pouvoir en dénigrant l'Angleterre...» J'ai le sentiment que ce sieur Elgin avait un bon œil pour juger les hommes et leurs passions. Il se verra brûlé en effigie par les loyalistes du Haut-Canada en 1849, pour avoir dédommagé les patriotes et d'autres Bas-Canadiens dont les biens avaient été spoliés lors des excès de l'armée britannique dans la foulée des troubles de 1837-1838. Deux jours plus tôt, ces mêmes émeutiers avaient incendié le parlement de Montréal qui est alors la capitale du Canada-Uni. Pour punir tout le monde, on reconstruisit le parlement à Ottawa et toutes les séances y sont tenues depuis ce temps.

Aux générosités du gouverneur à l'endroit des Canadiens français spoliés, s'ajoute une autre frustration pour les émeutiers. Il s'agit de la décision du gouvernement britannique de supprimer le tarif préférentiel accordé jusque-là à la colonie sur le blé et la farine

l'Est et dont le mérite a été attribué à l'abbé O'Reilly. L'historien Mgr O'Bready en définit les limites, accompagnant sa description d'une carte de localisation : «...on appelait *Terrains des prêtres* les cantons de Wotton, de Ham, de Weedon, de Garthby, de Stratford et de Winslow ; non pas parce que ces régions appartenaient au clergé catholique, mais parce que le clergé en prêchait intensément l'occupation par les nôtres».

Les terres des prêtres, c'est d'abord la paroisse de Saint-Hyppolyte-de-Wotton, la première de ces colonies et sûrement la plus dynamique. Elle compte plus de 2000 personnes vers 1880, trois décennies après avoir vue le jour. C'est alors une importante paroisse. L'une des clés du succès de cette colonie est l'impact initial créé par les conférences, les quêtes et le battage publicitaire dans les vieilles paroisses pour encourager les jeunes à tenter leur chance sur ces terres nouvelles à l'abri des exploiters. En 1849, la première année d'exploitation de ces terres, à ce qu'il semble, quelques 200 lots sont déjà occupés. On a alors une communauté suffisamment importante pour s'entraider. Et, il n'est pas question de prendre des terres pour fins de spéculation, aussi modeste fut cette spéculation, comme en fait foi une lettre du missionnaire Marquis : «...Le possesseur du lot 29 dans le 4^{ième} rang parle de vendre ce lot (£6). Il a de l'ouvrage de fait dessus pour 3 ou 4\$. Il a une autre terre dans le voisinage. Puisqu'il parle de vendre la première, c'est qu'il n'en a pas besoin, sans doute. Or c'est absolument contre l'intention du gouvernement que l'on fasse de ces terres un article de spéculation...»

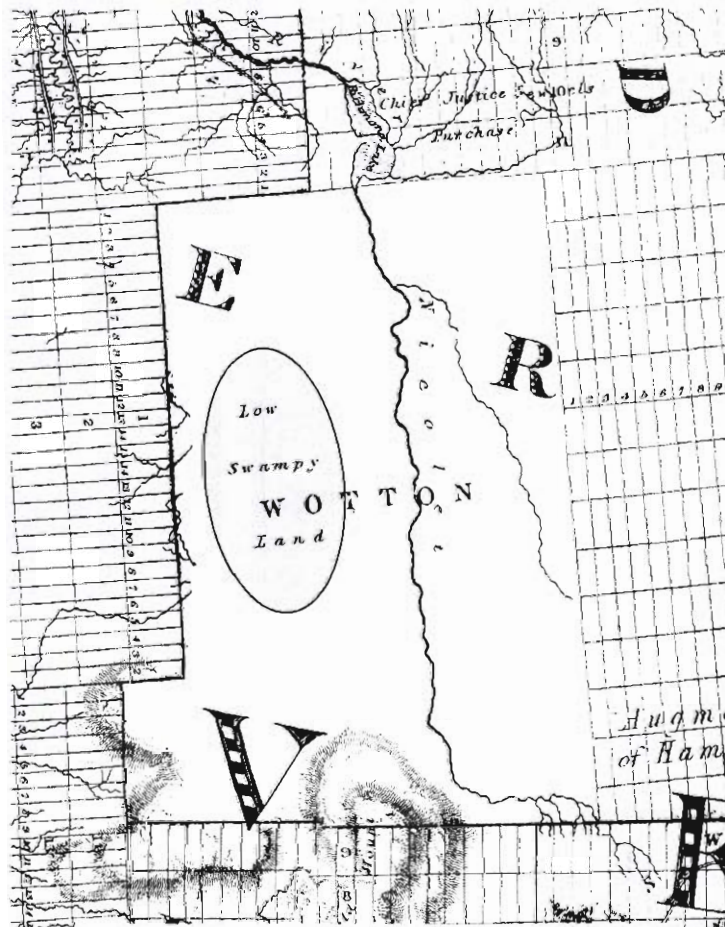
À partir de 1856, on doit payer les terres entre 10 et 25 shillings l'acre. Ceci réduira l'attrait pour le canton. Néanmoins, même si Wotton ne peut profiter de la ligne de chemin de fer pour stimuler son développement, elle deviendra rapidement une colonie bien structurée.

Wotton, un cas particulier

La requête des 15 personnalités dont il a été question plus haut avait ciblé la région de Mégantic où «...la couronne conserve de plus grandes étendues de terres vacantes...». Les cartes topographiques de Bouchette de 1815 et de 1831 montrent un canton non lotissé, entouré de toutes parts de cantons qui le sont. Sur celle de 1831, on retrouve aussi cette petite note peu rassurante : *Low swampy land* qui explique peut-être pourquoi les spéculateurs ne se sont pas rués sur ce canton. Bouchette aura, sans le savoir, contribué à sauvegarder ce canton pour l'œuvre de colonisation de 1848.

La jauge éducation

L'intérêt des habitants pour l'instruction de leurs enfants est, selon moi, une bonne mesure du dynamisme d'une jeune colonie. En 1852, seulement 14% des chefs de famille de Wotton savaient lire et écrire. L'abbé Duhaut, leur premier curé qui est arrivé la même année, a déjà obtenu des octrois du Surintendant de l'Instruction Publique pour deux écoles. En deux ans, soit de 1853 à 1855, on en est rendu à quatre écoles, et ce, en dépit du fait que la commission scolaire ne possédât pas encore, selon O'Bready, «l'autorisation d'imposer de taxes ni de prélever des rétributions mensuelles : c'est par des contributions volontaires et des subventions du gouvernement que l'on constitua un fonds suffisant au fonctionnement de l'enseignement.»



WOTTON, UN CANTON PAS COMME LES AUTRES

En 1859, on change la formule, en imposant des cotisations plutôt que des contributions volontaires. L'effet positif de cette mesure se fait sentir. Au recensement de 1861, la paroisse compte six écoles et, à ce moment, 53% des habitants recensés peuvent signer leur nom. En 1898, même si la progression de l'alphabétisme a été modeste par rapport à 1861 (65% des chefs de familles savent signer), plus de 90% des enfants fréquentent l'école.

Le curé a eu une grande part dans les progrès de l'éducation, mais la paroisse a pu profiter de la présence du sieur M.T. Stenson qui a d'abord été professeur pour ensuite être nommé inspecteur. «...au travers de ses tournées d'inspection, écrira O'Bready, il active la montée de ses élèves ; il ne s'arrête pas à l'ABC, il ambitionne d'en faire des maîtres, des institutrices. En attendant d'ouvrir une École Modèle en 1870, il envoie des candidates et des candidats formés par lui passer leur brevet au Bureau de Richmond...

«En 1878, on le voit batailler pour faire ajouter au programme des cours plus poussés de géographie, d'agriculture, de grammaire, de dessin, de calcul, de comptabilité. Il veut plus d'hygiène dans les écoles, plus de cartes murales, moins d'absences prétextées par la cueillette des *mouches à patates*.»

Cet éducateur anglophone qui s'est consacré à sa nouvelle clientèle est un autre exemple de l'émulation qu'a apporté la proximité de deux agglomérations anglophones. Plus avancées et



MICHAEL THOMAS
STENSON
ET
ROSALIE DESÈVE

plus matures, vu qu'elles ont été créées près de soixante ans plus tôt, les municipalités de Danville et de Richmond sont plus portées à valoriser l'instruction et les nouvelles méthodes de culture.

En 1870, on érige une école modèle «pour permettre aux élèves talentueux de poursuivre leurs études après la quatrième. Le programme visait surtout à préparer chez nous des étudiants pour l'École Normale, à tout le moins des instituteurs ou des institutrices d'une certaine compétence...

Le français et l'anglais seront enseignés. Les élèves pourront se procurer les livres nécessaires au plus bas prix. Le prix de l'enseignement est de 50 centins par mois.

On a de la difficulté à recruter des professeurs convenables et les habitants ont parfois du mal à acquitter les frais de scolarité. En 1872, on recrute deux excellentes institutrices mais, écrira O'Bready : «*Non seulement Aurélie Cormier, de Sainte-Gertrude et Orpha Généreux de Québec possédaient de la compétence, elles plaisaient aussi par leur esprit de devoir, leurs belles manières et leurs attraits. Si bien que deux notables, dont un membre du comité, décidèrent qu'elles leur feraient des épouses accomplies...*» En 1874, l'École Modèle sera transformée en couvent. Toutefois, elle n'est pas fermée. On essaie de la relancer, comme en témoigne cet article publié en juillet 1885 dans le journal *Le Pionnier* par un certain Médéric (il s'agirait de l'abbé Médéric Hamelin qui fut ordonné prêtre à Wotton et y restera une année à titre de vicaire de son oncle, le curé Hilaire-Casimir Hamelin) : «*...certains personnages amis de l'instruction... ont fait des efforts réitérés pour rendre à l'école son ancien prestige. Peine perdue, efforts inutiles. Par une fatalité que je renonce à expliquer, l'enseignement était devenu presque nul dans l'école du village, surtout depuis 1882..., l'ignorance était la règle générale chez les instituteurs et institutrices d'alors, à tel point que les contribuables, l'un après l'autre, retirèrent leur enfants pour les garder chez eux.*» Heureusement, arrive mademoiselle Élise Schelling, diplômée de l'École Normale de Québec. Elle rehausse la qualité de l'enseignement. Et, le Médéric en question souhaite qu'on donne à mademoiselle Schelling un salaire convenable.

Il n'y a pas de doute que le succès de Wotton en matière d'enseignement est dû, en bonne partie, au dynamisme de l'inspecteur Stenson de qui O'Bready écrira : «*Maintes innovations ont été suggérées au Surintendant par M. Stenson, par exemple, l'assèchement des cours de récréation, l'acquisition de bibliothèques scolaires, le soin de la diction, la fondation de primes d'enseignement, l'élévation de salaires d'inspecteur...*» Bien sûr, Stenson qui est inspecteur pense un peu à lui, mais on ne peut le blâmer.

Anecdote amusante : Stenson, qui n'aimait pas la politique, est élu conseiller, plutôt par accident, en 1886. Il démissionne parce qu'il ne veut pas du poste, est réinstallé et est élu maire malgré lui. Il démissionne en raison de cabales politiques et est réinstallé en 1887. On le garde quasiment de force à son poste jusqu'en 1892. Un journal régional du temps lui consacre alors un article intitulé : *Le maire malgré lui !*

Une très bonne mesure du succès de la scolarisation est l'abonnement aux journaux. En 1868, près de 80 familles reçoivent le journal. Cela doit représenter pas loin de 30% des foyers. Pas trop mal !!!

Organisation municipale et support à l'agriculture

La colonie a vu le jour en 1849, mais les quelques éphémérides de l'historien O'Bready permettent de mesurer la rapidité d'organisation de cette agglomération, comparée à celles de la région de Bulstrode, Stanfold, Somerset et Blandford. On peut aussi constater que le support gouvernemental est maintenant une réalité. Il permet aux colons de survivre au cours des années de mauvaises récoltes.

1855 : Wotton est érigée en municipalité ;

1862 : Le gouvernement apporte une aide de \$600 à la municipalité pour l'achat de graines de semence pour les colons pauvres. Le curé sera chargé de la distribution. On se connaît assez pour ne faire confiance qu'au curé ;

1863 : L'aide du gouvernement pour l'achat de grains de semence s'élève maintenant à \$1900, toujours en raison des mauvaises récoltes ;

L'agriculture se structure

1852 : Un bureau d'agriculture du Bas-Canada voit le jour ;

1859 : Un prêtre, l'abbé François Pilote, fonde la première École d'agriculture à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il ne s'agit pas d'une école gouvernementale mais bien d'une initiative du généreux prêtre ;

1860 : Une *Société d'agriculture* existe déjà ;

1862 : Un *Ministère de l'agriculture* est créé. Il ne sera un outil de développement qu'après 1867, alors que le Bas-Canada est devenu la province de Québec sous le pacte confédératif. Une véritable politique agricole ne sera lancée que sous le régime d'Honoré Mercier, dans les années 1890 ;

1870 : Fondation des Cercles agricoles, premier projet tangible du *Ministère de l'agriculture* ;



Patrick Brady, pionnier
de Wotton



Odile Pelletier son épouse,
de Saint-Jacques.

1873 : «...s'ouvre dans la province, dans le comté de Huntingdon, la première fabrique de beurre». Il s'agit d'une nouvelle importante. La région des Bois-Francis qui vivait de salt, d'écorce de pruche et de sucre

d'érable, a maintenant un produit de vente à l'exportation bien adapté aux terres en culture.

1882 : «...la Législature vote une loi invitant à multiplier ces fabriques de beurre et de fromage. M. J.-C. Chapais qui vient à Wotton vers 1900, frère du sénateur Thomas Chapais, se donna entièrement à la nouvelle cause de l'industrie laitière.»

1886 : Fondation du Cercle agricole de Wotton;

1894 : Un congrès gigantesque du Cercle agricole de Wotton, réunit 1500 cultivateurs de la localité et des alentours. C'est lors de ce congrès qu'on entend parler de beurre et de fromage.

O'Bready : «M. D.-O. Bourbeau, négociant et agronome à Victoriaville, parla aussi, durant une heure, des avantages des syndicats de fromageries et de beurreries, créations toutes récentes dans les Bois-Francs.»

La proximité de voisins plus avancés

La proximité de communautés anglophones bien implantées et au fait des derniers développements technologiques influence la vie des gens de Wotton, tant dans le domaine agricole que dans le domaine de l'éducation. Un exemple peu orthodoxe des retombées de cette influence est la construction d'un Hippodrome en 1887. On y présente des courses où les habitants des municipalités des environs viennent mesurer leurs chevaux du dimanche les uns contre les autres. On sent l'influence des cantons anglophones, surtout de ceux de Windsor et de Shipton. Les chevaux de course ont tous des noms anglophones, même s'ils sont la propriété de francophones et l'historien O'Bready d'écrire : « On suppose que les poulains de Wotton n'auraient pas pu trotter décemment s'ils n'avaient porté un nom *bloke*! »

La belle histoire de Wotton

Wotton est à l'extrême limite des Bois-Francs. Quand l'historien O'Bready fait référence au voisinage de sa municipalité, il comprend



FRANÇOIS BOURQUE ET ADELAÏDE MORIN DU VALCOURT. LES BOURQUE OUVRIRENT LE PREMIER MOULIN À WOTTON

Tingwick, mais surtout Shipton (Danville et Richmond), Windsor (Saint-Georges) et les cantons de Ham et de Weedon. On est dans une autre région que celle comprise dans l'axe Warwick-Somerset qui est un peu le cœur des Bois-Francis et que le chemin de fer Québec-Richmond mettra en valeur après 1854. Le développement de la colonie de Saint-Hippolyte-de-Wotton est néanmoins une belle démonstration de l'efficacité des interventions coordonnées de l'Église et des politiciens dans le progrès de la colonisation lorsqu'ils veulent bien collaborer.

Les colonies de Stanfold, de Bulstrode, d'Arthabaska et de Somerset ont été freinées par des difficultés d'accès en raison de la proximité de la *savane* pour ensuite être la proie des grands propriétaires absents. Rien de ça à Wotton. En 1848, année du début de l'initiative de l'abbé O'Reilly, les terres sont gratuites et, quand les colons arrivent, les chemins existent déjà ou sont en construction. Après 1856, on doit payer la terre qu'on vient occuper, mais le prix en est toutefois modeste à comparer à ce qu'on doit payer dans le reste des Bois-Francis.

Wotton a pour voisin un township développé depuis les années 1790 par des américains. Ce voisinage a sûrement créé un sentiment d'émulation. Une retombée directe et immédiate a été ce sieur Stenson, enseignant et ensuite inspecteur d'écoles. Il aura, selon moi, eu une influence importante sur les progrès de l'instruction publique et les progrès tout court de cette municipalité.

Pas que du positif

Il n'y a toutefois pas que de beaux cotés à l'histoire de Wotton. L'attrait des *factories* de la Nouvelle-Angleterre est, dans la municipalité, aussi fort que dans les autres cantons, surtout que le chemin de fer Montréal-Portland, que la ligne Québec-Richmond rejoindra en 1854, rend ces *factories* facilement accessibles. Et, pourtant on n'a pas attendu la venue du train pour s'exiler. «*En une seule de ces années* écrit O'Bready au sujet de la décennie de 1840 à 1850, *la seule paroisse de Saint-Grégoire perdit 87 familles qui émigrèrent en Nouvelle-Angleterre.*» Cela doit représenter quelque chose comme 25% de la population de la paroisse.

L'hémorragie continue. En 1891, dans la municipalité de Saint-Hippolyte-de-Wotton, 65 maisons sont vacantes, alors que le nombre de maisons vides était de 38 en 1881. C'est donc près de 20% de la population qui a délaissé la terre pour aller gagner de l'argent sonnante aux États. «*Toutefois*, observe O'Bready, *fait*

curieux, la plupart de ces familles abandonnant la terre se contentent de condamner leur maison, vont tenter la chance, puis reviennent (3 ou 4 annuellement) habiter leur domaine au bout de quelques années.»

Permettez-moi de confirmer l'assertion d'O'Bready par une anecdote personnelle. Mon grand-père maternel, Ovide Charrette, qui demeurait dans le 6^{ème} rang de Tingwick, voisin de Wotton, a fait deux voyages aux États. Au retour de son premier voyage, il s'est construit une maison plus confortable sur sa terre de Tingwick. Au cours de cette période, sa fille Marie-Louise a rencontré William Desrochers. Ils se sont mariés et je suis issu de cette union. Ovide est retourné en Nouvelle-Angleterre où il est décédé lors de son second voyage.

La morale de l'histoire de Wotton

La colonie de Wotton a profité du passage éclair de l'abbé Bernard O'Reilly qui a exploité un concept pas nouveau, mais lui a donné, avec enthousiasme et pragmatisme, une réalité pendant la courte période de son ministère au Québec. Les gens des vieilles paroisses donnent généreusement pour aider à la colonisation et les curés encouragent les jeunes à s'emparer du sol de cette nouvelle région.

Les modèles qu'ont fournis les écossais et les irlandais, les initiatives du marchand Fafard de la Malbaie et l'initiative de l'abbé Antoine Racine, vicaire à La Malbaie, ont lancé O'Reilly et permis d'accélérer le développement d'une belle région à la limite des Bois-Francs. O'Reilly a prouvé par son énergie lors de son passage fugace, que l'action collective était beaucoup plus puissante que l'action individuelle. Il a démontré que si la cause est noble, elle sera noblement supportée. Il a fait la preuve qu'une approche pragmatique, telle l'achat de terres à l'homme d'affaires Galt, permettait de rencontrer ses objectifs sans être uniquement à la remorque du bon vouloir des politiciens. Finalement, son action a fait ressortir la fragilité d'organisations à caractère bénévole qui risquent parfois d'être prises en otage par des personnes intéressées à leur promotion personnelle (je pense ici à Papineau).

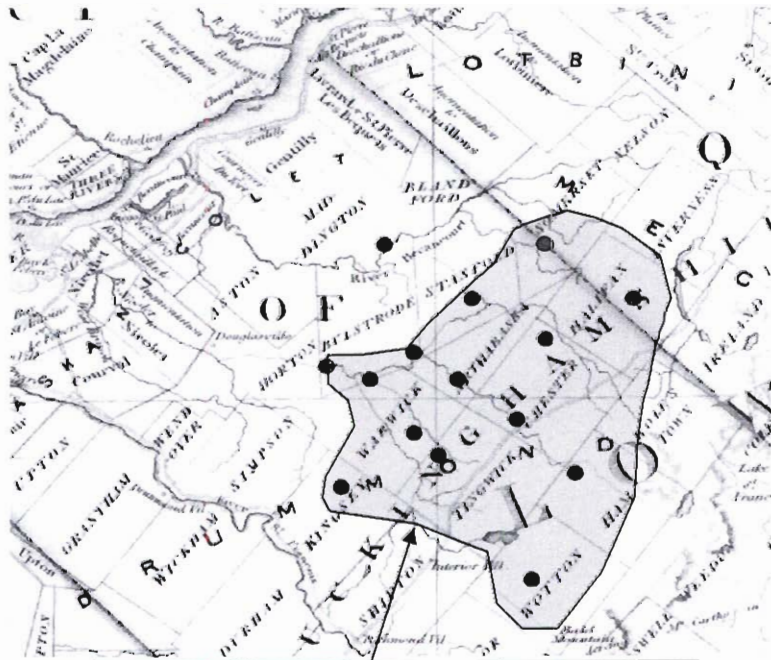
On revisite notre définition des Bois-Francs

La découverte de ces terres des prêtres agrandira mes Bois-Francs historiques. J'ai défini mes Bois-Francs historiques au chapitre 5 comme : *«...une forêt (de feuillus)... et une colonie francophone qui s'implante au cours de la période allant de 1825 à 1870...»*. On ne peut donc pas ignorer ces cantons au milieu des collines couvertes de bois franc



M. l'abbé Maurice O'Bready

et colonisées par la jeunesse des seigneuries. Mes Bois-Francis nouveaux et améliorés auront donc les contours montrés sur la carte ci-après.



NOUVELLES LIMITES DE MES BOIS-FRANCS

16 – LE CANADIEN ÉMIGRANT

L'émigration des québécois vers les états de la Nouvelle-Angleterre est, selon la classe dirigeante francophone du temps, le grand fléau du 19^{ème} siècle. Ce mouvement migratoire est trop important pour qu'on l'ignore.

Dans le passé, les jeunes hommes avaient quitté le pays pour la traite de la fourrure, *les voyages en haut* (les fourrures à l'ouest des Grands Lacs) et pour les chantiers de coupe de bois à *by Town* (Ottawa). Les besoins de ces industries en main d'œuvre étaient limités et les travailleurs qui les comblaient étaient des célibataires. Plusieurs d'entre eux revenaient vers leur terre natale après leur vie d'aventure. Les plus chanceux ou plus sages d'entre eux avaient amassé un petit pécule.

La situation évolue à partir de 1830 alors même que les jeunes des seigneuries commencent à *squatter* des lots dans les townships qu'ils baptiseront du nom de Bois-Francs. Des cultivateurs ou des jeunes hommes non établis se tournent vers la Nouvelle-Angleterre pour y travailler aux foins ou à la coupe du bois. Au début, ils reviennent au Canada à la fin de la saison, mais, peu à peu, de travailleurs saisonniers, ils deviennent des émigrants.

De 1840 à 1850, l'émigration *nette*, c'est-à-dire les départs moins les retours et les arrivées d'Europe, s'élève à 35.000 personnes. On devine que les colonies des Bois-Francs, proches de la frontière, auront le plus écopé, à tel point qu'en 1851, douze prêtres missionnaires, tous de la région, déposent à l'intention des législateurs, un mémoire au titre non équivoque de : *Le Canadien émigrant*. Ils y dénoncent les causes de cette émigration et proposent des correctifs pour l'enrayer. Ils ne le savent pas encore, mais ce qu'ils ont observé n'est qu'un début. L'émigration se poursuivra et tournera à l'hémorragie. Au cours de la décennie de 1880 à 1890, qui correspond à la pointe de l'exode, le Québec perdra quelque 150.000 de ses sujets.

Au début de cette décennie, un homme de la région de Rivière-du-Loup ira tenter de faire fortune au sud. Il nous a laissé un charmant récit de son expérience, récit qui permet de lever le voile sur les motivations des émigrants et sur quelques réalités de

la *terre promise*. Il se nomme Félix Albert. La saga de Félix nous fait voir l'histoire de l'émigration de l'autre bout de la lorgnette.

Félix Albert, l'enfant pauvre

Félix Albert a probablement été, sans le savoir, l'un des chroniqueurs les plus éloquents du phénomène de migration vers la Nouvelle-Angleterre. Son seul défaut est de ne pas être issu de nos chers Bois-Francis. Il est né en 1843 dans la paroisse de l'Île-Verte, sur les bords du Saint-Laurent, à quelque 35 km en aval de Rivière-du-Loup. Il a défriché et monté une exploitation agricole convenable avant de tout abandonner pour se lancer à la conquête des *États* avec sa femme et leurs 9 enfants. Félix est alors âgé de 38 ans et s'établit dans le quartier du *Petit Canada* de Lowell au Massachusetts où il se révèle un entrepreneur infatigable.

Il a son heure de gloire et perd ensuite presque tout. En 1909, il a 65 ans, vit à Nashua Vermont non loin de Lowell, sur une terre hypothéquée. Son instinct de commerçant ne l'a toutefois pas abandonné. Il convainc le curé de Lowell de mettre par écrit son histoire qu'il fera vendre par des agents. Le récit est contenu dans un petit livre qui a pour titre : *Histoire d'un enfant pauvre*.

Félix Albert a un ego légèrement trop volumineux pour une porte normale. Son entourage n'est pour lui qu'une équipe de figurants. Il en parle pour valoriser ses exploits. Dans son livre, par exemple, il n'a pas jugé utile de nous présenter sa femme qui lui a donné 19 enfants. En passant, elle porte le prénom poétique de Desneiges. Son patronyme est Michaud. Tout ça pour vous dire qu'on doit faire la part de l'auto-valorisation en lisant l'autobiographie de Félix, mais son récit est plein d'enseignements, autant sur les aléas de la colonisation que sur la vie dans les villes de filatures de coton.

Félix à Saint-Éloi

Félix est le cadet d'une famille de 16 enfants. Dès l'âge de 9 ans, il aide, dit-il, aux *travaux ardu*s de la ferme. Son père n'est pas propriétaire de la terre qu'il cultive à l'Île-Verte, lorsqu'en 1857 le gouvernement offre des lots pour la colonisation. Il en profite pour s'établir à Saint-Éloi sur une terre bien à lui, située à quelque 10 km de son ancienne ferme. Le gouvernement a même ouvert, à ses frais, des chemins pour en faciliter l'accès aux colons. Cette générosité du gouvernement semble être inspirée de la campagne de la *terre des prêtres*.

Lors d'une visite exploratoire, le père Albert s'est choisi deux lots. Le temps de la spéculation éhontée par des grands propriétaires, telle qu'on l'a connue dans les Bois-Francs, est révolu, mais le désir de spéculer n'est pas mort. Les plus rusés parmi les employés de la voirie, en abattant quelques arbres et en taillant leurs initiales à la hache sur un arbre debout, se sont réservé des lots sans pour autant avoir l'intention de s'y établir. Les deux lots que choisit M. Albert sont ainsi marqués. Il doit payer la somme de \$6,00 à un certain Leduc qui s'est fait spéculateur le temps de la construction d'un chemin. Il n'y a pas de petits profits.

Félix, alors âgé de 14 ans, participe aux travaux de défrichage, d'ensemencement, de fabrication du sucre du pays et de construction des bâtiments. Les anciens voisins aident le père à démonter, à transporter et à reconstruire la maison de la terre de l'Île-Verte.

Félix a connu les labeurs de la colonisation et nous rappelle les petites misères de l'agriculture, telles ces récoltes perdues par la gelée ou la sécheresse. Mes historiens favoris des Bois-Francs ne parlent à peu près pas de ces calamités mais elles se sont produites dans leur région. Le livre *Victoriaville 2000* en fait mention ainsi que de ces famines occasionnées par de telles sautes d'humeur de la nature.

Félix pointera un doigt accusateur vers les gelées hâtives qui ruinent les récoltes pour justifier sa migration vers les États. Je lui concède que sa terre au fond d'une vallée est plus sujette au fléau de la gelée, mais, en même temps, je le soupçonne d'avoir trouvé une raison commode pour justifier l'abandon de son patelin.

Félix fait état des risques associés au défrichage et de l'importance de la forme physique pour les colons. Il s'est, raconte-t-il, blessé à une jambe avec une hache. Plus tard, il souffrira de saignements de nez qui l'affaiblissent et l'empêchent de travailler. Le médecin est dépassé par les symptômes de cette maladie. Le curé, par contre, est allé à Rome où il a vu le pape et depuis, est sensé faire des miracles. Il recommande à Félix de mettre : «...un *sunapis* de gomme sur son estomac ». Le curé livre la marchandise. Le *sunapis* en place, Félix est guéri. Finalement, il y a les blessures et les pertes d'animaux de trait. Ces accidents coûtent cher et leur perte empêche le transport du bois et des produits de la ferme.

Les habitations, dans Saint-Éloi, sont clairsemées. Il y a deux habitants sur une distance de 3 milles écrit Félix. Il s'agit d'une différence avec les colonies des Bois-Francis où les colons cherchent à se coller les uns sur les autres et se précipitent à la suite du premier brave qui se lance à l'assaut d'une nouvelle colonie. Dans le canton de Whitworth, pas très loin du patelin de Félix, les habitations sont, là aussi, rapprochées. Je soupçonne donc que Félix, avec ses 3 milles entre les habitations, y met un peu d'exagération comme dans tout le reste.

Félix courtise et se marie

À l'âge de 19 ans, Félix avait eu des velléités d'épouser sa cousine mais le curé s'y était opposé. À 23 ans, il s'est équipé d'un beau cheval et d'une belle voiture. De plus il semble avoir eu l'assurance d'hériter de la terre paternelle à condition de prendre soin de ses parents. Bien établi, il part à la chasse aux filles à marier.

Sa quête de l'âme sœur est teintée de pragmatisme : *« Je croyais, écrit-il, aussi que si je pouvais prendre une fille qui avait quelque chose pourvu que l'amour y fût, cela aurait été préférable. »*

Il se met en campagne un peu avant Noël avec l'intention bien arrêtée de se marier avant les jours gras, se disant sûrement qu'une épouse toute neuve apporterait une compensation aux privations de manger qu'impose les 40 jours de jeûne du carême. À lire Félix, ce ne sont pas les clientes qui manquent. Les pères viennent visiter sa terre et il est prêt à les recevoir : *« J'avais récolté au-delà de trois cents minots de grain, le tout battu et placé dans mon grenier... j'avais quatre belles vaches à lait et deux bons chevaux, une douzaine de moutons, des cochons, etc., etc. »* Il courtise tous azimuts. Deux jours avant le carême, il doit annuler en catastrophe, la publication de bancs à l'église avec une bonne prospect pour se marier avec une meilleure candidate, la belle Desneiges Michaud âgée de 17 ans. Félix qui a alors 23 ans, en bon gestionnaire, a respecté son cahier des charges. Il s'est marié dans les délais prévus et l'amour semble y être ; Desneiges ne s'ennuie pas du tout au cours de cet hiver, au fond de son rang et loin de ses parents. Et elle semble aussi avoir apporté quelque chose. En passant, je dois mentionner que Félix, alors qu'il n'oublie pas de faire insérer sa propre photo dans son livre ne juge pas utile d'inclure celle de Desneiges.

Félix se découvre une vocation de commerçant

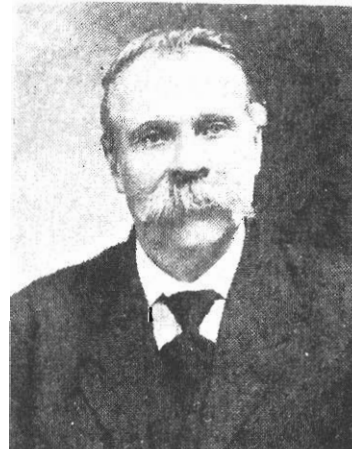
Les bonnes et les mauvaises années se succèdent sur la terre de Saint-Éloi, mais l'exploitation de Félix progresse. Il est passé de 4 à 14 vaches à lait et possède maintenant 3 bons chevaux. Il se vante d'avoir vendu, lors d'une seule tournée, pour \$200 de beurre, de l'avoine, de l'orge et 3 à 4 porcs. Il vendra aussi du bois de chauffage aux villageois et aux citadins de Rivière-du-Loup qui n'ont accès ni à l'huile à chauffage ni au charbon. Ils doivent donc compter sur le bois de l'habitant. Il vendra enfin du sucre d'érable.

Félix n'est pas à plaindre, loin de là, mais il commence à voir partir ses voisins et ses cousins, les uns pour les chantiers de la rivière Outaouais, les autres pour s'établir sur des terres dans l'état du Maine. Ces départs lui donnent la bougeotte. Il décide alors de faire une première incursion du côté de l'Amérique. Il fabrique des mocassins pour vendre, se procure des chaudrons, des poêles et part avec trois chevaux et deux voitures. En raison de ses deux voitures, il est forcé de se faire accompagner d'un jeune homme engagé. En Amérique, il vend, achète, échange et trouve même un emploi de bûcheron à son aide. Félix revient à Saint-Éloi 17 jours plus tard avec un seul traîneau plein de farine qu'il vendra à profit au village. Mais, en plus, il a \$200 en poches. Il est *accro*. Le commerçant en lui s'est révélé. « Revenu chez nous avec un bon stock de provisions et une couple de cents dollars dans ma poche, quand arriva le mois de mars j'allai me promener chez mon beau-père avec ma femme ». Je parierais qu'il étale alors les \$200 sur la table.

Félix ne cherche que l'excuse pour partir. Elle lui est fournie par une récolte ruinée par la maladie de la rouille du blé, maladie bien réelle qui a fait disparaître la culture du blé des terres du Québec.

Félix à Lowell Massachusetts

Nous sommes au printemps de 1881 et Félix fait le grand saut. C'est le départ pour les États. Il a 38 ans et Desneiges en a 32. Ils ont 9 enfants ; la plus vieille est âgée de 14 ans. Félix n'est pas assuré du succès de son aventure et, prudent, il ne vend pas sa terre. Il fait néanmoins un encan



FELIX ALBERT

qui, semble-t-il, n'a pas rapporté de l'or.

La famille prend le train, probablement à Rivière-du-Loup, direction Québec-Richmond-Sherbrooke où elle s'arrête pour visiter un cousin et obtenir son avis sur la meilleure ville à prendre d'assaut pour faire fortune. Le cousin qui, je dois le constater, est resté sagement à Sherbrooke, au nord de la frontière, conseille Lowell Massachusetts où il y a moins de grèves qu'à Fall River.

Félix écoute le conseil de son cousin et descend à Lowell avec sa marmaille. Il n'y connaît personne. Comme on est au début du printemps, il a du mal à se trouver du travail. Il dira : « *Quelques-uns des enfants étaient entrés au moulin pour apprendre l'ouvrage et moi je trouvais difficilement de l'emploi.* » Il n'y a rien d'anormal là-dedans. Dans ce temps là, les enfants et les jeunes filles trouvent des emplois dans les filatures où ils travaillent 6 jours par semaine. Les hommes doivent se contenter des travaux manuels de journaliers. Seuls les hommes de métiers peuvent espérer se placer comme artisans. Il y a très peu de postes pour les hommes dans l'usine.

Félix s'embauche comme bûcheron et se fait exploiter à ses débuts. On ne l'y reprendra plus.

Après divers petits emplois, un sieur Cutter lui offre de défricher un coin de terre. Il sera payé \$60 pour le travail et gardera le bois qu'il aura coupé en défrichant. Il achète un cheval et une voiture pour transporter ce bois qu'il vend dans le voisinage. « *Plusieurs me voyant arriver avec ces beaux voyages en voulaient chacun un voyage au plus tôt possible.* » Sa carrière de commerçant de Lowell est lancée.

Félix missionnaire

Au bout d'une année à Lowell, Félix se sent riche et retourne visiter ses anciens voisins au Canada.

« *Dans cette année dit-il, on avait réalisé au-delà de cinq cent piastres. J'avais apporté en Canada trois cent soixante-quinze piastres en or. Je m'étais habillé au prix de dix-huit piastres et une montre en argent de vingt-deux piastres et je paraissais assez bien. Ici il me restait un bon cheval valant dans les cent piastres ainsi que quelques voitures...*

« *J'avais été avec M. Gaudette à la Banque Wamesit échanger mes billets de banque contre de l'or, puis je partis pour le Canada le cœur joyeux et dispos.* »

Joyeux, il l'est plus encore lorsqu'il arrive à Saint-Éloi et étale sa richesse. « *On me demanda si on avait eu de la misère ou du trouble ? Je leur*

dis que tout avait été bien et les affaires bonnes. J'avais fait un peu d'argent et je venais en porter un peu à mes créanciers. Je leur dis, je n'en ai pas un gros montant ; mais je vais vous le laisser voir parce que c'est du bel argent, je suis content de vous le montrer. Je pris ma bourse et je vidai sur la table son contenu, (\$375) en or. Ils comptaient cela et ils furent surpris et émus aux larmes à la joie que leur causait ce spectacle. »

Je parie que ce bel or a été étalé sur plus d'une table du voisinage avant que le bon Félix ne s'en sépare pour aller payer ses dettes au marchand Bertrand qui lui avait vendu un morceau de terre. Avec de tels étalages de richesses, les manufacturiers américains n'ont pas besoin d'envoyer des publicistes au Canada pour faire du recrutement. Tous les Félix du temps s'en seront chargé gratuitement.

Félix trouve son créneau

Félix retourne à Lowell au bout de deux semaines de visites dans son pays natal. Il a trouvé son filon. Il fournira les services à la communauté du Petit Canada à Lowell. C'est alors une communauté de quelque 11,000 personnes à l'intérieur d'une ville qui en compte 60,000. Les opportunités sont donc là et Félix est assez habile et énergique pour en profiter et même un peu trop. Il veut être dans tout et aller trop vite. Il commence à développer son commerce de transport et de distribution. Il possède de 7 à 8 chevaux et plusieurs voitures. En plus, il peut compter sur une autre source de revenus. *« J'avais, dira-t-il, alors deux petites filles et trois petits garçons qui travaillaient dans les filatures, ils commençaient à réaliser des salaires passables. »* On peut parier que les chèques de paie passables seront, en grande partie, confisqués en arrivant à la maison.

Félix se lance alors, avec du bois récupéré d'un grand chantier, à la construction d'une maison à logements, un *petit bloc*, dont il loue aux nouveaux arrivants les appartements qu'il n'occupe pas. Je soupçonne que son *petit bloc* n'est pas un palace parce qu'il écrit : *« Le printemps suivant j'étais décidé de mettre un solage sous mon petit bloc ».*

Félix achète des meubles usagés, principalement de familles qui retournent au Canada j'imagine, se monte un magasin et va cueillir sa clientèle de nouveaux arrivants à la gare. *« Quand les gens arrivaient du Canada j'allais les recevoir à la gare. Je leur vendais leur ameublement et je les logeais dans mes logis. »* Qu'est-ce qu'on peut demander de plus? La demande étant forte, Félix construit

d'autres logements adjacents au premier. Il dira : *« Tout l'intérieur était fini en bois à la mode du Canada, c'était plus promptement fait et moins coûteux que le plâtrage. »*

Félix a donc maintenant onze logements à louer, 2 magasins et il continue de construire. Et, pour intégrer son commerce à tous les aspects de la vie, il se lance dans les pompes funèbres.

À travers tout ça, il continue à faire des enfants à un rythme effarant. Il en a 9 à son arrivée en 1881. En 1892 ou 1893, il y a un peu d'ambiguïté dans le texte, sa femme aurait accouché 10 fois depuis le printemps de 1881. Ça me semble beaucoup, mais il faut dire qu'elle en a perdu 5 sur le lot.

Félix face à son Waterloo

Félix est insatiable. Il est prêt à s'embarquer dans tout. Un ancien concitoyen arrive de l'Île-Verte. Ce brave homme a de l'expérience dans le commerce mais, malheureusement, aussi dans les échecs financiers. Félix qui a alors 19 logements, quatre magasins, un magasin de meubles, une entreprise de pompes funèbres, une écurie de louage, une quinzaine de chevaux et des voitures, propose à ce nouveau venu de le mettre à la tête d'une d'épicerie. Ni l'un ni l'autre n'ont d'expérience dans ce domaine.

Félix a beaucoup emprunté pour ses constructions et pour ses commerces. Il décide, en plus, d'acheter une terre près de la ville. Faisant allusion à ses enfants, il raconte : *« Tandis que les uns tiendront notre besogne ici, d'autres travailleront à la ferme et moi je pourrai voir aux deux »*. Sait-il qu'il devra bientôt abandonner ses nombreux commerces en raison de sa situation financière qui se détériore ? Je l'ignore. Mais, en tous cas, l'achat de cette terre semble avoir été sa planche de salut quand tout le reste s'écroule. C'est à ce moment que la mauvaise fortune s'abat sur lui. Après la naissance de leur dernière petite fille, Félix et Desneiges sont frappés par la maladie. *« Elle se rétablit (de son accouchement) mais, dit Félix, retomba au bout de quelques semaines, et au même temps je fus moi-même atteint de fièvres violentes qui me tinrent cloué à mon lit pendant treize longues semaines. »*

Le même automne, son garçon se marie et, question de garder le standing, le mariage coûte très cher. De plus, l'épicerie tourne au fiasco ; on a vendu à crédit et les comptes ne sont pas payés. Le printemps suivant, Félix cherche désespérément de nouvelles sources de crédit. Le pays est alors en récession. *« Cette année là 1894, dit-il, beaucoup de moulins étaient arrêtés et tous furent menacés de*

fermer leurs portes. Les deux tiers des gens « lofaient » et un grand nombre partaient pour le Canada. On ne pouvait retirer les loyers et les comptes restaient en souffrance. »

C'est alors la débandade. Félix doit faire encan mais rien ne se vend. Et d'ajouter amèrement : « Plusieurs personnes de mes connaissances étaient présentes. Parmi eux ils s'en trouvaient plusieurs qui me devaient de douze à quinze piastres pour loyers, d'autres pour des enterrements ou des provisions. Ceux-ci me devaient de vingt-cinq à trente piastres, ceux-là quarante à cinquante piastres pour avoir enterré leur femme ou leurs enfants et c'était justement à ces gens que cela semblait le plus faire plaisir. »

Félix retourne donc à la vie agricole quelque 13 ans après son arrivée aux États, mais son crédit est tellement pourri qu'il a du mal à reprendre le dessus. Il se relance dans le commerce du bois de chauffage et du foin qui, au temps de la traction animale est le combustible qui alimente le moteur de la voiture.

Félix est probablement insatisfait des minables rentrées d'argent que lui procure son exploitation agricole et qui ne cadrent pas avec sa situation d'hier. Il ouvre donc un débit clandestin de boisson dans sa propre maison. Le débit marche durant plus d'une année lorsqu'il est dénoncé. Il se fait saisir tout son stock de boisson et doit payer une légère amende.

Le temps a passé et c'est à l'âge de 65 ans, que Félix a l'idée géniale de publier un livre pour faire un tabac. C'est ainsi que la saga : *Histoire d'un enfant pauvre*, voit le jour.

Il y a encore plein de *Petits Canadas*

Le Petit Canada était, si l'on se fie à la narration de Félix, une ville dans la ville, avec les coutumes et la langue de l'ancienne patrie. Jusqu'à la fin de sa vie, Félix, le commerçant prospère, n'aura jamais appris l'anglais et n'aura pu communiquer qu'en français. S'il doit rencontrer un anglophone, il se fait accompagner



LOGEMENTS DU PETIT
CANADA A LOWELL

d'un gendre ou de quelqu'un d'autre de la jeune génération qui connaît l'anglais.

Aujourd'hui, il existe plein de *Petits Canada* à travers les pays industrialisés. Ils ont pour noms *La petite Italie*, *little Havana*, *Chinatown* et j'en passe. On y parle la langue du pays d'origine. Les nouveaux arrivants se font prendre en charge par des Félix Albert qui les exploitent un peu tout en leur facilitant l'obtention d'un emploi dans une entreprise, propriété d'un membre de la communauté, ou sur un de ses chantiers de construction où la langue est majoritairement celle des nouveaux venus. Ces Félix Albert sont parfois traités d'exploiteurs de leur communauté, mais ils ont leur utilité. Ils permettent une intégration plus facile aux nouveaux venus. Les plus dégourdis d'entre eux apprendront rapidement à fonctionner en-dehors de la communauté et amélioreront leur sort en moins de temps. D'autres, surtout les dames qui arrivent avec une famille et doivent rester à la maison, passeront leur vie dans leur quartier et ne connaîtront que les rudiments de la langue de leur pays d'adoption. La jeune génération fera alors le pont entre les vieux et le monde extérieur.

Tout ça pour vous dire que malgré ses ambitions démesurées et son ego hypertrophié, Félix aurait mérité mieux que de finir par tout perdre alors qu'il était si bien parti. Il aura essayé, alors que bien d'autres acceptaient de se laisser balloter par le sort.

Pourquoi un si grand nombre des nôtres sont-ils partis aux États

Les missionnaires qui ont écrit le mémoire *Le Canadien émigrant* ont vu, avec tristesse, les colons quitter leurs terres après avoir tenté de se faire une vie nouvelle dans les Bois-Francis et avoir tant peiné pour défricher leur lopin. L'arrivée des agents de grands propriétaires qui leur demandent des prix exorbitants pour les lots sur lesquels ils sont établis en *squatters* forcent soudainement plusieurs d'entre eux à abandonner le fruit de leur labeur.

Les prêtres sont convaincus que la cause principale de la saignée vers l'Amérique est la cupidité des grands propriétaires qui, avec le clergé anglican possèdent la vaste majorité des terres et qui, en plus d'exiger des prix démesurés pour leurs lots, refusent de participer à la construction et à l'entretien des routes. J'aurais sûrement posé le même diagnostic que ces vaillants missionnaires. L'abus des propriétaires des townships a eu une

très grande influence dans l'amorce de l'émigration. Mais, le récit de Félix Albert nous force à admettre que les abus des propriétaires absents n'expliquent pas tout.

En effet, quand le père de Félix est allé s'établir sur ses lots de Saint-Éloi, il n'a pas été l'objet d'abus ni de la part de propriétaires exploités ni du gouvernement qui lui a donné la terre gratuitement et a même construit un chemin. Il faut donc regarder un peu plus loin.

Pour tout abandonner et tenter sa chance ailleurs, il faut d'abord un chemin pour se rendre à cet ailleurs et il faut qu'au bout de ce chemin, il y ait une possibilité de gagner sa vie. Il se trouve qu'au début du 19^{ème} siècle, les villes côtières de la Nouvelle-Angleterre se sont industrialisées très rapidement. En même temps, les réseaux de chemins de fer se sont développés à un rythme fou. En 1854, on peut partir de Québec ou de Montréal et se rendre à Portland Maine en moins d'une journée. En 1876, soit cinq ans avant l'exil de Félix, la ligne de l'Intercolonial Railway relie Halifax à Québec en passant par Rivière-du-Loup, tout près de Saint-Éloi. Cette ligne permet de rejoindre facilement la côte de la Nouvelle-Angleterre. On peut alors se rendre rapidement aux villes manufacturières toujours en quête de main-d'œuvre. Quand les obstacles pour se rendre à la terre promise sont moins difficiles à surmonter, les candidats s'y lancent en plus grand nombre. Ceci peut expliquer grandement l'attraction qu'ont eu les villes industrielles sur la jeunesse du Québec, à tout le moins sur ceux qui ne peuvent pas supporter une existence sans un revenu en argent qu'ils touchent de leurs mains.

Les *Canadiens* seront probablement assez bien reçus à l'arrivée dans leur nouvelle patrie. Le « *Massachusetts Bureau of Labour* » mentionne dans un rapport de 1870, que les Canadiens-Français arrivent en Nouvelle-Angleterre et à New-York par milliers de familles. Il ajoute que nombre de surintendants préfèrent les étrangers aux habitants des fermes de la région. Les nouveaux venus vivent dans la ville et sont disposés à travailler à la manufacture tout au long de l'année, sans se préoccuper de prendre des vacances.

La couleur de l'argent

Permettez-moi d'avancer quelques autres raisons pour expliquer l'attraction des manufactures sur le colon du Québec. La première est la couleur de l'argent. Le colon des Bois-Francs vit à crédit. Il *fait marquer*, chez le marchand, comme on disait chez-

nous. En échange, le marchand prend sa cendre, sa potasse, son sucre, un peu de foin et de blé. Il se passera pas mal de temps avant que le bon habitant ne génère des surplus de production suffisants pour pouvoir toucher de ses mains un peu d'argent qu'il utilisera à son gré. Les émigrants qui reviennent visiter la parenté aiment étaler leur richesse, réelle ou factice, en vue de se convaincre eux-mêmes qu'ils ont trouvé la corne d'abondance. Le récit de Félix est des plus éloquents à ce sujet. On se rappelle le spectacle qu'il donne en étalant sa richesse en pièces d'or, lors de sa visite à Saint-Éloi après une année d'absence. Les pauvres colons de Saint-Éloi, à la vue de cet or, ont sûrement été juste un peu plus malheureux lorsqu'ils sont retournés défricher leur lot le lendemain de sa visite. Les plus miséreux d'entre-eux n'hésiteront pas à tout abandonner pour aller retrouver le cousin des États.

Pour certains, le désir de l'aventure ou l'envie de connaître l'expérience de la ville, aussi morne fut cette ville, provoque le départ. Finalement, dans bien des cas, c'est tout simplement l'imitation des autres, du genre : «*Pourquoi pas nous aussi ?*»

Mais, la migration marche dans les deux sens

Certains émigrants constatent que l'argent est plus difficile à gagner et les conditions de vie moins enchanteresses aux États que ne l'avaient fait miroiter certains visiteurs. S'ils n'ont pas tout vendu en partant du Canada, ils auront envie d'y revenir. Et ils y reviennent en nombre plus important lors des récessions et des fermetures d'usines textiles.

Les friands de statistiques seront heureux de savoir que les démographes estiment l'émigration nette du Québec vers les États-Unis à 925,000 âmes entre 1840 et 1930. En 1900, selon l'historien Yves Roby, 573 000 Canadiens français vivent en Nouvelle-Angleterre. Ils représentent à peine 10% de la population de la région.

Il y a tout de même une consolation. La population du Québec qui est d'environ 650,000 personnes en 1840, s'accroîtra, grâce à l'amour de la bagatelle de nos pères, à la fertilité de nos mères et à la vigilance du curé. En dépit de la saignée vers la Nouvelle-Angleterre, c'est donc 2,875,000 personnes que comptera notre province en 1930. Après tout, à bien y penser, on pouvait peut-être se permettre de perdre quelques-uns des nôtres qui se seront, j'en suis sûr, montrés de merveilleux ambassadeurs de notre coin de planète.

Mes migrants à moi

L'histoire de Félix Albert a réveillé chez-moi des souvenirs. D'abord, mon grand-père maternel, Ovide Charette, propriétaire d'une terre à Tingwick dans les Bois-Francs, pas très loin de l'endroit où je suis né, a quitté sa terre et a tenté sa chance une première fois aux États. Lors de cette première migration, ma mère a fait partie du groupe. Nostalgique ou victime de la récession, le grand-père ramène sa famille sur sa terre au Canada. Ma mère, Marie-Louise Charette, rencontre alors mon père. Ils se marient à Saint-Patrick-de-Tingwick le 1^{er} juillet 1912.

Le grand-père Ovide retourne aux États avec sa famille. Trois de ses enfants, incluant ma mère, resteront dans les Bois-Francs. Le grand-père Ovide est décédé à Kennebunk. Ma grand-mère, Exilia DeSerres, épouse d'Ovide Charette, est réapparue au Canada au cœur de la crise économique de 1929. Elle a passé les deux dernières années de sa vie chez nous et elle y est morte en 1938.

Où se sont-ils établis, mes émigrants ? On parlait, chez nous, de parents à Sanford Maine, mais je crois que la majorité s'est finalement retrouvée à Kennebunk, plus au sud. Dans nos souvenirs, les noms de Lewiston, entre autres, sont mentionnés. Plus tard, quelques-uns s'installeront à Salem Mass.

Je me rappelle de quelques visites des oncles, tantes et cousins américains. Ils arrivaient, cordés dans une grosse voiture, une Buick de préférence, qui était probablement louée. Ils passaient alors quelques jours chez chacune des sœurs ainsi que chez le frère canadien.

Trois de nos cousins sont venus nous voir en uniforme à la fin de la guerre. L'un était marin. J'avais alors 8 ans et son uniforme m'avait vraiment impressionné.

Alphonse Charette, l'un de mes oncles, avait quitté sa terre en cachette et n'a jamais remis les pieds dans notre région de peur d'y rencontrer ses créanciers.

Du côté de mon père, plusieurs de ses cousines et probablement au moins un cousin ont émigré aux États. Aucune de ses sœurs n'y est allée. Seul un de ses frères y a passé une grande partie de sa vie et y est décédé. Sa situation était différente. Il était membre de la communauté des *Frères du Sacré-Cœur*. Au fil des années, il a gravi les échelons pour arriver au poste de directeur-général ou directeur des études, je ne sais trop, d'une école de Lowell Mass. On l'appelait frère Fulgence, mais, pour nous, il

était mon oncle Arthur. Il était venu chez nous vers 1948. Cette fois-là, il ne portait pas sa soutane, mais le costume noir de clergyman. Mon père lui avait organisé une petite fête à la maison. Tous les voisins avaient été invités. Mon oncle Arthur qui avait la langue bien pendue, avait pris le plancher et, je me rappelle, s'adressant directement à chacune des dames, leur tournait un compliment galant. Elles en riaient en rougissant un peu alors que les maris étaient crevés de rire. Il avait les yeux clairs le mon oncle Arthur.

Les États, une soupape pour encore longtemps

La migration vers la Nouvelle-Angleterre est longtemps restée la bouée de sauvetage pour les gens mal pris dans notre région.

En 1996, je rencontre Ronald Fouquette, un lointain cousin et ami de la famille du temps de Saint-Paul-de-Chester. Il me raconte alors qu'il a dû se faire naturaliser Canadien pour recevoir sa pension de vieillesse. Il avait passé presque toute sa vie au Canada mais était né aux États-Unis et avait négligé de régulariser son statut de Canadien. Il m'a expliqué ce qui était arrivé.

Au début des années mille neuf cent vingt, plusieurs années avant la crise économique de 1929, le père Fouquette avait hypothéqué sa terre auprès d'un homme d'affaires local. Il payait ses termes avec régularité mais le contrat spécifiait que le créancier avait le droit de demander le montant total du prêt en tous temps. Un jour survient une dispute entre le débiteur et le créancier qui, n'ayant pu profiter de l'œuvre de Dale Carnegie, ne sait pas comment se faire des amis. Il se présente donc chez Fouquette et l'informe qu'il a jusqu'au coucher du soleil pour évacuer les lieux s'il ne paie pas la dette en sa totalité, vu qu'il a, en vertu de l'hypothèque, le droit de reprendre possession de la terre en cas de non-paiement. Le pauvre père Fouquette qui n'a pas les ressources financières pour rencontrer une telle obligation, va chez le voisin d'en face et vend bétail et instruments aratoires au prix que ce voisin voudra bien lui donner.

À la tombée du jour, la famille se rend à Victoriaville où elle prend le train pour les États-Unis. Je ne sais pas dans quelle ville ces pauvres gens se sont retrouvés. Ils y ont trouvé du travail. Lors de la grande crise de 1929, les usines fermaient et le gouvernement américain, ou celui de l'État, offrait un montant de \$300 aux familles qui acceptaient de retourner au Canada. Les

plus vieux qui avaient gardé leur travail y sont restés alors que le père Fouquette revenait s'installer sur une autre ferme non loin de la première à Saint-Paul avec sa famille. Ronald a continué de cultiver la nouvelle terre après la mort de son père et l'a lui-même transmise à son fils qui m'a semblé un cultivateur prospère du rang no. 6 (rang Couture) du Canton de Tingwick, quand j'y suis passé en 1993 et en 1996.

Des livres à lire

Le livre de Félix Albert a été réédité récemment, accompagné d'une traduction anglaise et de commentaires, aussi en anglais. Si l'histoire de nos ancêtres vous intéresse, je vous invite à le lire.

Le titre de cette nouvelle édition est : **Immigrant Odyssey – A French-Canadian Habitant in New England**. Les coordonnées sont : Albert, Félix, 1909 Immigrant Odyssey: A French-Canadian Habitant in New England. A bilingual edition of Histoire d'un enfant pauvre / by Félix Albert ; Introduction by Frances H. Early, translation by Arthur L. Eno, jr. The University of Maine Press. 178 p. ISBN-0-89101-068-8

L'histoire ne dit pas si la vente de son livre a redonné à Félix une santé financière.

De Yves Roby, **Histoire d'un rêve brisé ? Les Canadiens français aux Etats-Unis** présente aussi une autre facette de cette migration.



Mon grand père Ovide Charette
Et
Ma mère Marie Louise Charette



MAISON D'OVIDE CHARETTE A TINGWICK DANS
LES BOIS FRANCS
PHOTO PRISE EN 1993

LE TRACÉ DU ST-LAWRENCE & ATLANTIC

PAR UNE COURSE DE TRAINEAU

En guise d'introduction au chapitre 17, permettez-moi de vous faire part d'une anecdote amusante que j'ai trouvée sur le site internet de la ville de Richmond. Elle prendra son sens quand vous aurez lu le chapitre.

Je n'ai pas vérifié l'authenticité de ladite anecdote et je suis sûr que les tractations concernant le tracé de la ligne *Saint Lawrence & Atlantic* ont dépassé la simple course de carriole tout en n'excluant pas celle-ci. En voici donc le texte.

«L'évolution de Richmond est intimement liée au développement du réseau ferroviaire au pays. Ainsi Le projet d'une ligne de chemin de fer entre Island Pond (Portland) et Montréal naît dans l'esprit de John A. Poor, avocat et journaliste de Bangor-Maine et il est appuyé par Alexandre T. Galt, un estrien. Un groupe de Boston s'intéresse également au projet. Ce dernier groupe rêve d'une ligne Boston-Montréal. Quelle ligne doit-on construire? Pour le déterminer, on organise une course de traîneaux. Une partie du courrier arrivant d'Angleterre à destination de Montréal est déchargé d'un bateau à Portland et placé sur un traîneau pour le transport à Montréal. Lorsque le même bateau arrive à Boston, la même procédure est suivie. Le premier traîneau arrivé déterminera l'emplacement de la ligne de chemin de fer. Le traîneau en provenance de Portland arrive 12 heures avant celui de Boston. La dispute est close. La ligne Portland-Montréal sera construite».

17 – CÈS PETITS HANGARS ROULANTS

« Il fallait autrefois, pour descendre des Bois-Francis à Québec, passer des journées entières à compter les roches et les ornières de l'ancienne et ennuyante route Gosford. Aujourd'hui, après avoir mis ses effets dans de *petits hangars roulants*, on se place soi-même sur des coussins de velours, et, en moins de deux heures, tout est rendu à Québec. Heureux habitants de ces lieux privilégiés, ne regrettez donc pas les sacrifices que vous vous êtes imposés pour vous y établir ! » C'est ainsi que le curé écrivain Charles Trudelle se remémore les bienfaits des chemins de fer. Et, il a raison. Après tant de souffrances causées par l'absence de routes, les colons sont maintenant désenclavés et peuvent profiter d'un réseau de chemins à peu près carrossables pour rejoindre les centres d'échanges où ils vendent leurs produits et se procurent les objets de première nécessité.

Une soudaine abondance de voies de communication

Le Chemin Gosford, construit en 1832 a été la première voie à peu près carrossable permettant de relier les Bois-Francis à la civilisation. Les colons peuvent rejoindre la ville de Québec en empruntant ce chemin cahoteux; l'abbé Trudelle, comme on l'a vu, en a compté les cailloux. Malheureusement, ils doivent toujours risquer leur vie sur le *chemin de la savane* parce que leurs parents ne sont pas en direction de Québec mais bien de Bécancour et Gentilly. Peu de temps après 1845, un nouveau chemin est annoncé par le député Dominick Daly qui a obtenu un subside de £12 500 pour sa construction. L'abbé Trudelle en parle : « Peu de temps après la mort de M. Bélanger, sir Dominique Daly, dont le nom ne sera jamais oublié dans les Cantons de l'Est, passant la même savane avait dit à ceux qui l'accompagnaient : « Je ne serais pas Irlandais si je ne travaillais de toutes mes forces à vous faire faire un chemin ». Il tint parole, et, malgré la forte opposition qu'il eut à vaincre, le chemin provincial d'Arthabaska, qu'on a appelé le chemin modèle de la province, fut fait et terminé en 1848...

«Ce chemin, qui traverse Inverness, Somerset, Stanfold, Arthabaska, Warwick et une partie de Kingsey, mit fin aux misères endurées dans la savane de Stanfold. Six paroisses, pleines de vie et d'activité, brillantes du plus

bel avenir, sont échelonnées sur le chemin, que l'on regarde comme le bord de l'eau des autres cantons situés plus au sud.»

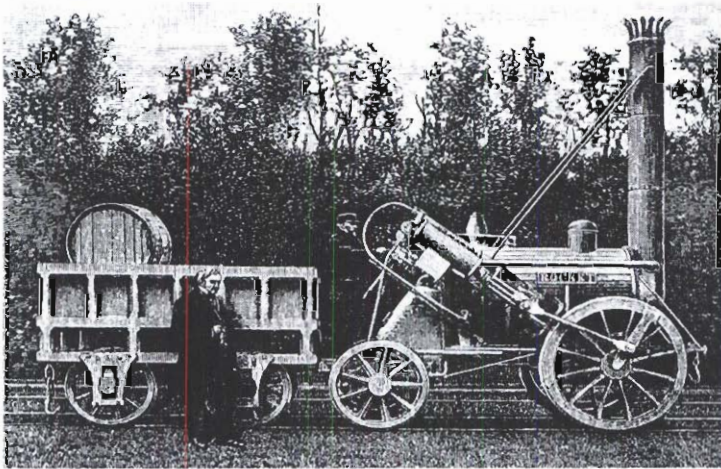
Six ans plus tard, en 1854, le chemin de fer *The Grand Trunk* fera vraiment sortir la colonie de son isolement. Il mettra fin aux souffrances des colons qui, jadis, avaient dû transporter, parfois à dos d'hommes, les poêles, chaudrons et autres appareils nécessaires à la survie dans les chaumières des colonies. Ce chemin de fer traverse les colonies de Somerset (Plessisville), Stanfold (Princeville), Sainte-Victoire (Victoriaville) et Warwick.

Finalement, en 1863, un chemin de fer de moindre importance, le *Petit tronç*, entre en service entre Sainte-Angèle-de-Laval (Des Ormeaux) et Victoriaville.

Les habitants peuvent maintenant écouler leurs produits sur les marchés de Québec et de Montréal. De plus, la métropole britannique a ouvert son marché à des produits tels le beurre et le fromage qui feront la renommée des Bois-Francis. Le chemin de fer contribuera à leur exportation. Finalement, des industries s'installeront graduellement dans les villages le long de la voie ferrée.

La nouvelle technologie

La technologie du chemin de fer est sûrement la plus spectaculaire des nombreuses innovations du 19^{ème} siècle. Elle est anglaise et s'est développée dans les charbonnages de la région de Newcastle. Dès le 16^{ème} siècle, on fait rouler les chariots de charbon sur des rails en bois franc, protégés par des plaques de



THE ROCKET DE STEPHENSON

fer pour en réduire l'usure. Ces chemins lisses permettent à un cheval de tirer des charges beaucoup plus lourdes entre la mine et les quais de la rivière Tyne. Ce nouveau mode de transport aurait aussi été utilisé en Allemagne à la même époque. Qui a inventé et qui a copié? Je ne saurais le dire.

Au milieu du 18^{ème} siècle, on commence à utiliser des chariots à roues de fer. Comme ces roues abiment les rails, on crée le rail de fer.

La technologie de la locomotive est une invention du début du 19^{ème} siècle. Le français Denis Papin avait développé un piston à vapeur vers 1690, mais son intérêt ne semble avoir été qu'académique. Des Anglais, toujours associés aux charbonnages, reprennent l'idée et créeront des engins pour pomper l'eau des mines. D'une amélioration à l'autre, en 1769, James Watts développe ce qu'on considère comme la machine à vapeur moderne.

Outre son emploi dans l'industrie, on l'adapte, au début du 19^{ème} siècle, à la propulsion des bateaux. Enfin, George Stephenson, autre ingénieur des charbonnages de Newcastle, après avoir développé des locomotives pour le transport dans les mines, présente, en 1829, sa locomotive, *The Rocket*, pour le transport des marchandises et des passagers. L'industrie ferroviaire est née.

Au Canada, on construit d'abord des lignes de portage

Au Canada, au début du 19^{ème} siècle, les cours d'eau sont quasiment les uniques artères pour le transport des marchandises à l'exportation qui sont apportées par les producteurs sur les rives du Saint-Laurent ou de ses affluents. De là, des chaloupes ou des radeaux les acheminent au port de Québec où elles sont transbordées sur les grands voiliers en partance pour l'Europe. Les principales marchandises d'exportation sont alors le bois et la potasse vendus en Grande Bretagne. Du foin est aussi acheminé vers les villes américaines et canadiennes. Le port de Québec est très achalandé, mais c'est un port saisonnier. Pour prendre un bateau vers l'Europe en hiver, on doit se rendre à Boston ou à New-York. En 1811, tout de suite après l'ouverture du Chemin Craig, un service de diligence avait été mis en service entre Québec et Boston pour être bientôt suspendu, victime de la guerre de 1812. Nous reparlerons de ce chemin.

La voie fluviale Richelieu-lac-Champlain-Hudson qui relie Montréal et New York sera achalandée après la guerre de 1812-1814. Le canal Chambly, construit entre 1831 et 1843, accélérera

d'un cran le transport des marchandises. Dans ce contexte, il est normal que les premières lignes de chemin de fer soient de simples compléments aux routes d'eau. En 1831, les américains inaugurent une courte ligne de chemin de fer entre Schenectady et Albany. Elle améliorera le lien entre la rivière Hudson et le lac Champlain. Les hommes d'affaires montréalais sont invités à cette inauguration et sont conquis. Ils lancent leur propre ligne ferroviaire entre Laprairie, tout près de Montréal, et Saint-Jean sur le Richelieu. Elle a pour but de court-circuiter les rapides de Chambly et de faciliter les déplacements entre Montréal et New-York. L'unique locomotive qui doit assurer le service sur la ligne, *The Dorchester*, arrive à Saint-Jean sur le Richelieu par barge en 1836. Elle a été construite aux usines de Stephenson en Angleterre et a transité par New-York. *The Dorchester* ne sera pas assez puissante pour transporter des marchandises mais fera le bonheur des pique-niqueurs du dimanche en mal d'émotions fortes. En 1849, elle commence une nouvelle carrière chez le seigneur de Joliet.

Quelques modestes lignes sont alors construites pour négocier, à plus faible coût que les écluses, le passage des rapides et des chutes. Ce sont ce que l'historien George Roy Steven appelle les voies ferrées de *portage*. L'une d'elles, construite sur l'île de Montréal, reliera la tête et le pied des rapides de Lachine.

Peu de temps après l'inauguration de la ligne Laprairie-Saint-Jean, les rébellions de 1837-1838, suivies de la mise en application du Gouvernement d'Union du Bas et du Haut Canada, imposent un temps d'arrêt aux projets d'infrastructure. Le calme revenu, une voie ferrée est construite vers 1845, entre Niagara Falls et Windsor, permettant d'exploiter le marché de la région de Détroit.

John Poor et Alexander Tilloch Galt

Les villes portuaires de la côte est des États-Unis s'animent pour élargir leur marché. Ainsi, moins de dix ans après la mise en service du chemin de fer Laprairie-Saint-Jean, on planifie son extension à Rouses Point sur la frontière où des interconnexions permettent de rejoindre New York et Boston.

Des promoteurs Bostonnais tentent d'intéresser les hommes d'affaires de Montréal à un lien ferroviaire direct entre les deux villes. Mais, comme l'écrit l'historien Lovett, la graine tombe en sol rocailleux. Ils sont plus chanceux lors de leur passage à Sherbrooke en février 1843. Les commerçants locaux

comprennent vite le potentiel d'une telle voie de communication pour leur région.

Un citoyen de Sherbrooke à l'avenir prometteur est en Angleterre au moment de la réunion de février 1843. Il s'agit d'Alexander Tilloch Galt, l'administrateur de la *British American Land Company*, la BALC, formée en 1832, ou peu avant, pour attirer aux townships du Bas-Canada des immigrants de souche britannique. La BALC s'est engagée, lors de sa fondation, à construire des infrastructures pour les nouveaux arrivants tout en rapportant des dividendes à ses actionnaires de la métropole. La BALC a acheté de la couronne britannique, à prix d'ami, quelque 1,250,000 acres de terres où elle doit exercer son apostolat. C'est un gros programme qu'elle tente de remplir mais qui prend du plomb dans l'aile en raison de l'abandon des terres par plusieurs des nouveaux arrivants anglais peu préparés à la vie de colons et exacerbés par les troubles de 1837-1838 au Bas et au Haut-Canada qui effraient les candidats à l'immigration. La BALC doit rétrocéder une partie de ses terres à la reine mais elle reste tout de même un formidable propriétaire terrien. En 1840, le jeune Galt s'illustre en rédigeant un rapport qui contient de précieuses recommandations pour assurer à nouveau la rentabilité de la compagnie. En 1844, sa débrouillardise le propulse au poste de commissaire de la BALC, le plus haut poste de la compagnie au Canada. Il a alors 26 ans.

Informé de la proposition des bostonnais, Galt se montrera intéressé, mais il le sera encore plus par celle d'un autre promoteur du nom de John A. Poor. Celui-ci est de Portland Maine et, pour stimuler l'économie de sa petite ville, il se lance dans la promotion d'un chemin de fer reliant Montréal à Portland et d'un second reliant Portland à Halifax. Pour Galt, le plan de Poor est plus attrayant que celui des bostonnais parce que pour aller de Montréal à Portland on doit obligatoirement passer chez lui à Sherbrooke alors que la route des bostonnais ne passerait pas nécessairement par là. De plus, le tracé de Poor serait plus court que le tracé vers Boston.

Galt se charge de convaincre la communauté d'affaires montréalaise à souscrire au projet de Poor. Il y parvient et, en mars 1845, la *Saint-Lawrence and Atlantic Railroad Company* est formée. Au cours de la même année, le gouvernement américain vote une loi permettant le passage, sous scellés, de marchandises entre les ports américains et les destinations canadiennes.

Le conseil d'administration de la *Saint-Lawrence and Atlantic* dépêche Galt à Londres la même année pour lever les fonds nécessaires à la construction de la voie ferrée. La haute direction de la BALC lui ouvre alors toutes grandes les portes de la *Cité* et le capital qu'il sollicite est rapidement souscrit. Souscrit mais non encore versé.

Londres est alors la capitale mondiale de la finance et souffre de la tare de telles capitales, la spéculation. En 1845, on est en pleine *mania* des chemins de fer. Au cours d'une seule semaine, on y aurait annoncé le lancement de 89 nouveaux projets de voies ferrées à travers le monde, invitant les souscripteurs à investir £84,000,000, c'est-à-dire beaucoup d'argent.

Le gourou des chemins de fer est alors le sieur George Hudson. On ne jure que par lui. À titre d'exemple, l'annonce de son arrivée au conseil d'administration d'une société de chemin de fer propulse la valeur de ses actions de £4 à £40 en trois à quatre jours.

Malheureusement, Hudson a un problème. Il se rend coupable de délits d'initiés, manipulant le prix des actions pour s'enrichir, ainsi que ses amis dont l'un est le duc de Wellington, vainqueur de Waterloo. Hudson est dénoncé lors d'une histoire de fraude concernant la *Eastern Railways*. La bulle spéculative éclate alors et des milliers d'investisseurs sont ruinés. Tout ça pour dire que ce bon Galt est arrivé à Londres juste au mauvais moment. Des £500,000 souscrits pour son chemin de fer, seulement £35,000 lui seront versées.

Les actionnaires de la *Saint-Lawrence & Atlantic* décident de démarrer les travaux malgré cette carence de fonds. En 1848, ils sollicitent la communauté d'affaires de Montréal pour recueillir des capitaux additionnels. Les sieurs de Saint-Sulpice, Seigneurs de l'île de Montréal, font partie du groupe de bailleurs de fonds. En 1851, la voie ferrée est complétée jusqu'à Richmond. En 1852, elle se rend à Sherbrooke et fait la jonction avec son correspondant américain à Island Pound, 18 milles au sud de la frontière.

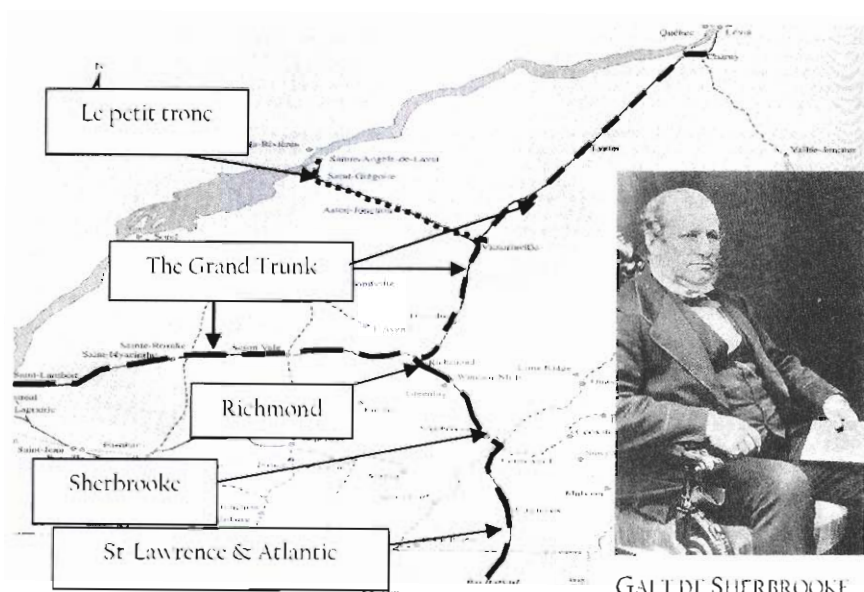
The Quebec and Richmond Railway

La construction de la ligne *Saint-Lawrence & Atlantic* jouera un rôle capital dans le développement de la colonie des Bois-Francis. Les marchands et les fonctionnaires de Québec sont interpellés par les nouvelles voies de communication entre Montréal et la côte est américaine : ils veulent aussi en profiter. La logique aurait

voulu qu'ils se mobilisent pour faire construire une voie entre Québec et Montréal d'où ils auraient pu prendre le *Saint-Lawrence & Atlantic* pour rejoindre la côte.

Un coup d'oeil à une carte géographique suffit pour comprendre que le plus court chemin entre Montréal et Québec ne passe ni par Richmond ni par Stanfold. Il passerait logiquement plus près du fleuve Saint-Laurent, soit juste au sud de la ligne des seigneuries, évitant de peu les acquisitions coûteuses de terres dans les domaines privés. Un tel tracé n'aurait pas coupé au travers des Bois-Francs et les nouvelles colonies en auraient peu profité. Toutefois, le tracé de la ligne *St-Lawrence & Atlantic*, qui passe par Richmond, change la donne. On n'aura qu'à construire une bretelle entre Québec et Richmond pour profiter des avantages de la ligne de Galt. Cette bretelle n'aurait que les 2/3 de la longueur d'une ligne directe Québec-Montréal. En bonus, elle donnerait aux gens de Québec un accès plus direct au port de Portland, leur permettant de se rendre en Angleterre en hiver sans devoir faire un détour par Montréal. Et bien sûr, pour les colons des Bois-Francs qui n'ont été pour rien dans ces tractations, c'est un cadeau du ciel.

En 1849, les gens d'affaires de Québec ont la certitude que la ligne *St-Lawrence & Atlantic* sera construite. Ils se joignent aux édiles municipaux pour former *The Quebec and Richmond Railway Company*.



Le chef de file de ces promoteurs est le sieur Peter Patterson, roi des marchands de bois de Québec. Il exploite alors, en compagnie de son gendre George-Benson Hall, les terres à bois des Bois-Francis. Parmi ses associés du chemin de fer, on retrouve Louis-Joseph Massue, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, James Bell Forsyth et Le Mesurier. Il y a fort à parier que le gendre Hall est aussi du groupe.

Les méandres du Grand Trunk

John Poor de Portland, avons-nous mentionné, avait lancé l'idée d'un projet de chemin de fer entre Portland et Halifax, en 1843. Il faisait miroiter les avantages d'un transit Montréal-Halifax via Portland par train. De Halifax, le voyageur gagnerait l'Angleterre par bateau. En 1850, Poor relance l'idée auprès de délégations du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Joseph Howe, journaliste influent de Halifax et, à cette époque, secrétaire provincial de la Nouvelle-Écosse, épouse la cause de Poor. En 1851, Howe se rend en Grande-Bretagne pour obtenir le support financier de la métropole au projet. Le Secrétaire aux Colonies, Earl Grey ne s'objecte pas à l'idée d'un chemin de fer avec bretelle vers les États-Unis mais, comme le mentionne l'historien George Roy Stevens, la Grande-Bretagne ne cautionnerait jamais un chemin de fer dont le point de départ ou d'arrivée serait aux États-Unis.

Francis Hincks, politicien canadien astucieux qui s'était un peu fait les dents sur le chemin de fer *Great Western* entre Windsor et Niagara, entre alors en scène. En 1849, à titre d'inspecteur général pour la province du Canada, (l'équivalent de ministre des finances aujourd'hui), il avait été le promoteur d'une législation assurant la caution financière du gouvernement du Canada sur les emprunts reliés à des projets de chemins de fer. Fort de ces garanties, il se rend à Londres, en 1852, avec un projet de voie ferrée reliant les colonies de l'Amérique britannique.

Le tracé qu'il propose est plus court de plusieurs centaines de milles que tout chemin passant par les États-Unis. Le tronç principal permettrait de relier un port de la Nouvelle-Angleterre à la région de Chicago tout en devenant le premier tronçon d'un futur chemin de fer transcanadien. Une bretelle passerait par Québec, se rendrait à Trois-Pistoles pour se connecter à une éventuelle voie traversant le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, avec Halifax pour terminal.

Pour réaliser ses objectifs, il propose d'acheter les voies ferrées existantes, en territoire canadien, entre Portland Maine et Windsor en face de Détroit au Michigan et de construire les tronçons manquants. Son projet comprend l'achat de la ligne *Great Western* déjà en opération entre Hamilton et Windsor ainsi que la ligne *Saint-Lawrence-Atlantic* entre Montréal et Portland Maine.

La naissance de la Grand Trunk Railway Company

Howe avait eu son heure de gloire auprès des autorités londoniennes. Il est mis hors jeu par Hincks qui, après avoir séduit les politiciens, se tourne vers les banquiers et les constructeurs de chemins de fer. Il revient au Canada avec le sieur Jackson de *Peto, Brassey, Jackson & Betts*, le plus grand constructeur ferroviaire au monde, à qui il a donné la maîtrise du projet. Il lève ensuite une charte pour la construction et l'exploitation de sa ligne de chemin de fer : *The Grand Trunk Railway Company* est née.

Sous l'impulsion de Jackson, la Compagnie rachète les chartes des sociétés déjà autorisées à construire divers tronçons de la ligne. Elle sait aussi contourner les récalcitrants tels les actionnaires de la société *Great Western* qui exploite la ligne Hamilton-Windsor. Ils ne veulent pas vendre leur compagnie? Qu'à cela ne tienne ! On fera passer le *Grand Trunk* plus au nord.

Le tracé et la construction

La vie est plutôt belle pour les promoteurs. Les banquiers anglais *Glyn Mills et Barings* voient leurs prêts garantis par le gouvernement du Canada. Les constructeurs *Peto, Brassey, Jackson & Betts* sont en situation de monopole. Quand il s'agit de négocier avec les sociétés détenant des chartes pour la construction des divers tronçons, Jackson peut se permettre des générosités qui ne lui coûtent rien. Certaines administrations, le long du parcours du *Grand Trunk*, profitent de l'argent facile pour faire supporter par la compagnie des emprunts ayant peu à voir avec une ligne de chemin de fer.

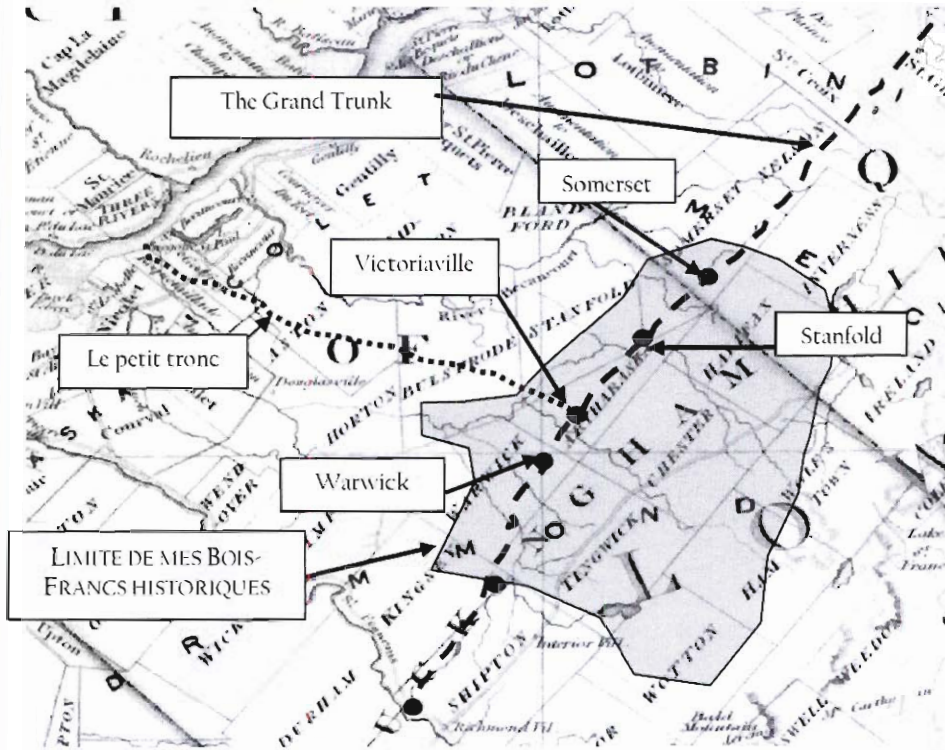
Galt n'a pas chômé pendant que Hincks était en train de manoeuvrer à Londres. Il a profité de son expérience dans la construction du *St-Lawrence-Atlantic* pour former sa propre compagnie de construction avec l'ingénieur Cazimir Gzowski. Il s'était aussi fait octroyer, avec des amis, plusieurs chartes de sociétés ferroviaires pour exploiter les routes le long du tracé que Hincks était, au même moment, en train de proposer à Londres

pour le *Grand Trunk*. Désormais, les droits sur les tronçons entre Montréal et Toronto et entre Toronto et Guelph lui appartiennent.

Galt est donc en position de force lorsque Hincks et Jackson débarquent dans la province du Canada. Il acceptera de céder ses chartes ferroviaires, mais ne sortira pas appauvri de ces négociations et sa compagnie de construction ne sera pas oubliée, étant chargée de la construction du tronçon entre Toronto et Sarnia. Il reste que la firme de Jackson construira les 6/7 de toute la ligne.

En 1854, on lance un appel de capital sous forme de débetures et d'actions de la compagnie. Le prospectus prétend que les revenus sont estimés, de façon conservatrice, à près de £304,000 net pour l'année 1853. En vérité, on récolte £35,000 en 1854, £23,000 en 1855 et £31,000 en 1856. Le *conservatisme* des promoteurs est donc, au mieux, tout à fait relatif.

La vie étant si facile, les contrôles sont relâchés et les spéculateurs du rail en profitent. Les coûts de construction doublent parce qu'on avait, prétend-on, sous-estimé l'impact du

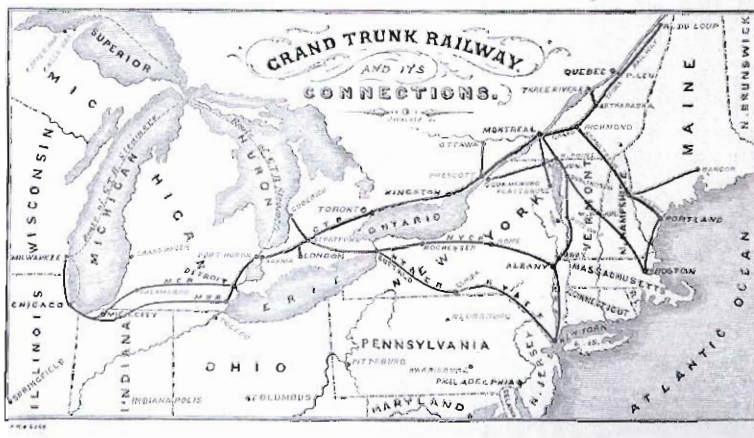


climat. Le recrutement des travailleurs est lent en Ontario et presque impossible au Québec, d'où l'inflation des coûts de main-d'œuvre.

En 1855, les sommes souscrites pour le *Grand Trunk* sont déjà toutes dépensées et le gouvernement de la province du Canada se voit obligé d'injecter quelque £900,000 en obligations provinciales dans l'entreprise.

On sollicite le gouvernement à nouveau en 1856 pour renflouer les coffres. L'État consent à garantir pour £2,000,000 d'obligations privilégiées ayant préséance sur les autres engagements de la province. Pour la première fois dans l'allocation des fonds ainsi récoltés, on voit apparaître des budgets pour la construction d'un chemin de fer entre Trois-Rivières et Arthabaska au coût de £125,000. Les habitants de la région le baptiseront *Le Petit tronç*. On y devine la main du politicien Joseph-Édouard Turcotte, l'homme fort de la région des Trois-Rivières. Il aura fait des pressions pour avoir son petit bout de chemin de fer et les maîtres d'œuvre seront heureux de l'accommoder.

En 1857, le sieur Blackwell de la compagnie *Peto, Brassey, Jackson & Betts* débarque au Canada à titre de directeur général du *Grand Trunk* en Canada. En 1858, il dépose un rapport peu rassurant sur la santé financière du projet. Le gouvernement provincial a injecté quelque £3,111,500 dans l'opération et n'a rien reçu en retour. Les



Reproduit avec la permission du Musée McCord A1930.50.172 Le chemin de fer du Grand Tronc et ses liaisons

actionnaires ont mis £7,807,000 et ont reçu quelque £1,000,000 en intérêt sur leur placement, en dépit de l'absence de revenus. Ils sont en droit de s'inquiéter malgré ces rentrées de fonds.

Que sont ces revenus d'opérations ? Pour les premiers 6 mois de 1858, ils sont de £458 (hé oui! je n'ai pas oublié de zéros) avant de déduire les frais fixes. Or, ces frais fixes s'élèvent à £623,572. La compagnie s'en va directement à la banqueroute.

Derrière ces chiffres déprimants, il y a une réalité. Les initiés se sont un peu servis en cours de construction. Galt, l'homme de tous les projets, est à la fois propriétaire de la firme *Gzowski and company* et Inspecteur-général (ministre des finances) de la province du Canada. La firme *Gzowski* a gagné le contrat de construction d'un tronçon entre Port Huron (près de Sarnia) et Détroit. Il est plus facile de gagner un contrat quand le propriétaire de la compagnie est le ministre des finances qui, en toute probabilité, autorise la dépense. Pour compléter le portrait, une fois la construction terminée, on découvre que la compagnie de Galt est maintenant propriétaire du tronçon. Ce petit tour de passe-passe ne réjouit pas les membres de l'opposition. D'autres scandales plus juteux font surface au cours de la même période, de sorte que Galt s'en sort frais comme une rose.

Plus tard, on constate que les rails en fer, fragiles par temps froid, se brisent à un rythme effarant en hiver et doivent être remplacés par des rails en acier. Surprise ! Galt a construit une usine de rails en acier à Toronto et a convaincu le gouvernement d'imposer des droits d'entrée sur les rails importés. Il est en situation de monopole et le prix des rails explose. Ce monsieur ne rate jamais une occasion.

La compagnie du *Grand Trunk* doit enfin compter avec les spéculateurs terriens. Est-elle victime ou acteur intéressé ? Je ne le sais. L'historien Stevens cite l'exemple de cette vente de terres à la compagnie par le gouvernement du Canada qui en reçoit £165 alors que quelques transactions plus tard, des intermédiaires ont fait monter le prix que paiera *The Grand Trunk Company* à £24,000. Il est évident que de telles opérations n'aident pas à rentabiliser la compagnie.

Sauvé par la banque et les Yankees

La débâcle de la *Grand Trunk Railway Company* est dans les cartes mais les banquiers, à qui elle doit quelque £800,000, ne veulent pas perdre leur mise. Ils prennent les choses en main en juillet 1861, se faisant d'abord concéder le transport du courrier et du

personnel militaire. Cette trouvaille permettra de garantir un emprunt de £1,200,000.

En même temps, les premières salves sont tirées dans la guerre de sécession aux États-Unis. La Grande-Bretagne a eu la mauvaise idée de favoriser le Sud. Elle est probablement leur fournisseur d'armes. Les nordistes ne sont pas contents du tout de cette situation et menacent d'envahir le Canada une fois qu'ils en auront fini avec les Confédérés. Londres fait donc renforcer la garnison au Canada, ce qui augmente l'achalandage du *Grand Trunk*.

Au cours de la guerre, les États-Unis ont annulé les privilèges du transport sous scellés de marchandises sur leur territoire, ce qui réveille les politiciens à l'importance d'une voie ferrée toute canadienne. La guerre civile américaine aura, en un sens, sauvé le *Grand Trunk*.

Les tensions avec les Américains représentent des risques additionnels pour la sécurité des terres de Rupert (tout le nord et l'ouest du Canada) qui sont alors sous la juridiction de la compagnie de la Baie d'Hudson. Elles risquent d'être envahies par les colons américains. Edward Watkin, l'homme messianique que la *Grand Trunk Railway* a déniché pour opérer son redressement financier, attirera l'attention des politiciens sur ce danger et contribuera à la création d'une nouvelle philosophie. Il sera ainsi un acteur important dans la création du pays que nous connaissons.

Le tracé et la construction de la voie Québec-Richmond

Revenons au tronçon Québec-Richmond qui nous intéresse, vu qu'il passe au milieu de la région des Bois-Francs.

Des travaux d'arpentage ont été exécutés en 1851 et en 1852 par la *Québec-Richmond Railway Company*. En 1853, la *Grand Trunk Railway Company* acquiert sa charte et en réalisera la construction. Le 27 novembre 1854, la première locomotive du *Grand Trunk* passe par la colonie des Bois-Francs.

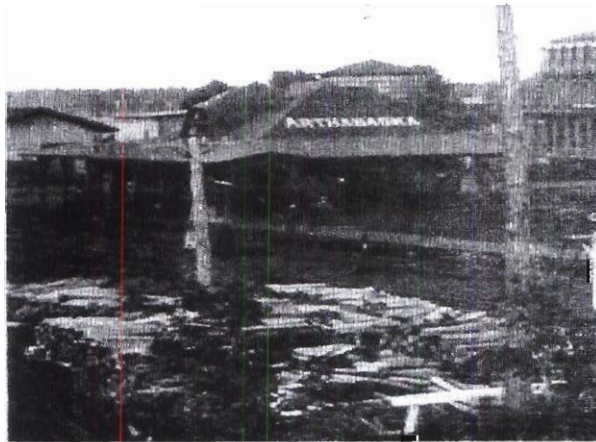
L'entrepreneur londonien, la société *Peto, Brassey, Jackson & Betts*, s'est plaint, comme on l'a vu, de la difficulté de recrutement au Canada. Lors d'une visite au Canada, Thomas Brassey, l'un des propriétaires, considère que le travail «*était trop exténuant pour les Canadiens Français*». L'historien Stevens considère plutôt que l'influence des curés a empêché l'embauche de nos compatriotes en nombre significatif. En même temps, il mentionne que les

travailleurs habituels sur ce genre de chantier étaient des «*Irish navvies*», de bons travailleurs mais amateurs de bagarres. Selon lui, pour les Canadiens, s'engager dans les équipes des chemins de fer équivalait à déguerpir avec le cirque.

Les recherchistes de la très sérieuse étude *Victoriaville 2000* font état de ces Irlandais qui affrontent parfois les jeunes du village lors de soirées de danse. Les couteaux sont brandis en quelques occasions et il en résulte des blessures. Les Irlandais, constate l'étude, ne sont pas toujours les premiers à sortir le couteau.

Je n'ai pas l'habitude de me chicaner avec les morts, mais, pour la défense de mes compatriotes, j'aimerais ajouter mon grain de sel. On l'a vu, lorsque nos ancêtres ont décidé d'occuper les townships, ils n'ont pas attendu la permission de leur curé. Il en était de même quand ils partaient pour les pays d'en haut, faire le commerce de la fourrure. Dans ces expéditions, ils avaient une réputation de travailleurs énergiques. De même, comme défricheurs, ils ont montré plus d'endurance que ces immigrants arrivés à la fin des guerres napoléoniennes et qui n'ont pas tenu le coup comme colons sur des terres qu'on leur avait pourtant données sur un plateau d'argent.

Il y a, selon moi, une autre dimension à la faible présence des Canadiens dans les équipes de chemin de fer. Ils sont obligés de travailler pour un contremaître dont ils ne comprennent pas la langue. De plus, étant moins nombreux, ils écopent, lors des bagarres d'hommes ivres les soirs de paie. On peut comprendre



GARE DE VICTORIANVILLE QUI PORTAIT LE
NOM D'ARTHABASKA À SES DÉBUTS

que cette vie, à long terme, ne peut représenter pour eux l'espoir de créer un foyer. Il est donc normal que plusieurs de ces jeunes hommes s'empresseront d'aller s'établir sur un lot cadastré lorsqu'ils auront amassé suffisamment d'argent à la construction de la ligne.

Un chemin de fer avec des carences

Le *Grand Trunk* n'est pas seulement affligé par des problèmes financiers. Sur certains tronçons, la qualité du travail laisse à désirer. On met parfois du sable pour le remblai et le ballast parce que c'est moins coûteux, avec le résultat qu'ils s'effondrent et que les trains déraillent. De plus, dans une étude réalisée en 1846, l'ingénieur Morton Peto de la société de construction recommande un espacement des rails de 5 pieds 6 pouces. Toute la voie ferrée est construite selon ce gabarit. Manque de veine, ce n'est pas le standard des sociétés américaines. On doit donc, au bout de quelques années, modifier le gabarit sur tout le parcours. Enfin, comme on l'a vu plus haut, les rails de fer, fragiles en hiver, causent de sérieux problèmes de fonctionnement jusqu'à ce que l'usine de rails du sieur Galt n'apporte la solution.

Les bienfaits du chemin de fer

Le chemin de fer a été un facteur important de développement dans les colonies des Bois-Francs. Il a facilité le transport des personnes mais surtout des marchandises. De ce fait, le coût des approvisionnements a été réduit et, un peu plus tard, les produits de la ferme tels le foin, le blé, le lait, le beurre et le fromage ont pu être acheminés vers la ville de Québec pour la consommation locale et l'exportation vers la Grande-Bretagne, procurant, pour une première fois, une aisance relative aux colons des Bois-Francs.

Le commerce du bois et de la potasse qui étaient déjà très importants ont aussi été facilités par le transport ferroviaire.

D'un plus grand intérêt encore est la création d'industries dans les villes le long de la voie du *Grand Trunk*.

En allant de Richmond à Québec, on coupe à travers la région entière des Bois-Francs. Quatre villages en tireront grand profit, comme on le verra un peu plus loin.

Avec le temps

La *Grand Trunk Railway Company*, malgré ses problèmes administratifs, s'est redressée pour un temps. Forcée d'investir massivement pour concurrencer le *Canadian Pacific Railway*, elle subit d'énormes pertes et déclare faillite en 1919. La même année,

le gouvernement canadien la prend en charge et, en 1923, le *Canadian National Railways*, nouvelle société de la couronne, hérite de tous ses actifs.

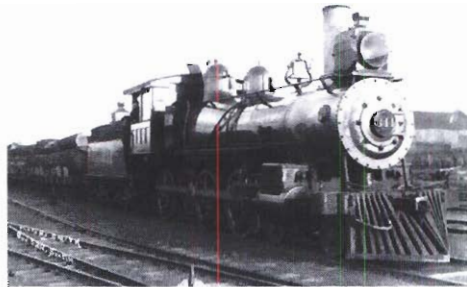
En 1989, un dernier train circule sur les rails de la ligne Québec-Richmond. La voie, maintenant dépouillée de ses rails, a été transformée en un joli parc linéaire pour le bonheur des cyclistes.

La ligne Sainte-Angele-Victoriaville qui a été mise en service en décembre 1864 après de nombreux retards, n'aura jamais été très performante. Les premières locomotives étaient toujours en panne et une randonnée de 50 km pouvait prendre jusqu'à 5 heures. Elle a été mise hors service peu de temps après 1960.

Alexander Tilloch Galt a continué de prendre soin de lui-même et de ses amis. En plus de ses activités ferroviaires, il a, pour son propre compte et celui de la BALC, mis sur pied ou encouragé l'implantation d'usines de sciage, de carde, de fabrication de papier et de manufacture de seaux. Sa contribution la plus importante dans la modernisation de Sherbrooke aura été la création d'une usine de cotonnades en 1844. Malgré ses tours de passe-passe, il se maintient en politique et devient l'un des pères de la Confédération. Il introduira un article pour la protection des droits scolaires de la minorité anglophone des Cantons-de-l'Est. Il meurt tranquillement dans son lit à Montréal en 1893, à l'âge de 76 ans. Il aura été un grand bâtisseur et l'un des piliers de l'économie de sa région.

Mais le train a eu un important inconvénient

Le train a désenclavé le territoire de la colonie des Bois-Francis et a permis, dans une grande mesure, de faire passer son agriculture d'un stade de subsistance à un stade semi-industriel. Dès lors, les habitants ont pu produire pour l'exportation et, ainsi, se sortir de la misère.



LOCOMOTIVE DE COLLECTION

Mais, des points de vues du clergé et des Canadiens, il y a eu un inconvénient au réseau de chemins de fer : il a facilité la migration vers les villes du coton de la

Nouvelle-angleterre comme on a pu le voir au chapitre précédent.

18 – GRANDEURS ET MISÈRES DU BOIS

Les historiens des Bois-Francs, Mailhot, Saint-Germain et Trudelle, nous donnent de leur pays l'image d'une terre boisée, en attente d'être défrichée. La forêt qui la couvre entièrement ne semble avoir pour eux que peu de valeur commerciale si ce n'est qu'elle permet d'en tirer le sirop d'érable et la potasse.

Une lecture plus attentive de leurs oeuvres nous fait comprendre que le bois est une ressource convoitée. L'impact de son exploitation sur le développement de la colonie sera très important. Parfois, les colons en tireront des bénéfices. Parfois, ils en seront victimes.

Saint-Germain, évoquant l'avenir peu prometteur des jeunes gens des seigneuries, mentionne parmi leurs seules possibilités d'emplois, les voyages à By-Town, où ils vont travailler dans les chantiers de coupe et de sciage de bois qu'exploitent les grands marchands dont le plus célèbre est Philemon Wright.

Après avoir quitté son village de Bécancour le 13 mars 1825, le grand pionnier Charles Héon dépose sa femme et ses enfants dans une cabane abandonnée sise à 3 milles du lot qu'il a choisi. Cette cabane avait abrité un bûcheron et son cheval.

Charles Héon n'a pas aussitôt coupé une première récolte qu'il construit une digue, une *chaussée* dit-il, pour faire tourner le moulin à scie qu'il construira l'année suivante. On comprend donc que ce premier pionnier aura eu l'exploitation de la forêt en tête en venant s'établir dans le township de Blandford. Son biographe, Hyacinthe Saint-Germain, prétend que ce moulin a été érigé pour lui procurer les matériaux de construction de sa grange. Je mets cette explication au compte de la naïve partialité du biographe à l'endroit de son héros.

Finalement, Saint-Germain écrit, au sujet de la colonie de Blandford, vieille de 2 ans : « L'hiver se passa à faire des préparatifs pour les travaux du printemps. Ce qui était le désert inconnu, deux ans auparavant, était aujourd'hui animé par le va et vient des *hommes de chantier*. Un nommé Hall avait ouvert un chemin à travers le bois, pour alimenter ses chantiers de provisions pour ses hommes et pour ses chevaux... »

Cette citation démontre bien qu'il existe des chantiers de coupe de bois à proximité de la colonie de Charles Héon.

Mailhot mentionne que les colons installés à la limite des cantons de Bulstrode et de Stanfold, sont adossés à *la coupe à Walker* qui était toujours une référence quand nous étions jeunes. Finalement, dans leur mémoire de 1851, *Le Canadien émigrant*, les douze missionnaires font référence à ces petits manipulateurs qui se présentent chez le colon avec des papiers « *patentes à la main, se disant propriétaires des terres occupées par les colons; assurément quelques-uns d'eux comptent sur l'ignorance et la bonne foi de ces pauvres gens. Pendant ce temps, on dépouille la terre du colon de son meilleur bois, sans qu'il puisse s'opposer à cette injustice.* »

Un marché gigantesque

Au cours de la période de colonisation des Bois-Francis, le bois est le grand commerce qui remplace la fourrure. Il est, et de loin, le principal produit d'exportation de la colonie d'Amérique du Nord britannique vers sa métropole où il servira à la construction des navires, mâturs aussi bien que coques. Vers 1835, alors que la demande anglaise connaît une pause en raison de la concurrence des pays de la mer baltique, les États-Unis d'Amérique qui commencent à manquer de bois, se tournent vers leur voisin du nord pour s'approvisionner, créant un marché de remplacement.

De lents débuts

Les premiers habitants de la Nouvelle-France ont trouvé, en arrivant dans ce pays neuf, des eaux regorgeant de poissons et de vastes forêts giboyeuses. Ils ont coupé juste ce qu'il fallait d'arbres pour dégager les terres nécessaires à leurs modestes cultures. La fourrure et le poisson seront longtemps les uniques produits d'exportation vers la France. Le bois de la forêt, on y pense peu ou pas.

Mis à part les quelques quelques morceaux de chêne que Champlain charge en 1611 pour «...*faire l'épreuve en France...*», la première référence que j'ai trouvée d'une tentative concrète, quoique modeste, de mise en valeur du bois est de 1667. L'intendant Talon, cet homme à l'âme d'entrepreneur «...*faisait couper des bois de différentes espèces pour en faire l'essai et il expédiait à La Rochelle des mâturs, qu'il espérait voir employées dans les chantiers de la marine royale*», écrit Joseph Tassé, le biographe de Philemon Wright. Talon aurait aussi utilisé le chêne du pays pour faire

construire un navire de 400 tonneaux et se serait servi de la cendre de bois mou (pas la meilleure) pour la fabrication de la potasse, rajoutent les historiens Lacoursière, Provencher et Vaugeois.

Les initiatives et expériences du brave intendant ont été très louables, mais plusieurs facteurs auront empêché son industrie du bois tout autant que ses autres projets de se développer. On aura, entre autres, lancé trop de projets en même temps, projets probablement entravés par un dirigisme rigide du gouvernement métropolitain et par les détenteurs des *monopoles d'État*. Mais avant tout, la carrière canadienne de l'entrepreneur Talon a été trop courte. Il aura été en poste à Québec cinq pauvres années réparties en deux missions entre 1665 et 1672. Il n'a donc pu permettre à cette industrie nouvelle de se développer. Talon aura au moins eu des idées et les aura essayées. Les intendants qui l'ont suivi ne semblent pas avoir tenté de poursuivre ses expériences.

Au fil des ans, l'industrie du bois se développe néanmoins pour satisfaire aux besoins de la colonie. On compte 10 moulins à scie attenant aux moulins à farine des seigneuries en 1717. En 1734, le chiffre s'élève à 52.

En 1724, le sieur Ramezay s'engage à fournir 8,000 pieds de bordages de pin et de 4,000 pieds de planches pour l'exportation en France. Mme Ramezay devenue veuve, en 1727, les capitaines de navires refusent de prendre son bois.

En 1731, le roi accorde des gratifications pour la construction navale qui redémarre vers 1732, sous l'intendant Hocquart.

L'historien Ivanhoë Caron écrit : «La gratification provoque un réveil soudain. Il y a de suite augmentation considérable dans la construction des vaisseaux marchands...

«De longs trains de bois réunis en cages, bordages de chêne, pièces de mâture de pin, descendaient à Québec et venaient



CHANTIER DE BÛCHERONS AU DÉBUT DES ANNÉES 1940

s'échouer à l'entrée de la rivière St-Charles».

De 1732 à 1735, 41 navires seront lancés à Québec. À partir de 1742, on construit pour le compte de la marine, notent Lacoursière et al. En même temps, écrit Joseph Tassé, l'intendant français fait charger un grand nombre de planches de pin et d'épinette pour les chantiers de la Marine Royale à Rochefort. Malgré tout, la France ne fait pas de sa colonie nord-américaine le fournisseur privilégié de bois pour sa marine et ses autres besoins. *«En 1739 nous disent Lacoursière et al, les fourrures représentent 70 pour cent du total des exportations ; les produits agricoles, 18 ; le poisson, 9 ; le fer, 1,3 et le bois 0,5 pour cent ».*

Mais, toujours selon Lacoursière et al, au moins un administrateur, l'intendant Claude-Thomas Dupuy, en poste de 1726 à 1728, prédira *«...qu'un jour le commerce du bois serait plus important que celui de la fourrure».*

Les marchands américains lancent le commerce du bois

Le commerce du bois a pris son essor peu de temps après la prise en main de la colonie par l'Angleterre. Les habitants des colonies riveraines du lac Champlain ont immédiatement compris les avantages de la rivière Richelieu pour le flottage jusqu'à Québec du bois de commerce qui, de là, peut être transporté à la métropole par bateau. *«Depuis plusieurs années, écrit l'historien Ivanhoë Caron, une grande quantité de bois de commerce était expédié à Québec par la voie du Richelieu... De là, le pin et l'épinette convertis en planches et en madriers, le chêne mis en grosses pièces carrées, étaient envoyées en Angleterre pour la construction des vaisseaux de la marine royale... En somme, le commerce du bois avait pris un développement considérable, lorsqu'éclata la guerre entre l'Angleterre et les colonies américaines».*

La guerre d'indépendance interrompt ce commerce mais, la paix revenue, les commerçants du Vermont font bientôt des représentations auprès du gouverneur à Québec pour permettre l'entrée de leurs produits à titre d'exception à la prohibition de produits américains dans la colonie. En 1787, à leur deuxième tentative en deux ans et en dépit de l'opposition des loyalistes du futur Haut-Canada qui s'adonnent à cette production, ils obtiennent, l'autorisation de faire entrer la potasse et la perlasse en provenance du lac Champlain. L'année suivante, cette autorisation s'étend aux *«...différentes espèces de bois propres à la construction des navires...»* écrit l'historien Caron. Les loyalistes du

Haut-Canada se plaindront de cette concurrence à leurs produits.

Le traité Jay, signé en 1794, enlèvera ce qui restait d'entraves au transit, à Québec, du bois en provenance des états riverains du lac Champlain. Tassé raconte : « ...les trains de bois qui flottaient sur le Saint-Laurent à destination de Québec provenaient du Vermont...Arrivés à Québec, on les amarrait au rivage et s'étendaient quelquefois sur un parcours de cinq milles. » On comprend de ceci qu'un important marché est en train de se développer.

Les vertus du blocus continental

Au tournant du dix-neuvième siècle, la fourrure perd de son importance dans les exportations vers l'Angleterre. Le bois lui enlèvera sa première place. En décembre 1800, alors qu'on en est au Consulat dans la saga de la Révolution française, les choses vont plutôt bien pour le consul Napoléon. L'Angleterre est le seul obstacle à la paix. Le Tsar Paul I^{er}, avec la Suède, le Danemark et la Prusse, organise une *ligue des neutres* qui ferme aux navires anglais la Baltique et les côtes allemandes. Le gouvernement anglais n'est pas fou de joie. Il envoie l'amiral Nelson, sur ses bateaux construits en bois de la Baltique, remettre les *ligueurs* à leur place. Nelson en profite pour bombarder Copenhague.

Les marchands anglais comprennent que le coup du grand amiral n'est pas de nature à encourager les scandinaves, toujours premiers fournisseurs de la marine, à vendre d'autre bois aux anglais pour construire des navires sur lesquels ils viendront un jour les bombarder. Ces marchands se tourneront donc vers leur colonie nord-américaine. En 1801, Henry Osborne, grand commerçant de bois, arrive à Québec pour y ouvrir une filiale de sa société. Il sera suivi de George Hamilton vers 1804. Nous reparlerons de lui plus loin.

En 1806, Napoléon, qui est maintenant empereur et aime bien être premier en tout, digère mal la défaite de sa flotte à Trafalgar l'année précédente. Il veut écraser l'Angleterre économiquement. Pour y parvenir, le 21 novembre 1806, il lance le décret qui impose un *blocus continental* interdisant formellement tout commerce avec l'empire britannique. Le bois des pays scandinaves est dorénavant inaccessible aux anglais.

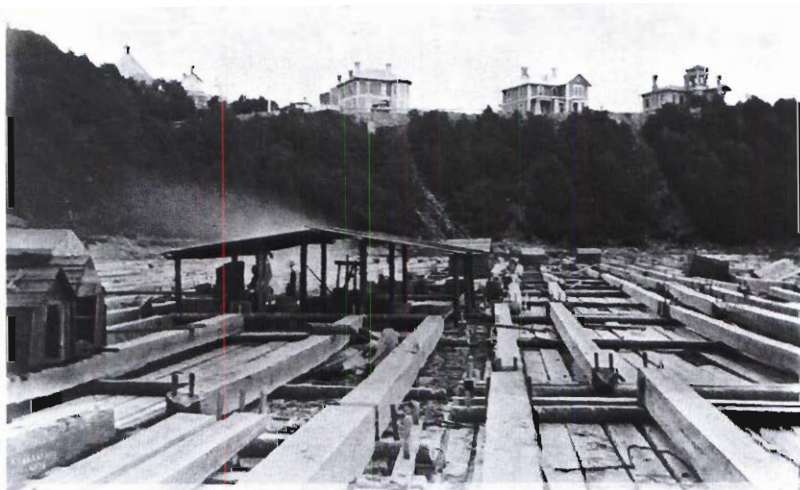
Trouver le bois

L'invincible marine anglaise est un important consommateur de bois et le pays n'en possède à peu près plus. Elle doit acheter

presque tout à l'extérieur. En 1807, elle importe 302,480 m³ de bois de la Baltique. En 1808, cette source d'alimentation ne fournit que 37,900m³. Les exportations de Québec qui étaient de quelque 42,500 m³ en 1807, doivent être quasi décuplées pour satisfaire aux besoins de la seule marine anglaise.

La demande pour le bois est quasi décuplée, avons-nous dit mais, en contrepartie, la colonie doit être en mesure de livrer ce bois, d'où le problème. La région du lac Champlain était un gros fournisseur, mais il arrive qu'à la fin de 1807, le gouvernement américain vote l'*Embargo Act*, privant les marchands de Québec de cette source d'approvisionnement. Cet *Embargo* restera en vigueur au cours des deux années cruciales de 1807 à 1809. On doit donc se tourner vers les fournisseurs locaux.

Qui sont ces fournisseurs ? Il y a d'abord ceux de l'Outaouais dont l'industrie n'est que naissante. Heureusement, sous l'impulsion du dynamique Philemon Wright, Américain par surcroît, elle se développe très rapidement. Wright a lancé son premier radeau de bois sur l'Outaouais le 11 juin 1806. Son entreprise est si bien structurée qu'en 1807, un observateur, John Lambert, a compté quelque 340 trains de bois sur le Saint-Laurent en face de Châteauguay. On suppose aussi que bon nombre de ces radeaux viennent du Haut-Canada, région qui a aussi contribué à alimenter les commerçants de Québec.



TRAIN DE BOIS AVEC L'ABRI DES «RAFTMEN»

Musée McCord - MP 0000.1452.156 Train de bois, Ottawa, Ont., 1871-1872

Le bois de la région de l'Outaouais ne suffit pas. Henry Caldwell, homme d'affaires actif dans le commerce du blé et des farines, commence à s'intéresser à ce marché prometteur. Il est membre du Conseil Législatif et receveur général du Bas-Canada, donc membre du club très sélect de l'entourage du gouverneur. En 1799, il avait loué pour 99 ans les propriétés de l'ancien gouverneur Murray. Il profite des largesses de la « loi des fiefs », héritage du régime français, pour détourner les habitants de sa seigneurie et couper le bois sur les terres ainsi récupérées. Après sa mort en 1810, son fils John qui hérite de ses biens et de ses postes administratifs continue dans le même sens. Les sources d'approvisionnement des Caldwell sont alors suffisantes pour alimenter un très imposant moulin à scie à l'embouchure de la rivière Etchemin. La notoriété de ce moulin est telle que les visiteurs de marque de passage au Canada se déplacent pour aller le visiter.

George Hamilton est un autre personnage incontournable dans l'histoire du bois. Il est l'agent d'une importante compagnie d'import-export de Liverpool. Vers 1804 il débarque à Québec pour ouvrir une filiale de sa société. En 1809, il loue de Henry Caldwell une plage à l'embouchure de la rivière Chaudière pour recevoir des trains de bois qu'il charge sur des bateaux en partance pour l'Angleterre.

Hamilton ne manque pas de flair et son commerce est lucratif. Il a donc les liquidités requises pour satisfaire ses ambitions. En 1810, l'Assemblée législative refuse au gouverneur Craig les crédits nécessaires de quelque £1,000 pour la construction du chemin connu plus tard sous le nom de *chemin Craig* entre Saint-Gilles et Shipton. Hamilton avancera cette somme au gouverneur en difficulté. En récompense de sa bonne action, il reçoit des terres dans les cantons de Leeds et d'Inverness. C'est là qu'on trouvera probablement les premières exploitations forestières des Cantons-de-l'Est.

C'est ainsi que les installations de Québec peuvent prendre la relève et alimenter ce consommateur gourmand qu'est la marine anglaise.

Le bois qu'on exporte comprend les planches et madriers de chêne, de pin, de noyer, d'érable de toutes dimensions, les mâts de navire, les beauprés et espars en pin en plus de douves et de fonds, de rames, de cercles de barils, de lattes et de bardeaux. À

ceci s'ajoutent la potasse et la perlasse, produits des cendres de bois franc.

Le transport du bois anime grandement les quais de Québec. Pour la seule saison de 1810, la plus importante en ces débuts du vrai marché du bois, 661 vaisseaux quittent le port avec des chargements totalisant quelques 144,000 tonneaux ou 82,500 m³. Cela donne trois départs par jour, 7 jours par semaine en saison de navigation.

La marine anglaise et les marchands sont, de plus, acheteurs de bateaux. Une industrie importante se développe à Québec sur les deux rives du fleuve. Ce n'est pas une petite opération. On parle de quelque 2,500 bâtiments construits au cours du 19^{ième} siècle. On aura besoin de bois pour toutes ces constructions.

Et, les Bois-Francis dans tout ça ?

Aux temps des guerres napoléoniennes, la région des Bois-Francis est inhabitée. Les rivières qui l'arrosent, la Bécancour et la Nicolet, toutes deux à faible débit, sont, contrairement à l'Outaouais et au Richelieu, inadaptées au flottage de grands radeaux de bois. Les cantons à l'arrière des seigneuries de Bécancour, de Gentilly et de Nicolet seront donc absents de cette course pour la fourniture du bois durant les années critiques du blocus.

«Vers mil huit cent quinze ou vingt, écrit Saint-Germain, le Major Caldwell avait construit, sur l'Île Monteson, à l'embouchure de la rivière Bécancour, un moulin à scie dont on voyait encore, il y a quelques années, les fondations en pierre ; il ne fut en opération que durant quelques années, M. Caldwell ayant transporté son moulin près de la rivière Chaudière dans la Beauce...

« À l'époque dont je parle, en mil huit cent vingt-cinq, on peut dire avec raison que les Townships de l'Est n'étaient pas connus, ou s'ils l'étaient, ce n'était que par les sauvages, ou par quelques coureurs de bois, faisant quelques billots ou bois de mâturation, qu'ils prenaient sur les bords des rivières Saint-François, Nicolet et Bécancour...

«Dans le temps que je cite, on ne passait pas la chute de la rivière Bécancour pour faire le bois; on se contentait de travailler dans les parties ouest des cantons de Bulstrode, Aston et Maddington ; plus haut que le Saut Blanc, c'était l'inconnu.» Le Saut Blanc dont il est question est la chute de Maddington entre les villages de Maddington et Daveluyville.

Arrive le sieur Patterson

Le sieur Peter Patterson sera le premier grand exploitant du bois des Bois-Francis. Son gendre George Benson Hall prendra la relève après sa mort et continuera le développement de son lucratif commerce.

Peter Patterson est un homme de modeste extraction. Il aura acquis une expérience dans le commerce du bois de la Baltique. Il arrive à Québec avec Henry Usborne et, au retour de ce dernier en Angleterre, prend la direction de la société qu'Usborne a mise sur pieds dans la colonie en 1801.

Patterson est sûrement un homme d'affaires avisé, vu qu'en 1815, la filiale a changé sa raison sociale. Elle devient *Peter Patterson and Company* et ses scieries se retrouvent aux chutes Montmorency. En 1818, elles comptent parmi les plus importantes en Amérique du Nord. Son biographe, John Keyes écrira : « *La plus grande partie des billots dont avait besoin Patterson venaient des Bois-Francis et des Cantons-de-l'Est, notamment des chantiers des cantons de Blandford, de Bulstrode, d'Ireland, de Maddington, de Somerset, de Stanfold et de Wolfestown...* ». Patterson couvre vraiment toute la colonie des Bois-Francis. Il achètera des terres de la couronne pour en couper le bois et ensuite les revendre. L'enquête Durham (1838), nous apprend qu'il possède alors quelque 22,000 acres de terres dans les Townships de l'est. Il achètera quelque 40,000 acres additionnels entre 1830 et 1850.

Une dure école

Permettez-moi de citer quelques pages de Saint-Germain. Ce texte illustre le dur apprentissage des colons face aux marchands peu désireux de faire leur part aux lilliputiens du commerce du bois. Il se passe de commentaires.

« Plusieurs des premiers colons de Blandford faisaient, pendant la saison d'hiver, des chantiers de billots, qu'ils conduisaient eux-mêmes jusqu'à Québec. On comprend qu'ils avaient à lutter contre des antagonistes puissants et riches, (qui) faisaient exclusivement le commerce de bois et qui n'étaient pas toujours des plus particuliers sur les moyens à employer pour se débarrasser de compétiteurs pauvres, mais actifs et vigilants.

« Souvent, les riches marchands de bois offraient des prix très élevés, pour le bois que les colons destinaient au marché de Québec; alléchés mais non gagnés par ces offres superbes, pensant qu'on leur offrait comme d'habitude un prix dérisoire, en rapport avec la valeur du marché, et que l'on voulait

faire sur eux un profit exorbitant, les colons refusaient ces offres que l'on se gardait bien de renouveler.

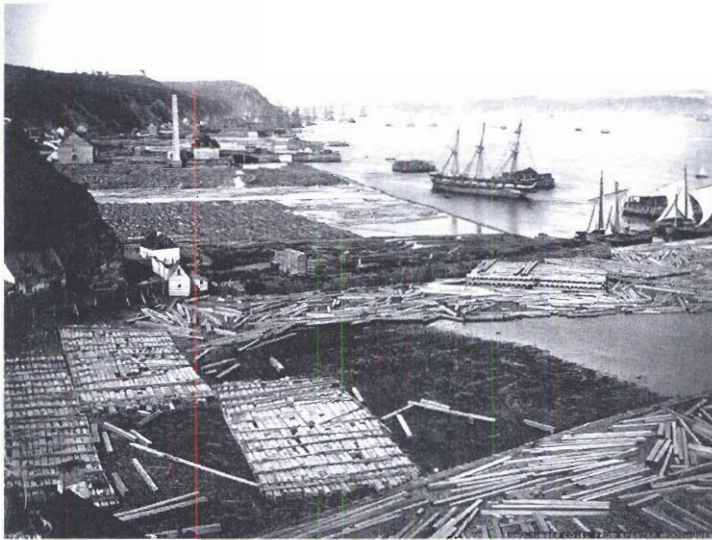
« Le printemps venu, les marchands de bois faisaient la descente, le flottage de leurs billots aussitôt le départ des glaces, puis venaient les colons qui attendaient que le bois des bourgeois fût rendu pour faire eux-mêmes leur ouvrage. Un proverbe canadien dit que « Dîne tard celui qui dîne le dernier ».

« La saison est avancée, l'eau est basse, les rapides sont à sec ; là où les riches marchands n'avaient séjourné que douze ou quinze jours, il faut passer un mois.

« Tout ce temps ne se passait pas sans dépenses ; enfin on se rendait au lieu de la vente, à Québec ; bien heureux si on n'avait pas eu le malheur d'égrener sa cage de billots et avoir été obligé de passer quinze jours sur le bord des grèves, pour les ramasser au prix de beaucoup de dépenses et de fatigues.

« Le flottage du bois ne se faisait pas, ainsi que les chantiers de l'hiver, sans argent ; on avait recours au marchand de bois, pour se pourvoir de provisions et d'argent pour payer les gages des bûcherons et des charretiers. Le montant avancé augmentait de jour en jour, mais la garantie était bonne : on avait eu la bonne idée d'estamper le bois au nom du fournisseur !

« Le pauvre colon arrivait enfin avec son bois dans les estacades ; mais cruelle déception, le prix du bois était tombé à plat ; rien ne se vendait dans le moment ; peut-être le prix augmenterait-il plus tard, à la clôture de la



BOIS EN ATTENTE À QUÉBEC 1872

Musée McCord – I 76310. Anses à bois depuis Spencerwood, Québec, Qc. 1872

navigation, dans un mois ou deux. Que faire ?

« Le riche marchand de bois, le fournisseur de l'hiver, du printemps et de l'été précédents, afin de pouvoir rentrer dans ses avances, venait offrir au marchand de bois en herbe le prix qu'il lui avait déjà offert le mois de mars précédent, lorsque le bois était sur la jetée ; il fallait bien accepter ; c'était la seule chance qu'avait le pauvre colon de ne pas tout perdre.

« Voyez-le, amis lecteurs, ce pauvre malheureux reprenant le chemin du retour à sa chaumière, plus pauvre qu'il n'était huit mois auparavant, après avoir travaillé nuit et jour, sacrifié une année de sa récolte et accumulé sur sa tête des dettes pour plusieurs années à venir.

« Charles Héon, me parlant des chantiers qu'il avait faits lui-même, me disait que Mons. Patterson, fondateur de l'une des maisons Price, leur conseillait toujours de rester chez eux, de ne pas se lancer dans un commerce trop hasardeux pour des colons à moyens limités, que lui-même irait acheter leur bois, à leur porte, ce qui les aiderait beaucoup pour le défrichement de leurs propriétés. Héon ajoutait : « on ne suivit pas toujours les sages conseils de cet homme d'expérience et on eut à s'en repentir. »

Saint-Germain suggère ici que Charles Héon avait des relations cordiales avec Patterson et le considérait comme l'ami du colon.

John Keyes, dans sa courte biographie de Patterson, fait entendre un autre son de cloche. Il écrit la même histoire du marchand de bois qui donne des avances au colon et lui met les risques sur le dos. Mais, dans sa version, Patterson est le méchant. Keyes : « Parfois, à la clôture des comptes, le fournisseur se trouvait endetté envers Patterson et obligé d'hypothéquer ses biens en sa faveur, qu'il s'agisse de maisons ou de terrains boisés. »

De ce qui précède, on a du mal à choisir, pour Patterson, le camp des bons ou celui des méchants. Il y a quand même une constante dans les deux histoires. C'est que le colon se fait fourrer.

Francis Evans, dans son *...Emigrant's guide...* écrit en 1832, y va de cet avertissement au futur colon des townships : « Je ne lui conseillerais, en aucun cas, de tenter d'apporter lui-même son bois au marché, mais de laisser cette tâche à ceux qui comprennent ce métier et en font leur occupation et leur vocation. » La chasse gardée du bois par les grands marchands date donc d'avant l'arrivée des colons dans les Bois-Francis.

Les photos de 1838 et de 1851

Le célèbre rapport Durham, produit à la suite des troubles de 1837-1838, a été, quoiqu'on en dise, précédé d'une enquête

sérieuse. On peut trouver les détails de cette enquête dans les annexes au rapport, dont l'annexe « B », signée par Samuel Buller, traite de l'octroi des terres, et de l'immigration britannique. Elle touche aussi à l'exploitation du bois. L'enquêteur, probablement le sieur Wakefield, dans l'une des 2039 questions qu'il adresse aux divers témoins, tente de découvrir pourquoi les exploitants de bois choisissent de payer des *permis de coupe* sur les terres de la couronne au lieu d'acheter tout simplement le fond de terre qui lui coûterait la moitié moins cher.

James Hastings Kerr, l'un des témoins, fournit des services d'agent aux personnes désirant obtenir les lettres patentes pour leurs terres. Ce monsieur, par sa profession, est bien au fait des dédales de la bureaucratie. L'enquêteur lui demande (question no. 360) : « *Avez-vous d'autres remarques à faire au sujet du présent système de permis de coupe ?* » Réponse de Kerr : « *Je désire déclarer que je pense qu'il est injuste de la part de la Couronne de persister dans sa pratique de vendre des permis pour la coupe du bois dans les townships riverains des rivières Nicolet, Bécancour et Gentilly, alors qu'il reste si peu de lots encore disponibles dans ces townships. En fait, ces permis ne sont en fait qu'un permis de couper du bois sur les propriétés de personnes privées : les piquets d'arpentage sont oblitérés et les bûcherons coupent sans la moindre considération pour la propriété privée. Il y a, en ce moment, une poursuite devant le tribunal des Trois-Rivières, pour dommages encourus de cette manière.* » (La traduction est de moi).

Dans leur mémoire de 1851, les missionnaires des Bois-Francis dénoncent les mêmes agissements que le sieur Kerr quand ils font allusion aux petits manipulateurs qui se présentent : « *...patentes à la main, se disant propriétaires...* » On peut en conclure que peu de choses ont changé au cours des treize années qui se sont écoulées depuis l'enquête Durham.

Pas que des misères

Il faudrait être d'un optimisme à tout crin pour ne voir dans le commerce du bois qu'une source de bien-être pour les colons des Bois-Francis. Cependant, tout n'a pas été noir. D'abord, le marché anglais a permis aux colons de tirer des revenus de leur bois franc grâce à la vente de la potasse. Et cette entrée d'argent au moment du défrichage ne pouvait arriver plus à point. Le colon est démuné et n'a pas d'autre source de numéraire. Si le marché anglais n'avait pas existé, cet appoint n'aurait pas existé non plus.

Ensuite, on peut affirmer sans trop se tromper que les marchands auront généralement profité de l'absence de force de négociation des habitants. Toutefois, ceux-ci n'auraient pas continué si, année après année, le travail forestier des colons ne leur avait rapporté que des dettes additionnelles.

Quelques paragraphes de l'optimiste Saint-Germain permettent de comprendre que les colons n'auront pas toujours perdu leur bois aux mains des fraudeurs et des exploitteurs. En traitant des bienfaits du chemin de fer, il écrit : *Saint-Louis-de-Blandford...se ressentit aussi de la facilité que la nouvelle voie offrait au commerce ; aussi, beaucoup de bois tel que dormants de chemin de fer, écorce de pruche (utilisé pour la fabrication du tannin) et autres bois ont pris la route de la station de Stanfold... »*

Pour un temps, l'exploitation du tannin devient aussi une industrie majeure. Saint-Germain écrit : « ...c'était le temps de l'exploitation, à Maddington Falls, de la fameuse industrie du tannin ou extrait de l'écorce de pruche, industrie qui, durant l'espace de deux ans, fit de Sainte-Anne du Sault le centre d'un commerce des plus considérable. On distillait à Maddington Falls au delà de quinze mille cordes d'écorce de pruche par année. Malheureusement, l'incompétence des administrateurs fut cause que l'industrie fut abandonnée, et on transportait au Nouveau-Brunswick tout le matériel de l'établissement. »

Les *jobbers*, sur les chantiers de coupe de bois, doivent faire appel à une main-d'œuvre qui ne peut être que locale. Ils auront besoin de foin pour les chevaux, de nourriture pour les bûcherons ainsi que d'autres articles de première nécessité. Certains habitants en profiteront. Encore Saint-Germain :

« L'exploitation des forêts de Blandford a toujours fourni un excellent débouché pour l'écoulement des produits de la ferme, qui étaient cotés au plus haut prix du marché, attendu qu'ils étaient rendus sur les lieux, à proximité des chantiers. Chaque médaille, dit-on, a son revers ; si le commerce du bois fut pour quelqu'un (sic) cause de mécompte, il fut pour le plus grand nombre un engin de prospérité. » Mais, je l'ai dit et je le répète : Saint-Germain est un optimiste.

Les coupes de bois vont encore continuer longtemps

Au temps du gouvernement des provinces unies, entre 1839 et 1867, les concessions forestières aux marchands se poursuivent. Pour un, George Benson Hall, gendre de Patterson avons-nous

dit, s'en fait concéder dans les cantons de Ham, Stoneham, Gosford, Wotton. Il n'est pas le seul à recevoir de tels permis.

Dans sa description du développement économique de la paroisse de Saint-Paul-de-Chester, ma paroisse natale, l'historien Stanislas Drapeau écrit : « Il paraît qu'il se fait un grand commerce de bois dans la vallée de la rivière Nicolet ; une seule maison a fait descendre en 1860, par cette rivière, jusqu'à cent mille billots. »

Une industrie s'est aussi développée grâce aux forêts de bois francs de la région. Il s'agit de l'ébénisterie. Je n'ai trouvé aucune trace des débuts de cette industrie et je serais bien heureux de me faire montrer une piste de recherche. Il reste de moins en moins de bois franc dans la région mais l'industrie semble encore bien en vie et les artisans qu'on y retrouve n'ont plus à faire valoir leur expertise.

Et Walker...?

Vous vous rappelez la référence à *la coupe à Walker* au début de ce chapitre ? Qui était ce Walker ? Je crois qu'il s'agit du sieur William Walker d'abord agent pour la société *Forsyth Richardson & Company* devenu plus tard *Forsyth Walker & Company*. Cette société de commerce du bois a possédé des droits de coupe dans la région des Bois-Francs. Comme on ne connaît pas très bien le Walker en question, pourquoi ne pas en profiter pour lui faire porter l'odieux de toutes les mesquineries qu'ont dû endurer les colons face aux marchands de bois qui débarquaient dans la région?

Misères et grandeurs

Le commerce du bois a accompagné la colonisation des Bois-Francs. L'Angleterre a procuré un marché colossal au cours de la période initiale. Ensuite, les USA ont pris la relève. Les marchands en ont beaucoup profité. Les habitants ont, pour la plupart, profité du commerce de la potasse. Pour le reste, ils auront joué un rôle parfois de spectateurs impuissants, parfois de travailleurs de la forêt. Les plus chanceux y auront trouvé un débouché pour les produits de leur ferme.

Nous verrons, plus loin, comment ce commerce lucratif s'est terminé, faute de matière première et en raison d'un marché moins dépendant du bois.

19 – DES VOISINS MÉCONNUS

« Un jour M. Pierre Richard, avec quelques compagnons de Stanfold, partent pour Québec, chercher des marchandises. Dans ce temps là, il fallait faire le voyage de Stanfold à Québec en voiture. On suivait le chemin passant par Inverness. La descente se fit sans accident, sans contre-temps. Il n'en fut pas de même au retour. Arrivés dans Inverness, nos voyageurs se virent tout à coup en présence d'une barrière nouvellement installée et au delà, une douzaine d'Anglais armés de haches, de fourches et de bâtons, menaçaient de leur faire un mauvais parti, s'ils osaient aller plus loin.

« La position n'était pas souriante. Retourner sur leurs pas ce n'était pas chose agréable; braver ces forcenés, il y avait certainement danger.

« Mais nos vieux canadiens n'ont jamais pris peur à l'approche d'un fanfaron, et ont toujours été de taille à défendre leurs droits et à mettre à la raison d'injustes agresseurs.

« Alors, M. P. Richard se rappela qu'il avait dans sa voiture une boîte de faux et que c'était le temps de les étrenner, en fauchant ces mauvaises herbes. On délibéra quelque temps. On comprenait le danger qu'il y avait à engager un tel combat, mais enfin se dit-on : « il faut passer ».

« Qui fut dit fut fait. Chacun prend une faux, et d'un seul bond, on franchit la barrière, brandissant ces sabres brillants, improvisés pour la circonstance.

« En un clin d'oeil, nos braves agresseurs avaient pris le bois et laissé le chemin libre à nos paisibles voyageurs.

« De retour à la maison, M. Pierre Richard et ses compagnons racontaient avec un légitime orgueil comment ils s'étaient débarrassés de ces dévaliseurs de grands chemins, et les avaient envoyés se promener dans la forêt. »

Cette anecdote racontée par l'historien Maillhot en 1920 s'est vraisemblablement produite avant la construction du chemin de fer le *Grand Trunk*, donc avant 1854. Soixante cinq ans plus tard, on s'en rappelle encore.

Permettez-moi de vous situer. Une photo de la région des Bois-Francs, prise vers 1850, en incluant les régions limitrophes et en utilisant un filtre ethnique, montrerait cette modeste colonie peuplée de *Canadiens*, entourée sur trois côtés de colons parlant tous une langue que ne comprennent pas les colons des Bois-

Francs et attachés, en majorité, à des croyances considérées dangereuses par l'Église catholique. Sur le quatrième côté, on ne verrait personne. C'est le marécage qu'on appelle alors *la savane*. L'anecdote de Pierre Richard nous indique qu'à ce moment, il y a eux et nous.

Migration 101

Qui sont ces gens qu'on qualifie de «EUX» ?

La signature du traité de Paris de 1763, cédant le territoire de la Nouvelle-France à la Grande Bretagne, a été immédiatement suivie d'une immigration composée de commerçants qui veulent s'approprier le lucratif commerce de la fourrure. Ces marchands viennent à part égale, semble-t-il, des colonies américaines (New-york et Boston) et de la métropole. Les démunis ne viendront pas alors tenter leur chance dans la nouvelle colonie.

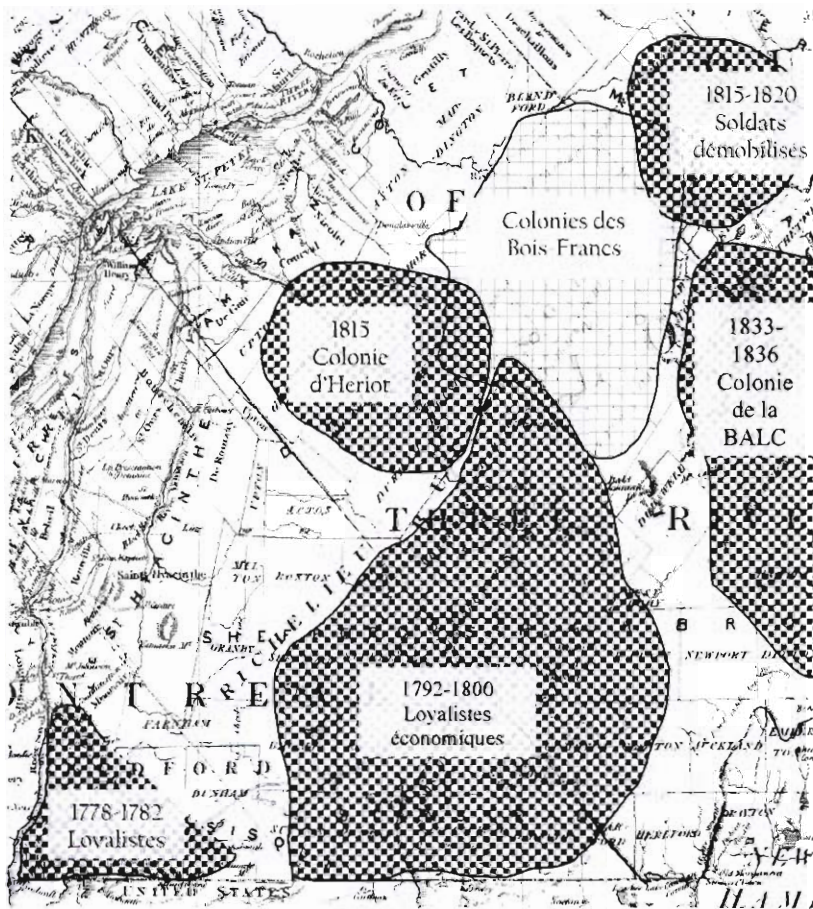
Onze ans plus tard, soit en 1774, l'approche de la guerre d'indépendance américaine amène les nouveaux maîtres à redéfinir les frontières de la Province de Québec qui est agrandie de façon importante. C'est l'Acte de Québec. Le roi d'Angleterre confère, par cet Acte, des droits plus étendus à ses nouveaux sujets, particulièrement à la bourgeoisie et à l'Église. Il espère ainsi leur enlever la tentation de suivre les révolutionnaires. L'opération n'est pas un succès total mais la nouvelle colonie demeurera britannique. L'Angleterre conserve une présence en Amérique lors de la signature du traité de Versailles qui reconnaît en 1783 leur indépendance aux 13 colonies américaines.

Les vrais *Loyalistes*

La guerre d'indépendance américaine aura duré 7 ans (de 1775 à 1782). Les coeurs sensibles qui, dans les 13 colonies, ne veulent pas désertier la mère patrie, viennent se réfugier dans la région de la baie Missisquoi (Philipsburg) à partir de 1778. Haldiman, le gouverneur de la nouvelle province de Québec, ne les veut pas trop près de la frontière, craignant l'influence corruptrice des rebelles américains. Une partie des quelque 100 familles qui s'y sont établies quitteront la région, mais il en restera. Les autres, après de brefs séjours dans les seigneuries, se retrouvent en bordure du lac Ontario, dans les régions de la baie de Quinté et de l'agglomération de Cataraqui. Ils fonderont la ville de Kingston sur les ruines du fort Frontenac. Ils seront connus sous le nom de *Loyalistes*. La partie du territoire au nord du lac Ontario qui avait été ajoutée à la province de Québec par l'Acte de 1774, sera leur terre d'élection.

Les Loyalistes Économiques

La seconde vague d'immigrants viendra des nouveaux états américains. Après l'indépendance américaine, une crise de spéculation et de manipulation des titres fonciers affecte les états américains. Dans un récit fort émouvant, l'historienne Catherine Day raconte l'histoire de l'immigration dans les cantons de l'est de la famille de Henry Lawrence et de ses parents, Isaac et Mary. La famille quitte le Connecticut pour s'établir au Vermont et achète 300 acres de terre près de Burlington. La guerre d'indépendance les force à abandonner leur lot et à regagner le Connecticut. À la fin de hostilités, ils retournent au Vermont pour découvrir que leurs titres ne sont plus valides. Il rachètent 100 acres de leur propre terre et essaient de la mettre en valeur



COLONIES ANGILOPHONES AUTOUR DES BOIS-FRANCS

pendant onze ans. À cette époque, l'Acte constitutionnel de 1791 qui crée le Bas et le Haut Canada a lancé la politique de colonisation. Des démarcheurs recrutent des Américains en quête de terres gratis et non taxées pour peupler les townships nouvellement découpés. Ces nouveaux colons s'installent sur les terres le long de la frontière américaine. Au cours de l'hiver de 1794, la famille Lawrence se fera concéder gratuitement un lot dans le township de Shefford par John Savage qui agit à titre de *chef de canton*. (Voir modèle Proformat d'une rétrocession, p. 102).

La colonie de ces nouveaux venus américains s'étend vers le nord jusqu'aux townships de Shipton et de Tingwick. Je me suis permis de leur accoler l'étiquette de *Loyalistes Économiques*, espérant, en ce faisant, ne pas déplaire aux descendants de ces courageux pionniers.

L'absence de routes convenables menant à Québec, l'inaction des grands propriétaires spéculateurs qui étouffe le progrès et, finalement, la création d'un réseau de routes efficaces entre ces townships et les états de la Nouvelle-Angleterre, perpétuent les liens de voisinage entre les colons demeurant au Canada et leurs anciens concitoyens. Lors de la guerre de 1812 à 1814 entre l'Angleterre et les États-Unis, plusieurs familles retournent s'établir dans les états américains alors que d'autres iront rejoindre les *Loyalistes* du Haut-Canada.

Une colonie dynamique formée de ceux qui restent se développera au sud des Bois-Francis. Les membres de cette communauté auront une influence importante sur la vie et la culture de nos ancêtres.

Les démobilisés et les infortunés

La troisième vague d'immigration commence vers 1815, à la fin des guerres napoléoniennes. Les soldats démobilisés viennent grossir les rangs des chômeurs. On les encourage à s'établir dans les colonies en payant leurs frais de transport et en leur donnant des terres selon leur rang militaire, le simple soldat recevant un billet de location pour un lot de 100 acres. (Voir proformat, p. 63) Le flot d'immigrants va se poursuivre avec des hauts et des bas. Il est encouragé par deux facteurs. D'abord, les propriétaires terriens d'Irlande convertissent de plus en plus de terres à la production de blé pour nourrir l'Angleterre. Ce faisant, ils réduisent les terroirs desquels les paysans irlandais tiraient jusqu'alors leur subsistance. Il en résultera des famines et des épidémies. Celle de 1831-1832 sera sévère. Celle de 1846 à 1851,

sera meurtrière. En ces temps difficiles, les propriétaires terriens d'Irlande encouragent l'émigration.

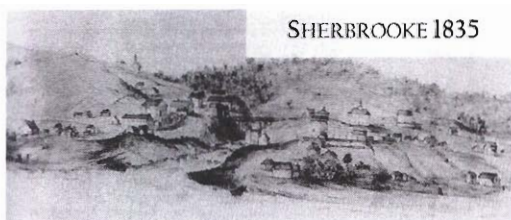
Les paroisses urbaines d'Angleterre ont l'obligation de subvenir aux besoins de leurs indigents et de leurs désœuvrés. Les pasteurs décident de s'acquitter de cette tâche en poussant leurs protégés à émigrer vers la colonie américaine par le biais du financement de leur voyage. La poussée doit être pas mal forte parce que, dans les statistiques, ils sont traités séparément des *Émigrants volontaires*. Ces malheureux indigents viennent grossir le flot d'émigrés dépourvus.

Les grands propriétaires irlandais et les agents des paroisses anglaises sont, à leur tour, aidés par la *British American Land Company (BALC)*, compagnie jouissant d'une grande influence auprès du

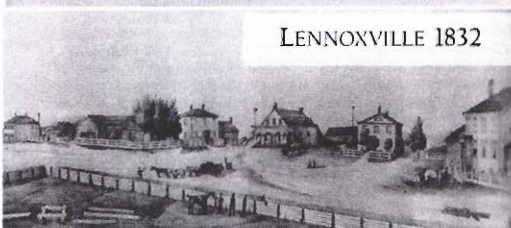
gouvernement britannique. En 1836, elle est propriétaire de quelque 1,094,272 acres de terres vierges au Bas-Canada, apprend-on dans son second rapport à ses actionnaires. La

compagnie qui existe depuis 1832 a obtenu ces terres à prix avantageux de la couronne britannique et en a acquis d'autres lors de ventes publiques. Ses propriétés se trouvent en partie dans les townships autour de Sherbrooke, mais surtout à l'est des Bois-Francs, dans la région du lac Mégantic

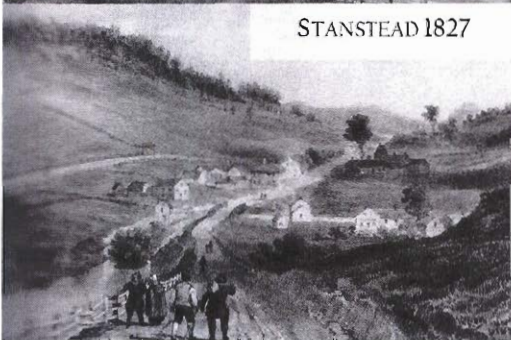
identifiée sur les cartes du nom de *Saint-Francis tract*. Des prospectus



SHERBROOKE 1835



LENNOXVILLE 1832



STANSTEAD 1827

CES TROIS DESSINS MONTRENT BIEN QUE LES COLONIES DU SUD DES CANTONS SONT RENDUES À MATURITÉ AU MOMENT OÙ LES COLONIES DES BOIS-FRANCS EN SONT À LEURS PREMIERS BALBUTIEMENTS

fort détaillés sont distribués pour encourager les Anglais à venir s'établir sur ses terres.

Les armateurs deviennent, à leur tour, des promoteurs actifs d'émigration. Plusieurs centaines de bateaux se rendent à Québec chaque année pour y prendre le bois nécessaire à la construction des navires de Sa Majesté. Le voyage vers le Canada se fait sur lest. Les propriétaires et les capitaines comprennent vite que le transport d'émigrants vers la colonie peut générer des revenus intéressants. Ils encouragent donc les prolétaires du Royaume-Uni à tenter l'aventure du Canada.

Des voyages de misère vers le Canada

Pour tous ces démunis, le voyage n'est pas une sinécure. Le port d'embarquement dominant est alors Liverpool. Les immigrants pauvres se font d'abord arnaquer sur les quais. Ça continue à bord. Certains capitaines trichent sur la quantité et la qualité des vivres. Les autorités maritimes auront été soudoyées pour fermer les yeux sur les abus de toutes sortes. La vie à bord des bateaux est pénible. Les témoignages des agents d'immigration de Québec dans le cadre de l'enquête de Lord Durham de 1838 sont éloquents. Selon le docteur Joseph Morrin : *« À quelques exceptions près, l'état de certains bateaux était si abominable que les chaloupiers du Maître du port pouvaient, par vent favorable ou par temps calme, deviner, alors qu'ils sont à portée de canon, qu'un bateau d'immigrants était surchargé, uniquement par la senteur qui s'en dégageait. »* On est en 1838 et le témoin parle de cas de typhus dans les bateaux transportant de 500 à 600 passagers.

Tous les immigrants ne sont pas de qualité égale. Dans sa déposition dans le cadre de la même enquête, Thomas Allen Stayner, *Assistant Postmaster-General* et grand propriétaire, considère que les meilleurs immigrants sont les Écossais des Lowlands et les Irlandais. Les Allemands, les Hollandais et les Suisses sont aussi appréciés.

Henry Jessopp qui témoigne lui aussi lors de l'enquête Durham, classe les arrivants : *« Les émigrants envoyés par les paroisses sont, généralement inférieurs, moralement et physiquement à ceux qui sont partis de leur propre initiative. Les paroisses ont envoyé des personnes beaucoup trop vieilles pour gagner leur vie et qui sont pris d'alcoolisme et d'imprévoyance... Un colon respectable des Townships de l'Est, de retour d'Angleterre sur un bateau en compagnie de 136 passagers indigents envoyés aux frais de leurs paroisses, a pu n'en identifier que deux sur le lot qu'il était*

désireux d'encourager à s'installer comme colons dans les Townships de l'Est. La conduite des autres, hommes et femmes, était si mauvaise qu'il a exprimé le souhait qu'ils continuent vers le Haut-Canada au lieu de s'établir dans son district. Il faisait allusion principalement aux sérieux problèmes d'alcoolisme et d'impureté (unchastety). »

Il est agréable de prendre les autres en défaut, d'où le plaisir que j'ai de vous faire découvrir ces délinquants séniles. Mais des statistiques trouvées dans un livre relatant la correspondance de Catherine Parr Traill m'indiquent que ces infortunés, aussi antipathiques fussent-ils au sieur Jessopp, n'auront représenté qu'environ 3% des immigrants arrivant à Québec en 1834. Je ne sais si cette année est représentative de toute la période d'émigration, mais 3%, ce n'est rien pour paniquer.

Quelques chiffres

Combien d'émigrants passent par Québec entre 1815 et 1850 ? Le démographe Jean-Claude Robert estime leur nombre à quelque 960,000 en provenance des îles britanniques. Les années fastes correspondront aux grandes famines en Irlande. L'année de 1847 constituera un record avec quelque 100,000 personnes (98,649 pour être exact) qui s'embarquent en direction de Québec. De ce nombre, quelque 17,477 mourront de typhus, de dysenterie ou de petite vérole durant la traversée ou après leur arrivée au Canada.

La population du Canada-Uni (Québec et Ontario) est de l'ordre de 1,500,000 personnes au printemps de 1847. On peut imaginer que l'ajout soudain de ces démunis, souvent malades, qui représentent plus de 5% de la population du pays n'a pas été facile à absorber. La vie a dû être assez *rock-n-roll* dans les villes canadiennes au cours de l'hiver de 1847-1848. En tous cas, chose certaine, le Canada est alors une vraie terre d'accueil.

Où vont les immigrants

Les Irlandais catholiques, désirant en général fuir tout ce qui est britannique, continueront, en majorité, en direction des états américains. Les Écossais iront retrouver leurs concitoyens en Ontario. Il n'en demeure pas moins qu'un bon nombre de ces immigrants s'installeront en terre québécoise. Entre 1846 et 1851, les travailleurs agricoles qui sont en grand nombre parmi les nouveaux arrivant, soit près de 40% du total, se retrouveront sur les terres à défricher alors que les autres iront grossir les villes.

Vers 1815, le colonel Heriot, un huguenot de l'île anglo-normande de Jersey ouvrira une colonie sur les bords de la rivière Saint-François pour y installer les vétérans des bataillons de Meuron et

de Watteville. Il s'agit de prisonniers des alliés lors des guerres napoléoniennes. Après avoir été détenus à l'île de Malte, ils sont envoyés au Canada où ils acceptent de combattre les Américains en 1812-1814. Heriot semble être le supérieur hiérarchique des officiers Meuron et Watteville.

Dans la réalisation de son projet de colonie, Heriot se butera à l'obstruction des grands propriétaires spéculateurs, mais cette colonie sera une réussite. Au fil des ans, elle couvrira les cantons de Durham, de Wickham, de Grantham, de Kingsey, de Wendover et de Simpson.

Une autre colonie se formera vers la même époque dans les cantons d'Inverness, de Halifax, de Leeds, d'Ireland et de Coleraine. En 1810, le sieur Hamilton, grand commerçant de bois devant l'éternel, avance à un gouverneur Craig frustré de l'obstruction des membres de l'Assemblée, l'argent nécessaire à la construction du *chemin Craig*. En récompense, il reçoit des lots dans les cantons de Leeds et d'Inverness. L'important commerce de bois qui s'est développé avec la marine britannique depuis 1804, permet l'ouverture de chantiers dans ces cantons et par la suite la création d'une colonie d'Écossais et d'Irlandais.

Agroéconomie 101

Ces voisins, contre qui les colons des Bois-Francis se frottent parfois, marqueront le développement de leur colonie de façon permanente. Leur influence la plus enrichissante sera dans le domaine de l'agriculture. Nos ancêtres avaient apporté des seigneuries aux Bois-Francis leur cheptel et leurs modes de culture. Ces méthodes semblent avoir répondu aux besoins sous le régime français car il ne semble pas y avoir eu de famines à cette époque. De plus, nous informent les historiens Lacoursière, Provencher et Vaugeois, en 1739, le blé constitue quelque 18% des exportations de la colonie, ce qui n'est pas négligeable.

Mais les méthodes laurentiennes semblent avoir été en retard sur les méthodes anglaises si l'on se fie aux commentaires du sieur Isaac Weld qui a visité le Canada vers 1797 et note, dans son journal, au sujet de l'agriculture dans la colonie : *«Les Canadiens français d'alors connaissaient peu l'usage des engrais, et ils se contentaient, pour toute préparation, de retourner légèrement la terre avec une charrue. Ils regardent, disait-il, les travaux de l'agriculture comme des occupations secondaires, et ne s'y livraient qu'avec une sorte de répugnance»*.

Les modes de culture des Canadiens étaient-ils aussi primitifs que l'a laissé entendre le sieur Weld? Cet observateur est peut-

être sévère, mais, il ne fait pas de doute que les pratiques agricoles des habitants de la vallée du Saint-Laurent étaient l'héritage d'une France de l'Ancien Régime, qui n'avait pas une réputation de chef de file en ce domaine. Et, qui plus est, pendant longtemps les paysans laurentiens avaient été laissés à eux-mêmes et dans l'ignorance des derniers développements. Permettez-moi de faire étalage de ma culture en citant Victor Hugo. Dans son roman *Quatre vingt treize*, édité en 1874, il évoque le retard de la France en matière d'agriculture au moment de la révolution française. Il fait dire à l'un de ses héros : «...d'abord supprimez les parasitismes; le parasitisme du prêtre, le parasitisme du juge, le parasitisme du soldat. Ensuite, tirez parti de vos richesses; vous jetez l'engrais à l'égout, jetez-le au sillon. Les trois quarts du sol sont en friche, défrichez la France, supprimez les vaines pâtures; partagez les terres communales. Que tout homme ait une terre, et que toute terre ait un homme. Vous centuplerez le produit social. La France, à cette heure, ne donne à ses paysans que quatre jours de viande par an; bien cultivée, elle nourrirait trois cent millions d'hommes, toute l'Europe...» Je me dis que roman ou pas, Hugo prend ses idées dans la réalité et si sa description est vraiment représentative des conditions en France de fin de l'Ancien régime, on peut penser que nos pères qui ont quitté ce pays pour venir en Amérique n'auraient pas apporté avec eux un bagage de connaissances très poussées en agriculture.

Les nouveaux maîtres britanniques sont suivis de commerçants pour qui une production agricole accrue signifie une expansion de leur négoce. Un des grands commerçants d'alors est Henry Caldwell, Irlandais anglican. En 1804, il possède quatre embarcations pour livrer de la farine à Terre-Neuve. En 1810, profitant d'une demande accrue générée par les guerres napoléoniennes, il vend plus de 1,775,000 livres, soit plus de 800,000 kg de farine à la Couronne Britannique. On comprend qu'il achète tout le blé qu'il peut obtenir des habitants pour en faire le commerce.

Caldwell avait, en 1789, été l'un des co-fondateurs de la *Société d'agriculture de Québec*. Ses intérêts financiers sont alors en jeu. Une agriculture plus performante lui apporte de meilleurs revenus.

Le même commentateur Weld fait probablement allusion au sieur Caldwell quand il écrit : «...les encouragements des négociants de Québec qui, tous les ans, envoient dans les campagnes des agents pour acheter

tout le grain qui n'est pas nécessaire à la subsistance des habitants... Les négociants exigent d'eux qu'à un prix fixe, ils transportent leur grain sur le bord du fleuve où des bateaux le prennent et le conduisent au port où il doit être embarqué.»

Timide intérêt pour l'agriculture au Bas-Canada

En 1815 et en 1816, le mauvais temps a détruit une bonne partie des récoltes et, en janvier 1817, c'est le gouverneur John Coape Sherbrooke qui, de sa propre initiative, a envoyé des provisions aux paroisses en détresse. On soupçonne alors que le mauvais temps n'a pas été l'unique cause de la pénurie et l'on institue un comité spécial de la Législature pour enquêter. Son rapport, daté de 1816, identifie certaines carences telles : « 1° *Le moyen de culture insuffisante de la terre et d'engrais...* 2° *Le manque d'instruments nouveaux d'agriculture. À cela, Votre Comité remarque que les instruments d'agriculture sont les mêmes qu'ils étaient avant la conquête, et que le Pays a été privé de l'avantage de ceux que l'expérience a fait inventer dans les autres pays, faute d'institutions pour les faire connaître et en répandre l'usage dans la Colonie...* (Le souligné est de moi). 4° *Le Cultivateur est découragé d'élever des Animaux par le manque de Lois suffisantes pour améliorer l'espèce ou au moins conserver la bonne espèce d'animaux : le Comité citera, entr'autres exemples, les manque de Lois pour empêcher de courir les chevaux entiers et des taureaux de la mauvaise espèce, et le manque de Lois pour empêcher de courir les Béliers avant le temps convenable pour élever de l'espèce... »*

Le comité fait des recommandations et prépare un projet de loi qui, comme c'est alors la coutume, est repoussé à l'année suivante. Mais l'intérêt suscité par les mauvaises récoltes et les travaux du comité ont mené à la création d'une Société d'agriculture en 1817. Cette société est-elle en compétition avec celle de 1789 ou la remplace-t-elle ? Je n'en sais rien. En tout cas, dès 1818, des expositions agricoles avec concours de labourage sont organisées à Québec et à Montréal.

À l'exposition de Québec, la *Quebec Gazette* rapporte : « ...Les Chevaux et les Tauraux qui ont été montrés étaient en petit nombre et indifférents. Les juments et les vaches à lait étaient plus nombreuses et d'une meilleure qualité. Il y avait peu de moutons et ce qu'il y en avait n'était pas de la meilleure race. Les cochons étaient meilleurs... Il a été produit une Machine à battre le Grain, des Vans, des Charrues et des Herses, des Brouettes à semer des Navets et autres petites graines en sillons, et plusieurs autres

instruments d'Agriculture qui ont obtenu l'approbation du Comité... Onze charrues étaient entrées pour la partie Labour... Il y avait des charrues des meilleurs ouvriers tant en Angleterre qu'en Écosse et dans ce pays. La plus grande partie néanmoins, ainsi que les laboureurs étaient du sud de l'Écosse. Six des charrues n'avaient que deux chevaux et point de conducteur. Il y en avait deux avec une paire de boeufs, un laboureur et un conducteur, et une des anciennes charrues à ruelles du pays, avec deux paires de boeufs, un cheval et un conducteur... Le premier prix a été adjugé à une charrue de fer de Wilkie, d'Uddingstone près de Glasgow, tirée par deux chevaux sans conducteur... »

Ces quelques citations nous aident à comprendre un peu comment et par qui l'agriculture, se développe alors au Bas-Canada.

Après 1760, on n'a de contacts économiques qu'avec l'Angleterre. Ce pays a progressé dans le développement de machines agricoles performantes et, surtout, s'est taillé une réputation enviée dans le domaine de l'élevage. Les pratiques agricoles anglaises sont lentes à pénétrer dans les seigneuries a constaté le Comité en 1816. Le curé Courtin de Gentilly, dans sa réponse à une enquête sur l'agriculture en 1823, écrit que les habitants ne vont pas s'établir dans les townships en raison de la difficulté à payer un lot. Dans un tel contexte, ceux qui restent en arrière n'ont pas davantage d'argent pour moderniser l'équipement agricole.

La découverte des pratiques anglaises

À partir de 1830, les Canadiens des townships ont pour voisins éloignés les Écossais, les Irlandais, *ribboners* et *orangistes*. Ils admirent les charrues et les animaux de leurs voisins et trouveront le moyen de s'en procurer. Ainsi va commencer, de façon informelle, ce qu'on appelle un transfert de technologie que seule la proximité et une certaine émulation arrivent à mener à bien.

Dans la toute nouvelle colonie de Drummond, des Canadiens des vieilles paroisses viennent se mêler aux immigrants et, en 1817, le mariage de François Ouellet et Louise Chapman est un signe que le sang Anglo-Saxon commence à se mêler au sang *Canadien*.

En 1812, un américain du Massachusetts, Webber Reed, vient s'établir à la Longue-Pointe de Wickham près de Drummondville. Vers 1814, il apporte des seigneuries la première vache de la région, une vache canadienne, et une petite taure qu'il avait acheté à Saint-François du lac d'un sieur Gill, un métis

Abénaki-Américain, descendant de deux célèbres enfants kidnappés par les amérindiens en Nouvelle-Angleterre.

Vers 1853, les colons du township de Durham se lancent dans l'élevage d'animaux de boucherie et optent pour des animaux, est-ce un hasard, de race Durham. Les Yankees des états de la Nouvelle-Angleterre viennent acheter la viande de ces animaux. On ne parle plus de la vache canadienne et le sieur Reed n'aura pas fait école.

Le témoignage des douze missionnaires

Douze missionnaires des Bois-Francis confirment, en 1851, l'avantage d'un voisinage d'immigrants britanniques pour l'agriculture. Ils écrivent dans leur mémoire *Le Canadien Émigrant* : « Aussi les cultivateurs canadiens trouvent-ils cet avantage à s'établir dans les townships déjà habités en partie par des étrangers, qu'ils peuvent apprendre d'eux un meilleur système d'agriculture, surtout pour les terres hautes où le système ordinaire, consacré dans ce pays par la routine, ne fait nullement.

« On a observé que des townships exclusivement peuplés de Canadiens n'ont nullement progressé, tandis que dans d'autres townships tels que Halifax, Somerset, Stanfold, Arthabaska, Chester, et Warwick, des Canadiens établis sur des terres semblables ont très bien réussi, parce qu'ils ont adopté le mode de culture des étrangers établis dans le voisinage. Ils ont eu en quelque sorte des fermes-modèles sous les yeux, et ils ont su en profiter...

« Nous pouvons cependant affirmer, que (toute) proportion gardée, les établissements nouveaux dans les townships ont plus progressé ces dix à douze années que ceux des seigneuries. »

Je me permets d'apporter un tout petit bémol à l'énoncé des missionnaires, tout en reconnaissant qu'ils étaient alors sur place et parlaient en connaissance de cause. Les townships dont ils ne font pas mention, les Maddington, Bulstrode et Blandford, en plus de ne pas pouvoir profiter des fermes-modèles des Anglo-Saxons et des Celtes, ne sont pas pourvus d'un sol très riche, à l'exception des terres en bordure des rivières.

Le marché du beurre et du fromage

La principale clé du progrès de l'agriculture a été, selon moi, l'existence d'un marché pour écouler les produits de la ferme. On l'a vu, avec le sieur Henry Caldwell comme principal agent, le commerce du blé et de la farine aurait encouragé les habitants à produire davantage. Il arrive que les produits en demande changent. Après la fourrure, le blé, le bois, la potasse et le tanin,

viennent le beurre et le fromage qui seront les produits vedettes d'exportation.

En 1861, des statistiques fournies par l'historien Stanislas Drapeau montrent que dans les Cantons de l'Est, le beurre devient le plus important de ce qu'il appelle « *les produits de l'industrie domestique* », contribuant pour plus de 30% du total de cette catégorie de produits. Une grande partie de ce beurre est exportée vers la Grande-Bretagne. Après le beurre, vient le fromage entre 1880 et 1890. Vers 1885, l'historien Mailhot écrira au sujet de Chesterville : « *L'industrie laitière transforma, pour ainsi dire, la paroisse. L'aisance, le bien-être devinrent le partage de la plupart des paroissiens. Aujourd'hui, il se fait un commerce de beurre et de fromage très considérable, étant donnés les pâturages excellents et les sources d'eau abondantes qui se trouvent dans les montagnes.* »

Jean-Paul Vézina, l'historien de Ham-Nord, écrira : « *L'industrie agricole québécoise est, à compter de 1890, définitivement orientée vers la production de fromage cheddar qui constitue une grande denrée d'exportation vers l'Angleterre.* »

Des vaches sur mesure

Nous verrons plus loin qui sont les agents de développement du commerce des produits laitiers; commerce qui a été durable. En 1950, la grande source de revenus des fermes de la paroisse de Saint-Paul-de-Chester est toujours le fromage cheddar, et toujours, il est exporté en Grande-Bretagne.

Le beurre, le fromage et le lait de consommation sont les trois produits principaux de l'industrie laitière. Les Britanniques et germaniques possèdent des races de vaches appropriées pour chaque produit. La petite vache Jersey qui donne un lait à forte teneur en matière grasse, est l'animal tout désigné pour les producteurs de beurre. Pour le fromage et le lait en nature, la vache Holstein capable de donner de plus grandes quantités de lait moins gras sera la favorite. Elle aura été introduite par les colons Anglo-Saxons et adoptée par les Canadiens des townships bien avant qu'elle ne le soit dans les anciennes seigneuries où l'on semble avoir attendu la venue des agronomes pour passer de la vache canadienne à cette race bovine plus performante. Une ballade à travers les Bois-Francs en été nous permet de constater que les agriculteurs producteurs laitiers sont toujours fidèles à la Holstein.

Tout ça pour dire que les marchands anglais ont trouvé des débouchés pour absorber la production des agriculteurs. En parallèle, la métropole et les américains ont travaillé à l'amélioration des races d'animaux appropriées pour la production et les ont introduites au Canada.

Des machines aratoires plus avancées

Finalement, des machines aratoires plus avancées ont été inventées et améliorées tant par les manufacturiers anglais que par nos voisins du sud. On n'a qu'à penser à la charrue à oreilles, invention américaine, à ce qu'il semble. Elle est légère, peu coûteuse et peut être opérée par un seul homme contrairement à l'ancienne charrue plus encombrante.

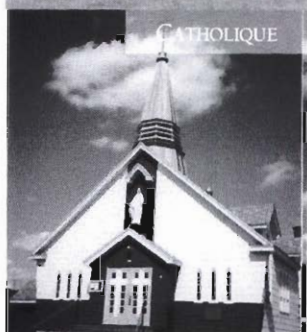
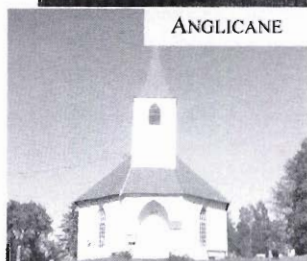
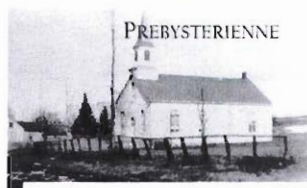
La population Anglo-Saxonne entourant les Bois-Francis semble avoir été très réceptive aux ajustements dans les choix des cultures, des races d'animaux et dans l'adoption de machines performantes. Par processus d'imitation, les Canadiens, leurs voisins dans les townships, auront été les premiers à en profiter, bien avant ceux des seigneuries.

Des exemples d'organisation

Au fil de mes lectures, j'ai découvert que les voisins anglophones des Bois-Francis avaient ce réflexe de bien s'organiser et que nos pères pouvaient en tirer de la graine.

Le premier exemple très parlant est donné par l'historien du système routier, Jules Martel. Je le cite : «*Les minutes du Conseil de Newport, la première agglomération constituée dans les townships, démontrent qu'en 1802, les habitants de l'endroit contribuèrent à la construction d'un chemin de la maison de John Ward, dans Ascot, vers Nicolet et Trois-Rivières. La contribution à ce travail fut fixée à 12 1/2 jours d'ouvrage pour chaque colon...*» Cette colonie a moins de 10 ans, elle possède son propre conseil municipal dont les membres prennent des mesures d'intérêt public qui engagent les colons. Nos ancêtres des Bois-Francis ont bien organisé des équipes impromptues pour tenter, à l'initiative de l'infatigable Charles Héon, la construction d'un chemin. De plus, on organisait à chaque automne les corvées pour battre des chemins de la savane, mais, à ma connaissance, rien de structuré comme à Newport.

Dans le cadre de la campagne des *terres des prêtres*, l'historien Hébert écrit : «*..O'Reilly était le champion incontesté, l'apôtre par excellence des Canadiens français. Il était bien placé pour constater que les*



Irlandais et les Écossais se regroupaient ensemble et s'entraidaient, alors que les Canadiens français vivaient éparpillés, sans protection et à la merci des circonstances.»

Finalement, à la sortie du 19^{ème} siècle, l'historien O'Bready, comparant, les colonies des Bois-Francs à celles de leurs voisines plus au sud, écrit à propos de Wotton : «...des localités rurales à mentalité anglaise comme Danville, Melbourne et Compton, connaissent la culture rationnelle et pratiquent sur une grande échelle l'élevage des animaux de race... Sans doute, il faut tenir compte des circonstances qui ont favorisé tous ces endroits; mais il reste que vers 1900, notre population, excellente de mœurs et progressive en instruction, se complait encore dans ses chemins vaseux, garde ses habitudes routinières en agriculture et perd du temps à parloter autour de la politique.»

Pourquoi ces différences de mentalités et de sens d'organisation ? Comme on tente toujours de tout expliquer, permettez-moi ma petite évaluation personnelle. D'abord mettons de côté l'argument génétique qui est moins populaire depuis que ce bon Adolph Hitler a insisté un peu trop sur le sujet. Mes penchants personnels m'amènent à voir dans le système en place dans les vieilles paroisses une des raisons à ces différences de mentalités. Là, ce sont le seigneur et le curé qui dirigent tout. Les habitants sont pour la plupart illetrés,

LES COMMUNAUTÉS ANGLOPHONES
NE SONT PAS HOMOGÈNES EN
MATIÈRE DE RELIGION. IL N'EST PAS
RARE DE VOIR TROIS OU QUATRE
ÉGLISES DE CONFESSIONS
DIFFÉRENTES DANS UN MÊME
VILLAGE.

ce qui n'aide pas. Imaginons seulement, pour une seconde, un groupe de censitaires qui se réunissent pour régler les questions d'intérêt commun sans inviter le seigneur. Je vous garantis que les chefs de file de ces initiatives se seraient fait houspiller. Le seigneur était le patron et dictait tout, lui-même ou par son fondé de pouvoir. Les censitaires s'y pliaient. De même pour le curé. Il n'y a pas 40 ans de cela, il était encore un peu partout, du conseil d'école à la Caisse populaire. Et son opinion était écoutée. Tout ça pour dire que le colon était constamment chaperonné et n'avait jamais été habitué à prendre en mains son organisation sociale. On lui dictait et il exécutait. Arrivés dans les colonies, les colons ont montré une remarquable solidarité, mais au niveau des structures, j'ai l'impression qu'on était timides. On n'avait ni les modèles ni l'habitude. Autre aspect de la question : le village et l'église. Dans les colonies des Bois-Francis, l'église faisait le village. Le curé consultait mais pas trop. Il dictait où allait être située l'église avec les bouleversements qui en résultaient parfois. Dans les cantons anglais, on avait plusieurs dénominations, chacune avec son ministre qui prétendait que sa recette était meilleure que celle de son compétiteur pour mener l'habitant au ciel. Il n'était pas rare de voir 3 ou parfois 4 églises protestantes de dénominations différentes dans un même village. Ce seul fait réduisait passablement le poids des ministres de ces églises qui, occupés à se surveiller pour ne pas se faire dépasser par le compétiteur, se neutralisaient un peu. Ils n'auraient pu imposer par dictat, la location du village. Ce soin sera laissé au chef de canton au début quand il demeurait sur place. Sinon, ce sera le commerçant le plus en vue et ses concitoyens, *en conseil* qui prendront l'initiative. Je ne garantis pas que ce fût toujours l'harmonie, mais, le consensus devait fatalement être plus large. En tous cas, c'est mon opinion.

Nos pères des colonies des Bois-Francis ont-ils appris de ça ? Difficile à dire, mais le modèle était à portée de main et les nouvelles structures gouvernementales imposées par le Canada-Uni auront forcé les gens des campagnes à se structurer.

Comment s'arrange-t-on entre voisins

L'anecdote de l'affrontement de Pierre Richard avec un groupe de colons britanniques que j'ai présentée en début d'article montre bien que les habitants des nouvelles colonies sont arrivés avec leur bagage culturel formé de leur langue, de leur religion et de

leurs préjugés. Ils sont en face d'habitants dont le bagage est formé des mêmes ingrédients mais de contenu différent.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi de vous régaler de quelques anecdotes que nous a transmises l'historien Saint-Amant, notaire au village de l'Avenir en ces temps héroïques. Il raconte des histoires de cordes tirées à travers la route pour empêcher les Canadiens de se rendre à l'église le dimanche matin. Et, bien sûr, quand le fier à bras de ces derniers se pointe, on laisse tomber la corde. Ces hommes forts, que Saint-Amant appelle « ses braves », doivent s'imposer pour qu'aient lieu les processions du Saint-Sacrement. On se penserait en Ulster. En tous cas, ça semble alors être le règne du plus fort et du groupe momentanément le plus nombreux.

Sous le gouvernement du Canada-Uni, les élections sont l'occasion de brasse camarade. Un *gang* du nom peu rassurant de *Durham boys* tente, lors des élections de 1861, d'enlever de force des boîtes de scrutin. Le *superfrog*, pour l'occasion, est le sieur Grenache. Sous le poids du nombre de ses adversaires, il se fait tabasser et déchirer ses habits. Heureusement, il est secouru par un sieur au nom romantique de Valentine Cooke qui, dit Saint-Amant, « lui fait un rempart de son corps ». Grenache peut entrer dans la salle de scrutin où il permettra à ses compatriotes d'exercer leur droit démocratique. Le candidat des bons, M. Jean-Baptiste Éric Dorion, est élu. Nous aurons l'occasion de reparler de ce jeune politicien qui m'est fort sympathique.

Le missionnaire catholique, l'abbé Robson, mort en 1847 alors qu'il exerce son ministère auprès des immigrants malades à la station de quarantaine de Grosse-Isle, n'est pas à l'abri des menaces. Un jour, un protestant trop imprégné de la théorie de l'*Evil Empire*, sort du bois et lui bloque la route, revolver au poing, alors qu'il va faire son ministère. Robson qui n'est pas facile à intimider, continue son chemin.

Aux affrontements sectaires, s'ajoutent les mauvaises plaisanteries résultant des abus d'alcool. Dans les townships de Wickham, Durham et Kingsey, à la porte des Bois-Francs, on semble, de façon générale, s'entraider entre colons en faisant des « bis » (de l'anglais *bee* signifiant corvée). Mais ces bis sont toujours arrosés d'alcool, alcool qui n'est pas une denrée rare. Dans son ouvrage, Saint-Amant fait mention de quelque trois distilleries dans les cantons de Wickham et Durham. Il y a toutefois fort à parier qu'il y en avait trois à quatre fois plus si

l'on se fie à certains commentaires de l'admirable historienne Catherine Day.

Les bis qui commencent dans la bonne humeur finissent parfois par des mauvaises plaisanteries menant, en quelques occasions, à mort d'homme. Au cours d'un de ces bis, où Irlandais et Canadiens s'entraident, un membre du groupe, Jacob Carignan, se soule à un point tel qu'il ne sait plus où il est. Inspirés par les rasades de *high water*, ses amis Irlandais décident de le mettre dans le foyer en arrière des bûches et d'allumer le tout. Un bon samaritain costaud qui n'était pas de la fête, le père Jos Chainy, est alerté. Il vient secourir le pauvre homme mais, il est seul contre sept. Il se fait une arme d'une patte arrachée à un banc et s'en sert pour faire déguerpir les mauvais plaisantins dont l'un, moins chanceux, recevra un mauvais coup. Il mourra quelques jours plus tard de ses blessures.

Ces histoires qu'on racontera longtemps dans les veillées expliquent peut-être pourquoi, pendant longtemps, l'homme fort de la paroisse était tant admiré.

Ces jeux pas très subtils ne sont pas, dans la campagne profonde, l'apanage exclusif de nos voisins. Au hasard de mes lectures, j'ai trouvé que la Bretagne du 17^{ième} siècle était peu différente de nos Cantons à ce sujet. Là aussi on se réunit entre voisins. Les corvées ont alors pour objet le battage du grain au fléau. Les cruches de cidre et de calvados, là non plus, ne sont jamais loin. Il arrive parfois qu'en fin de journée on se serve dudit fléau pour battre non plus le grain mais un voisin insultant.

Les raisons du coeur

J.-C. Saint-Amant a réuni, dans un même volume, nombre d'incidents et d'affrontements épiques. La vie n'est toutefois pas un affrontement continu. Graduellement, le partage des mêmes difficultés prend le pas sur le sectarisme. On se chicane mais on apprend à collaborer et à partager les mêmes activités sociales. Dans son récit sur les paroisses des townships de Wickham et de Durham, le même Saint-Amant mentionne quelques abjurations et la raison en est un mariage entre gens de religions différentes.

On fête aussi ensemble dans les veillées. Le Canadien découvre une nouvelle musique, de nouvelles danses et même de nouveaux jeux de société. Pour les Irlandais catholiques, il y a rencontre à l'église avec les *Canadiens*. Dans plusieurs paroisses, le service est le même pour tous et le sermon est bilingue. Pour le jeune Irlandais célibataire, le coup de foudre pour une *Canadienne* ne

représente pas un défi insurmontable. Le missionnaire et plus tard le curé sont plus qu'heureux de voir se mélanger les ethnies, en autant que ça se fasse dans la bonne religion.

Les Écossais, les Irlandais orangistes et les Anglais seront plus tourmentés, mais quand les filles de l'autre solitude sont trop belles, on change de religion pour en marier une. C'est ce qui arrive de temps à autre. Les familles se mêlent et les différences s'estompent. Ce n'est pas le *melting pot* mais on peut appeler ça un début d'intégration.

Les traces laissées par ces voisins méconnus

Je vous invite à faire un saut dans le temps et de vous transporter à Saint-Paul-de-Chester en 1945 au sortir de la guerre, afin de mesurer ce qui est resté de ce fructueux voisinage avec les colons des îles britanniques.

Les méthodes de culture et les instruments aratoires de 1945 sont, à quelques exceptions près, les mêmes qu'à la fin du 19^{ème} siècle. Le canton de Chester est probablement le plus éloigné de ces townships mixtes où les Celtes, Anglo-Saxons et Canadiens se partagent le territoire. Il n'y a pas alors à ma connaissance, un seul anglophone dans la paroisse de Saint-Paul et probablement moins de deux à trois habitants dans toute la paroisse peuvent se débrouiller en anglais. Dans les townships voisins de Tingwick et de Warwick, anglophones et francophones se côtoient. Nos cousins, les Plante, habitant à la limite de ces deux cantons, ont des voisins anglophones. Lors de rencontres, les anglophones parlent en anglais et nos cousins répondent en français, ce qui impressionne mes frères aînés qui assistent à ces entretiens. Les affrontements du milieu du siècle précédent sont loin derrière.

La ferme a été transformée par la présence de ces voisins d'une autre culture. Chez-nous, les vaches sont des Holstein. Le lait est transformé en fromage *cheddar* à la fromagerie du voisinage. Les fromages du nord-ouest de la France d'où sont venus la plupart de nos ancêtres n'ont jamais atteint le stade industriel. Ils sont alors inconnus sauf à l'Île d'Orléans où la production est sur son déclin.

Et nos poules ? Ce sont des *Plymouth Rock barrécs*, le *barré* fait référence à leurs plumes zébrées, un peu comme celles des dindons. Ça ne sonne pas bien français tout ça.

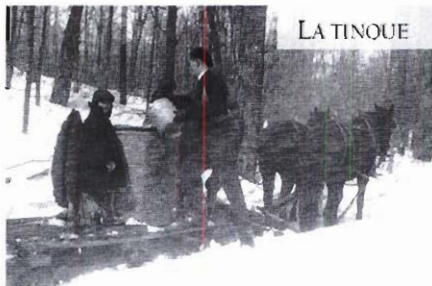
Lexicologie 101

Toujours en 1945, les cultivateurs, à quelques exceptions près, n'ont pas de tracteurs. Ils ont des chevaux de trait. Et, chose

remarquable, quand on attelle un seul cheval à une voiture, un *attelage simple* dit-on, les termes utilisés pour l'attelage sont français à l'exception des voitures utilisées pour aller au village. On a des *banneaux* et des *tombereaux* pour les transports sur la terre. On attelle les chevaux entre les menottes de la voiture et le harnais, le *harnois* disons-nous alors, comporte la bride, le collier ou la bretelle, la sangle, la fessière, le porte-queue, les traits, les cordeaux et j'en passe. Tous ces termes sont bien français.

Les voitures pour aller au village sont anglaises. On a l'*express* et le *surrey* qu'on appelle, chez nous, la *voiture fine* parce que cette voiture est utilisée le dimanche pour aller à la messe. Et si, comble de luxe, les roues de la voiture fine sont protégées par des boudins de caoutchouc vulcanisé, on parle d'une *voiture fine sur les robétailles* (*robétailles* étant la déformation de *rubber tires*).

On attelle deux chevaux sur une grande voiture et les termes passent du français à l'anglais. Les chevaux jumelés deviennent le *time* (*team*), le limon devient la *togne* (*tongue*), le harnais est attaché à la voiture par le *niquouque* (*neck hook*) et le *baque* (*back-U*). Le vocabulaire relié à la fabrication du sirop d'érable est aussi influencé par une technologie anglo-saxonne importée des Américains de la Nouvelle-Angleterre. Avant, on transportait l'eau pour bouillir à la cabane au moyen d'une tonne, terme bien



français. Cette tonne, gros baril en bois, est couchée sur un traîneau tiré par un seul cheval. Avec la nouvelle technologie, la citerne pour transporter l'eau n'est plus en bois mais en tôle et est connue sous le nom de *tinque* (*tank*). Le traîneau qui la transporte est plus gros et s'appelle la *sleigh double*. Elle est tirée par un *time* (*team*) de chevaux. Dans la cabane à sucre, le gros chaudron de fonte qui servait

naguère indifféremment à la fabrication du sirop et de la potasse, a été remplacé depuis longtemps. Il n'est plus utilisé que pour fabriquer le savon du pays. On utilise, en lieu et place, une vraie petite usine à sirop dont l'équipement comprend les bacs à bouillir à fond plat qu'on appelle les *pannes* (*pans*). Elles sont posées sur un foyer qui est le *champion*, terme aussi bien français qu'anglais. L'eau circule dans ces bacs, les *pannes*, suivant un circuit imposé par des chicanes. Elle s'épaissit jusqu'au sirop qui est alors soutiré des *pannes* et stocké dans des *drums* (bidons) en métal.

Les corvées sont toujours à la mode quand un cultivateur construit une grange où une maison. Elles portent le nom de *bi*.

Dans les fêtes de voisinage, les samedis et les dimanches soir d'hiver, on chante toujours les chansons françaises d'autrefois mais on danse maintenant *celtique*. La danse à la mode est le *set carré* (*square dance*). Le violoneux joue un *reel* à danser. Un *câleur* (*caller*) dirige les danseurs dans leur chorégraphie. Ce *câleur* utilisera des expressions telles : *swing your own partner* et *atché hà et atché bèque*. Je ne suis pas en mesure de percer le mystère de toutes ces expressions mais, chose certaine, les danseurs, tous unilingues francophones, eux, comprennent.

Quelques braves se risqueront à danser des *jigs*. Parfois un seul danseur s'exécute, parfois deux danseurs se font valoir, l'un en face de l'autre. Et, ces « ...*amusements joyeux de la construction du Pont de Nantes, la boulangère...* » dont parle Saint-Amant, il n'en est plus question.

Que reste-t-il de tout cela

Ces voisins qu'on connaissait mal mais qui ont néanmoins modelé la colonie de façon importante, ont presque tous quitté la région. Il n'en reste maintenant que quelques-uns dans les cantons d'Inverness et de Leeds. Leurs modestes mais jolies petites églises n'ont plus de clients et les cimetières sont de moins en moins entretenus. Les descendants de ces colons qui ont trimé tout aussi fort que leurs concitoyens de langue française pour coloniser le pays et qui ont laissé derrière eux un legs important sont maintenant trop loin pour entretenir les vestiges de leur passage.

Une communauté anglophone très dynamique continue toutefois de prospérer le long des frontières américaines et dans d'autres régions autour de l'axe Sherbrooke-Richmond.

En se baladant

En se baladant dans la région des Bois-Francis en été, on constate que les vaches sont toujours, en majorité, de race Holstein. L'agriculture a évolué et a gardé le pas avec les temps modernes.

Au fromage cheddar s'ajoutent maintenant d'autres types de fromages qui mettent en valeur ce beau coin de pays que nos voisins de langue anglaise ont modelé beaucoup plus qu'on ne le pense.

La ferme où je suis né est maintenant un pâturage pour des animaux à boucherie de race Suisse *Simental*, signe des temps nouveaux.

Un autre legs nous a été fourni dans les patronymes. Il arrive de croiser un McNicoll, un Cutnam ou un Anderson qui n'ont aucune connaissance de l'anglais autre que ce qu'ils ont appris à l'école ou dans la rue. Ça aussi fait partie de l'héritage que ces voisins mal connus ont laissé aux Bois-Francis.

Astérisque

L'historien des chemins des cantons de l'est, Jules Martel nous met peut-être sur une piste concernant l'incident de Pierre Richard que nous avons présenté en tout début de chapitre. Martel, dans son ouvrage cite le président du Bureau du travail au sujet du mauvais état du chemin Gosford en 1846 : «...des réparations sont devenues urgentes en maints endroits. Un certain nombre de colons demeurant le long de ce chemin, ont fait part de cette situation au Gouvernement et ont demandé un octroi de £2,000 en suggérant l'établissement de barrières à péages dans le but de rembourser cet argent et de pourvoir à l'entretien futur de la route.»

Les colons anglophones qui ont érigé la barrière sur le chemin Gosford l'aurait peut-être fait, si l'on met l'incident de Pierre Richard en lien avec la déclaration du président du Bureau du travail, non pour empêcher les colons des Bois-Francis de se rendre chez eux mais bien pour les forcer à payer pour l'utilisation de la route qu'ils abîment sûrement en y circulant. Il est fort possible que les colons riverains de la route aient alors voulu se substituer à l'État et tenté de créer une barrière payante. Il s'agirait alors d'une motivation moins mesquine que de tenter d'empêcher les colons de retourner chez eux, mais ce n'est quand même pas très gentil.

20 - LAISSÉS POUR COMPTE

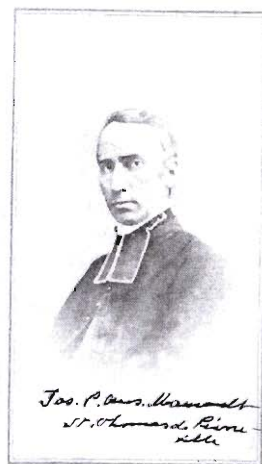
En février 1825, Charles Héon, celui qui a montré aux autres le chemin des Bois-Francis, fait une tournée de prospection de deux semaines dans les bois aboutant à la seigneurie de Gentilly. Il est accompagné de deux *sauvages* avec qui il entretient des relations amicales. Ces *sauvages* sont les derniers survivants d'une nation intrépide qui, au moment de la colonisation des Bois-Francis, compte à peine plus de cinq cents âmes habitant deux villages le long du lac Saint-Pierre.

La colonisation des Bois-Francis a réduit à néant leurs territoires de chasse. Ils seront les laissés pour compte d'une épopée où tous les autres, après des années de misère, auront triomphé. Voici le peu que je connais de leur histoire.

Un peuple au destin tragique

Les Abénakis, nous informe le père Maurault, leur missionnaire et historien, étaient rattachés aux ethnies amérindiennes de la Nouvelle-Angleterre. Leur territoire couvrait les présents états du Maine et du New-Hampshire, la province du Nouveau Brunswick ainsi qu'une mince frange de la Nouvelle-Écosse. Leurs principaux axes de circulation étaient les rivières Connecticut, Kennebec, Penobscot ainsi que d'autres de moindre importance.

Ils seraient, selon l'historien Conrad Heidenreich, de la grande famille linguistique algonquienne, la même que les Montagnais, les Cris, les Micmacs et d'autres. Mais, remarquera le père Maurault qui s'y connaît en langues amérindiennes : « Il y avait aussi les Micmacs, ou Souriquois situés dans la partie nord du Nouveau-Brunswick et dans la Gaspésie. Leur langage était bien différent de celui des Abénakis ». Donc, langues de même souche mais branches bien éloignées semble-t-il. Par contre, le père Maurault, dans son superbe ouvrage paru en 1866 et intitulé



MAURAUT

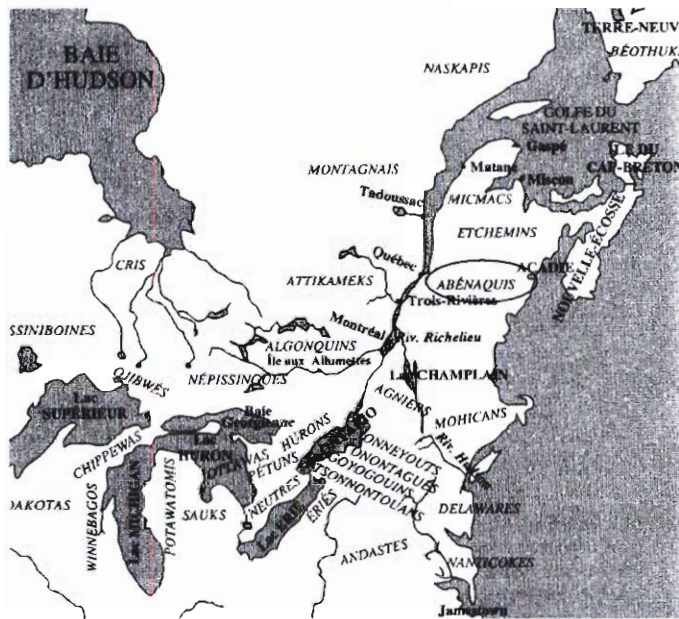
"Histoire des Abénakis Depuis 1605 jusqu'à nos jours", parle de sept autres "tribus" de la même région qui pouvaient communiquer facilement avec eux.

Les Abénakis semblent avoir eu des modes de vie semblables à ceux des iroquoiens. Ils vivaient dans des maisons longues en écorce de bouleau à quatre ou cinq familles par maison. Ils se nourrissaient des produits de la chasse et de la pêche mais, écrit le père Maurault : «Ils cultivaient quelques petits champs et récoltaient du maïs et des fèves, ce qui formait la partie la moins dégoûtante de leur nourriture. Ils écrasaient le maïs entre deux pierres, afin d'en faire une espèce de bouillie qu'ils appelaient "Nsôbôn" et dont ils étaient très friands. En note de bas de page, il ajoute : Les Canadiens nomment cette bouillie "Sagamité", probablement du mot "Sôgmoipi, repas des chefs».

Sur la ligne de feu

À l'arrivée des européens, les Abénakis, ainsi que plusieurs autres nations voisines, habitent le littoral atlantique entre le Nouveau-Brunswick et Cape Cod. Ils ont vu passer les explorateurs du seizième siècle. L'attitude hostile de ces étrangers les avait amenés à se replier vers l'intérieur.

En 1605, un navigateur particulièrement entreprenant, le



LES AUTOCHTONES À L'ÉPOQUE DU CONTACT AVEC LES EUROPÉENS

capitaine Weymouth, s'arrête à Pentagoët (il semble s'agir de l'embouchure de la rivière Penobscot). Comme c'est la coutume du temps, il fait cinq prisonniers, qu'il emmènera en Angleterre. En 1607, cent aventuriers à la recherche d'or ou d'argent arrivent à l'embouchure de la rivière Kennebec et s'y construisent une habitation fortifiée, le fort George. Quelque temps après, les Abénakis se disent prêts à vivre en paix avec les nouveaux arrivants. On leur fait boire un peu d'eau de vie. C'est la première fois qu'ils goûtent ces boissons qui les rend euphoriques. Ils reconnaissent le roi d'Angleterre pour souverain et sont prêts à faire le commerce de la fourrure avec les blancs.

Il arrive ce qui était arrivé à Colomb. Les vaisseaux repartent pour l'Angleterre en laissant seulement quarante cinq hommes au fort George. Ces nouveaux venus oublient leurs bonnes manières et commencent à maltraiter leurs hôtes. Les anglais ne semblent pas s'en être vantés dans leurs écrits, mais les mauvaises manières des leurs ont été rapportées par les hôtes échaudés, quand un nouveau groupe de visiteurs, des missionnaires, français cette fois, arrivent parmi eux.

Le père Biard, dans sa relation de 1611, écrit, à ce sujet : « *...disant qu'ils nous aymoient bien, parce qu'ils sçavoient que nous ne fermions point nos portes aux Sauvages comme les Anglois, et que nous ne les chassions pas de nostre table à coups de baston, ny ne les faisons point mordre à nos chiens* ».

Les Abénakis chassent les anglais de leur pays. Mais les sujets du roi Jacques I^{er} d'Angleterre n'abandonnent pas la partie. En 1614, John Smith explore le littoral entre la rivière Penobscot et le Cap Cod. Il laisse son lieutenant Hunt sur place quand il retourne montrer à son roi les cartes géographiques qu'il a tirées de son exploration. Ce bon Hunt, au lieu de charger ses vaisseaux de poisson pour le marché espagnol comme le lui a demandé son patron, attrape des *sauvages* qu'il vend comme esclaves à ces mêmes Espagnols.

La rencontre des agriculteurs et des chasseurs

En 1620, lorsque dix-neuf familles de *Puritains* se présentent au Cap Cod, les indigènes qui se rappellent encore des mauvaises manières de Hunt, les reçoivent avec une pluie de flèches. Les *Puritains* effraient les sauvages avec leurs mousquets que les habitants du pays prennent pour la foudre. Après le mousquet, la diplomatie ! On sort les flacons d'eau de vie une nouvelle fois. Le

puissant chef Massasoit se fera alors l'allié de ces blancs pour le reste de sa vie.

Les anglais forment, à ce moment, une alliance avec la tribu des Mohicans et développent un commerce de fourrure avec ces *indiens* qui ne renieront jamais la parole donnée. Le père Maurault écrira : «*Leur grande habilité à la guerre et leur courage remarquable, toujours ranimé par les secours qu'ils recevaient de leurs alliés, les rendaient formidables aux autres tribus*».

Les colons anglais, par l'intimidation et quelques pièces d'or, obtiennent des terres à très bon prix. Ainsi, ce sieur Davenport qui, en 1638, achète le territoire du New-Haven, occupé alors par les Kinnipiaks. «*Pour le paiement de ces terres, il leur donna deux douzaines de capotes, une douzaine de haches, un pareil nombre de cuillères et d'éuelles, deux douzaines de couteaux et quatre petites boîtes de couteaux et ciseaux français*».

Vers 1635, certaines tribus telles les Pequots, vivant sur la rivière Connecticut, veulent résister à la colonisation de leurs terres par les Hollandais et les Anglais. On détache une compagnie de 90 hommes contre eux. On fait tonner le mousquet, on brûle les wigwams et on détruit les canots. Comme les Pequots veulent mobiliser les tribus voisines pour les aider à combattre, on envoie le chef Massasoit les calmer.

En mai 1637, le capitaine John Mason de Boston part en campagne à la tête d'une petite troupe. Les Mohicans lui serviront de guides. Il force une autre nation à le suivre. La bande à Mason compte alors 500 hommes de guerre en tout. Fin juin, on affronte les Pequots. La supériorité technologique et la peur générée par le bruit du mousquet scellent l'issue de la bataille. On tue environ 2,000 guerriers Pequots et on en fait 1,000 prisonniers qu'on vendra comme esclaves aux *Indes*. Cette grande nation a cessé d'exister. On profite de la terreur causée par cette hécatombe pour exiger des autres nations qui osent se soulever, des dédommagements de plus en plus ruineux. Les Mohicans profitent tout autant que les Anglais du pactole.

Les Anglais continuent de s'emparer des terres des autochtones. On ne s'occupe plus de demander leur consentement ni de leur offrir d'indemnités.

Le conciliant chef Massasoit meurt. Son fils, que les Anglais appellent *le roi Philippe*, je crois, lui succède. Il suit d'abord la politique de son père, mais devant les abus toujours plus grands,

il se révolte en 1671. Ce retournement est éprouvant pour la colonie. En 1672, il est à la tête d'une armée de plus de 5,000 guerriers. Cette démonstration de bravoure ne suffira pas à imposer l'autorité des autochtones. Elle scellera plutôt le sort des tribus de la Nouvelle-Angleterre.

Mieux organisés, mieux armés, guidés par ceux des Mohicans qui leur sont restés fidèles, les Anglais exterminent l'armée du roi Philippe et chassent le plus gros de la population autochtone des terres qu'ils cultivent dans les environs. En 1679, Philippe est assassiné et la lutte prend fin faute de combattants du cotés des Sauvages. Les survivants sont dispersés. Maurault écrira : *«Cependant, l'on vit encore des sauvages dans la Nouvelle-Angleterre longtemps après cette guerre d'extermination. Cent ans après, on en comptait de 900 à 1000, qui étaient des descendants des Mohicans et des prisonniers. Ces Sauvages sont tous disparus aujourd'hui».*

On donne et on reprend

Commence alors la migration des Abénakis vers la Nouvelle-France. Ils arriveront à l'automne 1679, le ventre vide et la rage au coeur. Ils s'installent sur la rivière Chaudière, près de la chute. Les Jésuites en accueillent quelques-uns dans une petite bourgade à Sillery. D'autres s'installent sur la rivière Etchemin.

Aux temps où ces événements se déroulent, les Iroquois qui, dans leur quête pour le contrôle du réseau de la fourrure, avaient tant dérangé les habitants de la Nouvelle-France avant 1665, vivent en relative harmonie avec leurs voisins blancs du nord. Mais, en raison des meilleurs prix que les Anglais offrent pour les peaux au moment de l'arrivée des Abénakis au Canada, le gouverneur Frontenac commence à craindre que le commerce de la fourrure ne soit détourné vers les commerçants du sud. Maurault raconte : *«Le Comte de Frontenac, gouverneur du Canada, prévoyant que cette nouvelle difficulté ne pourrait être réglée que par une guerre, et qu'il aurait alors besoin du secours des Abénakis, reçut les premiers émigrants avec bienveillance, et leur permit de s'étendre sur le territoire situé au Sud du fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Chaudière à celle des Iroquois».*

Plus loin, Maurault ajoute : *«Comme ces Sauvages prenaient part à toutes les expéditions contre les Iroquois et la Nouvelle-Angleterre, le Gouvernement avait fait élever, sur le bord de la rivière (il est probablement question de la rivière Saint-François), un petit magasin, où il avait fait déposer des armes et de la poudre à leur usage pour*

la guerre. Ce magasin subsista plus de trente ans. Il fut détruit vers 1730, par l'explosion d'un baril de poudre».

Il est à remarquer que la région offerte est alors continuellement menacée par les Iroquois, malgré la chaîne de forts érigés le long de la rivière Richelieu après 1665. Ce n'est pas par accident, qu'on appelle alors *rivière des Iroquois* la rivière Richelieu. Frontenac donne peut-être ce qu'il ne contrôle pas très bien lui-même.

De leur première installation à l'embouchure de la rivière Chaudière, il reste quelques traces dans la toponymie. Sur les bords de la rivière Etchemin, un petit hameau porte le nom d'*Abénakis*.

Au centre des guerres des autres

Encouragés par les anglais, les Iroquois commencent à s'agiter et c'est la guerre. Les Abénakis, si l'on se fie à Maurault qui est plutôt biaisé en leur faveur, sont à l'avant-garde, lors des batailles.

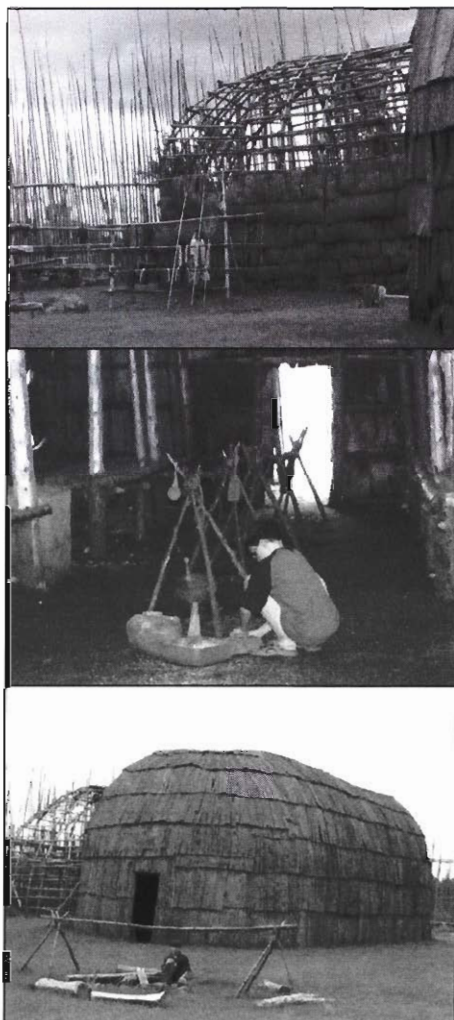
Plus tard, vers 1689, c'est la guerre entre la France et l'Angleterre, et conformément à la tradition bien établie, les colons Nord-américains de part et d'autre part de la frontière reçoivent, de leurs rois respectifs, l'ordre d'aller casser la figure à leurs voisins. Côté anglais, on a toujours les Iroquois qui, à titre d'amérindiens de service, font le massacre de Lachine. Les Abénakis, appuyés par les français, leur remettent le change avec dividendes, Schenectady étant le raid le plus meurtrier.

Les colonies anglaises, avec un avantage numérique de plus de 20 pour 1 et mieux appuyées par leur gouvernement métropolitain, lancent des attaques en règle contre la Nouvelle-France. Les Canadiens, peu nombreux et mal supportés par Versailles, doivent s'en tenir à une guerre défensive et à des coups de main. Les Abénakis et les Hurons deviennent de précieux auxiliaires qui aident les troupes de Canadiens et celles du roi à repousser les attaques dont celle de Phipps contre Québec.

Il serait trop long d'énumérer tous les affrontements, mais une chose est certaine : Les Abénakis sont reconnus pour leur bravoure, leur courage et leur disponibilité. Lors de leurs courses en Nouvelle-Angleterre, ils collectionnent les *scalps*, question de régler de vieux comptes avec les habitants des 13 colonies, mais, en plus, ils prennent l'habitude de rapporter des prisonniers dont les proches sont restés en Nouvelle-Angleterre. Les enfants, surtout, seront adoptés par les Abénakis qui les intègrent à leur

culture et en font leurs porte-parole dans leurs relations avec les blancs. C'est le cas du jeune Gill, fils d'un colon qui est kidnappé en même temps qu'une des filles du pasteur James. Les deux enfants seront adoptés et élevés à l'Abénaïse. On les mariera l'un à l'autre et ils seront les ancêtres d'une lignée, rapidement métissée, qui aura une grande influence sur la communauté.

Le plus souvent, les otages seront vendus à des Canadiens qui se feront un petit profit lors de leur rachat par des amis ou des parents des 13 colonies. C'est le cas de la famille Johnson capturée à Charlestown sur la rivière Connecticut le 31 août 1754. Le lendemain du rapt, Madame Johnson met au monde une petite fille. L'enfant survit à cette entrée plutôt inusitée dans cette vie. Le 19 septembre, après un voyage ponctué de deux haltes où la mère et l'enfant peuvent prendre des forces, la famille entière arrive indemne au village indien de Saint-François. Le lendemain, la mère sera vendue à Joseph-Louis Gill qui, semble-t-il, a fait son acquisition par compassion. Elle dira : *"Sa langue était sauvage mais son cœur était anglais"*. Le père est vendu à Montréal. On ne connaît pas le montant de la transaction. Le 11 novembre, Madame Johnson est, elle-même, transportée à Montréal avec ses enfants, à l'exception de Silvanus, jeune garçon de 6 ans que les Abénaïses



RECONSTITUTION DE MAISONS
LONGUES - SITE ARCHÉOLOGIQUE
DROULERS/TSHONHIKAWATHA -
HAUT SAINT-LAURENT

entraînent dans un long voyage de chasse. Coeur anglais ou non Gill la vend avec sa famille à un sieur Duquesne. Les indiens en retireront 700 francs. Après moult péripéties, dont l'emprisonnement du père à Montréal et de toute la famille à Québec, le retour de madame Johnson à Boston via l'Angleterre, le retour de Johnson lui-même en 1757 et sa mort lors de la bataille de Carillon (il est alors dans l'armée britannique avec le grade de capitaine), la famille moins le père est enfin réunie en septembre 1760 dans leur Charlestown natal. La mère Johnson sera toujours là 44 ans plus tard pour écrire le récit de son odyssée.

Chose bizarre, dans nos livres d'histoire, on est plutôt discret au sujet de cette triste pratique de la rançon par des Canadiens qui profitent, sinon encouragent, les raptés d'anglais par les Abénakis pour arrondir leurs fins de mois.

Plus près de moi, il y a ce Jonathan Haynes qui est pris en 1696 avec son père, sa soeur et ses deux frères. Jonathan et son frère sont rachetés par des français et naturalisés Canadiens en 1710. Jonathan épouse Marie Puzé. Ma grand-mère maternelle, Virginie Hince, épouse de Joseph Desrochers, est une descendante directe de ce Jonathan Haynes.

Plus ou moins chez eux

Revenons à la décennie de 1680. Les Abénakis sont à peine établis sur leurs terres au bord de la rivière Saint-François qu'un sieur Crevier vient s'y installer. On tente de lui faire comprendre qu'il n'est pas chez lui, mais, papiers en mains, il leur dit : *«Vous êtes sur ma seigneurie. J'en ai eu les titres en 1678»*. Maurault raconte : *«Les sauvages parurent d'abord mécontents, et on rapporte que le seigneur, pour les apaiser, leur donna du lait, autant qu'ils en désiraient. Ils furent satisfaits; dit-on, par cette politesse et continuèrent à visiter souvent la petite ferme»*.

En 1700, le gouverneur d'alors, Louis-Hector de Callière, redéfinit ce qu'il donne aux Abénakis. Comme vous pourrez le constater, on sera un peu beaucoup en-deçà de *«Tout le territoire entre la rivière Chaudière et celle des Iroquois »* que Frontenac leur avait offert. Il s'agit en fait de : *«une demye lieue (2,5 km) de terre de front à prendre au bout d'en haut de la dite seigneurie de Saint-François, des deux costés de la rivière sur toute la profondeur de la dite terre avec les Isles et Isletes qui sont sur la dite rivière par le travers de la dite demye lieue...»*. Et l'on attache des conditions à cet octroi. Maurault ajoute : *«La même année, le*

seigneur de Pierreville céda aux Abénakis une demie lieue sur sa seigneurie. Ces deux concessions comprenaient une étendue de trois milles de profondeur sur environ six milles de front.

«Tel fut le domaine qui fut donné aux Abénakis en 1700 et qui leur appartient encore aujourd'hui».

Voilà pour les concessions sur la rivière Saint-François. Qu'en fut-il de la rivière Bécancour ? «...le 30 avril 1708, l'acte suivant fut passé devant Maître Daniel Normandin... que le dit Sieur de Bécancourt prête, cède et délaisse aux dits Abnakis (sic) les terres joignant du côté du Nord-Ouest à Louis Chadevergne dit Larose, et du côté du Sud-Ouest toutes les terres en montant dans la rivière jusqu'à la profondeur de la dite seigneurie, et de plus les terres qui sont derrière les concessions des habitants qui sont dans la rivière de Bécancourt, avec les isles, islots et péninsules qui n'ont point été par ci-devant concédés...» On rattache aussi des conditions à cet octroi.

Monsieur de Bécancourt, le seigneur, réside sur l'île où sont installés les Abénakis de sa seigneurie et semble cohabiter pacifiquement avec eux (je me permets de souligner que ces terres avaient été données aux Abénakis vers 1680). Le père Charlevoix, historien de la Nouvelle-France, écrira : *«Le profit qu'il peut faire par le commerce avec les sauvages ses voisins, en achetant d'eux les pelleteries de la première main, vaut bien les redevances qu'il pourrait tirer des habitants, à qui il aurait partagé ses terres».*

Des blancs de plus en plus retors

Le seigneur qui succède à Bécancourt n'est pas aussi affable. Il s'agit du sieur Montesson. *«Celui-ci, écrit Maurault, les maltraita, les accusa de s'être emparés d'un terrain qui ne leur appartenait pas, et les chassa de l'île qu'ils occupaient depuis plus de trente ans».*

Montesson aura la loi de son côté à une occasion. Mais, bien sûr, les règles du jeu sont biaisées en faveur des blancs. Il en profitera pour empiéter sur le petit peu qui appartient légalement aux Sauvages. Maurault raconte : *«Plus tard, M. de Montesson eut avec les Sauvages une autre difficulté assez grave, à l'égard d'un lot de terre. Cette fois, ceux-ci avaient plein droit, parce que cette terre leur appartenait légitimement. Mais, trop faibles pour lutter longtemps avec un homme qui avait beaucoup d'influence, ils cédèrent et consentirent à un arrangement».* Maurault ajoute que le litige est réglé en 1771. Les indiens cèdent le terrain pour 96 francs.

Ce n'est, hélas, pas fini. «...les représentants du premier seigneur de Bécancourt, suivant l'exemple de M. de Montesson, nous dit Maurault, cherchèrent sans cesse à leur enlever des lots de terre. Enfin, en 1812, pendant qu'ils combattaient aux frontières pour la défense de leur pays adoptif, on s'empara injustement de ces terres. Lorsqu'ils revinrent de cette célèbre campagne, où ils avaient combattu si courageusement, leur domaine, divisé en lots, était possédé par des blancs; et on ne leur avait pas même réservé un coin de terre pour se retirer. Irrités d'une pareille injustice, ils se jetèrent avec fureur sur les maisons, construites dans leur village, les détruisirent et défendirent, les armes à la main, ce morceau de terre. De cette manière, ils purent conserver deux petites îles de la rivière Bécancourt et environ soixante arpents de terre, qu'ils possèdent encore aujourd'hui. Voilà tout ce qu'ils ont pu conserver de leur domaine».

Vers 1836, le seigneur Wurtèle de Saint-David menace d'enlever aux Abénakis une partie de la seigneurie de Saint-François. Ça n'arrête donc jamais.

On est alors vraiment loin de l'étendue des terres que leurs a «*données*» ce bon Frontenac.

En conclusion, Maurault écrira : «Il est facile de voir, d'après ce que nous venons de dire, que ces Sauvages ont presque toujours été persécutés et maltraités, à l'exception toutefois du temps qu'ils demeurèrent sous la protection de M. de Bécancourt. Outre qu'on cherchait sans cesse à leur enlever leurs terres et les profits de leurs chasses, on les jalousait à cause des privilèges que le Gouvernement et les missionnaires semblaient leur accorder. On cherchait sans cesse à les reculer, parce qu'on les considérait comme un obstacle aux progrès des blancs. Ils ont toujours été un peu protégés par le Gouvernement, il est vrai; mais cette protection était insuffisante, et comme ils n'avaient pas auprès d'eux d'amis influents et sincèrement dévoués à leurs intérêts, pour les soutenir dans cette lutte avec leurs puissants ennemis, ils succombaient toujours».

Avant d'en finir, un petit astérisque au sujet du sieur Montesson. L'historien Gaston Deschênes, dans son ouvrage intitulé *L'année des anglais – La Côte-du-Sud à l'heure de la Conquête*, nous parle de ce Montesson qui n'était pas gentil avec ses voisins les Abénakis : «Joseph-Michel Legardeur de Croisille et de Montesson est né à Bécancour, en décembre 1716, dans une seigneurie où vivaient côte à côte un nombre égal de Canadiens et d'Abénaquis, ce qui lui a facilité l'acquisition des qualités

nécessaires à sa fonction de liaison pendant sa carrière militaire. À plusieurs reprises, il est chargé de missions auxquelles participent des Amérindiens».

Plus loin dans le même ouvrage, Deschênes écrit : «*Au début d'avril (nous sommes alors en 1760), nouvelle inquiétude : les Abénaquis qui accompagnaient Hertel le quittent sans crier gare, et retournent à leurs villages de Saint-François et de Bécancour; Dumas, qui les a doucement réprimandés à leur passage à Jacques-Cartier, est incapable d'en retourner plus de quatre à Hertel, car les Sauvages sont tous dispersés dans les bois à faire les sucres»*

La difficulté de retenir les miliciens et les alliés amérindiens est, j'imagine, un problème chronique pour les autorités. Les menaces d'attaques ont été si fréquentes dans le passé. Et, faire la guerre est une chose, mais nourrir la famille en est une aussi importante. Les sucres, les semailles et les récoltes sont des activités qui ne peuvent pas attendre et les *habitants* tout autant que les amérindiens refusent de s'émouvoir quand le gouverneur sonne l'alarme, surtout alors que tout est perdu.

Il reste que, durant la Guerre de Conquête, les Abénakis ont été suffisamment actifs contre les treize colonies pour que le major Robert Rogers soit envoyé détruire le village de Saint-François, tuant 200 *sauvages* et faisant quelques 20 prisonniers parmi les femmes et les enfants. Pour justifier son geste, Rogers prétendra qu'environ 600 à 700 scalps d'anglais étaient posés sur des pieux dans le village. Rogers a-t-il augmenté le nombre de scalps pour justifier son carnage ? On n'en sait rien. Une chose est sûre : les Abénakis, après avoir été chassés de leurs terres ancestrales, seront, à partir de leurs nouvelles bourgades, la cause d'une grande insécurité dans les treize colonies. Vers 1722, le gouverneur du Massachusetts décrète leur extermination. Il lève des troupes et offre une récompense de £15 pour chaque *scalp*. Cette prime est augmentée à £100 par la suite.

En reconnaissance de leurs bons services lors de la guerre de 1812, «*Une pension annuelle d'environ \$125 tant en argent qu'en provisions, fut accordée pour chaque guerrier, blessé à la guerre, une autre pension, aussi annuelle, d'environ \$25 fut accordée aux femmes des blessés»* nous apprend l'abbé Maurault.

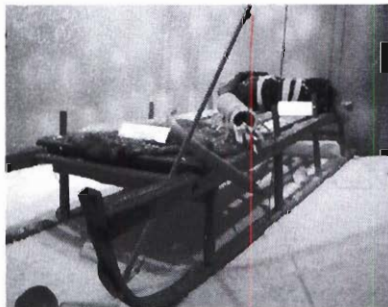
D'autres intrus

On se rappelle qu'en 1825, ce sont des Abénakis qui accompagnent Charles Héon lors de son voyage d'exploration. Saint-Germain mentionne dans son livre *Charles Héon* : «*Les*

Sauvages Abénakis faisaient la chasse tous les ans, et lorsque les blancs approchaient, ils avaient soin d'enlever tout ce qu'il y avait de gibiers ; de fait, lorsque les blancs firent leur apparition, il ne restait pas un seul castor, tous avaient été détruits ; il ne restait que les chaussées comme preuve de l'habitation de ces rongeurs dans cette partie du pays».

Les Abénakis ne semblent pas faire la *Grande chasse* avec toute la famille. Ils se construisent des cabanes le long de leur territoire de trappe. Ils les habiteront au cours de la tournée annuelle de trappe. Un an avant l'arrivée de Charles Héon, un certain Antoine Dubuc qui s'adonnait à la trappe sur leur territoire reçoit un avertissement de la part des Abénakis lors d'une de ses expéditions. Ils l'informent qu'il est chez eux et que s'il continue sa chasse, il lui arrivera malheur. Dubuc est costaud et frondeur. En 1825, peu de temps après l'arrivée de Charles Héon sur son lot de la rivière Bécancour, on retrouve le corps de Dubuc près de sa cabane. Il a été abattu à coups de hache. On retrouve la hache tachée du sang de Dubuc dans la cabane de l'Abénaki Noël François. On connaît à François deux compagnons autochtones, Sougraine et Alexandre. «Sougraine, écrit l'abbé Mailhot, selon quelques anciens, plus barbare que ses compagnons, serait celui qui a frappé Dubuc, sur le crâne, avec une hache». Comme on n'a pu mettre la main que sur François, il fera l'affaire. Son procès commence le 15 septembre 1825 et se termine le 17 du même mois. Il est pendu le 24 septembre. Avant de mourir, il aurait fait un plaidoyer fort éloquent, clamant son innocence et suppliant les amérindiens de ne pas chercher vengeance. En mars 1832, alors qu'Édouard Leclerc commence à construire sa cabane dans le canton de Stanfold, Sougraine, celui que tout le monde croit être le vrai

assassin de Dubuc, «se présenta à Leclerc, raconte Mailhot, et lui fit défense de revenir s'établir à cet endroit, lui disant que ces terrains appartenaient aux sauvages. Il menaça même de le tuer s'il ne partait pas. Leclerc réussit cependant à le calmer». On peut supposer que la présence d'autres blancs avec Leclerc et aussi l'assurance que l'objectif des blancs n'était pas la chasse, y furent pour quelque



LES ABÉNAKIS TRANSPORTENT
LEURS PRISES DE CHASSE SUR DES
TOBOGGANS

chose dans l'apaisement de Sougraine.

Malgré les empiètements des blancs, les deux communautés semblent cohabiter. À l'été 1835, des colons qui viennent s'établir à Saint-Valère logeront dans des cabanes de chasse et de pêche des Abénakis en attendant que leurs propres habitations ne soient construites.

Finalement, les Abénakis, lorsqu'ils sont à la chasse et trouvent des colons dans le besoin, n'hésitent pas à les aider. Quand Charles Beauchesne arrive dans Arthabaska en 1835, il profite de leur générosité. L'abbé Mailhot raconte : *«...les provisions diminuaient à vue d'oeil. Les Sauvages qui venaient faire la chasse dans les environs leur laissaient bien la chair des animaux qu'ils abattaient, mais, faute de sel, on ne pouvait en conserver longtemps».*

Le gouvernement se donne bonne conscience

Le gouvernement semble vouloir aider les Abénakis mais, je dirais, de la mauvaise façon.

Un groupe d'Abénakis qui avaient été évincés de leurs villages de la baie Missisquoi reçoivent en compensation un certain nombre de lots en 1805. L'historien Saint-Amant écrit : *«Il y avait dans le township de Durham deux villages indiens ; l'un sur le lot numéro vingt-quatre du deuxième rang, et l'autre sur le terrain de W. Cross, près d'Ulverton.*

«Le premier village avait contenu disent quelques vieux, 50 à 60 cabanes dans ses beaux jours...» «Suivant la coutume, ces Sauvages ne vivaient que de chasse et de pêche.

«Il y avait alors beaucoup d'orignaux, de caribous, d'ours, de chats sauvages, de loutres, etc... ; dans les profondeurs des Townships.

«Il n'était pas rare de trouver des orignaux et des caribous prenant leur nourriture à l'entour des granges ; et des chevreuils parmi les troupeaux de moutons.

«Les chasseurs rapportaient les produits de leur chasse sur des traînes sauvages (tobaggans).

«En 1853, il ne restait plus que 5 ou 6 familles dont Annance était le chef.

«Ce chef faillit tuer l'un de nos anciens citoyens les plus en vue, feu Thomas Brady, Esq. J. P.

«Annance demeurait sur l'île aujourd'hui la propriété de M. Ludovic Proulx. M. Brady en prétendait être propriétaire par de bons titres.

«Mais qu'importaient les titres d'un blanc au chef de la tribu abénakise, au fils de la forêt ?

«Un jour M. Brady se rendit dans l'île ; Annance caché dans un meulon de foin fit feu sur lui. Le plomb meurtrier manqua heureusement le but.

M. Brady en fut quitte pour une course forcée bien excusable et Annance quitta bientôt l'île.

«Il y avait près de chaque cabane du village un petit jardin où les Indiens cultivaient quelques légumes et du blé d'Inde.

«Il ne reste (1898) de vestige du séjour des Abénakis parmi nous que la rente emphytéotique que paient encore certains cultivateurs pour les terrains qu'ils occupent.

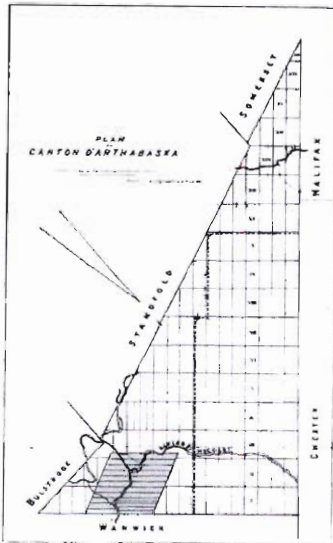
«Il reste encore deux Sauvagesses : Melles Mary Ann et Catherine Lawless, à environ un mille du village de l'Avenir.

Elles ont beaucoup d'habileté pour confectionner des paniers et vendent aussi de bons remèdes, composés de racines et d'herbages.»

Avant l'arrivée des Blancs dans les Bois-Francis, les Abénakis ne sont pas dérangés. Mais à partir de 1825, des colons s'installent et leurs terrains de chasse sont en péril. Ils comprennent qu'ils doivent eux-mêmes occuper cet arrière pays. En 1829, ils font une première demande. «Plus formellement, le 15 août 1831, écrivent Raymond et al., ils envoyaient une pétition « demandant des terres au sud

du fleuve». Sur réception de la requête, les autorités coloniales offrirent aux Abénaquis «d'aller visiter et choisir (les) terres où il leur plairait (...) pourvu que les terres n'eussent pas été promises à d'autres personnes». Après visite au sud du fleuve, les Abénaquis «auraient trouvé de bonnes terres dans le township d'Arthabaska de deux lieues de front, sur trois lieues de profondeur». Qui n'apparaissent pas avoir «été accordées à qui que ce soit». Donc, le 14 novembre 1831, 25 chefs de familles, tous de Bécancour, s'inscrivent formellement sur la liste des requérants afin que leur fussent attribuées ces terres visitées le long de la rivière Nicolet.

Les Abénakis avaient demandé



LOTS ACCORDÉS AUX ABÉNAKIS
DANS LE CANTON D'ARTHABASKA

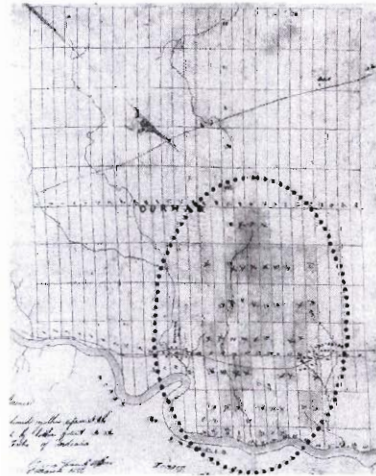
des terres à la jonction des cantons de Warwick et d'Arthabaska, mais l'arpenteur découvre que, bien sûr, dans ce monde de spéculateurs, plusieurs lots avaient déjà été promis. L'arpenteur leur en alloue donc de beaucoup moins intéressants. *«Les Indiens ne furent pas satisfaits de cette réponse : le tracé des terres avait été modifié et celles qu'on leur accordait n'étaient pas de la qualité de celles demandées. Boudant cette décision, ils ne tinrent pas compte de l'acte de concession. Ils obtinrent plus tard, en vertu de la loi sur les réserves, une autre zone située dans le canton de Coleraine, loin en amont sur la Bulstrode».*

Il y a dans cette citation quelques petits points que je n'ai pas encore pu éclaircir. Sur les cartes que j'ai consultées, la rivière Bulstrode ne rejoint pas le canton de Coleraine. De plus, un examen des titres des lots concédés dans le canton de Coleraine avant 1890 ne semble pas faire état de noms à consonnance abénaquise.

Un rapport d'arpentage du canton d'Arthabaska du 22 octobre 1841, contient cette note : *«Le township contient 23,894 acres en superficie y compris les 11,000 acres du dit sieur Gregory, les terres de la Couronne et les réserves pour les Abénaquis de Bécancour».* Il s'agirait là des terres concédées mais non acceptées.

Le résumé de l'historien Kesteman

L'historien Kesteman et al. écrivent : *«L'arrivée de colons américains sur les rives du lac Champlain et les concessions de terres effectuées par le nouvel État du Vermont les évincent (les Abénaquis) de leurs établissements historiques de Missisquoi. En compensation, le gouvernement du Bas-Canada leur concède en 1805 plus de 3,200 hectares de terres dans le canton de Durham. Peu attirés par l'agriculture, les Abénaquis les louent à des colons voisins. Par la suite, la loi de 1851 du Bas-Canada attribue aux Abénaquis de Saint-François des terrains de chasse de 5,600 hectares dans la région de La Tuque, en Mauricie, et à ceux de Bécancour 800 hectares dans le canton de Coleraine. En fait, depuis les*



LOTS ACCORDÉS AUX
ABÉNAQUIS DANS LE CANTON
DE DURHAM

années 1830, les Abénaquis ont pris l'habitude de chasser et de trapper dans le territoire abandonné par les Algonquins de Trois-Rivières, en Haute-Mauricie.»

L'historien Jean-Pierre Kesteman résume ainsi en 1998 : «Aujourd'hui, les descendants des Abénaquis sont environ 1600 au Québec, dont près de 350 habitent les deux villages d'Odanak et de Wôlinak. Ils continuent à revendiquer l'exercice de droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage sur un territoire de Haute-Mauricie».

Un dernier effort des autorités

En 1858, les Abénakis adressent une plainte à la législature, réclamant le retour de leurs terres accompagné d'une indemnité. L'Assemblée reconnaît la légitimité de leur demande. «Depuis cette époque, on leur a accordé annuellement un secours d'environ \$200; mais on n'a encore rien fait relativement à leurs droits sur les propriétés qui leur ont été enlevées» nous explique Maurault.

Aujourd'hui

Les deux réserves de Saint-François (Odanak) et de Bécancour (Wôlinak) sont toujours là. On est loin des maisons longues du 17^{ème} siècle. Les maisons bien tenues des réserves ne sont pas différentes de celles de leurs voisins des villages tout à côté.

Un magnifique petit musée, près de l'église catholique d'Odanak vaut la peine d'être visité. On y trouve, dans une exposition permanente, des illustrations de scènes de la vie des Abénakis d'antan. Vaut le détour !

Mon ancêtre Abénaquise

Chez nous, une tradition orale voulait que mon ancêtre, Hermine Tourigny, épouse de Charles Houde-dit-Desrochers, ait été une *sauvagesse* comme on disait alors. Nous étions très fiers d'avoir une arrière-grand-mère exotique.

En 1936, ma grand-mère du côté maternel, Exilia De Serre, arrive chez nous des *États*. On est en pleine crise économique aussi bien aux USA que chez nous. La mémère De Serre a choisi un mauvais moment pour avoir le mal du pays, surtout qu'à la maison nous sommes 11 ou 12 autour de la table et que mon père se débat avec ses créanciers pour ne pas se faire évincer de sa terre. Tout ça pour vous dire que la grand-mère Exilia a tout intérêt à se rendre intéressante. C'est pourquoi elle en beurre parfois pas mal épais quand elle raconte ses histoires de l'ancien temps. Elle saura ajouter des détails au sujet de l'ancêtre Hermine qu'elle avait connue étant jeune fille. Elle dira, par exemple, que la mère

Hermine s'asseyait par terre. D'où la preuve de ses origines amérindiennes.

Pourtant, un examen de mon ascendance que ma lointaine cousine Rachel Trottier a bien voulu me fournir, ne me donne pas beaucoup d'espoirs d'une grand-mère Abénaquise.

Pour finir

Que j'aie ou non du sang Abénaki a peu d'importance. J'ai décidé qu'un petit coin de mon cœur serait, pour toujours, Abénaki. On ne peut demander des ancêtres plus intrépides et un destin plus tragique.

Les Abénakis se sont fait chasser de leurs terres ancestrales à la pointe du fusil des blancs. Ils ont vu leurs terres d'accueil se rétrécir comme une peau de chagrin, victimes de la ruse, de la mesquinerie et de la cupidité d'autres blancs qu'ils côtoient. Finalement, les braves pionniers des Bois-Francs, en défrichant la terre les ont involontairement privés de leur principale source de revenue, la fourrure, les animaux n'ayant plus de forêt à habiter. Les Abénakis ont été les laissés pour compte de la colonisation des Bois-Francs. Ils ont été mille fois spoliés. À la fin, ils ont été oubliés.



Enfants Abénakis dans le costume national

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs


Québec 

TABLEAU DES MESURES

Surfaces équivalentes

Unité de mesures	Équivalence
1 are	292502 perches carrées
1 are	0.02471 acre
1 are	1070.4101 pieds anglais
1 are	10 decares
1 acre	43560 pieds anglais
1 acre	38350 pieds français
1 acre	10 chaînes carrées
1 acre	3.10369 arpent
1 acre	4 roods (verges)
1 acre	0.40465 hectare
1 arpent carré	36800.7 pieds carrés anglais
1 arpent carré	32400 pieds carrés français
1 arpent carré	100 perches carrées françaises
1 centimètre carré	0.155 pouce carré anglais
1 chaîne carrée	4358 pieds carrés anglais
1 chaînon carré	62.7264 pouces carrés
1 hectare	107641.01 pieds anglais
1 hectare	100 ares
1 hectare	2.471097 acres
1 hectare	10,000 mètres
1 mètre carré	10.76393 pieds carrés anglais
1 mille carré	640 acres
1 mille carré	3097600 verges carrées
1 milliare	1.07041 pieds carrés anglais
1 perche carrée	368.006 pieds carrés anglais
1 perche carrée	40.88966 verges carrées françaises
1 pied carré anglais	144 pouces carrés anglais
1 pied carré anglais	0.0929 mètre carré
100 pieds carrés anglais	88.04009 pieds carrés français
1 pied carré français	103.562 pouces carrés anglais
1 pied carré français	144 pouces carrés français
1 rod (verge)	40 perches carrées
1 toise de maçon	87.177 pieds carrés anglais
1 township (canton)	36 milles carrés

21 – PENDANT CE TEMPS DANS LES SEIGNEURIES

L'arrivée d'un premier train dans les gares des Bois-Francs, le 27 novembre 1854, annonce le printemps de la colonie, désormais désenclavée. Les habitants, libérés de la corvée du transport de leurs produits agricoles et de leur potasse à la ville de Québec, auront plus de temps à consacrer à leurs champs.

L'année 1854 est aussi marquée par l'espoir d'un changement majeur dans les paroisses d'origine des colons. Le régime seigneurial que subissent encore les pères des fiers pionniers des Bois-Francs sera, pour les plus chanceux d'entre eux, chose du passé. Le long du fleuve, le pays des ancêtres se libère alors que dans les Bois-Francs, les colonies prennent de la vigueur.

Les seigneuries 101

Les seigneuries forment l'infrastructure de la Nouvelle-France. La colonie fondée par Champlain au pied du Cap Diamant en 1608, ne se développera pas avant 1632. Les modestes efforts de colonisation du cardinal Richelieu, le premier ministre du roi Louis XIII qui lance *La Compagnie des Cent Associés* en 1627, sont freinés l'année suivante par une courte guerre entre l'Angleterre et la France. Cette guerre sert de prétexte aux frères Kirke, commerçants aventuriers des îles anglo-normandes, pour attaquer le petit hameau de Québec et s'emparer du commerce de la fourrure. Ils arriveront sur le Saint-Laurent après la déclaration de l'armistice mais profitent de l'ignorance de ces développements de la part de Champlain et de l'effet de surprise pour l'emporter. Les Kirke ne garderont à Québec que les quelques familles requises à la culture des denrées nécessaires à l'alimentation de leur équipage.

Le règne des Kirke durera jusqu'en 1632. La colonie démarre alors véritablement. Toutefois, juste avant l'arrivée des audacieux commerçants anglo-normands, un système de tenure des terres agricoles avait été mis en place. Il s'agissait du *régime seigneurial*. En 1626, la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges de Québec, d'une superficie de quelque 28,000 arpents (9600 hectares), est octroyée aux Jésuites. Il s'agit de la première seigneurie le long

du Saint-Laurent, à l'exception du lot octroyé en seigneurie à Louis Hébert, en 1623, pour sa ferme.

Sous le régime seigneurial, le roi, par ses agents, choisit des personnes de mérite et les rend fiduciaires de grandes étendues de terres à titre de *seigneurs* dont le rôle est de les mettre en valeur en y installant des colons.

La *Compagnie des Cent Associés*, en échange du monopole sur le commerce de la fourrure en Nouvelle-France, s'est engagée à placer quelque 4,000 colons au Canada entre 1628 et 1643. La haute noblesse de France, qui a timidement investi dans cette entreprise commerciale, ne se bouscule pas au portillon pour établir ses fils en Nouvelle-France. Seuls quelques nobles appauvris y viendront. Les bourgeois qui, en majorité, seront... «*des marchands de Bordeaux, de Rouen ou de Caën, des gens pris dans ce tiers-état...*» écrira l'historien J. Edmond Roy, voient, dans les seigneuries de la Nouvelle-France, une façon de se rapprocher du statut de noble tout en faisant fructifier leur commerce.

Le cas de Robert Giffard vaut la peine qu'on s'y attarde. Giffard n'est pas commerçant. Il est de la petite ville de Mortagne-au-Perche et exerce la profession de chirurgien sur les vaisseaux qui font la navette entre l'ancien et le nouveau continent. Il a visité la colonie en 1621, 1626 et 1628 à titre d'officier de santé. Il se fait appuyer par les frères Juchereau, riches marchands de Mortagne, et se fait concéder, en 1628, la seigneurie de Beauport. La reprise en main de la colonie par la France en 1632, lui permet de commencer le peuplement de son fief.

En 1633, il est épaulé par Noël Juchereau et recrute dans sa région. Il y aurait trouvé, pour la traversée de 1634, quelque 35 recrues.

Juchereau lie par contrat des jeunes gens qui ont peu d'avenir en France et le goût de l'aventure. Dans le groupe, on retrouve Marin Boucher, le *pôpa* de mon ancêtre Madeleine Boucher, et Jean Guyon, un autre de mes ancêtres. Le système fonctionne à peu près comme suit : les hommes célibataires et les jeunes familles deviennent les employés du seigneur qui défraie leur passage au Canada et leur verse un salaire. Leur contrat est d'une durée de trois ans et ils ont le titre d'*engagés*. Ils sont libérés de leurs obligations à la fin des trois ans et peuvent alors rentrer en France, comme plusieurs le font, ou s'établir dans la colonie. L'immigrant qui choisit de s'installer au pays à demeure, prend

dès lors le titre d'*habitant*. Ce titre, il le portera fièrement. Le seigneur lui concédera une terre à titre de *censitaire*.

Giffard, par son énergie et ses démarches, fait exactement ce qu'on attend du système de colonisation mis en place par Richelieu. Plus tard, des Canadiens qui ont plutôt bien réussi dans le commerce de la fourrure et d'autres qui, aux débuts de la colonie, ont montré de l'initiative et même de la bravoure lors d'accrochages avec les Iroquois, se font, à leur tour, offrir des seigneuries découpées à même les terres vierges le long du Saint-Laurent. Pierre Boucher, le *mônocle* de mon aïeule Madeleine Boucher, épouse de Louis Houde, aurait acquis sa seigneurie par sa bravoure. Pierre Boucher et les autres valeureux personnages n'ont toutefois pas de correspondants en France et ne peuvent que très peu participer à l'effort de peuplement de leur seigneurie.

Finalement, des membres de l'administration coloniale française s'octroient des seigneuries. Ce sont des nobles, bien assis dans leurs fauteuils ministériels en France. Ils sont peu portés au démarchage et à la sollicitation, activités propres aux classes mercantiles. Jean de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France de 1651 à 1656, constitue un bon exemple du phénomène. Homme influent dans l'État français, il se fait octroyer pour lui et ses fils, en utilisant divers prête-noms, d'immenses territoires dans la colonie. De Lauzon jouera un rôle analogue aux spéculateurs anglais qui se sont accaparé les townships au début du 19^{ème} siècle et, comme eux, il fera peu ou rien pour le peuplement, freinant ainsi l'élan de la colonisation.

Les seigneuries se multiplient au fur et à mesure de l'accroissement de la population. Certaines d'entre elles sont concédées avec des objectifs ayant peu à voir avec la colonisation. Ainsi, Terre-ferme de Mingan, seigneurie immense découpée dans des terres inhospitalières, a probablement été cédée dans l'unique but d'assurer à son heureux fiduciaire, un sieur Bissot, prête-nom ou vrai concessionnaire, l'exclusivité de la traite des fourrures et de la chasse aux marsouins. Le débrouillard Aubert de la Chesnaye est le modèle de ces seigneurs qui utilisent la loi des fiefs pour contrôler le commerce de la fourrure sur de grands territoires. L'activité de la Chesnaye s'est concentrée principalement dans la région de Rivière du Loup.

Les seigneuries sont octroyées non en fonction des besoins des colons mais plutôt en raison de l'influence qu'ont les personnes

et les sociétés qui en font la demande auprès des officiers du roi. La seigneurie de Sainte-Croix, qui est concédée aux Ursulines en 1637 et confirmée en 1652, ne sera pas découpée avant 1680. Louis Houde, mon ancêtre paternel, serait le premier censitaire à s'y être installé. Il n'arrive qu'en 1682. Il cède sa terre de l'île d'Orléans à son fils Jean pour repartir à neuf dans la seigneurie des bonnes sœurs. Il aura alors bientôt 65 ans. La concession lui est faite selon les termes suivants : « Ces représentantes de la communauté (les Ursulines de Québec) déclarent avoir *donné* au sieur Louis Houde, demeurant en l'île et comté de Saint-Laurent, paroisse de Sainte-Famille, une concession située en la seigneurie de Sainte-Croix comprenant neuf arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent et quarante arpents de profondeur. Il y aura droit de chasse à l'intérieur des terres, aussi droit de pêche devant la concession. Il s'y trouve de l'anguille et de nombreux autres poissons. Le tout aux charges par le preneur de payer chaque année la somme de neuf livres en argent ainsi que neuf chapons gras vifs de rente seigneuriale, avec un sol de cens pour toute la concession, suivant la Coutume de Paris, échéant à la Saint-Martin d'hiver (11 novembre), plus une barrique d'anguilles bonnes sallées (sic) et bien conditionnées...En outre, le concessionnaire devra y tenir feu et lieu, ou d'autres pour lui, dans un an à compter d'aujourd'hui, de bâtir, résider, travailler incessamment sans discontinuer, de faire moudre son grain au moulin de la seigneurie (quand il y en aura un), de faire passer les chemins publics, d'entretenir l'amitié avec ses voisins, de clore ses terres pour éviter les dégâts causés par les bestiaux...etc. ». Ce contrat de concession est, à mon humble avis, le reflet fidèle des contrats passés à l'époque. Les termes en sont beaucoup plus généreux que ceux des terres octroyées plus tard. Mais, dois-je ajouter, cette générosité peut aussi être attribuable à la qualité des Seigneures qui consacraient leur vie au bien-être des autres.

La Compagnie des Cent Associés, qui avait promis d'implanter quelque 4,000 colons entre 1628 et 1643, n'a pas livré la marchandise. Seuls quelque 1,200 Français immigrent entre 1608 et 1650. En vérité, la colonie n'est pas un gros vendeur. De 1632 à 1650, 73,3% des engagés retourneront en France après leur terme de 3 ans. Pourquoi sont-ils si nombreux à repartir ? Les historiens Dickinson et Young, qui citent ces statistiques ne spéculent pas sur le sujet mais mentionnent qu'après 1650, avec l'expansion du commerce de la fourrure, 55,2% d'entre eux demeureront au pays.

Chose certaine, tous ces engagés qui retournent ne peuvent que faire une mauvaise publicité à la nouvelle colonie. En conséquence, les seigneurs qui, à ce moment, tentent de peupler leurs fiefs, ne peuvent faire les difficiles lorsqu'ils octroient des concessions. Un peu plus tard, lorsque tout le bord de l'eau sera occupé, certains tenteront de tirer profit de l'augmentation de la demande, si faible soit-elle. « Ainsi, constate l'historien Roy, dans *Lauzon, les habitants du premier rang, le long du fleuve Saint-Laurent*, (les premiers arrivants) *payent presque tous une rente uniforme de quarante centins pour un arpent de terre sur quarante arpents de profondeur, mais du moment que l'on arrive aux deuxième et troisième rangs, l'on voit la rente s'élever à soixante centins, quatre vingts centins, jusqu'à une piastre par arpent de front sur trente de profondeur* ».

Tous les seigneurs ne sont pas aussi accommodants que les Ursulines, Seigneuresse de Sainte-Croix, qui ont accueilli notre Louis Houde en 1682. Certains tenteront de soutirer un peu plus d'argent au censitaire lors de la concession alors que de telles demandes sont illégales.

Si le censitaire se plaint, l'intendant, qui représente le roi au Canada en matières administratives, se charge de faire respecter la loi basée sur la Coutume de Paris, cette immense compilation de lois, édits et jugements qui lui sert de guide et qu'il adapte aux conditions du pays. Léger détail : Talon, le premier intendant de la Nouvelle-France, n'arrive qu'en 1665. De plus, ce même Talon se met rapidement en conflit d'intérêt en achetant la seigneurie *Les Ilets* qu'il fait élever au rang de baronnie, soit disant pour créer « *L'Emulation parmi les officiers et les colons* ». Pour la neutralité et l'impartialité de l'intendant, il faudra repasser.

Avant 1665, qui est l'arbitre des conflits entre seigneurs et censitaires ? L'anecdote qui suit pointe vers le gouverneur. Et si, comme il arrive souvent, le gouverneur est détenteur d'une seigneurie, il sera donc un peu beaucoup en conflit d'intérêt lorsqu'il est appelé à juger des litiges entre seigneurs et censitaires.

Dans l'exemple que je vous propose, il est question du sieur Robert Giffard que vous connaissez déjà. Giffard, qui a bien préparé son recrutement au Perche en 1634, est à la recherche non seulement de jeunes hommes aux bras solides mais aussi d'hommes de métier, pour la construction de son manoir et peut-être aussi de son moulin. Il doit offrir à ces artisans de meilleures

conditions qu'aux autres pour les attirer dans la colonie. Selon moi, le contrat « *particulier* » qu'il passe avec Zacharie Cloutier, charpentier, et Jean Guyon, maçon, devant le notaire Mathurin Roussel de Trourouvre le 14 mars 1634, explique les concessions que doit faire le sieur Giffard. Jean Guyon est l'un de mes ancêtres. J'ai donc intérêt à le défendre. Son contrat stipulait que Giffard donnait : «...à chacun **deux** mille arpents...». Contrat en mains, Guyon et Cloutier, qui sont lettrés, réclament leur dû. Non, prétend Giffard. « *Le notaire s'est trompé, il aurait dû écrire «...à chacun **d'eux** mille arpents...»* ». Guyon lui intente un procès en 1637 et la cause se retrouve devant le gouverneur Charles Huault de Montmagny qui doit trancher. Montmagny, qui a été gouverneur de 1636 à 1648, n'est pas seigneur au moment du procès mais il a bien envie de l'être. En 1646, il se fera octroyer la seigneurie de Rivière du sud avec, en prime, les îles aux oyes et aux grucs, le tout d'une superficie de plus de 50,000 arpents.

Le procès qui a été intenté en 1637 ne reçoit le verdict du gouverneur qu'en 1642. Et..., devinez qui perd...? Le gouverneur décide qu'en dépit du libellé du contrat, un chirurgien seigneur a plus de droits que deux artisans. Guyon et Cloutier se voient floués chacun de 1,000 arpents et doivent, en plus de leur échec, prêter foi et hommage à leur seigneur.

1755, la colonie est attaquée

La colonie de la Nouvelle-France sera toujours rachitique. La partie laurentienne de cette colonie compte à peine 60,000 habitants en 1755 au début de la guerre de conquête de l'Angleterre, cette guerre que les historiens anglophones appellent « *The French and Indian war* » et dont on ne retient souvent que l'épisode de la bataille des plaines d'Abraham en 1759, où les troupes du général anglais Wolfe ont le dessus sur celles du général français Montcalm. Pourtant, cette guerre qui aura duré cinq ans est un remarquable fait d'armes de la part des habitants de la Nouvelle-France, mal supportés par la mère patrie et littéralement pillés par l'intendant Bigot qui détourne à son profit les maigres fonds envoyés de France pour l'effort de guerre. Ils ont en face d'eux des armées britanniques bien structurées et appuyées par les 13 colonies dont la population est de plus de 1.500,000 habitants. (J'ai trouvé des sources où ce chiffre est doublé). Qu'ils aient pu résister si longtemps relève du miracle. En plus d'être défavorisés par un facteur de plus de 20 pour 1 dans le bassin de population où les soldats sont recrutés,

ils sont victimes des ravages des tristement célèbres *Rangers* du major américain Scott. Ses troupes détruiront plus de 1,000 maisons, granges et dépendances en plus de brûler les récoltes dans les paroisses de la rive sud, en 1759, au moment où les hommes de la colonie sont partis au régiment. On dit que les *Rangers* auraient été créés lors de cette guerre.

1760, les nouveaux patrons débarquent

Cinq ans après le début de la guerre, il arrive ce qui devait arriver. La conquête de la Nouvelle-France est achevée en 1760. Un gouvernement militaire, sous la direction du général Murray, prend la relève des administrateurs français. Il n'y a pas alors d'intendant et la coutume de Paris ne s'applique plus. Néanmoins, Murray fait respecter les coutumes en vigueur tout au long de cette occupation militaire. Il impose même aux seigneurs de payer au Roy les droits de Quint, lods et vente. Mais maintenant, c'est le roi d'Angleterre qui encaisse.

Les conquérants ne détestent pas la formule de tenure des terres qu'ils trouvent sur place à leur arrivée. Murray se permet même de re-concéder la seigneurie de La Malbaie ou Murray Bay au lieutenant John Nairne et de créer la seigneurie Mount-Murray qu'il concède au lieutenant Malcolm Fraser. La lettre de concession à Nairne, qui est signée de la main de Murray, donne les conditions de la concession qui s'étend de Cap aux Oyes, à la limite de la paroisse des Éboulements, jusqu'à la rive sud de la rivière Malbaie. Elle a une profondeur de 3 lieues : « ...détenir, pour lui, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, ou jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté soit connu, pour et en considération du concessionnaire de faire hommage liège à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, à son château de Saint-Louis à Québec, à chaque mutation de propriété et par voie de confirmation, une pièce d'or d'une valeur de 10 shilling plus une année de revenus du domaine réservé, selon la coutume de ce pays, ensemble avec les forêts et rivières et autres ressources à l'intérieur des limites de la propriété; (la concession comprend), les droits de pêche, de chasse aux oiseaux à l'intérieur des dites limites, sans entrave; le négoce avec les Indiens de l'arrière pays non compris. » Cette pénible traduction est de moi. Le texte anglais original se retrouve à la fin du chapitre.

La lettre patente qui est datée du 27 avril 1762 montre bien les privilèges attachés à la concession et le respect des règles de l'Ancien régime de la France.

1763, Nouveau régime, nouvelles lois

En 1763, la Nouvelle-France passe à l'Angleterre par le traité de Paris et le général Murray, qui était gouverneur du district de Québec durant la période d'occupation militaire, est nommé capitaine général et gouverneur en chef de la province de Québec. Il reçoit des directives détaillées introduisant la tenure en *franc et commun soccage* selon laquelle les terres sont octroyées gratuitement en vertu du système de townships, rendant caduc, en principes, le système seigneurial.

Murray, ainsi que certains officiers anglais, ont cependant pris goût et, surtout, compris l'utilité économique du système féodal. Certains ont marié de petites *froguettes* et se sont acheté des seigneuries. Entre 1763 et 1765, Murray lui-même, s'est approprié trois seigneuries dont la très grande seigneurie de Lauzon sur la rive sud du Saint-Laurent, juste en face de Québec. Elle a une superficie de plus de 2,000 km². Peut-on croire qu'il en vient à préférer ses nouveaux voisins seigneurs aux commerçants américains et anglais qui tentent d'investir la place ? Oui on peut le croire, parce que c'est ce qui arrive.



Le général Murray, le premier gouverneur sous le régime Anglais, a acquis quelques seigneuries des administrateurs français qui rentaient à la maison. Il se retrouvera avec 3 seigneuries soit les immenses seigneuries de Madawaska, de Lauzon et celle de Rivière du Loup, deux fois augmentée.

1774, retour à l'Ancien régime

Les relations se sont rapidement détériorées entre les habitants des 13 colonies américaines et le gouvernement de la métropole britannique depuis la conquête du Canada.

Cinq ans de guerre contre les français d'Amérique ont armé ces colonies encore davantage et appris aux Américains à se battre contre des armées régulières. Ces cinq années ont aussi vidé les coffres de la mère patrie qui se tourne vers ces mêmes sujets américains pour se refaire. Les relations s'enveniment

entre le roi et ses coloniaux au point où la guerre semble devenir inévitable. En 1774, Londres, par un acte officiel du gouvernement connu sous le nom de l'*Acte de Québec*, décide de se rallier ses nouveaux sujets de la province de Québec. Il repousse les frontières de la province au cas où le reste lui échapperait par suite d'un échec de guerre. Il assouplit aussi les exigences concernant l'exercice de la religion catholique, ce qui permet aux Canadiens d'accéder à des postes administratifs sans devoir prêter serment à l'encontre de leurs croyances religieuses. Mais surtout, il reconnaît aux Canadiens leurs anciennes lois et coutumes sur le territoire des seigneuries. La dime, qui avait été abolie en 1763 et que les curés recevaient en effraction à la loi, est dorénavant légale. Les notaires, connaissant la *Coutume de Paris*, retrouvent leur utilité, mais, surtout, les lois et coutumes relatives aux fiefs reviennent en vigueur. Les seigneurs, qui depuis 1763 ne pouvaient appuyer sur aucune base juridique les demandes de rentes à leurs censitaires, recouvrent la base légale de ces demandes.

Scoop

Avant d'aller plus loin, permettez-moi de vous informer de l'issue de la crise entre l'Angleterre et ses anciennes colonies, au cas où vous n'en auriez pas entendu parler. Les 13 colonies partent en guerre en 1775, guerre qu'ils gagnent en 1782. Leur indépendance est reconnue par le traité de Versailles en 1783. Inutile de dire que les Britanniques sont alors bien contents d'avoir prévu le coup en repoussant les frontières de la province de Québec. Il ne leur reste, comme territoire, que ça avec les provinces maritimes et les terres de Rupert, propriété de la compagnie de la *Baie d'Hudson*. Heureusement, les terres de la compagnie sont plutôt vastes. Cet ensemble deviendra, à peu de choses près, le pays du Canada, deuxième en étendue sur la planète.

Le livre de recettes de Cugnet

En 1774, tout de suite après la signature de l'*Acte de Québec*, un sieur François Joseph Cugnet prépare à l'intention du Gouverneur Guy Carleton, successeur de Murray, un *Traité de la loi des fiefs*. Il fournit, en somme, au gouverneur, le livre de recettes qui lui permettra de régir les relations entre les seigneurs et le roi et entre les seigneurs et leurs censitaires. Pour être sûr d'être bien compris, Cugnet insère, en annexe à son traité, un modèle

de bail à cens et rentes que le parfait petit seigneur devrait imposer à son censitaire.

La lecture du traité de Cugnet nous fait descendre au plus profond des traditions féodales d'Europe. Des quinze chapitres du traité, onze définissent les droits du seigneur. Un seul parle d'un devoir, soit de placer des habitants dans leur seigneurie, ou de les mettre en culture. Une autre timide obligation est aussi codifiée. Pas un seul chapitre ne traite des droits du censitaire. Je tenterai de vous faire partager, dans les paragraphes qui suivent, ma compréhension du système tel que présenté par Cugnet.

Les obligations du seigneur

Dans le système féodal, le roi est le seigneur dominant. Il est le propriétaire de la terre du pays qu'il découpe et concède à des personnes de mérite en récompense de services rendus à la guerre dans les temps plus reculés, et, plus tard, en considération de titres de noblesse. Ces personnes se voient honorées du titre de *seigneurs* et ont comme première obligation d'encourager la colonisation. Ils ne peuvent refuser une demande de terre de la part d'un habitant pour fins de culture (article 42). Les habitants qui reçoivent d'eux leur lopin de terre, deviennent leurs *censitaires*. Les seigneurs ne peuvent, au moment de la concession, exiger quelque somme d'argent ni autre charge.

L'obligation du seigneur de placer des censitaires sur ses terres n'est inscrite clairement dans aucun article du traité de Cugnet, mais est suggérée seulement par le biais d'un exemple donné en

explication à l'article 42 qui est beaucoup plus vague. De même, la défense au seigneur d'exiger de l'argent de son censitaire pour une terre en bois debout n'est pas inscrite, mais est aussi donnée dans un exemple pour illustrer l'article 44 qui est beaucoup plus vague et porte à confusion, vu qu'il semble mettre l'interdit sur le dos du censitaire.

Une seconde obligation du seigneur est de construire un moulin pour permettre à l'habitant de faire moudre son grain près de chez lui. Aucune pénalité ne semble s'appliquer si le



FREDERIC-JEAN CUGNET
FRANCOIS

seigneur ne s'y conforme pas (article 34). En 1686, le roi de France, par un arrêté en conseil, avait obligé tous les seigneurs à construire leur moulin banal au cours de l'année suivante. On poursuit néanmoins la pratique de construire le moulin seulement lorsque la demande le justifie comme le veut la logique commerciale.

Là s'arrêtent les obligations et contraintes imposées au seigneur, si l'on fait exception de ce que le roi se réserve, soit le bois de chêne pour ses vaisseaux (article 47), les mines (article 48), le passage de chemins (article 49) et les constructions pour fins militaires (article 50). Toutes ces contraintes ne sont aucunement dans l'intérêt du censitaire et réduisent même son degré de liberté sur son fief.

Les obligations des censitaires

Pour comprendre ce qui va suivre, il est utile de savoir que les terres octroyées dans les seigneuries sont généralement longues et étroites, soit de 2 à 3 arpents de largeur par 40 arpents de longueur.

Le censitaire a l'obligation, écrit Cugnet, de se construire une maison, une étable et une grange dans l'année qui suit la concession de la terre. Il devra aussi défricher 4 arpents par an pour les 10 années qui suivent la concession.

Viennent ensuite les obligations monétaires (article 37).

À chaque année, selon les règles en vigueur dans la province, le censitaire doit donner au seigneur, à titre de loyer pour la terre qu'il occupe :

1. Le **cens** qui est une redevance symbolique d'un sol par arpent de front de la terre.
2. La **rente** qui sera de 40 sols par arpent de front sur quarante de profondeur de la terre. Donc, une terre de 3 arpents de front par 40 arpents exigera un cens de 3 sols et une rente de 120 sols. À ceci s'ajoute le don annuel d'un **chapon gras** pour chaque arpent de front de la terre ou, en remplacement, un paiement de 20 sols, au choix du seigneur, ou encore $\frac{1}{2}$ minot de blé, toujours selon Cugnet qui indique dans son *Model de bail à cens* que le cens et la rente sont payables à la fête de Saint-Rémy en octobre. Les sœurs Ursulines qui, en 1682, demandaient à Louis Houde paiement selon la *Coutume de Paris* à la Saint-Martin, (11 novembre) auraient-elles erré en droit ?

Le *droit de quint, lods et ventes* est une charge ponctuelle imposée au censitaire lors de son établissement sur une terre déjà défrichée.

C'est en quelque sorte une *taxe de bienvenue* que l'acquéreur est obligé de payer au seigneur, taxe qui s'élève au $1/12^{\text{ième}}$ du prix de vente (article 38).

Il faut comprendre que, même si le colon n'est pas le véritable propriétaire de sa terre au sens où on l'entend aujourd'hui, il peut la vendre pour tirer profit des améliorations qu'il y a apportées. C'est, en quelque sorte, sur le prix de ces améliorations que le droit de « *quint, lods et ventes* » est perçu. Le mot *quint*, qui veut dire $1/5^{\text{ième}}$, est le montant qui, en Europe, correspondait, je suppose, à la valeur de cette taxe de bienvenue. Une petite subtilité est attachée à ce droit de *quint, lods et ventes*, toujours selon Cugnet. Si l'acheteur et le vendeur s'entendent pour faire apparaître sur le contrat de vente des montants inférieurs au prix réel de la vente, dans le but d'épargner à l'acheteur une partie des droits de *quint, lods et ventes*, le seigneur, qui est toujours en droit de se faire déposer une copie officielle du contrat de vente par son censitaire, peut alors décider de prendre lui-même possession de la terre en payant au vendeur le montant écrit sur le contrat de vente (article 14). Donc, celui qui veut rouler son seigneur est mieux d'y penser deux fois.

Le terme *lods* n'est pas transparent et Cugnet, qui écrit *lots*, n'arrange pas les choses. Mon dictionnaire favori m'indique que le terme *lods* vient du vieux français et veut dire louange. *Lods et ventes* sont les droits de mutation entre vifs perçus par le seigneur. Cugnet, à l'article 35 de son traité, indique que même si les héritiers d'un censitaire n'ont pas à payer les droits de *quint*, ils doivent hommage au seigneur. Ils sont ainsi forcés de faire le démembrement de leurs possessions, lors du passage de la propriété du légataire à l'héritier. Je ne sais si Cugnet était un vrai notaire, mais il écrit, en préambule à son traité, qu'il a étudié les lois depuis son plus jeune âge. L'historien J. Edmond Roy, dit de lui qu'il était «... un ancien conseiller au conseil supérieur... et s'était acquis une certaine réputation comme juriconsulte et comme feudiste auprès du nouveau gouvernement.» Benjamin Sulte doit penser plein de bonnes choses à son propos puisqu'il nous a transmis un portrait de lui. Quoiqu'il en soit, Cugnet n'oublie pas les notaires et, par son article 35, leur assure du travail. À chaque mutation, qu'il y ait droit de *quint* ou non, les services du notaire sont requis lors du décompte des biens et la loi stipule qu'ils doivent s'y mettre à deux. Je dois confesser qu'à ce propos, Cugnet ne fait que

confirmer la pratique qui a cours pendant le régime français. Et cette pratique a sûrement pour objet d'amenuiser les litiges entre héritiers lors du partage des biens suite au décès des parents.

Autre partie intéressante de la loi sur le *Quint, lods et vente* : le seigneur n'a pas besoin de stresser s'il a oublié de demander à son censitaire une copie des actes de vente. Il a 30 ans pour faire valoir ses droits (article 35).

Censitaires à vie

Les frais annuels mentionnés plus haut, ainsi que les droits de *quint, lods et ventes*, constituent les obligations monétaires du censitaire envers son seigneur. Et ces obligations, le censitaire ne peut s'en défaire ni les racheter. En quelque sorte, il est condamné à demeurer locataire toute sa vie. Ses descendants le seront tout autant que lui et tous ces droits ne sont pas immuables : le seigneur qui a besoin d'argent pourra réviser le montant du cens et de la rente. Cugnet n'explique pas la base légale de ces révisions mais elles se produisent. En 1794, des censitaires déposent une pétition à l'assemblée législative pour se plaindre de l'augmentation arbitraire du taux des redevances imposées sur leurs terres par le seigneur Grant de Longueuil. Cette pétition, comme toutes les autres, restera à titre de protêt. Il semble que ce sieur Grant ait étiré la corde en toutes choses puisqu'il doit se présenter en Angleterre en 1784 pour expliquer sa gestion à titre de receveur général adjoint de la province.

L'habitant n'est donc jamais tranquille. C'est un peu comme le payeur de taxes d'aujourd'hui, sauf que, en principe, le payeur de taxes reçoit des services alors que le paysan d'alors paie la taxe à un particulier qui l'utilise à ses propres fins.

On pourrait croire que la situation des censitaires est plus équitable sur les seigneuries tenues par les communautés religieuses, vu que ces communautés s'occupent alors de l'éducation et des soins aux malades. Il est vrai que, sous le régime anglais, les religieux ont été beaucoup plus respectueux des ententes avec leurs censitaires et avec l'esprit même du système de tenure seigneuriale. Sauf que, là encore, les hôpitaux et les séminaires sont localisés dans les villes alors que les habitants qui forment quelque 85% de la population résident au fond des campagnes et ne peuvent pas profiter de ces services. Ils seront gardés dans l'ignorance parce que l'instruction du petit peuple n'est pas alors privilégiée par les clercs.

Autres obligations du censitaire

Aux obligations de nature monétaire du censitaire, s'en ajoutent d'autres :

1. Rendre foi et hommage au seigneur, genoux à terre et tout, lors de la prise en mains de sa terre soit par achat soit par héritage ou même à l'arrivée d'un nouveau seigneur. Dans les 40 jours qui suivent, il doit donner la liste de ses biens au seigneur. Cette liste doit être authentifiée par 2 notaires.

2. Fournir une journée de corvée au seigneur à chaque année. Certains seigneurs exigent deux jours avec un attelage.



LA PLANTATION DU MAI

3. Planter le *Mai* au premier mai de chaque année. Il s'agit d'un sapin qu'on a coupé et qu'on plante, sans ses racines, devant le manoir seigneurial. L'arbre jaunit mais le seigneur est content. Passons enfin aux privilèges du seigneur, toujours selon Cugnet.

1. Il a le droit de saisir le fief de son censitaire en l'absence de foi et hommage

ou défaut de paiement du cens et de la rente (article 8).

2. Il a le droit exclusif de la chasse et de la pêche sur la seigneurie (article 39).

3. Il peut saisir le grain de son censitaire non moulu à son moulin banal avec les sacs et les animaux qui les transportent (article 34). Les revenus du moulin banal qui sont de $1/14^{\text{ième}}$ du volume de grain moulu, ne sont pas négligeables. Au $19^{\text{ième}}$ siècle, écrit l'historien Fernand Ouellet, les droits de banalité sont de $1/13^{\text{ième}}$ du blé moulu, c'est-à-dire, le treizième minot.

Cugnet, lorsqu'il ne trouve pas dans la *Coutume de Paris* de clauses pour justifier certaines conditions qu'il trouve à l'avantage des seigneurs, les insère dans son modèle de bail, passant ainsi le message que le seigneur avisé peut exiger beaucoup de choses. J'y ai trouvé les conditions suivantes :

- Payer les frais de bornage de sa terre.
- Prendre, à titre de caution, tous les biens meubles du censitaire en garantie de paiement du cens et de la rente.

Si l'on compare les conditions selon Cugnet au libellé du contrat cité plus haut entre Louis Houde et les Ursulines, on constate que Cugnet charrie pas mal avec les droits et privilèges du seigneur et les obligations du censitaire.

Cugnet, qui possède la petite seigneurie de Saint-Étienne qu'il ne s'est jamais occupé de peupler, semble s'être évertué à élargir les droits du seigneur et à en diminuer les responsabilités. Roy, l'historien de la seigneurie de Lauzon, lui en fera le reproche en l'accusant d'avoir plagié le traité d'un sieur français du nom de Guyot. Cugnet avait prévenu le coup en écrivant : «...quelques critiques diront que je ne suis que plagiaire...» Et on le croit. En commentant les divers articles de son traité, il tente toujours de s'appuyer sur les directives des ministres français à l'intendant de la Nouvelle-France et sur les jugements de ceux-ci pour se montrer convaincant. Il n'est pas besoin d'être fin observateur pour constater que lorsque des articles du traité ne sont pas appuyés par des jugements d'intendants ou bien qu'ils se réfèrent à des situations particulières non applicables à l'ensemble des censitaires, il y a de bonnes chances qu'ils se réfèrent à d'anciennes coutumes de France, non mises en application dans la colonie. On peut alors voir jusqu'à quel point Cugnet a étiré l'élastique pour amplifier les droits des seigneurs canadiens.

Les seigneurs étirent la loi

La gestion des relations entre féodaux faisait partie des lois et des mœurs françaises au temps de la Nouvelle-France. Après 1774, les lois françaises de tenure seigneuriale sont reconnues, mais il n'y a plus ce gendarme qui est l'intendant de la colonie pour les faire appliquer. Les seigneurs s'en donnent à cœur joie. Les plus mesquins profiteront des conditions non monétaires des contrats. Ainsi, l'un ordonne à un censitaire de se faire raser deux fois la semaine pour le reste de sa vie; un autre confisque toutes les anguilles pêchées par un de ses censitaires au cours de l'année et lui ordonne de venir manger son propre poisson à la table du manoir seigneurial. Mon histoire favorite se rapporte à un censitaire obligé d'inviter son seigneur à dîner et, après le repas, à lui faire don de toute la vaisselle qui, ce jour là, avait paru sur la table. Une commentatrice a suggéré qu'il aurait pu



L'HONORABLE FOSSIGNY 1701 LP

faire manger le seigneur dans des assiettes de carton.

Moins grossier mais plus gourmand en matière de finances, Henry Caldwell, qui exploite la seigneurie de Lauzon qu'il a en location de l'ex gouverneur Murray, se lance, vers 1805, dans le commerce du bois. Il possède de grandes scieries et a un besoin constant de billots pour les alimenter. Il s'appropriera, sans le payer, tout le bois qui lui est nécessaire sur les terres de ses censitaires. L'historien Roy, qui déplore cette pratique, la considère néanmoins légale. Sur la base du traité de Cugnet, pourtant biaisé en faveur des seigneurs, je ne vois pas comment on peut faire un telle affirmation.

Les seigneurs profiteront des ventes de terres pour augmenter la valeur du cens et de la rente, comme le fait John Caldwell, le fils de Henry, après 1820. Il exige, lors des concessions, des «...conditions plus onéreuses que celles qui avaient été demandées à l'origine. Il suffit, écrit l'historien Roy, de comparer les titres octroyés par le premier Caldwell en 1805 à ceux que l'on donnait en 1820 pour s'en convaincre.» De plus, on insère dans le contrat, le droit de retrait comme Roy le mentionne : « Le seigneur se réserve le droit de retrait ou de racheter la terre, ou aucune partie, en cas de vente ; ...tous les bois de pin, épinette, pruche, merisier et autres propres à être sciés et exploités, comme aussi le droit d'entrer sur aucune partie de la terre non mise en culture, d'y faire couper ces bois et ouvrir les chemins nécessaires pour les sortir et enlever, sans que le colon puisse couper ou souffrir couper ou enlever aucun de ces bois ; toutes les pierres à chaux, mines, minières et minéraux, avec le pouvoir de les exploiter. »

De nouveaux propriétaires

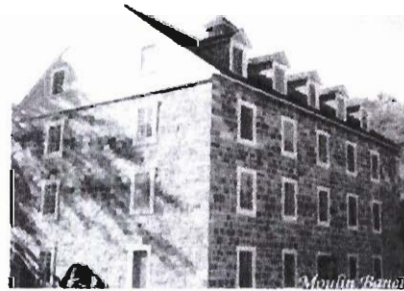
De l'aveu même d'un certain Toussaint Pothier, seigneur qui a fait fortune dans le commerce des fourrures et rêve d'un retour à l'Ancien Régime de France, les anciens seigneurs qui n'ont pu se faufiler dans l'Administration et ne font pas partie du cercle des riches commerçants anglais et écossais se sont appauvris. Ils vendent leur seigneurie pour continuer, pour un temps, de mener grand train. Les acheteurs seront ces commerçants britanniques qui peuvent à la fois jouer au seigneur et en tirer des revenus. Le politicien Taché écrira en 1854 : « Il y a une chose que je commence à soupçonner, c'est qu'un certain nombre de seigneurs, sans renoncer aux écus, tiennent encore plus au titre de seigneur et se posent comme la noblesse du pays... ».

Les ventes des seigneuries par les descendants des concessionnaires originaux se poursuivent à tel point qu'en 1837, les propriétaires anglais et écossais en détiendront près de la moitié. Il est probable qu'ils en possèdent la majorité au moment du démantèlement du système en 1854. Ces nouveaux seigneurs n'ont pas ce lien traditionnel avec leurs censitaires. Plusieurs d'entre eux feront exploiter leur seigneurie par des fondés de pouvoir qui, comme c'est le cas dans la seigneurie de Gentilly, seront les descendants des anciens seigneurs ruinés. Ces administrateurs, pour montrer leur utilité, seront après au gain.

Le seigneur Ellice de Beauharnois semble avoir été un modèle de seigneur cupide, si l'on se fie aux chiffres rapportés par l'historien Fernand Ouellet. En 1822, il a des revenus de 514 £ et des dépenses de 503 £ pour un bénéfice de 11£. Pas assez payant ! Il resserre ses exigences et, en 1841, ses revenus sont de 6736 £, alors que ses dépenses ne s'élèvent qu'à 2727 £, pour un profit de 4009£ soit une augmentation de 36 000% de ses profits. Beaucoup mieux ! Ses exactions ne sont peut-être pas étrangères au mauvais parti que lui font les patriotes en 1838.

Les nouveaux seigneurs, en plus du prestige du titre et des rentes annuelles qu'ils reçoivent, ont des ambitions de spéculateurs. Les rentes ne leur suffisent pas. Ils veulent à la fois vendre comme les spéculateurs qui se sont fait donner des terres dans les townships vers 1800 et continuer de recevoir les rentes comme seigneurs. Ils veulent à la fois manger leur gâteau et le garder pour le lendemain. Et ils y arrivent. Dans un premier temps, ils refusent de concéder les terres vierges « *...parce que, explique un témoin, lors de l'enquête sur l'état de l'agriculture en 1825, les présents propriétaires ne veulent pas concéder ces terres et désirent tirer avantage de l'augmentation de la valeur des propriétés foncières afin de pouvoir en retirer par la suite de plus fortes rentes et autres droits lucratifs.* »

La loi des seigneuries est changée en 1825 pour permettre aux censitaires, en théorie, de racheter leur terre. En pratique, ce sont les terres vierges à l'intérieur des



MOULIN BANAL DE
SAINT-ROCH-DES-AULNAÏES

seigneuries qui seront changées en franc et commun soccage, si l'on se fie au témoignage de John Davidson, commissaire aux terres de la couronne, lors de sa déposition à la commission Durham en 1838. Le seigneur n'est plus seulement fiduciaire de la terre mais il en est propriétaire grâce à la loi de 1825. D'autres, selon l'historien Roy, utiliseront un stratagème qui était de : « faire une concession fictive à un agent ou ami qui vendait aussitôt la terre, et en payait le prix au seigneur. » Finalement, les moins subtils auront recours aux bons vieux pots-de-vin comme le mentionne Ouellet : « En 1833, Michel Leclerc, habitant de Lotbinière, déclare qu'il a versé au seigneur du lieu 137,5 louis pour l'obtention de trois terres destinées à l'établissement de ses fils. Cet achat indirect, écrira Ouellet, ne le libérait pas des droits payables par tout censitaire. »

1854 : Début de la fin du système

En 1854, J.C. Taché, ce politicien qui crée une coalition en vue de définir un mode de liquidation des seigneuries, dresse la liste des seigneuries, liste que j'ai suivie de préférence à d'autres que j'avais en mains. On en compte au Bas-Canada quelque 220 pour une surface totale de 22,309 km² dont 10,789 km² sont cultivées par 71,751 censitaires. Le reste est en bois debout. On compte environ 160 propriétaires de seigneuries dont à peu près 15 ont de très larges domaines de plus de 350 km² et environ 100 dont les terres ont des superficies entre 100 et 350 km².

Lors d'enquêtes menées de 1821 à 1824 et en 1843, on avait formulé des recommandations intelligentes pour éliminer les abus, mais les seigneurs dont plusieurs font partie de la haute administration à Québec, se sont assurés qu'elles ne soient pas traduites dans des lois. Pire encore, comme je l'ai mentionné, en 1825, sous les apparences d'une possibilité de libération des censitaires, les seigneurs, par une subtile manœuvre, peuvent devenir propriétaires attirés des terres en bois debout sur lesquelles ils n'avaient jusqu'alors qu'un seul droit de fiduciaire. Ces terres, ils peuvent en exiger un prix de vente tout en continuant de percevoir des rentes et cens.

La voix des nantis

La voix des pauvres paysans illettrés est faible mais la voix du commerce ne l'est pas. D'abord, les commerçants et industriels de Montréal qui ne peuvent devenir propriétaires du fonds de terre sur laquelle sont construites leurs usines et leurs autres propriétés sont ulcérés. Ulcérés d'autant plus que la terre sur laquelle ils sont installés est sous le contrôle des prêtres

catholiques sulpiciens. Je crois que c'est à la demande de ces propriétaires qu'est tenue l'enquête de 1843 où l'on entend à nouveau les vieux griefs. Il en résultera, si je ne m'abuse, des changements dans les zones industrielles et commerciales de Montréal. Je n'ai pu, néanmoins, en établir la preuve formelle.

Le passage des voies ferrées à travers les seigneuries est aussi une source d'agacement pour les propriétaires des chemins de fer qui ne peuvent pas, selon le système en place, se rendre propriétaires des terres sur lesquelles ils posent leurs rails. Ils doivent, j'imagine, payer un droit annuel de passage.

Enfin, il faut se rappeler que, depuis 1839, le Québec est sous le gouvernement du Canada-Uni où les citoyens du Haut-Canada (Ontario) ont une influence sur les destinées du Bas-Canada. Or, les Haut-Canadiens n'ont jamais été partisans du système seigneurial. Tout ça mis ensemble, fait qu'on décide d'abolir le système.

Le procureur général, M. Drummond, lance le projet de démembrement en 1854. Un tribunal où siègent quelques 15 à 19 juges, selon les auteurs que j'ai consultés, se réunit. Il faut se rappeler qu'à ce moment, les seigneurs sont majoritairement des anglophones proches du pouvoir. Aussi, l'Église catholique, prise dans son ensemble, est le seigneur dominant du point de vue de la superficie des terres seigneuriales développées. Ces deux entités ont un poids



Louis Joseph Papineau.

Tribun remarquable, il est l'un des chefs de file de la rébellion de 1837.

Défenseur du droit des francophones, il n'a pas fait l'unanimité. L'historien J. Edmond Roy dira de lui : «...si aux grandes assemblées de Saint-Denis et de Saint-Charles, le peuple ne demanda pas l'abolition de cette tenure (la tenure seigneuriale) quand il fit connaître ses griefs au gouvernement, c'est que l'influence de Papineau, le seigneur de la Petite Nation, étouffa sa voix. Ce ne fut pas le seul tour, du reste, que cet aristocrate déguisé joua à la démocratie canadienne.»

certain sur l'échiquier politique. Dans ce débat, les *pro* et les *anti* démembrement se regroupent en camps adverses. Le plus célèbre des anti-démembreur est Louis-Joseph Papineau, le patriote qui avait dû s'exiler lors des troubles de 1837-1838.

En raison du poids politique des propriétaires de seigneuries, le tribunal est très généreux envers les seigneurs qui se considèrent dépossédés. En vertu du règlement arrêté par ce tribunal, les seigneurs gardent leur propriété, manoir, moulins et dépendances ainsi que les terres qu'ils exploitent eux-mêmes en plus de devenir propriétaires des lots non encore concédés. Ils perdent cependant des privilèges reliés aux terres qu'ils ont concédées, soit :

1. La taxe de bienvenue de 1/12^{ième} du prix de chaque vente, c'est-à-dire, le *quint, lods et ventes*;
2. Les droits d'hommage et de corvée;
3. Le droit de pêche sur les terres de l'habitant;
4. Le droit de garder à leur propre profit les meilleurs sites pour établir des usines et des moulins;
5. Le privilège qu'ils s'étaient approprié d'aller piller le bois sur la terre de l'habitant et de prétendre aux mines et carrières sur ces terres.

Pour toutes ces pertes de privilèges, les avocats des seigneurs crient à l'injustice et les juges qui doivent décider des indemnités se montrent compréhensifs. Ils commencent par mettre \$1,500,000 sur la table. Il en manque. En plus, les notables et politiciens du Haut-Canada et des Townships de l'est, qui ne profitent pas de la manne, crient au favoritisme et semblent en profiter pour régler la question des terres du clergé anglican. On donne \$3,265,000 aux premiers et \$879,892 aux seconds. Toujours est-il que l'ensemble de ces demandes, plus quelques autres, nous amène, en 1863, à une facture de \$10,044,194 pour couvrir les indemnités, intérêts et compensations de toutes sortes.

Malgré toute cette manne, les seigneurs gardent le privilège du cens et de la rente qui sont capitalisés. Je n'ai trouvé nulle part une interprétation de cette capitalisation. J'imagine que le seigneur devient prêteur sur hypothèque.

L'historien Ouellet mentionne que le règlement des indemnités aux seigneurs n'a été complété qu'en 1866. Toutefois, par la suite, les seigneurs sont toujours dans le décor. L'historien de Kamouraska, Alexandre Paradis, écrit : «*En 1854 le Parlement vota*

l'abolition du système seigneurial, mais cette loi n'eut pratiquement pas d'effets par suite des difficultés que présentait son application.»

Ce n'aurait été qu'en 1935, en plein cœur de la grande crise économique, qu'une loi a pu mettre un point final à ce système d'une autre époque.

L'historien Lacoursière et al écrivent : *«En 1935, le Parlement du Québec votera une loi abolissant la tenure seigneuriale et créant une commission chargée d'assurer aux seigneurs, avant le 11 novembre 1936, le paiement du capital que représentent les rentes à percevoir.»* Paradis, de son côté écrit : *«Le système seigneurial survécut jusqu'à 1941, année où il a été aboli par l'Assemblée législative de Québec.»* Ces quelques paragraphes nous font comprendre qu'on a dû attendre le retour des libéraux au pouvoir en 1939 pour fermer ce dossier et que les seigneurs semblent avoir trouvé le moyen de passer à la caisse une fois de plus. Il faut néanmoins admettre que le généreux crédit agricole institué sous le premier mandat de Duplessis, en 1936, a permis aux censitaires de financer à peu de frais le rachat des terres aux seigneurs.

J'ai trouvé, grâce aux travaux de M. Denis Saint-Pierre, un site Internet où il est question de la vie de dame Dorothy May Campbell. Elle y raconte que lors d'une visite au Canada en 1941, elle est allée visiter une seigneurie à Pointe Sèche. Cette seigneurie avait été achetée par John Saxon Campbell vers 1835. Elle était maintenant entre les mains d'un lointain cousin Ernest Rankin. Ce dernier était sur sa seigneurie, lors de la visite : *«Pour faire certains ajustements requis par le Gouvernement Canadien pour le démembrement des droits seigneuriaux qui prenaient force de loi la semaine même de la visite...»*

Le même texte au sujet de dame May Campbell contient un passage qui n'a rien à voir avec les seigneuries mais confirme mes avancés au sujet des mélanges ethniques dans les Bois-Francs : *«Charles (Campbell – 1792-1872) s'était fait octroyer par la Couronne 500 acres de terre donnant sur les lacs jumelés de William et George dans la Province (Comté) Megantic, près du présent village de St-Ferdinand (Nous sommes donc en plein dans la région des Bois-Francs) où il s'est construit une confortable et pittoresque demeure qu'il a appelé « Bampcell » en transposant le B et le C de Campbell. Il s'y est retiré quand il a quitté l'armée, suivi de plusieurs de ses sous-officiers et soldats qui se sont installés dans les environs et marièrent des Canadiennes-Françaises. Leurs*

descendants sont toujours là et, en dépit de bons noms Écossais, ne parlent maintenant que le français.» Précieux témoignage, madame Dorothy May Campbell. Merci.

Et les Bois-Francis là dedans ?

Les seigneuries semblent, à première vue, avoir peu de liens avec la colonie des Bois-Francis, entièrement située sur des terres de tenure en *franc aleu* ou, si l'on aime mieux, en *common soccage*, c'est-à-dire, où le tenancier, lorsqu'il achète sa terre, n'a qu'à payer l'hypothèque, comme la chose se fait encore aujourd'hui pour la majorité des propriétés urbaines ou rurales. Si les termes sont payés régulièrement, ni le vendeur ni le détenteur de l'hypothèque n'ont de droit d'ingérence sur sa personne ou sur sa propriété.

Ceci est la théorie et, en fait, c'est ce qui se passe aujourd'hui. En 1851, au moment où la colonie des Bois-Francis est en pleine expansion, les pratiques des vendeurs de terres sont mises à jour lors d'une enquête sur l'agriculture et l'émigration. De nombreux contrats de vente, tant par des propriétaires privés que par l'Église anglicane y sont déposés. On constate, dans plusieurs de ces contrats, toute une série de privilèges que se réserve le vendeur, qu'il soit un spéculateur sur les terres, un marchand de bois ou les deux. Il arrive, par exemple, que le vendeur se réserve le droit d'exploiter à son profit exclusif les sites hydrauliques qui se trouvent sur la terre qu'il a vendue. Il se réservera aussi le droit exclusif sur le bois de la terre vendue, et ce, jusqu'à ce que la terre soit entièrement payée.

On retrouve là des réserves qui, à n'en point douter, ont été copiées des contrats des seigneuries, revus et améliorés au bénéfice du vendeur.

Le mot de la fin

Certains historiens ont vu dans le système seigneurial, les uns un rempart à la survivance des francophones d'Amérique, les autres un système d'exploitation du petit peuple. Je n'ai aucune intention de prendre part à ce débat parce qu'il est, selon moi, illusoire de tenter d'évaluer, à partir de critères du 21^{ème} siècle, le mérite et les défauts de structures vieilles de bientôt 400 ans au Canada et millénaires en Europe.

Trois choses me frappent toutefois. L'arrivée d'un souverain et de gestionnaires britanniques étrangers au système a bien profité aux plus futés des seigneurs. Et ceux-ci étaient nombreux. Ils ont su exploiter les failles créées par le vide juridique provoqué par

ce changement de régime. Ensuite, le système a su inspirer ce qu'il y a eu de moins bon aux propriétaires spéculateurs des townships qui incluent toute la région des Bois-Francs. Finalement, le système a été forcé de disparaître parce que les impératifs de l'industrialisation naissante étaient incompatibles avec le mode seigneurial de tenure des terres.

Original de la lettre de concession au lieutenant Nairne

«...firmly to hold the same to himself, his heirs, executors, and administrators for ever, or until His Majesty's pleasure is further known, for and in consideration of the possessor's paying liege homage to His Majesty, his heirs and successors, at his castle of St. Lewis in Quebec on each mutation of property, and, by way of acknowledgement, a piece of gold of the value of ten shillings, with one year's rent of the domain reserved, as customary in this country, together with the woods and rivers, or other appurtenance within the said extent, right of fishing or fowling on the same therein included, without hindrance or molestation; all kind of traffic with the Indians of the back country hereby specially excepted.»

Un dessin qui laisse subsister quelques doutes

Le dessin du sieur Orson Lowell ci-joint et la légende qui l'accompagne illustrent combien il est facile de propager des vues erronées de l'histoire.

L'homme, genou à terre, représenterait mon ancêtre Jean Guyon qui prête foi et hommage à son seigneur Robert Giffard. Giffard est debout, les bras croisés et, à droite, le notaire prend acte de la soumission de Guyon. Si vous avez de bons yeux, vous pourrez voir, au bas du tableau, le chapeau de Guyon, ses éperons et son épée.

L'historien qui a suggéré ce dessin a dû s'inspirer du procès verbal du tabellion présent à la cérémonie de foi et hommage. La scène imaginée par l'artiste Lowell n'est toutefois pas un modèle de rigueur historique et la



FIG. 3. JEAN GUYON MAKING THE OATH by "Foi et hommage" (liege, sword and spurs cast aside before the chief portal of the manor-house of Beauport, in acknowledgment of his feid of The Bailson, under the lordship of Samuel Giffard.
From a drawing by Orson Lowell, published by permission in the "Old Régime in Canada," being Part IV of "France and England in North America," Boston, Little, Brown and Company, 1922.

légende n'arrange en rien les choses.

D'abord, Robert Giffard est devenu Samuel Giffard. Si Samuel a existé, il n'a pas été assez important pour entrer dans le dictionnaire **bibliographique** du Canada. Ensuite, on parle de Jean Guiou, alors qu'à n'en point douter, il **s'agit de mon** ancêtre Guyon. La publicité autour du procès que le censitaire a **intenti** à son seigneur Giffard, a été telle qu'on ne peut s'y tromper. On sait que le sieur Giffard n'était pas présent lorsque mon ancêtre est allé faire sa profession de foi et hommage. Guyon, qui a perdu son procès n'a pas envie de se faire humilier davantage. Il attend que Giffard soit absent pour faire sa profession de **fidélité**, comme la «Coutume de Paris» le lui permet. Il se fait accompagner, du commis du notaire, pour la cérémonie, personnage qui n'est pas oublié sur le dessin. Le brave assistant tabellion rédige le procès verbal en **utilisant** les formules consacrées par la Coutume de Paris.

Comptez-vous chanceux. J'ai ledit procès verbal de ce bon commis. Il nous permet de suivre les étapes obligées de la cérémonie en l'absence du seigneur. Il est libellé comme suit : *«En la présence et compagnie de Guillaume Tronquet, commis au Greffe et tabellionage de Québec, en la Nouvelle-France, demeurant en sa maison du Buisson, s'est transporté en la maison Seigneuriale de Beauport et à la principale porte et entrée de la dite maison, Oû estant le dit Guion aurait frappé et serait survenu François Boullé, fermier du seigneur de Beauport, auquel le dit Guion aurait demandé si le dit Seigneur de Beauport était en sa maison seigneuriale de Beauport ou personne ayant pour lui charge de recevoir les vasseaux à foy et hommage ; À quoi le dit Boullé auroit fait response que le dit Seigneur n'y estait pas, et qu'il avoit charge de luy pour recevoir les vassaulx à foy et hommage. Après laquelle response et à la principale porte, le dit Guion s'est mis un genouil en terre, nud teste, sans épée ni esperons et a dit par trois fois ces mots : «Monsieur de Beauport, Monsieur de Beauport, Monsieur de Beauport, je vous faict et porte la foy et hommage que je suis tenu de vous faire et porter, à cause de mon fief Du Buisson duquel je suis homme de foy relevant de votre Seigneurie de Beauport, vous déclarant que je vous offre payer les droits seigneuriaux et féodaux quand deubs seront, vous requérant me recevoir à la dite foy et hommage. (signé) Troquet»(sic)*

L'expression consacrée employée par Tronquet : *«...le dit Guion s'est mis genouil en terre, nud teste, sans épée ni éperons...»* a sûrement inspiré l'historien qui a commandé le portrait à Lowell. L'artiste montre une épée et des éperons, en bas de la photo. Guyon, n'a pas de monture en 1642, encore moins d'éperon, vu qu'il n'y a pas un seul cheval dans la colonie. Pour l'épée, les chances doivent être près du zéro absolu. Ces ornements vestimentaires sont réservés aux nobles, les seuls habilités à en faire usage. J'aurais plutôt vu Guyon avec une truëlle.

22 – LE LONG DE LA LIGNE

Les Bois-Francs sont, selon ma définition, une région des *Eastern Townships* couverte d'arbres feuillus et colonisée par des francophones venant des seigneuries bordant le fleuve. Cette région d'un peu plus de 2500 km² est occupée, à la fin du 19^{ème} siècle, par quelques 29 colonies, chacune desservie par son village propre. Quatre de ces villages ressortent par leur dynamisme et leur richesse. Il s'agit de Plessisville, Princeville, Victoriaville et Warwick. Ils ont en commun d'être sur la route du chemin de fer Québec-Richmond. Des gares y ont été construites, ce qui leur a permis de connaître une expansion industrielle et commerciale supérieure à celles des autres villages de la région.

Les bienfaits du chemin de fer

Le 27 novembre 1854, pour la première fois, un train entrait en gare à Somerset (Plessisville), à Stanfold (Princeville), aux pointes de Bulstrode (Victoriaville) et finalement à Saint-Médard de Warwick (ou serait-ce dans l'autre direction ?). Cette ligne de chemin de fer qui reliera le village de Charny, en face de Québec, à Richmond, au bord de la rivière Saint-François, de 1854 à 1989, soit pendant quelque 135 années, a d'abord été le projet d'un groupe d'hommes d'affaires actifs dans la région. Peter Patterson en aurait été le principal promoteur. Ce magnat du bois exploite alors, en collaboration avec son gendre George-Benson Hall, les terres en forêt des Bois-Francs. Parmi ses associés du chemin de fer, on retrouve Louis-Joseph Massue, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, James Bell Forsyth et Le Mesurier. Il y a fort à parier que le gendre Hall est aussi du groupe.

Pour Patterson et compagnie, le train accélère le transport du bois vers Québec ou Portland. Les colons profiteront aussi grandement du chemin de fer qui facilitera le transport de leurs produits vers les marchés et réduira le coût des articles qu'ils doivent acheter. Un exemple bien concret du transport des produits de la ferme concerne Félix Croteau, notre voisin immédiat à Saint-Paul-de-Chester. Dans la première moitié du

20^{ème} siècle, il possédait quelque 100 vaches. Pour l'époque, c'était un très grand troupeau. Il vendait son lait pour la consommation en nature à une importante laiterie de Québec. Tous les matins il apportait son lait à la gare de Victoriaville en voiture à cheval. Son chargement était transbordé sur le train, direction Charny. Ce transport journalier a continué jusqu'à l'avènement du transport par camion.

Ainsi donc, tout au long du 19^{ème} siècle, le train aura été un important facteur de développement des villages situés le long de la ligne et il aura largement favorisé la région par la suite.

La gare

Le tracé de la voie ferrée, comme c'était la mode du temps, avait été arrêté après de difficiles tractations entre les ingénieurs chargés de trouver la route la plus économique et efficace, les promoteurs et, enfin, les politiciens de la région.

Le biographe de Patterson écrit : «...le chemin de fer devait passer par les cantons où Patterson possédait une grande partie de ses terrains.»

Lesdits terrains étaient dans les cantons de Blandford, Bulstrode, Somerset et Stanfold que le chemin de fer traversera finalement pour ensuite rejoindre la petite ville de Richmond.

Des gares ou dépôts sont construites dans les quatre villages de Plessisville, Princeville, Victoriaville et Warwick. Je ne sais rien des installations de Warwick et de Plessisville. Par contre, j'ai une photo de la gare de Princeville qui s'appellera *Stanfold Station* pour ensuite porter le nom de la gare de Princeville. La gare de Victoriaville portera le nom de *dépôt d'Arthabaska station*. Elle est rasée par un incendie en 1897. Lors de la rénovation, elle est agrandie. Les cours et hangars sont aussi modifiés et améliorés.

En 1905, la gare portera le nom de *Victoriaville*.

À l'âge de 10 ans, en 1947, j'allais chez ma sœur Thérèse à Plessisville pour la période des foins. Je me rendais de Saint-Paul à Victoriaville en autobus ou avec un camion qui faisait la navette entre notre village et Victoriaville. J'achetais mon billet, je prenais le train et je descendais à Plessisville. De là, je me rendais à pied chez ma sœur. Il me reste des souvenirs très flous de la gare de Victoriaville.

La salle d'attente et le petit bureau où l'on achetait les billets me restent vaguement en mémoire.

La peinture extérieure de la gare était du rouge vin standard de toutes les petites gares d'alors. Il me semble que les pièces étaient finies en bois peint avec des planchers de bois franc vernis. Le

petit bureau était probablement équipé d'un appareil télégraphique. Sur le quai, tout sentait la poussière de charbon. Le chef de gare avec son habit de la compagnie, noir ou bleu marin avec casquette à galons dorés ou argentés, était particulièrement intimidant. Son travail me semblait mystérieux et compliqué. Je me rappelle qu'au passage de certains trains, il avait un cerceau en bois sur lequel était attaché un ou des messages à l'intention du chef de train. Un cheminot, du train en marche, passait le bras dans le cerceau pour le récupérer, prenait le message et jetait le cerceau le long de la voie ferrée. J'ai découvert récemment que le père du politicien et homme de lettres Gérard Pelletier avait été chef de gare à Victoriaville. Mes connaissances de la gare se limitent à ce que je viens d'écrire. Pourtant, ce petit bâtiment jouera un grand rôle dans le développement du village.

L'hôtel

Les trains qui arrêtent en gare pour déposer des marchandises et charger le bois et les produits agricoles font beaucoup dans le transport de passagers. À leur arrivée, les personnes transbordées qui ne sont pas attendues doivent se loger temporairement, d'où la nécessité d'un hôtel près de la gare.

Des hôtels ne tardent pas à s'élever près de la gare de Victoriaville. Dès 1855, le train ne passe même pas depuis une année que le commerçant Louis Foisy, fraîchement arrivé de Californie où il semble avoir fait fortune, construit un magasin somptueux et un hôtel, l'*Hôtel Foisy* qui deviendra par la suite le *Grand Union Hotel*. Apparaît ensuite l'hôtel *Prince of Wales*, plus tard connu sous le nom d'*Hôtel Central*. Enfin, il est question de l'*Hôtel Albion* qui est probablement situé sur le territoire d'Arthabaska. En tous cas, ces noms sonnent très *Empire-britannique-dans-toute-sa-gloire*. On peut fréquenter ces hôtels pour prendre un verre, mais il est clair que les premiers hôteliers ont construit des bâtiments imposants en vue du marché de l'hébergement.

À Warwick, il y a le *New Warwick Hotel*, propriété de J. N. Vaillancourt. Je ne sais quand cet hôtel a été construit et si d'autres centres d'hébergement des voyageurs ont vu le jour lors de l'arrivée du chemin de fer. Je ne sais pas non plus si ces établissements sont surtout des buvettes ou d'abord des auberges.

Enfin, à Princeville, j'ai des photos d'au moins trois hôtels. D'abord le *Stanford Hotel*, ensuite l'*Hôtel Central* qui changera quelquefois de nom et, finalement, l'*Hôtel des Érables*. Je n'ai pas de détails sur ces hôtels, mais il semble assuré que l'*Hôtel Central*, par ses dimensions, ait été plus qu'un simple débit de boisson. Mais je ne sais s'il a été construit longtemps après l'arrivée du *Grand Tronc*.

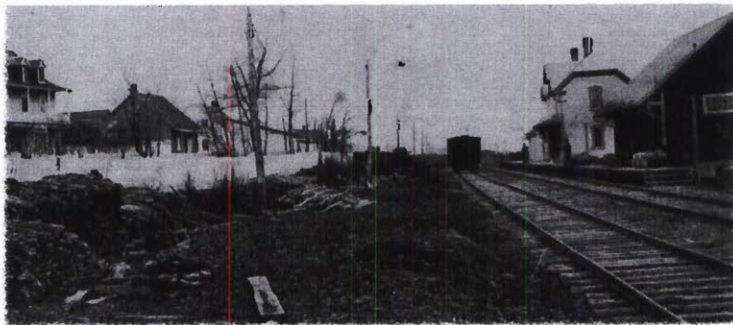
Pour Plessisville, je n'ai encore rien trouvé.

Victoriaville, le pivot des Bois-Francis

Il y a plus d'une raison expliquant le développement plus rapide de Victoriaville et la présence d'un plus imposant parc d'hôtels que les villages avoisinants. D'abord, les chemins de Saint-Paul et d'Arthabaska débouchent à Victoriaville. De plus, le village d'Arthabaska se voit désigné chef lieu de comté en 1858. Le palais de justice et les bureaux des députés du comté d'Arthabaska y sont alors installés. Ces établissements attirent de nombreux visiteurs qui descendent à la gare de Victoriaville et ont besoin de se loger pour quelque temps.

Voitures taxi et Rent-a-horse

Les voyageurs n'ont pas toujours, à leur arrivée à la gare, un moyen de locomotion qui leur permette de rejoindre leur destination finale. Un commerce du transport des passagers et, j'imagine, des marchandises se développe donc, avec charretiers, carrossiers et forgerons. Et, l'on fait un pas de plus : «*Boisclair, précurseur de la formule train et auto, organisa le premier rent-a-horse du village en tenant une écurie de louage pour les voyageurs qui descendaient du Grand Tronc et qui désiraient se déplacer dans la région, et plus particulièrement vers Arthabaskaville*» expliquent les auteurs de *Victoriaville 2000*.



GARE DE PRINCEVILLE

Les magasins

Les marchandises peuvent être acheminées aux Bois-Francs à bon compte, ce qui permet l'ouverture de magasins imposants dans chacun des villages à gare. Ces magasins auront un impact énorme sur la croissance de ces villages parce que les habitants des alentours peuvent y trouver à peu près de tout et viennent s'y approvisionner. C'était encore le cas dans ma jeunesse pour les articles de quincaillerie et la machinerie agricole.

On a vu, dans un précédent chapitre, que les premiers magasins des colonies des Bois-Francs étaient très modestes en raison de la pauvreté des habitants mais, surtout, de l'absence de routes d'accès aux grands centres pendant plus de la moitié de l'année. Le chemin d'Arthabaska, aussi rudimentaire fut-il, a permis d'améliorer grandement le choix et la quantité des marchandises. Maintenant, avec l'arrivée du *Grand Trunk*, les colons ont accès à un choix de marchandises digne des grands centres.

Le premier marchand des Bois-Francs, que j'ai pu identifier à partir d'une transaction commerciale, serait James Goodhue. Vers 1835, ce tenancier d'une auberge située au futur village de Saint-Paul-de-Chester a vendu des patates à Charles Beauchesne. Depuis, les choses ont bien évolué. Une publicité de 1866 du magasin que le marchand James Goodhue (le fils du Goodhue de Saint-Paul) exploite avec Louis Pépin, donne une idée des produits qu'on offre depuis que le train achemine les fournitures vers la région : *«Le soussigné offre en vente un assortiment complet de marchandises sèches de toutes sortes et pour toutes les saisons, savoir entre autres articles : des ferronneries, des ferblanteries, de la vaisselle, du cuir, des chaussures, etc. ; et aussi des grosseries de la meilleure qualité, consistant en fleur (lire : farine), lard, beurre, huiles de toutes sortes, sel, riz, thé, café, sucre du pays, cassonade de toutes sortes, sucre blanc, mélasse, raisin, hareng*



HÔTEL GRAND UNION À GAUCHE

fumé du Labrador et de la baie Saint-Georges, morue, saumon, truite, etc. etc. De plus, pour la plus grande commodité des acheteurs le soussigné prendra du Salt, de l'avoine, des pois, de la graine de mil, des billots d'épinette et de pin en échange pour ses marchandises et argent.» Le marchand fait donc dans le troc. Le même Goodhue est aussi agent d'assurances contre le feu, le vol, les accidents, la maladie et même la mort.

Qui sont les propriétaires de ces magasins ?

D'abord, à Arthabaska, il y a ce James Goodhue. En plus des belles choses qu'il propose à la convoitise du client, il a acheté la perlasserie de Jean-Baptiste Labonté vers 1851. On a noté qu'il accepte du salt dans son magasin pour le paiement des marchandises. Comme il possède maintenant une perlasserie, il peut donc traiter le salt chez lui. C'est peut-être l'un des premiers exemples d'intégration verticale dans le commerce des Bois-Francis.

Il y a aussi Adolphe Stein, originaire, croit-on, de la Haute-Savoie. Il immigre au Canada en 1824. On peut croire qu'il est l'un de ces francophones protestants ou juifs. Mais il n'a pas semblé se formaliser de la chose. Ses deux épouses (Émilie Laurencelle et, après sa mort, Marguerite Geneviève Buteau) ont des noms qui ne sonnent pas étrangers à la communauté laurentienne. Toujours est-il que Stein ouvre un magasin à Gentilly. Selon l'historien Mailhot, les frères Richard auraient vendu à ce Stein, en 1838, la première charge de potasse produite dans les colonies des Bois-Francis. En 1851, Stein vient s'établir au milieu de l'action, c'est-à-dire à Arthabaska où il ouvre le premier magasin du village. Il ne manque pas d'y rattacher une perlasserie. Autre exemple d'intégration verticale. Il ouvre ensuite une filiale à Saint-Paul-de-Chester avec perlasserie.

Il y a finalement les magasins de Bédard, de Gendreau et de Ouellet dont je ne sais rien.

Un peu en retrait de la ligne, Saint-Paul-de-Chester profite aussi des bienfaits du train. Le sieur Emerson et ensuite le sieur Booth semblent avoir remplacé le vieux Goodhue. Booth fera cadeau, à l'Église, d'un



MAGASIN DE PAUL TOURIGNY

coin de terre pour la construction d'une chapelle qui ne verra le jour que longtemps plus tard. Selon l'historien Wilfrid Grimard, il n'aurait pas été le propriétaire du terrain qu'il cède. Son magasin est sûrement modeste comparé à ceux de Victoriaville. Il fera banqueroute. Nous sommes déjà en plein syndrome Wall Mart.

Aux pointes de la Bulstrode (Victoriaville), le sieur Louis Foisy dont nous avons parlé plus haut, ouvre un magasin en même temps que son hôtel. Son compétiteur est un sieur Julien Demers qui a suffisamment de prestige pour tenter de donner le nom de Demersville à cette municipalité. Foisy veille au grain et, en fin de compte, c'est la reine Victoria qui prêtera son nom à la nouvelle municipalité de Victoriaville en 1861.

Deux autres joueurs deviendront très importants. Il s'agit de J.O. Bourbeau et de Paul Tourigny dont le magasin ferait bonne figure dans une métropole. La façade du magasin de Tourigny affiche 1872, ce qui doit correspondre à l'année d'ouverture du commerce. On peut en déduire qu'à ce moment, les affaires, en raison du lucratif marché du bois et du cuir, sont plutôt bonnes dans les Bois-Francs.

À Stanfold (Princeville), suite au premier magasin de Joseph Girouard ouvert en 1838 et au premier magasin de Pierre Prince ouvert en 1841, ce même Prince, en 1851, profite du chemin d'Arthabaska ouvert depuis 3 ans. L'acheminement des marchandises devient alors un peu plus facile, d'où un plus grand magasin. Il semble que ses affaires iront moins bien par la suite, mais Prince a suffisamment de prestige pour que la colonie de Stanfold emprunte son nom lorsqu'elle devient la municipalité de Princeville.

J'ai peu d'informations sur les magasins implantés par la suite. Des photos qu'on retrouve dans le livre du 150^{ème} anniversaire de Princeville, montrent que Georges-Élias Nadeau et Joseph Baril ont tenu des magasins bien garnis vers la fin du 19^{ème} siècle.

On retrouve à Warwick, le sieur Louis-Treflé Dorais qui y aurait tenu le premier magasin en 1857. En 1880, il l'aurait vendu à Félix Baril, le grand manitou de la place. Il y a probablement eu d'autres établissements non répertoriés dans ce village important et prospère.

Les informations sont à peu près inexistantes sur les commerces de Somerset (Plessisville). Pourtant, ce village aura été le premier à voir le jour dans les Bois-Francs en 1840. En 1841, un moulin à

farine y est construit, mais le premier magasin mentionné dans ce que j'ai déniché de littérature aurait été ouvert vers 1845 par le sieur Pierre-Célestin Bourque.

L'industrie

La pauvreté des colons, la faible densité de population et le piètre état des chemins ont limité les activités industrielles de la colonie à l'exploitation de scieries, de meuneries et de perlusseries. Les choses vont changer avec l'intensification du commerce du bois, l'ouverture d'un toujours plus grand nombre de colonies et surtout cette amélioration extraordinaire que représente le chemin de fer. Et, bien sûr, les villages possédant des gares seront les grands gagnants dans cette expansion des exportations.

L'industrie du bois

L'industrie du bois a d'abord consisté en la production de potasse, de billots, de planches et de madriers produits dans les moulins à scie locaux. On se rappelle que dans ses toutes premières années à Blandford, le pionnier Charles Héon a fait construire un moulin à scie, avant même d'y installer des meules pour faire moudre le grain.

L'industrie de la potasse a été une source de revenus importante pour tous les colons à partir de 1838. Après 1850, les premières colonies dans les cantons de Stanfold, Somerset, Bulstrode et Arthabaska commencent à prendre de la maturité. Le défrichement est assez avancé pour qu'il s'y produise moins de potasse, en raison du moins grand nombre d'abatis. Sans compter que les chantiers des Patterson, Hall et autres ont nettoyé le pays de son bois. La diminution de la production de la potasse après 1850 est l'indice que cette industrie est en déclin dans ces premières colonies des Bois-Francis.

Il reste tout de même un marché pour le bois dans cette région. Les habitants apportent leur bois de chauffage le long de la ligne de chemin de fer d'où il est chargé pour alimenter la locomotive. Le commerce du bois se déplace en fonction de la disponibilité de la matière première. C'est ainsi que les cantons de l'intérieur, ceux de Chester, de Ham et de Wotton se développent. Les commerçants Prince et Pacaud qui faisaient ce commerce à Princeville s'y déplacent aussi.

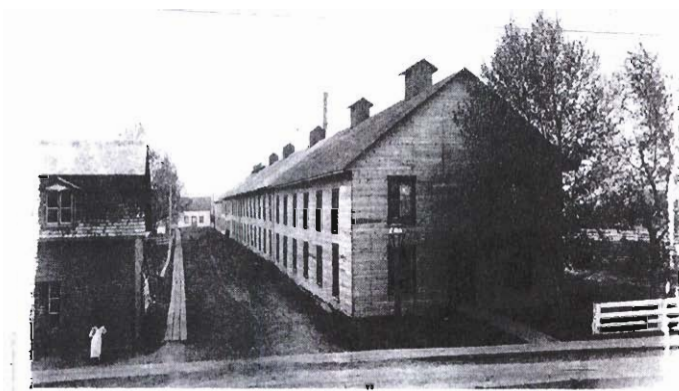
Des colons sont installés dans le canton de Chester depuis 1848. Dans la même période, une petite colonie prend forme dans le canton de Ham où les colons arrivent par le chemin Gosford. Un

chemin est construit à l'instigation du commerçant Philippe Pacaud pour relier le chemin Gosford au chemin Craig. Ce chemin, ouvert en 1854, l'année de l'arrivée du chemin de fer dans les Bois-Francs, portera longtemps le nom de *Chemin Saint-Philippe* en l'honneur du promoteur. Du chemin Craig, une piste le long de la rivière Nicolet permet de rejoindre le chemin de fer dans le canton d'Arthabaska.

Les chutes sur les cours d'eau de la partie est du canton de Chester permettent la construction de moulins à scie, tant dans le canton même que dans le canton de Ham. Les exploitants forestiers ne se privent pas. L'historien Stanislas Drapeau écrit : «*Il paraît qu'il se fait un grand commerce de bois dans la vallée de la rivière Nicolet; une seule maison a fait descendre en 1860, par cette rivière, jusqu'à cent mille billots*». Il s'agit de bois mou, vu que la rivière Nicolet, contrairement au Richelieu et à l'Outaouais, n'est pas suffisamment importante pour qu'on y flotte les célèbres radeaux de bois.

On a assisté à une certaine réorientation du marché du bois depuis qu'en 1842, la Grande Bretagne a réduit de beaucoup la préférence douanière accordée à ses colonies par rapport aux autres pays fournisseurs. George-Benson Hall réaligne son commerce vers l'industrie du bois de sciage. Il avait eu des précurseurs et aura de nombreux disciples.

En plus de Pierre Prince qui exploite le commerce du bois dans le canton de Ham depuis 1855 et y possède un moulin, Alexis Demers et Jean Campagna y ont leurs moulins. Les chantiers seront sous la direction de sous-traitants qui auront pour noms Hégésippe Laroche, François Alyre, Barthélémy Toupin et Bruneau Richard. Les bûcherons seront des colons de la place.



TANNERIE D'ACHILLE GAGNON

On retrouve des moulins à scie dans chacune des colonies. À Warwick, ce sont Arsène Gouin et Arthur Mercier qui ont le moulin en 1882. Mercier aura eu ce moulin à bail du célèbre commerçant J. B. Hall avant d'en devenir propriétaire. En 1890 le village aurait possédé 4 grands moulins à farine et à scie. À Princeville, on compte en 1882, toujours 5 moulins à scie dont l'un appartient au sieur Hall. Les autres sont la propriété de F.X. Guay, N. Nolet, H. Lessard et B. Brunelle.

À Victoriaville, l'opérateur du principal moulin à scie semble être Thomas Hickey qui aurait été l'homme sur le terrain pour de grands investisseurs tels Archibald Campbell. Il est aussi actif à Warwick. Vers 1880, il est question du moulin à Louis-Ovide Pépin.

Ces braves entrepreneurs ne sont pas seuls, loin de là. L'historienne Carole Plamondon écrit : *«Les moulins à scie s'étaient abondamment multipliés dans la région. On a pu en dénombrer plus d'une quinzaine le long des rivières Nicolet et Gosselin dans les environs immédiats de Saint-Christophe d'Arthabaska.»* Madame Plamondon mentionne ensuite l'important moulin de l'*Arthabaska Saw mill* qui occupe quelque 500 bûcherons dans les forêts du canton de Ham vers 1870. Il est alors connu sous le nom de son propriétaire, un sieur Russell. Ce grand Moulin aura eu une dizaine de propriétaires. Finalement, à Wotton, un moulin à scie est construit dès 1851 par un sieur Plamondon. Cette colonie est alors vieille de deux ans.



MAGASIN DE JOSEPH BARIL À PRINCEVILLE

Le bois pour les chantiers maritimes de Québec

En plus du bois pour l'exportation, il y a le bois pour l'industrie florissante de la construction de navires à Québec. 1864 sera une année faste avec non moins de 75 vaisseaux construits dont 43 navires, 22 barques, 1 brick, 2 brigantines et 8 goélettes. Cette industrie déclinera à presque rien à la fin des années 1880.

Les volumes importants de bois qui sortent des Bois-Francs ne surprennent pas. L'historien Conkin écrit : *«Le commerce du bois équarri a atteint son maximum en 1864 alors que 1350 bateaux à voile sont entrés dans le port de Québec et y ont chargé 20 millions de pieds cubes de bois.»* Ce bois comprendra du bois franc pour les coques de navires et du bois mou, pin, sapin et épinette pour les mâts, les espars et les charpentes de bâtiments. On constate que la politique douanière de la Grande-Bretagne est loin d'avoir fermé son marché à la colonie laurentienne.

Le commerce du cuir et les tanneries

Les tanneries sont, en quelque sorte, un croisement entre l'industrie agricole et l'industrie du bois. Les animaux fournissent des peaux à l'abattage et le bois de pruche, dont l'écorce est forte en tanin, fournit la liqueur pour le traitement des peaux (le tannage) et la fabrication du cuir. L'historien Claude Raymond, dans *Si Sainte-Victoire m'était contée* cite ce texte d'Auguste Bourbeau dans le journal l'Union du 16 décembre 1926 : *«l'été, c'était le commerce de l'écorce important et qui partait de Saint-Paul-de-Chester, de Ham-Nord, de Sainte-Hélène, de Saint-Norbert, de Saint-Albert, de Sainte-Clothilde et de Saint-Valère et fournissait à la tannerie Farley, au petit sault, aujourd'hui le petit Bois-Francs dans la direction de Saint-Valère à l'extrémité de Sainte-Victoire, cette écorce qui servait à faire la liqueur pour le tannage du cuir...»* L'auteur ajoutera plus loin : *«...ces deux commerces (bois et écorce) occupèrent l'attention...des populations de nos paroisses, au-delà de 25 ans...»,* permettant *«...de traverser les périodes difficiles de la colonisation.»*

Les boucheries en tant que fournisseurs de peaux

J'ai trouvé quelques données sur des boucheries, mais il ne semble pas exister d'abattoirs commerciaux au temps de la colonie et, surtout, lors du vrai démarrage de l'industrie du beurre et fromage. On envoie les animaux aux marchés sur leurs quatre pattes ou bien on les tue à la ferme, pour les besoins de la maisonnée. Dans ce cas, on garde la peau. L'historien Provencher explique : *«En juin, par exemple, le cultivateur qui a des peaux à tanner se*

rend abattre quelques pruches. Assez riche en tanin, l'écorce de ces grands arbres se laisse plus facilement enlever à ce moment de l'année...

«L'âge d'or de la tannerie dans la vallée du Saint-Laurent s'étend de 1861 à 1881...

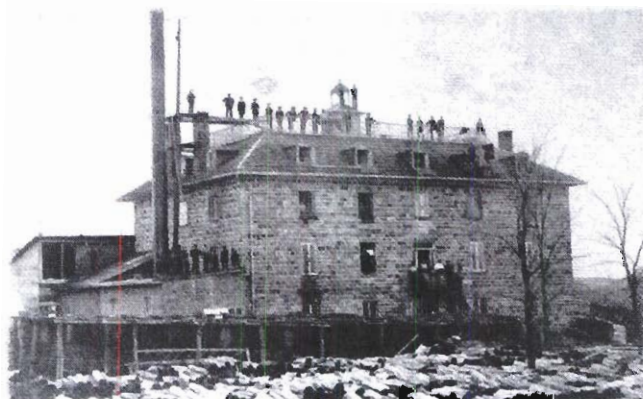
«La demande internationale, l'abondance de la pruche, le coût peu élevé des huiles animales pour le corroyage et la main-d'œuvre expliquent ce succès.»

Vers 1867, la Miller's Extract of Bark Association devient la première manufacture de ce type à Victoriaville. Un texte de 1943 explique : «Il y avait aussi une grande tannerie, dont les succès furent remarquables. Les archives nous font voir enfin que, dans ces années là, on avait tenté la production de liqueurs susceptibles d'améliorer le procédé connu pour tanner le cuir.»

On recense aussi, à la même époque, la tannerie de Leclerc sur les rives de la rivière Nicolet.

Une photo de 1897 de la tannerie d'Achille Gagnon (l'historien Denis Saint-Pierre a trouvé qu'il s'agit de la tannerie de la Miller's Extract of Bark Association) indique qu'à cette époque, l'industrie du tannage est encore bien vivante.

On retrouve, dans ce domaine, quelques chevaliers d'industrie. Vers 1875, des commerçants de Princeville prennent possession d'un collège commercial à la carrière trop brève. Les professeurs ne donnent pas satisfaction et l'on doit fermer. Mailhot raconte : «C'est alors que MM. Girouard, James Huston, Louis Richard et le docteur Gravel jetèrent les bases de la « Compagnie Manufacturière de Stanfold » et prirent possession du collège que le conseil leur prêtait, pourrait-on dire sans conditions, tant elles étaient minimes. On ouvrit une usine pour les chaussures, qui s'éclipsa après quelques années seulement d'une jeunesse



TANNERIE ÉPHÉMÈRE DE PRINCEVILLE

orageuse, pour faire place à une tannerie. Cette tannerie elle-même n'a fait que passer, et son « tombeau fut si près de son berceau, que ses langes lui ont servi de linceul. ».

On voit apparaître de modestes usines de chaussures à Victoriaville, suite logique de l'industrie de la tannerie. J'ai peu d'informations sur cette industrie. Il me semble néanmoins qu'elle ait été importante à un certain moment. A Plessisville, la société Fournier avait une solide réputation dans la confection d'articles en cuir.

L'ébénisterie, une industrie durable

Les industries de la potasse, de l'écorce de pruche et du bois de construction ont généré beaucoup d'activité dans toute la région des Bois-Francs, comme on l'a vu plus haut. Les marchés pour ces trois grands produits ont été victimes de la technologie, des produits chimiques nouveaux ayant remplacé les premières alors que la construction de bateaux en acier a eu raison de la dernière. Une industrie a cependant résisté grâce au marché intérieur. Il s'agit de l'ébénisterie. Cette industrie, bien qu'encore très fragmentée, est toujours en excellente santé.

Les premiers colons construisaient eux-mêmes leur première cabane ainsi que leurs meubles en utilisant le bois coupé sur leurs terres. Quand les villages ont commencé à pousser, une demande a été créée pour les portes et les fenêtres ainsi que pour les meubles des nouvelles maisons. Il en a été de même quand les colons ont pu se permettre la construction d'une vraie maison avec deux belles portes et une dizaine de fenêtres à guillotine. Ainsi apparaîtra, dans presque tous les villages, la *shop* de portes et châssis.

Le long de la ligne du chemin de fer, je ne sais si c'est en raison d'une plus rapide expansion de la population, mais on note que les manufactures sont plus imposantes et plus nombreuses.

Certains entrepreneurs décident de ratisser un peu plus large en étendant leur production des simples boîtes à beurre jusqu'aux voitures et aux instruments aratoires. La plupart du temps, ils iront s'installer le long de la ligne pour un accès plus direct aux approvisionnements et à la distribution des produits. Ils formeront de petites zones industrielles comme ce fut le cas à Warwick.

Warwick aura son premier moulin à scie avant l'arrivée du chemin de fer et augmentera sa production de beaucoup après 1854. En 1880, le propriétaire du moulin, Arthur Mercier, vend à

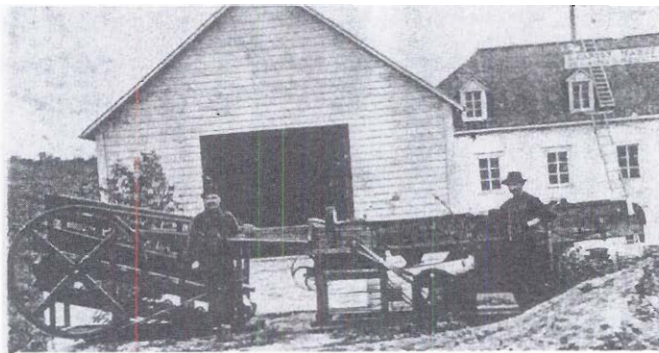
la *Sheppard & Morse Lumber Company* quelque 2,35 millions de pieds de bois et de bardeaux qui seront livrés sur le quai de la gare de Warwick pour être acheminés à Portland Maine.

En 1898, le moulin passe aux mains d'Étienne Cantin qui continue l'expansion de l'entreprise en y ajoutant la fabrication de machines à scier le bois, de batteuses de grain et de trépineuses (*horse power*).

Ce moulin à scie n'est pas alors la seule industrie de Warwick. Dans les années 1890, il y a d'autres moulins semblables : moulins à scie et à bardeaux, carrossiers et usines de portes et de fenêtres. En 1910, on retrouve les mêmes industries, en plus de celles des sieurs R. Hamel, charpentier menuisier et Georges Paradis qui, en plus de la fabrication des portes et fenêtres, se spécialise dans la fabrication de cercueils.

Finalement, en 1915, s'ajoute une manufacture de jouets. Ainsi donc, l'initiative des colons qui se sont découverts des talents de fabricants industriels, la proximité des sources d'approvisionnement en bois franc et l'accès plus facile aux marchés, grâce aux chemins de fer, ont permis de faire du village de Warwick un centre, non seulement axé sur le support des agriculteurs, mais aussi un aussi tourné vers l'exportation.

À Victoriaville, on retrouve les mêmes manufactures de portes et fenêtres, de voitures et même de catafalques. Ici, un manufacturier les dépassera tous. Il s'agit de la compagnie mieux connue sous le nom de *The Victoriaville Furniture Limited* qui a existé de 1894 à 1989. En 1910, elle compte 120 ouvriers, a une superficie de 75.000 pieds de planchers et débite quelques 2 millions de pieds de bois chaque année.



MOULIN À BATTRE LE GRAIN ET HORSE POWER
DES ENTREPRISES CANTIN

Un début de diversification industrielle

Le développement industriel est axé principalement sur le bois et le cuir, dans les trois villages de Warwick, Princeville et Victoriaville. Toutefois, à Plessisville, le quatrième village, les choses se présentent différemment. Un certain Charles Cormier et son fils Charles Napoléon mettent sur pied une fonderie en 1873 (ils seront imités par les sieurs Langlois et Audet à Victoriaville en 1885). Leur usine réussit à vivre jusqu'en 1910. Un jeune homme de 24 ans prend alors les rênes de cette compagnie. Il la rebaptise du nom de *Forano* et lui fera prendre une expansion considérable.

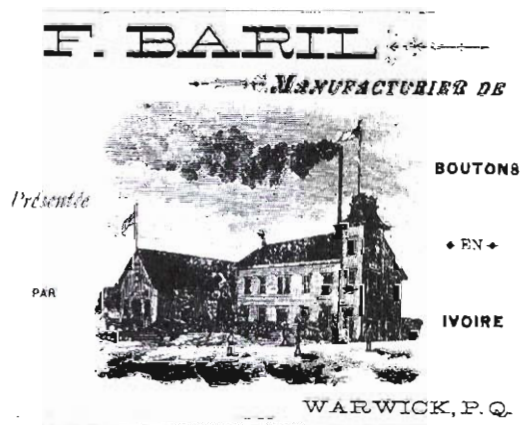
Il y a clairement complémentarité entre l'industrie des machines agricoles, les scies et les batteuses d'une part et les fonderies qui fournissent des roues, poulies et arbres de couche d'autre part.

En 1892, la ville de Victoriaville, ne reculant devant rien pour attirer les industries, accorde \$4,000 à un industriel pour y implanter une fonderie. Cette fonderie ne sera pas la seule société à bénéficier de ces bonis. La *Victoriaville Furniture*, la *Victoria Shirt* et probablement d'autres industries profitent de ces subventions. On ne sait si c'est le fait de l'exemple des moulins de coton de la Nouvelle Angleterre ou pour une autre raison, mais une industrie de tissage et de fabrication de vêtements commence à s'implanter à la fois à Warwick, à Victoriaville et à Princeville. Je n'ai pas de données sur Plessisville en ce domaine.

Vêtements et ameublements mènent à la fabrication de lits et matelas avec la *Standard Bedstead co.* qui voit le jour en 1906 et la *Canada Mattress Manufacturing co.* qui s'implante à Victoriaville en 1909.

La confection de vêtements inspire l'industriel innovateur Félix Baril. Il se lance, à Warwick, dans la fabrication de boutons en corne de bœuf pour les vêtements, dès 1890.

Augustin Bilodeau ouvre une usine de



fabrication de bouilloires pour la transformation de l'eau d'érable en sirop vers 1895. Son entreprise, tout comme celle de Charles Belarmin Jutras qui monta sa propre entreprise de bouilloires en 1913, était située à Victoriaville.

Finalement, une usine de cigares voit le jour à Victoriaville au début des années 1880.

Toujours à Victoriaville, J. E. Auger met sur pieds une manufacture de clous.

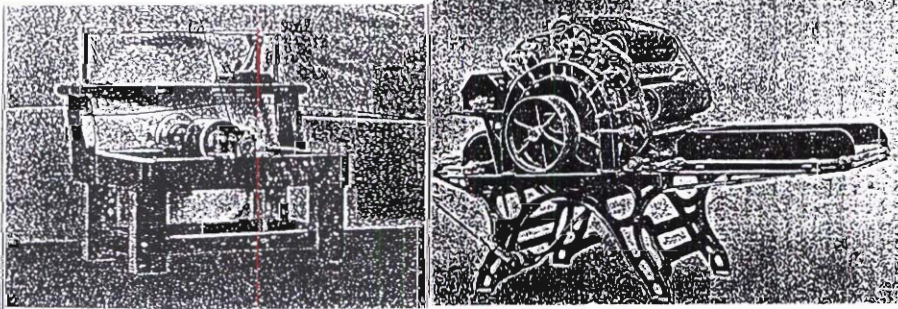
On retrouve des briqueries tant à Warwick qu'à Princeville.

Un dynamisme unique

Le train a largement contribué à désenclaver la région des Bois-Francis. Les colons devenus cultivateurs à part entière peuvent produire non seulement pour se nourrir, nourrir le curé et les quelques habitants du village, mais aussi pour l'exportation vers les grands centres laurentiens et la Grande-Bretagne.

En même temps, les villages du long de la ligne ont su profiter de leur situation privilégiée et ont, à petits pas, fait passer la région d'une colonie autarcique à une communauté industrialisée. Leurs élus ont su faire preuve d'un sens des affaires développé en offrant des subventions de plusieurs milliers de dollars pour attirer des entreprises.

J'ai sûrement oublié, dans ce court tableau, plusieurs industries qui ont eu leur heure de gloire. J'ai probablement aussi omis de mentionner d'autres entreprises d'envergure. Je prie les descendants de ces valeureux entrepreneurs de ne pas m'en tenir rigueur.



MOULINS À BARDEAUX ET À CARDER DE LA MAISON CANTIN DE WARWICK

23 – L'ÉTAT À L'AUBE DES BOIS-FRANCS

La carte politique canadienne sera en continuelle mutation au cours de la période de colonisation des Bois-Francis, période que je situe entre 1825, année de l'entrée de Charles Héon dans le canton de Blandford, et 1890 qui correspond, à peu de choses près, à la fin du défrichement des terres des Bois-Francis. Je vais tenter de raconter l'histoire politique de la région au cours de cette période.

Il est nécessaire de comprendre la structure de l'État avant de parler des politiciens. C'est le seul moyen de s'y retrouver. Je vais donc séparer cette histoire en deux parties. Dans une première partie, j'expliquerai les structures et la géographie politique de la région. Je vais, ensuite présenter les partis en présence et les politiciens qui ont représenté les colons depuis les débuts des colonies des Bois-Francis en 1825, jusqu'en 1854, date du début du démantèlement du système seigneurial. Dans la deuxième partie, je traiterai de quelques politiciens qui se sont démarqués entre 1854 et 1890. Il y sera un peu question, bien sûr, de l'incontournable Wilfrid Laurier qui, malgré son musée et son buste au village d'Arthabaska, n'a pas été le principal porte-parole de la région au cours de ses années au parlement.

Les structures politiques

Les structures de l'État ont changé trois fois et la carte électorale a été modifiée aussi trois fois entre la date d'arrivée de Charles Héon dans les Bois-Francis et la fin du défrichement.

De 1760 à 1791

1760 : L'Angleterre complète la conquête de la Nouvelle-France. Elle trouve le territoire laurentien divisé en trois districts : Montréal, Trois-Rivières et Québec. Chacun d'eux possède sa propre administration. Un gouverneur général résidant à Québec chapeaute ces gouvernements locaux. Comme ce territoire relevait d'une France de l'*Ancien Régime*, il n'est pas question d'élire des représentants du peuple et, en conséquence, pas nécessaire de découper le territoire en départements.

La colonie laurentienne devient officiellement anglaise en 1763. En 1764, la nouvelle administration élimine le gouvernement des

Trois-Rivières et simplifie les structures administratives. La province est maintenant divisée en district de Montréal et district de Québec où réside le gouverneur. Cette structure sera maintenue jusqu'en 1791. Au cours de ces 27 années, pas de représentants élus et toujours pas besoin de découper le territoire en comtés.

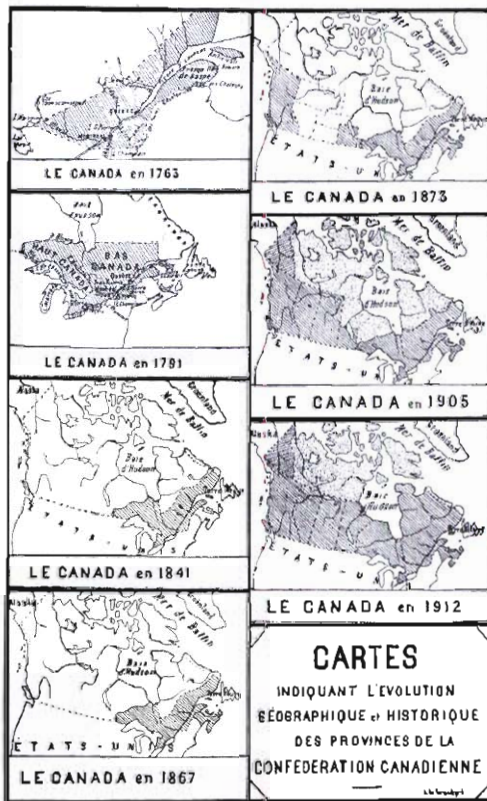
1791 : Les habitants des treize colonies américaines se sont révoltés en 1775 et se sont libérés du joug de la mère patrie, l'Angleterre, en 1783. Ils s'étaient rebiffés pour s'être vus taxer sans représentation.

Leur révolution inspire marchands et bourgeois actifs (les notaires et les avocats) du Canada qui réclament à leur tour du gouvernement de Londres des institutions démocratiques où les citoyens pourraient élire leurs représentants.

Le gouvernement impérial, échaudé par la révolution américaine, obtempère aux demandes de ses sujets tout en se gardant bien de donner trop de pouvoirs aux élus. Un léger problème se pose

alors. Des loyalistes, fidèles à la couronne d'Angleterre, sont venus des 13 colonies lors de la révolution américaine et se sont installés dans le haut Saint-Laurent. Étant peu nombreux, ils réclament en même temps que le

gouvernement représentatif, une formule les rendant indépendants de la masse de francophones habitant les seigneuries le long du cours inférieur du fleuve. On essaie de répondre aux attentes de tous et chacun en séparant le territoire en deux provinces, le Haut-



Canada (l'Ontario) et le Bas-Canada (le Québec). Chaque province possèdera son gouvernement propre formé d'une *Chambre d'assemblée*, d'un *Conseil législatif* et d'un *Conseil exécutif*. Seuls les membres de la Chambre sont élus pour 4 ans. Les membres des deux Conseils sont nommés à vie par le gouvernement impérial. Un gouverneur général résidant à Québec chapeaute l'Administration. Il est assisté, dans chaque province, par un lieutenant-gouverneur. Ce gouvernement, connu sous le nom de l'*Acte constitutionnel*, entre en vigueur le 24 août 1791. En ses débuts, il compte au Bas-Canada, 9 conseillers exécutifs, 15 conseillers législatifs et 50 députés. C'est différent au Haut-Canada.

Les citoyens qui élisent les députés à la Chambre doivent posséder des biens fonciers ou des rentes, être sujets britanniques et âgés d'au moins 21 ans. Les femmes n'ont pas le droit de vote, sauf avant les troubles de 1837, pour une courte période où elles obtiennent ce droit au Bas-Canada. Elles le perdent lors de l'abrogation de l'*Acte Constitutionnel* et devront attendre quelques 100 années pour le récupérer.

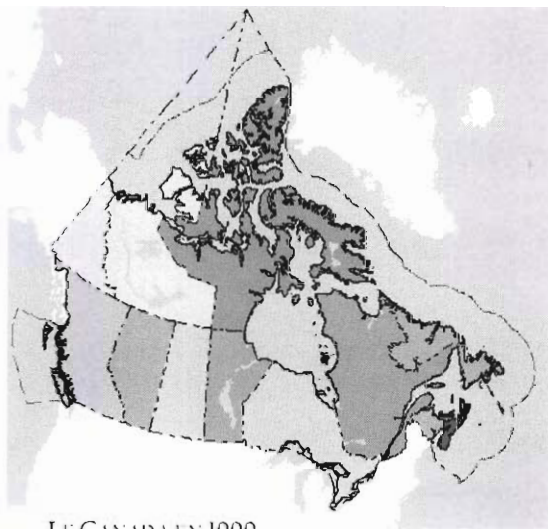
Divisions des responsabilités

En vertu de l'*Acte constitutionnel*, le rôle de la *Chambre d'assemblée* est de voter les lois et les subsides pour le fonctionnement de l'État.

Le *Conseil législatif* revoit les lois votées par la *Chambre d'assemblée* et le *Conseil exécutif* est responsable de la gestion au jour le jour de l'État. De plus, il initie les projets de développement de chaque province.

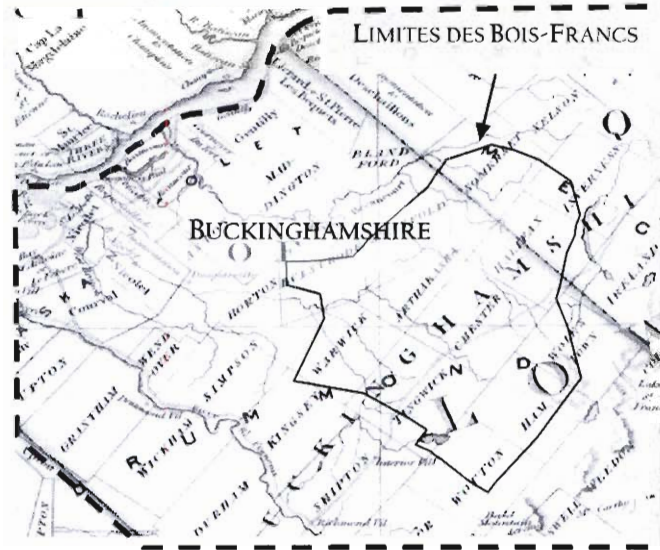
Les deux conseils jouent des rôles semblables à ceux du sénat et du conseil des ministres d'aujourd'hui à cette grande exception près que, dans le temps, les membres des Conseils sont inamovibles, situation quasi paradisiaque.

Contrairement aux membres des deux Conseils, ceux de l'Assemblée



LE CANADA EN 1999

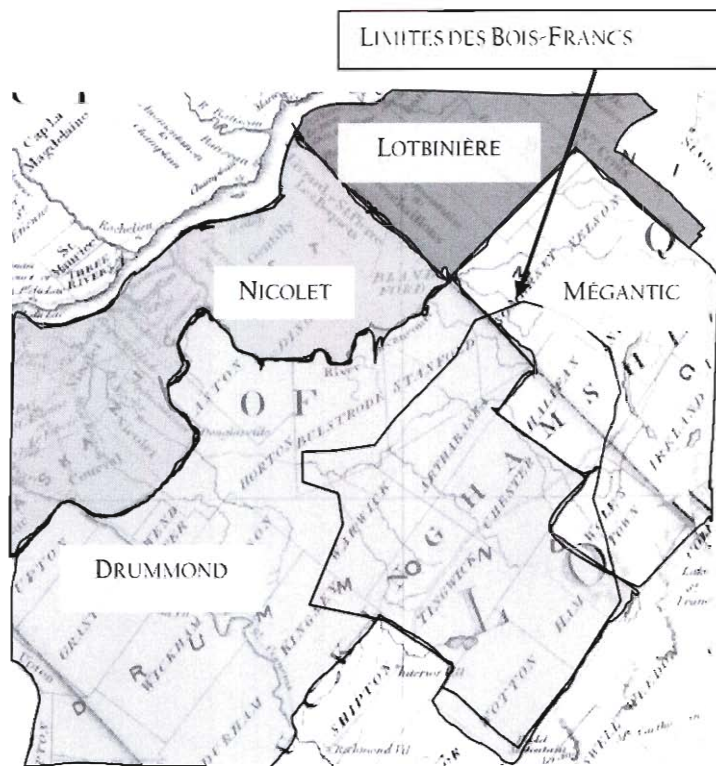
représentent les électeurs de territoires bien définis, les comtés. Aussi, contrairement aux premiers, ils ne reçoivent pas de salaire. Leurs frais de séjour dans la capitale ne seront pas non plus remboursés lorsque la Chambre est en session.



LE COMTE DE BUCKINGHAMSHIRE DANS LA RÉGION DES BOIS-FRANCS ENTRE 1791 ET 1829

1841 : Les troubles de 1837 et 1838 mènent à la suspension de l'Acte constitutionnel. Lord Durham est alors dépêché au Canada. Il fait enquête et produit son célèbre rapport qui conduit à une nouvelle constitution connue sous le nom de l'Acte d'union qui entre en vigueur le 5 février 1841. L'Assemblée législative est composée de 84 députés, soit 42 pour chaque province. Les candidats aux postes de députés à l'Assemblée doivent, sous le gouvernement de l'Acte d'union, posséder des biens (ou revenus) de £500. La durée de leur mandat est de 4 ans. Les électeurs doivent posséder une terre de revenu annuel de £2-4s-5½p ou une maison d'une valeur de £5-11s-1½p en ville. Ils doivent être âgés de 21 ans ou plus. Les femmes n'ont pas le droit de vote. Le Conseil législatif, d'au moins 20 membres nommés à vie, complète le gouvernement.

Le Conseil exécutif est formé de 8 députés dont 4 sont choisis au Haut-Canada et 4 au Bas-Canada. C'est donc un conseil formé de



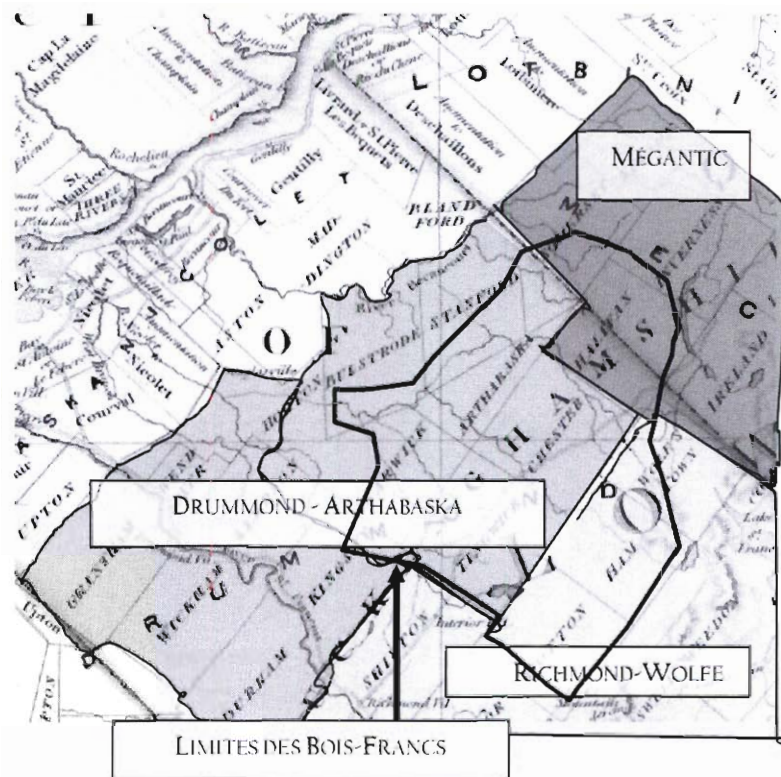
COMITÉS DANS LA RÉGION DES BOIS-FRANCS ENTRE 1829 ET 1853

personnes élues par le peuple. Ce conseil est appelé à gérer les affaires de l'État au jour le jour.

1867 : Autre changement majeur des structures politiques en 1867. L'Acte d'Union est rappelé et remplacé par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 1867. Le Bas-Canada devient la province de Québec et le Haut-Canada devient la province de l'Ontario. Le Canada devient alors une fédération de provinces britanniques, les provinces maritimes et l'ouest se joignant progressivement à cette fédération. Les électeurs sont dorénavant appelés à voter à la fois pour une législature provinciale et une législature fédérale, ces deux législatures ayant des rôles complémentaires, quoique le fédéral se réserve le droit de dépenser dans les domaines de juridiction des provinces.

Sous l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, le mandat des députés est de 4 ans. Ils doivent être des sujets *anglais* (qualificatif applicable alors à tous les sujets canadiens) être de sexe masculin et âgés d'au moins 21 ans. Le corps législatif du gouvernement fédéral sera complété par un sénat dont les membres sont nommés à vie. La formule a été modifiée depuis. Ils doivent maintenant quitter à l'âge de 75 ans. Les parlements provinciaux auront aussi, en plus de leur Assemblée législative élue, un Conseil législatif dont les membres sont aussi nommés à vie. Au Québec, ce dernier sera dissout à la fin de 1968.

Au début, les seuls hommes âgés d'au moins 21 ans ont le droit de vote. Les femmes obtiendront ce droit au fédéral en 1917 et au provincial en 1940. Linteau et al écrivent : «Les luttes encore assez vives des années 1930 pour l'obtention du droit de vote aux élections



COMITÉS DANS LA RÉGION DES BOIS-FRANCS APRÈS 1853. DRUMMOND ET ARTHABASKA NE FORMENT QU'UN SEUL COMITÉ AU FÉDÉRAL. AU PROVINCIAL, ILS FORMERONT DEUX COMITÉS DISTINCTS APRÈS 1890

québécoises ont eu gain de cause en 1940, non sans la forte opposition de l'Église, des milieux nationalistes conservateurs et même d'importantes organisations féminines comme les Cercles des fermières».

La carte électorale

Les comtés

En 1791, le Bas-Canada est découpé en 27 comtés où sont élus 50 députés, la majorité des comtés étant représentés par deux députés. La colonie des Bois-Francis, qui n'existe pas encore, aurait été située dans le comté de Buckinghamshire, vaste territoire allant de la seigneurie de Lauzon à l'est jusqu'à Sorrel à l'ouest et se rendant du bord du fleuve à la frontière américaine. En d'autres termes, de la rivière Richelieu à la rivière Chaudière ou presque.

En 1829, en vertu d'un acte du parlement britannique, on procède à un redécoupage du territoire et la députation passe de 50 à 84 élus au Bas-Canada. Le comté de Buckinghamshire est subdivisé et disparaît. Les cantons qui forment les Bois-Francis se retrouvent maintenant dans trois comtés différents. Les cantons de Blandford et de Maddington qui sont à la périphérie de la région sont englobés dans le comté de Nicolet qui comprend aussi les seigneuries le long du fleuve. Les cantons de Somerset, de Wolfestown et de Halifax font partie du nouveau comté de Mégantic. Le reste des cantons des Bois-francis, c'est-à-dire Arthabaska, Bulstrode, Stanfold, Warwick, Horton, Kingsey, Tingwick, Chester, Wotton et Ham se retrouvent dans le comté de Drummond avec d'autres cantons plus à l'ouest tels Acton, Simpson, Wendover, Grantham, Durham et Wickham et Upton.

En 1833, le nombre de députés passe de 84 à 90, mais la carte des comtés des Bois-Francis n'en est pas affectée. Drummond gagne néanmoins un député.

1841 marque le début du Gouvernement sous l'Acte d'union. Le Bas-Canada et le Haut-Canada sont maintenant réunis et doivent élire chacun 42 députés. On doit donc éliminer 48 députés dans les comtés du Bas-Canada. Le comté de Nicolet perd alors l'un de ses deux députés. Les comtés de Drummond et de Mégantic ne sont pas affectés. La carte des comtés n'est pas modifiée à cette occasion.

En 1853, nouveau réaménagement : on passe de 42 à 65 députés pour chacune des provinces. Le comté de Drummond perd 5 de ses cantons en faveur de comtés limitrophes. Il est scindé et rebaptisé du nom de Drummond-Arthabaska. L'ensemble est

toujours représenté par un seul député. Un bureau d'enregistrement sera ouvert à Arthabaska en 1858 et s'ajoutera alors à celui qui existe déjà à Drummondville depuis 1830.

En 1867, au moment de l'entrée en vigueur de l'*Acte de l'Amérique britannique du Nord*, le nombre de députés au Bas-Canada demeure à 65 comme il l'était à la fin du régime de l'Union, tant à la législature provinciale qu'à la législature fédérale. Le premier changement d'importance dans la composition de la législature provinciale viendra en 1890 alors que le nombre de députés passe de 65 à 74. Le comté d'Arthabaska est alors détaché du comté de Drummond-Arthabaska qui devient uniquement Drummond. Ces deux comtés éliront chacun un député à la législature provinciale mais demeureront regroupés au niveau de la législature fédérale.

Les ténors politiques et leurs partis

Sous le gouvernement de l'*Acte constitutionnel*, l'administration au jour le jour de l'état est entièrement entre les mains de personnages de la métropole et de celles d'influents marchands, les uns et les autres nommés par le gouvernement de Londres. Ils contrôlent le Conseil exécutif. Ils n'ont pas besoin du soutien populaire pour administrer la chose publique. Ils en profitent donc pour soigner leurs amis en ne s'oubliant pas eux-mêmes. Ce sont les *bureaucrates* honnis des patriotes. Leur mauvaise gestion, tant au Bas-Canada qu'au Haut-Canada, est à l'origine des troubles de 1837.

Au cours des années, il se forme des semblants de partis politiques à l'Assemblée législative. Les propriétaires terriens et le haut clergé se collent au gouverneur et au Conseil exécutif. L'opposition sera composée des membres de l'Assemblée qui veulent plus de pouvoir pour eux-mêmes au détriment de l'exécutif. Ils forment le *parti des patriotes*.

Sous le gouvernement de l'*Union*, le Conseil exécutif est formé de personnes élues. Le gouverneur Metcalfe, avec la collaboration de William-Henry Draper, tentera de gouverner sans faire appel à la Chambre d'assemblée. Il y parviendra un certain temps, mais la chose ne pourra fonctionner à long terme, les budgets pour le fonctionnement de l'État devant faire l'objet de votes de la Chambre d'assemblée. Et sans vote, pas d'argent pour payer les fonctionnaires, d'où blocage.

À cette époque, un parti réformiste, formé des éléments progressistes du temps de l'*Acte constitutionnel*, arrive, dans les

faits, à rendre les administrateurs de la chose publique redevables aux élus. Lorsque ces élus ne sont pas d'accord avec les administrateurs et leur refusent leur confiance lors d'un vote en chambre, ces derniers doivent démissionner. Le gouverneur a le choix de demander à d'autres élus de créer une coalition pour gérer l'État à la place des démissionnaires ou de dissoudre les chambres et décréter de nouvelles élections. Cette situation de fait est confirmée par le gouvernement de Londres en 1848. On est finalement arrivé au gouvernement responsable.

Vers 1860, les politiciens sont regroupés selon quatre tendances. Chaque groupe a ses hérauts qui ont comme armes de combat des journaux voués à la diffusion de leurs crédos et la condamnation de ceux des autres.

Il y a d'abord les *Conservateurs*, un peu nostalgiques des *Bureaucrates* et de la prérogative du roi. Ils sont une copie des *Tories* britanniques. John A. MacDonald et Georges-Étienne Cartier sont les ténors de ce puissant groupe qui est appuyé par le grand commerce et les grands propriétaires. Le journal de Cartier est *La Minerve*.

Juste à gauche des *Conservateurs*, on retrouve les *Réformistes* qui ont combattu pour la *responsabilité ministérielle*. Ils sont les émules des *Whigs* anglais. Ils veulent donner plus de pouvoir au parlement au détriment des privilégiés proches du gouverneur et du gouvernement colonial. Les principaux leaders de ce groupe seront Robert Baldwin et Louis-Hippolyte Lafontaine. Ce dernier est parfois appuyé par le journal *La Minerve* de Ludger Duvernay et *La Revue Canadienne*. Vers 1860, ce groupe adoptera l'étiquette prudente de *Libéraux-conservateurs*.

La gauche de la gauche sera formée de libéraux radicaux. Ils réclament la séparation de l'Église et de l'État, la sécularisation de l'enseignement, l'abolition du système seigneurial, l'abolition de la dime, l'abolition des réserves de l'Église anglicane dans les townships et, vers 1849, ils préconisent l'union avec les U.S.A. Ils tenteront de défendre les intérêts des colons *squatters* des townships, exploités par les grands propriétaires et les commerçants de bois. Leurs porte-parole se recruteront dans des clubs littéraires dont l'*Institut canadien* au Bas-Canada. Les chefs de file seront Louis-Antoine Dessaulles, le neveu de Louis-Joseph Papineau, et Jean-Baptiste-Éric Dorion. Leur journal sera d'abord *l'Avenir* et ensuite *le Pays*. Les *Conservateurs* et les *Ultramontains*

leur accoleront l'étiquette de *Rouges* pour les associer à Guiseppe Garibaldi, l'unificateur de l'Italie dont les troupes portent des chemises rouges. Garibaldi a eu l'audace de participer à la prise des états pontificaux et de forcer le pape à se réfugier dans le Royaume de Naples en 1849. Un Rouge est donc un suppôt de Satan ou presque.

À droite de la droite, on retrouve les *Ultramontains* dont les chefs sont les religieux. L'évêque de Montréal, Ignace Bourget, est leur maître et propagandiste principal. Leur véhicule premier de propagande est *Les Mélanges religieux*. Leur credo est basé sur celui des théoriciens catholiques français. L'historien Philippe Sylvain explique que «...selon les ultramontains, «le Souverain Pontife, outre son autorité spirituelle, sacrée pour tous les catholiques, possède de *droit divin* une véritable juridiction politique dans le monde entier, juridiction qui le rend arbitre des grandes questions sociales et même politiques; et sous certains rapports, les rois et les chefs des nations ne sont que ses vicaires.» De ce principe théocratique découlent des «privilèges sociaux et politiques pour le clergé de chaque nation» et «l'intolérance civile est élevée au rang des dogmes religieux».

Ce qui se vend bien dans les milieux catholiques radicaux de France, nostalgiques des rois absolutistes, crée un problème au Canada. Pour l'Église catholique, le souverain pontife s'appelle Pie IX. Il demeure à Rome et n'est pas en mesure de défendre ses propres états. En 1849, il a même dû se réfugier à Gaeta dans le royaume de Naples. Au Canada, le pape des gens au pouvoir s'appelle Victoria. Elle demeure à Londres et est à la tête d'un empire au faite de sa puissance. Ces seuls faits montrent l'irréalisme des visées ultramontaines au pays.

Les Ultramontains utilisent l'excommunication pour se débarrasser de leurs adversaires, les Rouges, et font une utilisation abusive de déni des sacrements de l'Église. Ils font ainsi la démonstration de l'importance de séparer politique et religion. Le point haut de leur action aura été l'envoi de 507 zouaves à la défense des États pontificaux, de 1868 à 1870. Ça n'a pas marché, mais cette action montre l'influence du clergé sur les masses au Canada français.

La philosophie extrémiste des Ultramontains est l'affaire des évêques de Montréal et de Trois-Rivières. Elle a peu d'adeptes à l'évêché de Québec. Néanmoins, l'esprit ultramontain aura une

influence qui se fera encore sentir au Québec une centaine d'années plus tard.

Les colons des townships qui se faisaient exploiter par les spéculateurs auront eu le support des Rouges et du clergé, incluant les Ultramontains, mais peu ou pas des Réformistes et encore moins des Conservateurs.

Les élus des Bois-Francis

Buckingham - Nicolet

En 1825, quand le pionnier des Bois-Francis, Charles Héon, s'aventure dans le township de Blandford, les députés qui le représentent dans le comté de Buckinghamshire sont les sieurs Jean Baptiste Proulx et Louis Bourdages.

Jean-Baptiste Proulx est le fils de l'un des cultivateurs chanceux qui s'en tirent bien dans les seigneuries. Jean-Baptiste termine des études classiques en 1811, s'engage dans la milice de 1812 et va servir le long de la frontière. À son retour, il reçoit de son père une terre de 150 arpents avec bêtes et graines de semence. Il réussit bien en agriculture et trouve, semble-t-il, le moyen de payer des redevances seigneuriales peu importantes. Il se fait élire dans le comté de Buckinghamshire de 1820 à 1829 et dans le nouveau comté de Nicolet de 1830 à 1838. Il intervient en faveur des colons et devient en quelque sorte le porte-parole des cultivateurs. Il prend position en faveur des patriotes et encourage même la résistance armée, geste qui le fait dénoncer et l'envoi en prison en 1838, suite à une campagne du curé Rimbault et aux dénonciations de quelques-uns de ses électeurs. On ne peut retenir de preuves contre lui et il est relâché, mais on ne le revoit plus en politique. Il est remplacé



LOUIS BOURDAGES



FREDERICK GEORGE HERIOT

par le conservateur A.N. Morin. Au soir de sa vie, c'est un riche cultivateur qui lègue ses biens à ses enfants.

Louis Bourdages est le fils d'un chirurgien et marchand acadien qui s'est établi près de Québec vers la fin du régime français. Il fait des études au séminaire. Pressé de s'enrichir, il se fait marin afin de s'adonner au commerce. Il visite alors l'Europe et les Antilles. En 1787 il se marie et se fixe sur une terre à Saint-Denis sur le Richelieu. Il se lance dans le commerce du bois de chauffage. Il est alors un propriétaire foncier et un commerçant de bois respecté. Étant lettré, il se met à l'étude du notariat en 1800 et reçoit sa commission de notaire en 1805. Il hérite alors de la clientèle du notaire Michaud qui lui avait enseigné le métier. Habile et ambitieux, il sera député, d'abord dans le comté de Richelieu, ensuite de Buckinghamshire et enfin de Nicolet, comté qu'il représentera encore à sa mort en 1835.

Bourdages trouve le temps de se faire promoteur et spéculateur foncier. Il se rallie au parti des patriotes de Louis-Joseph Papineau. Il est anticléric, réclame la responsabilité parlementaire, mais, comme Papineau, il voue un profond respect à la tenure seigneuriale. De plus, comme il s'intéresse à la spéculation dans les terres des townships, ce député fera peu pour ses commettants qui commencent à occuper les townships des Bois-Francis.

Comme Proulx et Bourdages seront dans Nicolet après 1830, ils auront peu à voir avec les Bois-Francis. Je mentionne leur présence sur l'échiquier politique pour ne rien omettre.

Mégantic

Le comté de Mégantic, qui a été créé en 1829, est représenté par un sieur Anderson et ensuite un sieur Clapman. Je n'ai encore rien trouvé au sujet de ces dignes représentants du peuple. Quelque chose me dit qu'ils doivent être près de la *British American Land Company* qui possède d'immenses étendues de terres incultes dans la région.

Drummond

Le comté de Drummond a aussi été créé en 1829. Le colonel Frederick George Heriot en est le premier député. Il a fondé la colonie de Drummond vers 1815 et est sympathique à la cause des colons. Il est toutefois un grand propriétaire terrien, possédant quelque 12,000 acres de terres. Il fera donc peu d'efforts pour protéger les colons des townships contre les abus des spéculateurs. Heriot réside néanmoins dans la colonie qu'il a

mise sur pied et est au fait des difficultés de ses électeurs. En 1822, donc avant que le comté n'existe, il avait fait des représentations auprès des autorités pour faire tracer un chemin allant du canton de Hatley à la limite de la seigneurie de Courval. C'est le *Chemin des commissaires* qui sera complété en 1831 alors qu'il est député.

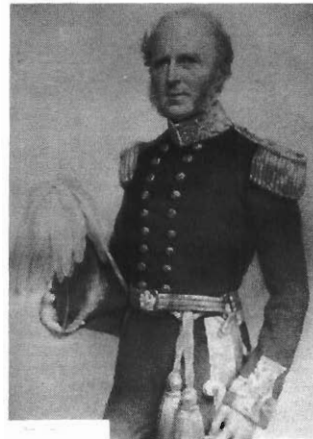
Heriot est remplacé par un sieur Toomy de 1833 à 1836. Ce dernier est rejoint de 1836 à 1838 par le sieur Henry Menut; le comté, pour cette période ayant droit à deux députés.

Au début du gouvernement d'*Acte d'union*, le député est un certain Robert Nugent Watts qui a le mérite d'être un cousin du célibataire Heriot. Il hérite de sa fortune. Il est député de 1841 à 1851. Il n'a pas laissé de trace indélébile de son passage. Toutefois, on retrouve, dans le mémoire des douze missionnaires *Le Canadien émigrant*, cette citation : «...car le meilleur, l'unique moyen, dit M. Watts, représentant du Comté de Drummond, d'accélérer l'établissement des terres incultes, serait d'en rendre la possession onéreuse aux spéculateurs». Par cette citation le brave député Watts se place plutôt dans le camp des colons que dans celui des propriétaires terriens.

De 1851 à 1854, c'est au tour de John McDougall de représenter ce comté. Finalement, en 1854, un jeune homme énergique du nom de J. E. Dorion dit *l'Enfant terrible* se fait élire député. Nous reparlerons de lui dans le prochain chapitre.

Dominick Daly, un premier député conscient de l'existence des Bois-Francis

Le comté de Mégantic qui, comme on l'a mentionné, couvre, entre autres, les cantons de Somerset et de Halifax, est représenté, au début du gouvernement de l'*Acte d'union*, de 1841 à 1848, par sir Dominick Daly. Né en 1798 dans un milieu bourgeois du comté de Galway en Irlande, Daly se fait nommer, par ses contacts familiaux, au poste de secrétaire de F. N. Burton, lieutenant-gouverneur du Bas-Canada et vient s'installer au Canada en 1823. Il survit aux changements de gouverneurs grâce à



DOMINICK DALY

des jeux de coulisses et sert si bien tous les maîtres qu'il est toujours en poste au moment de l'entrée en vigueur de l'Union en 1841, alors qu'il se fait élire député du comté de Mégantic. Dès son élection, il devient le secrétaire provincial du Bas-Canada, membre du Conseil exécutif et membre du Bureau des travaux publics. Il réussit à se faire accepter par les Réformistes jusqu'au jour où, en 1843, il doit choisir entre eux et le gouverneur Metcalfe qui n'accepte pas le jeu de la responsabilité ministérielle.

Daly fait partie du Ministère de 1843 à 1848. Mais, lors des élections générales de 1848, le parti réformiste l'emporte. Bien que Daly ait été élu dans son comté, il ne fait plus partie du Ministère. N'ayant plus de poste de fonctionnaire rétribué, il retourne alors en Angleterre pour un moment avant de revenir à titre de gouverneur de L'Île-du-prince-Édouard.

Daly a toujours été près du pouvoir. Il ne sera donc pas porté à protéger les colons de son comté contre les abus des grands propriétaires spéculateurs. Toutefois, sa présence au Bureau des travaux publics lui permet d'aider ses commettants dans la construction des routes. Ainsi, vers 1846, raconte le curé Trudelle dans son récit *Trois souvenirs*, «...sir Dominique Daly, dont le nom ne sera jamais oublié dans les cantons de l'Est, passant la même savane (là où le curé Bélanger était décédé) avait dit à ceux qui l'accompagnaient : « Je ne serais pas Irlandais si je ne travaillais de toutes mes forces à vous faire faire un chemin ». Il tint parole et, malgré la forte opposition qu'il eut à vaincre, le chemin provincial d'Arthabaska, qu'on a appelé le chemin modèle de la province, fut fait et terminé en 1848. M. Daly avait eu la leçon de l'expérience, la plus propre à faire comprendre ce qu'on ne veut pas comprendre, ou que l'intérêt empêche quelquefois de voir clairement. C'est à ce propos qu'un intelligent habitant de ces contrées me disait un jour : « Si j'en avais le pouvoir, je ferais passer le char de l'état, bien persuadé que ceux qui le conduisent tomberaient d'accord avec nous en tombant dans les ornières. » »

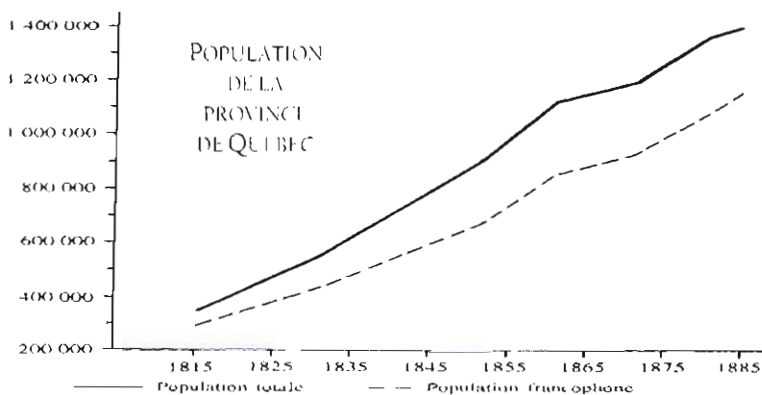
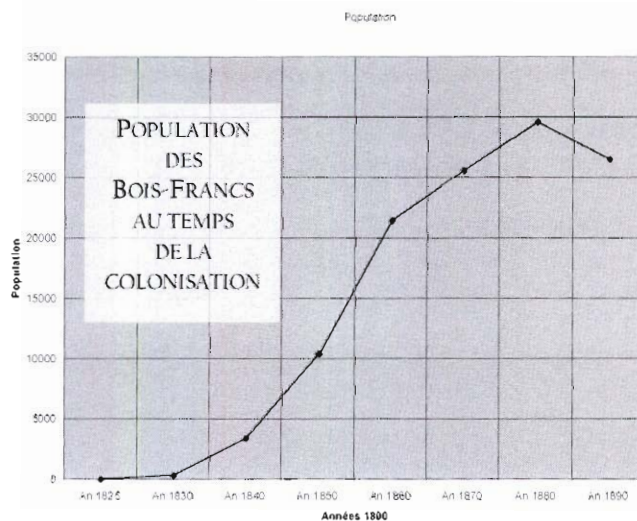
Daly avait livré la marchandise. Mais comme son parti s'est fait battre en 1848, les entrepreneurs ont pu tourner les coins ronds vers la fin des travaux comme en témoigne l'historien Jules Martel : «...l'entrepreneur pouvait écrire à l'inspecteur Poudrier : « Le chemin d'Arthabaska est fini et attend pour être inspecté. » Mais il ajoutait aussitôt cette remarque assez significative : « Malheureusement, il pleut depuis cinq semaines et la route se trouve en très mauvaise condition,

principalement dans la ligne de Gentilly, en arrivant à la chapelle d'Arthabaska...si les inspecteurs viennent ces jours-ci, ils s'y enliseront et y perdront leurs chevaux...» Comme quoi tout ne peut être parfait. Au moins, Dominick Daly avait fait son possible et avait joué de son influence pour favoriser ses électeurs, les colons des Bois-Francis.

La fin de la période de somnolence

Les conservateurs avaient dominé la scène politique depuis le début de l'ère de l'Acte d'union. Les colonies des Bois-Francis avaient été laissées pour compte, le chemin de Daly étant la seule trace d'une implication gouvernementale dans la région.

À partir de 1848, des réformistes et des *libéraux avancés* commencent à être sensibilisés aux besoins des colons, même si, en bout de ligne, le gouvernement ne protégera pas les colons des extractions des grands propriétaires et des abus des marchands de bois.



LES PRIX ET TARIFS EN 1832 (tiré de Francis Evans)

La terre

La terre appartenant à la couronne vaut 10 shillings l'acre dans Stanbridge et Dunham; 4 shillings dans Stanstead, Compton et Farnham; 5 shillings dans Eaton et 15 autres cantons du sud; 2 shillings 6 pence dans les cantons Ireland et autres aux alentours; 5 shillings sur la rivière Ottawa et au sud de Montréal; et finalement 4 shillings au nord de Québec.

Les grands propriétaires vendront leurs terres non défrichées à des tarifs variant de 2 shillings 6 pence à 7 shillings 6 pence l'acre. Dans les townships au sud de Sherbrooke que Francis Evans considère les plus avantageux pour le colon, les prix varient de 5 à 10 shillings/acre. Dans la vallée de la rivière Yamaska, au sud des seigneuries, les prix sont de 2s & 6d à 7s & 6d l'acre.

Si le nouvel arrivant est assez riche pour faire défricher sa terre par d'autres, il peut s'attendre à payer 50 à 70 shillings l'acre pour ce défrichage.

Le sucre, la potasse et les arbres résineux

L'une des premières récoltes du colon sera le sucre d'érable. Il se fabriquera d'abord des goudrelles pour recueillir l'eau, mais il peut aussi s'en procurer auprès de colons établis pour 10 shillings par 100 goudrelles. Le colon vendra son sucre au prix de 4 à 7 pence la livre. Chaque arbre peut produire 2 livres de sucre par année et deux hommes peuvent s'occuper de 200 à 250 arbres. La valeur de la production serait de l'ordre de 5£ par année.

Les arbres résineux se vendent, lorsque debout, au prix de 1 shilling à 2s 6d l'unité. Le colon reçoit plus s'il le coupe et l'apporte au bord d'un cours d'eau.

La cendre recueillie lors du brûlage de bois au moment du défrichage se vend, si elle n'a pas été délavée par la pluie, au prix 6 pence à 1 shilling par boisseau (1 boisseau = 8 gallons). Le colon qui est équipé pour transformer la cendre en salt ou potasse en obtiendra, en 1831, 17s & 6d. par cwt. Ceci correspond à \$3,50 le cwt qui est le *hundredweight* ou, en français le *quintal* et qui vaut 100 livres aux USA et 112 livres en Angleterre.

Mon frère Étienne se rappelle que notre père racontait que son grand père Charles Houde-dit-Desrochers partait de Saint-Paul vers 1850, porter sa potasse à Danville, à 17 à 18 km de chez-lui. Il obtenait \$5.00 le quintal pour son produit. Donc, les prix de Evans et de mon arrière grand-père son du même ordre de grandeur.

Prix des animaux

Vache.....: 3£ à 5£
 Cheval de trait: 7£ à 10£
 Mouton.....: 7s 6d à 15s
 Couple de bœufs de trait : 8£ à 12£
 Jeunes cochons..... : 3s à 4 s
 Cochons de 6 mois: 10s à 15s
 Ane.....: 7s 6d à 10s

Prix d'une charrue

Charrue : 2£ à 3£

24 – LE VILLAGE AUX QUATRE FLÉAUX

Permettez-moi de vous rappeler cette citation du 11^{ème} chapitre. Elle est de l'américain William Byrd : «C'était un lieu exempt de ces trois grands fléaux de l'humanité : les prêtres, les hommes de loi, et les médecins... les habitants étaient encore trop pauvres pour nourrir ces doctes personnages». On a la preuve de l'enrichissement des colonies des Bois-Francis quand les «trois fléaux» arrivent dans le paysage. Un village en subira même un quatrième que Byrd ne mentionnait pas. Le village, c'est Arthabaska et le fléau, ce sont les politiciens. En 1858, le village d'Arthabaska devient le chef-lieu du district du même nom. Il hérite donc d'un palais de justice, d'un bureau d'enregistrement et d'une prison. Surgit alors une faune nouvelle et quelque peu étrangère au milieu de la colonisation. Elle se compose des hommes de loi, allant du juge au geôlier, en passant par les inévitables avocats, notaires et clercs de tous acabit. Le comté de Drummond-Arthabaska et le village seront les arènes de luttes politiques qui valent la peine d'être racontées. On verra, à l'occasion, les hommes politiques et les hommes d'Église s'affronter.

Jean-Baptiste-Éric Dorion, député et défenseur des colons des Bois-Francis

Les colons de cette région des Bois-Francis située dans le comté de Drummond-Arthabaska n'avaient pu compter sur leur député pour les défendre à la chambre d'Assemblée jusqu'à ce qu'en 1854, un jeune député idéaliste se présente comme leur champion. Il s'appelle Jean-Baptiste-Éric Dorion, mais on l'a surnommé *l'Enfant terrible*. Ce jeune homme enthousiaste mettra ses énergies à l'amélioration de la condition des pionniers victimes des grands propriétaires spéculateurs et des commerçants de



JEAN-BAPTISTE-ÉRIC DORION

bois. Sa mort prématurée, en 1866, coïncidera avec un changement de régime politique. Sous le nouveau régime de la *Confédération de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord*, les législateurs confirmeront la pertinence de plusieurs de ses combats par des lois visant à encourager la colonisation.

Jean-Baptiste-Éric Dorion est le fils du marchand de bois Pierre-Antoine Dorion de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Son père avait été un disciple des réformistes d'avant 1837, préconisant l'école laïque au lieu des écoles dite *de Fabrique* sous le contrôle du curé. Une débâcle sur la rivière Sainte-Anne emporte son moulin à scie et le ruine. Jean-Baptiste sera privé de la formation classique qu'aurait voulu lui offrir son père. Il trouve un emploi de commis-marchand et continue de s'instruire par lui-même. En 1844, il va rejoindre son frère Antoine-Aimé, avocat en vue à Montréal. Il arrive dans le bon temps.

Jean-Baptiste devient alors membre fondateur de l'*Institut canadien* et veut faire connaître ses idées. En 1847, avec le sieur George Batchelor, il lance le journal *l'Avenir*, feuille inspirée d'un journal parisien des années 1830 auquel il a emprunté le nom. Lorsque Batchelor quitte Montréal pour les États-Unis à la fin de l'année de 1847, Jean-Baptiste devient le seul directeur-gérant du journal. Il croit aux vertus de l'éducation et est persuadé que l'avenir de ses compatriotes passe par la connaissance et la maîtrise de l'industrie et du commerce. Il réclame, en 1849, la fondation d'une école de commerce à Montréal.

Jean-Baptiste prend aussi conscience des misères des paysans par son frère Hercule qui est missionnaire dans le canton de Wickham (futur Drummondville) depuis 1843. Ce témoin privilégié lui permet de mieux juger du potentiel économique de cette région des Cantons de l'Est et d'être renseigné sur les difficultés des colons, négligés par leurs représentants politiques et aux prises avec les spéculateurs fonciers et les commerçants de bois. Il est touché par une intervention du jeune abbé Bernard O'Reilly dans le journal *Le Canadien* de Québec. O'Reilly écrit qu'il faut faciliter la colonisation des townships afin de stopper l'émigration massive des Canadiens-Français vers les États-Unis. Dorion achète les idées d'O'Reilly et donne l'élan qui mène à la création de l'*Association pour le peuplement des Cantons de l'Est*.

Le vieux patriote Papineau milite en faveur du mouvement et partage les mêmes tribunes qu'O'Reilly. Il y profère des paroles incendiaires. Comme il est à couteaux tirés avec Mgr Ignace

Bourget, autre supporter influent de l'Association dans le diocèse de Montréal, l'évêque se retire. Du coup, pour des différents idéologiques, il ruine cette belle initiative qui, dans sa courte vie, a néanmoins permis la création, entre autres, de la colonie de Roxton qui comptera 1,222 habitants en 1851 et de celle de Wotton dont il a été question dans un précédent chapitre. Bourget reprendra heureusement cette œuvre en 1850 sous le nom de *Association pour la colonisation des townships*.

Jean-Baptiste-Éric Dorion est jeune et impétueux. Il attaque sans égards à la force de ses ennemis. Ainsi, il réclame l'abolition de la dîme. Selon l'historien Philippe Sylvain : «*Pour lui, le clergé est essentiellement ennemi de toute réforme, car, par un singulier paradoxe, il est trop attaché à ses dîmes. Les prêtres n'enseignent-ils pas le mépris des biens de la terre ? Alors comment expliquer qu'ils ne songent qu'à acquérir des richesses ? Les dîmes n'existent ni en France ni aux Etats-Unis. Pourquoi le Canada ne se libérerait-il pas de cette coutume anachronique pour la remplacer par un mode de traitement uniforme pour tous les ecclésiastiques?*».

Non satisfait d'attaquer la dîme, Dorion utilise son journal pour lancer une campagne visant à l'abolition de la tenure seigneuriale. L'Église, grande propriétaire de seigneuries, est encore visée. Encore une fois Philippe Sylvain explique : «*Dorion n'a pas assez de sarcasme à l'endroit de «cette sangsue» qu'est «la tenure seigneuriale», de cette «caste privilégiée» qui «s'engraisse des sueurs du peuple» et «gruge, dans l'ombre, le gâteau qu'on a élevé au-dessus des masses, à leurs dépens et à leur insu*». Rien de tel pour se faire des amis. Non seulement l'Église rage, mais Papineau le grand pourfendeur encore que seigneur de Montebello, ne la trouve pas drôle. Le redressement des torts s'arrête au perron du manoir du vieux patriote.

En même temps que le système seigneurial, Dorion en a contre les réserves du clergé anglican qui s'est fait octroyer le 1/7 de toutes les terres dans les townships. Il considère que ces réserves doivent être abolies.

On peut imaginer qu'avec de telles prises de positions, ses ennemis allaient se manifester contre lui, contre *l'Avenir* et contre *l'Institut canadien*. En février 1850, les locaux de *l'Institut canadien* avec toute sa bibliothèque sont la proie des flammes. Il s'agit peut-être d'un accident, mais, le moins qu'on puisse dire, c'est que les Rouges de *l'Institut* ne sont pas chanceux.

Mgr Bourget avait donné à ses curés la consigne de refuser l'absolution aux lecteurs de *l'Avenir* dès 1849. Le journal de Dorion commence à tirer de l'aile et doit cesser de paraître en novembre 1852.

Ces échecs décident Jean-Baptiste-Éric Dorion à déménager ses pénates dans le canton de Durham, la colonie que son frère vient juste de quitter. Il y ouvre un magasin, construit une scierie et obtient un bureau de poste pour le village en formation. Il lui donnera le nom de *l'Avenirville* en souvenir de son défunt journal. Dorion n'a pas encore 27 ans et se lance en campagne sous la bannière des *Démocrates* aux élections de 1854. Il remporte ses premières élections haut la main dans le comté de Drummond-Arthabaska. Il aura pu profiter, on se le rappelle, du soutien musclé de deux robustes électeurs, Grenache et Valentine Cooke, relaté au chapitre 19 traitant des «*Voisins mécomus*».

En 1851, un groupe de 12 missionnaires des Bois-Francis avait présenté à un comité de la Chambre, un mémoire intitulé : *Le Canadien émigrant*. Hercule Dorion, le curé, est l'un des signataires et aurait eu une participation importante à sa rédaction. Le rapport des missionnaires a un impact sur les élus et, la même année, l'abbé Racine, futur évêque de Sherbrooke, représente les missionnaires à une Commission parlementaire sur l'agriculture. Son témoignage est très articulé et énergique. On commence alors à prendre conscience de la condition des colons abandonnés par l'État et laissés en proie aux spéculateurs.

Même si les spéculateurs ont obtenu les terres par favoritisme et même si les commerçants de bois exploitent l'ignorance et la pauvreté des colons, tous ces gens en place crient à l'inviolabilité de la propriété privée et dénoncent les colons *squatters* à qui ils font payer le gros prix pour obtenir les titres de propriétés des terres qu'ils cultivent. Le gouvernement se sent alors obligé de faire quelque chose. En 1853, un *Bureau de l'agriculture* est créé. L'aide la plus efficace sera néanmoins la création de *Sociétés d'agriculture*. Tout ça pour dire que l'arrivée de J.B.É. Dorion au parlement, correspond aux premiers efforts timides d'assistance aux colons. Le mémoire des prêtres a été présenté dans le cadre d'un comité parlementaire. La démarche, si l'on se fie à l'historien O'Bready, a porté fruit : «*Ce mémoire parvint au gouvernement du pays, qui nomma un Comité spécial pour l'étudier. Il produisit un tel effet sur les gouvernants que dès 1854, la Législature vota un bill ratifiant toutes les*

suggestions des douze missionnaires : imposition d'une taxe de trois sous l'acre sur toutes les terres, avec retour automatique des propriétés à la Couronne après trois ans d'arrérages ; organisation d'un système de voirie municipale ; ouverture de voies de communication... La première clause visait surtout les grands propriétaires, qui, forcés de payer dorénavant de grosses taxes annuelles, préfèrent abaisser le prix de leurs lots et les vendre au plus tôt. Je n'ai pas trouvé de référence à cette législation chez les autres auteurs et je suis un peu surpris qu'elle ait eu l'approbation royale. Il y avait trop de grands propriétaires influents pour laisser adopter une loi si nuisible à leurs intérêts. Il faudrait fouiller cette question plus à fond.

Au cours des quatre années de son premier mandat, Jean-Baptiste-Éric Dorion aura eu la satisfaction de voir la mise en œuvre des débuts du démembrement du système de tenure seigneuriale. En 1855, on crée un tribunal de 15 juges, au moins, qui sauront noyer le poisson. Les seigneurs recevront plus de \$ 6,5 millions et perdront peu de privilèges, avec le résultat que peu de censitaires choisiront de s'émanciper, n'ayant pas les fonds nécessaires pour racheter leur terre.

Aux élections tenues au début de 1858, Dorion est battu dans Drummond-Arthabaska par Christopher Dunkin, l'habile avocat des seigneurs lors des débats sur l'abolition de la tenure seigneuriale. Dorion revient néanmoins à la chambre aux élections de 1861 et y restera jusqu'à sa mort prématurée en 1866. Il a alors à peine 40 ans.

En novembre 1862, il fonde son second journal qui aura pour nom *Le Défricheur*.

Jean-Baptiste-Éric Dorion semble souvent seul à défendre les intérêts des colons. Selon l'historien Turcotte, «Un Comité de colonisation fut également nommé (nous sommes en 1862) ; on répandit des circulaires parmi les personnes capables de fournir des renseignements sur la colonisation ; on recommanda d'ouvrir plusieurs routes dans la forêt, de cesser la vente de limites considérables, d'accorder au colon seul le droit au bois de sa propriété, lorsqu'il aurait payé le premier versement du prix de sa terre.

«M. J.-B.-E. Dorion, qui prenait un grand intérêt à la cause des colons, proposa de changer les règlements qui régissent la coupe de bois sur les terres publiques. Il prétendit que ces règlements mettaient les colons à la merci des marchands de bois, qui, munis de licences, enlevaient partout le meilleur bois.



M. CAUCHON
 Le Conservateur de Québec

MM. Cauchon et Sherwood répondirent que ces règlements étaient sages ; que s'il y avait des abus, il fallait en conférer avec le Département des terres». On voit bien par ces quelques lignes que le Conservateur Cauchon et les autres élites autoproclamées de la scène francophone bas-canadienne, aidés des Conservateurs du Haut-Canada, ne se morfondent pas pour améliorer le sort des colons et composent bien avec le grand commerce.

En 1857, ce même Cauchon avait été promoteur d'un chemin de fer sur la rive nord du Saint-Laurent et avait réussi à faire octroyer quelques 1,500,000 acres de terres incultes à la compagnie qu'il parrainait. Il restera un spéculateur jusqu'à la fin de sa vie.

Quand l'Assemblée législative est prête à faire un pas en avant en faveur des colons, le Conseil législatif veille au grain. En 1863, ce Conseil refuse «son concours à une mesure très importante de M. J.-B.-E. Dorion, pour la protection des colons sans titre (squatters).» Et Dieu sait si les pauvres squatters ont été exploités par les propriétaires spéculateurs qui étaient visiblement très bien représentés au Conseil législatif.

Dorion est mort beaucoup trop tôt. Cet homme sincère et bagarreur aura eu une pensée politique très en avance sur son temps et, pour ce, aura été traité d'élément dangereux dans toutes les causes qu'il a défendues dont une seule aura été irréaliste. Il s'agit de l'union avec les États-unis qu'il a préconisée vers 1849. Mais comme Dorion fait peur, les gens en place lui disent non avant d'écouter ce qu'il a à dire. Il a néanmoins été un grand défenseur des colons. Malheureusement son apport n'a pas été suffisamment reconnu.

Laurier, une étoile filante

Jean-Baptiste-Éric Dorion n'est pas le seul membre de sa famille qui se soit mêlé de politique. Son frère aîné, Antoine-Aimé est le chef du parti libéral du Bas-Canada au moment de sa mort. Antoine-Aimé doit donc s'empresse de trouver un homme valable pour combler le vide laissé par le décès de son frère. Il

opte pour un jeune avocat qu'il a remarqué par son éloquence et sa capacité d'analyse. Il a pour nom **Wilfrid Laurier**.

D'abord quelques mots sur Antoine-Aimé Dorion. Ce grand frère, de 8 ans l'aîné de Jean-Baptiste-Éric, est un avocat très prospère et un politicien on ne peut plus modéré. Sa profession d'avocat l'amène à côtoyer surtout les membres de la riche bourgeoisie marchande anglophone. Ses adversaires, par malveillance, lui accolent l'étiquette de *Rouge*, en rappel aux chemises rouges des soldats de Giuseppe Garibaldi qui, comme je l'ai signalé un peu plus haut, feront des misères au pape en 1848 et ensuite après 1866, pour finalement le déposséder de ses terres en 1870.

Antoine-Aimé Dorion n'a, pourtant, rien d'un radical. Il serait plutôt un *Libéral* à coloration *Whig* anglais. Son libéralisme est de son siècle et lui fait donner à la propriété privée un «*caractère inaliénable et sacro-saint*» écrira son biographe. Le *Whig* en lui, en aura fait, dès le début de son activité politique, un tenant de la responsabilité ministérielle et des élections démocratiques. Il appuie des motions pour introduire le vote au scrutin secret, le suffrage universel et la tenue des sessions parlementaires à dates fixes. Antoine-Aimé Dorion se déclare pour une fonction publique et un *Conseil législatif* électifs, pour la réciprocité commerciale avec les États-Unis et pour «*un système général et uniforme d'éducation élémentaire gratuite et maintenue entièrement aux frais de l'État.*»

En 1849, ses relations avec le milieu des affaires anglophone le mènent à les appuyer dans leurs demandes d'une annexion avec les États-Unis. Les marchands avaient pris cette position par dépit envers l'Angleterre qui avait éliminé les avantages dont ils profitaient dans leurs exportations des grains (the corn laws). Les marchands se sont défâchés par la suite et le projet d'annexion a fait long feu.

Autre sujet brûlant pour Antoine-Aimé Dorion : la question de la répartition des députés. En 1840, contrairement à la recommandation de lord Durham, la province du Haut-Canada se voit octroyer le même nombre de députés que celle du Bas-Canada dont la population est une fois et demi supérieure. Malgré les protestations tant au parlement de Londres qu'au Bas-Canada, rien n'y fait et le Bas-Canada doit accepter cette injustice.

En raison de l'immigration massive d'Irlande, d'Écosse et d'Angleterre, la population du Haut-Canada dépasse celle du Bas-Canada en 1851. C'est alors le tollé et les cris à l'injustice de la part des ténors du Haut-Canada, le journaliste George Brown en tête. On veut une représentation proportionnelle à la population de chaque province. Leur cri de ralliement est le *rep by pop* qui prend de l'ampleur à partir de 1857. Antoine-Aimé Dorion se fait alors le champion d'une fédération des deux Canadas qu'il préfère à la représentation proportionnelle parce que plus respectueuse des principes démocratiques, compte tenu des différences ethniques des habitants des deux provinces. Son idée n'aura pas de succès mais l'idée de confédération qui flotte dans l'air depuis longtemps, mènera à notre forme de fédération actuelle qui inclut les provinces maritimes. Antoine-Aimé s'y objecte de façon énergique en 1865 : «...coûts, absence de consultation populaire formelle, camouflages, poids des provinces Maritimes et autres» résume son biographe. En 1866, le projet de confédération est à peu près accepté. Les Conservateurs, supportés par l'Église catholique, contrôlent le débat en faveur de la confédération, mais Antoine-Aimé Dorion doit continuer la bataille pour l'honneur. Et sur ces entrefaites, son frère cadet Jean-Baptiste-Éric, qui est député et éditeur-propriétaire du journal anti-confédération *Le Défricheur*, décède subitement. Antoine-Aimé, le chef de parti, se doit d'agir vite. Il se tourne alors vers le jeune avocat Laurier, reçu au barreau deux ans plus tôt. Laurier, l'avocat sans cause, avait été récupéré par Médéric Lanctot pour dénoncer le projet de confédération. Il s'était alors fait remarquer. Antoine-Aimé Dorion qui n'a pas tellement de choix, fait donc de Wilfrid Laurier son homme et lui demande de prendre la relève de feu Jean-Baptiste-Éric.

Wilfrid Laurier quitte Montréal le 18 novembre 1866 en direction de Victoriaville via l'Avenir. Il reprend la publication du journal de Dorion, *Le Défricheur*, qu'il a acheté avec un sieur Guitté et il en fait le porte-voix de ses vues politiques. Il y va de toute sa verve, écrivant : « Nous sommes livrés à la majorité anglaise (...il faut) user de l'influence qui nous reste pour demander et obtenir un gouvernement libre et séparé. » Malheureusement ou heureusement, le journal *Le Défricheur* ferme ses portes quelques mois plus tard, croulant sous les dettes et victime des attaques du clergé ultramontain local.

Jean-Baptiste-Éric Dorion n'avait pas eu ce genre de problème avec son journal *Le Défricheur* parce qu'il était installé près de Drummondville et pouvait y trouver un plus grand nombre de lecteurs. Même s'il n'était pas un très bon gestionnaire de ses entreprises commerciales, il avait probablement les moyens, à travers elles, de financer les déficits de son journal. Il aurait ainsi pu tenir le coup pendant quatre ans. Tel n'est pas le cas du jeune Laurier qui n'a pas d'argent et est allé s'installer dans la région de Victoriaville, peuplée par des colons majoritairement illettrés et fortement influencés par les injonctions d'un curé qui est dans le camp opposé. La vie du *Défricheur*, sous la gouverne de Laurier, dure moins de trois mois.

Le 1^{er} juillet 1867, la Confédération canadienne devient une réalité. Wilfrid Laurier se fait une raison et décide de s'établir à Arthabaskaville. Il y ouvre un bureau d'avocat. Le 1^{er} août 1867, il écrit à Zoé Lafontaine, sa future épouse : *«Je me mêle activement d'élection... Maintenant on veut me porter candidat et je ne m'y oppose pas. Autant vaut travailler pour moi que pour les autres.»* Il ne sera tout de même pas candidat à l'élection de 1867. Il attend l'élection de 1871. Il se présente aux élections provinciales dans le comté de Drummond-Arthabaska. Le parti libéral n'est alors qu'une vague coalition. Laurier en profite pour se faire remarquer, explique son biographe Réal Bélanger : *«Au clergé catholique local qui le qualifia de rouge et de révolutionnaire épris de toutes les libertés, Laurier répondit en proposant un programme équilibré qui reprenait les grands thèmes électoraux de l'heure : il toucha ainsi tant à l'éducation, à la colonisation et à l'agriculture, dont il fallait augmenter les crédits, qu'à l'abolition du Conseil législatif et qu'au développement industriel, remède au terrible fléau de l'émigration».* Ce programme réaliste et ciblé sur les réalités du milieu qu'il espère représenter, lui profite. Il est élu avec une majorité de 750 voix même si, à l'échelle de la province, son parti fait piètre figure.



LE JEUNE WILFRID LAURIER,
1874, COPIE RÉALISÉE VERS 1910
Musée McCord AIP 0000.1093.8

Laurier cible ses attaques sur le double mandat selon lequel la même personne peut être élue député à la fois à Québec et à Ottawa. Quelques 17 députés profitent alors de ce double statut. Laurier aura cette phrase : «*Avec le simple mandat, Québec est Québec ; avec le double mandat, ce n'est plus qu'un appendice d'Ottawa.*» Il lance la doctrine de l'autonomie provinciale que Maurice Duplessis exploitera avec tant d'habileté quelque 70 ans plus tard. Laurier se consacre alors à la restructuration de l'opposition libérale. Il collabore avec Honoré Mercier et d'autres à la fondation du *Parti National* qui remet les doctrines libérales de 1848 à l'ordre du jour tout en les rendant moins inquiétantes pour le clergé.

Wilfrid Laurier trouve probablement l'aquarium provincial trop petit pour ses ambitions à gabarit de gros poisson. En février 1874, il renonce à son mandat provincial et se fait élire dans le même comté de Drummond-Arthabaska à l'élection fédérale en dénonçant la corruption des conservateurs, salis par le grand scandale entourant la construction du chemin de fer Pacifique. Son parti est porté au pouvoir et Laurier impressionne ses pairs lors de son discours d'adresse en réponse au discours du trône.

Laurier s'attaque ensuite à cette machine politique que constitue le tandem Conservateurs-Clergé. Dans un discours prononcé en 1877, il définit sa philosophie concernant les rapports entre l'Église et l'État : «*(Son) droit d'intervention (...) finit à l'endroit où il empièterait sur l'indépendance de l'électeur (...) Il est (...) parfaitement permis de changer l'opinion de l'électeur, par le raisonnement et par tous les autres moyens de persuasion, mais jamais par l'intimidation... La politique du parti libéral est de protéger (nos) institutions, de les défendre et de les propager, et, sous l'empire de ces institutions, de développer les ressources latentes de notre pays.*»

Ce discours fera de Wilfrid Laurier un politicien d'envergure nationale. Quelques mois plus tard, il est nommé ministre du Revenu de l'intérieur. Même si le point de vue de Laurier sur la place de l'Église en politique a été jugé acceptable au délégué apostolique Mgr George Conroy qui enquête alors sur les partis politiques au Canada, il a profondément déplu au clergé ultramontain, allié des Conservateurs. À l'élection du 27 octobre 1877, ses adversaires n'épargnent rien pour le faire battre et y réussissent en faisant élire leur candidat, Désiré Bourbeau.

En vertu de je ne sais quelle règle alors en vigueur, Laurier réussit à se faire élire dans Québec-Est, le 28 novembre de la même

année. Wilfrid Laurier ne sera plus jamais, par la suite, le député du comté de Drummond-Arthabaska. Il avait été député au provincial pendant à peine plus de deux ans, ce qui est triste parce qu'il avait proposé un programme à l'avantage des colons. Au fédéral il ne représentera Arthabaska que pour un seul mandat.

Même s'il a gardé sa résidence à Arthabaskaville, il aura été une étoile filante dans le comté.

Philippe-Hippolyte Suzor, un curé presque politicien

Un troisième homme vaut la peine d'être présenté pour compléter la galerie de portraits. Il s'agit de l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor, curé d'Arthabaska.

Lorsque Wilfrid Laurier arrive dans les Bois-Francs, le clergé local, c'est le curé d'Arthabaska, Philippe-Hippolyte Suzor, l'homme de confiance du futur évêque de Trois-Rivières, Louis-François Laflèche. Missionnaire et curé de la paroisse d'Arthabaska, Suzor avait gagné ses galons. Après l'intérim de l'abbé Moïse Duguay, il avait repris les dossiers du super missionnaire Clovis Gagnon, victime des affrontements au sujet de l'emplacement de l'église et, par la suite, de la création des écoles primaires. Les premières années du ministère de Suzor à Arthabaska ont été ponctuées de privations. Il a alors mangé son pain noir. En 1851, il avait signé le manifeste *Le canadien émigrant* dénonçant les abus des grands propriétaires et le manque d'intérêt des élus pour les colons isolés dans leur pays en développement.

Suzor, le conseiller prudent des colons ne compte pas laisser à d'autres le soin de les guider dans leurs choix politiques. À l'instar de Laflèche, il croit à l'union étroite entre l'Église et l'État. En décembre 1866, Suzor décide de faire compétition au journal *Le Défricheur* qui, depuis la mort de Jean-Baptiste-Éric Dorion, doit être publié, non plus dans la lointaine paroisse de l'Avenir mais bien à Victoriaville, aussi bien dire au pas de sa porte. Il fonde, à l'instigation de Laflèche et en collaboration avec des membres de la bourgeoisie Conservatrice locale, le journal *L'Union des Cantons de l'Est*. C'est Laflèche qui en choisit le nom et la devise : «*L'Union fait la force*».

Dans le livre *Victoriaville 2000 Récit d'une vieille gare...*, on donne un texte très vivant des premiers contacts de Laurier et de Suzor. Je

me permets de le citer : «Ce fut un jour de la mi-décembre 1866 que ce gentleman de Montréal descendit du Grand Tronc...

«À sa première visite, l'homme passa plutôt inaperçu. Lorsqu'il revint, au début du mois de janvier suivant, certains notables d'Arthabaskaville, et particulièrement M. le curé Suzor, furent en émoi : Wilfrid Laurier, le «rouge» de Montréal et rédacteur en chef du journal *Le Défricheur*, venait habiter ce tranquille coin de pays. Quelques jours plus tard, le Grand Tronc lui livrait son matériel d'imprimerie, qu'il installa dans un petit immeuble vacant rue de l'Église. Le local était modeste : «Quatre pièces carrées chauffées par un seul poêle, cinq fenêtres dont une seule donnait sur la rue», mais le loyer était modique. Dès le premier numéro publié à Arthabaskaville, *Le Défricheur* reprit son combat contre la Confédération et pour le libéralisme. Or, l'Église prisait mal l'idée du libéralisme. Sous la plume du grand vicaire Laflèche, la monarchie modérée demeurait la meilleure forme de gouvernement, «la démocratie étant la pire forme». De façon générale, les idées défendues par Laurier étaient diamétralement opposées à celles, conservatrices, de l'abbé Laflèche et de l'abbé Suzor.



DÉSIRÉ-OLIVIER BOURBEAU
L'HOMME QUI A BATTU
WILFRID LAURIER NON
SANS AVOIR PÉCHÉ. IL SERA
DÉMISS DE SON POSTE DE
DÉPUTÉ QUELQUES MOIS
PLUS TARD POUR RAISON DE
FRAUDE ÉLECTORALE. Y EN
AVAIT PAS DE FACILE DANS
CE TEMPS LÀ.

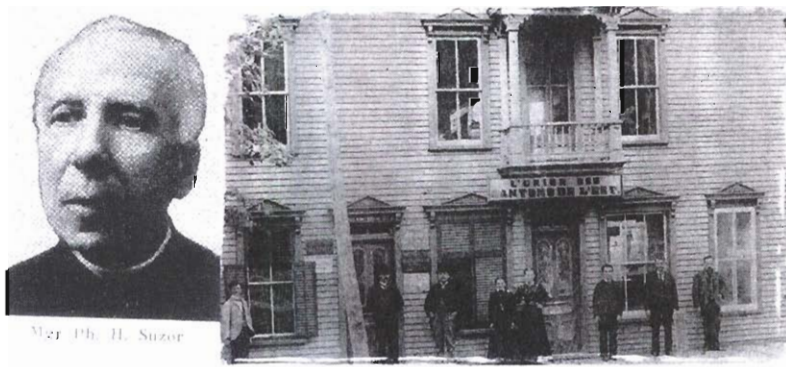
«Il est d'ailleurs intéressant de relever qu'au moment même où Laurier foulait pour la première fois mon domaine, l'abbé Suzor s'affairait à mettre en circulation le premier numéro de sa feuille politique et donnait naissance à l'imprimerie à Arthabaskaville. Ce fut en effet au matin du 14 décembre 1866 que les premiers ballots de l'*Union des Cantons de l'Est* furent apportés dans mes salles (il s'agit ici de la gare) en attendant l'arrivée du Grand Tronc, lequel devait les acheminer un peu partout dans la région de même qu'à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ce journal avait pour but de combattre les idées propagées par *Le Défricheur*. Le rapprochement géographique des adversaires, le rédacteur de l'un étant le paroissien de l'autre, ouvrait la voie à d'intenses débats. L'*Union* entendait ne manquer aucune

occasion de châtier «d'une manière exemplaire l'incorrigible Défricheur pour les plates injures qu'il (lançait) contre le gouvernement dans sa pitoyable feuille». Ami de l'ordre, l'Union «se proposait de défendre la religion catholique, (et) de promouvoir les intérêts de l'agriculture et de la colonisation qu'il considérait choses essentielles à la survivance des Canadiens-français». Fondé une année avant la naissance de la Confédération canadienne, le journal de M. le curé Suzor en fut un ardent défenseur.»

Le curé Suzor est l'homme de confiance de Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, partageant ses idées politiques ultramontaines qui sont alors celles de mgr Bourget, l'évêque de Montréal.

Bourget et Laflèche avaient fait leurs études au séminaire de Nicolet et avaient été nourris aux principes des abbés Raimbault et Leprohon, tous deux nostalgiques du système politique de l'Ancien Régime de France. Ils rêvent à un retour de l'alliance sacrée du trône et de l'autel. Pour eux, la démocratie est un concept subversif qui perd et l'âme et l'esprit. On est au plus fort de la période ultramontaine.

Suzor n'a pas fait ses études à Nicolet mais au séminaire de Québec. Toutefois, il n'a pas de difficulté à adopter les principes de son chef. Après avoir fondé *L'Union des Cantons de l'Est* avec des bourgeois Conservateurs, il vivra l'euphorie des zouaves pontificaux. Les États pontificaux sont alors attaqués par Garibaldi qui veut les inclure dans son Italie unifiée. Le pape n'est pas content de la chose et, suite à de cuisantes défaites des armées pontificales en 1860 et à la perte de plusieurs provinces des États Pontificaux, on forme, en 1861, un Bataillon de Zouaves



L'ABBE SUZOR ET SON ŒUVRE LE JOURNAL L'UNION DES CANTONS DE L'EST

Pontificaux. Les États pontificaux sont en danger et des catholiques convaincus venant de partout, dont du Canada, se joindront à ce bataillon de l'Église. En 1867, suite à une bataille victorieuse des Zouaves dans le village italien de Mentana où deux Zouaves canadiens, Murray et Larocque, sont blessés, Mgr Bourget lance un recrutement de soldats pour les Zouaves en décembre 1867. Bourget organise et Laflèche fait le sermon fleuve lors du départ du premier contingent de zouaves. Quelques jeunes gens des Bois-Francis avaient participé à cette croisade et Suzor sera l'aumônier du quatrième contingent en 1868. À son retour il aura la lourde tâche de choisir le nouvel emplacement de l'église de Saint-Paul-de-Chester.

En 1870, alors que les premiers détachements de Zouaves Canadiens s'appêtent à rentrer au foyer, une bataille de moins de deux semaines fera perdre à l'Église tous ses États, à l'exception de ce qu'elle possède présentement au cœur de Rome et qu'on connaît sous le nom de *l'État du Vatican*. Les derniers contingents Canadiens qui étaient en route vers l'Italie doivent faire demi-tour.

Suzor sera nommé vicaire général et administrateur du diocèse de Nicolet à trois reprises entre 1887 et 1896. Il est un véritable aparatchik et sera nommé prélat domestique du pape en 1899.

Suzor aura été un bon missionnaire lors des premiers temps difficiles de la colonisation des Bois-Francis, mais ses idées le rangent parmi les nostalgiques qui ont peu fait pour l'avancement des idées démocratiques dans la région.

Arthabaska se développe

L'entrée en vigueur de la Confédération canadienne, le 1^{er} juillet 1867, se traduit par de grands chambardements des structures politiques. Un certain nombre de domaines sont désormais de juridiction provinciale, alors que d'autres sont de juridiction fédérale. Ainsi, l'agriculture et la colonisation seront gérées par les élus provinciaux. Des lois seront votées pour permettre la colonisation et l'accès plus facile aux terres dans le but de freiner le mouvement d'émigration vers la Nouvelle-Angleterre. Les politiciens des Bois-Francis ne semblent pas avoir été très présents dans l'élaboration de ces lois. En tous cas, je n'en ai pas encore trouvé de traces.

La municipalité d'Arthabaska avait eu sa Société d'agriculture dès 1858, mais elle semble avoir été supportée par les marchands et par des cultivateurs de noms à consonnance anglophone.

L'historien d'Arthabaska, Alcide Fleury, a recensé, depuis le début du village jusqu'à 1961, quelques 17 médecins, 14 notaires et le nombre effarant de 60 avocats dans cette municipalité. Arthabaska est donc un village de bourgeois, d'administrateurs et j'ajouterais, vu le nombre d'avocats, de chicaniers.

Le grand nombre de professionnels dans le village attirera à Arthabaska les institutions vouées à l'éducation. Dès 1868, on autorise la construction d'un couvent que les sœurs de la Congrégation occuperont en 1870. Elles se consacreront à l'éducation des jeunes filles.

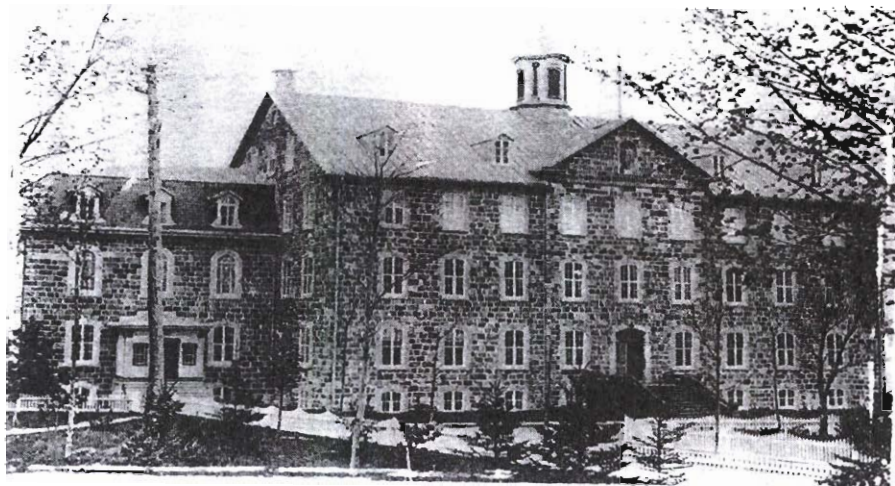
En mars 1872, les commissaires d'écoles achètent un terrain pour y construire un collège commercial qui sera sous la direction des frères du Sacré-Cœur. Il s'agit de la première œuvre en terre canadienne de cette communauté qui était déjà implantée aux Etats-Unis.

En 1884, cinq religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal viennent établir un hôpital à Arthabaska.

À la fin du siècle, ce grand village est bien pourvu pour desservir la population des environs en services professionnels. Comme c'est l'habitude du temps, les organisations religieuses y jouent leur rôle traditionnel dans les domaines de l'éducation et des soins aux malades.

Épilogue

Avec le temps, les ultramontains de Mgr Bourget et de Mgr Laflèche perdent une partie de leur influence. Leurs prises de positions politiques et les chicanes de Bourget avec l'évêque de Québec conduisent d'abord à une dénonciation, par un prêtre

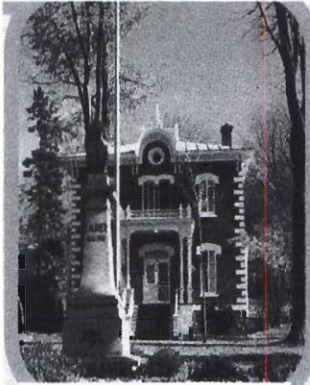


COLLEGE EN 1877

capucin de Québec, pour s'être trop immiscé en politique. Ceci conduit à une enquête du délégué apostolique Mgr Conroy qui refroidit les ardeurs de l'évêque de Montréal. Mgr Laflèche, de son côté, perdra, en 1885, la moitié de son diocèse toujours en raison de son intransigeance ultramontaine, de sa partisanerie politique et de ses différends avec une partie du haut clergé canadien.

L'*Union des Cantons de l'Est* avait été créée en 1866 dans le but, écrira l'historien Fleury : « (de prendre) les intérêts des cultivateurs, tout en diffusant les bons principes religieux, sociaux et politiques... Monsieur le curé Suzor fut l'âme de ce mouvement et, par sa prudence et son énergie, il le mena à bonne fin ». Parmi les 17 membres fondateurs de la compagnie de l'*Union*, on comptait 4 curés des environs et, surtout, le marchand J. O. Bourbeau, le frère et partenaire d'affaires de Désiré Bourbeau qui a battu le Rouge Wilfrid Laurier en 1871. Les conservateurs et le clergé avaient alors mis toutes leurs énergies à battre Laurier. L'*Union* n'aura rien ménagé à cette occasion pour enseigner les bons principes religieux, sociaux et politiques.

Avec les ans, les teintes de rouge s'estompent et deviennent moins menaçantes. En 1890, le rédacteur P. L. Tousignant, qui est devenu propriétaire de l'*Union des Cantons de l'Est*, vend son journal à une compagnie composée de Wilfrid Laurier et de quatre de ses proches collaborateurs. En 1893, Désiré Bourbeau et ses amis conservateurs sentent le besoin de fonder leur propre journal, *L'Écho des Bois-Francis* qui paraîtra jusqu'en 1916.



MAISON DE SIR
WILFRID LAURIER



HENRI
DESROCHERS



BUREAU DE POSTE

Wilfrid Laurier, devenu député de Québec-Est en 1871, n'abandonne pas pour autant sa résidence d'Arthabaska. Il sera toujours actif dans la communauté, occupant un certain nombre de postes dont celui de maire de la municipalité d'Arthabaskaville en 1881. Quand il devient premier ministre du Canada en 1896 et doit prendre résidence à Ottawa, il viendra tout de même passer ses vacances à Arthabaska. Deux monuments rappellent sa mémoire. D'abord il y a un bureau de poste somptueux, construit à la veille de l'élection de 1911. Cet investissement n'empêche pas les troupes de Laurier de perdre le pouvoir cette année là. Mais, un accident survenu durant la construction a pour moi un sens particulier. L'historien Alcide Fleury écrit : *«Durant la construction de cet édifice, qui était assez important pour le temps et l'endroit, un accident est survenu à un jeune Desrochers, fils de Joseph Desrochers, qui était apprenti-ferblantier...Le jeune homme tomba en bas d'un échafaudage sur le ciment, et la mort fut instantanée.»* Le jeune Desrochers en question avait pour prénom Henri. Il était le frère de mon père. Mes parents se sont mariés en 1912 et le premier de leurs fils a été baptisé Paul-Henri, en souvenir de l'oncle mort tragiquement. Aujourd'hui, le bureau de poste est devenu un musée.

Le deuxième monument rappelant le passage de Laurier dans la région est sa résidence, construite selon les plans de l'architecte Louis Caron en 1876. Cette maison sera vendue par les héritiers de Laurier en 1928 à Noah A. Timmins et Andrew Kirk Cameron qui en font immédiatement don à la province pour qu'elle soit transformée en musée. Petite anecdote : lors de la vente de la maison, les héritiers vendent les meubles à l'encan. Un acheteur se rend acquéreur d'une table fort jolie avec pattes tournées et ossature en ovale. Manque de chance, l'épouse dudit acheteur ne veut rien savoir de la table. Mon père, William Desrochers, qui est allé à l'encan en spectateur, se trouve dans les parages. L'acheteur qui a un soudain surplus d'actifs coté table, lui offre sa nouvelle acquisition à un prix que William ne peut refuser. Mon père revient donc à la maison, enrichi d'une table qui trônera dans la cuisine pendant toute ma jeunesse. En 1950, mon oncle Charles, qui est cordonnier au village de Saint-Paul-de-Chester, succombe, victime d'une maladie rare. Il possède une table en bon état et de belle apparence. Comme la table de sir Wilfrid a eu une longue vie, elle est remplacée par celle de l'oncle Charles et finira ses jours derrière la remise.

Finalement, comme tout passe, les traces du village d'Arthabaska commencent à s'estomper. Les communautés religieuses, étant devenues une espèce en voie de disparition, les frères et les sœurs ne sont plus là pour diriger leurs collèges et couvents. Même le village a perdu son joli nom. Le prosaïque nom de Victoriaville lui a été préféré. Le bureau d'enregistrement est toujours là. La maison de Laurier et le bureau de poste, tous deux transformés en musées, sont bien conservés et ce coin de village entre l'église et le boulevard des Bois-Francis garde encore son cachet d'antan.

LES PRIX ET TARIFS EN 1832

(Tiré de Francis Evans)

Les artisans et serviteurs

Les immigrants qui veulent louer leurs services en arrivant au pays peuvent s'attendre à moins que les tarifs suivants, offerts aux canadiens et aux immigrants établis au Bas-Canada :

- Menuisiers de bateaux.....: 3s 6d à 6s 0d par jour
- Maçons.....: 4s 0d à 6s 0d par jour
- Forgerons et carrossiers...: 3s 6d à 7s 6d par jour
- Journaliers.....: 2s 0d à 3s 0d par jour
- Journaliers.....: 20s à 50s par mois
- Serviteurs.....: 20s à 40s par mois
- Servantes.....: 10s à 30s par mois

25 – ON N'EST PLUS DES COLONS

Colons et habitants

Les *Colons* de mon enfance, à Saint-Paul-de-Chester, étaient les cultivateurs des paroisses plus pauvres que la nôtre. C'était une façon de montrer notre supériorité. Les habitants de la paroisse voisine, Sainte-Hélène-de-Chester, étaient nos victimes préférées. Pourtant, ma sœur Thérèse a marié un *colon* de Sainte-Hélène et, ensemble, ils sont devenus des cultivateurs prospères. Mais pas à Sainte-Hélène.

Les gens de la ville, pour montrer eux aussi leur supériorité, nous accolaient, à nous campagnards, l'épithète d'*habitants*. Nous en étions insultés. On ne peut pas toujours gagner.

Pourtant les termes *colon* et *habitant* sont tout à l'honneur de nos ancêtres. Les premiers immigrants en Nouvelle-France, à la fin d'un contrat de trois ans à titre d'*engagés*, avaient le choix de retourner en France ou demeurer au pays. Dans ce dernier cas, ils se faisaient concéder un lot dans une seigneurie et le mettaient en culture. Avant 1650, seulement 27 % des *engagés* décidaient de s'installer à demeure dans la colonie. Ces braves pouvaient alors prétendre au titre d'*habitant* : celui qui habite le nouveau pays en permanence. En ces temps d'insécurité due aux attaques iroquoises, les *habitants* comptaient parmi les plus intrépides des hommes ayant foulé le sol du Nouveau Monde. Ils devaient aussi être les plus patients, car en ces temps héroïques, les filles à marier se faisaient rares. Les *habitants* avaient donc raison d'être fiers de leur titre. Ce qui me porte à dire que les gars de la ville, au temps de ma jeunesse, faisaient tout simplement étalage de leur ignorance en utilisant le beau titre d'*habitant* pour tenter de nous rabaisser, nous, gens de la campagne qui mettions le pain et le beurre sur leurs tables.

Le terme *colon* a une connotation similaire. Au temps de l'Europe impériale, le *colon* est souvent l'exploiteur qui fait travailler l'Africain ou l'Asiatique pour s'enrichir. Dans le nord de l'Amérique, le *colon* est plutôt le pionnier qui s'établit sur une terre vierge et la met en culture. Nous, les *snoobs*, en donnant une

connotation péjorative au terme *colon*, voulions souligner la misère et la pauvreté de ces braves défricheurs. Nous étions plus fins qu'eux parce qu'ils souffraient plus que nous. C'est bête, non?!!

Pourtant, le travail des *colons* est noble et créateur. Une fois qu'ils auront fini de défricher leur coin de terre, ils pourront non seulement jouir d'un confort accru grâce à la vente de produits agricoles mais ils troqueront leur étiquette de *colons* pour la plus prestigieuse désignation de *cultivateurs*. Ils se montreront, de tous temps, beaucoup plus débrouillards que leurs cousins de la ville, parce qu'habituez à vivre en quasi totale autarcie. Finalement, lors des crises économiques comme celle de 1929, ils seront moins exposés à la faim que les citoyens. Ils seront souvent la soupape de sécurité de ces derniers.

La colonie s'est organisée à petits pas

Les colonies des Bois-Francis, dont l'éclosion date de 1829, devront attendre quelques 10 ans avant de profiter des moulins à moulin le blé, dans le voisinage immédiat des terres en culture. Un peu plus tard, des villages se créeront et des écoles seront bâties. Les colonies demeureront hélas enclavées et le *colon* aura du mal à se rendre aux anciennes paroisses pour ses échanges.

En 1846 s'amorce un grand tournant. Le gouvernement du *Canada-Uni* s'éveille finalement aux besoins des colons. Le député du comté de Mégantic, Dominick Daly, qui est en même temps ministre dans le gouvernement, allouera des fonds pour la construction de chemins dans la région qu'il dessert. Le chemin d'Arthabaska, financé grâce à ses interventions, sera terminé en 1848 et permettra de désenclaver la colonie. En fait, selon l'historien Turcotte, \$300,000 seront octroyés, de 1841 à 1846, pour la construction et l'amélioration des chemins dans les Cantons de l'Est. Et ça continuera.

Le facteur O'Reilly

Un mouvement favorable aux colons prend forme vers 1848. Des associations de colonisation se créent. Le promoteur le plus en vue de cette campagne est un jeune abbé irlandais du nom de Bernard O'Reilly, de qui nous avons déjà parlé. Il est le curé de Sherbrooke de 1846 à 1848 et constate que des sociétés d'entraide existent en Irlande et en Écosse pour favoriser le mouvement vers les colonies, mais qu'au Bas-Canada (le Québec), les candidats à la colonisation sont laissés à eux-mêmes. Il entreprend des démarches auprès du gouvernement et des

grands propriétaires terriens pour obtenir des terres qui seront ensuite cédées gratuitement à des jeunes gens disposés à les mettre en culture. En même temps, O'Reilly participe à une campagne de promotion dans les grands centres et dans les vieilles paroisses afin de faire connaître ce programme aux jeunes gens qui veulent fonder une famille mais ne peuvent trouver des terres à cultiver près de chez eux.

L'objectif de l'abbé O'Reilly et des missionnaires des Bois-Francs est surtout de freiner l'exode des francophones vers les villes manufacturières de la Nouvelle-Angleterre. Leur action sera d'abord supportée à la fois par les politiciens libéraux, les *Rouges* et l'Église, Mgr Bourget, évêque de Montréal, en tête. Le patriote Papineau tente alors de récupérer la croisade d'O'Reilly pour se remettre en selle à son retour d'exil. Ni Bourget ni le gouverneur Elgin ne peuvent blâmer ce politicien exploiteur d'insatisfactions. Résultat : Bourget se retire du projet dès 1848. O'Reilly disparaît aussi de la scène la même année. Il est allé se faire Jésuite. Toutefois, malgré sa trop brève implication, le projet de colonisation qu'il a encouragé a eu quelque succès.

Les ténors de l'Église continuent leurs encouragements du haut de la chaire. Ainsi Mgr Turgeon, évêque de Québec de 1850 à 1867, y va de ce cri du cœur au sujet des émigrants : *« Ces jeunes gens (vous ne le savez que trop) ne reviennent pas parmi nous, ou ne reviennent que plus pauvres, souvent moins vertueux, et avec les débris d'une santé que la fatigue ou le vice a pour toujours altérée. »*

Le ministère La Fontaine-Baldwin est interpellé par la campagne d'O'Reilly. *« Il plaça, écrit Turcotte, à la disposition des Canadiens les meilleures terres de la couronne, et commença l'ouverture de plusieurs chemins. Il accorda gratis des lots de cinquante acres sur quelques grandes routes et diminua considérablement le prix des autres. Les colons s'empressèrent d'accepter ces avantages ; et, avec l'aide des sociétés de colonisation et l'encouragement du clergé, ils se dirigèrent, en 1848 et les années suivantes, en nombre considérable sur les terres nouvelles ».*

Un examen des lieux d'origine des premiers colons de Sainte-Hélène-de-Chester et de Saint-Paul-de-Chester permet de constater qu'il se produit, dans les seigneuries de rive droite du Saint-Laurent, de Saint-Jean-Chrysostome à Cacouna, un mouvement vers les terres des cantons. Au cours de la même période, des chemins sont tracés dans les cantons de Wotton, Ham, Weedon, Garthby, Stratford et Winslow, un peu à l'est des

Bois-Francis. Ils permettent aux nouveaux venus de passer à travers les pénibles premières années de défrichage. Et tout ça à l'aide de subsides gouvernementaux et par la promotion et les quêtes dans les vieilles paroisses de l'évêché de Québec de qui ces régions ciblées relevaient. En 1849, \$80,000 sont octroyés pour les chemins de colonisation, somme qui doit être partagée, bien sûr, avec le Haut-Canada.

La colonisation, l'enfant pauvre malgré tout

La générosité du gouvernement est quand même toute relative. L'historien Louis-P. Turcotte résume bien le manque de compassion des gouvernants envers les colons : *«Le gouvernement consacra à peu près \$50,000 annuellement à la confection de nouvelles routes dans le Bas-Canada, ce qui fait une somme totale de \$1,250,000 pendant la période de l'Union...»*

«Si, pour encourager l'établissement de l'ancienne population du Bas-Canada, l'on eut pris une part raisonnable des quarante millions consacrés aux canaux, aux chemins de fer et aux autres travaux destinés spécialement au développement du commerce, le Bas-Canada serait sans doute aujourd'hui plus prospère, plus peuplé. Nous n'aurions pas peut-être quatre à cinq cent mille de nos compatriotes dispersés sur le territoire des Etats-Unis. On était prodigue des argents lorsqu'il s'agissait de commerce, on votait même deux cent à quatre cent mille piastres pour favoriser une ligne de vapeurs océaniques ; on construisait un palais législatif qui a coûté au-delà de la somme totale allouée à la colonisation ; et, dans un pays presque exclusivement agricole, on accordait à peine une somme annuelle de cent mille piastres à l'encouragement de la colonisation dans les deux provinces.»

Quand le gouvernement décide de couper dans les dépenses, c'est souvent la colonisation qui écope en premier. Ainsi, en 1859, on réduit de \$100,000 à \$50,000 l'allocation pour les chemins de colonisation.

Entre 1854 et 1859, on assiste au spectacle du règlement de la tenure seigneuriale. L'opération coûtera plus de dix millions de dollars au trésor public. Là-dessus, à l'exception possible d'une somme de 1,1 millions étiquetée pour les *Eastern Townships*, vraisemblablement reliée au rachat des terres de l'Église Anglicane, rien ne va aux vrais travailleurs de la terre. Et, là encore, je doute que la région des Bois-Francis en ait profité. Je retiens de tout ceci que les argents déboursés par le gouvernement pour régler la question seigneuriale seront allés enrichir des individus privilégiés. Les colons n'en profitent pas.

On peut tout de même se consoler. Au cours de la période du *Canada Uni*, de 1841 à 1867, s'amorce une politique d'assistance à la colonisation. On est mieux servi qu'aux temps de l'*Assemblée Constitutionnelle* (1791-1838) où les spéculateurs, l'Église et les seigneurs, par intérêt, freinaient toute initiative destinée à favoriser la colonisation.

D'une agriculture de subsistance à une production semi industrielle

Des industries sont en déclin alors que d'autres prennent leur envol dans des colonies qui prennent de la maturité. Deux activités importantes de la région des Bois-Francs, l'agriculture et le commerce du bois, permettent à la population de gagner un peu d'argent. Les industries en déclin sont reliées au commerce du bois qui comprend la production de cendres de bois franc utilisées pour l'extraction de la potasse, le bois d'œuvre pour la construction des bâtiments et des navires de la flotte anglaise et enfin l'écorce de pruche utilisée pour le tannage. L'agriculture, c'est l'industrie laitière qui, elle, prendra son envol.

Le bois d'œuvre

Les énormes volumes de bois qui sont transportés en Angleterre au milieu du siècle créent l'impression d'un marché inépuisable. Pourtant, alors que ce marché est à son apogée, des percées dans la conception des navires en annoncent la fin. Vers 1860, les britanniques commencent à construire des bateaux dits *composites*. L'ossature est en fer et le revêtement de la coque est en bois. Vers 1875, la technologie *tout acier* commence à prendre le pas sur le bois ou le composite et ceci, pour les voiliers aussi bien que pour les bateaux à vapeur.

On continuera à construire des bateaux en bois jusqu'à tout récemment, mais on peut dire qu'au tournant du siècle, vers 1900, à peu près tous les transatlantiques et tous les navires de guerre seront en acier, sauf les vaisseaux à vocation particulière tels les balayeurs de mines. Les sources de bois franc ont diminué en même temps que la technologie évoluait vers un matériau plus résistant. Le commerce du bois de construction de navires aura tout de même duré près d'un siècle. À partir de 1850, c'est l'industrie du bois de sciage qui prend la relève. Les grands moulins à scie de Archibald Campbell à Victoriaville, de George Benson Hall à Warwick ont été construits au début de cette exploitation à grande échelle qui alimente le marché Américain plutôt que le marché Anglais.

La potasse

Dans son œuvre «*La Colonisation...*», l'historien Stanislas Drapeau cite, en 1863, ce commentaire d'un observateur de la région des Bois-Francis : «*Lorsque l'on est sur une hauteur et qu'on porte ses regards de quelque côté que ce soit, on voit des centaines de petites colonnes de fumée qui s'élèvent au dessus de cette vaste forêt, qui indiquent la présence d'autant de colons qui travaillent au défrichement de ces nouveaux établissements*». Et ces petites colonnes de fumée sont les feux allumés par les colons pour se débarrasser des abatis et, en même temps, fabriquer la potasse. Et de la potasse on peut en vendre autant qu'on veut. L'historien Jean Provencher écrit : «*La production atteint en 1850 le chiffre record de 12,000 tonnes exportées. Ce sera là cependant un plafond. Dans la seconde moitié du siècle, le commerce de la potasse n'ira qu'en déclinant. Le développement de la chimie permettra de mettre au point de nouveaux agents de blanchiment, moins coûteux et plus simples à fabriquer. On cessera complètement la production de potasse en 1914, au moment où les prix chutent et qu'elle ne se vend plus que sept sous la livre.*»

L'agent Francis Evans nous indique qu'en 1832, elle se vend à 17s 6p par *cubic weight*. Comment comparer ces chiffres ? Voilà le problème.

L'écorce de pruche

Après avoir connu une période faste, le commerce de l'écorce de pruche disparaîtra vers la fin du 19^{ième} siècle, victime d'un abattage massif d'arbres pour satisfaire à la demande des Américains en billots et en écorce, mais aussi victime de la gloutonnerie des tanneries locales. En 1897 on retrouve encore une tannerie imposante à Victoriaville, mais l'écorce de pruche ne sera plus utilisée, d'abord par manque d'arbres, puis par l'adoption de l'alun de chrome comme produit de mégisserie. Les tanneries elles-mêmes disparaîtront avec les années, allant s'installer ailleurs.

Les premiers établissements industriels tributaires de l'agriculture sont les moulins à farine. Des moulins seront construits vers 1840 à Somerset et ensuite à Stanfold, aux pointes de Bulstrode et à Saint-Norbert. Ces moulins seront souvent jumelés à des scieries. Un moulin à farine est construit à Warwick, dès 1852.

Il ne faut toutefois pas oublier que Charles Héon avait, le premier, donné l'exemple en construisant un moulin à Blandford en 1829.

Pourtant, une industrie très vieille sur les bords du Saint-Laurent n'attend que son heure. Il s'agit de l'industrie laitière. L'historien Edwin P. Conkin, dans un texte publié en 1929, en rappelle les débuts : *« Dans le « journal » de Champlain de 1610, il est question de la coupe du foin pour les bêtes à cornes. Une ferme de Cap Tourmente avait un cheptel de quelques soixante à soixante et dix bêtes à cornes il y a près de quatre siècles. Colbert, sur l'ordre de Louis XIV de France, a envoyé « de ses meilleures vaches de Normandie et de Bretagne. » De Tracy en a importé d'autres à partir de 1665. La race de vaches « Canadienne-Française », la seule race de vaches pur sang enregistrées, à être développée de ce côté-ci de l'atlantique, est issue de ces premiers troupeaux. De bonne vaches, des pâturages magnifiques, de bons marchés, - il est difficile de comprendre pourquoi le marché de l'industrie laitière n'est vieux que d'un demi siècle. »* Vous avez bien raison, M. Conkin, sauf peut-être pour les bons marchés. En ces temps reculés, où trouver les clients pour acheter les produits de l'industrie laitière ? Pas vraiment en France qui est bien pourvue de ce côté. Reste l'Île Royale, pas très peuplée et les Antilles qui n'ont pas une grande tradition de consommation de produits laitiers.

Le beurre

Le commerce du beurre s'ajoute au commerce du salt et le remplace graduellement. On profite d'une métropole, l'Angleterre, qui gère un empire alors à son apogée. Le commerce maritime est intense entre Liverpool et Québec. On parle de quelques 400 à 500 navires qui accostent au port de Québec, chaque année, de mai à novembre. L'historien Conkin parle d'un sommet de 1350 navires en 1864. Ils viennent principalement charger le bois équarri nécessaire à la construction de navires en nombre toujours plus grand.

Avec le temps, au bois s'ajoute, comme fret, la perlasse et la potasse qui sont vendues en Grande-Bretagne pour les fabriques de verre et de coton entre autres. Timidement, s'amorce le transport du beurre, produit de façon artisanale. On devra attendre à l'année 1873 pour la construction d'une toute première beurrerie de type industriel. Elle est construite à Athelstan, dans le comté de Huntingdon. La première au Canada ? C'est ce que prétend l'historien Conkin. Les historiens Hamelin et Roby

estiment qu'alors qu'on ne retrouve aucune beurrerie en 1860, on compte l'établissement de 11 fabriques au cours de la décennie 1860-1870.

L'abbé Maurice O'Bready, un peu chauvin, mentionne que Patrick Bready, son grand-père, aurait construit une baratte mécanique actionnée par un manège à cheval, un *horsepower*. Il aurait vendu son beurre sur le marché de Montréal. À en juger par le texte, cette baratte serait ultérieure à 1873. C'est la seule trace d'une production semi-industrielle du beurre dans la documentation que j'ai en main sur les Bois-Francis.

Pour faire du beurre, on a besoin de crème. Traditionnellement, on l'obtenait par décantation. Selon Conkin, la première centrifugeuse pour écrémer le lait apparaît en 1882. Il s'agirait de la première machine du genre à être utilisée en Amérique du nord. Elle aurait été la propriété d'un habitant de Sainte-Marie-de-Beauce. J'ai un peu de mal à croire que nos cousins américains, toujours éveillés aux bienfaits de la technologie, n'aient pas été les premiers à l'utiliser. Je me permets donc quelques réserves au sujet de cette affirmation de l'historien. Dans mon enfance, j'ai été appelé à tourner la manivelle d'une telle centrifugeuse. C'était ma première contribution au train du soir. J'avais environ 10 ans.

L'historien Drapeau fournit des statistiques révélatrices concernant l'évolution du commerce du beurre pour les Bois-Francis. En 1850, il ne fait aucune mention de ce produit. On n'en fabriquerait alors que pour la consommation domestique et le commerce local. Drapeau mentionne qu'en 1860, les municipalités de Stanfold, Saint-Paul-de-Chester, Sainte-Hélène-de-Chester, Saint-Norbert-d'Arthabaska et Wotton produisent collectivement, quelque 85,000 livres (40,000 kg) de beurre. Et j'ai le sentiment que ces statistiques sont incomplètes. Il ne parle pas des colonies de Somerset, de Warwick, de Tingwick ni des autres colonies des Bois-Francis. J'ai du mal à croire que toutes n'aient pas emboîté le pas. Une chose est certaine : le début de la vente du beurre à grande échelle correspond aux premières années d'opération de la ligne du chemin de fer Québec-Richmond.

Et le fromage ?

À l'échelle du Québec, le commerce du beurre sera toujours en expansion, mais pas de façon aussi prononcée que celui du fromage. Les statistiques de Drapeau pour 1861 ne font pas mention de ce produit. Il s'en produit alors au Québec mais à une

échelle très modeste soit 700 000 lbs versus 16 millions de lbs de beurre. Il semble qu'en 1861 on n'ait pas encore appris à en fabriquer en grande quantité.

Les fromageries canadiennes de type industriel auraient vu le jour à l'imitation des petites fabriques qui se répandent aux États-Unis. Jesse Williams, producteur de lait de l'État de New-York, achète le lait de ses voisins vers 1850 et produit des meules de fromage qu'il empile sur des barges et vend d'un bout à l'autre du canal Érié. La popularité de son fromage, le *store cheese* ou le *rat trap cheese*, s'étend à un point tel qu'on retrouve quelque 500 fromageries comme la sienne dans le seul État de New York 15 années après ses débuts, alors qu'on commence à peine à les copier au Canada.

Dans le Haut-Canada, l'historien George Roy Stevens mentionne que la première fromagerie a été ouverte en 1864. Elle aurait été située près de Norwich dans l'ouest de l'Ontario. C'est le début d'une industrie qui, en dépit d'un lent départ, prendra vite pied en territoire canadien.

Dans un texte de 1929, l'historien Edwin P. Conklin a brossé l'histoire de ce délicieux produit au Québec : « L'ancien et aromatique « fromage raffiné », est un descendant direct du fromage de Soumaintrain ou Saint-Florentin de France. Les méthodes de fabrication importées du vieux continent par les premiers immigrants, semblent exister depuis toujours. La fabrication de ce fromage était limitée à quelques familles de la paroisse de Saint-Pierre de l'île d'Orléans où on l'a toujours fabriqué à la même échelle artisanale pendant trois siècles. Ce n'est que vers 1850 qu'un effort concerté a été fait pour fabriquer des fromages autres que les variétés artisanales à pâte molle. La première fromagerie au Canada a été ouverte en 1864 et a été suivie, moins de 12 mois plus tard par une autre à Dunham dans le comté de Missisquoi. La première fromagerie fondée par un Canadien-français, a été construite dans le comté de Rouville en 1872. Les pères Trapistes, ont commencé à fabriquer leur célèbre fromage de marque OKA vers 1880. Une



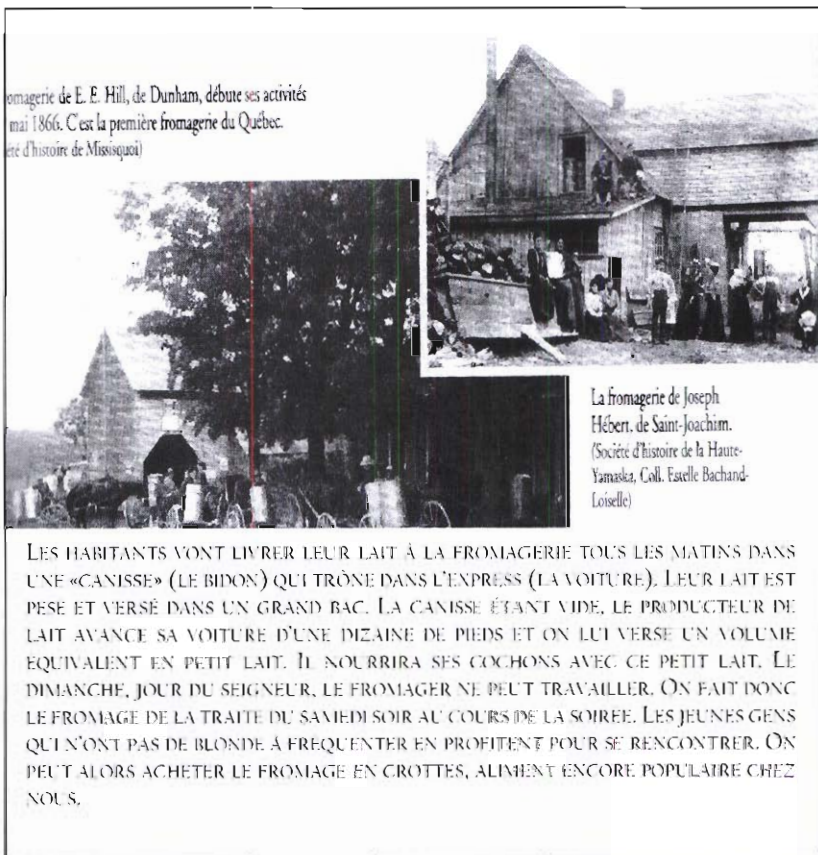
LA CENTRIFUGEUSE, JE
TOURNAIS LA
MANIVELLE DE CETTE
MACHINE QU'AND
J'ÉTAIS PETIT

école de fromagerie a été inaugurée à Saint-Denis, Kamouraska en 1881 ; mais la première école pour fromagers, réelle ou régulière, a été créée à Sainte-Hyacinthe (1892). C'était la première dans tout le Canada.»

Les historiens Hamelin et Roby, dans leur *Histoire économique du Québec 1851-1896*, paru en 1971, nous informent par contre qu'en 1851, on retrouve déjà deux fromageries au Québec. En 1867, on en compterait 7 et, en Ontario, quelques 180.

Finalement, une autre source m'informe que les Trappistes se mettront à la fabrication du beurre et du fromage à partir de 1892. Il se peut toutefois qu'ils en aient fabriqué pour leurs besoins dès le début des années mille neuf cent quatre-vingt.

De tout ceci, on comprend que le fromage est fabriqué industriellement au Québec quelque temps après 1850, mais on ne peut mettre une date sur les tout débuts.



On fabriquait déjà du fromage à la ferme

Un léger doute a pénétré mon esprit concernant les affirmations de l'historien Conkin lorsque j'ai mis la main sur un écrit de l'arpenteur Jesse Pennoyer. En 1806, ce brave arpenteur tente de convaincre le gouvernement du Bas-Canada de l'utilité d'un chemin reliant la rivière Connecticut à Québec. Dans son mémoire, il donne la liste des produits de la ferme qu'on peut vendre à Québec ou exporter vers la métropole en transitant par sa route si elle était construite. Et, dans son énumération de produits, il est dit que: «...les cantons bien établis de Stanstead, Barnston, Hereford, Hatley, Compton, Ascot, Eaton et Newport produisent une grande quantité de produits propres au marché québécois, comme potasse, perlasse, bœuf, **beurre**, **fromage**, lin, chanvre, et un accès facile à la métropole favoriserait la culture de ces produits dont la plus grande partie est actuellement dirigée vers les marchés américains...» Nous sommes en 1806 et l'on fabrique déjà du fromage à la ferme sur une base artisanale pour la vente.

Avant Pennoyer, les américains du lac Champlain auraient transporté du beurre et du fromage, entre autres produits, sur leurs radeaux qui descendaient le Richelieu pour rejoindre, à Québec, les bateaux en partance pour l'Angleterre. Les historiens Kesteman et al. confirment pour les cantons du sud: «*Faute de demande pour le lait frais, les vaches laitières fournissent surtout aux fermières le moyen de fabriquer du beurre baratté et salé, expédié en hiver en barils. Cette production attestée pour le marché des grandes villes dès 1818, aurait atteint, pour la seule sous-région de l'Estrie, plus de 45,000 kilos en 1830. Le fromage domestique, bien que moins souvent mentionné dans les sources, est également exporté hors de la région.*» On ne parle pas ici, bien sûr, de fabrication industrielle mais artisanale. On a toutefois compris qu'il existe un marché pour ce produit et on commence à l'exploiter.

La mise en marché

Vers 1880, le gouvernement commence à s'intéresser au contrôle de la qualité des produits laitiers. En 1882, on met sur pied la *Société d'industrie laitière de la province de Québec* pour améliorer la qualité des produits et, au cours de la même année, le gouvernement vote une loi créant *La Société de fabrication de beurre et de fromage*. Et l'historien Normand Séguin d'ajouter: «*Si le gouvernement intervient, par voie de législation, il se garde bien de s'impliquer financièrement, ce qui amoindrit les effets de ses interventions. Ce*

n'est qu'après 1890, sous diverses pressions, qu'il commence à investir un peu d'argent dans les activités laitières.»

Aussi modestes que fussent les efforts des législateurs, la production de fromage s'accroît de façon spectaculaire. En 1870, elle est presque entièrement artisanale, ne dépassant pas, pour tout le Québec, un demi million de livres. En 1880, à la production artisanale, toujours du même ordre de grandeur, s'ajoutent quelques 7,5 millions de livres de fromage de fabrique. En 1900, on en est à 80 millions de livres de fromage de fabrique. Et, selon l'historien Normand Séguin, presque 100% de ce fromage ainsi que le beurre sont acheminés en Grande-Bretagne. Les histoires régionales ne donnent pas beaucoup d'informations sur les premières fromageries. On y apprend qu'à Saint-Paul-de-Chester, deux fromageries desservent la paroisse en 1884. En 1887, on répertorie 2 fromageries à Ham-Nord. Finalement, selon le *Lovell's Business Directory of the Province of Quebec* il existe 2 fromageries à Warwick en 1890. Je suis toutefois convaincu qu'on retrouve des fromageries dans les rangs de toutes les colonies. Je n'ai toutefois pas tenté de faire un relevé de toutes ces fabriques des Bois-Francis.

Un témoignage, celui de l'abbé Mailhot, vaut la peine qu'on s'y attarde. Dans son histoire *Les Bois-Francis*, il fait l'éloge de l'industrie laitière qui, selon lui, a apporté la richesse aux habitants de la paroisse de Saint-Paul-de-Chester. Il tente ainsi



LA BARATTE À BEURRE. J'ACTIONNAIS PARFOIS CETTE MACHINE LE SAMEDI APRÈS MIDI. C'ÉTAIT INTERMINABLE ET JE DÉTESTAIS CE TRAVAIL.

de justifier la construction d'une église trop somptueuse pour leurs moyens : *«Jusqu'à ce jour (1884), Saint-Paul avait bien le commerce de bois et des animaux, mais les cultivateurs ne jouissaient pas d'une bien grande prospérité. Plusieurs même étaient dans un certain état de gêne et de pauvreté.*

«L'industrie laitière transforma, pour ainsi dire, la paroisse. L'aisance, le bien-être devinrent le partage de la plupart des paroissiens.

Aujourd'hui, il se fait un commerce de beurre et de fromage très considérable, étant donnés les pâturages excellents et les sources d'eau abondantes qui se trouvent dans les montagnes.» Peut-être que l'abbé Mailhot avait quelques arrières pensées, mais il y a sûrement une grande part de vérité dans ce qu'il écrit.

À l'échelle du Québec, en 1871, on compte 25 fromageries, mais aucune beurrerie. En 1901, on compte 1207 fromageries, 445 beurreries et 340 fromageries-beurreries. Et tout le fromage produit, exception faite du fromage des trappistes et des artisans de l'Île-d'Orléans, est de type cheddar. Les clients anglais ne semblent pas aimer la diversité.

En 1889, on crée des syndicats de fabriques, surtout dans le but d'assurer aux membres la visite régulière d'un inspecteur. Lors d'un méga congrès tenu à Wotton en février 1894, «*M. D.-O. Bourbeau, négociant et agronome à Victoriaville, parla... des avantages des syndicats de fromageries et de beurreries, créations toutes récentes dans les Bois-Francs.*», écrit l'historien O'Bready.

Le beurre et le fromage ont permis de définir la vocation de la région des Bois-Francs. Cette vocation, elle l'a conservée. Si l'on a pu accoler à la plaine du Richelieu l'étiquette de jardin de la province de Québec, on pourrait tout aussi bien accoler aux Bois-Francs, celle de : *Mamelles du Québec*. Honni soit qui mal y pense.

Quelques repères

Le virage de l'économie de subsistance basé sur le bois vers une industrie laitière semi-industrielle a été rendu possible grâce au marché anglais qui peut en absorber la production et aux efforts de contrôle de qualité et de commercialisation des élites de la région. Les quelques dates repères qui suivent permettent d'en mesurer l'évolution.

1852 : Le Bureau d'agriculture du Bas-Canada est créé;

1859 : Un prêtre, l'abbé François Pilote, fonde la première École d'agriculture à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il aura mis 12 ans d'effort pour atteindre son but;

1860 : Une Société d'Agriculture existe déjà;

1862 : Un ministère de l'agriculture est créé. Il ne sera un outil de développement qu'après 1867, alors que le Bas-Canada devient la Province de Québec sous le Pacte Confédératif. Une véritable politique agricole ne sera mise en place que sous le régime d'Honoré Mercier, dans les années 1890;

1864 : première fromagerie au Canada;

1870 : Fondation des cercles agricoles, premier projet tangible du ministère d'agriculture;

1872 : première fromagerie en milieu francophone;

1873 : «...s'ouvre dans la province, dans le comté de Huntingdon, la première fabrique de beurre...» selon l'historien Conkin,

1882 : «...la Législature vote une loi invitant à multiplier ces fabriques de beurre et de fromage. M. J.-C. Chapais qui vient à Wotton vers 1900, frère du sénateur Thomas Chapais, se donna entièrement à la nouvelle cause de l'industrie laitière» écrit l'historien O'Bready;

1886 : Fondation du Cercle agricole de Wotton;

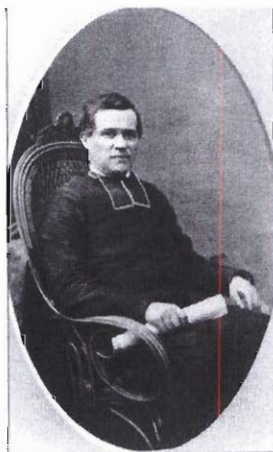
1894 : Méga congrès du Cercle agricole de Wotton qui réunit 1,500 cultivateurs de la localité et des alentours. C'est lors de ce congrès qu'on entend parler de beurre et de fromage de la part de M. D.-O. Bourbeau;

1912 : Création d'une faculté d'agronomie à l'École d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Les étudiants reçoivent un Baccalauréat ès Sciences agricoles de l'Université Laval après trois ans d'études. La première classe de cette nouvelle faculté débute le 1^{er} février 1912 et gradue le 20 décembre 1914. Nolasque April, le père de mon épouse, Françoise April, est de la première graduation. Adélarde Godbout, qui deviendra plus tard premier ministre du Québec en sera aussi.

Le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation commence à embaucher ces nouveaux agronomes qui assistent les cultivateurs dans l'amélioration des méthodes de culture. Ils participent, entre autres activités, aux travaux de drainage des terres de la plaine du Saint-Laurent.

Vers cinquante ans de stabilité

Les colonies des Bois-Francis se sont développées dans des conditions difficiles. Les routes d'accès carrossables ont été longues à venir. Ensuite, les propriétaires spéculateurs des terres que les colons occupaient en *squatters* se mettent de la partie : ils viennent soutirer aux pionniers les quelques piastres qu'ils ont pu mettre de côté. L'Église Anglicane n'est pas en reste dans cette exploitation. Des marchands



Abbé François Pilote en 1872
Archives de la Courbe-du-Bois et du Collège de Sainte-Anne
Cadeau du Collège Sainte-Anne. Photographie : A. Gagnon et B. Gagnon
F0507761

de bois ou leurs *jobbers* viennent aussi piller le bois sur les terres des colons, utilisant parfois des artifices frauduleux, tels de faux contrats qu'ils brandissent à la figure de colons majoritairement illettrés. Finalement, nombre de colons, attirés par une paie régulière en argent sonnante, quittent leur terre pour aller s'installer, parfois temporairement, parfois à demeure, dans les villes du *coton* de la côte est américaine.

Toutes ces entraves n'ont pas empêché la colonie de se développer. En 1890, les terres sont à peu près toutes occupées et défrichées.

Les meilleurs revenus qu'on peut alors tirer du beurre et du fromage permettent d'acheter des instruments aratoires à traction animale pour remplacer la *petite faulx* lors des récoltes pour la coupe du foin et de l'avoine et d'autres instruments, aussi à traction animale, pour herser, semer et rouler, au printemps. On est alors outillé pour cultiver de plus grandes terres et il se produit une consolidation. Plusieurs cultivateurs achèteront les terres laissées à l'abandon par leurs propriétaires qui ont émigré vers les états Américains.

Les cultivateurs pourront profiter des périodes fastes de deux guerres et auront à subir quelques crises économiques. Celle de 1929 à 1940, en particulier, sera dévastatrice pour ceux qui ont eu le malheur de s'endetter.

À la fin de la seconde guerre mondiale, les coûts plus importants de la main d'œuvre et la compétition des villes où les usines tournent encore à plein régime rendent nécessaire un deuxième stade de mécanisation des fermes. On achète des tracteurs et les instruments aratoires qui s'y rattachent. Des trayeuses et autres machines mues à l'électricité, autre nouveauté dans la région, permettent aussi de remplacer la main-d'œuvre manquante. Pour payer tout ça, les revenus doivent être plus importants et tous les cultivateurs ne peuvent pas tenir le coup. Plusieurs quittent, d'où une nouvelle étape de consolidation des terres.

Et tout ça pour dire qu'on est alors bien loin des premiers jours de misères de la colonisation des Bois-Francs, cent cinquante ans plus tôt. Mais, bien avant tout ça, à la fin du 19^{ème} siècle, on peut clâmer : On n'est plus des colons !!!

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec



Tableau des mesures Suite

Longueurs	Équivalence
1 rod	25 chaîons
1 pied anglais	12 pouces anglais
1 pied anglais	0.9383 pied français
1 pied anglais	0.304799 mètre
1 pied français	12 pouces français
1 pied français	12.789 pouces français
1 pied français	1.06575 pieds anglais
1 pouce anglais	25.339 millimètres
1 rod	16.5 pieds anglais
1 rod	25 chaîons
1 rod	5 1/2 verges
1 verge	3 pieds anglais
1 verge	0.914397 mètre

Mesures linéaires

Mesures françaises	Égale	Équivalence
144 pouces carrés	font	1 pied carré
36 pieds carrés	font	1 toise carrée
9 toises carrées	font	1 perche carrée
100 perches carrées	font	1 arpent carré
7056 arpents carrés	font	1 lieu carré

Mesures de surface

Mesures de l'arpenteur	Égale	Équivalence
625 chaîons carrés	font	1 perche carrée
10 perches carrées	font	1 chaîne carrée
10 chaînes carrées	font	1 acre
640 acres	font	1 mille carré
36 milles carrés	font	1 canton

26 – LE CHEMIN CRAIG, NOTRE PREMIÈRE HIPPOROUTE NORD-SUD

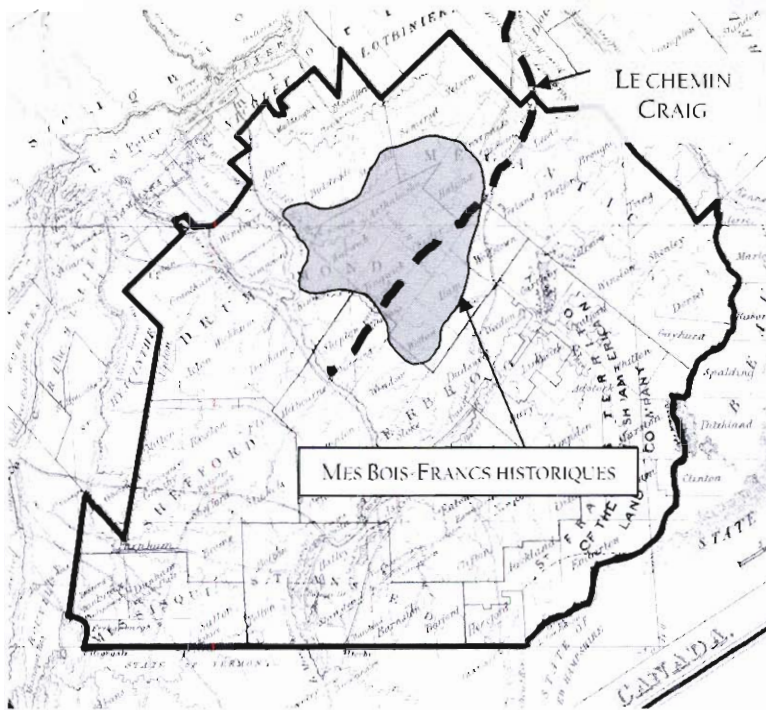
Nous avons, à plusieurs reprises, dans cette narration, souligné l'importance des bons chemins. Nous avons toutefois été assez discrets au sujet d'un chemin qui traversait les Bois-Francs du nord au sud, coupant les cantons de Halifax, de Chester et de Tingwick quelque 20 années avant que les colonies qui nous intéressent n'aient vu le jour. Il s'agit du **chemin Craig**. Il a peu aidé à désenclaver notre région si ce n'est qu'il a profité aux colons de Saint-Ferdinand-de-Halifax, quand ils sont allés rejoindre leurs terres d'élection. Mon arrière-grand-père, Charles Houde-dit-Desrochers, premier colon francophone à Saint-Paul-de-Chester, a choisi son premier lot le long du chemin Craig, au point où il croise la rivière Nicolet. Dans mon enfance, nous le connaissions sous le nom de *Chemin de Greg*. Nous savions que ma grand-mère Exilia Deserres avait été élevée sur une ferme qui le longeait et que ce chemin passait au centre de la terre que l'ancêtre Charles-Houde-dit-Desrochers avait défrichée. Toutefois, nous ignorions que son vrai nom était la *Craig's road*, en l'honneur du gouverneur qui en avait commandé la construction en vue de désenclaver les colons des *Eastern townships* et de créer un lien de communication entre Boston et la ville de Québec. Comme j'ai l'intention de terminer mon récit par quelques pages consacrées à mon colon favori et arrière-grand-père, je vais d'abord vous parler du chemin qui coupait sa terre.

La construction

Au mois de juillet 1810, le général James Henry Craig, gouverneur en chef de l'*Amérique britannique du Nord*, mobilise 180 militaires de la garnison de Québec pour ouvrir une route partant de la seigneurie de Saint-Gilles, juste à l'ouest de Lévis, et se terminant à Shipton (Richmond) dans les townships. La même année, l'Assemblée législative du Bas-Canada avait refusé le financement de la route par le biais d'un don de 400 acres de terrain pour chaque mille que le promoteur Caldwell s'était engagé à construire. Ne s'avouant pas battu, Craig lance les travaux au moyen d'un emprunt de £1,000 à un sieur George Hamilton.

Le chemin suivra un tracé déjà piqueté par l'arpenteur Kilborn aux frais de Joseph Frobisher dès l'an 1800 entre le village de Saint-Gilles et le canton d'Ireland. Frobisher se fera concéder un quart de ce canton en 1802. Le tracé de Kilborn sera complété et revu en 1809.

Le premier novembre 1810, un chemin de 75 milles (120 km) de long et d'une largeur de 15 pieds est terminé. On dit que 120 ponts y ont été construits dont l'un d'au moins 150 pieds (45 mètres) et deux de 100 pieds. Plus de 400 miliciens auront été employés à cette tâche. Même si les travaux sur le dernier tronçon avant le village de Shipton ont consisté en l'élargissement d'une piste existante, il reste que le travail des officiers et miliciens a été impressionnant. Par un calcul grossier, j'ai estimé qu'ils ont dû abattre et essoucher plus de 5,000 arbres de bonne taille dans une forêt de feuillus. Ceci s'ajoute, bien sûr, à la construction des ponts, des refuges pour les voyageurs à tous les 15 milles et au nettoyage de la chaussée. Le chemin Craig aura été le premier *grand chantier* dans un pays qui a la passion des *grands chantiers*. Le journaliste de la Gazette de Québec qui n'était pas regardant de ses flatteries, écrivait, le 1^{er} novembre 1810 : «...Et



certainement si Rome conféra à ses chemins militaires, de construction moins difficile, les titres de voies Émilienne et Flamienne, en l'honneur de leurs entrepreneurs, nous pouvons avec moins d'orgueil, quoique avec plus de raison, honorer cette nouvelle et magnifique avenue, du nom du grand bienfaiteur qui en a projeté et ordonné l'exécution.»

Les premiers bénéfiques

Le chemin n'est pas sitôt terminé qu'on commence à en sentir les effets bénéfiques. D'abord, les cultivateurs des Townships limitrophes de la frontière américain emprunteront cette route avec leur bétail pour le vendre à Québec. Les prix des denrées accuseront alors des réductions allant jusqu'à 40%.

Craig avait justifié sa décision de construire le chemin en dépit des objections de l'Assemblée législative dans une lettre à son secrétaire Wisius-Herman Ryland au début de la construction. *«Nous avons commencé le chemin pour nous rendre aux cantons. Ceci était rendu indispensable parce que nous étions presque réduits à la famine. A la vérité, je crois que cette entreprise est de la première importance dans l'intérêt général de la colonie à tous les points de vue. A présent, toute cette partie du pays est si peu en relation avec nous qu'elle est comme si elle ne nous appartenait pas. Nous avons besoin d'une voie de communication, non seulement dans le but de nous procurer les provisions nécessaires, mais encore pour amener cette population à nos portes, pour ainsi dire, et pour lui démontrer qu'elle appartient au pays et qu'elle doit prendre part à son développement.»*

Dans l'article d'éloges cité plus haut, on confirme les bienfaits de la route: *«...Plusieurs centaines de bestiaux sont déjà arrivés ici par ce chemin, et ont désespéré les petits mais avides vendeurs de bœufs et moutons qui nous ont tenu en état de famine occasionnelle.»*

L'amélioration des approvisionnements de la ville de Québec s'explique facilement. L'Europe est aux prises avec Napoléon. Dès 1802, l'Angleterre qui s'approvisionnait en blé dans l'Europe continentale doit se tourner vers ses colonies. Des démarcheurs parcourent les campagnes et passent des contrats d'approvisionnement avec les habitants.

Les agriculteurs des seigneuries se sont jusqu'alors ancrés dans la routine et faute de débouchés pour leurs produits n'engraissent pas leur terre. Petit marché, petite motivation. C'est ce que constate un certain Isaac Weld dans son récit de voyage au Canada vers 1795. *« Les Canadiens français d'alors, dit-il, connaissaient*

peu l'usage des engrais, et ils se contentaient, pour toute préparation, de retourner légèrement la terre avec une charrue. Ils regardent, disait-il, les travaux de l'agriculture comme des occupations secondaires, et ne s'y livrent qu'avec une sorte de répugnance.

«Ils commencent néanmoins, ajoute-t-il, à être plus industriels, et les encouragements des négociants de Québec qui, tous les ans, envoient dans les campagnes des agents pour acheter tout le grain qui n'est pas nécessaire à la subsistance des habitants, leur ont inspiré des ressources et une activité dont ils ne paraissent pas susceptibles. Les négociants exigent d'eux qu'à un prix fixe, ils transportent leur grain sur le bord du fleuve où des bateaux le prennent et le conduisent au port où il doit être embarqué».

La nouvelle demande en provenance de l'Angleterre pour les produits agricoles sera, on peut l'imaginer, accentuée par l'imposition du Blocus Continental décrété par Napoléon en 1806. Ce blocus empêche tous les pays de commercer avec la Grande Bretagne qui, pour s'approvisionner, se tourne vers ses colonies. Les paysans du Bas-Canada seront alors favorisés par le blocus et les citadins de la ville de Québec seront pénalisés par cette nouvelle demande extérieure qui crée la rareté et l'inflation. D'où l'intérêt de faciliter l'accès aux denrées produites dans les cantons longeant la frontière américaine.

D'un autre côté, depuis la fin de 1807, les habitants des townships le long de la frontière ne peuvent pas faire du commerce ouvertement avec les États-Unis en raison de l'Embargo Act décrété par notre voisin du sud. C'est donc pour eux le marché noir avec les USA où le marché du Bas-Canada. Le chemin Craig leur fournira donc un nouveau débouché jamais exploité pour leurs produits. Mais le chemin Craig arrive un peu tard pour eux. En 1810, lorsque le chemin est construit, l'embargo est levé depuis une année.

Le deuxième bénéfice du Chemin Craig est la création d'un service de diligence hebdomadaire entre Québec et Boston, à partir du mois de janvier 1811. La diligence partira de Québec le lundi matin. Des haltes sont prévues chez M. Brown dans le canton d'Ireland où l'on couchera. Le mardi, elle se rendra chez M. Tilton à la rivière Saint-François en passant par Chester, Tingwick et Shipton. Le mercredi elle se rendra à Stanstead sur la frontière américaine. Le jeudi elle ira jusqu'à Haverhill où se fera le raccordement avec le réseau de diligence régional menant à Boston et aux autres endroits des États-Unis.

L'oeuvre se lézarde

La grande oeuvre de Craig ne prend guère de temps à montrer ses faiblesses. Le printemps 1811 aura raison du service de diligence. La fonte des neiges, la débâcle sur les rivières, les arbres que les grands vents ont jetés au travers de la route occasionnent des retards de trois à quatre jours. L'absence d'établissements pour permettre aux voyageurs de manger et de se reposer rendra le service impraticable. On peut supposer que les refuges érigés tous les 15 milles auront alors permis de dépanner les voyageurs. Le service sera arrêté après moins de 3 mois de fonctionnement et, semble-t-il, ne reprendra plus.

Question plus fondamentale, le chemin qui a été construit sans l'accord de l'Assemblée législative et avec un emprunt privé ne rallie pas la majorité des intéressés. D'abord, les Grands Voyers n'ont pas été consultés pour le choix du tracé. Ensuite, les utilisateurs potentiels n'en sont pas satisfaits. Ainsi, ce colon de Shipton qui écrit à la Gazette de Québec le 4 décembre 1811 : *« Il est vrai que le gouverneur Craig a ouvert un chemin qui conduit à Québec, et avec le temps il se trouvera être d'une grande utilité pour le pays; mais la distance à travers un désert est encore bien grande et elle le sera bien des années. Le chemin actuel jusqu'aux Trois-Rivières est, dit-on, de 96 milles; par une ligne tirée, il y a deux ans, la distance à cette ville, en droite ligne n'est que 12 lieues, et je suis assuré qu'il y a 3 lieues de bon chemin ouvert dans Godefroy, laissant 9 lieues à ouvrir. Je crois que ce chemin une fois ouvert serait d'une grande utilité aux habitants de ce pays, nos enfants pourraient y être portés pour être baptisés, nos jeunes gens pourraient y aller pour se marier, nous pourrions y porter nos morts pour y être enterrés, nos malades pourraient aussi en recevoir de l'assistance.*

«Je suis fâché d'observer, avant de finir que, pour les raisons susdites, près de trente familles ont laissé différents Townships pour aller dans l'ouest, ces deux dernières années; et un grand nombre d'autres vont partir cet hiver.»

Ce colon de Shipton suggère ici que si l'objet était réellement de désenclaver les Townships près des frontières américaines, on aura choisi le mauvais tracé.

Finalement, il y a l'imminence d'une attaque de la part des voisins américains. Il faut se rappeler que l'Europe est en guerre. Napoléon, pour affaiblir l'Angleterre qu'il n'arrive pas à mater, impose un Blocus Continental, défendant à tout le monde de commercer avec l'Albion. Cette dernière riposte de la même

manière en défendant aux pays neutres l'accès aux ports de la France ou de ses alliées. (7 janvier et 11 novembre 1807).

Plus de 1,500 vaisseaux américains seront saisis entre 1803 et 1812 par l'Angleterre et la France. En 1810, Napoléon lève son blocus, même s'il continue de faire saisir les bateaux américains dans les ports français. Les Britanniques, par méfiance à l'égard de Napoléon, refusent d'emboîter le pas.

En novembre 1811, le Congrès américain est convoqué par le président Madison afin de se préparer à la guerre contre l'Angleterre en raison des injustices engendrées par les entraves à son commerce.

Cette guerre allait, bien sûr, se dérouler dans les colonies britanniques au nord des états américains. Et comme, à ce moment, les armées anglaises sont occupées sur le continent européen, le temps est propice pour une invasion de ces colonies que le négociateur Benjamin Franklin avait voulu voir cédées aux états américains lors des négociations d'indépendance en 1782. On espère alors arracher par les armes ce que les négociations d'il y a trente ans n'ont pu obtenir.

En 1812, les colonies du Haut et du Bas-Canada, avec les provinces maritimes, comptent moins de 500,000 âmes alors que les états américains en comptent près de 7,3 millions. Inutile de dire que la Grande-Bretagne n'est pas désireuse de voir s'ouvrir un conflit sur ce front. Elle a dû certainement s'inquiéter des risques créés par cette nouvelle route qui permettrait peut-être de se rendre plus rapidement au devant de l'envahisseur, mais, en contrepartie, faciliterait l'avance d'éventuelles troupes d'invasion.

Mais il n'y avait pas de quoi s'inquiéter. L'arpenteur général Bouchette écrira, dans son dictionnaire de 1815 : «...Au commencement de la dernière guerre, on avait fait peu de progrès (pour l'implantation de colons le long de la route) et depuis cette époque on n'a pris aucun moyen pour préserver du dépérissement la partie de la route qui était achevée, en sorte qu'à présent elle est obstruée par la chute des arbres et par d'autres obstacles qui la rendent presque aussi impraticable que si c'était encore un désert.» Tout ceci pour dire que la valeur stratégique de l'oeuvre de Craig, réalisée à la veille du conflit, était peut-être discutable.

Un tracé influencé par des intérêts particuliers

Lorsque la construction d'un chemin de 75 milles (120 km) est à peine terminée et que les premiers bénéficiaires écrivent qu'il a

été implanté au mauvais endroit, on veut aller voir ça d'un peu plus près. Voici l'idée que je me suis faite de la gestation de cette route à partir des documents que j'ai en main.

La préférence des premiers intéressés : les colons

Les colons venus des États-Unis à partir de 1792 sont totalement isolés de la capitale de leur nouvelle patrie alors qu'un réseau de chemins leur permet de communiquer assez facilement avec leurs anciens compatriotes. Ils prennent donc eux-mêmes les choses en mains, comme le mentionne l'historien Jules Martel :

«Les minutes du Conseil de Newport, la première agglomération constituée dans les townships, démontrent qu'en 1802, les habitants de l'endroit contribuèrent à la construction d'un chemin de la maison de John Ward, dans Ascot, vers Nicolet et Trois-Rivières. La contribution à ce travail fut fixée à 12-1/2 jours d'ouvrage pour chaque colon. ...Bien sûr, la route proposée n'atteignit pas Trois-Rivières la première année, ni même en cette année 1806 où un Comité de tout le Conseil pour l'étude des affaires de l'État essayait gauchement de venir à l'aide des isolés de nos forêts. Pourtant, les projets qu'on fit cette année là et les plans de route qu'on a tracés purent être mis à exécution quelques années plus tard..»

«Il y a aussi qu'un nombre toujours plus imposant de pétitionnaires ne se faisaient pas faute d'assaillir nos gouvernants de réclamations qui ne manquaient pas d'impressionner. En 1807, ce sont des habitants de Hatley (Henry Coll et autres) et de Sorel (R. Jones et autres) qui demandent un chemin de Hatley à Sorel pour avoir accès au marché de Québec.

«Le 15 septembre 1811, une pétition réunissant soixante signataires de différents townships le long du Saint-François exposait humblement que «vu leur extrême pauvreté, vos malheureux pétitionnaires sont depuis longtemps dépourvus de chemins légaux; et que la trop forte dépense occasionnée par la verbalisation, l'homologation et la construction de ces routes fait que la région est dans une situation pitoyable et le



LE GOUVERNEUR
JAMES CRAIG
PAR : THOMAS LAWRENCE.

demeurera jusqu'à ce qu'on trouve des moyens appropriés pour la sortir de ce mauvais pas». Et je pourrais continuer la citation pour souligner que les habitants qui sont pris avec le problème de communication sont intéressés à rejoindre le bord du fleuve par le chemin le plus court et le moins perdu en forêt. Le chemin Craig ne répond sûrement pas à cet espoir des colons enclavés. Il reste que les colons du sud ont vu juste. La rivière Saint-François et ses abords sera l'axe logique de sortie des townships du sud jusqu'à la venue du chemin de fer *Saint-Lawrence-Atlantic*.

Deux idées de Pennoyer

Jessey Pennoyer, arpenteur et chef de canton apportera, à partir de 1805, deux idées pour faire avancer le dossier des routes. Sa première idée est l'utilisation de la rivière Chaudière comme axe naturel de la route. Les chemins des seigneuries sur ses rives en aval de Saint-Joseph, réduiront beaucoup la longueur de chemin à construire. La situation sera à l'imitation des routes privilégiées par les habitants le long de Saint-François. On devra faire un bon bout de chemin en forêt avant de rejoindre la rivière Chaudière, mais en contrepartie, on s'épargnera l'assez long trajet sur le Saint-Laurent imposé par le tracé privilégié des colons qui, eux, veulent développer le chemin menant au lac Saint-Pierre.

La deuxième idée de Pennoyer est de financer la construction du chemin par des dons de terres de la couronne à raison de 400 acres par mille de route construite.

Pennoyer est arpenteur de profession. Il aura participé à l'orgie de travaux d'arpentage des futurs cantons à partir de 1793 quand une nuée de promoteurs et de spéculateurs se sont rués pour obtenir un ou des cantons dans la région désignée au sud du fleuve Saint-Laurent. En 1802, il se fait octroyer la moitié du canton de Compton pour lui et ses associés. Il connaît donc la région, les techniques de tracé de routes et les problèmes que vivent les colons qui ont du mal à écouler les produits de leurs fermes et à se ravitailler. Pennoyer dépose une première offre non sollicitée en 1805 : «d'ouvrir un chemin de la rivière Connecticut moyennant l'octroi de terrains de la Couronne en quantité suffisante pour couvrir les frais encourus», explique l'historien Martel.

Cette initiative, en plus d'être d'intérêt public, amènerait de l'eau au moulin au bureau d'arpentage de Pennoyer. C'est une manière honnête de faire des affaires.

Le gouvernement ne réagit pas à son offre mais, le 31 mars 1806, Pennoyer revient à la charge. Il définit le tracé et, chiffres à

l'appui, démontre avec éloquence l'importance du volume de marchandises qui, en raison de l'absence de routes vers Québec, doivent être écoulées sur le marché américain. Il donne des détails qui permettent de deviner, même sans voir son carnet d'arpentage, où passerait la route. Son point d'arrivée à la rivière Chaudière serait Saint-Joseph, en face du township de Broughton. Pennoyer se montre aussi, dans son mémoire, intéressé aux terres des cantons de Lingwick et de Weedon. On peut donc supposer que son tracé passera à la limite de ces deux townships.

Un comité du gouvernement se penche alors sur sa requête et le mandate pour des études supplémentaires. Dans un rapport daté du 24 août 1806, Pennoyer indique que son tracé original est «*impropre à la culture et à l'ouverture d'un chemin*». Il propose un autre tracé qui traverserait la rivière Saint-François à Dudswell pour aller rejoindre un tracé arpenté dès 1800 par l'arpenteur Kilborn à la demande de Joseph Frobisher qui espère mettre la main sur le canton d'Ireland et, via ses partenaires d'affaires, sur les cantons tout autour. Dans ce même rapport d'août 1806, un Pennoyer prudent et réaliste se range du côté des préférences des colons par une toute petite note : «*... je demande humblement s'il ne serait pas mieux d'ouvrir une communication directe entre Hereford (à la source de la rivière Connecticut) et Trois-Rivières, laquelle accomoderait la plus grande partie des colons des nouveaux cantons...*». Le correspondant de la Gazette que nous avons cité plus haut lui a donné raison cinq ans plus tard.

Le 2 octobre 1806, fort de l'expertise fournie par Pennoyer, des soumissions sont lancées pour plusieurs routes dont celles de Pennoyer, l'une selon le tracé qui deviendra le chemin Craig et la dernière, finalement, se dirigeant vers Trois-Rivières. Le gouvernement propose de payer les entrepreneurs en terrains le long de la route, à condition qu'ils y établissent des colons sur chaque mille de chemin. C'est la formule avancée par Pennoyer un an et demi plus tôt.

Pennoyer ne soumissionne pas. En fait, aucun entrepreneur ne se montre intéressé à échanger des travaux de voirie immédiats pour des gains lointains générés par la vente de lots situés au milieu de nulle part.

Pennoyer aura d'autres mandats d'étude dont l'arpentage de la route qu'il privilégie, passant par Dudswell et Wolfestown. Il

devra attendre l'arrivée de la *British American Land Company* pour que le gouvernement ne l'ouvre vers 1833.

Des hommes d'affaires alertes

Pendant que Pennoyer réalise ses études, les hommes d'affaires de Québec ne dorment pas sur la *switch*. Pennoyer avait à peine fait une proposition non sollicitée en 1805, qu'un groupe de commerçants se mobilise pour faire continuer l'arpentage d'un chemin par l'arpenteur Kilborn à l'automne de la même année. Kilborn s'était rendu à Ireland en 1800. Il partira de là et se rendra à Shipton. Il y a fort à parier que le marchand de fourrure Joseph Frobisher, qui possède de grandes étendues de terres dans 5 cantons traversés par la route proposée, est un important souscripteur. Le chef de file de cette initiative est John Caldwell, chef du canton de Melbourne et fils du puissant Henry Caldwell, receveur général du Canada, grand marchand de farine et de bois en plus d'être détenteur de plusieurs seigneuries. Le 3 septembre 1806, soit deux semaines après que Pennoyer eut déposé son rapport, ce John Caldwell, dont le canton de Melbourne est juste au bout du futur chemin Craig, dépose un mémoire sollicitant le support de l'État. Si un tel support était accordé, «...votre mémorialiste n'est pas sans espoir qu'une route adéquate pour la circulation en *hiver* puisse être ouverte avant l'hiver qui vient...». Le mémoire propose une route d'un dégagement de 12 pieds, propre à la circulation de voitures, et un dégagement de 16 pieds de plus en coupant les arbres de chaque côté. On construirait les embanquements requis «...et tout pont n'excédant pas 18 pieds de longueur, le tout pouvant être fait en deux ans ou moins... à condition que le Gouvernement... donne des lots contigus de terre de la Couronne et devant égalier quatre cents acres par mille dans les cantons de Leeds, Inverness, Ireland et Chester...».

La proposition de Caldwell est faite plus de 13 mois avant que le gouverneur Craig ne débarque à Québec. La requête de Caldwell est refusée par une Assemblée devenue hargneuse en raison de ses conflits avec l'Exécutif. Il ne semble pas que ce manque de collaboration ait ému les bureaucrates car ils continuent de peaufiner le tracé dans la partie nord de la route, comme si de rien n'était. Selon l'historien Martel, les préparatifs pour la construction se font en 1809.

Le 13 avril 1810, le remuant chef du canton de Shipton, Elmer Cushing qui a tout intérêt à voir la route construite, y va de sa

pétition, mais la décision est déjà prise, de toute façon, dans le sens qu'il favorise.

L'Assemblée a refusé l'échange de *terres contre chemin* mais en empruntant £1,000 du sieur Hamilton et en lui repayant sa dette avec des terres de la couronne, le gouvernement Craig en arrive au même résultat et contourne cette *Chambre* indisciplinée.

La proposition de Caldwell de se faire payer à raison de 400 acres par mille de route aurait procuré un total de 20,000 acres au constructeur, soit environ la moitié d'un canton. Mais pour être honnête, le marché n'est pas mirobolant si l'on considère que pour respecter les termes de l'appel d'offre, les promoteurs doivent installer un colon à chaque mille. Pour Hamilton qui coupe des arbres comme un débile dans le township d'Inverness pour satisfaire son gros client, la Marine de Sa Majesté, l'entente est avantageuse, les terres qu'il reçoit n'étant pas éparpillées le long du chemin Craig, mais tout près de ses chantiers de coupe.

Pourquoi l'Assemblée a-t-elle dit non ?

Le refus de l'Assemblée de coopérer avec l'Exécutif sur la question s'inscrit dans le climat politique du temps. L'historien Robert Christie a écrit : «*A history of the late province of Lower Canada*» en six volumes. Si je tentais le même exercice, un volume complet me serait nécessaire pour expliquer la période turbulente de la gestion de James Craig. Je vais néanmoins me limiter aux quelques paragraphes suivants.

1791 : Les américains ont combattu et obtenu leur indépendance en 1783 parce que le gouvernement britannique ne leur avait pas donné de représentation au parlement de Londres. La Métropole ne veut pas voir ses colonies canadiennes faire la même chose et prévient le coup en créant le gouvernement de l'Assemblée constitutionnelle en 1791. On donne un peu de démocratie mais pas trop. Comme on l'a vu plus haut, ce gouvernement est composé de trois corps. Il y a la *Chambre*, formée de personnes élues Elle vote les subsides et les lois. Ses membres ne sont pas payés et leurs frais de séjour ne sont pas remboursés quand ils siègent. Les lois sont ensuite revues par un *Conseil législatifs* dont les membres sont nommés à vie et payés. En pratique, ils rejettent la majeure partie des lois qu'ils révisent. Enfin, le *Conseil exécutif* joue le rôle du conseil des ministres d'aujourd'hui. Ses membres sont nommés à vie et payés. Dès ses débuts, la *Chambre*

sera à majorité francophone et les propriétaires terriens y ont une influence certaine.

1801 : L'évêque anglican Jacob Mountain, avec la naïveté et l'insensibilité d'un missionnaire, compte faire des *Canadiens* de braves sujets Anglais et anglicans. La loi sur l'*Institut Royal* passée en 1801, met, dans les faits, l'*Instruction publique* sous le contrôle de l'Église anglicane. On essaie de mettre les paroisses sous le contrôle du roi d'Angleterre, chef de l'Église. Mountain sera solidement appuyé par le procureur général Sewell qui deviendra ensuite juge en chef. Il est également supporté par le secrétaire du gouverneur Herman-Witsius Ryland qui semble faire de l'urticaire à la seule mention du mot *Catholique*. La hiérarchie catholique dont l'influence est énorme voit son statut, qui a toujours été ambigu, davantage fragilisé. Elle en est ulcérée. Cet influent interlocuteur, normalement imbu de l'union du trône et de l'autel, devient maintenant de peu d'utilité dans les batailles de l'Exécutif avec l'Assemblée.

1804 : Débuts des vrais affrontements. On construit une prison. Les commerçants veulent la faire payer par les propriétaires terriens des seigneuries et ces derniers par les commerçants. Les propriétaires, en majorité en chambre, ont gain de cause. C'est un peu la guerre. Personne n'a pensé de *splitter* la facture.

1807 : Craig arrive au Canada. En moins de 3 ans, il aura prorogé l'Assemblée 3 fois. Il fait perquisitionner les bureaux du journal *Le Canadien*, l'organe de propagande du parti canadien et emprisonne l'imprimeur. Quelques jours plus tard, il jette trois députés Canadiens en prison sans porter d'accusation. Rien n'y fait. Les élections de la fin de mars 1810 ramènent une majorité accrue au parti Canadien. Deux des députés toujours en prison sont réélus.

1810 : Sewell, le ténor de l'Administration, privilégie l'immigration massive de protestants au Bas-Canada, non pas pour aider les nouveaux arrivants à se faire une nouvelle vie, mais pour «...*déborder et submerger la population canadienne...*».

On devine que dans ce climat d'affrontement, l'Assemblée n'est pas traitée avec trop d'égards. Ajoutons, entre autres griefs, les salaires que se paient les bureaucrates avec le cumul des postes. Sewell, avec un salaire de base de £300 comme procureur de la couronne, récolte des revenus de £3,172 en 1807. À titre de comparaison, le salaire du gouverneur à ce moment est de £2500 et celui du lieutenant-gouverneur de £1,500. Le parti canadien

s'attaque aussi aux politiques à courte vue des commis de l'État, particulièrement en matière de concession de terres à des citoyens américains alors que le climat est à l'affrontement entre l'Angleterre et son ancienne colonie, en raison de la saisie de bateaux américains par les anglais.

Les attaques du parti *Canadien* sont donc, dans l'ensemble, bien ciblées et légitimes.

1810 : Craig a l'impression qu'en créant l'Assemblée constitutionnelle, le gouvernement impérial a fabriqué un monstre impossible à maîtriser. Le gouverneur est un peu dépassé. Il mande son secrétaire Ryland à Londres pour tenter de rappeler la Constitution en vue de remplacer la Chambre élue par quelque chose de plus malléable. Il suggère la réunion des deux provinces du Haut et du Bas-Canada, préfigurant l'Union de 1839. Craig explique que les *Canadiens* sont au nombre de 250,000 au Bas-Canada, les autres ne sont que 20,000. Le message de son mémoire est clair. Ceux-ci doivent annuler ceux-là. Il n'y arrivera pas, mais au moins il aura essayé.

Vous pouvez maintenant comprendre pourquoi, dans un tel climat d'affrontement, les membres de la Chambre disent **non** à toute initiative venant de l'Exécutif, avant même d'en avoir examiné le contenu.

Voilà pourquoi, dans cet esprit de collaboration très relatif, l'Assemblée refuse de cautionner les dons de terres en échange de la construction d'un chemin Craig qui, justement, passerait sur les terres d'un des personnages les plus importants dans la compagnie de traite de fourrure, que le journal *Le Canadien* avait dans sa mire. Le parti Canadien à l'Assemblée n'a peut-être pas une attitude généreuse, mais on doit reconnaître que ce ne sont pas les comptes à régler qui manquent.

Avoir raison et faire plaisir à Frobisher

On comprend de tout ceci que, dans le climat d'affrontement de l'époque, en plus des considérations humanitaires telles nourrir les habitants de la ville de Québec et désenclaver les colons, Craig, qui est alors furieux, ait voulu démontrer qu'il peut se passer de l'assentiment de l'Assemblée. Il lui faut à tout prix construire le chemin qui portera son nom. En précipitant sa décision d'aller de l'avant avec la construction du chemin au moyen d'un emprunt de £1,000 au sieur Hamilton, veut-il, finalement, faire un dernier petit plaisir à Joseph Frobisher ? La correspondance entre Craig et Ryland confirme cette hypothèse.

Mais le magnat de la fourrure qui s'éteint le 12 septembre 1810 ne verra pas le chemin Craig traverser ses terres.

A-t-on construit le chemin au bon endroit?

Les paragraphes qui suivent ne résultent pas de mes lectures mais sont plutôt le produit d'un réflexe atavique d'ingénieur à la retraite.

Comparons d'abord les propositions de Pennoyer à celle de Caldwell qui, elle, a mené au chemin Craig. En 1810, la majorité des résidents des townships se retrouvent près de la frontière américaine dans les cantons de Ascott, Hatley et Sutton. Le trajet à Québec sera plus court par le second tracé proposé par Pennoyer que par le chemin Craig. De plus, la rivière Saint-François doit être pas mal plus facile à traverser à Dudswell selon le tracé de Pennoyer qu'à Shipton, tel que proposé par Caldwell.

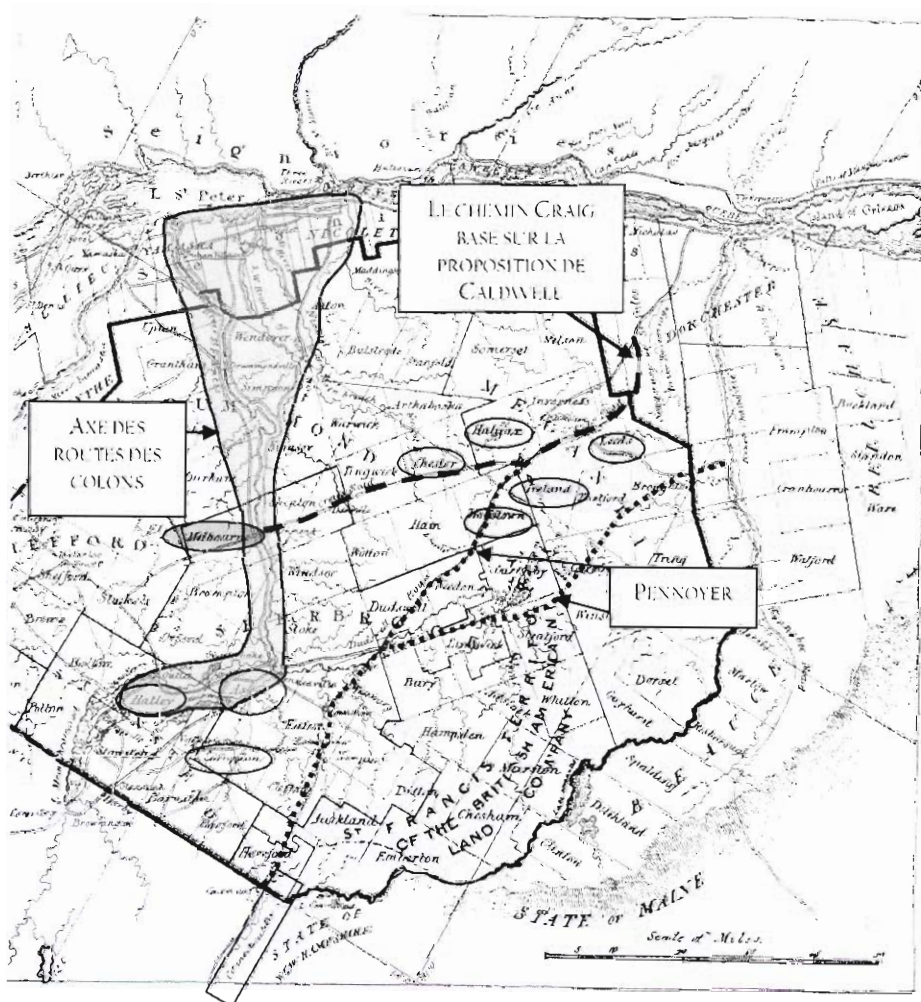
Ensuite voyons ce qu'il en est des propositions de Pennoyer et de Caldwell par rapport au chemin utilisé par les colons du temps.

Signalons d'abord que les deux chemins que nous avons comparés, celui de Pennoyer et celui de Caldwell, coupent à travers les montagnes. Le chemin selon l'axe de la rivière Saint-François qu'ont ouvert les colons offre deux avantages. D'abord, il suit une rivière. On voyagera sur la rivière, en canot en été et en traîneau en hiver. Même dès 1812, Elim Warner construit un super radeau de soixante pieds de longueur, pouvant porter 6 tonnes de marchandises. Warner résout même le problème de la descente et la remontée des rapides en chargeant son radeau sur une immense charrette dont les roues étaient des troncs d'arbres sciés. Selon Bouchette, il aurait transporté ainsi 1,500 barils de potasse à Trois-Rivières en un seul été.

Des chemins vont être construits d'abord en rive gauche et ensuite en rive droite de la rivière Saint-François. On devra négocier les zones des chutes et contourner quelques marécages mais ce n'est rien comparé aux côtes de 15 à 18% qu'on doit affronter sur le chemin Craig. À en juger par ce que j'ai pu observer lors de mes balades, le chemin de Pennoyer n'aurait pas été moins accidenté que le chemin Craig et les deux seront sûrement moins accessibles que la route des colons du sud des cantons.

Le chemin de la Saint-François a été, au cours de sa vie utile, favorisé par d'autres facteurs qu'on ne pouvait deviner au moment de la planification du chemin Craig. Ces facteurs ont

contribué au succès de ce chemin et probablement été cause du désintéressement envers le chemin Craig qui, de ce fait, a été délaissé et, donc, mal entretenu. Premier facteur : le 1^{er} novembre 1809 marquera le lancement d'une ligne de bateaux à vapeur sur le Saint-Laurent. Dorénavant, une fois rendu à Sorel ou à Saint-François-du-lac, Québec sera tout proche. Le second facteur est l'isolement des voyageurs qui parcourent le chemin Craig. En effet, on n'y trouve pas de maisons d'hébergement sur à peu près toute la distance entre Ireland (Saint-Ferdinand) et Danville. On ne peut alors se faire dépanner. En contrepartie, une colonie appelée à un brillant avenir sera implantée dès 1815 à Drummondville par le dynamique lieutenant-colonel Frederick



George Heriot. Cette colonie est à mi parcours sur le Saint-François. L'historien Martel écrit : «*Pour ce qui est de notre route du Saint-François, il semble que ce soient les habitants de Drummondville, nouvellement installés et dirigés par le général (sic) Hériot, qui récoltèrent la première tranche des £1,500 octroyés au district de Trois-Rivières.*» En 1829, ce même Heriot devient député du tout nouveau comté de Drummond. Il pourra faire voter des subsides pour améliorer les chemins. On lui doit ce qu'on appellera *Le Chemin des Commissaires*, l'un des commissaires étant Heriot et l'autre Felton. Le chemin sera construit de 1822 à 1831.

Pour tout résumer, les colons des townships qui étaient sur place avaient raison. On n'a pas jugé utile de les écouter, laissant plutôt place aux intérêts des spéculateurs immobiliers.

Les uns et les autres

James Craig a laissé son nom à cette première hipporoute nord-sud. Son rôle s'est toutefois limité à en autoriser la construction, le chemin étant dans des cartons à un stade avancé de planification avant son arrivée au Canada.

Pourquoi avoir choisi ce général pour ce poste délicat de gouverneur du Canada ? Peut-être que le ministère de Londres veut alors s'assurer que l'organisation militaire et les systèmes de défense sont en bon état, vu les relations tendues avec les États-Unis. Là-dessus, Craig semble avoir livré la marchandise, investissant dans la réparation des fortifications et dans la Citadelle à Québec. Pour le reste, ce général était mieux fait pour diriger des régiments avec une poigne de fer que de se concilier une assemblée d'élus. Il quittera le Canada en juin 1811 et mourra à Londres en janvier 1812.

Jesse Pennoyer, qui avait participé à la milice des townships depuis 1805 en devient le commandant en 1812. Il participe à la guerre contre les américains. Il a continué son métier d'arpenteur jusqu'à sa mort en 1825.

John Caldwell a pris la relève de son père Henry à la mort de ce dernier en mai 1810, tant à titre de receveur général que de gestionnaire des biens familiaux. Le point culminant de sa carrière a été l'utilisation de la caisse de la province à ses fins personnelles. Il est poursuivi, en 1823, pour un total de £259,000. Ça c'est du *cash* ! Il est finalement condamné à payer £96,000. Il décède à Boston en octobre 1842.

Joseph Frobisher à propos de qui Craig avait écrit à son secrétaire Ryland, en faisant allusion au chemin Craig :

«Incidentement, ce pauvre vieux Frobisher qui est si intéressé par cette affaire est tellement malade qu'il est présumé mourrant.» Hé bien, Frobisher ne le verra pas son chemin Craig. Il meurt à Montréal le 12 septembre 1810.

Le chemin Craig, une ballade à faire

Le chemin Craig est l'un des secrets les mieux gardés du Québec. Demandez à votre entourage et vous verrez comment ce chemin, pourtant la première hipporoute nord-sud, est peu connu. Si vous le parcourez, vous y rencontrerez rarement des voyageurs. Des touristes, à peu près jamais. Pourtant le pays qu'on traverse est d'une grande beauté.

Vers 1987, des levés topographiques sont réalisés le long du chemin qui sera par la suite pavé sur la majeure partie de son parcours. Des panneaux comme on en trouve maintenant pour marquer la majorité des chemins de la province permettent de suivre le chemin Craig sur à peu près toute sa longueur. Les cartes de la société Cartothèque sont recommandées aux voyageurs qui veulent visiter ce vestige de notre histoire. Les amateurs de la nature ne seront pas déçus en parcourant le chemin Craig. Le début d'octobre, alors que les feuilles des arbres colorent le paysage, est ma saison préférée pour une randonnée de ce côté. Mon voyage commence de préférence de la ville de Richmond, en allant vers le nord. Une journée ensoleillée et fraîche pour une meilleure visibilité rendra la randonnée encore plus agréable. Quelques 10 km après avoir passé le village de Tingwick, on arrive à une côte à pente de 18%. C'est la seule côte aussi abrupte de tout le chemin. On aperçoit la rivière Nicolet au fond de la vallée et le village de Saint-Paul, à mi-coteau, qui est éclairé par le soleil de l'après-midi. Comme dirait monsieur Michelin, la vue vaut le voyage. Et, en supplément, de chaque côté de la route, on retrouve la terre qu'a défrichée mon ancêtre Charles Houde-dit-Desrochers. Pourquoi Charles est-il allé se fourrer dans un tel flanc de montagne alors qu'il avait le choix de tout le canton pour s'installer ? Je ne le comprends toujours pas.

Mot de la fin

Le chemin Craig, comme c'est souvent le cas pour des projets à forte saveur politique, n'a pas donné les résultats espérés par ses promoteurs. Il reste que c'était le premier grand chantier de terrassement au Québec et, même s'il s'est détérioré très vite, il témoigne de l'énergie des soldats et officiers qui l'ont construit si rapidement.



LE CHEMIN CRAIG EN 1995

Ireland



PLAN DU CHEMIN CRAIG PAR CHARLES
FOURNIER, 1818
Tiré de Boudreau, Claude et Gaumond, Michel
2007.

27 – CHARLES HOUDE-DIT-DESROCHERS, MON COLON À MOI

Le point de départ de cet ouvrage a été l'ébauche d'un article que je préparais pour la revue *Le Manousien*. Le point de mire de l'article en question était mon arrière grand-père, Charles Houde-dit-Desrochers, premier colon francophone à s'établir dans la colonie de Saint-Paul-de-Chester (Chesterville). La première phrase de ce brouillon allait comme suit : «*Charles Houde-dit-Desrochers s'est établi en 1849 sur le lot numéro 17 du 10^{ème} rang du canton de Chester. Son lot longeait le chemin Craig*». En me relisant, j'ai compris qu'un non-initié n'y comprendrait rien. J'ai donc décidé d'expliquer les termes *Cantons, rangs et chemin Craig* et j'ai vite constaté que ceci ne pouvait se régler en quelques paragraphes mais bien par des articles entiers. Je me suis ensuite demandé comment mon ancêtre en était arrivé à choisir un lot, dans un canton vide, au milieu de la forêt. La réponse à cette question était ni plus ni moins que toute l'histoire de la colonisation des Bois-Francs. Quelque 30 articles plus tard, j'avais finalement réussi à planter le décor pour l'arrivée de mon arrière grand-père dans Chester-ouest. Tous ces articles sont devenus les 26 chapitres qui précèdent. Il ne reste plus maintenant qu'à vous présenter mon cher aïeul.

Place à l'ancêtre Charles !

Charles, ses origines

Charles Houde-dit-Desrochers est un descendant de Louis Houde et de Madeleine Boucher.

Louis, le premier de la lignée au Canada, est né le 1^{er} novembre 1617 d'Anne Lefebvre et Noël Houde dans la petite paroisse de Manou, comté du Perche, au nord-ouest de la France. Il serait arrivé au Canada en 1646 à titre d'engagé du sieur Noël Juchereau. Son salaire est alors de 75 livres par an. S'il est bien arrivé en 1646, cela aurait été en septembre où octobre et vraisemblablement sur l'un des navires suivants : *Le Cardinal, le Saint-Sauveur, ou le Petit-Saint-Chrystophe*. Louis a alors 28 ans, est illettré et aucune trace écrite ne lui assigne un métier reconnu.

Une arrivée en 1646 est des plus plausibles. En effet, on sait que les contrats d'engagement sont normalement de 3 ans et qu'à la

fin de ces contrats, les engagés se font offrir des lots à titres de censitaires sur les terres des seigneurs. Le généalogiste émérite Jacques Saint-Onge, qui a suivi la trace de Louis l'ancêtre, écrit que l'inventaire du sieur Noël Juchereau indique qu'en 1649, la somme de 75 livres est due à Louis Houde pour la troisième année de ses services. La même année, conjointement avec Jean Dufour, Louis obtient une terre de 12 arpents de front sur 20 arpents de profondeur sur la rivière de Cap Rouge. Ces faits rendent crédible une arrivée en 1646.

Louis Houde fait montre d'une industrie remarquable. Il a un fort penchant pour le commerce, si l'on en juge par le nombre de terres qu'il achète et vend sur le territoire de l'actuelle ville de Québec. Est-il doué pour ce jeu ? Je ne sais pas, mais, d'une transaction à l'autre, il semble améliorer sa condition.

En 1650, Louis Houde prend, en location pour 3 ans avec possibilité de renouvellement, une terre du maître maçon Antoine Brassard, à partage des récoltes à parts égales. A-t-il alors assisté Brassard dans ses travaux de maçonnerie ? On ne le sait pas. On sait toutefois qu'il se déclare maçon 30 ans plus tard lors du recensement de 1681.

En 1655, Louis Houde épouse la jeune **Madeleine Boucher**, fille de Marin Boucher et de Perrine Malet. Madeleine est née au Canada et son père fait partie du tout premier groupe de pionniers en terre canadienne. À son mariage, elle est âgée de 13 ans et Louis en a 37. L'ancêtre résiderait alors à Château Richer.

Louis devine qu'il aura bientôt des bouches à nourrir. En mars 1656, il s'engage à fournir quelque 600 paires de sabots à la



Toussaint de la même année et 600 autres paires une année plus tard à titre de paiement de sa nouvelle terre. Pour prendre de tels engagements, il aura sûrement pratiqué ce métier alors qu'il était au Perche. Louis rend alors son ancienne terre au vendeur, Robert Anest.

En 1658, Louis déménage ses pénates à l'île d'Orléans. Il y demeure lors des recensements de 1666 et 1667 et se permet alors le luxe d'un aide ou *engagé*. En 1667, il

possède 3 bêtes et cultive 17 arpents de terre. Par la suite, c'est la longue série d'achats et ventes de terres qui se continue.

Louis déménage à la seigneurie de Sainte-Croix

J'ai le sentiment que les habitants d'alors veulent vivre en groupes compacts. Ils peuvent ainsi s'aider lors des corvées et du défrichage. De plus, en ces temps héroïques d'avant 1666, les Iroquois qui tentent de contrôler le commerce de la fourrure représentent une menace très réelle pour les colons qui doivent demeurer en groupe pour la sécurité de la collectivité. Après 1666, la menace des indiens se résorbe dans la région de Québec mais, pour qu'un habitant se sépare de sa petite communauté compacte, il doit faire preuve de courage. L'abandon de sa sécurité doit être compensée par un avantage très net. Cet avantage sera la bonne concession que lui octroient les Ursulines. Louis qui, semble-t-il, n'a jamais craint la nouveauté, se fait alors pionnier en la seigneurie de Sainte-Croix.

Le 13 février 1682 est une date importante pour la famille de Louis Houde qui est alors âgé de 64 ans. Madeleine qui en a 40, a mis au monde au moins 12 enfants et en attend un 13^{ème} pour le mois d'avril. Le 13 février, donc, Louis reçoit des sœurs Ursulines, une concession de 9 arpents de front sur 40 arpents de profondeur. C'est une grande terre que lui concèdent les bonnes sœurs, dans cette seigneurie qu'elles commencent seulement à mettre en valeur.

La concession à Louis Houde n'est pas la première des Ursulines dans leur seigneurie, mais Louis sera, à ce que prétendent les historiens régionaux, le premier habitant à s'y installer.

Louis a sûrement visité les lieux avant d'accepter son lot et a dû prendre tout son temps pour choisir un bon emplacement. En effet, sa concession n'est pas à l'une ou l'autre extrémité de la seigneurie mais un peu à l'est de la pointe Platon. L'acte de concession, qui n'est pas supporté par un plan d'arpentage, situe la terre de Louis par rapport à un petit ruisseau : «...une concession seituée en la seigneurie de Ste Croix contenant neuf arpents de front sur le fleuve de St Laurent, et quarante arpents de proffondeur **joignant du coste du sud'oüest a un petit ruisseau** et dautre coste aux terres de lad. Seigneurie non conccdees...» Louis n'aura alors de voisin ni à gauche ni à droite.

Le détail topographique du petit ruisseau est un indice précieux qui permet de situer facilement la terre de l'ancêtre, même

de son énergie à 64 ans, Louis Houde, qui a fait une donation d'un arpent de large de sa terre de Sainte-Famille à son fils Jean, s'attaque à sa nouvelle concession.

Madeleine mettra au monde le petit Étienne le 5 avril 1682. La dernière de la famille, Marie-Angélique, naîtra vers 1684, alors que la colonie toute neuve ne recevra que rarement la visite d'un missionnaire. Le lien que je fais ici avec le missionnaire concerne le baptême et non la conception de l'enfant.

En 1685, Louis et Madeleine, qui semblent venir passer l'hiver dans leur ancienne communauté, vendent au curé François Lamy un terrain de 3 arpents de front avec maison et grange. Ce terrain servira à l'établissement d'une école dirigée par les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Louis construit une chapelle sur sa ferme

On apprend, par la bande, que l'ancêtre Louis aurait construit une petite chapelle sur sa terre en 1694.

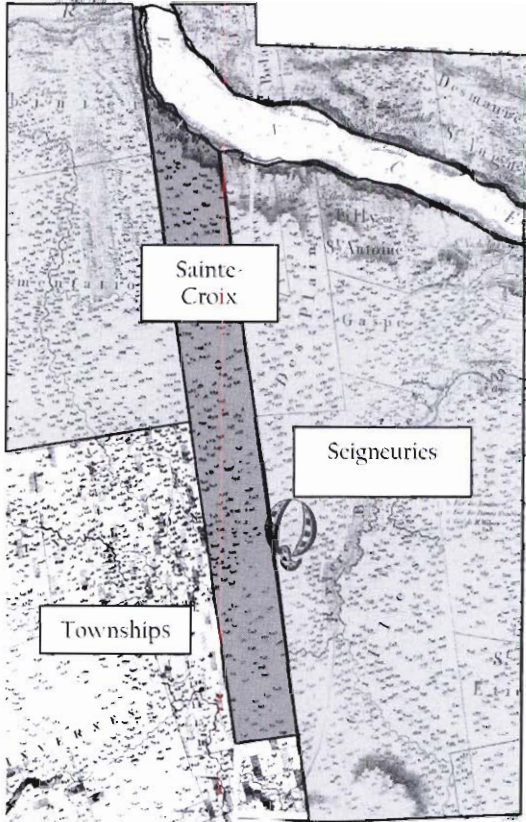
En 1693, Mgr Saint-Vallier entreprend une visite pastorale pour rencontrer les colons des établissements des côtes isolées. Suite à sa visite de la seigneurie de Lotbinière où il avait poussé les habitants à construire une chapelle, il leur écrit une lettre pastorale : «...Nous ordonnons que le dict missionnaire y fasse transporter les corps qui se trouvent en terre au cimetièrre du platon, Ste Croix; à l'ancien cimetièrre de la mesme paroisse qui est éloigné de l'église...».

Une récente enquête de l'Association des Descendants de Louis Houde et de Madeleine Boucher a permis de confirmer la construction de ladite chapelle sur la terre de l'ancêtre Louis, près du ruisseau qui fixe la limite ouest de sa terre.

De plus, une entrée au procès verbal des actes des assemblées capitulaires du Chapitre des Ursulines se lit comme suit : «Le 6 juillet de l'an 1694, la mère supérieure Sr Marie des Anges a fait assembler le Chapitre et a proposé que les habitans de Nre terre de Ste Croix ayant ediffié une petite église à leurs frais et dépens, ils s'atende et demande que l'on y contribue en payant le travaille que Louis houd a fait sur le terrain quil fournit tant pour l'église cemetière etc et que lon donne de quoy orner la dite chapelle, le Chapitre ayant considéré les dites propositions a conclu de leur accorder ce qu'ils demende tant pour dédomager louis houl sil le demende que pour les ornements de lautel que lon est en volonté de leur donner scavoir : un tableau de la flagellation...» Ce procès verbal témoigne donc clairement de ce travail d'intérêt public de la part de l'ancêtre Louis Houde.

La descendance de l'ancêtre

Madeleine Boucher s'éteindra en 1709 à l'âge de 67 ans, probablement à l'été ou à l'automne de cette année. Elle aura mis 14 enfants au monde et aura accompagné, dans tous ses déplacements et nouveaux départs, un Louis infatigable qui ne devait pas être de tout repos. Elle n'a pas chômé la Madeleine. Louis lui survivra environ 3 ans. Il s'éteindra à l'âge de 94 ans. Il



était toffe,
l'ancêtre Louis.

Le contrat de partage des biens de Louis, le 7 décembre 1712, nous informe que «Il est dû à Louis Houde le jeune dit Derocher rstant de son mariage la somme de cent vingt sept livres dix sols...»

L'appellation le jeune a été accolée au nom de ce Louis Houde pour le distinguer de son frère, le troisième enfant de la famille, aussi appelé Louis et de 13 ans son aîné. Pour donner ainsi son propre

prénom à deux de ses enfants, l'ancêtre Louis devait avoir ou bien un très gros ego ou une mémoire défaillante.

Les descendants de l'ancêtre

Louis Houde le jeune dit Derocher, premier de la lignée de Charles Houde-dit-Desrochers est le 10^{ème} enfant de l'ancêtre. Il voit le jour à Sainte-Famille de l'île d'Orléans le 23 décembre 1675. Il se marie en 1697 (contrat daté du 10 mai) à Ursule Buisson, née à Lauzon vers le 6 novembre 1681. Il recevra une

concession du seigneur Choret (un autre de mes ancêtres), le 30 novembre 1707.

Un acte notarié (Horné de La Neuville) nous apprend que, le 12 août 1726, Louis le jeune se donne à son fils Joseph, mon ancêtre de troisième génération au Canada, qui se mariera à Marie-Anne Demers (le contrat notarié du même mariage donne Marie-Anne Dumais). En 1738, Joseph vendra une partie de la terre qu'il a reçue.

Je ne suis pas encore arrivé à suivre les pérégrinations du reste de la lignée, mais les entrées aux registres paroissiaux m'indiquent qu'ils auront vécu dans la paroisse de Sainte-Croix. Les mariages successifs sont comme suit:

Charles Houde épouse Marie-Françoise Bergeron le 30 janvier 1758 à Sainte-Croix;

Jean-Charles Houde marie Marie-Madeleine Houlde le 11 août 1783 à Sainte-Croix;

Charles Desrochers épouse Marie Guilmet le 7 janvier 1819 à Sainte-Croix. L'un de leurs fils aussi appelé Charles migrera pour se faire colons dans Chester-ouest. Et, il semble que le papa y soit allé avec lui ou soit allé le rejoindre.

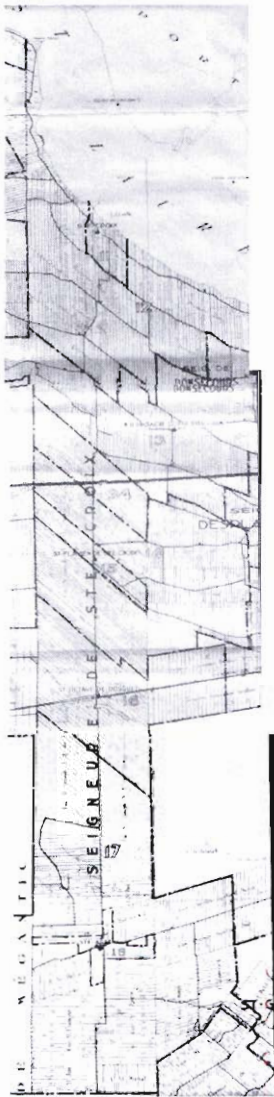
La seigneurie Sainte-Croix, terre natale de Charles, mon arrière grand père

On se rappelle que Louis, le premier, s'installe sur la seigneurie de Sainte-Croix en 1682. Voici le peu que je sais de cette seigneurie.

Les sœurs Ursulines se sont fait concéder la seigneurie de Sainte-Croix en 1637. Elles arrivent au Canada en 1639 et la prise formelle de possession est faite en 1647 par le père Jérôme Lallemand, fondé de pouvoirs des sœurs qui, étant cloîtrées, ne peuvent se charger elles-mêmes de cette tâche. On retrouve dans *l'histoire des Ursulines de Québec* ce qui suit : «...le 12 septembre de cette même année, le R. P. Jérôme Lalemant voulut bien aller prendre possession de cette propriété au nom de la Communauté, posant de sa main les bornes prescrites par la loi, et honorant du nom de Ste. Croix cette seigneurie monastique.» La concession seigneuriale leur en est confirmée par le gouverneur Jean de Lauzon en 1652.

La seigneurie est, en 1815, bornée à l'est par le fief de Bonsecours et les seigneuries Des Plaines et Saint-Gilles. Au sud elle est bornée par le canton de Leeds, au sud-ouest par le canton de Nelson et, finalement, au nord-ouest par la seigneurie de Lotbinière.

La seigneurie de Sainte-Croix n'a qu'une lieue de largeur (1 lieue = 3,05 milles = 4,91 km) et le village actuel de Sainte-Croix se situe au bord du fleuve et à peu près en son milieu. Elle a toutefois 10 lieues de profondeur. Combien de censitaires peut-on corder sur cette seigneurie ? Je n'en ai pas fait le compte avec précision. J'ai



LA SEIGNEURIE
DE
SAINTE-CROIX

toutefois compté, à partir d'une carte du début du système cadastral numéroté (vers 1849), le nombre de lots différents sur les 2^{ème} et 3^{ème} rangs de la seigneurie. J'arrive à 36 plus ou moins pour le 2^{ème} rang et à 38 pour le 3^{ème} rang. En supposant des lots de 40 arpents de profondeurs comme l'ancêtre Louis s'en est fait concéder dans le premier rang, on aurait eu 21 rangs dans la seigneurie. On aurait donc entre 750 et 800 censitaires sur la seigneurie, soit une population d'environ de 4,000 à 5,000 âmes. Le plan cadastral de la seigneurie a évolué à mesure que la colonisation progressait. On aura concédé des terres sur les 6 premiers rangs selon la méthode traditionnelle. Par méthode traditionnelle, on entend que chaque rang copie le modèle du premier rang avec un front étroit, (+/- 140 m) face au fleuve et une profondeur de 10 à 20 fois le front. Ces 6 rangs vont du bord du fleuve au village de Laurier qui se trouve dans le rang no. 7. Au 7^{ème} rang, on change l'orientation des rangs. Il en sera de même pour les autres rangs à l'arrière avec de légères variations.

Les Ursulines, qui doivent toujours faire appel à des fondés de pouvoir pour administrer leur seigneurie, reçoivent constamment des plaintes. Il se peut donc que pour simplifier l'administration de leur domaine, elles aient fait appel à des sous-traitants à qui elles auraient concédé des fiefs. En tous cas, c'est ainsi que j'interprète les grandes concessions qu'on retrouve en arrière du rang no. 7. Il y a la concession de

Saint-Joseph d'une lieue de largeur et de 4 lieues de profondeur. Elle englobe les paroisses de Saint-Flavien et Saint-Octave-de-Dosquet. Toujours plus à l'arrière, de plus petites concessions sont découpées, telles Saint-Georges, Saint-Paul, Saint-Patrice, Saint-Pierre, Saint-François, Saint-Jean et Saint-Michel.

Ces divers fiefs couvrent la paroisse de Sainte-Agathe qui est à la croisée du chemin Gosford et du chemin central de la seigneurie qui la parcourt sur toute sa longueur et coupe les villages des paroisses que je viens de nommer.

Où en est-on dans l'occupation de la seigneurie quand Charles Houde-dit-Desrochers décide de tenter sa chance dans le canton de Chester? J'en sais peu de choses autres que ce que les historiens et les missionnaires, dans leur mémoire *Le canadien émigrant* et les intervenants à la commission d'enquête de 1851 en disent. Les seigneuries sont toutes occupées. Les quelques terres qui ne le sont pas sont, souventes fois gardées en friche parce que les seigneurs refusent d'octroyer ces terres, considérant plus rentable, d'un point de vue spéculatif, d'en repousser la concession à plus tard. Les Ursulines n'auront sûrement pas joué ce jeu. La présence des villages de Saint-Flavien, Saint-Octave et Sainte-Agathe, égrenés tout au long de l'axe de la seigneurie est pour moi un indice qu'on aura joué franc jeu avec les censitaires. Néanmoins, le concessionnaire qui a reçu la concession des sœurs doit payer une rente à la communauté, en plus de retirer lui-même des revenus pour son propre profit. Les censitaires seront peut-être un peu désavantagés par ce procédé.

On peut deviner, par les contrats de l'époque, que vers 1780 le troisième rang était occupé. En 1851, la paroisse de Sainte-Agathe est fondée. On peut en conclure qu'il y a des colons sur place depuis un certain temps.

Tout ça me permet de croire ce que clament les personnes intéressées de l'époque. Il n'y a plus de place dans la seigneurie de Sainte-Croix, quand Charles Houde-dit-Desrochers prend la route des Bois-Francs.

Le canton de Chester

Le canton de Chester, terre d'élection de Charles Houde-dit-Desrochers est situé au centre des Bois-Francs. Il a été octroyé, en 1802, au sieur Simon MacTavish, grand marchand de fourrures devant l'éternel. Ce township fait partie des *Terres de Naboth* identifiées comme telles par l'agent des terres Hugh Finlay dans une lettre à son agent américain John Ruitter datée du 18 août 1796,

(voir chapitre 9). Comme MacTavish n'a jamais même visité son township avant d'en demander la concession, il en recevra que le quart. Selon l'arpenteur Andrew Russell, lors de son témoignage à la commission d'enquête Durham, tous ces cantons auront été remis à Frobisher dans l'année de leur concession. C'est donc Frobisher qui s'occupe de la colonisation de ce canton. Il a fait des pieds et des mains pour que le chemin Craig le traverse, comme tous les autres townships qu'il a obtenus lors de la grande braderie du lieutenant gouverneur Shore Milnes au tout début du 19^{ème} siècle. Mais, Frobisher meurt au moment de la construction du chemin Craig. Du cimetière, il pourra pousser moins efficacement le développement de son canton.

En 1810, lors de la construction du chemin Craig, le canton de Chester reçoit son premier colon qui sera, en même temps aubergiste de relais pour les voyageurs de la diligence allant à Boston. La publicité pour la diligence qu'on retrouve dans la Gazette de Québec informe le lecteur que le service de diligence débutera le 14 janvier 1811. Elle mentionne qu'après avoir dormi à l'auberge de Mister Hall dans le canton d'Irlande, les voyageurs *«dèjeunent chez Mister Brock à Chesterville»*.

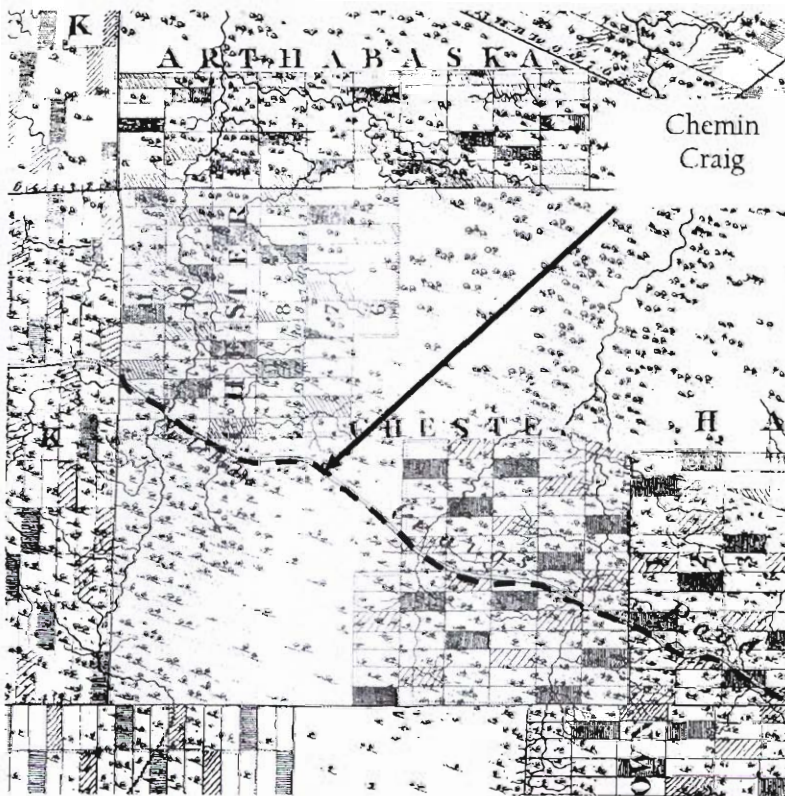
En passant, il est intéressant de savoir d'où vient le nom de Chester. Les noms des cantons sont alors choisis par des fonctionnaires Anglais de Québec ou même de Londres. Ils utiliseront tout naturellement des noms de villes ou de comtés anglais. Dans le cas de Chester, ils auront opté pour une ville qui a eu une assez grande importance du temps des romains et dans le haut moyen âge. Aujourd'hui, c'est une jolie petite ville paisible au sud de Liverpool. En vertu du principe voulant que le village desservant le Township soit central et identifié audit Township, on a donné le nom de **Chesterville** au premier minuscule hameau créé vers 1810 et que nous connaissions, étant enfants, sous le nom de Saint-Paul.

La carte de Bouchette de 1815 montre un canton de Chester seulement à moitié cadastré et coupé par le chemin Craig. L'arpenteur Kilborn, dans sa description du chemin Craig, en 1805 avait rapporté la même chose. Et, il y a fort à parier que l'arpentage, sauf pour le contour du canton, n'a été fait que sur papier dans le confort d'un bureau d'étude sans qu'on n'ait procédé au piquetage sur le terrain. Dans sa description topographique, Bouchette écrit : *«Le terrain de ce township possède de grands avantages sous le rapport de la localité, et un sol propre à tous les égards aux travaux de l'agriculture, quoique la charrue n'y ait pas encore passé.»* On remarque que Bouchette est

silencieux au sujet de l'auberge de relais de la diligence, vu qu'il n'y a plus de diligence.

En 1831, ce même Joseph Bouchette nous apprend que le canton est maintenant complètement cadastré. La première moitié ayant été octroyée, «deux quart ont été octroyés en 1803, l'un à Joseph Frobisher, Esq. Et l'autre à diverses personnes; les autres deux quarts ont été alloués à des officiers et simples soldats de la milice canadienne qui ont servi durant la dernière guerre Américaine; deux ou trois terres du canton de *Chester* sont en exploitation le long du chemin Craig qui traverse le canton en diagonale». Suit le dénombrement : 10 personnes, 1 cheval, 3 boeufs, 5 vaches, 9 cochons 70 minots de céréales (blé et avoine) ainsi que 250 minots de patates, 10 minots d'orge et 18 minots de blé d'inde».

J'ai vérifié avec la liste des lots concédés avant 1890 et je constate que Bouchette a fait une petite erreur. Le canton avait été initialement octroyé à Simon MacTavish, partenaire d'affaire de



LES CANTONS, BOUCHETTE 1815

Frobisher. Il lui aura refilé le canton tout de suite après en avoir obtenu les titres.

Le plan cadastral de Bouchette de 1831 montre, à l'endroit du village actuel, une série de lots découpés perpendiculairement au chemin Craig. Ce n'est pas une pratique qu'on retrouve dans les cantons ordinaires mais observée aux abords des chemins Gosford et Craig, question d'encourager le peuplement aux abords de ces routes et par ce biais, assurer l'entretien du chemin et la sécurité des voyageurs. On a fait la même chose à Saint-Agathe, dans la seigneurie de Sainte-Croix, en découpant toute une série de lots perpendiculaires au chemin Gosford.

Revenons au canton de Chester. En 1835, le cultivateur Goodhue, demeurant sur le chemin Craig, vendra des patates à Charles Beauchesne, le pionnier de Saint-Christophe-d'Arthabaska. Il s'agit de la dernière nouvelle importante que j'aie trouvée concernant ce canton avant l'arrivée de mon aïeul.

L'incorporation de la paroisse de Saint-Paul remonte à 1855, bien après la constitution du canton. Cette paroisse occupe environ le tiers du canton, le reste étant occupé par les municipalités de Sainte-Hélène, Chester-Nord et Saint-Christophe d'Arthabaska.

Le passage de Sainte-Croix à Chester-Ouest

La famille de mon ancêtre Charles Houde-dit-Desrochers est probablement établie dans les premiers rangs de la seigneurie de Sainte-Croix ou dans le fief de Bonsecours, quand celui-ci décide de partir s'établir dans le canton de Chester. On sait que le père de Charles, né à Saint-Antoine-de-Tilly, s'est marié à Sainte-Croix et y a baptisé le héros de notre histoire. Une bonne chasse

aux actes notariés nous donnerait une meilleure idée des circonstances de cette famille où Charles aura probablement vécu en habitant, jusqu'à ce qu'il se fasse *colon* dans les Bois-Francis. Ce travail n'est pas encore fait.

Les motivations de Charles Houde-dit-Desrochers lorsqu'il quitte Sainte-Croix pour le canton de Chester, auront été, je suppose, les mêmes que celles des autres jeunes célibataires du temps qui tentent leur chance dans les townships. Il

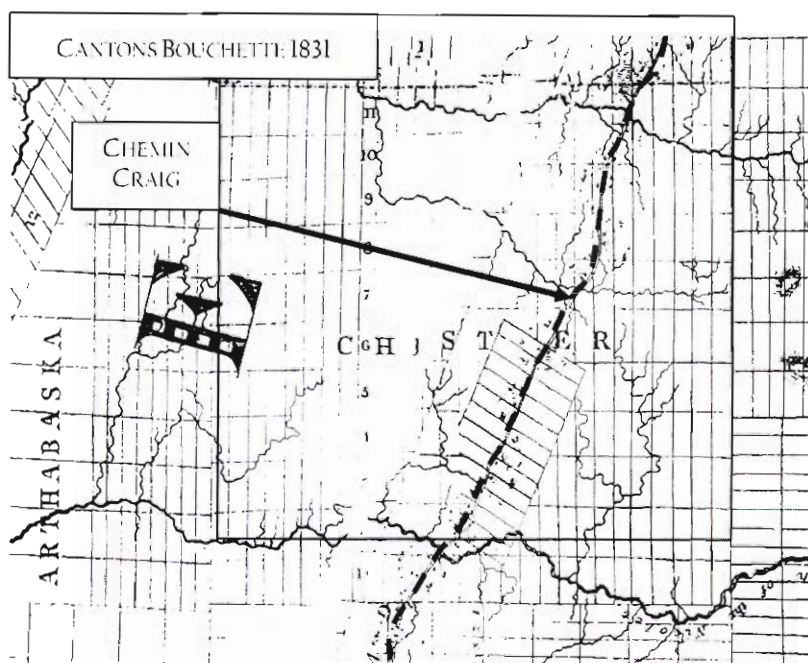


CHARLES HOUDE-DIT-DESROCHERS

voudra trouver dans les townships un lot de grandeur acceptable pour cultiver et élever une famille. Tel qu'on l'a déjà mentionné, les terres des parents ont été parcellées à tel point que personne n'arrive à vivre convenablement des seules activités agricoles.

Pourquoi avoir choisi Chester ouest, un coin de township inhabité sauf pour le cultivateur, commerçant et hôtelier, James Goodhue ? On ne saura jamais la raison exacte de son choix, mais il est permis de spéculer. Une première possibilité aurait été d'ordre pratique. Il faut se rappeler que les jeunes gens de ce temps là tout comme ceux de ma tendre enfance, avant la guerre de 1939, vont dans les chantiers. La demande pour le bois étant toujours très grande, ils se font un peu d'argent et quand ils ont quelques réserves, pensent à se marier et à s'établir. Charles aura fait comme les autres. Et comme les townships des premières colonies de Blandford, Stanfold et Arthabaska ont été bûchés depuis une vingtaine d'années, les *jobbers* remontent la rivière Nicolet et on arrive fatalement au canton de Chester.

Une autre hypothèse très plausible concerne le mouvement de promotion de la colonisation des townships, dans le cadre de la campagne de peuplement de 1848 et 1849, qu'on connaissait sous le nom de *Terres des prêtres*. En pratique, cette campagne est



supportée par le gouvernement qui fait don des lots de la Couronne et est pilotée par les évêchés de Québec et de Montréal. Les curés des vieilles paroisses encourageront cette migration du haut de leur chaire et leurs marguilliers amasseront des fonds pour soutenir le mouvement.

Dans une lettre adressée à son évêque, Mgr Signay, archevêque de Québec, le missionnaire Moïse Duguay écrit, en 1849, année de la migration de Charles : *«Je crois qu'il n'y a pas de place où la colonisation se fait plus rapidement que dans les cantons d'Arthabaska, Chester et Warwick. Je pense bien que depuis le début de l'année, il m'est arrivé plus de quatre-vingts familles qui préfèrent ces places aux townships de Ham et Aylmer à cause de la facilité de défrichement et la fertilité du sol.»* Charles aurait-il profité de cette campagne. Très possible ! Défricher en remontant la rivière Nicolet n'aurait alors pas été le lot du seul Charles Houde-dit-Desrochers, comme l'indique la lettre du missionnaire Duguay. Cette lettre montre aussi que l'archevêque Signay suit de près cette campagne de colonisation des Bois-Francis.

Un examen de la provenance des colons de Sainte-Hélène-de-Chester, permet de constater qu'ils ne viennent pas des paroisses limitrophes des Bois-Francis mais de paroisses beaucoup plus en aval le long du fleuve, telles Sainte-Arne-de-la-Pocatière et Cacouna. Charles a-t-il été porté par une campagne menée par le curé de Sainte-Croix dans le cadre de la campagne de colonisation de 1848 par le clergé ? En retournant au chapitre 15, on comprend que le township de Ham fait partie des zones désignées dans la campagne des *Terres des prêtres*, alors que ce n'est pas le cas pour le canton de Chester. Pourquoi s'arrêter à Chester ? La réponse à cette question est peut-être dans les documents de la fabrique de la paroisse de Sainte-Croix, mais ils sont malheureusement difficilement accessibles.

Une troisième hypothèse peut être entretenue selon laquelle le père de Charles aurait reçu un lot dans le canton de Chester, en retour de ses services dans la guerre de 1812. Voyons un peu sur quoi repose cette fragile hypothèse. Nous avons découvert récemment que Charles, père du pionnier Charles, avait été inhumé à Saint-Paul-de-Chester le 22 novembre 1876. Le registre de la paroisse lui donne 83 ans et il a le statut d'ancien cultivateur. Demeurait-il chez son fils, c'est plus que possible. Et, ça, dans mon enfance, à la maison, il n'en avait jamais été question. Mais, ceci peut expliquer une histoire que notre grand-

mère racontait à la maison. Charles, mon arrière grand-père serait allé chercher une pension de guerre à Arthabaska. Or, ce Charles, né en 1823 ne peut avoir été à aucune guerre au Canada. Mais, son père à lui, portant aussi le nom de Charles pouvait avoir été à la guerre de 1812 contre les Américains à titre de membre de la milice, vu qu'en 1812, il aurait été âgé de 19 ans. On sait de plus que la seule pension accordée aux anciens miliciens a été une somme de \$20 en 1875, alors que presque tous les vétérans étaient décédés. Presque tous mais pas tous. Mon arrière-arrière-grand-père, Charles Houde était vivant et demeurait à Chester-ouest. Il était alors âgé de 82 ans. Il peut donc avoir pu recevoir sa pension ou avoir envoyé son fils la retirer pour lui.

J'ai en mains la liste des miliciens de Sainte-Croix et de Chester qui ont reçu la pension de \$20. Hélas, le nom de mon ancêtre n'y figure pas. Il est toutefois possible que son fils ait fait le voyage à Arthabaska juste au cas où son père, ayant peut-être fait des exercices de maniement d'armes dans la cour de l'église de Sainte-Croix après la messe du dimanche, entre 1812 et 1814, en vue d'une éventuelle mobilisation qui ne s'est jamais produite, ait pu, de ce fait, avoir espéré être éligible à la pension de \$ 20.

La solution de cette énigme en amène une autre. Les vétérans de la milice reçurent à partir de 1819, des billets de location; le simple milicien devant recevoir, en principe, 50 acres de terre. L'historien Ivanhoë Caron écrit : *«À la session de 1819, une somme n'excédant pas trois milles livres fut appropriée pour faire des travaux d'arpentage dans certains cantons. Il avait été décidé d'accorder aux miliciens qui avaient servi durant la dernière guerre américaine, les morceaux de terre non encore concédés, dans les cantons de Leeds, d'Inverness, d'Halifax, d'Ireland, de Chester, de Wolfestown, de Weedon et de Dudswell...»* Il peut donc y avoir de l'espoir dans cette direction, mais je n'ai pas encore entrepris cette recherche.

La route de Sainte-Croix aux Bois-Francis

Il est facile d'imaginer que Charles, en quittant sa famille, se sera rendu par le chemin de la seigneurie, jusqu'à Sainte-Agathe et de là aura tourné à droite sur le chemin Gosford qui l'aura mené jusqu'à Arthabaska. Il aura ensuite remonté la rivière Nicolet jusqu'à l'endroit où elle est traversée par le chemin Craig. Il s'y arrêtera et s'établira sur le lot 17 du 10^{ème} rang qui longe ce chemin.

(Princeville) nous informent qu'il se marie à Hermine Tourigny. L'entrée au registre se lit comme suit : «*Le vingt six novembre mil huit cent quarante neuf, sur la dispense d'un ban de mariage, obtenue de nous en vertu des pouvoirs accordés à Sa Grandeur Joseph Signay, Archevêque de Québec, en date du six mars mil huit cent quarante deux, et sur la publication des deux autres bans faite aux prônes de nos messes paroissiales, entre Charles Houd dit Desrochers, cultivateur, fils majeur de Charles Houd dit Desrochers et de Marie Guilmet de Chester d'une part, et d'Hermine Tourigny, fille majeure de feu Jean Tourigny et de Marguerite Verville d'Arthabaska d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, nous prêtre, curé soussigné, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Elisée Martel, ami de l'époux, et de Michel Loranger, beau père de l'épouse, lesquels, ainsi que les dits époux, ont déclaré ne savoir signer.*

Ant. Racine ptre.»

En passant, il n'est pas si sûr que l'ancêtre Charles n'ait pas su signer. !!! (Voir encart à la fin du chapitre 13).

La formulation de l'acte de mariage est ambiguë au sujet de la présence du père de Charles dans Chester en 1849. Toutefois, comme Charles fait appel à un ami pour lui servir de témoin, il est fort probable que ses parents n'aient pas habité le canton de Chester à l'époque. Je me permets de souligner que le signataire du registre est Antoine Racine, curé de Saint-Euzèbe de Standfold, signataire du mémoire *Le Canadien émigrant*, défenseur des colons lors de la commission parlementaire sur l'état de l'agriculture au Canada et, finalement le futur évêque de Sherbrooke. Tout un homme. A-t-il été l'officiant ? Peut-être. Il est plus probable que ce fût Moïse Duguay, le missionnaire d'Arthabaska.

Charles s'établit enfin

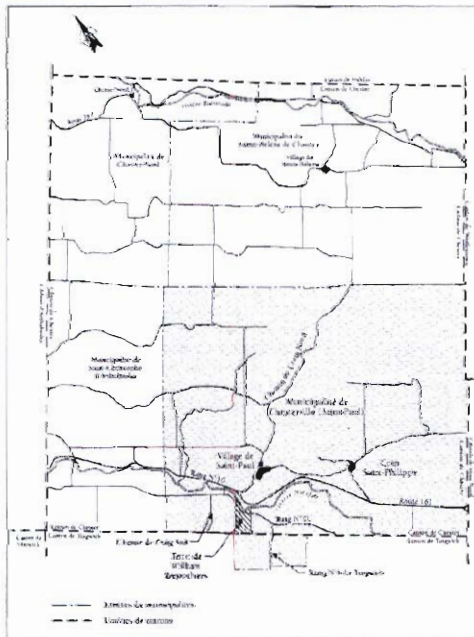
Et enfin Charles s'installe, premier francophone dans Chester ouest, toujours selon l'historien Mailhot, sur un lot que l'historien aura sans doute mal identifié. Dans ma jeunesse, la tradition orale était bien arrêtée là-dessus. Charles se serait installé sur le rang no. 10 et sur le lot no 17.

Arrivé sur le lot no. 17 du dixième rang, donc, Charles se construit une cabane et des dépendances. La tradition orale veut qu'il cède ensuite le tout à un autre colon, Zoël Béliveau, qui est mieux nanti et veut s'éviter le trouble de la construction. Il aurait acheté les biens de l'ancêtre Charles, toujours selon ce qu'on

répétait à la maison. Charles à ce moment n'est pas propriétaire du terrain sur lequel sont assis les bâtiments qu'il cède. Il s'installe ensuite sur une portion du lot 17 du onzième rang, le long du chemin Craig, juste au bout de son ancien lot.

L'historien Mailhot écrit : «Vers le même temps aussi arriva M. Zoël Bêliveau natif de St-Grégoire, comté de Nicolet. Il se fixa sur le 18^{ème} lot du 11^{ème} rang de Chester; mais il n'y demeura pas longtemps. Il échangea sa terre contre celle de M. Charles Desrochers. Tous deux occupèrent leurs lots respectifs jusqu'à leur mort.

En 1859, après qu'il eut mis la terre en valeur, un sieur Bowen rattrape Charles. Ce monsieur est l'agent de dame Helen C.T. Bell de la ville de Québec, épouse de Charles Nathaniel Montizambert, et propriétaire légale du lot que Charles a mis en valeur. Le nom de la mère Helen C.T. Bell, à lui seul, me dit que cette dame n'a pas dû traire les vaches souvent dans sa jeunesse. Je soupçonne qu'elle ait été de la famille du propriétaire des forges de Saint-Maurice, mais je ne suis pas encore en mesure de le confirmer. Toujours est-il que Charles Houde-dit-Desrochers doit alors acheter la terre sur laquelle il avait été *squatter* pendant plusieurs années.



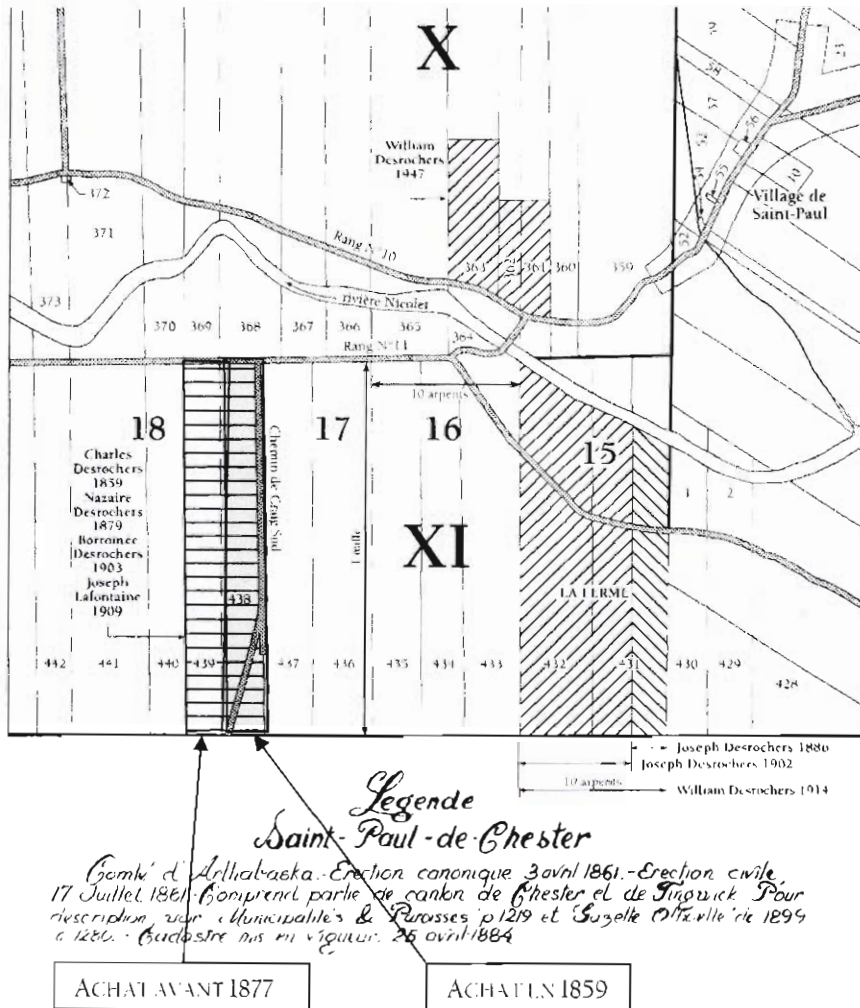
Le canton de Chester

Le Canton de Chester comprend les municipalités de Chester-Nord, Sainte-Hélène-de-Chester, Saint-Christophe-d'Arthabaska et Saint-Paul-de-Chester.

La pratique de faire surveiller les terres des propriétaires absents par un agent qui attendra que les colons aient investi suffisamment dans le défrichement avant de leur signifier l'illégalité de leur situation correspond aux façons de faire du temps. Cette pratique sera énergiquement dénoncée en 1851 par les curés des paroisses des townships dans un document intitulé : *Le Canadien émigrant*. Mais,

cette pratique semble encore de mise en 1859.

On a retrouvé que le lot 17 du rang 11, sur lequel l'ancêtre est installé, avait été octroyé à un Jean-Baptiste Lefebvre en 1805. Avec d'autres membres de sa famille, Lefebvre se fait octroyer 6 lots additionnels dans le même rang au cours de la même année. Jean-Baptiste Lefebvre aurait-il été un homme politique influent? Il se peut très bien qu'il n'ait été qu'un des employés de la Compagnie du Nord-Ouest et de ce fait, aurait servi de prête-nom à McTavish, le chef du canton, pour obtenir des lots additionnels. Ça se passait souvent de cette façon.



Avec les années

Charles voudra agrandir sa terre et achète une partie du lot voisin (lot 18). On a retrouvé seulement les traces d'actes de prêt relatifs à cet achat. La liste des terrains concédés en 1890 nous indique qu'en 1874, soit l'année d'avant les actes de prêt, un sieur Joseph Héon devient propriétaire du terrain. Était-ce un habitant qui quitte et doit régulariser sa situation avec le gouvernement pour pouvoir vendre? Je n'en sais rien. Et, pour clore là dessus, la terre que Charles a cédée à Zoël Béliveau appartenait, tout ce temps à la Couronne. Le bon Zoël s'en fait donner les lettres patentes le 27 avril 1869, soit dix ans après que Charles ait dû acheter sa terre de la dame Helen Bell. Il n'y a rien à faire, Charles n'était pas chanceux.

La migration de Charles Houde-dit-Desrochers aura, à ce qu'il semble, eu un effet d'entraînement. Plusieurs membres de sa famille se marient à Arthabaska dans les années qui suivent son arrivée. D'autres colons viennent s'installer à Chester-ouest dès 1850 tels Louis Demers et Hippolyte Hinse, deux de mes ancêtres. Ils arrivent de Saint-Jean-Chrysostôme. Ils sont suivi d'autres jeunes de cette même paroisse : André Simoneau, Firmin Hinse, Magloire Hinse, Julien Demers, Damase Hinse, Vital Cantin, Magloire Roberge, Pierre Roberge, Jacques Dubois, Gobert Dubois et Moïse Boutin. De Saint-Grégoire-de-Nicolet, arrive Zoël Béliveau dont on a déjà parlé et de Saint-Gervais-de-Bellechasse, arrivent Étienne, Jean et Jacques Campagna.

La famille d'Hermine et Charles

Hermine Tourigny, l'épouse de Charles Houde-dit-Desrochers aura eu 12 enfants, selon les extraits de registres de paroisses et d'un contrat de donation entre vifs que j'ai en main. Ce sont : Nazaire (1850), Charles (1851 – décédé à l'âge de 2 mois), Aurélie (1852), Marceline (1854), Joseph (1855), Ludmille (1857), Félonise (1858), Elmire (1860), Frédéric (1863), Clarice (1866), Éxelia (1868 – baptisée Marie) et Élise (pas de date, probablement vers 1869 ou 1870).

L'historien Mailhot nous informe que : *«Charles Houd-dit-Desrochers, fondateur de la paroisse de St-Paul-de-Chester, mourut le 13 novembre 1884. Le 28 décembre 1879, il avait eu la douleur de perdre sa vertueuse épouse, Hermine Tourigny.»*

Fin

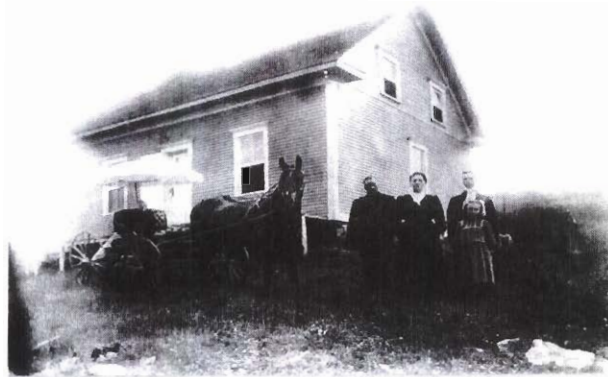
Après avoir préparé le terrain pour son arrivée pendant les 26 chapitres précédents, il me semble que l'histoire de mon ancêtre

pourtant si courageux et si représentatif des pionniers du temps, me laisse sur mon appétit. La raison en est qu'il a été comme tous les autres colons. Il a trimé fort, il a payé le gros prix pour sa terre et, lorsqu'il a voulu l'agrandir, il aura dû emprunter à des taux d'intérêt n'ayant rien à voir avec le mécénat de la part de bailleurs de fonds qui cette fois ne sont pas des capitalistes de l'autre solitude. Ce sont les *notables* de la place qui traitent avec lui.

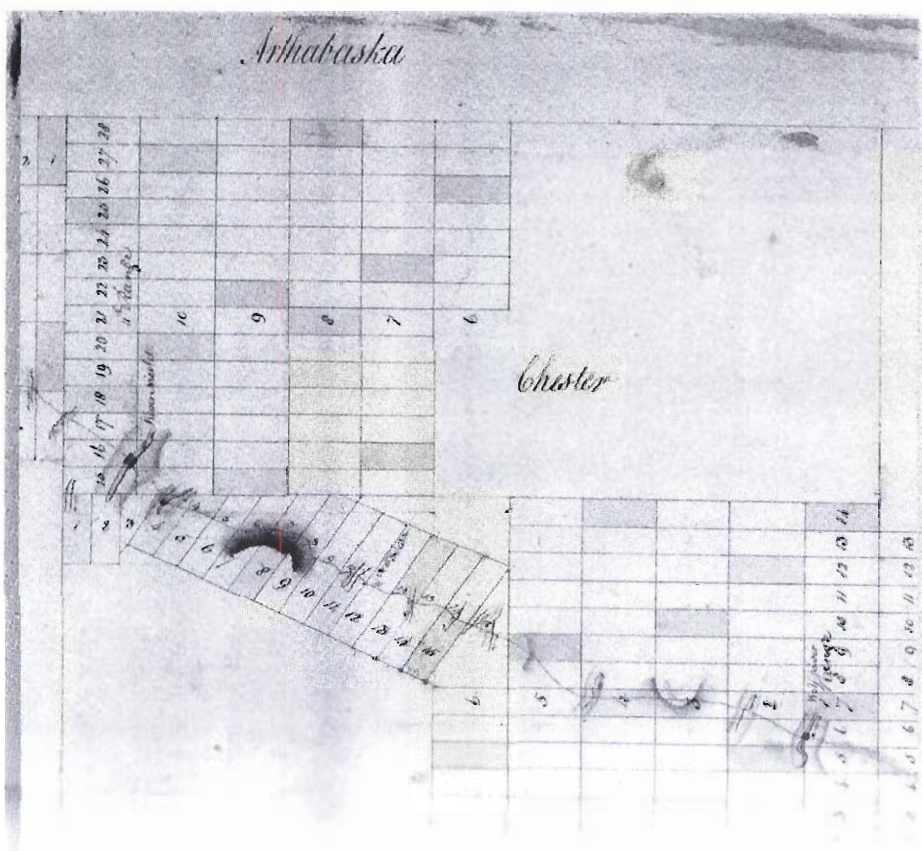
Charles n'a pas laissé d'histoires juteuses sur son passage. Tant mieux, même si c'est un peu moins bon pour l'intérêt commercial de mon travail.

Charles se donnera, à la fin de sa vie à son fils aîné Nazaire. Joseph, un autre de ses enfants s'établira sur une terre à quelques 300 mètres de celle de son père dans le rang no. 11. En achetant des parcelles de voisins partis pour les États, il agrandira son petit domaine. Il épousera Virginie Hinse. Mon père est issu de cette union et a pris en mains la terre paternelle en 1914. Je suis né et ai été élevé sur cette terre.

Charles aura été un brave et courageux colon. Il n'aurait pas à lui seul fait une belle histoire, mais lui et les autres, par leur ténacité, leur résilience auront contribué à conquérir la nature et bâtir un avenir pour leurs descendants. Merci pour tout, grand-grand-père Charles.



MAISON DANS LAQUELLE JE SUIS NÉ ET OÙ J'AI ÉTÉ ÉLEVÉ.
 MON GRAND-PÈRE JOSEPH, À GAUCHE, SA DEUXIÈME
 ÉPOUSE, AMANDA MORINAU CENTRE ET MON PÈRE
 WILLIAM, À DROITE AVEC SA SŒUR MARIE-LOUISE
 DEVANT LUI. SON FRÈRE CHARLES, LE BOSSU, EST DANS
 LA VOITURE



PLAN DU CHEMIN CRAIG PAR BENJAMIN ÉCUYER, 1810

Tiré de Boudreau, Claude et Gaumond, Michel. 2007.
Le Québec sous l'œil de l'arpenteur géomètre
 Publications du Québec - Québec (Qc)

BIBLIOGRAPHIE

Préface

Références écrites

- 1 Contrat du notaire B. Plante du 12 août 1776 entre Joseph Bergeron et Jean-Baptiste Noël

Illustrations

- 1 Fond de la carte moderne des Bois-Francs : La cartothèque *Les routes du Québec*
- 2 Fond de la carte ancienne des Bois-Francs : Samuel Holland *A new map of the Province of Lower Canada describing all the Seigniories Townships, Grants of land etc. Surveyed in 1796, 97, and 98*
- 3 L'abbé Charles-Florent Malhotre. Tire du livre de Meikle-Heury : *Arthabaska capitale des Bois-Francs 1961*. Imprimerie d'Arthabaska inc. 1961. Insertion entre les pages 8 et 9

Chapitre I - Les tiraillements du départ

Références écrites

- 1 Brunet, Michel, Frégault, Guy, Trudel, Marcel 1952 *Histoire du Canada par les textes* 298 p. Fides, Montréal.
Réponse du cure Panchaud : « Les Canadiens et la colonisation des townships » (p. 139)
- 2 Caron, l'abbé Ivanhoë, 1921 *Annuaire statistique Province de Québec 8^e année - La colonisation du Canada sous le régime anglais (1815-1821)* p. 503-60 p. 559
P. 523 : Immigrants des îles britanniques, p. 538 - cantons avec lots pour miliciens.
- 3 Caron, l'abbé Ivanhoë, 1922 *La colonisation de la province de Québec - Début du régime anglais 1760-1791*, 333 p.
État d'esprit des loyalistes à Yamachiche après 1778 (p.125).
- 4 Caron, Ivanhoë, 1927 *La colonisation de la province de Québec Les cantons de l'est 1791-1815* 373 p. Sous-archives de la province de Québec - Québec
- 5 Statut officiel des paroisses (p. 228) et, réaction du clergé à l'Institution Royale (p.286)
- 6 Caron, Ivanhoë, 1921 *Annuaire statistique Province de Québec 8^e année*, Imprime par L. A. Proulx 1921 p. 517 premier billets de location, p. 538 - billets de location des miliciens
- 7 Chapuis, Thomas, 1972 *Cours d'histoire du Canada Tome 2 (1791-1814)* 289 p. Les éditions du Boreal Express Ltée, Trois-Rivières, Montréal
Histoire du pain bém. p.139
- 8 Collectif *Dictionnaire biographique du Canada* - Biographie de l'abbé Jean Rambault
Arrivée de Rambault au Canada le 6 juillet 1795.
- 9 Commission d'enquête du Comité de l'Assemblée législative du Bas-Canada sur l'état de l'agriculture au Bas-Canada (1821-1823), p.23-60-25 Lettre du cure Panchaud, p. 117-60-120 lettre de Rambault; p.120&121, lettre de Lejantrel
- 10 Dechêne, Louise; 1974 *Habitants et marchands de Montréal au XVIII^e siècle essai*, 531 p. Borel compact - Montréal. Description du contrat de tenure seigneuriale et de son évolution au XVIII^e siècle
- 11 Evans, Francis A. 1833, *The Emigrant's Directory and Guide to Obtain Lands and Effect a Settlement in the Canadas*, William Curry, Jun. And Co., Dublin Simpkin and Marshall, London and Oliver and Boyd, Edinburgh 101 p. P. 42 : nombre d'acres offerts aux officiers et soldats.

12. Gentilcore, Louis R. et al. 1993. *Atlas historique du Canada Volume II La transformation du territoire 1800 – 1891*. Les presses de l'Université de Montréal, Montréal. Statistiques sur l'arrivée des Loyalistes (planche 7).
13. Harris, R. et al. 1987. *Atlas historique du Canada I Des origines à 1800*. 198p. Les presses de l'Université de Montréal, Montréal. Concessionnaires des seigneuries et propriétaires en 1791. (planche 31)
14. Kesteman, Jean Pierre, Southam, Peter; Saint Pierre, Diane. 1998. *Histoire des Cantons de l'Est*. 831p. Les Presses de l'Université Laval, Québec. p. 87. Loyalistes dans les townships; p. 95 : Octrois à la BALC. p. 112 : retour aux USA en 1812. p. 117 : 20 000 habitants dans les townships en 1812
15. Lamonde, Yvan. *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896*. 572 p. Éditions Fides Montréal. 2000. p. 58 : référence à une cinquantaine de prêtres immigrants de France; p. 97 référence à l'abbé Rambault et à la 'Petite France'.
16. Linteau, Paul André; Durocher, René; Robert, Jean Claude. 1989. *Histoire du Québec contemporain De la Confédération à la crise (1867-1929) tome I*. 758 p. Les éditions du Boreal. Montréal. Migration des francophones vers les États-Unis (p. 33).
17. Mailhot, l'abbé Charles Édouard, 1914. *Les Bois Francs – Tome I de IV*. 473 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska. Les écheboires de Charles Beauchesne (p. 336).
18. Martel, Frère Jules, s.c., 1960. *Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855*. 263 p. Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire. Victoriaville. Article de la Gazette de Québec relative à l'abandon des townships de l'est par les colons américains pour aller dans le Haut-Canada
19. Ouellet, Fernand, 1972. *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada* 379p. Hurtubise HXHX Montréal. Citation de Roderick Mackenzie (p. 70).
20. Rutché, Joseph, Forget, Anastase. 1949. *Précis d'histoire du Canada pour les élèves des classes supérieures de l'enseignement secondaire*. 314 p. Éditions Beauchemin, Montréal. Statut officiel des écoles paroissiales (p. 236).
21. Saint Germain, F. Hyacinthe. 1905. *Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis de Blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Moquis, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois*. 223 p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur Arthabaska. Histoire de Charles Héon, du système d'éducation et des possibilités d'emplois pour les jeunes
22. Veziña, Jean-Paul, 1988. *Hum Nord d'Hier à Aujourd'hui*. 423 p. Conduite des soldats ayant reçu des «Billets de concession» (p. 14)

Illustrations

1. Fond des cartes des cantons et des mouvements de migration : Duffy, W.J., 1833. *Map of the Eastern Townships of Lower Canada*.
2. Le curé P. Duchaud : Archives de la Côte sud Fonds Collège de Sainte-Anne.

Chapitre 2 – L'arrivée dans la colonie

Références écrites

1. Day, Mrs Catherine, M., 1863. *Pioneers of the Eastern Townships: A work containing official and reliable information respecting the formation of settlements; with incidents in their early history; and Details of Adventures, Perils and Deliverances*. 171 p. John Lovell, Montréal. p. 50 : citation : «*As a vent...*», traduit de : «*In order to make the necessary provision...*»
2. Evans, Francis A. 1833. *The Emigrant's Directory and Guide to Obtain Lands and Effect a Settlement in the Canadas*. William Curry, Jun. And Co., Dublin Simpkin and Marshall, London and Oliver and Boyd, Edinburgh. 101 p. p. 58 à 62 : methods de fabrication du sucre d'érable, de la porasse et vente de billots de bois mou.

- 3 Gerin Lajoie, Antoine, 1874. *Jean Rivard le défricheur Recit de la vie réelle* 206 p. J.B. Rolland & Fils, Libraires-Éditeurs, Montréal.
Préparation du matériel pour la cueillette de l'eau d'érable p. 56.
- 4 Lemieux, Germain, 1982. *La vie paysanne 1860-1900* 239 p. Les éditions Prise de parole - Les éditions L.M. P. II : Description du mobilier du colon
5. Mailhot, F. Abbé Charles-Edouard, 1914. *Les Bois Francs - Tome I de IV* 473 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska
Description de la construction de la première cabane Tome I p. 76
Contenu du traîneau de Edouard Leclerc Tome IV P. 336 : citation : « Dans les voitures »
6. Provencher, Jean, 1988. *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent* 607 p. Les éditions du Boreal, Montréal P. 208 : Référence au marche de la potasse
7. Sauvageau, Thérèse, 1992. *Au matin de notre histoire Souvenirs de nos ancêtres* 223 p. Éditions Anne Sigier Sainte-Foy
Illustration de la fabrication du sucre du pays p. 83
8. Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. *Charles Heon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis de blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mémoires, Coutumes, Episodes de la vie d'autrefois* 223 p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur Arthabaska, P. 108, construction de la première cabane, p. 109 citation : « Aussitôt sa famille... »
9. Azéna, Jean-Paul, 1988. *Ham Nord d'Hier à Aujourd'hui* 423 p.
Description de la fabrication du sucre d'érable p. 252 et de l'extraction de la potasse p. 25.

Illustrations

1. Charles Heon : tiré du livre *Charles Heon*, de Hyacinthe Saint-Germain, p. 7.
2. Colon et sa cabane : tiré du site internet de la Bibliothèque Nationale du Québec
3. Évaporation de l'eau d'érable : tiré du livre de Germain Lemieux, *La vie paysanne*, p. 176 : dessins de la fabrication du sucre du pays.

Chapitre 3 - Survivre

Références écrites

- 1 Gerin Lajoie, Antoine, 1874. *Jean Rivard le défricheur Recit de la vie réelle* 206 p. J.B. Rolland & Fils, Libraires-Éditeurs, Montréal. L'épouse et les enfants morts au retour du père p. 150
2. Mailhot, F. Abbé Charles-Edouard, 1914. *Les Bois Francs - Tome I de IV* 476 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska, Tome I p. 80 : citation : *La plus forte partie des colons qui montaient...* p. 81 Citation : *Les marchands qui venaient Les arbres tombaient* p. 84 Citation : *La potasse et la perlasse n'étaient quelquefois d'aucune valeur...* p. 317 Citation : *Vers 1841 arrivait à Saint-Norbert* p. 318 Citation : *Plus tard, lorsque des colons plus aisés...* p. 342 Citation : *La neige disparue, nos colons se mirent hardiment* Tome II p. 89 Citation : *Comme la plupart des colons* p. 118. Citation : *Après avoir confectonné une petite embarcation* p. 317 Citation : *M. Landry donna, pendant un temps d'indigence...*
3. Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. *Charles Heon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis de blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mémoires, Coutumes, Episodes de la vie d'autrefois* 223 p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur Arthabaska, P. 110. Nombre d'arpents défrichés en une année p. 159 : Citation : *Les vivres les provisions* p. 162 : Citation : *Il est vrai qu'il y avait des marchands...*
4. Trudelle, l'abbé Charles, 1878. *Trois souvenirs*, 75 p. Imprimerie de Léger Brousseau Québec, p. 32 : Citations : *Mais que faisaient les mères*.

Illustrations

1. Charles Beauchesne : tiré du livre de Alcide Fleury *Arthabaska capitale des Bois Francs* p. 8 bis
2. Émile Beauchesne : tiré du livre de C. E. Mailhot : *Les Bois Francs*, tome 2 p. 418 bis

- 3 Carte Géo touristique – Géologie du Sud du Québec, du Bas Saint Laurent et de la Gaspésie. Les publications du Québec, 1991. Carte de la mer de Champlain

Chapitre 4 – Le chemin de la savane, une route au fond de la mer

Références écrites

1. Album souvenir 150 – Hommages aux Pionniers Cent cinquantième de St Louis de Blandford (Berceau des Bois Francs) 1825 – 1975. 402 p.
Notes historiques et données sur la paroisse de Saint Louis de Blandford.
2. Bouchette, Joseph, esq. Topographical dictionary of the Province of Lower Canada Henry Colburn and Richard Bentley London 1831
Vérification du montant vote pour la construction de la route de Gentilly à Saint Louis de Blandford.
4. Bourque, Pierre André. Notes du cours Planete Terre Université Laval (Québec) (Automne 2000). Voir http://www.ggl.ulaval.ca/planete_terre.html
Description des phénomènes reliés à la dernière glaciation, formation de la mer de Champlain et ajustements isostatiques qui ont occasionné sa vidange.
6. D'Aoust, Jean Yves, géologue.
Avis sur la mécanique de formation de la mer Champlain et des marécages du Coeur du Québec.
7. Encyclopédie Quillet : Description des mécanismes de formation des deltas
8. Flint, Richard Foster. *Glacial and quaternary geology*. 892 p. John Wiley and Son, 1971.
Description du rehaussement et du taux d'ajustement isostatique de la croûte terrestre.
9. Mailhot, Charles Édouard. Les Bois Francs. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaska inc. Arthabaska, 1914, 474 p. Tome I P. 164 et suivantes. Description des débuts de Saint Louis de Blandford et de Saint Euzèbe de Stanfold
10. Raymond, Claude. *Dis moi comment on a bâti mon pays* – Monographie de Princeville et de Princeville paroisse 1832 1998 – Volume I. Claude Raymond communications 1997. 388 p. Noms et description du tracé de la route d'Arthabaska.
11. Robertson, Eugene et al. *Mantle (geology)*. 23 mai 2009. Article de l'encyclopédie Wikipedia. Composition du manteau sous la croûte terrestre
12. Trudelle, l'abbé Charles. *Trois souvenirs*. Imprimerie de Léger Brousseau, Québec, 1878. P. 22. Citations : *Pour aller des parcs au bord... P. 22 : citation : ...avaient jeté des branches. ;*

Illustrations

1. A new map of the Province of Lower Canada, describing all the Seigneuries, Townships, Grants of Land, etc... Compiled from Plans deposited in the Patent Office Quebec. James Wyld, Geographer to her Majesty, London – Second edition.
Illustration du tracé du chemin de la Savane
2. Encart : Tableau des mesures – Mesures linéaires – Ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs du Québec
3. Encart : Tableau intitulé : Sélection des mesures équivalentes – Ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs du Québec

Chapitre 5 – C'était leur Californie

Références écrites

1. Langelier, J.C., *Liste des terrains concédés par la Couronne dans la province de Québec de 1763 au 31 décembre 1890*, 1891, p. 62 : terrains cédés à Charles Heon.
2. Mailhot, l'abbé Charles Édouard, 1914. *Les Bois Francs – Tome I à IV*, 1761 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska
1830 Défricheurs de Saint Samuel Tome III p. 103
1831 Défricheurs de Saint Valère Tome III p. 108
1832 Édouard Leclere, défricheur de Stanfold Tome I p. 215
1835 Charles Beauchesne défricheur d'Arthabaska Tome I p. 336
1835 Jean Baptiste Lafond défricheur de Somerset Tome I p. 279
1840 Pierre Landry dit Bercase défricheur de Sane Norbert Tome I p. 314

- Citation : « C'est alors qu'on voyait au Domaine de Gentilly... » Tome I p. 80
 L'intrade apportée par Bérécse aux femmes et enfants. Tome I p. 317
 Joseph Labonte hiverne dans un caveau. Tome I p. 319.
 Citation : « Joseph Houle, un des plus anciens... » Tome I p. 80.
 Citation : « Ce cachet spécial des terrains... » Tome I p. 22, 23
 Tome II, p. 59 : Charles Beauchesne et son beau frère
 Tome I, p. 23 : lettre de Mgr Signay où pour le première fois le nom de Bois-Francis se retrouve dans un écrit.
3. Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. *Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis-de-Blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mévurs, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois*. 223 p.
 La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur, Arthabaska.
 Citation : « Ce fut tout un événement... » p. 113
 Citation : « Les travaux de défrichement furent poussés... » p. 111
 Citation : « L'hiver se passa à faire des préparatifs pour les travaux... » p. 114
 Citation : « La récolte de mil huit (cent) vingt six... » p. 136
 Citation : « Charles Héon, desu'ant régulariser sa position... » p. 115.
 Citation : « Aussitôt en possession de son nouveau patrimoine... » p. 115.
 Citation : « Le bois très long, bien gros, mais clair semé... » p. 111
 Citation : «... des citoyens entreprenants et courageux... » p. 157 et 158.
 4. Trudelle, l'abbé Charles, 1878. *Trois souvenirs*. 75 p. Imprimerie de Leger Brousseau Québec
 Citations : « La fécondité de ce nouveau sol semblait tenir du prodige... » p. 20.
 Citations : «... Disons tout de suite que le nom de Bois-Francis ne fut d'abord... » p. 8
 5. Acéma, Jean-Paul, 1988. *Ham Nord d'Here à Aujourd'hui*. 423 p.
 Citations : « Les arbres sont éloignés les uns des autres... » p. 25

Illustrations

1. A new map of the Province of Lower Canada, describing all the Seigneuries, Townships, Grants of Land, etc. . . Compiled from Plans deposited in the Patent Office Québec. James Wyld, Geographer to her Majesty, London – Second edition. Fond de carte des Bois-Francis historiques.

Chapitre 6 – Vers la Mésopotamie

Références écrites

1. Bouchette, Joseph, esq. *Topographical dictionary of the Province of Lower Canada*. Henry Colburn and Richard Bentley London 1831 – p. kin – citation : « plusieurs branches... » : p. roads – 1470 en 1829 pour le chemin de Blandford
2. *Chesterville vous raconte* . 363 p. Publicité Pâquet Inc. Shawinigan, 1986 – p. 30 – citation : Pierre Roberge arriva
3. Day, Mrs Catherine M., 1863. *Pioneers of the Eastern Townships: A work containing official and reliable information respecting the formation of settlements, with incidents in their early history, and Details of Adventures, Perils and Deliverances*. 171 p., John Lovell, Montréal. p. 90 : attrait pour les cours d'eau.
4. Encarta 98 Encyclopedra, 1998. Article sur : Embargo Act
5. Mailhot, l'abbé Charles Édouard. *Les Bois-Francis* – La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska. Tome I 1914, 473 p. ; p. 80 : habitation de Charles Houle, et citation : « Avant souvent ; p. 84 – citation : « après la confection... » p. 174, 279 p. 340 ; passage de Beauchesne chez Marchand, Tome II 1920, 445 p. ; p. 12 Ferlinand Gauvreau à Halifax ; p. 13 chemin Gosford ; p. 59 : chemin de la grande ligne ; p. 59 : baptême d'Onesime Marchand ; p. 278 : Lafond demeure à Kingsey ; p. 114 : population des Bois-Francis en 1840. Tome III 1921, 491 p. ; p. 103 : Saint-Samuel 1830 ; p. 108 : Saint-Valère 1831. Tome IV 1925 352 p. ; p. 336 : Jean-Baptiste Lalond demeure à Kingsey

- 6 Martel, Frère Jules, s.e. *Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855* 263 p Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire. Victoriaville, 1960 p. 58 : radeau d'Élie Warner , p. 62 : 1500 barils de potasse transportés ; p. 92 : diligence Trois Rivières Sherbrooke, p. 101 : lettre de Beard au gouverneur , p. 102 : octroi de £760 pour la route de Saint-Grégoire ; p. 133 : citation : «...on voulut aller au plus...» p. 134 : citation : *En 1832, deux familles... et citation : «en 1832, vingt milles de bon...»* , p. 207 : Accès au bac à Somerset ; p. 213 : Emigrés aux USA vers 1845.
7. Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. *Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis de Blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Matus. Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois*. 223p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaska ville, Imprimeur. Arthabaska. p. 108 : abri de charretier de chantier ; p. 114 : Citation : *Un nommé Hall... ; p. 136 : citation : « Dans le courant de l'automne... ; p. 138 : Lagueux et cie dans le Domaine de Gentilly , p. 142 : Citation : « Malgré tout le travail... » p. 144 : citation : « au milieu d'une savane... » et : citation *Tous ces nouveaux propriétaires... ; p. 178 : privilège de Hall en 1855 , p. 139 : citation : Les établissements... ; p. 162 : citation : « Il est vrai... »**
- 8 Trudelle, l'abbé Charles, 1878. *Trois souvenirs* 75 p Imprimerie de Léger Brousseau Québec. p. 21 : citation : *Pour aller des paroisses du bord... ; p. 23 : citation : « Ce fut là cependant le chemin... ; p. 24 : «...pour la plupart, des journaliers... » ; p. 62 : Daly fait améliorer le chemin de la savane.*

Illustrations

1. A new map of the Province of Lower Canada, describing all the Seignuries, Townships, Grants of Land, etc... Compiled from Plans deposited in the Patent Office Quebec. James Wyld, Geographer to her Majesty, London – Second edition. Fond de carte des townships pour illustration des routes
2. Encart : Modèle de billet de location pour les soldats et officiers (1815)
3. Encart : Billet de location pour les miliciens au Bas-Canada (1819)

Chapitre 7 Emparons-nous du sol

Références écrites

- 1 Allaire, l'abbé J. B. A. Allaire *Dictionnaire biographique – Clergé canadien français Tome I les anciens*. Imprimerie de l'École Catholique des Sourds Muets, 543 p. Biographie de Courtin, Calonne, Holmes, Raimbault, Racine
- 2 Assemblée législative du Bas-Canada *Lettres des curés*..1823. P. 122 et 117 *Lettres des curés Courtin et Raimbault*. Citation de Raimbault : «*Sous notre Gouvernement... »*
- 3 Buller, Charles, 1838. Appendix (B) to Report on the affairs of British North America, from The Earl of Durham, her Majesty's high commissioner. 218 p. p. 61 : Louis Massue 40 000 «*purchase represented by enterprising Americans... ; p. 92 : Jean Langevin secrétaire de la commission d'investigation sur les concessions aux milices ; p. 46, encans bidons, témoignage de J. Davidson, question 86 et suivantes. J. Davidson, question 35, occasional clearances to make potash, p. 59 : Hastings Kerr : dédales de la bureaucratie. Citation : «*Une perte totale, dans un bureau... »**
4. Caron, Ivanhoe, 1921. *Annuaire statistique Province de Québec* 8^e année, Imprimé par Les A Proulx 1921. p. 319 : colome de vétérans des guerres napoléoniennes en 1815.
5. Chauveau, Honorable P. J. O., 1876. *L'abbé Jean Holmes et ses conférences de Notre-Dame* 33p. Imprimerie A. Coré et Cie Québec. Citation : p. 5, «*composé presque... »*
- 6 Commission parlementaire de l'Assemblée du Bas-Canada sur l'état de l'agriculture au Bas-Canada, 1831 Citations : p. 141 : «*Les squatters, ainsi qu'on les appelle... » ; p. 141 : «*...en différents townships... » ; p. 72 : «*de couper, vendre, ni disposer... » ; p. 73 : «*Je prie le comité de remarquer... »****
- 7 de Pincier, Théodore : lettre du 24 décembre 1806 à Robert Jones. Cette lettre se trouvait, en 2009, sur le site internet de la ville de Sorel.

- 8 Desilets, Andrée : Biographie de Dictionnaire biographique du Canada . Biographie de George Benson Hall.
- 9 Evans, Francis A. 1833, *The Emigrant's Directory and Guide to Obtain Lands and Effect a Settlement in the Canadas*, William Curry, Jun. And Co., Dublin Simpkin and Marshall, London and Oliver and Boyd, Edinburgh.101 p. P. 47 et 96 Valeur des monnaies
- 10 Galarneau, Claude : Dictionnaire biographique du Canada Biographie de l'abbé Jacques Ladislas Joseph de Calonne
- 11 Gentileore, Louis R. et al . 1993 *Atlas historique du Canada Volume II La transformation du territoire 1800 – 1891*. Les presses de l'Université de Montréal. Montréal. Première page des notes Monnaies et taux de change au XIX^e siècle
- 12 Lamonde, Yvan *Histoire sociale des idées au Québec 1760 1896*. 572 p. Éditions Fides Montréal 2000 Citation : p. 58 « une cinquantaine de prêtres immigrants »
- 13 Fangelier, J.C. *Liste des terrains concédés par la Couronne dans la province de Québec de 1763 au 31 décembre 1890*, 1891, p. 13 – 232 281 et 217 840 acres de terres pour les soldats : p 61 et 680 à 683 terrains vendus en 1823 et 1824
- 14 Mailhot, l'abbé Charles Édouard, *Les Bois-Français – La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville*, Arthabaska Tome I 1914. 473 p. : p 174 citation « Heureusement que parmi... » p 196 Courtin au Canada : p 217 : « A peine M Joseph Pellerin était-il arrivé... » p 218 : « Sans hésiter un seul instant M Pellerin » Tome II 1920. 445 p. p 283 « Joseph Houle, garçon de Charles » Tome III 1921. 491 p. p 240 « En 1851 Léon Pepin vint s'établir... »
- 15 O'Bready, Maurice 1973, *De Kéine à Sherbrooke Esquisse historique de Sherbrooke : des origines à 1954*, Université de Sherbrooke 197 p. p. 63 Shore Milnes reçoit 72 000 acres de terres
- 16 Racine, Antoine et al 1851 *Le Canadien émigrant, par douze missionnaires des Townships de l'Est* Imprimerie Core et Cie, Québec. 46 p Citations : p 25 « Dans le township de Bulstrode... » p 23 « D'autres ont des agents... » p 22 « Un certain nombre de grands... »
- 17 Raymond, Claude, 1997, *Dis moi comment on abat son pays* Volume I. 388 p. p. 17 Histoire de William Wilson.
- 18 Saint-Amant, 1898 *L'Avenir – Township de Durham et de Wickham – Notes historiques et traditionnelles avec Précis historique des autres townships du comté de Drummond* Histoire de « l'enfant terrible » (J.B.E Dorion) 433 p. Imprimerie de l'Écho des Bois-Français Victoriaville. p 67 : notes sur Bernard O'Reilly : p 23 Raimbault et Pauchaud.
- 19 Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905, *Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis de Blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mœurs, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois*. 223 p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur Arthabaska. P 15 : Citation « Les jeunes gens... », Lagueux et cie dans le Domaine de Gentilly : p. 151 Massue fournit l'équipement pour le moulin à farine : p 138 : citation « Pendant que notre héros... »
- 20 Townshippers' Association 2003, www.townshipheritage.com . The township system (1792) Octroi de 48062 acres à Shore Milnes
- 21 Veziina, Jean-Paul, 1988, *Ham Nord d'Hier – a Aujourd'hui* 423 p. p. 14 : les détenteurs de scripts vendent leurs billets à la porte des tavernes
- 17 Wallot, J. P. Dictionnaire biographique du Canada Biographie de Sir James Henry Craig

Illustrations

- 1 L'abbé Calonne et Calonne le ministre : Archives du séminaire de Nicolet
- 2 L'abbé Raimbault : Archives du séminaire de Nicolet
- 3 L'abbé Jean Holmes : Archives du petit séminaire de Québec
- 4 Mgr Racine : *Histoire des Cantons de l'Est* - Kesteman, Southam, Saint-Pierre - p. 405

Chapitre 8 – Des rangs et des cantons

Références écrites

1. British American Land Company. 1833. *Information respecting The Eastern Townships of Lower Canada...for the sale and settlement of lands*. Publicité concernant les terres disponible pour la colonisation.
2. Brunet, Michel et al. 1952. *Histoire du Canada par les textes*. 297 p. Fides, Montréal. P 108, citation : «45. Et attendu que l'expérience...».
3. Caron, Ivanhoë, 1927. *La colonisation de la province de Québec Les cantons de l'est 1791-1815* 373 p. Sous archives de la province de Québec. Québec. P. 26 conditions d'octroi des terres dans les cantons en 1792.
4. Dubois, Jean Marie et al. 1989. *Les Cantons de l'Est*. Les éditions de l'Université de Sherbrooke. 294 p. P. 92 liste des cantons en 1989.
5. Gentilcore Louis, et al. 1993. *Atlas historique du Canada II* 186 p. Les presses de l'université de Montréal. Montréal. Planche 7 : premier township en 1783. Concessionnaires des seigneuries et propriétaires en 1791. (planche 51)
6. Hamelin, Louis Edmond. 1993. *Le rang d'habitat – Le réel et l'imaginaire*. Fictions Hurrubise H.M.H. Ltée. Montréal. 328 p. P. 121 et suivantes : Considérations générales sur les cantons et rangs après 1840.
7. Kesteman, Jean Pierre ; Southam, Peter ; Saint Pierre, Drane, 1998. *Histoire des Cantons de l'Est* 831p. Les Presses de l'Université Laval, Québec. p. 117 : 20 000 habitants dans les townships en 1812

Illustrations

1. Carte du canton de Chester, tirée de : Desrochers, Marthe et al. 1995, p. 18.
2. Cartes de 1763, 1774 et 1783, tirées de Brunet, Michel et al. 1952. *Histoire du Canada par les textes*, pp. 104, 117 et 125.
3. Carte de l'Amérique du nord en 1763, tirée de Cole Harris, R. et al. 1987. *Atlas historique du Canada I Des origines à 1800* planche 42
4. Carte du Canada en 1791 tirée du *Précis d'histoire du Canada* par Rutehe, Joseph et Forget, Anastase. 1949. Librairie Beauchemin Montréal, page 233
5. Fond des cartes de l'illustration *Les townships de l'est au temps de Charles* des cantons et des mouvements de migration : Duffy, W.J. 1833. *Map of the Eastern Townships of Lower Canada*.
6. Modèles de cantons, tirés de : Caron, Ivanhoë. 1927. *La colonisation de la province de Québec Les cantons de l'est 1791-1815* 373 p. Sous archives de la province de Québec. à la page 322 et 323

Chapitre 9 – Les joies de la spéculation

Références écrites

1. British American Land Company. 1833. *Information respecting The Eastern Townships of Lower Canada. for the sale and settlement of lands...* Publicité concernant les terres disponible pour la colonisation
2. Buller, Charles, 1838. Appendix (B) to Report on the affairs of British North America, from The Earl of Durham, her Majesty's high commissioner. Question 408 et suivantes : prêts noms entre membres de la North West Company
3. Caron, Ivanhoe, 1922. *La colonisation de la province de Québec début du régime anglais 1760-1791* 333 p. Sous archives de la province de Québec. p. 42 : exemples de seigneuries achetées de seigneurs qui retournent en France. p. 120 et suivantes : Politique de Haldiman; p. 130 : Hope à Haldiman, Smith veut tout angliciser
4. Caron, Ivanhoe, 1927. *La colonisation de la province de Québec Les cantons de l'est 1791-1815* 373 p. Sous archives de la province de Québec. Québec. P. 9 : composition du gouvernement sous l'Acte constitutionnel; p. 24 : composition du comité de distribution des terres; p. 30 : politique des chefs de cantons de Smith; p. 34 : refus de toute nouvelle demande de concession en 1793, p. 173 : recommandation de Milnes pour récompenser les membres du comité des terres; p. 235 : John Lambert et la population de véritables anglais au Bas Canada; p. 241 : la North west

- company a 1058 employes en 1802, p. 256 – salaires des administrateurs gouvernementaux
5. Chapais, Thomas. 1972. Cours d'histoire du Canada, tome 2. 289 p. P. 16 – conditions des membres du gouvernement sous l'Acte constitutionnel.
 6. Crampon, chanoine. 1952. *La Sainte bible du chanoine Crampon*. Societe de Saint Jean l'evangeliste, editeurs pontificaux. Premier livre des rois chap. 21 versets 1 à 19, histoire de Naboth.
 7. Day, Mrs Catherine, M. 1863. *Pionniers of the Eastern Townships: A work containing official and reliable information respecting the formation of settlements with incidents in their early history and Details of Adventures, Perils and Deliverances*. 171 p. John Lovell. Montreal. P. 37 : modèle de rétrocession de terres par les associés au chef de canton.
 8. Giravel, Albert. 1966. *Pages d'histoire regionale, cahier 16 : La convoitise des terres dans les townships du Bas Canada (1792-1799)*. 23 p. P. 10 – signatures falsifiées.
 9. Giravel, Albert. 1966. *Pages d'histoire regionale, cahier 17 : La concession et la cession des terres dans les townships de l'est 1800-1815*. 18 p. P. 3 – histoire de la terre de Naboth et citation : «Aussitôt que l'on recommencera...», p. 4 – dénonciation de Simon Z. Watson; p. 14 – liste des amis de Finlay.
 10. Kesteman, Jean-Pierre ; Southam, Peter ; Saint-Pierre, Diane. 1998. *Histoire des Cantons de l'Est*. 831p. Les Presses de l'Université Laval, Québec. p. 112 – retour aux USA en 1812, p. 117 : 20 000 habitants dans les townships en 1812.
 11. Lamonde, Yvan. 2000. *Histoire sociale des idées au Québec*, 572 p. Éditions Fides, Montréal. P. 38 : composition du gouvernement de l'Acte constitutionnel.
 12. Langelier, J. C. 1891. *Liste des terrains concédés par la Couronne dans la province de Québec de 1763 au 31 décembre 1890*. Charles-François Langlois. Imprimeur de... la Reine. P. 20. citation : «Sous le système...»
 13. Steele, Ian K. Dictionnaire bibliographique du Canada (Hugh Finlay 1739-1801). Biographie de Hugh Finlay.
 14. Upton, L.F.S. Dictionnaire bibliographique du Canada (William Smith 1728-1793). Biographie de William Smith.

Illustrations

1. *Premier cadastre pour la colonisation – Canton n° 1 de Cataragui, colonie de Québec – Gentileone, Louis R. et al. Atlas historique du Canada, Vol. II, Planché 7 Le plan de localisation au dessus du plan cadastral est de : Hayes, Derek – Historical Atlas of Canada.* p. 130
2. Fond de la carte montrant les cantons non alloués – Gale et Duberger. BNQ
3. Fond de la carte montrant les cantons octroyés aux amis de Finlay – Duffy, W.J., 1833. *Map of the Eastern Townships of Lower Canada*
4. Encart : Exemple de contrat de rétrocession de lots – Titre de Day, Catherine. *Pionniers of the Eastern Townships*

Chapitre 10 – Pas encore sorti du bois

Références écrites

1. Commission parlementaire de l'Assemblée du Bas-Canada sur l'état de l'agriculture au Bas-Canada. 1851. p. 117. citation : « Je soussigné, par ma marque ordinaire d'une croix. Alexis Richer. » p. 118 ; citation : « Je soussigné, par. Lucie l'evasseur. » p. 147. témoignage de Charles Heon sur les chemins.
2. Day, Mrs Catherine, M. 1863. *Pionniers of the Eastern Townships. A work containing official and reliable information respecting the formation of settlements with incidents in their early history and Details of Adventures, Perils and Deliverances*. 171 p. John Lovell. Montreal. P. 78 mortiers pour le maïs ; p. 91. Henry Lawrence transporte de la porasse à Montréal.
3. Mailhot, l'Abbe Charles-Edouard. *Les Bois Francs* – La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska.

- Tome I 1914. 473 p. p. 220 Joseph Hebert et la potasse ; p. 221 transport de la potasse à Trois Rivières ; p. 238 perlasserie à Stanfold ; p. 249 enlèvement de Philomène Desharnais ; p. 253 citation : « Des indiscretions... » ; p. 254 citation : « par des moyens détournés... » ; p. 257 citation : « Madame veuve Esdras Beaudet... » ; p. 281 perlasserie à Somerset ; p. 283 moulin à farine à Somerset en 1841 ; p. 293 et suivantes : perte du curé Bélanger et Pepin.
- Tome II 1920. 445 p. p. 54 moulin à farine et perlasserie à Victoriaville. Tome IV 1925 352 p. p. 309 et suivantes : drame de la famille Bourret.
- 4 Martel, Frère Jules, s.c. *Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855* 263 p. Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire, Victoriaville 1960 p. 208 : Daly obtient un octroi \$12 500 en 1845 pour la construction du chemin d'Arthabaska
 - 5 Saint Germain, F. Hyacinthe, 1905. *Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint Louis de Mandford Premier colon du comté d'Arthabaska Marais, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois*. 223p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur. Arthabaska. p. 110 : Charles Héon défriche 5 arpents ; p. 113 : Charles Héon va faire moudre son grain à l'hiver 1826 ; p. 132 : Charles Héon doit transporter le corps de son frère Georges à Bécancour ; p. 136 : Charles Héon construit une « chaussée » ; p. 151 : Massue fournit l'équipement pour le moulin à farine ; p. 167 : Histoire de la mort du curé Bélanger ; p. 184 et suivantes : enlèvement de Philomène Desharnais ; p. 194 : citation : « Madame Grenier n'était que quelques instants hors... » ; p. 196 : citation : « Durant quelques années... » p. 196 et suivantes : drame de la famille Bourret
 - 6 The Canada Farmer, Vol I, no. 1 Jan. 1869. p. 37 Miscellaneous. How to make Potash Gracieuseré de Upper Canada Village
 - 7 Trudelle, l'abbé Charles, 1878. *Trois souvenirs*. 75 p. Imprimerie de Léger Brousseau Québec. p. 50 : Histoire de la mort du curé Bélanger ; p. 62 : Daly fait améliorer le chemin de la savane.
 - 8 Raymond, Claude et al. 2000. *Victoriaville 2000, vol I. Recit d'une vieille gare jamais oubliée* p. 39 : Le curé Suzor doit continuer son jeûne parce qu'il ne peut se procurer de viande, étant trop pauvre.
 - 9 Vézina Jean Paul, 1988 *Ham Nord d'Her à Aujourd'hui*. 423p. P. 25 : citation « La potasse (Pot ash) servait... ».

Illustrations

1. Baril pour la préparation de la potasse tiré de la page 42 de : Lemieux, Germain, 1982. *La vie paysanne 1860-1900* 239 p. Les éditions Prise de parole – Les éditions F.M.
2. La photo du missionnaire Bélanger est tirée de Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard. *Les Bois-Francs*, tome 1, page 311.
3. Encart : Les monnaies – Données tirées de Evans, Francis – *The Emigrant's Directory and guide to Obtain Lands and Effect a Settlement in the Canadas*

Chapitre II – Enfin des villages avec curé, notaire et médecin

Références écrites

1. Boorstin, Daniel, 1958. *L'Aventure coloniale (traduction de 'The Colonial Experience' Robert Lalfont, Paris 1981.*
Citation p. 193 : « C'était un lieu... »
2. Chesterville vous raconte.... Publicité Paquet inc. 1986
Pierre Roberge vend sa potasse, p. 31 :
3. Cole Harris, R. et al. 1987. *Atlas historique du Canada 11 Des origines à 1800* 198p. Les presses de l'université de Montréal. Montréal.
Concessionnaires des seigneuries et propriétaires en 1791.(planche 51)
4. Commission parlementaire de l'Assemblée du Bas Canada sur l'état de l'agriculture au Bas Canada, 1851. Affidavits des colons sur l'état des routes

- 5 Durham, The Earl of *The Report and Despatches of the Earl of Durham, her Majesty's High Commissioner and Governor general of British North America* 1839, 423 p. London Ridgways Piccadilly. P. 96 : état d'ignorance des médecins de campagne
 - 6 Lamonde, Yvan *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896* 372 p. Éditions Fides Montreal, 2000. Citation : p. 287, l'église regagne son statut légal
 - 7 Martel, Frère Jules, sc. *Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855*, 263 p. Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise es arts, option histoire, Victoriaville, 1960, P. 150 : Citation : *les cantons bien*
 - 8 Mailhot, l'abbé Charles Édouard, 1914 *Les Bois Francs - Tome I a W* 1761 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska
 - Tome I, p. 23 et 24 : Lettres de mgr Signay à Marcoux, tome I, p. 77 : Les poêles pour la galette, tome I, p. 171 : Charles Héon transporte le corps de son frère, Tome I p. 178, Les dormants de chemin de fer chapelle de Blandford, tome I, p. 182, tanin pour l'industrie du cuir tome I p. 190 : Chaudière à potasse à Hébert, tome I p. 220, tome I p. 226 : citation : *«Les dimanches et les fêtes...»*; tome I, p. 227 : premier missionnaire aux colonies, tome I, p. 227 : Les colons enterrent leurs morts près de leur cabane; tome I, p. 229 : l'abbé Larue visite les colonies; tome I, p. 238 : Joseph Girouard s'installe à Stanfold, tome I, p. 239 : la poudre allemande, tome I, p. 242 : Dr Poisson à Arthabaska, tome I, p. 243 Gagnon à Saint Norbert., tome I p. 281 : perlasserie de Lupien.; tome I, p. 283 : Champoux a un moulin à Somerset, tome I, p. 285 : citation : *«Le souvenir des courses...»*; tome I, p. 286 : voyage à Blandford pour l'achat d'un terrain, tome I, p. 295 : voyage fatal de l'abbé Bélanger, tome I, p. 367 : visite de Modeste Poisson à une malade et citation : *«La plupart des voyages...»*; tome II, p. 52 : Marchand fait baptiser; tome II, p. 54 : Labonte ouvre un magasin et Valère Richard construit un moulin.; tome II, p. 73 : population des Bois Francs en 1839.; tome II, p. 75 : citation : *«Autre manière de fabriquer...»*; tome II, p. 89 : Boutet vend sa potasse à Danville; tome II, p. 89, citation : *«Le prêtre administra...»*; tome II p. 90 : cercueil de Georges Alboeuf., tome II, p. 278 : Lafond fait baptiser., tome II p. 327 : citation : *«La chaussure la plus...»*; tome II, p. 336 : Gagnon va aux Eboulements., tome II, p. 354 : Biographie de Bettez.; tome II, p. 356 : Bourque à Somerset
 - 9 Raymond, Claude *Dis moi comment on a bâti mon pays* – Monographie de Princeville et de Princeville paroisse 1832-1998 – Volume I, Claude Raymond communications 1997, 388 p.
Pierre Prince, p. 42;
 - 10 Saint-Amant, 1898 *L'Avenir* – Township de Durham et de Wickham - Notes historiques et traditionnelles avec Précis historique des autres townships du comté de Drummond Histoire de « l'enfant terrible » (J.B.E. Dorion), 433 p. p. 29 John Holmes, premier missionnaire habitant les townships.
 - 11 Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. *Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis de Blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mœurs, Coutumes, Episodes de la vie d'autrefois* 223p.
La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur, Arthabaska
Charles Héon transporte le corps de son frère, p. 132, p. 177 : citation : *« il n'était pas rare...»*
 - 12 Trudelle, l'abbé Charles, *Trois souvenirs* Imprimerie de Léger Brousseau, Québec, 1878, P. 27, citation : *« Afin de pouvoir se porter secours...»*, p. 55 : voyage fatal de l'abbé Bélanger, p. 55 : citation : *« A peine eurent-ils...»*, p. 64 : citation : *« Il fallait autrefois...»*.
- Illustrations**
- 1 Fond de carte illustrant les emplacements des meuneries et perlasseries : Samuel Holland *A new map of the Province of Lower Canada describing all the Seigneuries Townships, Grants of land &c Surveyed in 1796, 97, and 98*
 - 2 Photo de Pierre Prince tirée de *Les Bois Francs* de Mailhot, tome 2, page 304.

3. Première chapelle de Blandford, tirée de Mailhot, Charles Édouard. *Les Bois Francs*, tome I page 184
4. Photo de l'abbé Denis Marcoux – tiré de Mailhot, Charles Édouard. *Les Bois Francs – tome I* – p. 180
5. Photo de l'abbé Olivier Larue – tiré de Mailhot, Charles Édouard. *Les Bois Francs – tome I* – p. 180
6. Photo de Clovis Gagnon, tirée de *Les Bois Francs*, tome I page 180
7. Photo de la famille Bettez, tirée de *Les Bois Francs*, tome 4, page 248.
8. Photo de Édouard Modeste Poisson, tirée de . Raymond, Claude et al. 2000. *Victoriaville 2000, vol I, Récit d'une vieille gare jamais oubliée*, p. 36
9. Photo de Olivier Cormier, tirée de *Les Bois Francs*, tome 2, page 316.

Chapitre 12 - ...Et s'élèvent les temples à l'amour et à la chicane

Références écrites

1. Collectif *Chesterville vous raconte...*, 363 pp. Publicité Paquet inc. Shawinigan 1986 p. 63, citation '*Des 1855, cette agglomération...*' p. 53 mention des dates de construction et l'école p. 53, Mgr Laffèche
2. Fleury, Alcide. 1961. *Arthabaska Capitale des Bois Francs*. 237 pp. p. 79. Stein voit son magasin péricliter parce que l'église de Gentilly a déménagé. p. 80. Goodhue tient une auberge à Chester, sur le chemin Craig.
3. Grimard, Wilfrid Panneau intitulé : *La paroisse de Saint Paul de Chester*. Ce panneau se trouve en face de l'église. Emmerson ne serait pas propriétaire du terrain donné à l'église.
4. Mailhot, l'abbé Charles Édouard, 1914. *Les Bois Francs – Tome I à IV*. 1761 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska
Tome I : p. 464, population des Bois Francs ; p. 258, Raeme curé de Stanfold ; p. 288, Trudelle curé de Somerset ; p. 323, Prince curé de Saint Norbert ; p. 243, croix de Stanfold déplacée durant la nuit
Tome II : p. 121 à 187, saga de la chapelle ; p. 122, services religieux chez Moise Dupuis ; p. 123 : visite de Prince pour la chapelle ; p. 130 noms des marguilliers ; p. 135, mgr Cooke considère de barbassière le terrain de la chapelle ; p. 135 : citation «*Je consens...*» ; p. 141 : citation «*la majorité des francs...*» ; p. 150 : citation «*La scène fut disgracieuse...*» ; p. 156 : visite chez l'avocat Pacaud ; p. 159 : citation «*prenent, malheureusement...*» ; p. 161 : citation «*mais, voilà...*» ; p. 166 : citation «*Votre devoir est donc...*» ; p. 168 : citation «*Nous les engageons...*» ; p. 176 : citation «*...si peu en rapport...*» ; p. 177 : citation : «*L'ennemi essaya...*»
5. O'Bready, Maurice. Texte intitulé '*La revanche*'. Non daté 4 pp
Apostasie de Moise Dupuis
6. Raymond, Claude et al. 2000. *Victoriaville 2000, vol I, Récit d'une vieille gare jamais oubliée* p. 28 : tableaux de la chapelle d'Arthabaska déménagés durant la nuit.
7. Roby, Yves. Biographie de Chiniquy. Dictionnaire biographique du Canada. Les Presses de l'Université Laval, vol XII

Illustrations

1. Carte du canton de Chester tirée de *La vie sur la terre de Saint Paul...* de M. Desrochers et al. Publications Mécérie Desrochers Léry ;
2. Photo de l'abbé Prince tirée de *Les Bois Francs* de Mailhot, tome I p. 320 ;
3. Photo de Mgr Suzor tirée des archives du séminaire de Nicolet
4. Photo de mgr Laffèche tirée de l'album *Cent cinquantième de St Louis de Blandford* p. 7
5. Photo du curé Moreau, tirée des archives du séminaire de Nicolet
6. Photo de la nouvelle chapelle de Saint Paul tirée des archives du séminaire de Nicolet
7. Photos de la nouvelle église tirées des archives personnelles de M. Desrochers ;
8. Photo de l'église protestante, tirée de *Chesterville vous raconte...* p. 53

9. Photo de Mgr Cooke tirée des archives du séminaire de Nicolet

Chapitre 13 – Une nouveauté, l'école du rang

Références écrites

1. Audet, Louis-Philippe. Histoire de l'enseignement au Québec. Holt, Rinehart et Winston Inc. Montréal, Toronto.
Tome I p. 316 : citation : « Les canadiens sont très ignorants » ; p. 321 Les anglos fondent leurs écoles ; p. 317, marchands constatent l'ignorance généralisée ; p. 325 : citation : « Sommes nous justifiés » ; p. 342 : écoles de campagne en 1790 ; p. 336 : intentions assimilatrices des évêques ; p. 346 : évêques catholiques combattent loi de 1801 ; p. 346 : gouverneur Dalhousie constate l'écœuf de loi de 1801 ; p. 363 : Mélience du cure Painchaud, école scolaire et « En 1828 il y avait dans le Bas Canada... »
Tome II p. 32 : warden anglophones dans 23 des municipalités ; p. 127 : augmentation rapide du nombre d'écoles ; p. 59 : résistance des irlandais dans Saint-Gilles et Saint-Sylvestre ; p. 131 : Qualité des maîtres.
2. Caron, Ivanhoë., *La colonisation de la province de Québec Les cantons de l'est 1791-1815* 373 p Sous-archives de la province de Québec Québec 1927, P. 273 : obstruction du clergé à la loi de 1801.
3. Chapuis, Thomas, *Cours d'histoire du Canada*. Les éditions Boréales 1972. Tome I, p. 216, citation : « Cet acte fut un fiasco » Tome II : p. 105 : citation : « la plupart des membres... ».
4. Chauveau, Pierre-Joseph-Olivier, *L'instruction publique au Canada, précis historique et statistique* Imprimerie Augustin Côté et cie 1876 366 p p. 308 : citation : « Il paraît que la foule matérielle... » ; p. 282 : citation : « Dans toutes les provinces, un assez petit nombre... » ; p. 287 : citation : « Les commissaires d'écoles, il est vrai... »
5. Collectif, *Chesterville vous raconte* : 363p. Publi-cite Paquet inc. 1986. p. 49. salaire et nombre d'élèves en 1870
6. Collectif, *Cent cinquantième de St-Louis de Blandford (Beccou des Bois-Francs)* 402 p. p. 23 : difficulté d'école en 1845
7. de Waresquiel, Emmanuel Yvert, Benoit, 1996 *Histoire de la Restauration 1814-1830*, Éditions Perrin, collection tempus 499 p. P. 415 : citation : «...malgré les efforts... »
8. Durham, John George Lambton, Earl of. The report and despatches of Earl of Durham : Her Majesty's High Commissioner and Governor General of British North America. 423 p. Ridgways London 1839 p. 66 : citation : «... il semble que la situation... ».
9. Fleury, Alcide, *Arthabaska capitale des Bois-Francs* 1961 237 p. L'Imprimerie d'Arthabaska 1961 P. 192 et 208, premières séances avec livres des minutes en 1877 et 1878 pour commissions scolaires.
10. Fournier, l'abbé Édouard, *Mémoire présenté pour l'obtention de la licence es-lettres La guerre des éreignoirs*, 36 p. Université Laval 1954 p. 5 : impopularité de la loi de 1841, p. 14 : « le chef religieux d'une paroisse... » ; p. 20 : citation : « En tête des opposants... » ; p. 45 : «... introduire des livres infâmes... »
11. Gosselin, l'abbé Amédée, *L'instruction au Canada sous le régime français* 501 p. Typographie L'Flamme & Proulx, Québec 1911 P. 98 : citation : «... dans les côtes, les habitants... » ; p. 123 : citation : « En 1707, l'intendant Radot... » ; p. 143 : citation en référence à Gagnol : « L'état se désintéressait... ».
11. Lamonde, Yvan, *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896* 372 p. Éditions Fides Montréal, 2000, P. 78 : Statistiques du ratio d'écoles par habitant ; p. 79 : citation : « La loi de 1801... » ; p. 80 : citation : «... il ne voyait pas... » ; p. 152 : citation : « Je me demande si de tous temps... » ; p. 58 : 50 prêtres venus de France ; p. 423 : citation : « La loi scolaire de 1846... » p. 80 : Argument de la dispersion pour expliquer le retard dans l'éducation.
12. Lin-teau Paul, Andre, Durocher Rene, Robert Jean-Claude, Richard François *Histoire du Québec Contemporain Tome II, 1x* Québec depuis 1930, Nouvelle édition révisée, 834 p. Les Éditions Boréal, 1989.

- P. 101 L'école obligatoire en 1943
13. Mailhot, l'Abbé Charles Edouard, 1914 (© 1925). *Les Bois Francs – Tome I à W* 1761 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska
Tome I : p. 294 : terrain concédé pour l'école dans Blandford ; p. 248 : syndes de la fabrique de Stanfold achètent un terrain en 1848.
Tome II : p. 23 : citation : « M. Dupuis organisa les écoles... ».
 14. Meilleur, Jean Baptiste. *Memorial de l'Education du Bas Canada* 386 p. J. B. Rolland & fils, Libraires Éditeurs, Montréal 1860
p. 87 : citation : « Il fut accordé en vertu... ».
 15. Raymond, Claude, *Dis moi comment on a bâti mon pays – Monographie de Princeville et de Princeville paroisse 1832-1998 – Volume 1*. Claude Raymond communications 1997. 388 p.
p.238, Réunion des commissaires de Stanfold en 1846.
 16. Raymond, Claude et al, 2000. *Victoriaville 2000*, vol.1. Recit d'une vieille gare jamais oubliée
p. 23. Clovis Gagnon et Hamel en conflit : citation : « Ils sont comme des forcenés... » ; p. 24 : citation : « Un parti de sept francs tenanciers... » ;
 17. Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis de Blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mœurs, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois. 223p
La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur, Arthabaska
p. 79 : citation : « Un citoyen aisé, aimant l'instruction... » ; p. 167, dons de deux terrains pour l'école de Blandford.
 18. Tingwick 125 ans...tant de souvenirs! 597 p. Publicité Pâquet inc. Shawinigan (Québec). P. 131, salaire de l'institutrice en 1888.
 19. Veena, Jean-Paul, 1988. *Ham-Nord d'Hier à Aujourd'hui* 423p.
p. 260, problèmes d'Octave Gaudet ; p. 258 citation : « L'enfant du laboureur élevé à l'école est à quinze ans... »

Illustrations

1. La photo de l'intérieur de l'école est tirée de la collection personnelle de M Desrochers;
2. La photo de l'école du rang no. 11 est tirée de la collection personnelle de M Desrochers;
3. La photo de l'automne de 1944 est tirée de la collection personnelle de M. Desrochers;
4. Portrait de Jean Baptiste Meilleur – tiré de Sulte, Benjamin – *Histoire des Canadiens Français – 1608-1880 – tome VII*
5. Encart Le missionnaire Antoine Racine fabriquait des illettrés

Chapitre 14 – Débuts et aventures d'un colon

Références écrites

1. Lamonde, Yvan, *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896* 372 p. Éditions Fides Montréal, 2000. P. 315 : Mgr Bourget défend au cures de donner l'absolution aux lecteurs du journal *L'Avenir*; p. 327 : refus des sacrements aux membres de l'Institut canadien.

Crédits illustrations

1. Portrait de Norbert Bourque et de Louise Houle, tiré de O'Bready, Maurice, 1949. *Histoire de Wotton Comté de Wolfe P-Q*, p. 199.
2. Encart Tableau intitulé – *Tableau des mesures – Longueurs – Équivalences*. Ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs du Québec.

Chapitre 15 Les terres des prêtres

Références écrites

- 1 Bourque, Norbert, 1890. *Debut et aventures d'un colon*. Publié dans le périodique *Le Pionnier* de Sherbrooke du 16 octobre 1890. Repris dans la revue *La Manoussien* Vol 11 no. 4 Eté 2003 sous le titre : Marie Louise Houle (1828 après 1894). Citation : « Pendant l'été, On disait que... Pour obtenir 50 acres... après une bonne veillée... »
- 2 Brunet, Michel, Fregault, Guy, Trudel, Marcel, 1952. *Histoire du Canada par les textes* 298 p
Fides, Montreal. Réponse du cure Poinchaud : « Les Canadiens et la colonisation des townships » (p. 139)
- 3 Butler, Charles, 1838. *Appendix (B) to Report on the affairs of British North America, from The Earl of Durham, her Majesty's high commissioner* 218 p. p. 76 : réponse no. 481. Les « Emigrant societies ».
- 4 Caron, Ivanhoe, 1921. *La colonisation du Canada sous le régime anglais (1815-1822)*. Article paru dans « Annuaire statistique - 8^{ème} année » P. 524 : sociétés des émigrés en 1829. Citation : « Un groupe de citoyens... ».
- 5 Chapuis, Thomas, *Cours d'histoire du Canada Tome 6 (1847-1851)*. Les éditions Boreales 1972 P. 109. On brûle le parlement : p. 129. Suppression des tarifs préférentiels par la G.B.
- 6 Chartier, J. B. 1871. *La colonisation dans les Cantons de l'Est*. Courrier de Saint Hyacinthe P. 83 : Sociétés de colonisation en 1869.
- 7 Drapeau, Stanislas, 1863. *Etudes sur les développements de la colonisation du Bas Canada depuis dix ans; (1851-1860)*. Typographie de Léger Brousseau Québec P. 109 : sociétés de colonisation de Montréal et de Québec
- 8 Elgin, *La collection Elgin* Grey 1846-1852, Ottawa 1937, tome 1 p. 1991 «... Papineau pounced upon this association» traduit par « Papineau s'est rue sur cette association ». Texte reproduit dans *Les cahiers nicolétains* vol. 12 no. 2, p. 64
- 9 Gendron, Mario et al. 1999. *Histoire du Piedmont des Appalaches*, 413 p. Les éditions de l'IQRC, Québec, p. 68 : citation : « L'entente conclue entre... »
- 10 Hébert, Pierre Maurice, 1990. *Bernard O'Reilly l'amour des Canadiens français*. Paru dans les cahiers nicolétains – La Société d'histoire régionale de Nicolet Vol. 12 no 2 Juin 1990 P. 43 : O'Reilly ne en Irlande ; p. 48 : Citation : «... que les Irlandais et les Écossais... » p. 50 : Citation : « Il a fait des démarches... » et citation : L'important c'est d'avoir une Organisation universelle... » p. 51 : Citation : «... n'est pas une corporation... » ; p. 54 : Citation : « Plus de cent... » ; p. 61 Citation : « On le retrouve en France... » ; p. 62 : Citation : « Avec Bernard O'Reilly on a appris... ».
- 11 Lacoursière, Jacques, 1996. *Histoire populaire du Québec tome 2 1791 à 1841* : p. 365 Exil de Papineau ; tome 3 : 1841 à 1896, P. 50 : On tente de brûler Lord Elgin en effigie ; p. 32 : retour de L.J. Papineau en 1845.
- 12 Lamonde, Ivan, *Histoire sociale des idées au Québec 1700-1896* 572 p. Éditions Fides Montreal, 2000, p. 122 : 302 projets de lot bloqués en 15 ans, p. 287 : Citation : « L'Église catholique romaine... »
- 13 Malhot, l'Abbé Charles Edouard, 1914. *Les Bois Francs – Tome I à IV* 4761 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaska ville, Arthabaska. Tome I, P. 23 : Mandat de mgre Signay à l'abbé Marcoux.
- 14 O'Bready, Maurice, 1949. *Histoire de Wotton Comte de Wolfe* P. Q P. 18 : citation : « En une seule de ces années... » ; p. 20 : Jutras paie sa terre 4 fois ; p. 20 : Citation : «... on appelait "Terrains des prêtres"... » ; p. 21 : En 1854, on taxe les terres non défrichées ; p. 32 : 200 terres prises à Wotton en 1849 ; p. 40 : Citation : «... le possesseur du 29 dans le... » ; p. 59 : Description géographique des 'terres des prêtres' ; p. 61 : on doit payer les terres de 10 à 25 shillings après 1856 ; p. 64 : 4 écoles entre 1853 et 1855 ; p. 98 : Mederic Hamelin ; p. 152 : citation : « pour permettre aux élèves... » ; p. 155 : école modèle en 1874 ; p. 157 : éphémérides municipales ; p. 158 : En 1868, 80 familles reçoivent le journal ; p. 172 : Stenson maire malgré lui ; p. 178 : pourcentage de chefs de familles

sachant lire et écrire : p. 181 ; statistiques sur la fréquentation scolaire : p. 181 ; En 1859, on passe des contributions volontaires aux cotisations : p. 181 ; citation : «...au travers de ses tournées...» : p. 183 ; citation de Mederie : «...certains personnages amis de l'instruction...» : p. 184 ; citation : «Mantes innovations ont été suggérées...» : p. 188 ; Bureau de l'agriculture en 1852 : p. 163 ; une société d'agriculture est sur pieds : p. 189 ; citation : «...s'ouvre dans la province, dans le comté...» : p. 189 ; citation : «...la législature vote une loi...» : p. 194 ; fondation du cercle agricole en 1886 : p. 197 ; citation : « M D O Bourbeau... » : p. 203 ; citation : «On suppose que les poulains...» : p. 207 ; statistiques sur l'émigration : p. 333 ; statistiques sur la population de Wotton.

15. Sylvain, Philippe. *Dictionnaire biographique du Canada. Biographie de Jean Baptiste Éric Dorion*. Vol. XX p. 232 ; Article de O'Reilly dans «*Le Canadien*». Citation : «Il n'est pas étonnant...»

Illustrations

1. Photo de Bernard O'Reilly tirée de l'article de P. M Hébert dans *Les cahiers nicolétains* vol. 12 no 2.
2. Carte des terres des prêtres tirée du livre *Histoire de Wotton* de Maurice O'Bready, p. 10.
3. Wotton, un canton pas comme les autres – Fond de carte est tiré de la carte de Joseph Bouchette – 1831.
4. Photo Stenson et Desève tirée du livre *Histoire de Wotton* de Maurice O'Bready, p. 171.
5. Photo de P. O'Bready et O. Pelletier tirée du livre *Histoire de Wotton* de Maurice O'Bready, p. 28.
6. Photo Bourque et Morin tirée du livre *Histoire de Wotton* de Maurice O'Bready, p. 68.
7. Photo de Maurice O'Bready tirée du livre *Histoire de Wotton* de Maurice O'Bready, p. xx.
8. Fond de carte des nouvelles limites de mes Bois-Francis tirée de *A new map of the Province of Lower Canada, describing all the Seigneuries, Townships, Grants of Land, etc. . . Compiled from Plans deposited in the Patent Office Quebec*. James Wyld, Geographer to her Majesty, London – Second edition

Chapitre 16 – Le canadien émigrant

Références écrites

1. Abbott, Edith. 2003. *Women in Industry – Early Mill Operatives, Conditions of life and Work* Site Internet : www.boondocksnet.com. Référence au rapport du «*Massachusetts Bureau of Labor*».
2. Albert, Félix. 1909 *Immigrant Odyssey – A French Canadian Habitant in New England. A bilingual edition of Histoire d'un enfant pauvre* by Félix Albert ; Introduction by Frances H. Early, translation by Arthur L. Eno, jr. The University of Maine Press. 178 p. ISBN 0 89101 068 8 P. 4 ; date de naissance de Félix : p. 8 ; mariage avec Desneiges : p. 11 ; population de Lowell : p. 107 ; détails sur la famille Albert : p. 108 ; colons à Saint-Éloie : p. 111 ; déménagement de la maison à Saint-Éloie : p. 112 ; mauvaise récolte et coupe de bois : p. 117 ; maladie de Félix et sunapis : p. 123 à 129 ; mariage de Félix : p. 133 ; cheptel de 14 vaches etc. : p. 136-140 ; voyage de commerce dans le Maine : p. 145 ; départ pour les USA : p. 152 ; Félix possède 7 à 8 chevaux : p. 157 ; liste des acrifis de Félix : p. 171 ; débit de boisson clandestin : p. 174 ; décision de publier un livre : liste des citations : p. 123 : «*Je connaissais une demoiselle...*» ; p. 124 : «*Je croyais...*» ; p. 126 : «*J'avais rêcolé au delà...*» ; p. 140 : «*Revenu chez nous...*» ; p. 146 : «*Quelques uns des enfants...*» ; p. 149 : «*Plusieurs me voyant...*» ; p. 150 : «*Dans cette année là...*» ; p. 151 : «*On me demanda...*» ; p. 153 : «*J'avais alors deux petites...*» ; p. 154 : «*Le printemps suivant...*» ; p. 155 : «*Quand les gens arrivaient...*» ; p. 155 : «*Tout l'intérieur...*» ; p. 159 : «*Tandis que les uns tendent notre besogne...*» ; p. 160 : «*Elle se rétablit...*» ; p. 161 : «*Cette année là...*» ; p. 163 : «*Plusieurs personnes...*»
3. Chapais, Thomas. *Cours d'histoire du Canada* Tome 4 (1833-1841). Les éditions Boreales 1972. P. 297 ; population du Québec en 1840.

4. Desrochers, Marthe et al. 1995 *La vie sur la terre de Saint Paul au temps de Marie Louise et William 1912-1950*. Publications Mèderic Desrochers, Lery (Qc) 434 p. P. 49. Lieux de résidence des parents des « États ».
5. Linteau, Paul-André ; Durocher, René ; Robert, Jean-Claude, 1989 *Histoire du Québec contemporain De la Confédération à la crise (1867-1929)* tome I. 758 p. Les éditions du Boréal, Montréal. P. 26 à 38 : statistiques de population et d'émigration
6. Racine, Antoine et al. 1851 *Le Canadien émigrant par deux missionnaires des townships de l'Est*. 46 p. Imprimerie Core et Cie, Québec. P. 9 : Causes de l'émigration vers les États Unis
7. Raymond, Claude et al. 2000 *Victoriaville 2000* vol I, *Recit d'une vieille gare jamais oubliée*. P. 39 : Famines dues aux mauvaises récoltes dans les Bois Franc
8. Roby, Yves, 2007 *Histoire d'un rêve brisé ? Les Canadiens français aux États Unis*. 149 p. Éditions Septentrion Sillery (Québec). P. 24 : Statistiques sur le nombre de Canadiens français aux USA vers 1900.

Illustrations

1. Photo de Félix Albert (tirée de : Albert, Félix, 1909 *Immigrant Odyssey : A French Canadian Habitant in New England*. ISBN 0-89101-068-8
2. Photo des logements - ibid
3. Photo de la maison et des membres de la famille Charrette - collection personnelle de M. Desrochers.
4. Encart - Le trace du St. Lawrence & Atlantic par une course de traineau - tiré du site internet de la municipalité de Richmond - Québec - (2008)

Chapitre 17 - Ces petits hangars roulants

Références écrites

1. Allard, Marcel, 1983, *Les chemins de fer dans la région de Nicolet : 1850, à nos jours*, 54 p. Les cahiers Nicoletiens, La société d'histoire régionale de Nicolet, L'imprimerie de la Rive Sud Ltee, 381 rue Martin, Nicolet, P.Q.
Éléments de l'histoire du tronçon de Trois-Rivières-Arthabaska.
2. Beck, J. Murray, Dictionnaire biographique du Canada, Biographie de J. Howe.
3. British American Land Company (the), 1833 *Information respecting the Eastern Townships of Lower Canada in which The British American Land Company intend to commence operations for the sale and settlement of lands in the issuing spring*. W. J. Rully, printer, London. P. 8 - on retrouve une copie de lettre adressée aux Directors of the British American Land Company en date du 20 octobre 1832
4. Encyclopediæ Britannicæ - Rails aux charbonnages de Newcastle
5. Encyclopediæ Encarta - Rubrique Steam engine et George Stephenson
6. Hamelin, Jean & Roby, Yves, 1971 *Histoire économique du Québec 1851-1896*. Éditions Fides. 436 pp. P. 135 - fin de la carrière de la locomotive Dorchester
7. Kesteman, Jean-Pierre, Dictionnaire biographique du Canada, Biographie de A. T. Galt.
8. Lovett, Henry Almon, 1924 *Canada and the Grand Trunk 1829-1924*, 241 p. p. 4 : Promoteurs de Boston à Montréal et à Sherbrooke ; p. 40 : souscription de £90 000 ; p. 41 : garantie d'obligations de £2 000 000 ; p. 42 : £125 000 pour la ligne Trois-Rivières-Arthabaska ; p. 48 : £7 807 000 investis, £1 000 000 retournés en intérêts.
9. O'Bready, Maurice, 1973, *De Kébec à Sherbrooke Esquisse historique de Sherbrooke : des origines à 1954*, 197 p. Université de Sherbrooke - p. 100 à 110 : la B.A.L.C. et A. T. Galt
10. Ormsby, William G. Dictionnaire biographique du Canada, Biographies de Francis Hincks
11. Pothier, Louise Dictionnaire biographique du Canada, Biographie de J. F. Turcotte
12. Raymond, Claude, *Dis-moi comment on a bâti mon pays* - Monographie de Princeville et de Princeville paroisse 1832-1998 - Volume I - Claude Raymond communications, 1997, 388 p. P. 287 : dernier train sur la ligne Québec-Richmond en 1989.
13. Raymond, Claude et al. 2000, *Victoriaville 2000*, vol I, *Recit d'une vieille gare jamais oubliée*

- p. 105 : affrontements entre irlandais et Canadiens.
14. Saint-Pierre, Denis. 2006. *Victoriaville De fouët vierge... la ville 1837-1890 Tome I Période de 1837 à 1869 Document de recherches historiques*. Victoriaville : 311 p. P. 105. Samuel Morton Peto.
 15. Stevens, George Roy. *History of the Canadian National Railways* : 1973. Macmillan New York. 538 p. p. 13 : trains de portage ; p. 26 : Grande Bretagne contre une route menant aux USA ; p. 43 : Les coûts de construction doublent et le recrutement est pénible ; p. 65 : Galt a une usine à rails ; p. 57 : impact de la guerre civile américaine ; p. 84 : retrait du bonding act par les américains ; p. 60 : avertissement de Watkin au sujet de la fragilité des terres de Rupert face aux américains ; p. 43 : Canadiens ne s'embouchent pas pour le travail sur les chantiers.
 16. Trudelle, l'abbé Charles, 1878. *Trois souvenirs*, 75 p. Imprimerie de Léger Brousseau Québec. P. 64 : Citation : « Il fallait autrefois, pour descendre... ». p. 62 : Citation : « Peu de temps après la mort de M. Belanger... »
 17. www.ville.richmond.qc.ca : Anecdote concernant la course de cariole qui a décidé du tracé de la ligne St Lawrence – Atlantic.

Illustrations

1. Photo de la rocket tirée de Spartacus encyclopedia.
2. Photo de Galt tirée de *Histoire des Cantons de l'Est* de Kesteman et al. p. 338.
3. Fond de plan des tracés des chemins de fer tiré de *Histoire des Cantons de l'Est* de Kesteman et al. p. 234.
4. Fond de plan pour les tracés en relation aux Bois-Francs tiré de : *A new map of the Province of Lower Canada, describing all the Seigneuries, Townships, Grants of Land, etc...* Compiled from Plans deposited in the Patent Office Quebec. James Wyld, Geographer to her Majesty, London – Second edition.
5. Carte du tracé du Grand Tronc : Musée McCord – M930.50.1.72 – *Le chemin de fer du Grand Tronc et ses liaisons*.
6. Photo de la gare d'Arthabaska tirée du fonds Jacques Foucault.
7. Photo de locomotive de collection, tirée d'une collection privée.

Chapitre 18 – Grandeurs et misères du bois

1. Bérubé, Beauvais 1993. *Rivière du Loup Lointains Commencements Longs Cheminements* 328 pp. Société d'histoire et de Généalogie de Rivière du Loup. P. 248 : location des terres à bois de Frazer en 1823 et construction d'un moulin.
2. Buller, Samuel, 1839. *Appendix (B) to Report on the Affairs of British North America, from The Earl of Durham, Her Majesty's Commissioner* 218 p. Citation : question 360 « Avec vous d'autres remarques... »
3. Caron, l'abbé Ivahoe, 1916. *La colonisation du Canada sous la Domination Française – Précis historique*. Québec, 90p. P. 74 : citation : « De longs trains de bois... »
4. Caron, l'abbé Ivahoe, 1922. *La colonisation de la province de Québec – Début du régime anglais 1760 – 1791* 333 p. p. 165 : citation : « Depuis plusieurs années... » ; p. 166 citation : « ...différentes espèces... »
5. Caron, Ivahoe, *La colonisation de la province de Québec Les cantons de l'est 1791-1815* 373 p. Sous archives de la province de Québec, Québec, 1927p. 237 : autorisation de faire entrer la potasse, p. 238 : traité Jay ; p. 243 : Wright lance son premier radeau de bois le 11 6 1806 ; p. 245 : tableau, 661 vaisseaux en 1810 ; p. 245 : industrie de construction de bateaux.
6. Caya, Marcel. *Dictionnaire biographique du Canada. Bibliographie de* Henry Caldwell. Location des propriétés de Murray.
7. Cugnet, Joseph François, 1775. *Traité de la loi des fiefs*, 72 p. Guillaume Brown, Québec, p. 19-20 : retrait féodal et conventionnel.
8. Drapeau, Stanislas, 1863. *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans (1851 à 1861)* 593 p. Typographie de Léger Brousseau, 7 rue Buade Québec, p. 159 : citation : « Il paraît qu'il se fait un grand... »

9. Evans, Francis A. 1833. *The Emigrant's Directory and Guide to Obtain Lands and Effect a Settlement in the Canadas*. William Curry, Jun. And Co., Dublin Simpkin and Marshall, London and Oliver and Boyd, Edinburgh 101 p. p. 61 : avertissement contre la tentation de porter soi-même son bois à Québec; pp. 31, 33 et 66 : prix à l'acre des terres; p. 48 : prix des animaux et d'une charrue; p. 61 : prix des résineux; p. 60 : prix du sucre; p. 61 : prix de la cendre et de la potasse
10. Keyes, John. Dictionnaire biographique du Canada. Bibliographie de Peter Patterson. En 1807, l'Angleterre importe 302 480 m³ de bois de la Baltique; en 1850, possède 40 000 acres de terres; citation : « Parfois, à la clôture des comptes... citation : « La plus grande partie des billots... »
11. Lacoursière, Jacques. 1995. *Histoire populaire du Québec Des origines à 1791*. Septentrion, Québec. 480 p. P. 47 : Champlain fait charger du chêne « pour faire éprouve... »; p. 481 : Les loyalistes, dans une pétition du 15 avril 1787 en vue de se donner un gouvernement autonome, demandent la prohibition de l'entrée de la potasse, de la perlasse et du bois de construction venant de l'Etat du Vermont.
12. Lacoursière, Jacques-Provencher, Jean-Vaugeois. 2001. *Canada Québec 1534-2000*. 591 p. 118-52 moulins à scie en 1734; p. 118 : citation : « ...qui'un jour le commerce... »; p. 118 : construction de navires pour le compte de la marine à partir de 1742; p. 76 : Talon fait construire des navires et fabriquer de la potasse
13. Martel, Frère Jules, s.e. *Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855* 263 p. Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa; en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire. Victoriaville 1960 p. 113 : Hamilton prête 1000 £ pour la construction du chemin Craig
14. Moraze, Charles-Wolff, Philippe. 1954. *Nouveau cours d'histoire Classe de première Les révolutions 1789-1851* 421 p. 174 : histoire de la ligue des neutres.
15. Racine, Antoine et al. 1851. *Le Canadien émigrant, par douze missionnaires des townships de l'Est*. 46 p. Imprimerie Côté et Cie Québec; p. 26 : citation : « ...patentes à la main... »
16. Richardson, A.J.H. Dictionnaire biographique du Canada. Bibliographie de Henry Osborne; référence à la ligue des neutres.
17. Saint-Germain l'Hyacinthe. 1905. Charles Heon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis de Blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mœurs, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois. 223 p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur, Arthabaska; p. 108 : l'épouse de Charles Heon dans un abri de bûcheron; p. 136 : Charles Heon construit une digue; p. 147 : Charles Heon construit un moulin à scie pour les matériaux de sa grange; p. 15 : les jeunes qui vont à By-Town; p. 13 : citation : « Vers mil huit cent quinze... »; p. 13 : citation : « A l'époque dont je parle... »; p. 211 : citation : « Plusieurs des premiers colons... »; p. 209 : citation : « Saint-Louis de Blandford se ressentit aussi... »; p. 218 : citation : « C'était le temps de l'exploitation... »; p. 214 : citation : « L'exploitation des forêts de Blandford... »
18. Shrock, Randall. Embargo Act. Microsoft Encarta encyclopedia '98. Article sur le «Embargo Act»
19. Sosa, Narcisse. 1897. *La construction des navires à Québec Grèves et naufrages*. 202 pp. Imprimerie Léger-Brousseau, Québec; p. 25-45 : vaisseaux construits en 1811; p. 58 : 2542 vaisseaux construits de 1797 à 1896
20. Tassé, Joseph. 1871. *Philemon Wright ou colonisation et commerce de bois* 77 p. p. 31 : citation : « faisait couper du bois de de différentes espèces... »; p. 31 : Hocquart fait charger des planches pour les chantiers de la marine royale; p. 31 : citation : « ...les trains de bois qui flottaient... »
21. Trudel, Marcel. 2001. *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*. Éditions Hurtubise HMH, Montréal. 330 pp. P. 103-122 : biographie critique de Talon
22. Victoria A. 1874. (Documents de la Session (No. 2) 38) Tableau intitulé : Etat des Limites à Bois actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc. suite Permis obtenus par George Benson Hall entre 1860 et 1870

23. Young, Brian J., Dictionnaire biographique du Canada. Biographie de : James Bell Forsyth. Référence à William Walker, associé de Forsyth et négociant de bois.

Illustrations

1. Photo du camp de bûcheron tiré des archives personnelles de M. Desrochers
2. Photo du train de bois, archives du Musée Mc Cord - MP 0000.1452.156 Train de bois, Ottawa, Ont., 1871-1872
3. Photo du bois en attente à Québec Musée McCord - I 76310 Anses à bois depuis Spencerwood, Québec, Qc, 1872

Chapitre 19 – Des voisins méconnus

Références écrites

1. Buller, Charles, 1838. Appendix (B) to Report on the affairs of British North America, from The Earl of Durham, her Majesty's high commissioner. 218 p. p. 86 réponse no. 613, citation de J. Morin esq. Md., « À quelques exceptions près... » et 500 à 600 passagers à bord, p. 67 ; réponse 402 : préférences pour les irlandais... ; p. 85 réponse 606 : citation de H. Jessopp : « Les émigrants envoyés... ».
2. British American Land Company, the. 1833. *Information respecting The Eastern Townships of Lower Canada, in which The British American Land Company intend to commence operations for the sale and settlement of lands in the ensuing spring*. W. J. Ruffy, printer, London. Modèle de prospectus pour vente de terres.
3. British American Land Company, the. 1836. *Seconde report to the proprietors of the British American Land Company*. London. Nombre d'acres de terre en possession de la société.
4. Caron, l'abbé Ivanhoë, 1921. *Annuaire statistique Province de Québec 8^e année « La colonisation du Canada sous le régime anglais (1815-1821) »* p. 503⁶⁰ p. 559. P. 514 et 516 : Billets de locations pour soldats et officiers en 1815 ; p. 519 : première colonie de Drummond et opposition des grands propriétaires ; p. 519 : vétérans des bataillons des Meuron et Watteville, p. 547 : citation du rapport du comité sur l'agriculture ; p. 552 : citation « Les chevaux et les taureaux... ».
5. Caron, l'abbé Ivanhoë, 1922. *La colonisation de la province de Québec – Début du régime anglais 1760-1791* 333 p. p. 123 et 124 : inquiétude au sujet de l'installation des loyalistes le long des frontières américaines ; p. 124 : Townships à Kingston, baie de Quinté ; p. 151 : marchands américains et anglais qui arrivent en 1763
6. Caron, Ivanhoë, 1927. *La colonisation de la province de Québec Les cantons de l'est 1791-1815* 373 p. Sous-archives de la province de Québec, Québec. p. 250 : citation de Weld : «...les encouragements des négociants... ».
7. Caya, Marcel, Dictionnaire biographique du Canada. Biographies de : Henry Caldwell ; 1 775 000 livres de farine : Origine de Caldwell.
8. Charbonneau André, Sevigny André, 1997. *1847 Grosse Île au fil des jours*. Patrimoine Canadien Parc s Canada. 283 p. p. 1 : 1832, Quarantaine à Grosse Île ; p. 12 : 98649 immigrants en 1847 ; p. 24 : 17477 immigrants décédés lors de la traversée ; p. 55 : choléras en 1832 et 1834
9. Day, Mrs Catherine, M. 1869. *History of the Eastern Townships, province of Quebec, Dominion of Canada, Civil and Descriptive. In three parts*. John Lovell. Montreal. p. 184 : Les distilleries deviennent excessivement nombreuses
10. Day, Mrs Catherine, M., 1863. *Pioneers of the Eastern Townships. A work containing official and reliable information respecting the formation of settlements: with incidents in their early history; and Details of Adventures, Perils and Deliverances* 171 p. John Lovell, Montreal. p. 30 : Isaac Lawrence associé dans le township de Shefford ; p. 44 Perte du patrimoine de Isaac Lawrence et immigration dans les townships de l'est.
11. Drapeau, Stanislas, 1863. *Études sur les développements de la colonisation du Bas Canada depuis dix ans (1851 à 1861)* 593 p. Typographie de Léger Brousseau, 7 rue Buade Québec, p. 248 : statistique sur les produits agricoles

12. Gentriflore, Louis R. et al. 1993 *Atlas historique du Canada Volume II La transformation du territoire 1800 – 1891*. Les presses de l'Université de Montréal, Montréal. p. 21 données sur le nombre d'immigrants entre 1815 et 1850. Planche 10 : estimation de 1,5 millions d'habitants au printemps de 1847, planche 9 : 40% de travailleurs agricoles parmi les immigrants.
13. Gravel Mgr Albert, Pages d'histoire régionale, cahier no. 17, La concession et la curée des terres dans les townships de l'est 1800-1815, 1966
14. Hébert, Pierre Maurice, 1990 *Bernard O'Reilly L'amour des Canadiens français*. Paru dans les cahiers nicolétains – La Société d'histoire régionale de Nicolet, Vol. 12 no 2, Juin 1990 p. 48. Citation : « que les Irlandais et les Écossais... »
15. Hugo, Victor, 1873 *Quarantevingt-trois*. Gallimard (1979), édition livre de poche., P. 468 : citation . « d'abord supprimez les parasitiques . »
16. Kesterman, Jean Pierre, Southam, Peter ; Saint Pierre, Diane, 1998 *Histoire des Cantons de l'Est*, 831p, Les Presses de l'Université Laval, Québec, p. 87 : Loyalistes dans les seigneuries de Saint Armand etc. ; p. 95 : Octrois à la B.A.L.C. ; p. 112 : retour d'immigrés américains vers les USA en 1812.
17. Lacoursière, Jacques Provencher, Jean Vaugeois, 2001 *Canada Québec 1534-2000* Éditions Septentrion Sillery Québec. 591 p. p. 176 : données sur l'Aère de Québec ; p.121 : 18% des exportations en blé ;
18. Le Tallec, Jean. 1996. *La vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien Régime*. Coop Breizh Spézet. Bretagne. 271 p. p. 116 : rixe lors du battage au fle au
19. Mûlhou l'Abbe Charles Edouard *Les Bois Francs* -La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska Tome II 1920. 445 p. p. 282 : Recit de l'affrontement de Pierre Richard avec les anglais ; p. 175 : citation : L'industrie laitière transforma
20. Martel, Frère Jules, s.c. *Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855*, 203 p. Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise es arts, option histoire, Victoriaville. 1960, p. 113 : Hamilton avance \$10000 pour la construction du Chemin Carug.
21. Moodie, Susanna. *Roughing it in the bush or forest life in Canada* 1852. Prospero Books (2000) Toronto Ont. Description générale de la vie des pionniers du Haut Canada
22. O'Bready, Maurice, 1949. *Histoire de Wotton Comte de Wolfe* P. Q. P. 216. citation . « des localités à mentalité anglaise . »
23. Parr Traill, Catharine. 2003. *The Backwoods of Canada - Letters from the wife of an emigrant officer*. Prospero Canadian Collection. 351 p. P. 340 : statistiques sur les émigrants assistés des paroisses en 1834
24. Racine, Antoine et al. 1851 *Le Canadien émigrant, par douze missionnaires des townships de l'Est* 46 p. Imprimerie Cote et Cie, Québec, p. 13 : Citation . « Aussi les cultivateurs canadiens... »
25. Saint-Amant, 1898. *L'Avenir – Township de Durham et de Wickham – Notes historiques et traditionnelles avec Précis historique des autres townships du comte de Drummond Histoire de « l'enfant terrible » (J.B.E. Dorton)*, 433 p. Imprimerie de l'Écho des Bois Francs Victoriaville, p. 12 : biographie de F.G. Herriot ; p. 25 : François Ouellet marié Louise Chapman ; p. 112 : Reed achète une vache canadienne ; p. 146 : vaches de boucherie de race Durham ; p. 141 : cordes à travers la route pour empêcher les paroissiens d'aller à la messe ; p.144 : braves qui protègent la procession du St Sacrement ; p. 270 : Grenache permet aux bons de voter ; p. 64 : forcene menacé l'abbé Robson avec un pistolet ; p. 380 : les irlandais mette J. Carignan dans un foyer Il est sauvé par Chany ; p. 160 : les amusements du pont de Nantes ;
26. Vézina, Jean Paul, 1988. *Ham Nord d'Hier à Aujourd'hui* 423p. p. 227 : citation : « L'industrie agricole québécoise . »

Illustrations

1. fond de plan pour les tracés en relation aux Bois-Francis tiré de : *A new map of the Province of Lower Canada, describing all the Seignories, Townships, Grants of Land, etc. Compiled from Plans deposited in the Patent Office Quebec* James Wyld, Geographer to her Majesty, London – Second édition
2. Stanstead 1827, tiré de *Histoire des cantons de l'est* de Kesteman et al., p. 133. Aquarelle de J. Bouchette.
3. Lennoxville tiré de *Histoire des cantons de l'est* de Kesteman et al. p. 194, croquis de C. B. Felton.
4. Sherbrooke 1835, tiré de *Histoire des cantons de l'est* de Kesteman et al. p. 111, C. B. Felton.
5. Église Baptiste, tiré de *l'histoire des cantons de l'est* de Kesteman et al. p. 184.
6. Église Méthodiste, tiré de *Histoire du piémont des appalaches* de Gendron et al. p. 112
7. Église anglicane, de photo prise à Saint-Jacques de Leeds, collection M. Desrochers.
8. Église catholique, de photo prise à Kinnear's mill, collection M. Desrochers.
9. Photo de la tunique et de la tonne tirée de la collection M. Desrochers.

Chapitre 20 – Laissés pour compte

Références écrites

1. Bar, le père. 1611. *Relations des Jésuites pour l'an 1611*.
Traitement des Abénakis par les anglais p. 37 : citation : «...disant qu'ils nous avoient bien payé qu'ils savaient...»
2. Charlevoix, le père de. 1721 *Histoire d'un voyage de l'Amérique*
Citation relative aux profits de Crevier avec la traite aux Abénakis
3. Deschênes, Gaston. 1988. *L'année des anglais – La Côte du Sud à l'heure de la Conquête*.
Seconde édition 180 pp. Septentrion Sillery
Courte biographie de Montesson p. 32 : Citation : Joseph Michel Legardeur de Croisille :
p. 110 : citation : «...nouvelle inquiétude : les Abénaquis...»
4. Fleury, Alcide. 1961. *Arthabaska Capitale des Bois-Francis*. Imprimerie d'Arthabaska inc.
Arthabaska. 237 pp.
Note de l'arpenteur Legendre relative à des réserves et à une requête des
Abénakis pour des terres dans le canton d'Arthabaska. p. 6 : citation : «Le township
contient 23894 acres...»
5. Kesteman, Jean-Pierre, Southam, Peter, Saint-Pierre, Diane. 1998. *Histoire des Cantons
de l'Est*. 831 pp. Les presses de l'université Laval Sainte-Foy.
P. 75 : Citation : «L'arrivée de colons américains sur les rives du lac Champlain...».
6. Lebel, Gérard. 1981. *Nos ancêtres* Tome I ou 16
Odyssée des ancêtres Hince p. 105
7. Mailhot, l'abbé Charles Édouard. 1914. *Les Bois-Francis – Tome I de IV*. 473 p. La Cie
d'Imprimerie d'Arthabaska ville, Arthabaska
Narration du meurtre de Dubuc Tome I p. 186 et Tome II p. 254
Tome IV p. 336 : citation : «...se présente à Leclerc...»
Tome III p. 108 : Utilisation des cabanes de chasse des Abénakis en arrivant à Saint
Valère
Tome I p. 342 : citation : «...les provisions diminuent...»
8. Maurault, l'abbé J.-A.. 1866. *Histoire des Abénakis depuis 1605 jusqu'à nos jours*. 638 p. P. I.
Territoire ancestral des Abénakis, p. 6 : citation : «Il y avait aussi les Miames» : pp. 12 et
538 : Habitations des Abénakis, p. 13 : citation : «Ils cultivèrent quelques petits champs...».
p. 73 : Arrivée de Weymouth, p. 34 : Arrivée de John Smith et exploit de Hunt, p. 35 :
Arrivée des puritains, p. 3 : Citation au sujet des Mohicans : «Leur grande habileté...».
4. Achat de New Haven, citation : «Pour le paiement...» p. 38 : Entente des anglais
avec le chef Massasoit qui devient leur ambassadeur, p. 43 : Guerre par les Pequots ;
p. 47 : Campagne de Mason contre les Pequots, p. 54 : Accaparement des terres

- autochtones par les anglais; p. 56 : Révolte de Philippe fils de Massason; p. 68 : Citation : «*Cependant, l'on vit encore*...»; p. 176 : Citation : «*Le Comte de Frontenac*...»; p. 273 : Citation : «*Comme ces sauvages prenaient part*...»; p. 228 : Rapport de force entre les colonies française et anglaise; p. 344 et 345 : Politique de kidnapping et rapt des Gill; p. 506 à 563 : Rapt des Johnson; p. 540 : Citation au sujet de Gill qui achète Mme Johnson; p. 276 : Citation : «*Les sauvages parurent*...»; p. 278 : Citation : «*une demye lieue de terre*...»; p. 280 : Citation : «*La même année, le seigneur*...»; p. 285 : citation «...le 30 avril 1708...»; p. 291 : citations : «*Celui-ci les maltraita*...»; et «*Plus tard, M de Montesson*...»; p. 294 : Citation : «*les représentants du premier seigneur*...»; p. 624 : Tentative de Würtel de enlever une partie des terres aux Abenakis; p. 296 : citation : «*Il est facile de voir, d'après*...»; pp. 489 et suivantes : Ruel de Rogers en 1759; pp. 331 et 332 : Primes pour l'extermination des Abenakis; p. 402 : Prime augmentée; p. 615 : citation : «*Une pension annuelle*...»; p. 296 : Citation : «*Depuis cette époque*...»
9. Raymond, Claude et al. 2000. *Victoriaville 2000, vol 1. Recit d'une vieille gare jamais oubliée*. P. 15. La réserve abénaquise; p. 16 : citation : «*Les indiens ne furent pas satisfaits*...»
 10. Saint-Amant. 1898. *L'Avenir - Township de Durham et de Wickham - Notes historiques et traditionnelles avec Précis historique des autres townships du comté de Drummond Histoire de «*Enfant terrible*» (J.B.E. Dorton)*. 433 p. Imprimerie de l'Echo des Bois-Francs Victoriaville. P. 54 : citation : «*Il y avait dans le township*...»
 11. Saint-Germain, F. Hyacinthe. 1905. *Charles Heon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis de Blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Meurs, Coutumes, Episodes de la vie d'autrefois*. 223p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur Arthabaska. p. 14 : Citation : «*Les Sauvages Abenakis faisaient la chasse*...»

Illustrations

1. Photo du père Maurault, tirée des archives du séminaire de Nicolet.
2. Reconstitution de maisons longues. Photos prises par l'auteur en 2008 au site de Tshonhiakwatha.
3. Carte des ethnies autochtones à l'arrivée des blancs, tirées de *Brevé histoire socio-économique du Québec* de Dickinson et Young, p. 17.
4. Photos des bâtiments du village reconstitué de Droulers Tshonhiakwatha. Haut-Saint-Laurent, collection privée de M. Desrochers.
5. Photo d'un toboggan. Musée d'Olanak. Collection privée de M. Desrochers.
6. Photo du cadastre du canton d'Arthabaska avec lots des Abenakis, tirée de *Arthabaska capitale des Bois-Francs* de Alcide Fleury, p. 230.
7. Canton de Dunham, tiré de *Histoire des Cantons de l'Est* de Kesteman et al. p. 74.
8. Photo d'artefacts du musée de Olanak prises au musée. Collection privée de M. Desrochers.
9. Photo enfant à Olanak. Bibliothèque Nationale du Québec. Pièce no. 6374.

Chapitre 21 – Pendant ce temps dans les seigneuries

Références écrites

1. Buller, Charles. 1838. *Appendix (B) to Report on the affairs of British North America from The Earl of Durham, her Majesty's high commissioner*. 218 p. Témoignage de Davidson : questions SI a 83.
2. Caron, l'abbé Ivanhoe. 1916. *La colonisation du Canada sous la Domination Française - Précis historique*. Québec. 90p. P. 15. Un seul cheval dans la colonie (1647) 12 chevaux arrivent en 1665; p. 84 : population estimée à 55,009 pers. en 1755.
3. Caron, l'abbé Ivanhoe. 1922. *La colonisation de la province de Québec - Début du régime anglais 1701 - 1791*. 333 p. p. 8 : re-concession de la seigneurie de Murray Bay; p. 16 : titres de Murray; p. 18 : directives au gouverneur Murray; p. 241 : libelle de l'acte de cession de la seigneurie

4. Chapais, Thomas, 1972. *Cours d'histoire du Canada Tome 7* 253 p. Les éditions du Boreal Express Ltée. Trois Rivières, Montréal, p. 118 : Le procureur Drummond amorce le processus de commutation des seigneuries, p. 120 : les juges qui siègent au tribunal.
5. Cugnet, Joseph François, 1775. *Traité de la loi des fiefs*. 72 p. Guillaume Brown, Québec, p. 51 : Mention de la seigneurie de Mingan, articles du traité et modèle de bail ; p. XI : citation : « quelques critiques drom ».
6. Dickinson, John A., Young, Brian, 1992. *Brève histoire socio économique du Québec*. Traduction de Hélène Filion et al. Septentrion, Sillery 383 p. p. 36 : 73,3% des engagés retournent en France ; p. 69 : 85% des francophones sont des paysans ; p. 84, tableau 3.1 : population de la Nouvelle France estimée à 60 000 en 1755.
7. Groulx, Lionel, 1960. *Histoire du Canada français depuis la découverte, 4^{ème} édition, Tome I Le Régime français*. Fides, Montréal, 394 p. p. 40 : Colons promis par les Cent Associés et colons établis.
8. Harris, R Cole, et al, 1987. *Atlas historique du Canada I Des origines à 1800*, 198p. Les presses de l'université de Montréal, Montréal. Concessionnaires des seigneuries et propriétaires en 1791. (planche 51)
9. Harris, Richard Colebrook, 1966. *The Seigneurial System in Early Canada A Geographical Study*. The University of Wisconsin Press; Madison Milwaukee, Les Presses de l'Université Laval Québec, 247 pp. P. 3 : Concession à Louis Hébert en 1623
10. Lacoursière, Jacques, 1995. *Histoire populaire du Québec, tome I Des origines à 1791*. Septentrion, Sillery, 481p. P. 63 : Arrivée de Gillard en 1634.
11. Lacoursière, Jacques Provencher, Jean Vaugeois, 2001. *Canada Québec 1534-2000*. Septentrion, Sillery, 591 p. 301 : 15 juges siègent au tribunal pour la commutation des seigneuries ; p. 302 note 1 : règlement final de la tenure seigneuriale en 1935.
12. Landry, Yves, 1992. *Orphelines en France pionnières au Canada – Les filles du roi au XVIII^e siècle*. Leméac, Montréal, 436p. p. 49 : tableau du nombre et des dates d'arrivée des filles du roi, par différents auteurs.
13. May Campbell, Dorothy, 2006. *Dorothy May Campbell Life*. Site internet : <http://www.antonymaitland.com/campbell.htm> 33 p. P. 13 : Anecdote : 1941 – Visite au Canada à Pointe Sèche au moment du démembrement des seigneuries, p. 18 : citation : « Charles s'est fait octroyer par la Couronne... ».
14. Queller, Fernand, 1972. *Éléments d'histoire sociale du Bas Canada*. Hurtubise HNH Montréal, 379 p. P. 45 : la dime illégale entre 1763 et 1774, p. 61 : droit banal de 1413^{ème} du ble moulu ; p. 70 : Citation de Roderick Mackenzie, p. 103 : citation : « En 1833, Michel Lederc, habitant... » p. 105 : revenus et dépenses du seigneur Ellice ; p. 290 : Les seigneurs sont appauvris et vendent leur fief ; p. 315 : le règlement complété en 1866
15. Paradis, Alexandre, 1984. *Kamouraska (1674-1948) Conseil de Fabrique de la paroisse de Kamouraska*, 337 p. p. 9 : le système seigneurial aboli en 1854, p. 89 : fin du système en 1941.
16. Prévost, Robert, *Portraits de familles pionnières*. Procès perdu par Guyon contre Gillard.
17. Raymond, Claude et al, 2000. *Victoriaville 2000, vol 1, Récit d'une vieille gare jamais oubliée*, p. 45 : date de l'arrivée du premier train à la gare de Victoriaville
18. Roy, J. Edmond, 1897. *Histoire de la seigneurie de Lauzon*. Mercier & Cie Lévis. Tome I, 649 p. p. 36 à 48 : récit des acquisitions de Jean de Lauzon. Tome V, 487 p. p. 187 : le seigneur qui accapare la vaisselle de son censitaire ; p. 195 : droit de quint etc.... p. 197 : citation : « Ainsi, dans Lauzon, les habitants » ; p. 201 : comparaison entre les contrats de Henry et John Caldwell ; p. 201 : citation : « Le seigneur se réserve le droit de retrait ou de racheter... » p. 206 : pétition contre le seigneur Grant ; p. 209 : citation : « Vous devez empêcher les seigneurs de recevoir ».
19. Rutché, Joseph, Forget, Anastase, 1949. *Précis d'histoire du Canada pour les élèves des classes supérieures de l'enseignement secondaire*. Éditions Beauchemin, Montréal, 314 p. Statut officiel des écoles paroissiales (p. 236).

- 20 Saint-Amant, 1898. *L'Avon - Township de Durham et de Wickham - Notes historiques et traditionnelles avec Précis historique des autres townships du comté de Drummond Histoire de « l'enfant terrible » (J.B.F. Dorion)* Imprimerie de l'Écho des Bois-Francs Victoriaville 433 p. P. 307 : S10 044 194 en indemnités.
- 21 Sautongé, Jacques, 2002. *Tous Houde pierre d'assise d'une grande famille*. DLHMB (1655) inc. 61 p. p. 22 : pas d'habitants à Sainte-Croix avant 1680 ; p. 20 : contrat de concession à Louis Houde.
- 22 Taché, J.C., 1854. *De la tenure seigneuriale en Canada et projet de commutation*. 82 p. Appendice, tableau 1 : concession de N.D. des Anges en 1626 et Mingan en 1661 ; tableau 2 : étendue de la seigneurie de Lauzon ; p. 14 : obligations du seigneur et des censitaires ; p. 62 : citation : *Il y a une chose que je commence à soupçonner* ; p. 102 : citation : *parce que les présents propriétaires...*
- 23 Trudel, Marcel, 1976. *À la recherche d'un système de développement*. Publication de la Société Historique du Canada. Brochure historique no 6. 19 p. p. 17 : argument au sujet de la protection de la nation Canadienne Française par les seigneuries.
- 24 Trudel, Marcel, 2001. *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*. 325 p. HM11 - Cahiers du Québec - Collection histoire. Montréal. p. 224 : petit catechisme publié en 1765 ; p. 116 : achat de la seigneurie de « les Ilets » et élévation au rang de baronnie par Talon ; p. 97 : cheval introduit en 1665 dans la colonie ; p. 168 : privilège du port de l'épée.
- 25 Turcotte, Louis-Philippe, 1872. *Le Canada sous l'Union 1841-1867*. Imprimerie du Canadien, Québec, 618 p. P. 240 : repartition des indemnités versées lors de l'abolition des seigneuries.
- 26 Wood, Colonel William, 1931. *The storied province of Quebec - Past and Present*. Vol I & II. 1164 p. p. 1076 : Jean Guyon fait sa profession de foi et hommage.

Illustrations

1. Portrait du général Murray tiré de *Précis d'histoire du Canada* de Rutché & Forget, p. 140.
2. Portrait de Cugnet tiré de *Histoire des Canadiens français 1608-1880* de Benjamin Sulte, tome VIII.
3. Plantation du maïs, tiré de ????
4. Portrait de Toussaint Pothier, tiré de *Histoire des Canadiens français 1608-1880* de Benjamin Sulte, tome III.
5. Moulin banal de Saint-Roch des Atlandes, tiré de publicité internet.
6. Portrait de L.-J. Papineau, tiré de *Précis d'histoire du Canada* de Rutché & Forget, p. 186.
7. Dessin de foi et hommage de Jean Guyon tiré de *The Storied Province of Quebec* vol II, p. 1076.
8. Encart. Un dessin qui laisse subsister quelques doutes.

Chapitre 22 Le long de la ligne

Références écrites

1. Chapelle, Howard I, *Ships and Shipbuilding - Encarta* * 98 Encyclopaedia. Evolution dans la construction des bateaux.
2. Collectif. *Chesterville vous raconte...*. Publicité Paquet inc. 1986. P. 64. Booth et Emerson. p. 101 : moulin à scie des Campagna.
3. Conklin, Edwin P. 1931-1932. *The storied province of Quebec, past and present*. editor in chief: William Wood; associate editors: William Henry Atherton, Edwin P. Conklin. Toronto: Dominion Pub., 1931-1932. 5 vol. p. 1003 : commerce du bois équarri en 1864.
4. Désilets, Andrée. Dictionnaire biographique du Canada. Biographie de George Benson Hall.
5. Drapeau, Stanislas, 1865. *Études sur les développements de la colonisation du Bas Canada depuis dix ans (1851 à 1861)*. 593 p. p. 159 : 100 000 billons par an descendant sur la rivière Nicolet ; p. 160 : citation : *« lorsqu'on est sur les hauteurs... »*.
6. Fleury, Mérid. 1961. *Arthabaska Capitale des Bois-Francs*. 237 pp. p. 80 : Goodhue tient une auberge à Chester, sur le chemin Craig ; p. 79 : biographie d'Adolphe Stein.

- 7 Keyes, John. Dictionnaire biographique du Canada. Bibliographie de Peter Patterson. Patterson promoteur de la ligne Québec-Richmond.
- 8 Lovell's Directory 1890, p. 634 : 4 moulins à scie à Warwick en 1890
- 9 Mailhot, l'abbé Charles Édouard, 1914 *Les Bois Francs – Tome I a IV*, 1761 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska, tome I, p. 117 : Vente de patates à Charles Beauchesne par Goodhue ; p. 222 : Les frères Richard vendent de la potasse à Stein ; p. 210 : Le magasin de Prince à Stanfold en 1851 ; p. 211 : Prince a un moulin à scie à Ham Nord ; p. 273 : la courte vie de la tannerie de Stanfold.
- 10 O'Bready, Maurice, 1949. *Histoire de Wotton Comté de Wolfe P.Q.*, 354 pp. p. 24 : l'âge d'or de l'écorce de pruche dans Wotton ; p. 202 : tannerie des Phénix en 1863 ; p. 291 : histoire de la manufacture de jouets en 1911.
- 11 Plamondon, Carolle, 2004. Les Moulins, comment Arthabaska Saw Mill est devenu Arthabaska Water and Power. Bulletin de la Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville vol 2 no 2 – citations au sujet des moulins de la région d'Arthabaska.
- 12 Provencher, Jean, 1988 *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent*, 607 p. Les éditions du Boreal, Montréal. P. 208 : référence au marché de la potasse ; p. 209 : citation sur record de production de potasse en 1850
- 13 Raymond, Claude. *Dis moi comment on a bâti mon pays : monographie de Princeville et de Princeville paroisse, 1832...1997*, 388 p., p. 286 : dernier train en 1989 ; p. 285 : Stanfold station ; p. 59 : magasin de Dorais ; p. 149 : diminution de la production de la potasse après 1850 ; p. 152 : la tannerie Girouard et cie vers 1880.
- 14 Raymond, Claude, 1999. *Et ils bâtirent Saint-Médard de Warwick : histoire de la communauté de foi de la ville de Warwick* Dawson, Nelson-Martin, P. 62 : New Warwick hotel ; p. 60 : moulin à scie d'Arthur Mercier ; p. 63 : manufacture de boutons en cornes de bœuf.
- 15 Raymond, Claude, 1990. *Si Sainte-Victoire d'Arthabaska m'était contée, 1890-1990*, p. 29 : hôtel Prince of Wales ; p. 92 : citation sur le commerce du tannin ; p. 241 citation : «en juin, par exemple...»
- 16 Raymond, Claude et al., 2000. *Victoriaville 2000, vol 1. Recit d'une vieille gare jamais oubliée*, P. 45 : entrée du premier train en gare ; p. 153 : incendie de la gare ; p. 156 : gare rénovée ; p. 84 Hôtel Albion ; p. 62 : Hôtel Grand Union ; p. 73 : Rent a horse : citation : «Boisclair, pieuxseur...» ; p. 73 : publicité de Goodhue et Pépin, citation : «Le soustigné offre en vente...» ; p. 47 : Goodhue et la perlasse de Labonté ; p. 62 : Demers, demersville et Foisy ; p. 47 : bois déposé le long de la ligne du Grand Tronc ; p. 75 : Thomas Hickey ; p. 71 : Leclere exploite une tannerie sur la rivière Nicolet ; p. 135 : manufacture de chaussures et usine de cigares ; p. 134 : système de bonis : 54000 pour une fonderie ; p. 138 : usines de matelas ; p. 155 : nom de la gare change en 1905.
- 17 Saint-Pierre, 2004. *Les débuts industriels de Victoriaville 1853-1906* Société d'histoire de Victoriaville, 246 Pp. 40 à 50 : Historique de la tannerie Miller's *Extract of Bark Association*; Pp 71@80 : La Victoriaville Furniture; Pp 59@67 : La fonderie de Victoriaville.
- 18 Saint-Pierre, 2006. *Victoriaville De forêt vierge à ville 1837-1890 Tome I Période de 1837 à 1869*. Copie sur CD, Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville. P. 30, 31 et 171 : Incorporation de Victoriaville et conflit Demers-Foisy
- 19 Sosa, Narcisse. *La construction des navires à Québec et ses environs*, P. 25 : construction des navires à Québec en 1864.
- 20 Vézina, Jean-Paul, 1988. *Ham Nord d'Hier à Aujourd'hui*, 423p., P. 32 à 38 : le chemin Gosford et le chemin Saint-Philippe ; p. 192 : Pierre-Prince à Ham Nord ; p. 194 : les chantiers de Alyre, Toupin et Richard à Ham Nord.

Illustrations

- 1 Photo de gare de Princeville tirée de *Dis moi comment on a bâti mon pays* de Claude Raymond, p. 285.
- 2 Hôtel Grand Union, tiré de *Victoriaville 2000* de Claude Raymond et al., p. 62.

3. Magasin Paul Tourigny, tire de *Victoriaville 2000* de Claude Raymond et al. p. 80.
4. Tannerie d'Achille Gagnon, tire de *Victoriaville 2000* de Claude Raymond et al. p. 76.
5. Intérieur du magasin de Nadeau et Baril Claude Raymond. *Dis moi comment on a bâti mon pays : monographie de Princeville et de Princeville paroisse 1832 - 1997* p. 48.
6. Tannerie de Princeville, tire de *Dis moi comment on a bâti mon pays* de Claude Raymond. p. 151.
7. Moulin à battre Cantin, tire d'un document personnel de M. Gilles Desrochers.
8. Les boutons Baril, tire de *Et ils bâtirent Saint-Médard de Warwick* de Claude Raymond. p. 63.
9. Produits offerts par Cantin de Warwick, tire d'un document personnel de M. Gilles Desrochers.

Chapitre 23 – L'État à l'aube des Bois-Francs

Références écrites

1. Audy, Diane. 2003. *Les zouaves de Québec au XIXe siècle*. Presses de l'Université Laval. 166p. P. 17 et 20 : 507 zouaves ont quitté le Canada pour aller défendre les États Pontificaux.
2. Bouchette, Joseph, Ecuyer. 1815. *Description Topographique de la province du Bas Canada avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec Les États Unis de l'Amérique*. W. Faden, Géographe de sa Majesté du prince regent, Charing Cross Londres. Population du township de Warwick en 1815 p. 382.
3. Brown, Craig et al. 1988. *Histoire générale du Canada*. Éditions Boreal. Montréal. 695 p. p. 478. Les femmes obtiennent le droit de vote au fédéral en 1917 et dans toutes les provinces sauf le Québec.
4. Chabot, Richard. *Dictionnaire Bibliographique du Canada - Volume VI - Rubrique Louis Bourdages*. Biographie de Bourdages.
5. Chabot, Richard. *Dictionnaire Bibliographique du Canada - Volume VIII - Rubrique Jean Baptiste Proulx*. Biographie de Proulx.
6. de Bellefeuille, E. Lef. 1868. *Le Canada et les Zouaves Pontificaux - Mémoires sur l'origine, l'enrôlement et l'expédition du contingent canadien à Rome, pendant l'année 1868*. Typographie du Journal «Le Nouveau Monde». 263 pp. p. 140 : nombre de candidats retenus et refusés.
7. Drapeau, Stanislas. 1863. *Études sur les développements de la colonisation du Bas Canada depuis dix ans : (1851 à 1861)*. 593 p. Population de Warwick en 1863. p. 156.
8. Dubois, J.M. et al. 1989. *Les Cantons de l'Est*. Les Éditions de l'Université de Sherbrooke. 293 p. P. 158 : comtes en 1829. P. 160 : comtes en 1853.
9. Fleury, Alcide. 1961. *Arthabaska, Capitale des Bois-Francs*. Imprimerie d'Arthabaska. 237 p. p. 188 : liste des députés dans les comtes d'Arthabaska et ses prédécesseurs.
10. Gerin Lajoie, Antoine. 1851. *Catechisme politique, éléments du droit public et constitutionnel du Canada, mis à la portée du peuple*. Imprimerie de Louis Perreault, Montréal. 144 p. p. 24 : qualifications des électeurs sous l'acte.
11. Gibbs, Elizabeth. *Dictionnaire Bibliographique du Canada - Volume IX - Dominick Daly*. Biographie de Daly.
12. Keyes, John. *Dictionnaire Bibliographique du Canada - Biographie de Peter Patterson*. Citation : «...Le chemin de fer.»
13. Labreque, Marie-Paule R. *Dictionnaire Bibliographique du Canada - Volume VII - Frederick George Henot*. Biographie de Henot.
14. Lacoursière, Jacques. 1996. *Histoire populaire du Québec - de 1791 à 1841*. Tome 2. 447 p. p. 1 : Le droit de vote en 1791 est accordé aux être-sujets britanniques de 21 ans ou plus.
15. Lamonde, Yvan. 2000. *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896*. 572 p. Éditions Fides. Montréal. P. 296 : La Minerve appuie La Fontaine. P. 320 : confirmation par Londres du gouvernement responsable en 1848.

16. Linteau, Durocher, Robert, Ricard. 1989. *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930 – tome II*. Les éditions Boréal. 834 p. p. 609. citation : « Les luttes encore assez vives... ».
17. Martel, Frère Jules, s.c. *Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855*. 263 p. Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire. Victoriaville. 1960. p. 208 : récit du passage de Daly dans les chemins du comté de Mégantic : p. 210 : citation : «... l'entrepreneur pouvait... ».
18. Racine, Antoine et al. 1851. *Le Canadien émigrant, par douze missionnaires des townships de l'Est*. 46 p. Imprimerie Cote et Cie. Québec. p. 28 : Citation : «... car le meilleur, l'unique moyen, dit M. Watts... ».
19. Rutché, Joseph et Forget, Anastase. 1949. *Précis d'histoire du Canada pour les élèves des classes supérieures de l'enseignement secondaire*. Librairie Beauchemin, Montréal. 314 p. p. 209 : Acte d'Union. Le comité exécutif est formé de 8 députés. p. 286 : Art 50 de l'AABduN donne la durée de 5 ans pour la Chambre ; p. 292 : Art 85 définit la durée de l'Assemblée législative ; p. 233 : carte de l'évolution du Canada.
20. Saint-Amant, 1898. *L'Avenir – Township de Durham et de Wickham – Notes historiques et traditionnelles avec Précis historique des autres townships du comté de Drummond*. Histoire de « l'enfant terrible » (J.B.E. Dorion). 433 p. Imprimerie de l'Écho des Bois-Francis. Victoriaville. P. 132 : démarches de Heriot pour le chemin des commissaires ; P. 163 : Comté de Drummond en 1829.
21. Sylvain, Philippe. *Dictionnaire Bibliographique du Canada – Volume XI*. Rubrique : Bourget, Ignace. Citation : «... selon les ultramontains, « le souverain pontife... » ».
22. Trudel, Marcel. 2001. *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*. HMH – Cahiers du Québec – Collection histoire. Montréal. 325 p. p. 218 : carte politique en 1764.
23. Trudelle, l'abbé Charles, 1878. *Trois souvenirs*. 75 p. Imprimerie de Léger Brousseau Québec. Citation : «... sir Dominique Daly, dont le nom... ».
24. Turcotte, Louis-Philippe. 1872. *Le Canada sous l'Union 1841-1867 – 1^{ère} partie*. L'imprimerie du Canadien, Québec. 225 p. p. 35 : Composition du conseil législatif sous l'Union.

Illustrations

1. Carte du Canada en 1999, tirée de *Canada Ressources naturelles*. Site internet du ministère : <http://atlas.gc.ca/site/francais/maps/historical/territorialexolution/1867>
2. Carte de l'évolution géographique du Canada, tirée de « *Précis d'histoire du Canada* » de Rutché & Forget.
3. Carte du comté de Buckinghamshire, de la carte de Samuel Holland *A New map of the Province of Lower Canada describing all the Seigneuries, Townships, Grants of Land etc.*
4. Fond de carte de 1829 à 1853. Le fond de carte est tiré de la carte de Samuel Holland. Le découpage est tiré de *Les Cantons de l'Est* de Dubois et al.
5. Fond de carte après 1853, tiré de la carte de Samuel Holland. Le découpage est tiré de *Les Cantons de l'Est* de Dubois et al.
6. Portrait de Louis Bourdage, tiré du site internet <http://www.unites.ugam.ca/arche/hermes/sq/eleves/bourdages1.htm>
7. Portrait de Frederick George Heriot : tiré du site internet <http://www.ville.drummondville.qc.ca/2006ville/historique.htm>
8. Portrait de Dominick Daly, tiré du site internet <http://www.gov.pe.ca/ig/gallery/12Daly.php3>
9. Courbe de la population des Bois-Francis. De M. Desrochers.
10. Courbe de la population de la province de Québec – tiré de Dickinson & Young – *Breve histoire socio-économique du Québec*, p. 131.

Chapitre 24 Le village aux quatre fléaux

Références écrites

- 1 Alaire, Jean-Baptiste, 1908, *Dictionnaire biographique du clergé Canadien français – Les contemporains*, Imprimerie de « La Tribune » Sainte-Hyacinthe, 623 pp. P. 543 : Biographie de Mgr Philippe-Hippolyte Suzor.
- 2 Bélanger, Réal, *Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : Laurier, sir Wilfrid*. Tout le texte sur la carrière de Henry-Charles-Wilfrid Laurier, citation : « Au clergé catholique local... », citation : « (son) droit d'intervention (...) finit à l'endroit... », Citation : « Nous sommes livrés à la majorité » Citation : « Je me mêle activement... », Citation : « Avec le simple mandat... ».
- 3 Boorstin, Daniel, 1958, *L'Aventure coloniale (traduction de 'The Colonial Experience' Robert LaFont)*, Paris 1981, Citation p. 193 : « C'était un lieu... ».
- 4 Chapais, Thomas, 1919-1934, *Cours d'histoire du Canada – Tome 7 (1851-1861)*, Nouvelle édition : Les éditions du bœuf express (1972) 241 pp. P. 120 : Les juges siégeant au tribunal de la Cour seigneuriale.
- 5 Fleury, Alcide, 1961, *Arthabaska Capitale des Bois-Blancs*, 237 pp. p. 113 : couvent construit en 1868 ; p. 114 : collège commercial en 1872 ; p. 117 : Hôpital d'Arthabaska en 1884 ; p. 159 : société d'agriculture ; p. 160 maison de Wilfrid Laurier ; p. 161 : citation : « du fait la construction de cet édifice... » ; p. 164 : Arthabaska, chef-lieu du district ; p. 225 : citation : « (de) prendre (les) mérites... » ; p. 228 : nombre de notaires et d'avocats à Arthabaska ; p.
- 6 Lacoursière, Jacques-Provencher, Jean-Vaugeois, 2001, *Canada-Québec 1534-2000* Éditions Septentrion Sillery-Québec, 591 p. p. 287 : la population du Haut-Canada dépasse celle du Bas-Canada ;
- 7 Lamonde, Ivan, 2000, *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896*, 572 p. Éditions Fides-Montreal, p. 315 : mgr Bourget défend à ses cures d'absoudre les lecteurs de l'Avenir.
- 8 O'Bready, Maurice, 1949, *Histoire de Wotton-Comte-de-Wolfe P. Q. P. 21*. En 1854, on taxe les terres non défrichées ; p. 21 : citation : « Ce mémoire parvint au gouvernement du pays ».
- 9 Raymond, Claude et al., 2000, *Victoriaville 2000, vol I. Recit d'une vieille gare jamais oubliée*, P. 50 : citation : « Ce fut un jour de la mi-décembre 1866... ».
- 10 Saint-Amant, 1898, *L'Avenir – Township de Durham et de Wickham – Notes historiques et traditionnelles avec Précis historique des autres townships du comté de Drummond Histoire de « l'enfant terrible » (J.B.E. Dorion)*, 433 p. Imprimerie de l'Écho des Bois-Blancs Victoriaville, P. 292 : programme du journal l'Avenir ; p. 302 : Dorion, grand orateur ; p. 303 : réserves de terrains « sauvages » du township de Durham ; p. 304 : question de la tenure seigneuriale ; p. 336 : dernier discours à Warwick ; p. 345 : annonce de la reprise du journal Le Défricheur par Laurier ;
- 11 Soulard, Jean-Claude, *Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : Dorion, sir Antoine-Aimé*. Tout le texte sur la carrière de Antoine-Aimé Dorion.
- 12 Sylvain, Philippe, *Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : Bourget, Ignace*. Tout le texte sur la carrière d'Ignace Bourget, P. 113 : dénonciation de Bourget par le capucin Ignazio Persico.
- 13 Sylvain, Philippe, *Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : Dorion, Jean-Baptiste-Eric*. Tout le texte sur la carrière de J.B.E. Dorion, P. 232 : O'Reilly publie dans le « Canadien » et dans l'Avenir ; p. 232 : citation : « Pour lui, le clergé... » ; p. 233 : citation : « Dorion n'a pas assez de sarcasme... » ;
- 14 Turcotte, Louis-Philippe, 1872, *Le Canada sous l'Union 1841-1867 - 2^{ème} à 4^{ème} partie*, 617 p. de l'imprimerie du Canadien-Québec, p. 198 : création du bureau d'agriculture ; p. 199 : création des sociétés d'agriculture ; p. 240 : sommes données aux seigneurs pour l'abolition de la tenure seigneuriale ; p. 445 : citation : « Un comte de colonisation... » ; p. 478 : citation : « ...son concours à une mesure... » ;

15. Voisine, Nive. Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : Lallée, Louis François. Tout le texte sur la carrière de mgr Lallée. P. 555 – division du diocèse de Trois-Rivières en 1885.

Illustration

1. Portrait de J. B. É. Dorion tirée de Bibliothèque et archives Canada
2. Portrait de J. É. Cauchon tiré de B. Sulte *Histoire des canadiens français* Tome III
3. Portrait de Wilfrid Laurier de Musée McCord
4. Portrait de Désiré Olivier Bourbeau, tiré de la Bibliothèque Nationale du Québec
5. Portrait de Philippe Hippolyte Suzor, tiré de *Arthabaska capitale des Bois Francs* de Alcide Fleury
6. Photo du siège de L'Union des cantons de l'est, tirée de *Victoriaville 2000, vol I, Récit d'une vieille gare jamais oubliée* de Claude Raymond et al. p. 84.
7. Photo du collège d'Arthabaska tirée de *Victoriaville 2000, vol I, Récit d'une vieille gare jamais oubliée* de Claude Raymond et al. p. 96
8. Photo de la maison de Wilfrid Laurier, tirée d'un document publicitaire de Victoriaville.
9. Photo du bureau de poste tirée d'un document publicitaire de Victoriaville
10. Photo de Henri Desrochers tirée de la collection personnelle de M. Desrochers.

Chapitre 25 – On n'est plus des colons

Références écrites

1. Akesson, Per. 2004 *History of Shipbuilding*. <http://www.abc.se/~m10354/bld/tradblt.htm> Bateaux en acier et composite.
2. Chapelle, Howard L. 1997. *Ships and Shipbuilding*. Encyclopaedia Encarta. Microsoft Corporation. Bateaux 'composite' et tout fer.
3. Caron, Ivanhoe. 1921. *La colonisation du Canada sous le régime anglais (1815-1822)*. Article édité dans : *Province de Québec Canada Annuaire Statistique 8^{ème} année*. Ls. A. Proulx Québec. P. 524 : sociétés de « émigrés ».
4. Charbonneau, André – Sévigny, André. 1997. *1847 Grosse Île au fil des jours*. Patrimoine Canadien. 283 p. p. 1 : 400 bateaux entrent à Québec en 1847
5. Collectif. 1986. *Chesterville vous racont...*. Données sur les paroisses d'origine des premiers habitants.
6. Collectif. 1984. *1860-1985 Sainte-Hélène de Chester*. Données sur les paroisses d'origine des premiers habitants.
7. Conklin, Edwin. P. 1931-1932. *The Storied province of Quebec: past and present* / editor in chief: William Wood; associate editors: William Henry Atherton, Edwin P. Conklin. Toronto: Dominion Pub., 1931-1932 vol II, p. 878. 1^{re} beurrerie industrielle à Athelstone : p. 933 ; première centrifugeuse à Sainte-Marie-de-Beauce : p. 1003 ; 1350 vaisseaux entrent à Québec en 1864 : p. 1009 ; citation : « Dans le « journal » de Champlain... » ; p. 1009 ; première fromagerie en 1864 : p. 1009 ; 16 millions de livres de beurre : p. 1009 ; citation : « L'ancien et aromatique fromage raffiné... »
8. Dickinson, John A. Young, Brian. 1992. *Breve histoire socio-économique du Québec* 384 p. Septentrion, Sillery. P. 36 : 73% des engages retournent en France
9. Drapeau, Stanislas. 1863. *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans (1851-1861)* 593 p. p. 146 & 159 & 162 & 165 : beurre produit en 1860 par les municipalités des Bois-Francs. p. 160 : citation : « Lorsque l'on est sur une hauteur... ».
10. Evans, Francis A. 1833. *The Emigrant's Directory and Guide to Obtain Lands and Effect a Settlement in the Canadas* William Curry, Jun. And Co., Dublin Simpkin and Marshall, London and Oliver and Boyd, Edinburgh. 101 p. p. 61 : prix de vente de la cendre
11. Hamel, Thérèse Morisset, Michel Tondreau, Jacques. 2000. *De la terre à l'école Histoire de l'enseignement agricole au Québec 1926-1969*. Hurtubise HM11. 370 p. p. 57 : débuts de l'école de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. p. 71 : fabrique de fromage des trappistes d'Oka.

12. Hamelin, Jean & Roby, Yves. 1971 *Histoire économique du Québec 1851-1896*. Éditions Fides, 436 pp. Les fromageries : pp. 11 et 38; p. 214 et suivantes. Le bois équarri; p. 38. Il fabriques de beurre de 1860 à 1870.
13. Kes-rem-an, Jean Pierre, Southam, Peter; Saint-Pierre, Diane. *Histoire des Cantons de l'Est* 831 p. Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1998. p. 141 : citation : «*Faute de demande pour le lait frais...*»
14. Lovell's Directory, 1890, p. 634 : 2 fromageries à Warwick :
15. Mailhot, l'Abbe Charles-Edouard, 1914 *Les Bois Français - Tome I à IV*, 1761 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska, tome II p. 175 : citation : «*Jusqu'à ce jour (1884) Saint-Paul...*».
16. Martel, Frère Jules, s.c. *Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855*, 263 p. These présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise es arts, option histoire, Victoriaville, 1960, p. 150 : citation : «*Les cantons bien établis...*»
17. Menzies, Heather. XXXX *By the Labour of Their Hands*, ese.ca/history/ahmt/ Debuts des fromageries en Ontario
18. O'Bready, Maurice, 1949. *Histoire de Wotton Comté de Wolfe* P. Q. 354 p. P. 21 : système de voirie dans les cantons de colonisation, p. 188 - 190 : dates clés dans l'agriculture, p. 197 : citation : «*M. D. O. Bourbonneau, négociant et agronome...*»; P. 200 : baratte mécanique à Bready
19. Provencher, Jean, 1988. *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent*, 607 p. Les éditions du Boréal, Montréal, ., 209 : citation : «*La production atteint en 1850...*», p. 242 coupe à blanc des forêts de pruche : p. 242 : abandon de l'écorce de pruche pour le rannage
20. Raymond, Claude et al. 2000, *Victoriaville 2000 vol 1, Recit d'une vieille gare jamais oubliée*, P. 76 : photo d'une rannerie :
21. Robert, Jean-Claude, 1993, *Atlas historique du Canada - Tome II*, 186 p. Collectif sous la direction de R. Louis-Gentileore. Les Presses de l'Université de Montréal, P. 21, 960 000 immigrants des îles Britanniques de 1815 à 1850.
22. Seguin, Normand, 1980, *Agriculture et colonisation au Québec* Boreál Express - Montréal, 225 p., p. 120 : Société d'industrie laitière de la province de Québec; p. 119 : nombre de fabriques de beurre et de fromage ; p. 120 : syndicats de fabriques ; p. 120 : citation : «*Si le gouvernement intervient par voie de législation...*» ; p. 121 : presque tout le fromage vers la Grde Bretagne ; p. 123 : statistiques sur le commerce du beurre ;
23. Stevens, George Roy, *History of the Canadian National Railways*, 1973, Macmillan New York, 338 p. p. 68 : fromagerie au Haut Canada en 1864
24. Turcotte, Louis-Philippe, 1872 *Le Canada sous l'Union 1841-1867 - 1^{re} partie*, 611 p. de l'imprimerie du Canadien, Québec, p. 214 : fonds pour la construction du chemin d'Arthabaska.
25. Turcotte, Louis-Philippe, 1872 *Le Canada sous l'Union 1841-1867 - 2^{ème} à 4^{ème} partie*, 617 p. de l'imprimerie du Canadien, Québec, p. 53 : \$ 300 000 pour les chemins des cantons de l'est ; p. 55 : citation : «*Ces jeunes gens...*», p. 56 : citation : «*Il place à la disposition...*» ; p. 84 : \$ 80 000 pour chemins nord de Toronto et celui d'Arthabaska ; p. 198 : création du bureau d'agriculture ; p. 199 : création des sociétés d'agriculture ; p. 240 : sommes données aux seigneurs pour l'abolition de la tenure seigneuriale ; p. 374 : diminution de l'allocation pour les chemins en 1859 ; p. 445 : citation : «*Un comté de colonisation...*» ; p. 452 : citation : «*Le gouvernement consacrera à peu près...*» ; p. 478 : citation : «*son concours à une mesure...*»

Illustrations

1. Fromagerie de Dunham, tirée de Gendron et al. *Histoire du Piémont des Appalaches* Presses de l'Univ. Laval, 1999 p. 163.
2. Centrifugeuse, tirée de la collection personnelle de M. Desrochers
3. Baratte à beurre, tirée de la collection personnelle de M. Desrochers.

- 4 Photo de l'abbé Pilote, tirée de *De la terre à l'école Histoire: de l'enseignement agricole au Québec* de Thérèse Hamel et al. p. 59.
- 5 Encart : Tableau de mesures Suite – longueurs – Équivalence; Mesures françaises – Équivalence; mesures de surface – Mesures de larpenteur – Équivalence.

Chapitre 26 – Le chemin Craig

Références écrites

- 1 Binet, Pascal. 2005. *L'épopée des chemins Craig et Gosford*. Article
- 2 Bouchette Joseph. 1815 *Dictionnaire topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États Unis de l'Amérique*. Description de l'état du Chemin Craig en 1815 pp 591 et suivantes.
- 3 Bouchette, Joseph, esq. 1831. *Topographical dictionary of the Province of Lower Canada*. Henry Colburn and Richard Bentley London. Description de l'état du Chemin Craig en 1830 (voir sous «roads»).
- 4 Caldwell, John. 1806. *Memorial*. Arch. nat. Du Canada RG5 E 17 Vol 3 Dossier 1806 Citations : «...votre mémorialiste n'est pas...» et : «et tout pont n'excédant pas 18 pieds.»
- 5 Caron, Ivanhoë. La colonisation de la province de Québec Les cantons de l'est 1791 1815 373 p. Sous archives de la province de Québec. Québec. 1927 P. 217 : citation «...déborder et submerger...»; p. 220 et suivantes : Rapport sur le Chemin Craig, p. 250. citation : *Les Canadiens français d'alors...*;
- 6 Caya, Marcel. Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : Dorion, sir Antoine Aimé Bigraphie de Dorion
- 7 Chapais, Thomas. *Cours d'histoire du Canada Tome 2 (1791-1814)*. Les éditions Boréales 1972. Contexte politique au temps du chemin Craig
- 8 Christie, Robert. 1855. *Interesting Public Documents and Official Correspondance, Illustrative of, and supplementary to the History of Lower Canada* Vol VI. Published by Robert Christie Montreal. Lettre de Craig à Ryland en date du 6 Aout 1810
- 9 Doughty, Arthur G., et McArthur, Duncan A. 1915 *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1791-1818*. Lettre de Craig à Ryland. Citation : «Incendement, ce pauvre vieux Frobisher...».
- 10 Duffy, W.J. 1833. *Map of the Eastern Townships of Lower Canada from the aBritish American Land Company in London*. Carte utilisée pour le tracé du Chemin Craig
- 11 Ferron, Madeleine. Sur le chemin Craig, Stankeé, Montreal Paris. 1983 Une des versions de l'itinéraire de la diligence.
- 12 Gillis, Robert Peter. Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : George Hamilton. Bigraphie de George Hamilton
- 13 Isaacson, Walter. 2003. *Benjamin Franklin An American Life*. Simon & Schuster, New York etc. 586 p. P. 401 : Demande de Franklin à l'Angleterre de céder le Canada aux 13 colonies en 1782.
- 14 Kesteman, Jean Pierre, Southam, Peter, Saint Pierre, Diane. *Histoire des Cantons de l'Est* 831 p. Les Presses de l'Université Laval, Québec. 1998 Description du Chemin Craig (pp 103-104)
- 15 Martel, Frère Jules, s.c. *Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855*. 263 p. Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire. Victoriaville. 1960. P. 72 : citation : «Les minutes du Conseil de Newport...»; p. 76 : citation : «Pour ce qui est de notre...»; p. 83 : Les commissaires Heriot et Felton et leur chemin, p. 110 et suivantes : Description générale de tous les aspects du Chemin Craig. P. 113 : citation : «Nous avons commencé...»; p. 119 : Article de la Gazette de Québec relative à l'abandon des townships de l'est par les colons américains pour aller dans le Haut Canada p. 120 : citation : «Il est vrai que le gouverneur Craig...»; p. 148 et suivantes : Les deux idées de Pennoyer et l'histoire du Chemin Gosford ; p. 148 : citation : «d'ouvrir un chemin de la rivière...»; p. 152 : citation : «...je demande humblement...».

- 16 Ouellet, Fernand. Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : Joseph Frobisher. Biographie de Frobisher.
- 17 O'Bready, Maurice. *Études historiques sur le Craig's Road et la route no 5*. Descriptions de la route et de son histoire.
- 18 Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. *Charles Heon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis de Blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mœurs, Coutumes, Episodes de la vie d'autrefois*. 223p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville. Imprimeur Arthabaska. Commentaire sur l'achalandage sur le Chemin Craig.
- 19 Shroek, Randall. Embargo Act. Microsoft Encarta encyclopedia 98. Article sur le «Embargo Act»
- 20 Wallot, J. P. *Dictionnaire bibliographique du Canada*. Rubrique : James Craig. Biographie de Craig.
- 21 Woods, Shirley E. jr. 1983. *La saga des Molson 1763-1983*. Les éditions de l'homme. Montréal. 447 p. P. 52. ligne de bateau à vapeur sur le Saint-Laurent en 1809.

Illustrations

1. Fond de carte des Bois-Francs et du chemin Craig tiré de Duffy, W.J. 1833 *Map of the Eastern Townships of Lower Canada*.
2. Portrait de James Craig, tiré des archives nationales du Québec Cote PI000, S4, PC118 – auteur Thomas Lawrence
3. Fond de carte des Bois-Francs et du chemin Craig, des propositions Pennoyer et des chemins des colons, tiré de Duffy, W.J. 1833 *Map of the Eastern Townships of Lower Canada*
4. Plan du Chemin Craig par Charles Fourmier 1818, tiré de Boudreau & Gaumond. La photo insérée dans le plan est tirée de la collection personnelle de M. Desrochers.

Chapitre 27 – Charles Houde-dit-Desrochers, mon héros à moi

Références écrites

1. Boisvert site internet : <http://pages.infiniti.net/boisvert/histden.html> P. 9 de 11 citation : «...*Etienne recolt*...»
2. Buller, Charles, 1838. *Appendix (B) to Report on the affairs of British North America, from The Earl of Durham, her Majesty's high commissioner*. 218 p. Réponses aux questions 405 et 415 concernant les tractations entre McTavish et Frobisher.
3. Caron, Ivanhoé, 1921. *Annuaire statistique Province de Québec 8^e année*, Imprime par Les A. Proulx 1921. p. 538. Modèle de biller de location des miliciens et : citation : «*À la session de 1819 une somme n'excedant pas*...»
4. Gaumond, Michel. 1995. *Le site de la première église de Sainte-Croix de Lotbinière 1694-1732*. Rapport du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, direction de Québec. P. 4 citation : «*Le 6 de juillet*...»
5. Martel, Frère Jules, s.c. *Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855*. 263 p. Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire, Victoriaville 1960. p. 152 : citation : «*Une couple de barils*...»
6. Paradis, l'abbé Louis L. 1933. *Les annales de Lotbinière 1672-1933*. 442 p. Ateliers de l'Action Catholique, Québec. P. 31 : citation : «*Il est fort possible que l'exemple*...».
7. Racine, Antoine et al. 1851. *Le Canadien émigrant, par douze missionnaires des townships de l'Est*. 46 p. Imprimerie Côté et Cie Québec. p. 41. Citation : «*Dans le district de Québec*...»
8. Saintonge, Jacques. 2000. *Louis Houde, pierre d'assise d'une grande famille*. 61 p. Articles publiés dans le bulletin de la Société de généalogie de Québec, vol 26 nos 7 et 8, mars et avril 2000. P. 9. Naissance de Louis Houde, p. 11. concession d'une terre à Louis Houde en 1649, p. 21. vente d'un terrain pour l'école à Sainte-Famille.

Illustrations

1. Gravure d'un sabotier, tirée de *Le Manousten*, vol II no4 p12
2. Concession de Louis Houde, tirée de la carte du sieur Caralogne en 1709.
3. La base de l'illustration de la seigneurie de Sainte Croix, est tirée de la carte de Bouchette de 1815.
4. Le cadastre de la seigneurie de Sainte Croix est tiré du plan cadastral du ministère des terres et forêts du Québec, service d'arpentage Limites territoriales 1972, modifié : 1992 03 12 – Comté Municipal de Lotbinière.
5. La carte du canton de Chester 1815, est tirée de Bouchette 1815.
6. Portrait de Bouchette, tiré de l'histoire des Canadiens Français de Benjamin Sulte.
7. La carte du canton de Chester 1831, est tirée de Bouchette 1831.
8. Le fond de carte pour périple de Charles Houde dit Desrochers est tiré de *l'Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855* de Jules Martel.
9. La carte du canton de Chester et de la paroisse de Saint Paul est tirée de *La vie sur la terre de Saint Paul au temps de Marie Louise et William*, de Marthe, Médéric et Raymond Desrochers, page 18.
10. La carte du cadastre de Chester avec l'identification des terres des Desrochers est tirée de *La vie sur la terre de Saint Paul au temps de Marie Louise et William*, de Marthe, Médéric et Raymond Desrochers, page 60
11. Photo de Joseph Desrochers et sa famille devant la maison de Saint Paul, tirée des archives personnelles de Médéric Desrochers.
12. Plan du chemin Craig par Benjamin Écuyer, 1810, tiré de Boudreau & Gaumond

TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	5
1. Les tiraillements du départ.....	11
2. L'arrivée dans la colonie.....	21
3. Survivre.....	29
4. Le chemin de la savane, une route au fond de la mer.....	37
5. C'était leur Californie.....	45
6. Vers la Mésopotamie.....	53
7. Emparons-nous du sol.....	65
8. Des rangs et des cantons.....	77
9. Les joies de la spéculation.....	87
10. Pas encore sortis du bois.....	103
11. Enfin des villages avec curé, notaire et médecin.....	113
12. Les temples à l'amour et à la chicane.....	129
13. Une nouveauté, l'école du rang.....	143
14. Débuts et aventures d'un colon.....	161
15. Les terres des prêtres.....	171
16. Le Canadien émigrant.....	189
17. Ces petits hangars roulants.....	205
18. Grandeurs et misères du bois.....	221
19. Des voisins méconnus.....	235
20. Laissés pour compte.....	257
21. Pendant ce temps dans les seigneuries.....	275
22. Le long de la ligne.....	299
23. L'État à l'aube des Bois-Francis.....	315

24. Le village aux quatre fléaux.....	331
25. On n'est plus des colons.....	349
26. Le chemin Craig, notre première hipporoute.....	365
27. Charles Houde-dit-Desrochers, mon colon à moi.....	383
Bibliographie.....	405
Table des matières.....	439

Encarts

Billets de location :pour les soldats et officiers (1815).....	63
Billets de location pour les miliciens du Bas-Canada (1819).....	64
Lettre de Mgr Signay à l'abbé Marcoux.....	101
Pro format de Contrat de rétrocession de lots.....	102
Les monnaies.....	112
Le missionnaire Antoine Racine fabriquait des illettrés.....	160
Anecdote : tracé du St-Lawrence-Atlantic Railway.....	204
Un dessin qui laisse subsister quelques doutes.....	297 & 298
La population des Bois-Francis entre 1825 et 1890.....	329
La population du Québec entre 1815 et 1885.....	329
Les prix et tarifs en 1832 – Terre, animaux, etc.....	330
Les prix et tarifs en 1832 – La main d'œuvre.....	348

Tableaux d'équivalences

Tableau de mesures – Mesures linéaires / Anglaises / Françaises / de l'arpenteur.....	43
Sélection des mesures équivalentes : Fr-Angl – métriques.....	44
Tableau de mesures – Longueurs équivalences	170
Tableau de mesures - Surfaces équivalentes.....	274
Tableau de mesures suites – Longueurs - équivalence.....	364